



# L'insertion de la caféiculture dans les structures de production en Guinée forestière

Daniel Lamah

► **To cite this version:**

Daniel Lamah. L'insertion de la caféiculture dans les structures de production en Guinée forestière. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013. Français. <NNT : 2013TOU20063>. <tel-00927761>

**HAL Id: tel-00927761**

**<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00927761>**

Submitted on 13 Jan 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université  
de Toulouse

# THÈSE

En vue de l'obtention du

## DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse 2 Le Mirail (UT2 Le Mirail)

Cotutelle internationale avec :

---

**Présentée et soutenue par :**  
**Daniel LAMAH**

Le mercredi 25 septembre 2013

**Titre :**

L'INSERTION DE LA CAFEICULTURE DANS LES STRUCTURES DE PRODUCTION EN  
GUINEE FORESTIERE

---

École doctorale et discipline ou spécialité :

ED TESC : Études rurales en géographie, environnement

**Unité de recherche :**

UMR DYNAMIQUES RURALES

**Directeur(s) de Thèse :**

Laurien UWIZEYIMANA et  
Bernard CHARLERY de la MASSELIERE

**Rapporteurs :**

Annie CHENEAU LOQUAY, Directeur de recherche, CNRS, LAM, Université de Bordeaux  
(Rapporteur)

Michel LESOURD, Professeur, Université de ROUEN (Rapporteur)

**Autre(s) membre(s) du jury :**

Bénédicte THIBAUD, Maître de Conférences, HDR, Université de Poitiers

Yves GUILLERMOU, Maître de Conférences, HDR, Université de Toulouse 3

Bernard CHARLERY de la MASSELIERE, Professeur, Université de Toulouse II- Le Mirail,  
Directeur du Laboratoire Dynamiques Rurales

Laurien UWIZEYIMANA, Professeur, Université de Toulouse II- Le Mirail



# **DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE UNIVERSITE DE TOULOUSE II – LE MIRAIL**

## **UMR DYNAMIQUES RURALES**

### **L'INSERTION DE LA CAFEICULTURE DANS LES STRUCTURES DE PRODUCTION EN GUINEE FORESTIERE**

**Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en Géographie-Environnement  
Mention « Etudes rurales »**

Présentée et soutenue publiquement par :  
**Daniel LAMAH**

*Sous la direction de :*

**Laurien UWIZEYIMANA**, Professeur des universités, Université de  
Toulouse II – Le Mirail  
et de

**Bernard CHARLERY de la MASSELIERE**, Professeur des Universités,  
Université de Toulouse II – Le Mirail

#### **Jury:**

Annie CHENEAU LOQUAY, Directeur de recherche, CNRS, LAM, Université de Bordeaux  
(Rapporteur)

Michel LESOURD, Professeur, Université de ROUEN (Rapporteur)

Bénédicte THIBAUD, Maître de Conférences, HDR, Université de Poitiers

Yves GUILLERMOU, Maître de Conférences, HDR, Université de Toulouse 3

Bernard CHARLERY de la MASSELIERE, Professeur, Université de Toulouse II- Le Mirail,  
Directeur du Laboratoire Dynamiques Rurales

Laurien UWIZEYIMANA, Professeur, Université de Toulouse II- Le Mirail

# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	1
REMERCIEMENTS .....	5
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	8
0. INTRODUCTION GENERALE.....	11
PREMIERE PARTIE : LES SYSTEMES DE PRODUCTION COMME ELEMENTS STRUCTURANTS DE L'ESPACE RURAL .....	46
CHAPITRE I : SYSTEMES ET RAPPORTS DE PRODUCTION.....	49
CHAPITRE II : DE LA MAITRISE TERRITORIALE A L'APPROPRIATION FONCIERE .....	111
DEUXIEME PARTIE : MUTATIONS DES SYSTEMES DE PRODUCTION.....	173
CHAPITRE III : DES UNITES FAMILIALES DE PRODUCTION AGRICOLE EN RECOMPOSITION .....	176
CHAPITRE IV : CONSEQUENCES DES MODIFICATIONS DE L'ENVIRONNEMENT POLITICO-DEMOGRAPHIQUE SUR L'EVOLUTION DE L'CAFEICULTURE ET DES SYSTEMES FONCIERS LOCAUX.....	214
TROISIEME PARTIE : CAFEICULTURE ET SECURISATION FONCIERE ?.....	275
CHAPITRE V : LA CAFEICULTURE DANS LES REVENUS DES FAMILLES .....	278
CHAPITRE VI : LE CAFE COMME SIGNE D'APPROPRIATION FONCIERE .....	331
CONCLUSION GENERALE .....	394
BILBIOGRAPHIE .....	402
TABLE DES MATIERES.....	414
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	418
ANNEXES .....	427

## ***Résumé***

Cette thèse d'Etudes rurales en Géographie-Environnement est consacrée à l' *«insertion de la caféiculture dans les structures de production en Guinée Forestière»*.

Introduite dans les systèmes de production paysans par les colons entre 1902 et 1920, la caféiculture a évolué sous l'influence des contextes socioéconomiques, politiques et démographiques variés. Sa dynamique spatiale se présente comme un paradoxe. Les superficies de cultures pérennes à base du café augmentent en effet au détriment des cultures vivrières à base du riz, cependant les rendements et revenus de ces plantations (désormais individuelles) restent généralement faibles. La reconversion de ces parcelles de café en d'autres systèmes de cultures pérennes ou vivrières est rare . Or, il existe d'autres cultures (le palmier à huile amélioré, l'hévéa etc.) plus rentables aujourd'hui que le caféier.

Les ressources foncières s'amenuisent dans un contexte de forte croissance de la population régionale qui se situe à 4,3% par an contre 3,1% pour le pays. Cette population vit essentiellement d'une agriculture extensive. L'insécurité foncière s'accroît à travers des conflits complexes parce que l'application en milieu rural du code foncier moderne promulgué en 1992 reste encore limitée. Ainsi, en vue de maximiser la rentabilité des parcelles, les paysans privilégient la polyculture sur les cotéaux, en association avec le café. Pour les jeunes, ce choix s'inscrit souvent dans le cadre du processus de leur autonomisation.

Cette thèse montre qu'au-delà de sa rentabilité économique, c'est surtout le besoin de sécurisation foncière qui détermine le choix de la culture caféière par la plupart des paysans.

**Mots clés :** caféiculture, système de production, Guinée Forestière, conflits foncier, code foncier, paysans, petits producteurs, exploitation agricole familiale, pluriactivité, chef de ménage, autonomisation, jeunes.

### ***Abstract***

This thesis on Geography-environment deals with "*the integration of coffee cultivation in the production structure of Guinée Forestière*".

Coffee was introduced in the peasant production system by colonial powers between 1902 and 1920, coffee cultivation evolved under the influenced of various socio-economical and demographical situations. Its spatial evolution is a paradox. The perennial area with coffee increases at the detriment of food staffs like rice meanwhile, coffee yards and profits are generally low. Nevertheless densification to other perennial or food crops is rare. However there exist other profitable products like refined palm oil and rubber

Land resources are getting smaller as a result of high regional population growth (4,3% per year while it is 3,1% for the rest of the country). The population mainly depends on extensive agriculture. Land insecurity increases through complex conflicts because the implementation of the modern land code in rural areas is low although it was promulgated in 1992. Thus, farmers favour mixed cropping on slopes associated with coffee in order to maximize their income. For the youths, this choice is a part of their independent process.

This thesis shows that the need of land security is more decisive for choosing coffee growing, than its economic profitability.

**Key words:** coffee growing, production systems, Guinée Forestière, land conflicts, land code, peasants, small farmers, Small scale farming, pluri-activity, head of household, empowerment, youths.

### ***Dédicace***

*A ma mère **Yalamon DELAMOU** qui a toujours incarné pour moi, non seulement une mère, mais aussi mon père depuis le décès de ce dernier à mon enfance en 1984 ;*

*A la mémoire de mon père feu **Kpakile** pour m'avoir scolarisé et choyé avant d'être rappelé à Dieu;*

*A mon épouse **Madeleine LOUA**, dont le soutien inlassable a été indispensable pour mon équilibre moral et social depuis le début de ce projet de thèse ;*

*A mes enfants, frères et sœurs en vers qui je me sens toujours redevable.*

**Je dédie ce travail.**

## REMERCIEMENTS

Cette thèse est un produit de la coopération interuniversitaire entre l'Université de Toulouse-Le Mirail (France) et l'Université Général Lansana CONTE de Sonfonia-Conakry (Guinée). Elle a été rendue possible grâce au soutien du gouvernement Français qui nous a accordé une bourse en alternance à travers le Service d'Actions Culturelles (SCAC) de l'Ambassade de France à Conakry durant notre cycle de formation. J'adresse ici toute ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué, au niveau de ces différentes institutions, à la réussite de cette thèse.

Mes remerciements s'adressent à mes directeurs de thèse, les Professeurs Laurien UWIZEYIMANA et Bernard CHARLERY de la MASSELIERE de l'Université de Toulouse-Le Mirail pour leur disponibilité constante dans l'encadrement de ce travail. Leurs divers conseils d'orientation méthodologique et documentaire m'ont été d'un apport considérable parmi tant d'autres. Tous ces apports ont été possibles aussi bien en France qu'en Guinée depuis le cycle du master. Qu'ils retrouvent ici toute ma reconnaissance.

J'adresse mes remerciements aux membres du jury pour avoir accepté de participer à l'évaluation de ce travail.

Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des enseignants chercheurs du Département de Géographie et du Laboratoire Dynamiques rurales (Université de Toulouse-Le Mirail) ayant contribué directement ou indirectement à notre formation depuis le master. Je pense à Sébastien LE CORRE de l'UFR Géographie et Aménagement pour son assistance constante dont j'ai bénéficié dans le traitement de mes données cartographiques et sa disponibilité pour la lecture de la version restructurée de cette thèse; Alain BONNASSIEUX pour la lecture de plusieurs versions de ce travail et ses remarques constructives.

Je pense également à Yves GUILLERMOU pour sa disponibilité à lire certaines versions de mes textes et les fructueux conseils qui en ont suivi. Mes entretiens avec lui ont été très utiles à l'aboutissement de ce travail dans le cadre notamment des outils conceptuels et théoriques. Les conseils documentaires jusqu'à la mise à disposition de fichiers utiles n'ont pas manqué de sa part. Qu'il trouve sur cette page l'expression de toute ma reconnaissance. De nombreux amis n'ont cessé de m'apporter leur soutien au cours de mes différents séjours de recherche à Toulouse, Paris et Montpellier. Qu'ils trouvent ici, ainsi que leurs familles, l'expression de ma gratitude. Il s'agit de SANGARE Oumar et son épouse Marie Christine, DOUMBAOUYA Oumar et sa famille, Ildefonse NAYIGIZENTE.



## Remerciements

Mon séjour au sein du Laboratoire Dynamique rurales a été, dans le cadre de cette thèse, très bénéfique pour moi tant sur le plan scientifique que sur celui social et humain par la bonne collaboration avec l'ensemble des membres (Professeurs, Chercheurs Associés, Doctorants et autres cadres administratifs) de cette unité mixte de recherche. Ma reconnaissance à chacun des trois secrétaires que nous avons connus au sein de cette unité durant notre cycle de thèse : Dominique DELIGNY, Houcine SALLAYE et Arlette PECH, pour leurs qualités sociales et humaines.

En Guinée, mes remerciements s'adressent aux personnels de tous les services qui m'ont fourni l'essentiel de la littérature grise et des bases de données ayant permis l'évolution de mes analyses. Il s'agit en particulier de Monsieur FOFANA (Directeur du Service National des Statistiques Agricoles –SNSA-), Monsieur Ousmane Ouo-Ouo HABA (du Ministère du Plan), Monsieur Georges GBANAMOU, Monsieur Alain KPOGHOMOU (tous deux de la Banque Centrale de la République de Guinée –BCRG-), Monsieur KEITA (Responsable du service Statistiques et informatique de la Direction Générale des Douanes –SI/DGD- ainsi que ses collègues de service, Monsieur SOUMAH du Service de documentation du Ministère de l'Agriculture, des eaux et Forêts.

Mes reconnaissances vont à l'endroit des services de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) et de ceux de son Antenne régionale de la Guinée Forestière (Centre 1 de Recherche Agronomique de Sérédou/Macenta -CRA-S/Macenta-). Je pense particulièrement à Dr Famoï BEAVOGUI (Directeur Général dudit Institut), au personnel du service de documentation (IRAG). L'essentiel des fonds cartographiques que j'ai exploités sur la région dans le cadre de cette recherche a été obtenu au CRA (ou CRRA) de Sérédou. C'est encore là où des entretiens exploratoires intéressants ont eu lieu avec des spécialistes des systèmes agroforestiers et des cultures pérennes avant la finalisation des fiches d'enquête. Je manifeste mes reconnaissances à l'ensemble des travailleurs de ce centre de Sérédou à travers sa Direction. Toutes mes amitiés à Monsieur DIABATE Moussa (le Responsable de l'Herbier-SERG du centre) et de ses agents, à Monsieur Frédéric Mamicié KONOMOU (Responsable du SIG/Sérédou), à Messieurs Gono Yö TRAORE et Pascal MILLIMONO du Programme Cultures pérennes.

Je ne saurais passer sous silence les noms de certaines personnes qui, à titre privé, m'ont également apporté leur appui dans mon exercice de recherche. Il s'agit d'Aboubacar Ahmadou CAMARA (Directeur scientifique du Centre Régional de Recherche Agronomique de Foulaya/ Kindia), Didier BAZZO (Directeur Technique de l'Observatoire National de la

## Remerciements

République de Guinée-ONRG-), mon cousin Joachim LAMA (Directeur National des Etudes Economiques et de la Prévision au Ministère de l'Economie et des Finances –Guinée-). Leurs conseils et suggestions ont contribué à l'orientation de mes analyses par rapport aux aspects relevant de leurs différents domaines de spécialités.

Mes profondes gratitudes au Dr Cécé BALAMOU de la pharmacie KOBAYA (Conakry) et à tous ses jeunes stagiaires, puis, à mes beaux-parents Raphaël LOUA de Gouecké et sa famille. Ils ont particulièrement soulagé mes efforts matériels et financiers en améliorant les conditions d'accès à l'électricité et en m'accordant des bureaux de proximité pour la transcription et le traitement préliminaire des données sur le terrain comme à Conakry. Qu'ils trouvent une fois de plus ma gratitude entre ces lignes.

Mes sincères remerciements aux amis qui m'ont aidé à mener ensemble les enquêtes de terrains, notamment au cours des deux premiers passages de 2010 à 2011 et toutes leurs relations sociales qui m'ont accueilli dans les différentes zones. Ce sont : Yomba OUENDENO pour la zone de Gbangbadou (préfecture de Kissidougou), Norbert Siélou KAMANO à Fangamadou (préfecture de Gueckédou), Gouo DOPAVOGUI à Sérédou (Préfecture de Macenta) et Paulin SAGNO à Gouecké (préfecture de N'Zérékoré). Aux populations des différentes localités parcourues dans ces zones, j'adresse mes sincères reconnaissances. Je n'oublie pas Mme Aïcha BILIVOGUI de Sérédou, son époux Monsieur SANGARE, pour leur sympathie et le chaleureux accueil dont j'avais bénéficié de leur part à Sérédou en 2010.

Je ne saurai fermer ces pages de remerciements sans manifester ma gratitude à mes parents et amis qui ont soutenu inlassablement ma famille à Conakry pendant les périodes de mon absence. Je pense à ma mère Yalamon DELAMOU, à Aimé Raphaël HABA de l'ONG Avocats Sans Frontières-Guinée, Nyéréké Raphaël THEA de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), Kalaya Aristide SAGNO du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, l'ensemble des ressortissants de Boma-Nord résidents à Conakry, Dr Sidafa CAMARA (Doyen de la Faculté des Sciences Sociales de l'UGLC-SC). C'est le lieu de renouveler ma gratitude à Dr Joachim LAMA (que j'appelle désormais fiston) et toute sa famille.

Enfin, ma sincère reconnaissance à tous ceux dont les noms ne sont pas mentionnés sur ces pages et qui, de près ou de loin ont contribué à la réussite de cette thèse.

**Daniel LAMAH**

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AFVP</b>	Association Française des Volontaires du Progrès
<b>AGR</b>	Activité Génératrice de Revenu
<b>AGS</b>	Approche généalogique simplifiée / Arbre généalogique simplifié
<b>AMAS</b>	Association Mains Solidaires
<b>AOF</b>	Afrique Occidentale Française
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BCRG</b>	Banque Centrale de la République de Guinée
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BNR</b>	Bureau National de Recensement
<b>BRPD</b>	Bureau Régional de Planification et du Développement
<b>CEPEC</b>	Cellule d'Etude de Politique Economique
<b>CFD</b>	Code Foncier et Domanial
<b>CFD</b>	Caisse Française de Développement
<b>CIRAD</b>	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
<b>CNOPG</b>	Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée
<b>CPMV</b>	Centre de Production de Matériel Végétal
<b>CRA-S</b>	Centre de recherche agronomique de Sérédou
<b>CRD</b>	Communauté (ou Commune) Rurale de Développement
<b>CRI</b>	Croix Rouge Internationale
<b>CRRA-S</b>	Centre Régional de Recherche Agronomique de Sérédou
<b>DC</b>	Direction des Changes
<b>DERIK (Projet)</b>	Projet de Développement Rural Intégré de Kissidougou
<b>DGD</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DNM</b>	Direction Nationale de la Météorologie
<b>DNS</b>	Direction Nationale de la Statistique (actuel INS)
<b>DPFMR</b>	Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural
<b>EIBEP</b>	Enquête Intégré de base pour l'Evaluation de la Pauvreté en Guinée
<b>ELEP</b>	Enquête légère pour l'Evaluation de la Pauvreté
<b>FAC</b>	Fonds d'Aide à la Coopération
<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organization / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FG</b>	Franc Guinéen
<b>FIDA</b>	Fonds International pour le Développement agricole
<b>FNPCG</b>	Fédération Nationale des Planteurs de Café de Guinée
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>FPA</b>	Forme de Production Artisanale
<b>FVI</b>	Faire-valoir Indirects
<b>GF</b>	Guinée Forestière
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (nouvelle appellation de la GTZ), organisme du gouvernement fédéral allemand, impliqué dans la coopération avec plus de 130 pays.
<b>GPS</b>	Global Position System
<b>GTZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération

Liste des sigles et abréviations

	Technique Allemande)
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IRAG</b>	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
<b>IRC</b>	Institut des Régions Chaudes (Montpellier)
<b>IRD</b>	Institut de Recherche pour le Développement
<b>LPDA I</b>	Lettre de Politique de Développement Agricole N°1 (en 1991)
<b>LPDA II</b>	Lettre de Politique de Développement Agricole N°2 (en 1997)
<b>MAE</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (République de Guinée)
<b>Moy.P</b>	Moyen de Production
<b>MP</b>	Ministère du Plan
<b>MP</b>	Mode de Production
<b>MSEGUI</b>	Modèle de Simulation de l'Economie Guinéenne
<b>NLPDA</b>	Nouvelle Lettre de Politique de Développement Agricole (en 2008)
<b>OGM</b>	Observatoire de la Guinée Maritime
<b>OIC</b>	Organisation Internationale du Café
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONRG</b>	l'Observatoire National de la République de Guinée
<b>OP</b>	Organisation Paysanne
<b>OPFR</b>	Opération Pilote du Plan Foncier Rural
<b>OUC</b>	Observatoire de l'Université de Conakry
<b>PACV</b>	Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises
<b>PCNU-GF</b>	Programme conjoint des Nations Unies en Guinée Forestière
<b>PCV</b>	Période de croissance des végétaux
<b>PDG</b>	: Parti Démocratique de Guinée
<b>PDPEF</b>	Projet de Développement des Petites Exploitations Familiales en Guinée Forestière
<b>PDRIZ/GF</b>	Projet de Développement de la Riziculture de la Guinée Forestière
<b>PF</b>	Plantation Familiale
<b>PGREG</b>	Programme Géo-référencé de l'Ecole Guinéenne
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PMS</b>	Ministère du Plan et de la Statistique
<b>PNUD</b>	Programme de Nations Unies pour le Développement
<b>PV</b>	Procès -Verbal
<b>RC2</b>	Projet de Relance de la culture du café
<b>R-N'Z</b>	Région de N'Zérékoré
<b>ROCAPE</b>	Réseau de Recherche en Politique Economique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
<b>RSP</b>	Rapports Sociaux de Production
<b>RTP</b>	Rapports Techniques de Production
<b>S/P</b>	Sous-préfecture
<b>SARPC</b>	Service de Sécurité Alimentaire, Reconstruction, Prévention des Conflit
<b>SASA</b>	Service d'Appui aux Statistiques Agricoles
<b>SEMIFOR</b>	Société d'extraction des minerais de fer et d'or
<b>SIG/CRA-S</b>	Système d'Information Géographique du Centre de Recherche Agronomique de Sérédou
<b>SMC</b>	Service du Marché des Changes

Liste des sigles et abréviations

<b>SNPRV</b>	Service National de Promotion Rurale et de Vulgarisation
<b>SNSA</b>	Service National des Statistiques Agricoles
<b>SOGUIPAH</b>	Société Guinéenne de Palmier à huile et d'Hévéa
<b>SPCP</b>	Systèmes de production basés sur des cultures pérennes
<b>SPCV</b>	Systèmes de production bases sur des cultures vivrières
<b>TD</b>	Travailleur Direct
<b>TI</b> ou <b>NT</b>	Travailleur Indirect ou Non Travailleur
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UPPC</b>	Union Préfectorale des Planteurs de Café
<b>USA</b>	Etats-Unis d'Amérique
<b>USD</b> ou <b>DUS</b>	Dollar Américain
<b>USP</b>	Unité sociale de production

## 0. INTRODUCTION GENERALE

### 0.1- La caféiculture, un sujet qui passionne les ruralistes

Une littérature abondante existe sur la caféiculture et ses enjeux dans le monde en général, et sur la zone tropicale humide d'Afrique en particulier, avec des inégalités et une diversité régionale considérable. Cette abondance de publications concernant la caféiculture et l'étude des paysanneries africaines exige une sélection rigoureuse des sources intéressantes par rapport à notre problématique. L'importance du café est d'abord d'ordre économique dans les échanges nationaux et internationaux. Cela lui a valu l'appellation d'un « *nouvel or noir* »<sup>1</sup>. D'après la même source, le café représente la première denrée agricole échangée dans le monde avec 4% du commerce mondial des produits alimentaires et la deuxième matière première commercialisée dans le monde, après le pétrole et devant le blé.

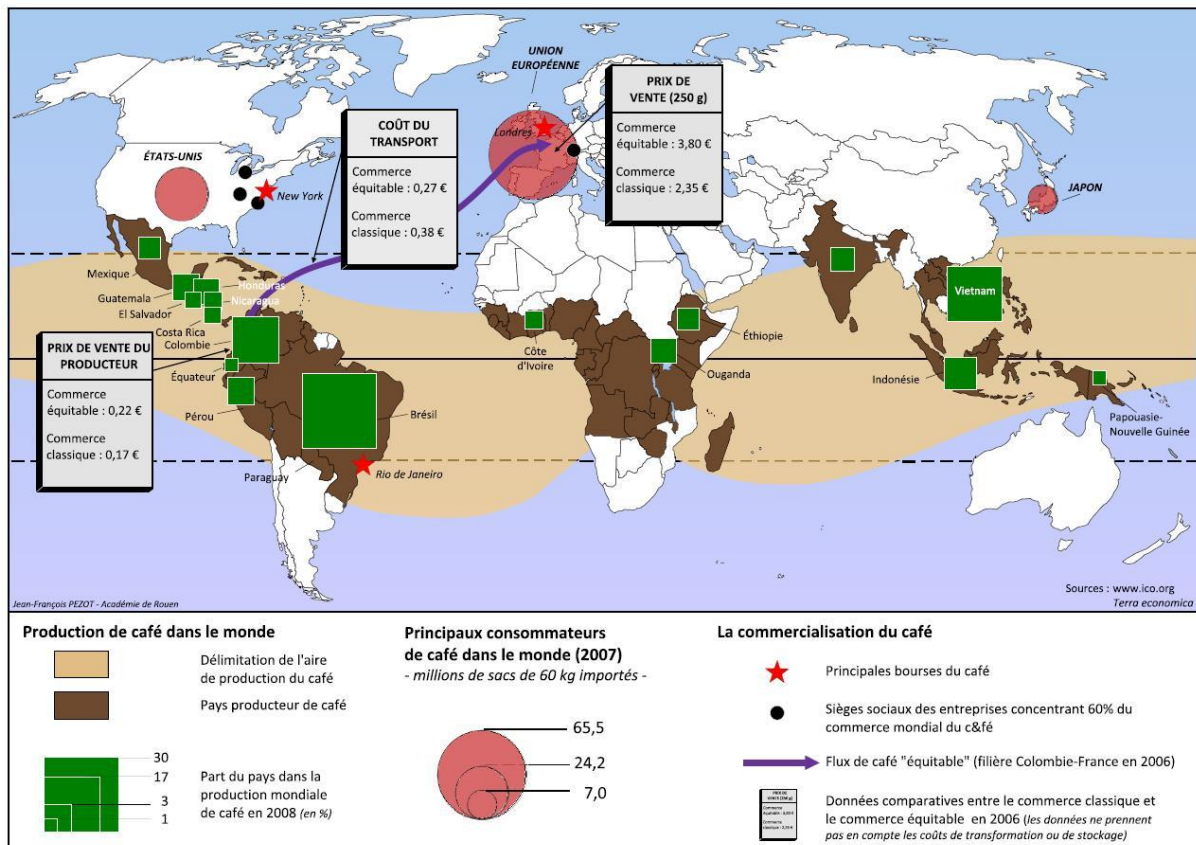
Ainsi, pour reprendre CHARLERY de la MASSELIERE (2007), le café est aujourd'hui un produit mondialisé; il apparaît également dans sa diversité et sa singularité, tant du point de vue de sa consommation que de ses zones de production. En effet, il se consomme presque partout dans le monde, avec son cortège de valeurs : *«le café est boisson, mais il est aussi lieu où se trouve encore associées détente et activité [débat, récréations, ...]. [...] Pendant de sa dimension sociale, le café possède une dimension économique de première importance, et représente, en valeur, le 2<sup>e</sup> ou le 3<sup>e</sup> marché mondial après le pétrole, selon les oscillations du marché des céréales. [...] Les produits caféine étant désormais utilisés en pharmacie et cosmétique et cet alcaloïde entrant dans la fabrication des boissons gazeuses, le produit « café » attire aujourd'hui des industriels comme l'Oréal et Coca-Cola»* (PINARD, 2007, p.17).

Le café est cependant moins consommé dans les pays d'Afrique tropicale humide. Il reste surtout un produit du monde tropical humide du point de vue de sa production. [...] (TULET, 2007) en raison de ses exigences écologiques qui ne sont mieux satisfaites que dans ce biome de la planète (cf. carte 1, p.12). Ce produit que certains appellent « *l'or vert* », est ainsi essentiellement assurée dans les « *pays en voie de développement, qui, tous, subissent, plus qu'ils ne contrôlent, le prix d'achat de la matière première...* » (PINARD, 2007, p18.).

---

<sup>1</sup> <http://www.afriqueavenir.or/2010/02/24/le-cafe-africain-nouvel-or-noir-du-continent/>, visité le 16/06/2012. La référence à « l'or » se justifie, selon cette source, par le fait que le café se vend au prix d'or en Occident ; donc un produit de valeur.

Carte 1: Production, commercialisation et consommation du café dans le monde



Source : <http://dalat2011.files.wordpress.com/2011/03/cafe1.jpg> , visité le 16/06/2012.

Le caféier<sup>2</sup> est un arbuste de sous-bois, au feuillage vert et luisant, de 3 à 6m de hauteur, à faible exigence en lumière, aux propriétés stimulantes (PINARD, 2007). Le port de cet arbuste est aéré, diffus et difficilement repérable parmi les autres arbustes du couvert. C'est une dicotylédone<sup>3</sup> de l'ordre de *Rubiales*, famille des Rubiacées, qui compte environ 500 genres connus. Le caféier est du genre *coffee* dont « près de 90 espèces sont aujourd'hui inventoriées [...]. Parmi ces espèces moins d'une dizaine ont été cultivées dans le passé, pour ne laisser place, de nos jours, qu'à deux d'entre eux : *C. arabica* et *C. canephora*. Cette dernière est bien plus connu sous le nom d'une de ses variétés : la variété *robusta* » (PINARD, 2007, p.18).

<sup>2</sup>- Nous empruntons essentiellement la définition, les caractéristiques écologiques, climatiques et morphologiques de cette plante à PINARD (2007). En raison de la nature polysémique du terme «café» (boisson, produit ou fruit du caféier, lieu de vente «café prêt à être consommé», l'arbuste (caféier) etc., nous utiliserons parfois les termes «café» et «caféier» comme des synonymes pour désigner la caféiculture ou la production caféière.

<sup>3</sup>- Selon la classification végétale, une plante est dite *dicotylédone*, lorsque sa graine possède deux organes de réserves appelés *cotylédons*. Elle diffère des plantes *monocotylédones* (représentées notamment par les graminées, dont la graine ne possède qu'un cotylédon).

Les caractéristiques climatiques de ces deux variétés de café montrent bien qu'elles ont des habitats différents, même si on peut les retrouver parfois dans une même aire géographique. En effet, les conditions climatiques azonales contribuent en général à ce phénomène. Ainsi, le café *robusta* apprécie à la fois la chaleur et l'humidité, nécessite des températures moyennes entre 24° et 26°C, une pluviométrie annuelle variant de 1500 à 3000 mm, une saison sèche de 2 à 3 mois. Le café *arabica* par contre, requiert plus de fraîcheur, de 20° à 25°C, et supporte mieux la sécheresse (1300 à 1800 mm, 2 à 4 mois de saison sèche). En zones intertropicales, la variété *arabica* prospère en régions d'altitude variant entre 1500 et 2000 m selon la latitude, le café *robusta* occupe des régions plus basses.

Comme tout végétal, le cycle végétatif du caféier comporte des moments sensibles, notamment pendant la période de floraison et de formation des cerises. En effet, après une période de sécheresse marquée, la floraison se réalise avec le retour des pluies. Éphémère, cette floraison dure environ deux à trois jours au cours desquels la plantation répand une odeur et paraît enneigée<sup>4</sup>. Les cerises se forment immédiatement avec la fin de la période de floraison et atteignent leur maturité de fruits rouges, après huit mois de croissance pour l'*arabica*, et dix mois pour le *robusta*. Les régions caféières qui sont caractérisées par un régime pluviométrique bimodal<sup>5</sup> réalisent en général deux récoltes par an et celles qui ont un régime pluviométrique unimodal, une récolte. Ce phénomène s'explique par le fait que la floraison du caféier coïncide avec le retour de la saison des pluies.

En Afrique (cf. carte 2, p.14), le café occupe une surface d'environ 3,4 millions d'hectares<sup>6</sup>. La Côte-d'Ivoire, voisine géographique de la Guinée est classée premier pays producteur africain du café en 2010 avec 260.000 tonnes. Les statistiques douanières ivoiriennes de 2009 font état d'exportations de café totalisant 26 785 tonnes entre les mois d'octobre à décembre de l'année, soit un bond de 246% par rapport aux volumes expédiés sur la même période l'année précédente. Elle est suivie de l'Éthiopie et de l'Ouganda (avec environ 180.000 de tonnes). Mais ces deux derniers pays occuperaient le premier rang en 2009<sup>7</sup>. Les mêmes

---

<sup>4</sup> L'évocation de l'idée de neige ne traduit pas ici une réalité climatique mais plutôt une analogie à la couleur blanche produite par l'état de la caféière et comparable au paysage de la neige. Au cours de cette courte période de floraison, la plantation semble plus ou moins entièrement couverte par la couleur blanche des fleurs.

<sup>5</sup> Un régime pluviométrique est dit bimodal lorsqu'il se caractérise par deux saisons humides bien distinctes permettant deux cycles de cultures et un calendrier cultural étalé avec semis et récoltes échelonnés. Il est unimodal ou monomodal quand il ne présente qu'une seule saison humide dans l'année.

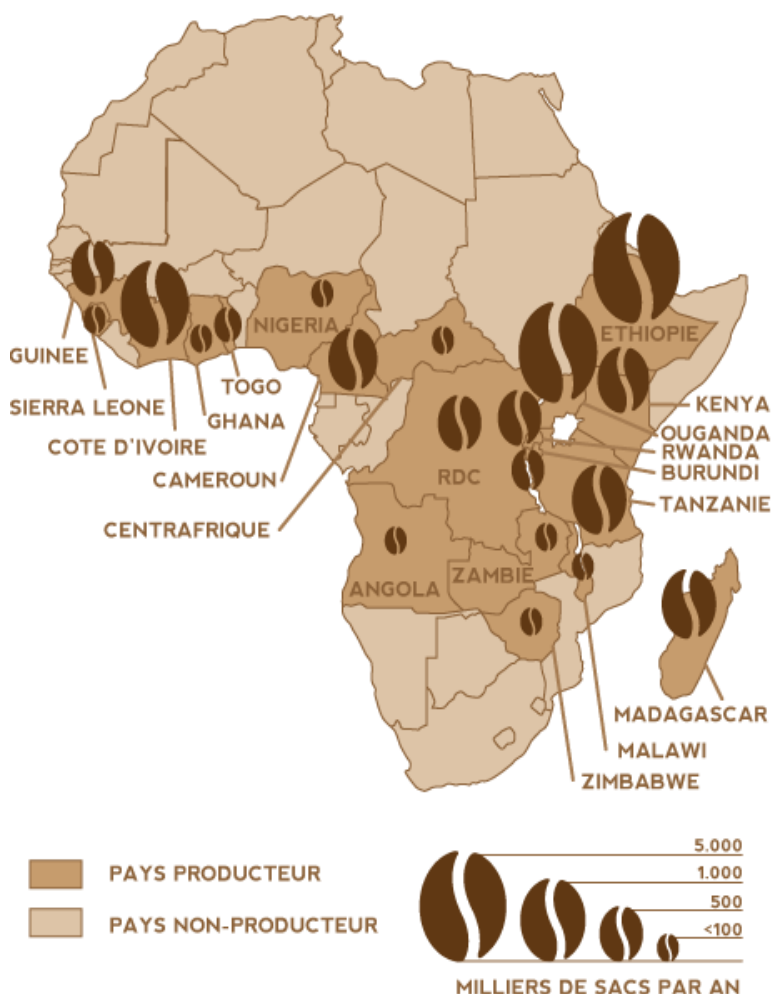
<sup>6</sup> [International Coffee Organisation; www.afriqueavenir.org/cartes/production-annuelle-de-cafe-en-afrique/](http://www.afriqueavenir.org/cartes/production-annuelle-de-cafe-en-afrique/), visités le 16/06/2012.

<sup>7</sup> Idem. Sites visités le 16/06/2012.



sources soulignent que dans les pays producteurs du continent africain, plus de 8 millions de personnes travaillent à l'industrie du café.

**Carte 2: Production annuelle de café en Afrique selon le pays en 2009**



Source : [www.afriqueavenir.org/cartes/production-annuelle-de-cafe-en-afrique/](http://www.afriqueavenir.org/cartes/production-annuelle-de-cafe-en-afrique/) , visité le 16/06/2012.

Le café africain doit cependant encore livrer bataille pour être vendu à un prix véritablement équitable même quand le marché est à la hausse. Ainsi au Kenya, le grade AA avait grimpé à 450 dollars le sac de 50 kg lors des enchères à Nairobi (26 janvier 2010), contre 421 dollars lors des ventes précédentes<sup>8</sup>. Selon les mêmes sources, l’Ethiopie est en quête d’une avancée sur cet enjeu. Le géant américain de la distribution de café Starbucks et le gouvernement éthiopien sont parvenus à un accord sur l’attribution d’un label d’espèces uniques de café éthiopien, mettant fin à un litige entre les deux parties. Les Etats-Unis ont ainsi reconnu à l’Ethiopie sa propriété intellectuelle sur trois variétés caféières uniques (Sidamo, Harar et Yirgacheffe), garantissant ainsi les droits des producteurs éthiopiens.

<sup>8</sup> Notons à ce niveau que le marché du café est très fluctuant. Les travaux publiés par exemple sur cette question en 2007 et en 1998, en particulier ceux des « Etudes rurales n°180 » soulignent éloquentement cette fluctuation.

Au-delà de cette importance du café qui s'appréhende souvent par le global, à travers notamment les grands enjeux de la plus grande longueur de la filière café (enjeux qui tiennent compte des mécanismes de détermination institutionnelle des prix<sup>9</sup>), se posent de grandes préoccupations relatives aux enjeux locaux tels : les questions foncières, celles de la société, de l'économie locale ou familiale, de pouvoir et/ou de la protection de l'environnement. Ainsi, tous ces enjeux associés au café, caféier, caféiculture, restent encore des mots et des thématiques aux intérêts croissants dans les études rurales en général, et les systèmes de production agricole dans les zones intertropicales humides d'Afrique en particulier.

Les travaux de BART, CHARLERY de la MASSELIERE et CALAS (1998) mettent en exergue, sur l'Afrique Orientale (le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie), l'importance du café dans le processus d'insertion de ces trois pays dans l'économie mondiale. Exporté en effet à 90%, ce produit constitue une ressource majeure de l'économie nationale de chacun de ces trois Etats. Le café fait à ce titre l'objet de compétitions fortes entre les producteurs en raison de son importance dans l'accumulation monétaire. Cette frénésie de compétition se traduit aussi dans le développement des stratégies de commercialisation, stratégies dans lesquelles la lutte de chaque catégorie d'acteurs de la filière se bat pour maximiser son profit. L'enjeu politique du caféier est par ailleurs aussi majeur que celui économique car il accorde en général un crédit social et politique à ceux qui en contrôlent mieux la filière. Les auteurs soutiennent qu'au-delà du fait que cette plante occupe une place centrale dans les paysages agraires, il reste un élément clé dans l'analyse multi-scalaire (emboîtement des échelles internationale, nationale et locale). Ils insistent également sur l'approche systémique, la nécessité de prendre en compte les acteurs intervenant autour de la production caféière. BART, CHARLERY de la MASSELIERE et CALAS (1998) soulignent, dans le résumé de ces travaux sur les *caféicultures d'Afrique Orientale : territoires, enjeux et politiques*, « *le paradoxe de l'obstination des producteurs à reproduire les gestes, les territoires et les pratiques qui les ont vus naître, et leur aptitude à récupérer les innovations et à répercuter les modifications des rapports de force politiques et économiques* ».

UWIZEYIMANA et NOIRT (1998) montrent par exemple que suite à la dérégulation du marché mondial du café, puis dans un contexte de surpopulation rurale, l'équilibre des rapports sociaux vacille. Cette mutation entrainerait, par des stratégies de pluriactivités en

---

<sup>9</sup> Selon PINARD, les prix du café oscillent au gré de multiples facteurs dont le risque de gel au Brésil, le jeu de pensions internationales, les stocks mondiaux. Tous ces facteurs malmènent le secteur de la production, et mettent les nombreux petits producteurs dans une position d'acteurs résignés, subissant la ponction des tenants de la filière à l'aval.

plus ou à la place de la caféiculture, un changement du type de société qui se met en place en pays Kikuyu (au Kenya)<sup>10</sup>. A l'échelle des exploitations familiales, ces auteurs estiment aussi que les rapports de genre en termes d'autorité risquent de se renverser en faveur des femmes dont le revenu vivrier dépasse celui du café contrôlé par les hommes, ou mettent ces derniers dans l'obligation de diversifier leurs sources de revenus pour maintenir leur statut de premier chef de ménage.

Dans ce processus de transition sociale qui se manifeste par le passage d'une société caféicole avec un centre de décision essentiellement masculin à une société de pluriactivité (plus pragmatique), la place de la femme dans la gouvernance familiale se renégocie du fait de l'importance du pouvoir économique de cette dernière. La caféiculture n'occupe plus ainsi la place centrale dans les activités productives agricoles : *« Seuls 25% des petits planteurs de Kiria se sont déclarés prêts à garder leurs caféières, mais sans en augmenter la superficie. Tous les autres avaient l'intention, soit de complanter (45%), soit d'arracher les caféiers (30%). [...] aucun paysan n'a l'intention d'effectuer la moindre dépense dans la caféiculture. Les secteurs qui les intéressent plus demeurent l'installation d'équipement hydraulique pour produire des haricots verts pour l'exportation, l'élevage du gros et du petit bétail. Il s'agit donc de stratégies offensives qui marginalisent le caféier devenu incapable de faire vivre les ménages comme auparavant. »* (UWIZEYIMANA et NOIRT, 1998, p.178). La caféiculture ne semble pas être condamnée à l'abandon pour autant car la garantie de son marché mondial y contribue considérablement même si celui-ci est instable. La stratégie de pluriactivité agropastorale permet ainsi de continuer à entretenir les plantations de café qui risqueraient de disparaître au profit des cultures vivrières. Mais au-delà de la valeur économique du café, (et comme bien d'autres cultures pérennes), le pluralisme dimensionnel de cette culture pérenne dans les pays en développement (de la zone tropicale) est bien connu. Elle est aussi importante sur le plan écologique (en termes d'exigence des plantes), bioclimatique et pédologique. L'importance de la caféiculture (comme culture pérenne) est également visible dans la formation des sociétés paysannes ouvertes à l'innovation, dans les constructions territoriales et des identités individuelles à travers le statut de « planteur » en Côte d'Ivoire ou collective à travers la proclamation ethnique comme en pays Bamiléké au Cameroun (CHARLERY de la MASSELIÈRE, 2001). En s'appuyant sur l'exemple du café, cet auteur

---

<sup>10</sup> Les auteurs ne disposaient certes pas de recul nécessaire permettant d'augurer avec précision ce nouveau type de société, mais ils l'ont souligné avec insistance. Ils estiment en effet que les tensions alors perceptibles dans la campagne Kikuyu contribueraient grandement à cette transformation du modèle de société au niveau de cette communauté rurale.

souligne bien ce caractère pluridimensionnel des cultures pérennes : elles marquent le paysage de leur empreinte ; elles sont le vecteur matériel des dynamiques et des identités socioculturelles ; elles servent de support à la légitimation de hiérarchies institutionnalisées ou de formes instituées de division du travail, à travers l'organisation de la filière, de la production à la commercialisation ; elles traduisent le fonctionnement des rapports de genre et intergénérationnels (l'homme par rapport à la femme, une génération par rapport à l'autre, un groupe ethnique par rapport à un autre, etc.) ainsi que l'accès aux ressources comme la terre etc.

Les travaux de HATUNGIMANA (2005) sur le Burundi (en région des grands Lacs d'Afrique Centrale), sont révélateurs à la fois du rôle important du café dans la transformation des sociétés rurales sur les plans social, économique et les paysages agraires. Ils mettent par ailleurs en exergue les enjeux politiques de la caféiculture dans les débats nationaux du pays. A titre d'exemple, on parle de modernité rurale au Togo à travers la caféiculture au début du 20<sup>e</sup> siècle, en dépit d'un écosystème favorable restreint et d'une production insignifiante à l'échelle mondiale. (ANTHEAUME, 2007).

Une convergence remarquable de nombreux auteurs reste à noter sur le contexte d'introduction et/ou de la diffusion du caféier dans les systèmes de production des sociétés africaines et d'ailleurs : elle est étroitement liée à l'histoire coloniales du continent en général.

## **0.2- La Guinée, un pays côtier aux potentialités agricoles importantes, mais économiquement peu valorisées**

La République de Guinée est un pays côtier situé en Afrique de l'Ouest (7°30 de latitude Nord et 15° de longitude Ouest). Elle est limitée à l'ouest par l'Océan Atlantique sur une largeur de 300km, au nord-ouest par la République de Guinée Bissau, au nord par le Sénégal et le Mali, au nord-est par le Mali, à l'est par la Côte d'Ivoire et au sud par le Libéria et la Sierra Léone (cf. carte 3, pp.18). Elle couvre une superficie de 245.857 Km<sup>2</sup> (soit environ 4% de la sous-région Ouest-Africaine). Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996, la population guinéenne a été évaluée à 7 162 081 habitants. Sur la base d'un taux d'accroissement annuelle de 3,1%, celle-ci est estimée à 11 672 876 habitants en 2012<sup>11</sup>. La densité démographique correspondant à cette estimation est

---

<sup>11</sup> Cette projection a été faite en application de la formule suivante sous Excel :  $B=A*(1+\alpha/100)^p$ . où B= Valeur de la date d'arrivée de la variable (effectif de la population en 2012); A = valeur de la date de départ (effectif de la population en 1996);  $\alpha$  = taux de variation annuelle moyenne (ici 3,1%); p = période couverte (16 ans). (Cf. Martin PAEGELOW et Frank VIDAL (Dir.), 2003, *La Géographie d'aujourd'hui. Méthodes et techniques* :

globalement faible (47,48 hbts/km<sup>2</sup>). Elle comporte pourtant des disparités importantes selon les régions et les localités. La population rurale représente 72% du total (vivant généralement des activités agropastorales, associant la vente de produits agricoles à leurs activités productives). La population urbaine ne représente en effet que 28% (INS<sup>12</sup>). Selon le rapport sur l'enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (2007-2008) en Guinée, rendu public en 2010, 45% de la population guinéenne ont moins de 15 ans ; celle vivant en milieu rural de la même tranche d'âge représentant 48% du total, contre 38,2% en zone urbaine. La population active (15-64 ans) représente 50,5% du total (ELEP, 2010, pp33-34).

### Carte 3: La République de Guinée en Afrique de l'Ouest



Source : Département de la défense des USA, 2010-2011 Réalisation : LAMAH Daniel, novembre 2011

Du point de vue géo-écologique, la Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles (cf. carte 4, p.19): la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Le climat est de type tropical, caractérisé par l'alternance de deux saisons: la saison des pluies (mai à octobre) et la saison sèche (novembre à avril). Les deux saisons sont plus ou moins

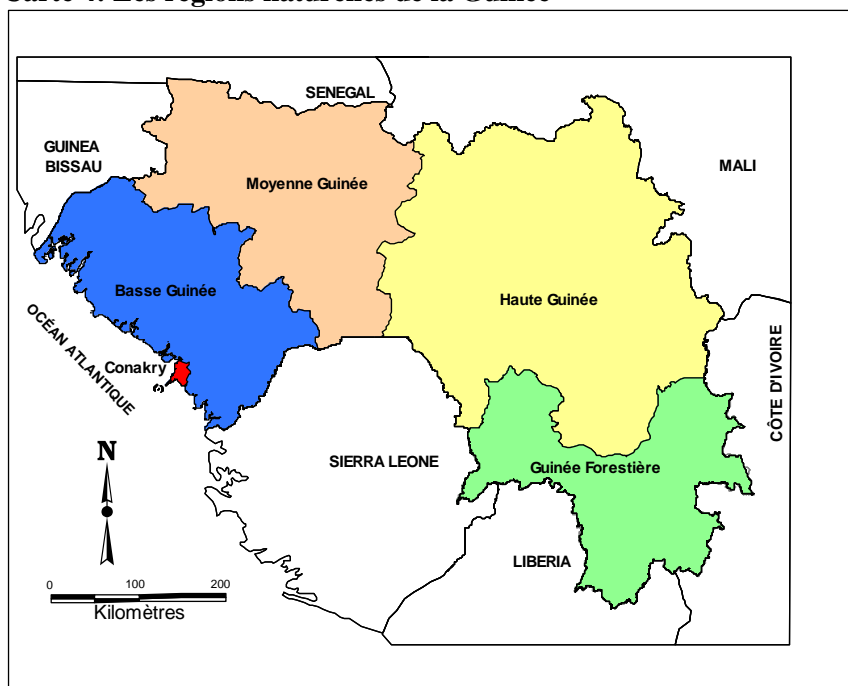
---

*Outils de représentation de l'information géographique* (version électronique). Voir aussi [file:///D:/PRESENT/com\\_web.html](file:///D:/PRESENT/com_web.html) et <file:///D:/coursexcel/index.html>, CD ROM. Nous avons essentiellement exploité le cours d'initiation au tableur Excel de Laurent JEGOU et Martin PAEGELOW, Département de Géographie, Université de Toulouse-Le Mirail.

<sup>12</sup> <http://www.stat-guinee.org/>, visité le 13 mars 2012.

marquées selon la région. Ces quatre régions naturelles sont subdivisées, au plan administratif, en huit (8) régions, dont la zone spéciale de Conakry.

**Carte 4: Les régions naturelles de la Guinée**



Source: PGEG, 2003  
Réalisation: LAMAH Daniel, mars 2012

La Guinée est l'un des pays les plus pauvres du monde. L'incidence de la pauvreté<sup>13</sup> s'élevait à 58% en 2010<sup>14</sup> contre 49,1% en 2002<sup>15</sup>. Elle se situe actuellement à 55,2% (MP/INS, 2012). Le phénomène de la pauvreté monétaire s'est en effet aggravé de 8,9% en 8 ans (e2002-2010) et de 6,1% en 10 ans (2002-2012). Selon les récents travaux du Ministère du Plan et de l'Institut National de la Statistique (PM/INS, 2012, p.8), le seuil de pauvreté se chiffre à 3 217 305 GNF (trois millions deux cents dix-sept mille trois cents cinq Francs Guinéens) par personne et par an 2012, soit près de 8815 GNF par personne et par jour. Ce seuil a été déterminé à partir de l'enquête 2002/03, et mis à jour en 2007 et 2012 en tenant compte de l'inflation. Si cette légère diminution de l'incidence de la pauvreté est sans doute encourageante pour les nouvelles autorités au pouvoir depuis 2010, la situation reste encore préoccupante notamment pour la Guinée Forestière.

<sup>13</sup> Il s'agit de la pauvreté monétaire dont la valeur du seuil a été évaluée à 3217305 GNF par personne et par an 2012, soit près de 8815 GNF par personne et par jour. Selon ces sources, la détermination de ce seuil tient compte de l'inflation.

<sup>14</sup> Ministère de l'Economie et des Finances, *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en Guinée (2011-2012)*, Conakry, juin 2011, p.14 ; <http://www.srp-guinee.org/pauvrete.htm>, visité le 13/03/2012.

<sup>15</sup> Ministère du Plan/Institut National de la Statistique (MP/INS), 2012, *Pauvreté et inégalité en Guinée 1994-2012 : Analyse à partir des enquêtes auprès des ménages (version finale)*, Conakry, p.31.

En effet, comparée aux autres régions administratives du pays, cette région<sup>16</sup> est de nos jours la région où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée (66,9%) contre respectivement Labé (65%), Faranah (64,8%), Kindia (62,5%), Mamou (60,8%), Boké (58,9%), Kankan (48,7%) et la Région spéciale de Conakry (27,4%)<sup>17</sup>. Selon les mêmes sources, le profil de la pauvreté par région se présentait par ordre décroissant en 1994/95 comme suit: Labé (82,5%), Mamou (78,9%), Faranah (77,8%), Kankan (77,7%), N'Zérékoré (67,9), Kindia (69,6%), Boké (58,4%) et la région spéciales de Conakry (10,2%). Cette trame montre que si la Guinée Forestière a été considérée en 1994/95 comme une région moins pauvre, et dans le même temps, comme « *le grenier de la Guinée* », sa situation n'a guère connu d'amélioration significative depuis 2002.

Cette aggravation généralisée de la pauvreté nationale est en partie imputable à deux facteurs sociopolitiques majeurs. Une importante instabilité institutionnelle et politique du pays (notamment entre 2007 et 2010), marquée par un déficit démocratique et une situation économique particulièrement difficile, ont engendré des tensions sociales épouvantables entre 2006 et 2007. Ce contexte s'est également caractérisé par des crispations politiques alors que le Président Lansana CONTE était déjà malade, incapable de faire appliquer ses décisions. De même, on considère souvent que l'Assemblée Nationale s'était elle aussi confondue à la situation sanitaire du chef de l'Etat de l'époque en étant incapable de faire appliquer les dispositions de la constitution relatives à la vacance du pouvoir par rapport à cette situation. Les membres de cette institution nationale se sont plutôt préoccupés de profiter de ce contexte de crise pour s'enrichir individuellement. Il en a été de même pour la plupart, si non l'ensemble des membres des gouvernements successifs de cette période.

L'évolution du contexte national s'est ainsi caractérisé dans le passé par deux régimes sociopolitiques et économiques, certes différents, mais tous défavorables à une réelle croissance économique. En guise de rappel on trouve d'abord, un système politique de parti unique marqué par un système de normes sous le régime du premier Président Ahmed Sékou TOURE de la Guinée indépendante. Ces normes étaient des impôts prélevés chaque année en nature sur les productions agricoles ou sur les troupeaux des éleveurs partout en Guinée. Deux produits agricoles ou de cueillette étaient principalement concernés en Guinée

---

<sup>16</sup> A la place de la région administrative de N'Zérékoré (qui compte 6 préfecture sur 7), nous préférons considérer l'ensemble des 7 préfectures pour les désigner sous le nom Guinée Forestière. C'est cette appellation qui regroupe toute cette entité selon la répartition des régions naturelles du pays.

<sup>17</sup> Ministère du Plan/Institut National de la Statistique (MP/INS), 2012, *Pauvreté et inégalité en Guinée 1994-2012 : Analyse à partir des enquêtes auprès des ménages (version finale)*, Conakry, p.12. Ce seuil a été déterminé à partir de l'enquête 2002/03, et mis à jour en 2007 et 2012 en tenant compte de l'inflation

Forestière par ces mesures : le riz, le palmiste. A ces produits certains auteurs ajoutent le café (BIDOU et TOURE, 2002). Les coûts socioéconomiques de ces impôts en nature étaient finalement insupportables pour les populations. Le même régime se caractérisait aussi par un centralisme économique dominé par l'Etat. Ainsi, le café était mal acheté aux paysans dans le cadre du commerce étatique

Le pays a ensuite été gouverné par un régime militaire qui avait prôné le multipartisme et voulu s'appuyer sur le libéralisme économique. Malheureusement, il a manqué de gouvernance sérieuse entre le 03 avril 1984 et le 23 décembre 2008, notamment depuis 2003, date de la réélection du Général Lansana CONTE à la tête de l'Etat alors que son état de santé ne lui permettait plus de gérer convenablement les affaires du pays. Ce second mandat a été marqué par *«la mauvaise gouvernance qui s'est généralisée à la quasi-totalité des rouages de l'Etat a constitué le principal frein au développement économique et social du pays. C'est aussi à la mauvaise gouvernance que l'on attribue la dilapidation des ressources publiques, l'amenuisement des investissements et par ricochet la décélération de la croissance, l'aggravation de la pauvreté et des problèmes sociaux, et le climat de défiance entre gouvernants et gouvernés»* (MP<sup>18</sup>, 2011, p.75)

L'un des principaux corollaires de cette crise de gouvernance a été, et demeure encore aujourd'hui, un environnement économique défavorable aux petits producteurs agricoles qui sont pourtant les plus nombreux. Il s'est ainsi imposé un environnement commercial complètement laxiste qui écrase les paysans par le massacre des prix des principaux produits agricoles dépendant du marché extérieur. Tout le monde a donc été tenté d'associer à son activité principale le petit commerce de produits agricoles, notamment chez les actifs de la région forestière. Ce sont en effet les collecteurs intermédiaires qui profitent plus du circuit commercial de ces produits. L'Etat reste encore impuissant dans le contrôle des systèmes de prix des articles importés et ceux produits sur place, au détriment des populations qui vivent du secteur agricole<sup>19</sup>.

Selon le *Plan quinquennal de développement socio-économique 2011-2015* du pays (MP, 2011, p.102), les terres cultivables évaluées représentent un potentiel de 6,2 millions

---

<sup>18</sup> Ministère du plan.

<sup>19</sup> L'Etat prend souvent des décrets interdisant l'exportation par voies terrestres des produits agricoles faisant parti des denrées de première nécessité (y compris des produits de cultures pérennes comme le café, le cacao, l'huile de palme). Cela impacte parfois considérablement la chute des prix de ces produits sur le marché national et local alors que les produits importés (riz, huile, cube Maggi, ...) coûtent toujours chers, sans que l'Etat soit capable de réguler les marchés.



d'hectares ; les pluies sont abondantes et varient de 1.100 à 4.000 mm par an. Les ressources en eau de surface et souterraine sont importantes.

Sur 364.000 ha de terres irrigables, seuls 30.200 ha sont partiellement aménagés. Sur les superficies inondables, seuls 20% des bas-fonds sont aménagés ; 6% des plaines intérieures ; 3% des plaines d'arrière mangrove et 10% des plaines de mangroves. Quelle que soit la région, l'agriculture guinéenne se présente sous deux formes de systèmes de production : les systèmes de production basés sur les cultures vivrières et ceux basés sur les cultures pérennes.

Les systèmes de production basés sur les cultures vivrières, généralement de type extensif, sont dominés par un système de culture traditionnelle utilisant rarement des intrants productifs (engrais et produits phytosanitaires). Les exploitations de type familial occupent 60% de la population, représentent 95% des terres arables, et constituent la principale source de revenu pour 57% des ruraux (MP, 2011, p.6). Selon la même source, la taille moyenne de ces exploitations reste très faible (entre 0,3 ha et 1,5 ha). La riziculture est la principale spéculation vivrière du pays bien qu'on associe souvent à celle-ci plusieurs cultures secondaires (le maïs, le fonio, l'arachide et le manioc) qui gardent chacune une importance relative tant dans l'autoconsommation familiale que pour les marchés locaux, régionaux et le marché national (agriculture de subsistance). Au-delà des besoins alimentaires, le riz constitue l'une des principales sources de revenu monétaire des chefs de ménages agricoles. Cette spéculation est en effet pratiquée par 80% des exploitations agricoles, occupe 67% des superficies emblavées, et représente 65% des besoins céréaliers ; elle n'occupe cependant que 37% de la population active.

#### *Un aperçu historique sur les débuts de la caféiculture en Guinée*

L'introduction du café en Guinée a eu lieu avant 1914 (FAO-Banque Mondiale, 1980) dans la région du Fouta Djallon (Moyenne Guinée). D'après ces sources, les essais sur les caféiers dans cette région concernaient la variété *arabica*. Mais les difficultés de production liées aux conditions écologiques peu favorables associées à la crise des années 1930 contribuèrent à l'échec de cette initiative qui se traduisait par la faiblesse de la production. En effet, jusqu'en 1980, la production caféière *arabica* du Fouta Djallon n'avait jamais dépassé celle de 1939 qui s'élevait à 20 tonnes et qui serait insignifiante en 1980. La même variété fut introduite à Sérédou (Kinadou) dans la zone de Macenta en 1936 (en région forestière). La plantation de quelques hectares qui en a suivi en 1940, a été par la suite abandonnée du fait d'une part, de la forte humidité de la zone, et d'autre part, de la sensibilité élevée de l'*arabica* aux maladies

(comme la rouille, l'antracnose et la trachéomyose)<sup>20</sup> qui ont accentué la crise de production caféière. Dans les régions de Haute et Basse Guinée, les essais d'*arabica* se sont effectués dans les années 1920 sans succès significatif. Dans une large mesure, la littérature disponible sur l'histoire de la caféiculture dans la région forestière, certains auteurs (scientifiques ou experts) soulignent que cette culture y a été introduite progressivement à partir des années 1930 (ROSSI, 1993), alors que d'autres remontent les premiers essais dans la région à 1902 dans le cercle de Kissidougou à partir de plants importés du Congo (DELARUE, 2007).

L'introduction de cette espèce en milieu Kpèlè remonterait à 1915 (LOUA 2008)<sup>21</sup>. Mais elle y a réellement pris de l'ampleur en 1919. En effet, le programme des Pères Blancs pour l'évangélisation des peuples Kpèlè devait être doublé d'un programme agricole destiné à fournir des ressources financières pour le vicariat de l'Eglise de Gouecké (une des dix sous-préfectures de l'actuelle préfecture de N'Zérékoré). C'est dans ce cadre qu'un projet de plantation avait été lancé dès les premières années d'installation des premiers missionnaires blancs dans cette zone. Ces travaux de plantation avaient donc commencé sous forme de complantation des colatiers et des caféiers. Voici à ce propos un extrait du rapport des premiers Pères Blancs (1919-1920) en 1921 :

*« Nous avons, depuis un an et demi, défriché et planté de Kolatiers, une superficie de 18 ha, sur la concession dont la demande est en cours. Soit 1800 arbres qui commenceront à rapporter dans 9 ans environ. Mais, comme culture d'attente, nous avons actuellement, intercalé dans les kolatiers (sic), 800 pieds de caféiers, dont les plus anciens nous donneront une petite récolte dès l'an prochain [...]. On sait que la kola est riche en principes fort recherchés en pharmacie. Mais ce fruit, en se desséchant perd une grande partie de ses propriétés, et d'autres part, on ne peut guère se procurer en Europe que des Kolas secs. (...). Les travaux actuels nous ont permis de porter nos pieds de kolatiers de 1800 à 2600, et nos*

---

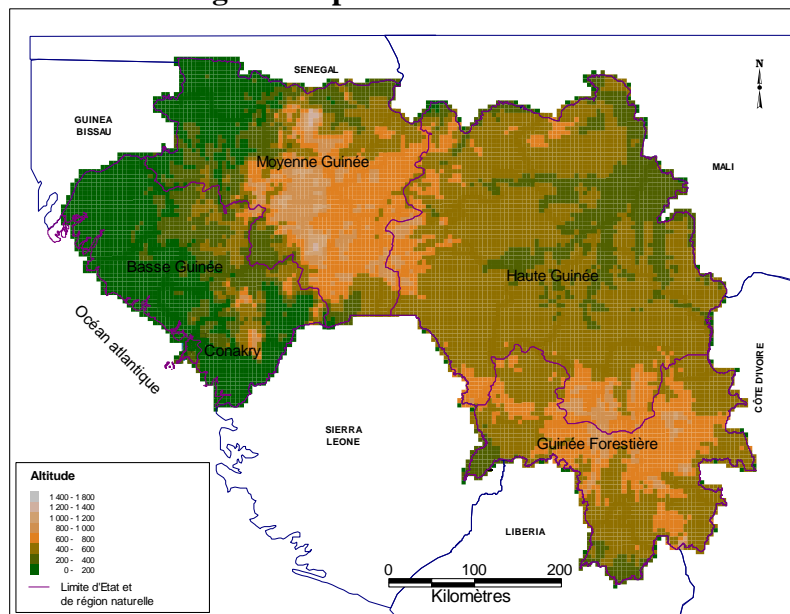
<sup>20</sup>- Cette maladie (*rouille orangée*) est due à un champignon parasite foliaire (*Hemeleia vastatrix*) qui est maintenant répandu sur l'ensemble des régions caféières du globe, où il sévit sous forme d'épidémie plus ou moins violentes. Il note également que l'*anthracnose*, le second danger pour le caféier, est due à *Collectotrichum kahawae*, qui, en période de froid humide, peut détruire jusqu'à 80% de la récolte. Quant à la *trachéomyose*, elle est provoquée par *Fusarium xylarioides*, qui, après avoir sévit en Afrique de l'Ouest dans les années 1930, contamine et détruit maintenant les caféiers robusta de Tanzanie, de République du Congo et d'Ouganda.

<sup>21</sup>- Selon cet auteur, la décoration du mérite agricole dont a bénéficié le Frère Aloys en 1934 montre que ce dernier fut le premier à introduire en 1915 le café, le cacao [...] dans la zone de Gouecké. Selon LOUA (2008, pp.52, 54, 58, 102), la fondation de la première Mission des Pères Blancs en Guinée, dans le territoire de la préfecture actuelle de N'Zérékoré, date de 1914 par trois missionnaires dont deux prêtres et un frère. La première Eglise de la Mission Catholique de N'Zérékoré fut ainsi fondée à Gouecké le 08 septembre 1914. Il s'agit des Pères Armand Loui BOUYSSOU, Jean-Marie GARLANTEZEC, et du Frère Aloys qui s'appelait originellement Michel Heitz. Ils avaient été envoyés par le Vicaire Apostolique du Soudan. Peu après, du fait de leur mobilité, l'installation s'arrêta et le poste fut abandonné pour ne se rouvrir qu'avec le retour du Frère Aloys vers la fin de 1919.

*pieds de caféiers de 800 à 1600. En attendant, nous stabilisons des kolas, et dans l'année nous en avons expédié 625 kilos en France ».*

Selon les conditions naturelles du pays, notamment celles liées à l'altitude, deux régions de prédilection de la caféiculture existent en Guinée : la Guinée Forestière pour le café *robusta*, et la Moyenne Guinée pour le café *arabica*. Sur la carte 5 (p.24), ces régions se distinguent par leur altitude moyenne<sup>22</sup>.

**Carte 5: Les régions de prédilection de la caféiculture en Guinée selon le relief**



**Source :** Programme Géo-référencé de l'Ecole Guinée (PGREG), 2003/ NASA-SRTM, 2010-2011.

**Réalisation :** LAMAH D., mai 2013.

Nos connaissances sur la variété de café faisant l'objet de ces essais restent toutefois imprécises pour Kissidougou et Gouecké pour les années 1902 et 1915.

Les spécialistes du café que nous avons rencontrés estiment qu'il ne sera pas aisé de conduire le projet de café arabica au Fouta Djallon où la pluviométrie moyenne annuelle est souvent inférieure à 800 mm. Ils soulignent aussi que les conditions pédologiques de cette région ne sont pas très favorables à la culture d'arabica.

Selon le plan quinquennal (2011-2015, p.108) le secteur primaire est dominé par le sous-secteur de l'agriculture pour 65% du PIB nominal. Il est suivi du sous-secteur d'élevage pour 19%, de la forêt pour 12% et de la pêche pour 4%. La part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB) s'est remarquablement abaissée au cours de ces dernières années passant

<sup>22</sup> La couche altitudinale de cette carte a été réalisée à partir d'une grille d'altitude de 5 km que nous avons reçue de Sébastien LE CORRE de l'Université de Toulouse Le Mirail en mai 2013. Ces informations donnent une idée claire sur les conditions morphologiques des régions guinéennes relatives au potentiel agronomique de la caféiculture, notamment en termes d'altitude.

de 25% en 1987, 21% en 1997, 13% en 2006 avant de connaître une légère hausse de 17% en 2007. Les produits agricoles représentent respectivement 11% des exportations et 17% des importations du pays. Le sous-secteur des cultures pérennes domine l'agriculture guinéenne avec 65% de la production. Les résultats attendus de ce sous-secteur durant les cinq prochaines années sont : a) accroître les superficies de caféier arabica en passant de 1 500 ha à 5 000 ha en 2015 en Moyenne Guinée ; b) passer de 25 000 tonnes en 2005 à 60 000 tonnes de café d'ici 2015 en Guinée Forestière, avec l'objectif d'atteindre une production de 75 000 tonnes de café et de cacao en 2015 (soit une projection de croissance de 15 000 tonnes pour le cacao). Il faut toutefois noter que l'exportation des produits agricoles guinéens est en général sous-évaluée en termes de statistiques officielles. Cette situation est avant tout liée à l'importance des échanges commerciaux transfrontaliers non officiels entre les pays limitrophes de la Guinée d'une part, et d'autre part, entre la région forestière et les pays voisins qui partagent les frontières avec elle. Deux facteurs majeurs expliquent l'importance des flux de ces échanges frontaliers. Le premier facteur est la forte porosité des frontières terrestres vers la Côte d'Ivoire, le Libéria, et la Sierra-Léone qui jouxtent la Guinée Forestière. Parmi les principaux produits agricoles échangés on peut noter en particulier le café, le cacao, la noix de cola et l'huile de palme. A ces produits s'ajoute une gamme variée de cultures vivrières dont le piment, le gombo sec, etc. Le second élément, d'ordre monétaire, est la faiblesse de la monnaie guinéenne par rapport au Franc CFA, au Dollar Libérien et à la monnaie Léonaise, les produits faisant l'objet de vente étant évalués dans les monnaies des pays concernés (LAMA, 2006). A titre d'exemple, en 2004, la part du café dans les exportations transfrontalières vers la Côte d'Ivoire s'élevait à 52,867%.

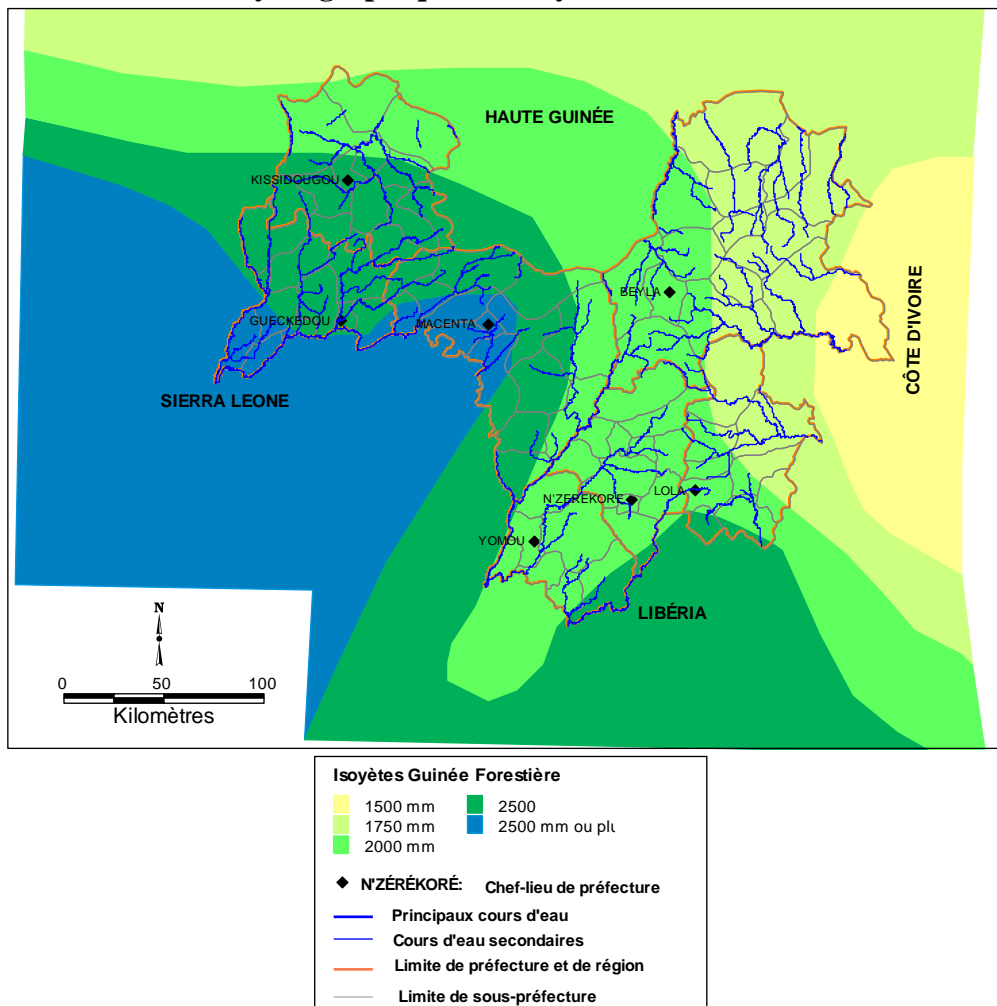
La Guinée Forestière est l'une des quatre régions naturelles de la République de Guinée. Couvrant 20% de la superficie totale du territoire national (49 400km<sup>2</sup>), elle est depuis longtemps qualifiée de grenier du pays (PMS<sup>23</sup>, 1994) en raison de l'importance de son potentiel agricole. Ainsi, la région recèle des conditions climatiques et pédologiques favorables à une agriculture diversifiée (IRAG, SIG/CRA Sérédou, 1991) (qu'elle porte sur des cultures vivrières ou pérennes). Cette diversité agricole reste aussi liée aux conditions locales des zones agro-écologiques. Le climat est de type subéquatorial et se caractérise par une longue saison pluvieuse (7 à 8 mois). La pluviométrie annuelle moyenne varie de 1750 mm à 2500 mm (cf. graphiques 1 et 3, pp.27 et 28). Dans certaines localités, comme les zones montagneuses et celles des massifs forestiers, la pluviométrie annuelle peut dépasser les 2500

---

<sup>23</sup> Ministère du plan et de la statistique

mm de pluies par an. Selon le Centre de recherche agronomique de Sérédou (CRA-S), on peut diviser la région en cinq zones climatiques correspondant aux isohyètes de la région. Sur la carte 6 (p.26), la répartition des zones pluviométriques de la région sont nettement distinctes. Elle met cependant en évidence l'importance générale de la pluviométrie au niveau de toute la région malgré les inégalités qui existent entre les isohyètes (1500 mm à plus de 2500 mm). Le graphique n°3 (p.28) sur l'évolution de la pluviométrie montre en particulier l'abondance exceptionnelle des pluies dans la zone de Macenta qui enregistre parfois 3000 mm ou plus par an.

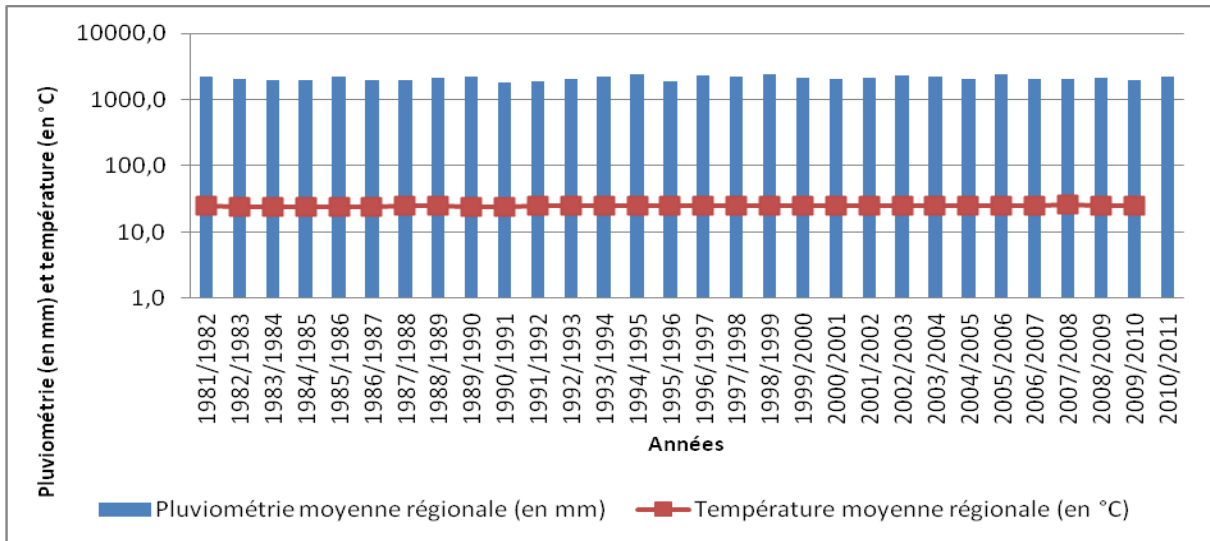
**Carte 6: Réseau hydrographique et isohyètes de la Guinée Forestière**



Source : Boulvert, 1992 ; M.F KONOMOU ET k ZOUMANIGUI (SIG/CRA-Sérédou),1999  
 Mise à jour et reproduction : LAMAH D., février 2013

Selon les données de la Direction nationale de la météorologie (DNM, 2011), la moyenne régionale des températures enregistrées de 1981 à 2008 se situe autour de 24°C. Cette moyenne est variable selon la station et l'année au niveau de la région (cf. graphique 1 et 2, p.27). Les maxima moyens varient également en fonction de la station entre 30°C et 32° C., et les minima moyens de 18° C à 20°C.

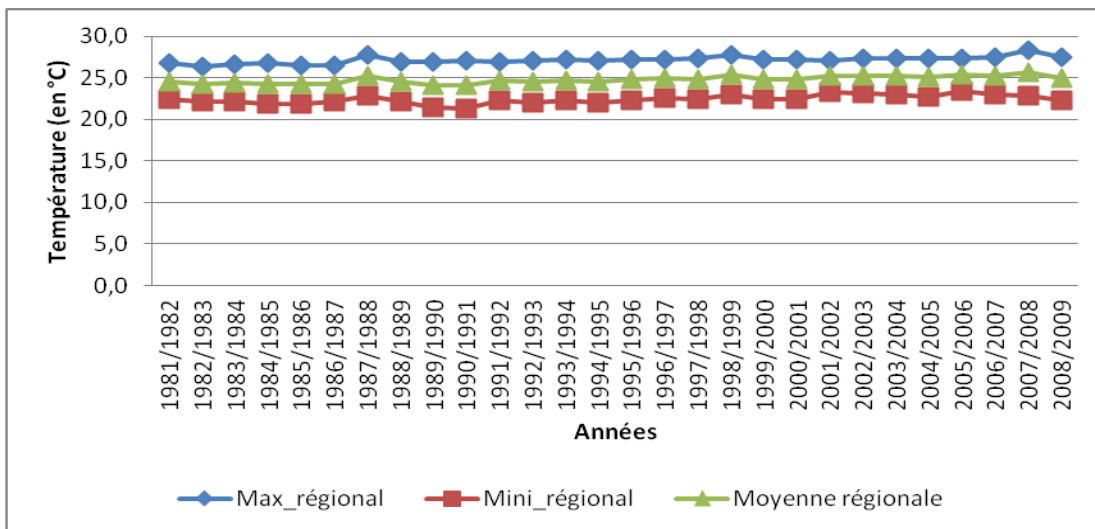
**Graphique 1: Évolution des moyennes pluviométrique et thermique de la Guinée Forestière de 1981 à 2011**



Source: Direction Nationale de la Météorologie, Conakry, 20 décembre 2011

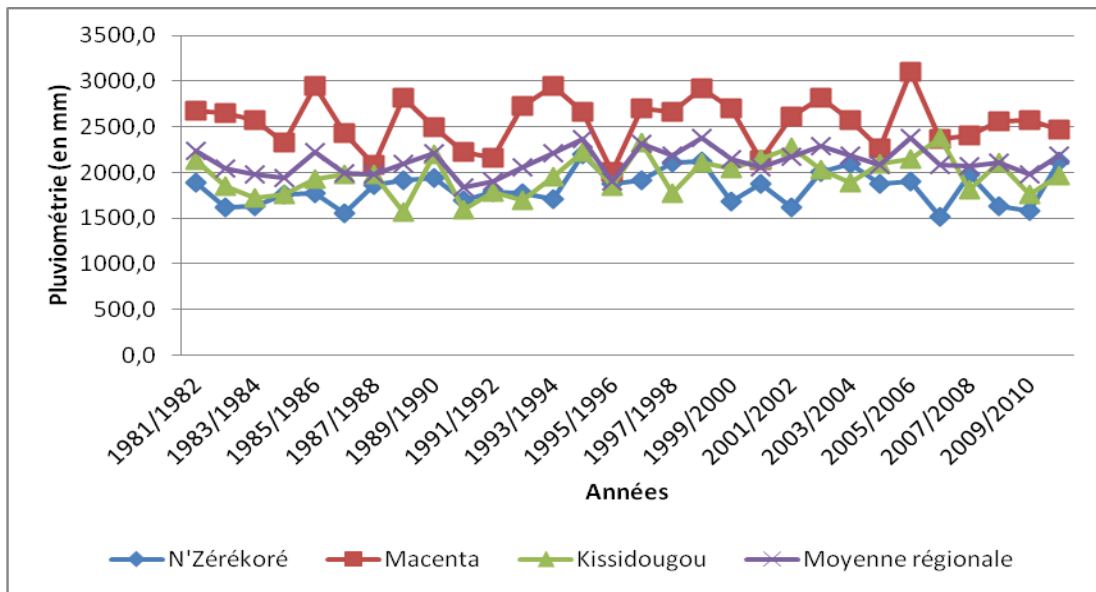
*NB. Les données sur la température n'ont pas été observées en 2011 du fait du non fonctionnement des appareils sur cette année. On estime toutefois que la tendance moyenne observée reste valable pour l'année considérée.*

**Graphique 2: Évolution des températures moyennes de la Guinée Forestière de 1981 à 2008**



Source: Direction Nationale de la Météorologie, Conakry, 20 décembre 2011

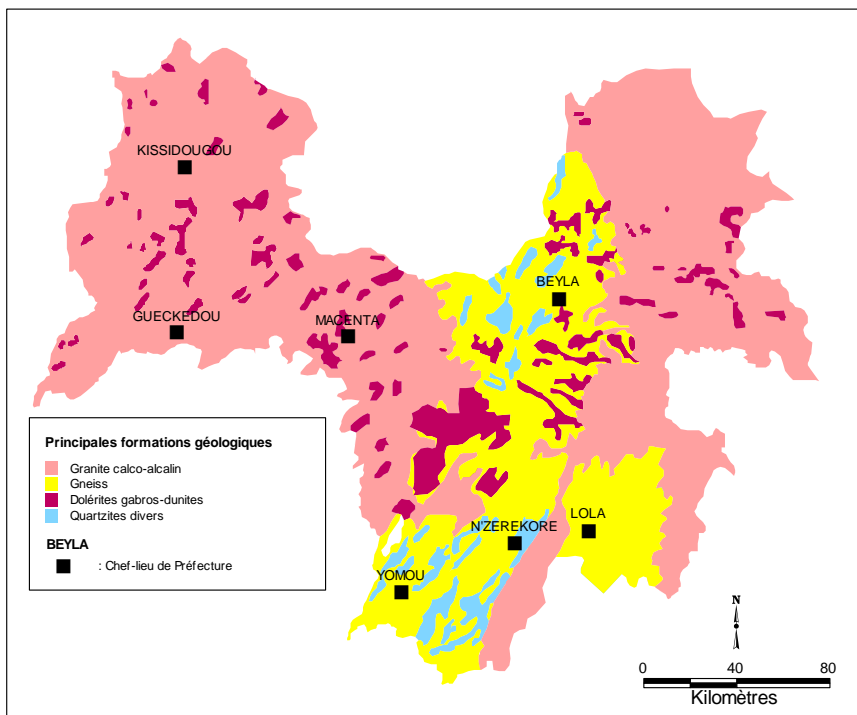
**Graphique 3: Evolution de la pluviométrie moyenne selon les stations météorologiques de la Guinée Forestière de 1981 à 2010**



**Source:** Direction Nationale de la Météorologie, Conakry, 20 décembre 2011

Le substrat géologique de cette région (carte 7, p.28) est constitué principalement d'un socle de roches magmatiques de la famille des granites en général et de roches métamorphiques (gneiss, quartzite, micaschiste) datant du précambrien (CAMARA, AA, 2007 ; M.F KONOMOU ET k ZOUMANIGUI, SIG/CRA-S/Macenta, 1999).

**Carte 7 : Géologie de la Guinée Forestière**



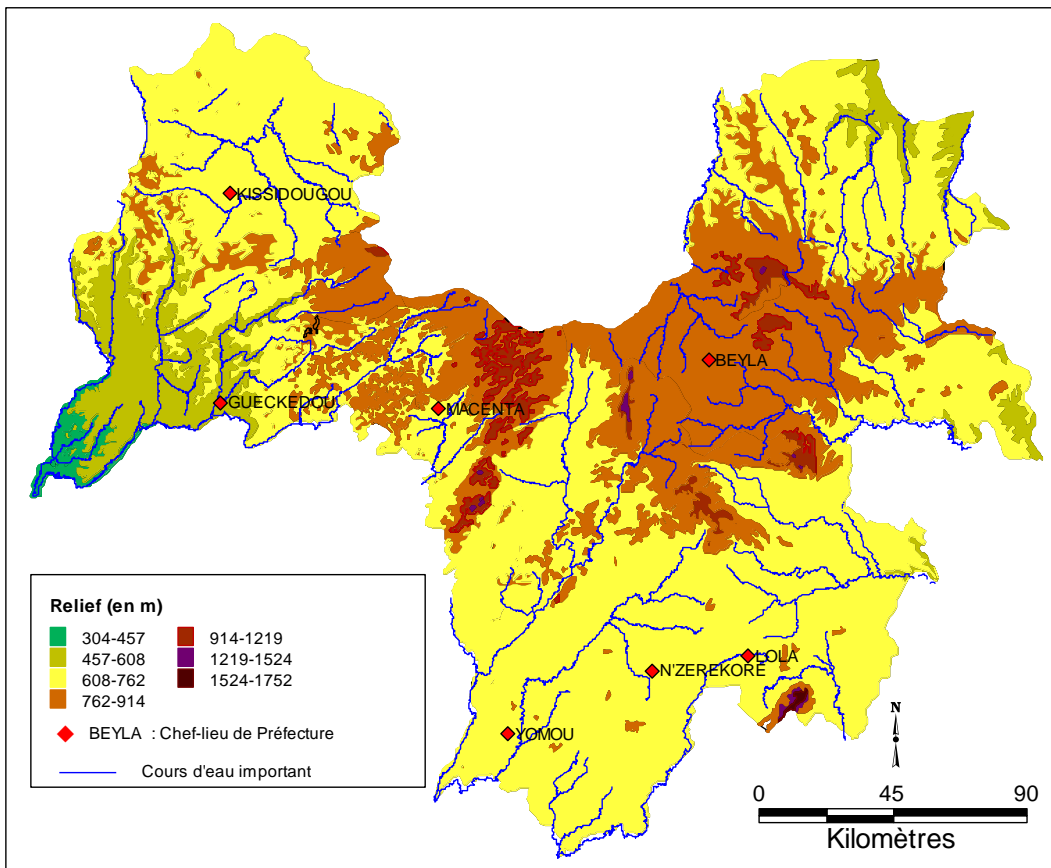
**Source :** Chaire de Géographie, IPGAN (1981)/SIG/CRA-S/Macenta, M.F KONOMOU ET k ZOUMANIGUI, 1999

**Reproduction :** LAMAH D., février 2013

Ce substrat géologique confère à cette région la prédominance d'un ensemble de pénéplaines (carte 8, p.29) découpées en de molles croupes convexes (collines de 300 à 600 m d'altitude). La direction générale des fleuves orientée vers l'Océan amène GERMAIN J. (1984) à formuler l'hypothèse d'un soulèvement de la région.

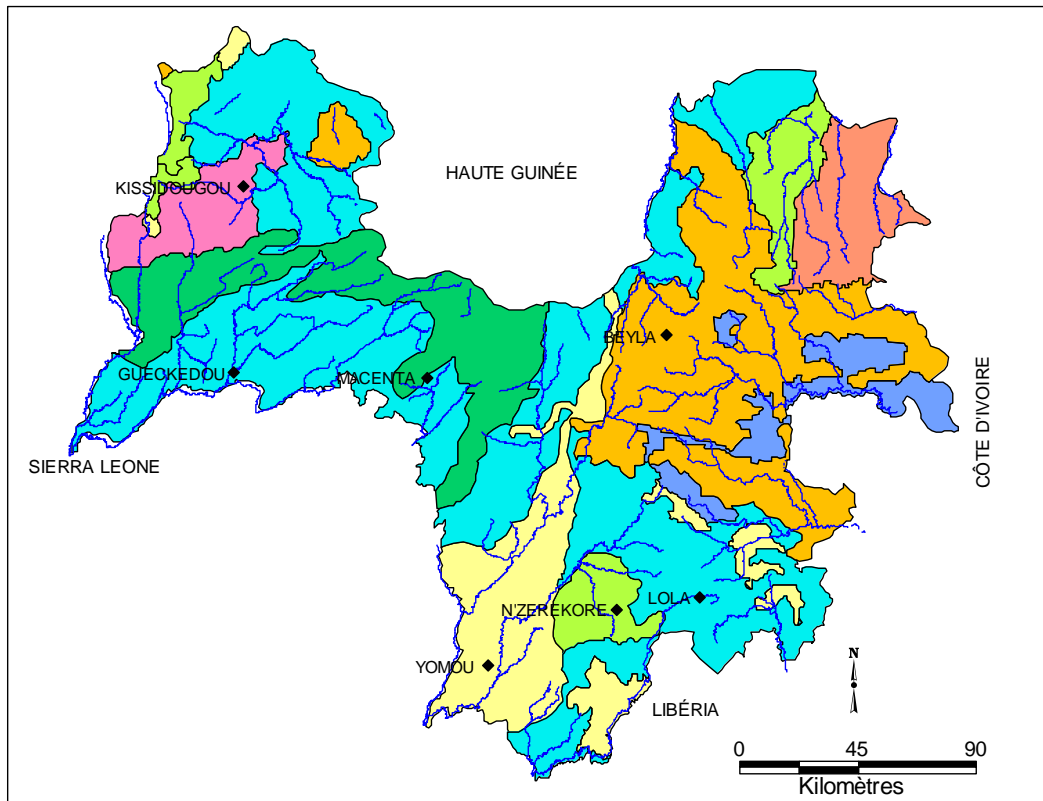
Sur les coteaux (collines et versants), les sols sont essentiellement ferrallitiques associés (carte 9, p.30). Dans les bas-fonds (souvent encaissés et étroits) par la prédominance des collines et dans les plaines alluviales inondables, ces sols sont peu évolués et hydromorphes aux qualités organiques assez importantes. Ces facteurs du milieu physique ont créé des conditions nécessaires à une longue période de croissance végétative (PCV) supérieure à 240 jours, allant jusqu'à 280 jours (FAO-Banque Mondiale, 1980 ; CAMARA, 2007).

**Carte 8 : Un relief favorable à la culture du café robusta**



Source : DCW/P. MORANT (juin 2000)    Reproduction : LAMAH D., mars 2013.



**Carte 9: Sols de la Guinée Forestière**

Les sols de la Guinée Forestière	
<span style="color: #E91E63;">■</span>	Assoc. des sols ferrallitiq. indurés, gravillon et des squeletiques
<span style="color: #FFF9C4;">■</span>	Assoc. des sols ferrallitiq divers squeletiq et peu évolués
<span style="color: #FF9800;">■</span>	Assoc. des sols ferrallitiq. divers et des sols squeletiques
<span style="color: #42A5F5;">■</span>	Assoc. des sols ferrallitiq. et squeletiques
<span style="color: #F06292;">■</span>	Assoc. des sols ferrallitiq. et terres hydromorphes
<span style="color: #C8E6C9;">■</span>	Assoc. des sols ferrallitiq. indurés, gravillon et des squeletiques
<span style="color: #00BCD4;">■</span>	Assoc. des sols ferrallitiq., divers alluviaux et squeletiques
<span style="color: #FFC107;">■</span>	Assoc. des sols ferrallitiq., gravillon, squeletiq. divers et hydromorphes
<span style="color: #4DB6AC;">■</span>	Assoc. des sols ferrallitiq. et alluviaux
<span style="color: black;">◆</span>	LOLA : Chef-lieu de préfecture

**Source** : SIG/CRA-S/Macenta, M.F KONOMOU ET k ZOUMANIGUI, 1999

**Reproduction** : LAMAH D., février 2013

Les systèmes de production de la région se caractérisent généralement par la combinaison de plusieurs cultures que nous pouvons regrouper en deux types de mise en valeur du milieu (ZOUMANIGUI et KONOMOU, 2000) : les systèmes de productions basés sur la riziculture et ceux basés sur les cultures pérennes. Sur les coteaux, la riziculture (riz pluvial) se pratique couramment sous la forme associée avec des cultures secondaires telles que les légumes (piment, gombo, épinard, sorgho, sésame,...), des tubercules (manioc, ...) et d'autres céréales (maïs, mil,...). On y plante aussi souvent quelques bananiers<sup>24</sup> entre le brûlage et le grattage ou labour.

<sup>24</sup> Le bananier est une plante qui a un triple caractère; elle est une culture pluriannuelle, vivrière et commerciale. Cependant, du fait qu'elle plus consommée par les populations rurales et urbaines du pays (donc essentiellement

Dans les bas-fonds, la riziculture est plutôt pure dans les localités où les projets d'aménagement rizicole ont eu des effets significatifs. Dans les zones qui ont été faiblement touchées ou pas du tout par ces projets, les paysans associent parfois à la riziculture inondée des tubercules (comme le taro et la patate) et quelques bananiers. Dans ce cas, les tubercules ou les plants de bananiers sont mis dans les tas d'herbes déjà décomposées. Il s'agit des points de regroupement des herbes défrichées pendant la préparation du sol. Ces points ne sont pas inondés et sont particulièrement riches en engrais organiques et seuls propices pour les cultures qui ne peuvent pas réussir dans les sols à hydromorphie permanente.

En termes d'itinéraire technique, la polyculture pluviale à base du riz se caractérise par un système de jachère de durée variable selon la disponibilité des réserves foncières pour les ménages agricoles et selon la taille des bas-fonds dont disposent ces derniers. L'outillage utilisé est essentiellement manuel, composé de machette, de hache, houe ou daba et de couteau.

La région est également réputée être «*la seule zone guinéenne qui présente un réel potentiel pour le développement des cultures pérennes* » (FAO-BM, 1980, annexe 2, p.1). En effet, les systèmes de production à base de cultures pérennes s'observent surtout sur les coteaux sous la forme d'agro-forêts. Les statistiques détaillées d'envergure nationale ne sont pas abondantes. Mais les travaux de recensement national agricole de 2000-2001 fournissent des informations crédibles et détaillées permettant de saisir la place des différentes cultures pérennes à l'échelle nationale et régionale. Selon les résultats du rapport final de ce recensement, les principales cultures d'espèces pérennes développées dans le pays sont par ordre d'importance: le caféier (47,24%), le manguier (17,17%), l'anacardier (9,18%), le palmier à huile (7,04%), l'oranger (5,58%), le colatier (4,00%), le bananier (2,74%). La répartition régionale de ces cultures pérennes met en évidence une concentration particulière de certaines d'entre elles en Guinée forestière. Parmi celles-ci figurent au premier plan le café (98,80% de la superficie nationale), la cola (94,10%), la banane (56,93%), l'avocat (25,33%), le palmier à huile (18,86%). Le cacao est exclusivement cultivé dans cette région mais son importance nationale reste modeste : il représentait 1,87% de la superficie nationale des cultures pérennes en 2000-2001, l'intégralité étant concentrée dans la même région (cf. tableau 1, p.32). En dehors de quelques individualités récentes au sein des populations paysannes, le palmier à huile et l'hévéa restent essentiellement concentrés dans

---

vendue sur le marché national pour un bu alimentaire), nous estimons judicieux de classer le bananier parmi les cultures vivrières.

la zone de la SOGUIPAH à l'extrême Sud-Est de la région, la majorité des paysans profitant de l'extraction artisanale de l'huile de palme à partir des palmeraies sub-spontanées mêlées aux jachères. La plupart de ces cultures sont installées sur les coteaux, à l'exception du cacao et du palmier à raphias<sup>25</sup> qui réussissent dans les bas-fonds. A la différence des autres cultures pérennes, on peut rencontrer au moins une plantation de café dans chaque ménage agricole, à l'exception des zones de transition agro-écologique..

**Tableau 1** : Vergers pérennes de Guinée Forestière

Cultures	Sup_Nationale	%_National	GF	Autres régions_Guinée	% (GF)	%_autres régions
	(ha)		Sup. (ha)	Sup. (ha)		
Café	77 502	47,24	76 573	929	98,80	1,20
Colatier	6 558	4,00	6 171	387	94,10	5,90
Cacao	3 063	1,87	3 063	0	100,00	0,00
Banane	4 488	2,74	2 555	1933	56,93	43,07
palmier à huile	11 549	7,04	2 178	9 371	18,86	81,14
Hévéa	2 017	1,23	2 017	0	100,00	0,00
Avocat	1 425	0,87	361	1064	25,33	74,67
Goyave	3 805	2,32	348	3 457	9,15	90,85
Orange	9 153	5,58	312	8 841	3,41	96,59
Mangue	28 162	17,17	216	27 946	0,77	99,23
Anacardier	15 064	9,18	128	14 936	0,85	99,15
Citron	789	0,48	0	789	0,00	100,00
Autres cultures pérennes	485	0,30	82	403	16,91	83,09
<b>Total</b>	164 060	100,00	94 004	70 056	57,30	42,70

Source : Service National des Statistiques Agricoles, *Recensement National de l'Agriculture 2000/2001*.

L'espace rural de la région forestière guinéenne représente un enjeu complexe sur le plan socio-foncier. Les espaces agraires sont entièrement appropriés alors que les paysages donnent l'impression d'une existence abondante des terres vacantes. Les modes d'organisation et de gestion actuels de l'espace agricole ne constituent pas un phénomène spontané. Ils entrent dans les processus de construction du tissu rural. L'histoire agricole de cette région est en effet étroitement liée à l'évolution des facteurs démographiques, politiques, économiques et sociaux qui ont contribué non seulement à la transformation des paysages naturels, mais qui expliquent également la dynamique des modes de mise en valeur actuels dans la région.

<sup>25</sup> Au-delà de leur valeur culturelle dans les cérémonies et travaux champêtres par le rôle du vin dans la stimulation du travail qu'ils produisent, ces palmiers à raphia font partie des cultures pérennes et constituent des sources de revenus importants aujourd'hui pour les paysans qui disposent des plantations et même des citadins qui se spécialisent dans la vente du vin qui en est extrait (le vin blanc).

Depuis les années 1990, la problématique du foncier fait de cette région un espace totalement approprié (MAE/CIRAD/ IRAM, 2000), notamment dans les zones de Lola, N'Zérékoré, Yomou et Macenta. On peut aussi estimer que l'importance du foncier dans les rapports de production reste également bien visible dans les préfectures du Nord et du Nord-Ouest de la région (Beyla, Gueckédou et Kissidougou) de la région, même si des particularités écologiques, démographiques et économiques les différencient des quatre premières.

En effet, les modes de gestion de l'espace dans les terroirs villageois sont caractérisés globalement par la répartition des domaines de culture entre les lignages qui constituent la population du village. Cette répartition se poursuit progressivement par un processus de redistribution pour les derniers venus dans le village à travers leurs tuteurs en fonction de leur niveau d'intégration et de leurs besoins. Ceux-ci n'ont en général pas l'autorisation de vendre les terres reçues. Cependant, les évolutions récentes ont entraîné des mutations importantes au sein des populations autour des questions d'appropriation des terres de cultures. Ces évolutions se caractérisent par l'accroissement de la population<sup>26</sup>, la monétarisation généralisée des échanges ainsi que par les mutations sociopolitiques des pays de la sous-région (notamment le Libéria, la Sierra Léone et la Côte d'Ivoire) qui jouxtent la frontière. L'un des principaux corollaires de cette situation reste la multiplication des tensions et conflits fonciers locaux<sup>27</sup>. Dans ce contexte de tension foncière qui ne laisse pas indifférentes les zones rurales, le code foncier et domanial en vigueur dans le pays depuis 1992 n'arrive pas toujours à réguler efficacement la question de la gestion des terres rurales. Il apparaît ainsi comme un facteur d'aggravation des conflits fonciers dans certaines zones<sup>28</sup> aux conséquences graves et diverses au sein des communautés. C'est dans ce contexte que les populations rurales développent ces dernières années, des rationalités individuelles ou

---

<sup>26</sup>- Dans les terroirs villageois de cette région, la pression démographique sur les ressources foncières ne se traduit pas toujours par l'accroissement des densités de population, bien que des travaux récents mettent en évidence cette problématique d'accroissement des densités de façon variable selon les localités, depuis les années 1980. En d'autre terme, la pression foncière peut augmenter sans que la densité croisse de façon significative. Elle traduit par exemple une rente de situation. En zone rurale et du point de vue agricole, cette situation peut être liée au degré de fertilité du sol de la parcelle, sa accessibilité facile/proximité par rapport à la zone d'habitation etc.

<sup>27</sup> Le caractère local de ces tensions et conflits fonciers se présente sous diverses formes. Ils peuvent être Intrafamiliaux, interfamiliaux, intergénérationnels ou ethnico-religieux.

<sup>28</sup>- C'est notamment le cas des zones de Sérédou (dans la préfecture de Macenta) et de Bounouma (dans la préfecture de N'Zérékoré qui avaient été le siège du projet Opération Pilote du Plan Foncier Rural en 1991-1992, sur le financement de la Banque Mondiale.

familiales visant à mieux asseoir leur maîtrise foncière à travers soit l'extension ou la multiplication des plantations pérennes à base du caféier.

Deux principales variétés de caféiers peuvent être cultivées en fonction des altitudes qui leur conviennent. Mais la variété *robusta* (moins de 800 m) y est la plus développée. En plus du caféier, le colatier, le cacaoyer, le bananier, le palmier à huile, l'hévéa, l'avocatier, le manguiier, les agrumes,... y bénéficient des conditions écologiques favorables même si certains d'entre eux n'ont qu'une importance locale.

### **0.3- Notre projet et nos motivations**

Les réflexions sur la caféiculture en Guinée Forestière se sont intensifiées au cours de la 2<sup>e</sup> République dans le cadre du projet national de relance de cette filière (RC2) ou dans le cadre des agro-forêts (en partenariat avec des équipes de chercheurs de Montpellier...). L'intérêt de ce second axe de partenariat se justifie par le fait que les agro-forêts africaines sont encore très peu connues et les partenaires souhaitent contribuer à sa connaissance dans la littérature scientifique actuelle. Les spécialistes en la matière reconnaissent en effet à l'agroforesterie sa potentielle contribution à la durabilité agronomique et écologique des écosystèmes tropicaux cultivés (CORREIA et al, 2008). L'état des connaissances souligne, à partir de photos aériennes datant de 1979, que les agro-forêts représenteraient 5 % du territoire régional (KONOMOU et al, 2002). Cela représentait 2012 km<sup>2</sup> selon la même source. CORREIA et al. (2008) notent qu'en Guinée Forestière, les agro-forêts à base du café sont actuellement en expansion sur les espaces agricoles autour de la plupart des villages (2008) sans en donner une idée sur les distances (même moyennes) qui séparent ces écosystèmes du village. Ils mettent l'accent sur l'évaluation de la structure, la composition et la performance environnementale de ces écosystèmes en termes notamment de biodiversité, ainsi que sur les pratiques paysannes pour y arriver.

De précédentes études sur les systèmes de production villageois (CAMARA, 2007 ; LAMANDA et al, 2007) de la Guinée Forestière ont révélé une expansion récente des systèmes agroforestiers de type «agroforêt» associant essentiellement des caféiers, cacaoyers et colatiers, à des arbres appartenant à diverses espèces originaires des forêts locales.

Les initiatives de recherche scientifiques des institutions étatiques de recherche agronomique avec des partenaires étrangers dans des programmes concernant les systèmes agro-forestiers sont certes en cours depuis la création de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) le 13 avril 1993. Mais c'est surtout à partir de 2005 que les

ambitions s'affichent mieux. En 2008 par exemple, les objectifs principaux et les attentes de la partie guinéenne sont définis dans le discours d'ouverture de l'Atelier International sur les « *Agro-forêts d'Afrique de l'Ouest et du centre* », prononcé par le Directeur Général de l'IRAG<sup>29</sup> à Sérédou le 11 novembre 2008.

Ce discours met en exergue le champ d'encrage des axes de partenariat scientifique sur la productivité biologique des Agro-forêts et des systèmes agro-forestiers. On y reconnaît cependant que les questions économiques, foncières, sociales et environnementales qui surgissent dans l'étude des Agro-forêts et des systèmes agro-forestiers restent peu explorées dans la région.

Les finalités de recherche de l'équipe de recherche de Montpellier sur les axes agroforestiers sont:

- Evaluer la durabilité des pratiques des agriculteurs de Guinée forestière pour accompagner le développement local (vers des projets de recherche-action ?) ;
- Valoriser un moyen original de conservation de la diversité arborée ;
- Faire connaître et reconnaître les systèmes à faible niveau d'intrants inventés par les agriculteurs.

Des programmes et projets importants ont déjà été réalisés dans ce cadre dont le FSP<sup>30</sup> et la DURAS<sup>31</sup>. L'objectif poursuivi dans ces programmes et projets est prioritairement de mieux connaître les pratiques paysannes mises en œuvre dans les agro-forêts à travers trois villages aux conditions écologiques et socio-économiques contrastées. Ce sont les villages de Bousédou (50 hbts/km<sup>2</sup>, zone de contact forêt-savane et touché par la forêt classée de zياما) ; Boo (95 hbts/km<sup>2</sup>, zone forestière et très touché par la forêt classée de zياما) et Nienh (70 ht/km<sup>2</sup>, zone forestière et non touché par une forêt classée).

A l'échelle nationale, il est difficile aujourd'hui de communiquer avec conviction sur la production caféière de la Guinée par an, ni sur les flux commerciaux de ce produit au titre du marché national et des quantités exportées avec exactitude<sup>32</sup>. Les données des services

---

<sup>29</sup> Discours d'ouverture du Dr Famoï BEAVOGUI, Directeur Général de l'IRAG à l'Atelier international sur les « *Agroforêts d'Afrique de l'Ouest et du centre* » à Sérédou le 11 novembre 2008.

<sup>30</sup> Fonds de Solidarité Prioritaire.

<sup>31</sup> Promotion du Développement Durable dans les Systèmes de Recherche Agricole du Sud.

<sup>32</sup> Les flux sortant par les frontières terrestres ne sont pas maîtrisés par l'appareil étatique alors que la porosité des frontières de la région de production agricoles destinées à l'exportation en temps de stabilité, est incontestable avec la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra-Leone. Les quantités enregistrées à la Direction Générale des

statistiques étant souvent mises à jour par des approches projectives. Le modèle de simulation de l'économie guinéenne (MSEGUI) est par exemple l'une des bases techniques principales de ces procédés d'actualisation statistiques. Les données que nous avons eues en 2011 sur cette base couvrent en effet un peu plus de deux décennies (1989 à 2011), avec une année de référence (2003) au cours de laquelle des enquêtes sérieuses ont été réalisées sur le secteur agricole. De nombreuses informations sont fournies par ce modèle, mais avec projection entre 2003 et 2011 : surface cultivée par culture, rendement à l'hectare, production annuelle en kg), prix au producteur, quantité exportée par produit et le revenu correspondant (à l'échelle national) etc. Il échappe très probablement à ces calculs l'effet des aléas climatiques qui ont un impact incontestable sur la production agricole annuelle, l'agriculture guinéenne étant dépendante des conditions climatiques. En plus, l'accès relativement limité aux archives qui existent et les conditions de leur exploitation posent d'autres difficultés<sup>33</sup> sérieuses à l'exception de quelques services. En effet, l'accès efficace aux archives dépend parfois des relations personnelles du chercheur et de ses capacités de négociation.

Les modes actuels de mise en valeur agricole des milieux mettent en évidence trois principaux systèmes : les systèmes agro-forestiers (principalement à base de caféiers), les systèmes de culture riz-palmier/jachère sur coteaux, les bas-fonds rizicoles (WAGLER, 2007). De nos jours, en dépit de l'accroissement de la superficie de ces agro-forêts à base de café aux dépens de celle des cultures vivrières, les revenus issus de la caféiculture ne semblent pas être très significatifs pour les producteurs par rapport à son importance spatiale sur les coteaux, alors que ces populations vivent de plus en plus de riz importé pour leur alimentation<sup>34</sup>. CAMARA et al. (2009) montrent ainsi qu'à Kobéla (préfecture de N'Zérékoré), l'espèce de base des agro-forêts est le café à 66%, avec un doublement des superficies entre 1979 et 2003, les jeunes plantations (1 à 6 ans) représentant 31% de l'occupation spatiale des agro-forêts. Les rendements de la caféiculture dans la région restent cependant faibles en général par rapport au rendement issu d'une agriculture

---

Douanes ne concernent cependant que les deux principaux ports à savoir les ports de Conakry et celui de Kamsar.

<sup>33</sup> Ces difficultés peuvent se poser parce que l'accès aux documents ne sont difficiles si vous n'avez pas de relation avec certaines personnes intournables dans le service ou si vous n'avez pas le moyens d'offrir le pot de vin... Ce de dernier cas arrive souvent lorsque les données sont mal organisées et que les assistants du service ont besoin d'une motivation monétaire pour vous aider à cet effet.

<sup>34</sup> - En dépit de la diversité des produits vivriers qui se cultivent en Guinée forestière, le riz reste l'aliment de base pour tous. Les autres produits sont considérés comme des aliments secondaires qui ne sont souvent valorisés (dans les localités plus ou moins éloignées des centres villes) qu'en période de soudure. On regroupe dans cette catégorie : le mil, le taro, la patate, la banane, le manioc, etc.

conventionnelle<sup>35</sup>, estimé à 2,50T/ha (WAGLER, 2007). Selon le CIRAD (1999, in WAGLER, 2007), ces rendements se situent à 330kg/ha de café marchand en moyenne. Mais ils baissent parfois de façon remarquable, variant de 70 kg/ha à 200kg de café marchand (ZOUMANIGUI et KONOMOU, 2000). Alors que les densités démographiques continuent d'augmenter depuis 1985, la logique principale qui sous-tend le développement spatial actuel des plantations de café dans les structures de production agricole n'est pas encore suffisamment explorée. Contribuer à la compréhension de cette logique des acteurs ruraux constitue notre intérêt dans ce travail. Se posent alors les questions suivantes :

a)- L'extension des plantations de café s'inscrit-elle dans une logique de spéculation lucrative et/ou de sécurisation des terres au sein des exploitations familiales en Guinée Forestière?

b)- Comment l'évolution des rapports de production au sein des unités familiales contribue-t-elle à donner à la caféiculture un rôle central dans la transformation des paysages agraires de la région ?

c)- Quelle place tient la caféiculture par rapport au système de cultures vivrières à base du riz dans la dynamique d'occupation des terres de coteau?

Le sous-secteur agricole est l'un des axes privilégiés des différents gouvernements successifs dans les stratégies de réduction de la pauvreté en Guinée depuis Les indépendances. Cela se justifie non seulement par l'importance du potentiel agronomique du pays, mais aussi pas celle de la population active que ce sous-secteur emploie.

Une littérature grise abondante existe sur ce domaine à l'échelle nationale mais également à celle de la région forestière. Les travaux récents concernant la Guinée Forestière n'abordent pas suffisamment les enjeux de cette culture en interaction avec les rapports internes aux unités sociales de production. Les mutations de ces rapports sociaux de production et leurs interactions d'une part, avec les systèmes d'activités pratiquées, et d'autre part, avec le choix cultural des membres de ces unités restent souvent soit ignorées, soit dissimulées dans des approches plus techniques.

---

<sup>35</sup> Par le terme agriculture conventionnelle, nous pensons à toute agriculture dont les itinéraires techniques sont relativement modernes par l'emploi des intrants agricoles et qui bénéficie des traitements phytosanitaires permettant non seulement un meilleur rendement à l'hectare ou par arbre mais aussi une bonne qualité des produits. Une telle agriculture correspond évidemment à un cahier de charge exigeant pour les producteurs et les marchés.



Les nombreuses publications récentes qui existent sont entre autres des articles et communications scientifiques, des mémoires, quelques thèses, des rapports de missions d'évaluation ou de faisabilité des projets agricoles dont le café, le riz..., des rapports de stages etc. Elles concernent aussi les systèmes agro-forestiers. On n'y consacre pas suffisamment de place aux enjeux socio-fonciers, qu'il s'agisse des conflits ou des stratégies de sécurisation des droits d'accès, de contrôle et d'appropriation foncière (par les plantations pérenne à base du café) pour les jeunes ou en termes de genre. L'homogénéité et la stabilité de ces unités familiales de production sont ainsi souvent prégnantes dans les approches préconisées alors qu'elles ne le sont généralement pas. Pourtant, au-delà des valeurs économiques, le café semble jouer plus de rôles stratégiques en matière de gestion des rapports sociaux et de sécurisation foncière intergénérationnelle dans un contexte doublement complexe : l'ineffectivité du code foncier et domanial en milieu rural guinéen en vigueur depuis 1992, puis la fréquence et la récurrence des conflits fonciers et domaniaux. A cela on peut ajouter la question d'autonomisation des jeunes.

Notre engagement dans cette recherche est parti essentiellement des résultats de notre Master qui soulevaient de nouveaux questionnements d'une part, autour des problèmes fonciers qui exacerbent aujourd'hui la vulnérabilité des systèmes de production, et d'autre part, autour de la difficile applicabilité de la législation foncière en place (notamment en zone rurale). Parmi les formes de résiliences qui se développent dans ce contexte, figure l'extension et la multiplication des plantations individuelles de café, même si celles-ci ne sont pas toujours bien rentables pour les producteurs. Notre projet doctoral constitue donc une suite logique de la réflexion engagée depuis nos travaux de master 2, cette fois élargie à l'échelle de la région forestière guinéenne.

Le questionnement que nous venons de formuler plus haut est décliné en trois hypothèses complémentaire.

**La première hypothèse est la suivante : Le rythme actuel d'extension des systèmes de culture à base du caféier s'explique par des logiques économiques qui ne sont pas nécessairement lucratives et qui aboutissent éventuellement à la constitution et à la sécurisation d'un patrimoine foncier familial<sup>36</sup> ou individuel.**

---

<sup>36</sup> L'expression « patrimoine familial » est surtout employée dans le sens de la famille restreinte, en privilégiant là un héritage foncier garanti pour les enfants biologiques, en particulier les garçons.

Nous entendons par le terme lucratif, toute action visant et permettant la création d'un maximum de richesse pour l'acteur. Ce type d'action permet, au-delà de l'autosuffisance économique, de créer plus de richesse financière durable.

Une première interprétation que nous pouvons faire de la course à l'occupation des espaces cultivables par les plantations de caféiers est qu'effectivement les gens ont un besoin économique à satisfaire par l'exploitation des ressources naturelles, la terre en particulier. Puisque cette ressource productive principale est de plus en plus convoitée et se fait rare, chacun veut s'en approprier suffisamment à travers les plantations de café pour éventuellement mettre en place un système de production performant ou capitaliser par la suite. Cette stratégie se situe dans un contexte de concurrence effrénée, de mutation des règles coutumières de gestion foncière, et d'ineffectivité de l'application des textes réglementaires en la matière. Peu importe le rendement et le revenu qui peut résulter de ces plantations à court terme, l'essentiel pour chaque acteur local étant de faire reconnaître par la communauté ses droits fonciers. C'est ce cadre qu'un témoin nous rapportait sur le terrain en ces termes : *«Etre sans terre chez nous est un facteur majeur de vulnérabilité dans l'exploitation des ressources foncières ».*

Au-delà de cet aspect économique-statutaire, on peut aussi lire des stratégies territoriales à l'échelle inter-villageoise par le biais de ces plantations.

On comprend bien que les paysans sont aussi prévoyants dans la gestion de leur environnement socio-économique et territorial. Ils développent, selon les contextes, des rationalités pour résoudre leurs problèmes en contournant les principes officiels de conduite. Une telle réflexion correspond à la question de la rationalité de l'acteur. Celui-ci oriente son action en fonction de son objectif, lui-même conditionné par le contexte dans lequel il se trouve (CUMUCHIAN, MAROIS, 2001). Dans le cas des ressources protégées par exemple comme les forêts classées, le contexte de la conquête des réserves foncières se caractérise par une certaine effectivité de la loi en la matière. L'autorité compétente devant appliquer et faire respecter la loi et les principes dans toute leur rigueur en matière de gestion des ressources foncières, se trouve elle-même affaiblie par trois facteurs majeurs :

- i) la non prise en compte suffisante des valeurs traditionnelles régulatrices de la gestion des ressources naturelles entre les exploitants ;
- ii) l'accroissement du niveau de pauvreté monétaire au niveau des populations rurales ;

iii) l'insuffisance des terres cultivables pour des populations en croissance continue, dans un contexte de réglementation juridique foncière ineffective en milieu rural.

La logique individuelle dont nous parlons consiste à dire que l'important aujourd'hui, c'est d'avoir la terre ; mais comment faire de la terre une propriété personnelle ? La stratégie consiste à développer des cultures pérennes en général pour qu'à l'avenir ces domaines deviennent une propriété personnelle. En effet, à la place des cultures annuelles qui font circuler souvent les parcelles entre les membres de la famille et de la communauté villageoise, celles qui sont pérennes permettent d'atteindre cet objectif d'appropriation individuelle<sup>37</sup> des terres, et la caféiculture semble être développée dans ce sens. Le paysan sait toujours pourquoi il choisit telle culture pour telle parcelle car il connaît ses objectifs à court, moyen ou long terme.

Dans le contexte actuel de l'extension des caféières, l'action des planteurs qui sont confrontés à des risques de conflits fonciers peut être interprétée à deux niveaux. En effet, la caféiculture procure non seulement de l'argent même si ce revenu reste modeste, mais elle renforce aussi les possibilités individuelles du contrôle foncier. Ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs économiques. C'est cette appropriation foncière par chacun qui permet à chaque acteur de constituer un "patrimoine foncier familial" afin de permettre à leurs descendants d'être fiers de leur appartenance à la communauté autochtone villageoise. Ces attitudes des paysans apparaissent donc comme une sorte de résilience à la raréfaction des terres et à la concurrence effrénée pour cette ressource, le tout marqué par un contexte de réglementation juridique inefficace. Dans la conduite des systèmes de cultures, c'est essentiellement ce jeu à double sens que nous cherchons à comprendre.

**Notre deuxième hypothèse est formulée comme suit : La transformation des paysages agraires et la dynamique des systèmes de cultures par la multiplication des plantations de caféiers traduisent une volonté d'appropriation individuelle de la terre et donc une évolution des rapports de production au sein des unités familiales.**

Une observation attentive des paysages agraires à l'échelle des terroirs villageois actuels de la région permet facilement à l'observateur de faire deux constats essentiels : le premier met en évidence que les plantations de caféiers ne se concentrent plus seulement dans la deuxième

---

<sup>37</sup> Dans une société où la nucléarisation économique des familles s'accélère, et où la terre reste le support principal de la subsistance des ménages l'appropriation individuelle de cette ressource apparaît comme un moyen incontournable pour tous les membres par qui se transmettent les héritages et les noms. Les sociétés de la Guinée forestière étant patrilinéaires, ce sont les noms de familles des hommes qui se transmettent.

auréole des terroirs, mais qu'elles gagnent de plus en plus de l'espace dans la dernière auréole. Dans ces localités, l'enchâssement social du foncier est tel qu'au-delà de l'occupation quasi-totale des terres dans les terroirs des villages anciens, la lutte pour l'appropriation individuelle de la terre apparaît plus intense au sein des exploitations agricoles à travers la prolifération des jeunes plantations de caféiers. Comme le souligne PELISSIER (1966, p.123) par rapport à la région du Cayor au Sénégal, «*contrairement à certaines apparences, il n'y subsiste plus un pouce de terre sans maître*». Du fait d'une part, de cet amenuisement des terres (qui ne se traduit pas nécessairement partout par l'importance des densités de population), et d'autre part, en raison du caractère très stratégique du caféier dans les modes actuels de sécurisation foncière, cette course socio-foncière aboutit finalement à la formation de deux systèmes agro-forestiers dans cette région: les agro-forêts à couvert arboré<sup>38</sup> et le parc aelaeis guineensis (les agro-forêts à base de palmiers à huile sub-spontanés, c'est-à-dire des jachères<sup>39</sup> où sont parsemés ces palmiers).

Il apparaît que les principaux systèmes de culture souvent adoptés par la majorité des populations agricoles ne présentent pas les mêmes coûts d'opportunité en termes d'investissement financier, d'effort humain, de matériels et d'intrants agricoles, etc. A cette diversité de facteurs de différenciation relative à la capacité des paysans à conduire normalement les différentes cultures, il faut ajouter les contraintes foncières, avec comme corollaire la multiplicité et la récurrence des conflits fonciers. Ainsi, dans un contexte de concurrence pour la terre, l'inégalité d'accès à cette ressource entre les membres de l'unité de production (la famille) ou entre des unités de production différentes peut entraîner des conflits où les plus riches et les plus dynamiques écrasent les faibles...C'est pourquoi la caféiculture occupe une place stratégique importante dans les choix culturels des paysans, même si ces choix se font à des degrés divers.

L'ensemble de ces facteurs conduit généralement les populations à faire un choix stratégique de cultures en fonction de leur niveau d'équipement agricole, de leur capacité à

---

<sup>38</sup>- Ce sont des systèmes agro-forestiers très anciens, caractéristiques des abords villageois en Guinée forestière. Ces ceintures arborées sont constituées de gros arbres (strate supérieure) sous lesquels on peut rencontrer environ deux ou trois strates inférieures. Cette auréole concentrique comporte les plus anciens vergers de colatiers des finages de cette région. En raison de sa proximité du village, et donc de son accès facile, c'est dans cette auréole ou à sa périphérie que les premières plantations de café ont été également réalisées.

<sup>39</sup>- Il s'agit en général des jachères longtemps exploitées en polyculture pluviale à base du riz sur les coteaux. Chaque fois que l'on met du feu à la biomasse sèche lors du brûlage des champs après abattage des arbustes et arbres, on accélère le pouvoir de germination des palmistes. Cela favorise donc le développement de beaucoup de palmiers.

mobiliser la force de travail et surtout la disponibilité de la terre qui constitue la principale ressource de production agricole.

En effet, la culture de palmier à huile est une filière génératrice de revenu monétaire important dont la dynamique spatiale en milieu paysan est encore relativement faible (HABA, 2010). Pourtant, l'importance de cette culture est connue depuis les années 1990 (avec le lancement du programme de la SOGUIPAH) dans la plaine de Niékoré (préfecture de Yomou) à l'extrême Sud de la région forestière<sup>40</sup>. La diffusion de ces deux nouveaux systèmes de cultures pérennes (palmier à huile amélioré<sup>41</sup> et hévéa) dans les autres localités de la région forestière reste encore relativement limitée. La faiblesse des moyens dont disposent la majorité des paysans qui doivent alors prendre en charge les investissements, en l'absence de toute possibilité d'accompagnement de la SOGUIPAH ou d'un autre projet, est la principale cause de cette timidité.

En dépit des efforts de recherche, de production et de diffusion des clones et hybrides de plusieurs variétés végétales d'espèces pérennes (palmiers à huile, café, etc.) du Centre Régional de Recherche Agronomique de Sérédou- Macenta (CRRRA-S-Macenta), la majorité des paysans choisissent couramment le caféier (sur la base du matériel tout venant) et l'associent au colatier, au bananier, au palmier à huile naturel etc., au détriment des cultures qui nécessitent un investissement plus lourd dès leur installation. L'un des facteurs incitatifs du caféier pour le paysan reste ainsi le fait que son itinéraire technique est facile.

Ces mécanismes de transformation des paysages agraires sont en interaction avec les processus de segmentation lignagère et familiale qui sont historiquement en cours, et qui traduisent aujourd'hui la persistance des inégalités dans la gestion des ressources foncières au sein des unités familiales, ainsi que la nucléarisation familiale du foncier rural. Ces phénomènes, bien qu'ils se manifestent avec des différenciations géographiques souvent considérables selon les aires socioculturelles et ethniques, voire selon les localités, ils ont

---

<sup>40</sup> Dans cette partie de la région, la plupart des populations rurales vivant de l'agriculture ont bénéficié d'un contrat de subvention avec un remboursement échelonné à travers la vente des régimes de palme à la société. Il en est de même pour la culture d'hévéa. En dehors des plantations industrielles de palmier à huile et d'hévéa qui appartiennent exclusivement à la société, un vaste programme de plantations familiales (PF) a été mis en place et soutenu par elle en faveur des familles ou individus qui souhaiteraient réaliser des plantations de palmiers à huile et d'hévéa. Puis que l'installation de ces vastes plantations devait consommer l'essentiel des parcelles de coteau destinées traditionnellement aux cultures vivrières (le riz pluvial en particulier), la SOGUIPAH avait également mis en place un système d'aménagement des bas-fonds pour la riziculture inondée et intensive.

<sup>41</sup> - Notons que l'exploitation des palmiers à huile est traditionnellement encrée dans les mœurs des populations de la Guinée forestière à partir des palmeraies naturelles ont la densification est essentiellement liée à l'anthropisation des espaces agricoles (cf. MADELEINE, 2005).

largement contribué à la prédominance actuelle des deux systèmes agro-forestiers qui caractérisent principalement le paysage agraire de la Guinée Forestière.

**Notre dernière hypothèse, c'est qu'en même temps que la caféiculture participe activement au processus d'autonomisation des jeunes, sa dynamique sur les coteaux apparaît comme un facteur déterminant de différenciation des exploitations agricoles et de leurs systèmes de production.**

- ***Le besoin de stabilisation des droits fonciers pour des systèmes de production viables à l'avenir : une question non encore résolue en zone rurale par les textes réglementaires***

L'insécurité foncière, qui se traduit par la complexité des conflits fonciers ainsi que leur récurrence ... sont des facteurs qui poussent souvent les paysans à choisir la caféiculture en raison de la facilité de son itinéraire technique, moins coûteux que celui d'autres cultures de rente. En général, l'installation d'une culture pérenne nécessite au préalable la propriété du domaine ou de la parcelle devant abriter la plantation. Or, les espaces cultivables de coteau favorables aux cultures pérennes dans plusieurs villages, ont été, depuis la fondation de ces villages, des espaces lignagers ou familiaux (au sens de la famille élargie) et destinés surtout aux cultures d'autoconsommation du groupe social. Ce statut communautaire, lignager ou familial des terres fait que celles-ci doivent circuler entre les ayants droit en fonction de leurs statuts et de leurs besoins. Mais progressivement, on s'est rendu compte au village, sous l'influence des différentes politiques qu'a connu le pays depuis le régime de Sékou TOURE, notamment la nationalisation des sols en Guinée, que le meilleur moyen de s'assurer une appropriation de la terre pour le long terme c'est d'y faire des plantations pérennes : « *planter une plante d'espèce pérenne sur une parcelle est synonyme de son appropriation à titre individuel* ». La terre est davantage devenue un facteur de tension sociale depuis la promulgation du code foncier et domanial de 1992 qui est d'ailleurs resté silencieux sur la question de copropriété de la terre en milieu rural surtout dans le contexte des propriétés familiales.

Pourtant, dans un contexte de concurrence pour la terre, l'inégalité d'accès à cette ressource entre les membres de l'unité de production (la famille) ou en entre des unités de production différentes peut entraîner des conflits où les plus dynamiques écrasent les plus faibles... C'est pourquoi, la caféiculture occupe une place stratégique importante dans les choix culturels des paysans, quoi que ces choix se fassent à des degrés divers.

L'objectif principal de ce travail est de contribuer à la compréhension de la dynamique

économique et foncière de la caféiculture dans les systèmes et rapports de production agricoles de la Guinée Forestière.

De cet objectif général résultent les objectifs spécifiques suivants :

- a- Comprendre les logiques d'acteurs ruraux dans les modes d'occupation des espaces à travers les systèmes de cultures, et notamment par les agro-forêts à base du caféier ;
- b- Analyser le niveau d'insertion de la caféiculture dans les systèmes de cultures pérennes et vivrières sur coteaux ;
- c- Analyser les objectifs de l'extension des plantations de café chez les agriculteurs ;
- d- Identifier et analyser les caractéristiques de la place de la terre parmi les principales ressources productives et comme objet d'enjeux divers (économique, social, politique, identitaire, territorial);
- e- Caractériser les rapports de production agricoles en tant que facteurs stimulants des stratégies d'appropriation de la terre en zone rurale.

### ***Structure de la thèse***

La présente thèse comprend trois parties de deux chapitres. La première partie est consacrée à la réflexion théorique, autour notamment du concept de système de production dans sa complexité, non seulement en tant qu'outil technique de compréhension des processus productifs en agriculture, mais aussi de compréhension des rapports sociaux de production au sein des unités familiales de production. Cette réflexion théorique s'appuie, dans le deuxième chapitre, sur la dimension territoriale de l'espace rural comme un support matériel à partir duquel la fonction structurante de cet espace par les systèmes de production et les exploitations agricoles apparaît concrètement.

La deuxième partie traite des mutations qui se manifestent aujourd'hui au niveau des systèmes de production, ainsi que des recompositions que connaissent actuellement les unités de production et l'espace rural villageois. Ces phénomènes sont cernés à partir de leurs causes profondes qui résident dans les choix sociopolitiques et les formes de gouvernances qui ont caractérisé le pays depuis son indépendance. Cette réflexion s'articule en deux chapitres : « *des unités familiales de production agricole en recomposition* », puis, « *Conséquences des modifications de l'environnement politico-démographiques sur l'évolution de la caféiculture et des systèmes fonciers locaux* ».

La troisième et la dernière partie analyse et interprète le paradoxe entre l'extension de la

caféiculture et le faible pouvoir d'achat de la plupart des paysans caféiculteurs, mais également sur la diversité et la complexité des enjeux que représente la jachère, comme réserve du foncier agricole familial en raréfaction.



**PREMIERE PARTIE : LES SYSTEMES DE  
PRODUCTION COMME ELEMENTS  
STRUCTURANTS DE L'ESPACE RURAL**

## ***Introduction de la première partie***

En nous engageant dans la rédaction de cette thèse, nous sentons une nécessité absolue de l'aborder, à travers cette première partie, par une précision conceptuelle et théorique à propos du concept de système de production dans un contexte complexe de la représentation de l'espace rural d'Afrique Sub-saharienne en général, et de la Guinée Forestière en particulier. Il est donc certain que ce concept n'est pas l'unique outil théorique souvent utilisé dans les analyses des phénomènes productifs en agriculture. Nous l'avons cependant privilégié en raison de sa pertinence à l'échelle des exploitations agricoles et de son caractère intégrateur. Les structures de production (systèmes de production et de culture), lisibles à travers les exploitations agricoles paysannes, sont en effet indissociables de la question d'espace/territoire. Bien que les notions d'espace et /ou de territoire ne font pas l'objet d'une conceptualisation approfondie dans ce travail, nous y faisons recours pour comprendre le processus de socialisation et de mise en valeur des espaces ruraux de nos zones d'études. La notion de territoire est en particulier comprise comme l'expression de la mise en valeur collective<sup>42</sup> de l'espace, alors qu'à l'intérieur des périmètres territoriaux se trouvent et fonctionnent les systèmes de production à l'échelle des exploitations agricoles lignagères et familiales.

Ce sont en effet les exploitations agricoles, en tant qu'unités de production, qui constituent, les mailles élémentaires entre lesquelles se nouent les relations de voisinage, les solidarités, les contradictions, les conflits, les mécanismes de différenciation dans le tissu rural. Le fonctionnement spatial de ces unités de production ne se manifeste concrètement que par la matérialisation, l'existence des systèmes de production (COCHET, 2011). Sans ces éléments, c'est-à-dire les exploitations agricoles et leurs systèmes de production, il est quasiment impossible de parler de structures au niveau de cet espace. Il ne s'agit pas de l'espace naturel, mais de celui construit à partir des actions anthropiques paysannes.

Cette partie comprend deux chapitres : 1) les systèmes et rapports de production ; 2) de la maîtrise territoriale à l'appropriation foncière. Notre objectif est de montrer à travers ces deux chapitres que les systèmes de production apparaissent comme des éléments qui structurent l'espace rural en Guinée Forestière. Cela passe par une certaine spécification des formes de mise en valeur de l'espace selon le type du milieu (coteau, bas-fond ou plaine) auxquels

---

<sup>42</sup> Cette mise en valeur collective peut être d'ordre sociopolitique et économique en termes d'organisation et de contrôle.

correspondent les systèmes de cultures pratiqués. Nous présentons aussi dans cette partie, notre démarche méthodologique sur le terrain.

Le premier chapitre est consacré à la justification de notre choix conceptuel et à la définition des dimensions du concept central qui guide notre réflexion : *le système de production (agricole)*. Ce chapitre met également en exergue le caractère transversal du concept de système de production à travers deux sous-concepts qui sont le système de culture et les rapports sociaux de production. A ces deux sous-concepts nous associons la notion de sécurisation foncière, notion sans laquelle la place des principaux moyens de production (la terre en particulier) n'aurait pas de sens dans la thèse.

Dans le deuxième chapitre notre objectif est de montrer les interconnexions entre le territoire du finage villageois et la dynamique des systèmes de production qui se manifeste par l'extension des cultures pérennes à base du caféier et ce, de plus en plus loin du village. A l'intérieur donc de chaque finage, les exploitations familiales et/ou individuelles structurent l'espace du finage, à travers leurs systèmes de production et les mécanismes coutumiers de gestion foncière qui se trouvent actuellement en mutation.

## CHAPITRE I : SYSTEMES ET RAPPORTS DE PRODUCTION

### Introduction du chapitre I

Dans la littérature agro-géographique<sup>43</sup> actuelle, de même en agroéconomie et anthropologie, plusieurs outils conceptuels et théoriques sont habituellement utilisés pour comprendre la dynamique des exploitations agricoles et des systèmes d'exploitation des zones rurales. Parmi ces outils théoriques on note les concepts de système agraire et de système de production. JOUVE (2003) soulignait, à la suite de SEBILLOTTE (1993), une confusion entre des auteurs dans l'usage de cette notion dès son apparition au XIXe siècle. Cette situation se traduit surtout par le fait que le niveau scalaire d'opérationnalité des concepts de système agraire, de système de production et de système de culture est variable selon le champ disciplinaire des auteurs et selon la zone d'application. Alors que le consensus sur l'emboîtement scalaire des outils conceptuels soutient que les systèmes de culture sont efficaces au niveau de la parcelle, les systèmes de production à l'échelle d'exploitation et les systèmes agraires au niveau régional, certains auteurs comme JOUVE (2006) considèrent d'ailleurs le système de culture comme un concept à part entière qui fonctionne comme le système agraire. Il sert en effet à expliquer des phénomènes agricoles à l'échelle locale et régionale. Correspondent-ils chacun à une échelle donnée, ou au contraire, traitent-ils des mêmes objets suivant des appropriations particulières des différents auteurs en fonction de leurs centres d'intérêts scientifiques ? Lequel de ces outils est pertinent dans le cadre d'une analyse portant sur « l'insertion de la caféiculture dans les structures de production agricole en Guinée Forestière » ? Alors que MAZOYER et ROUDART (2002) privilégient par exemple le concept de système agraire pour analyser le processus de transformation des agricultures dans le monde ou dans plusieurs régions du monde, JOUVE (2006) considère que le concept de système de culture peut fonctionner aussi bien à différentes échelles, de la parcelle à la région en passant par l'exploitation agricole.

Dans ce chapitre, nous avons mis l'accent sur l'approche systémique. Elle conduit à la construction d'un modèle d'analyse autour d'un concept en veillant rigoureusement à la logique des relations entre les éléments du système théorique dont relève ce concept (QUIVY et VAN QUAMPENOUDT, 1995-2009). La pertinence de celle-ci se traduit aussi par le fait

---

<sup>43</sup> Cette expression « agro-géographique » sera utilisé alternativement comme « géo-agronomique », le contenu étant identique pour nous en ce sens qu'ils se réfèrent tous à une approche combinant nécessairement des connaissances relevant du domaine des agronomes et de celui des géographes.

qu'elle regroupe des approches qui couvrent les aspects agro-géographiques et socioéconomiques du système de production agricole.

Nous avons donc privilégié le concept de système de production agricole qui nous semble pertinent et intégrateur. En effet, il prend en charge les dimensions techniques et socioéconomiques pour la caractérisation des exploitations agricoles que nous avons observées dans nos zones d'enquête. Cette originalité est saisissable à travers trois sous-concepts à savoir le système de culture, la sécurisation foncière et les rapports sociaux de production. Ces sous-concepts fonctionnent en interactions pour traduire, d'une part, la complexité des exploitations agricoles et des unités familiales de production, et, d'autre part, les contradictions internes qui caractérisent ces unités familiales dans un contexte de monétarisation généralisée. Dans ce contexte de mutation, la tendance à l'autonomisation économique parfois précoce des jeunes s'affiche plus ouvertement (cf. encadré 7, p.433, en annexes). En raison de l'enclassement social des principales ressources productives, en particulier la terre dans le domaine de l'agriculture familiale, la notion de sécurisation foncière rend compte de la complexité des rapports de production au sein des unités familiales.

Ce cadre conceptuel et théorique se termine par la présentation de notre démarche méthodologique du terrain qui comprend quatre points : a) le choix des zones d'enquête sur la base du critère de la diversité ; b) l'organisation de la collecte des données primaires ; c) l'échantillonnage des populations enquêtées dans les villages ; d) la présentation des outils de collecte des données iconographiques (photos et points GPS notamment).

### **1.1- Le concept de système de production agricole, un outil opératoire dont la construction dépend de l'observateur**

En tenant à mettre en exergue le processus d'insertion de la caféiculture et la place de celle-ci dans les structures de production agricole, nous nous attacherons essentiellement à l'analyse et à la compréhension des combinaisons diverses qui entrent dans la dynamique des systèmes de production agricole. Ce qui nécessite une attention particulière sur l'ensemble englobant du système d'activités ainsi que sur les pratiques de gestion des ressources foncières chez les paysans agriculteurs. En plus de ces facteurs internes au fonctionnement des exploitations agricoles la prise en compte des facteurs externes pouvant influencer l'évolution des unités de productions est également nécessaire. Il s'agit notamment des facteurs socioéconomiques, politiques et démographiques Cette approche qui se veut

systemique doit se tenir sur la base d'une part, de la mobilisation et de la répartition de la force de travail, et d'autre part, de l'accès au capital foncier et de son utilisation.

Le deuxième élément de ce processus de compréhension de la dynamique de la caféiculture est, d'une part, la lecture du paysage agraire, et d'autre part, l'analyse historique des facteurs de transformation observables dans les pratiques et choix culturels des producteurs sur les parcelles. Enfin, la compréhension du fonctionnement technique du système de production agricole est indispensable pour mieux appréhender cette dynamique.

Dans cette perspective, nous intégrerons les systèmes de culture et les rapports de production comme outils privilégiés dans l'analyse des systèmes de production agricole<sup>44</sup>, avec le système d'activités. Ce dernier élément permet de comprendre les stratégies et les mécanismes d'adaptation des agriculteurs et des exploitations agricoles, aux divers contextes de production, de distribution, de commercialisation et de consommation des produits agricoles.

L'agroéconomiste et le géographe se retrouvent autour du paysage agraire et intègrent dans leurs réflexions, des préoccupations environnementales, comme l'analyse des effets des modes d'exploitation agricole sur le milieu (JOUVE et al, 2007). Du fait des difficultés relatives à la très grande hétérogénéité des zones et des pratiques agricoles développées par les agriculteurs et, dans des contextes historiques contrastés au sein d'une même région, il s'avère nécessaire de s'appuyer sur le travail de terrain pour faire l'analyse des paysages et du territoire.

Notre centre d'intérêt sur cet aspect sera surtout le territoire de la caféiculture (territoire agricole, socio-économique et foncier). Ce travail nécessite de recourir à l'historique des faits et des pratiques des paysans. Il s'opèrera à l'aide d'entretiens approfondis avec les agriculteurs, en particulier les plus âgés. Il s'agit d'identifier un ensemble de faits concrets, relatifs aux activités agricoles, et de réfléchir sur les liens pouvant exister entre ces différents éléments (JOUVE et al, 2007). Le croisement entre l'observation attentive et la lecture du paysage, l'approche historique engagée à travers les enquêtes de terrain permet de formuler un certain nombre d'hypothèses interprétatives sur le « fonctionnement » de ce paysage et des pratiques qui l'ont forgé. Il est ensuite possible d'enclencher, avec des personnes âgées, des discussions portant sur l'histoire de ce paysage.

---

<sup>44</sup>- Nous estimons que l' concept de système de production (agricole) est constitué des sous-concepts de système de culture/élevage et de rapports de production.

BROSSIER (1987, pp.377-390) constate la complexité et le caractère pluriel du concept de système: « *système de culture, système d'élevage, système de production, système d'exploitation, système d'agriculture, [système agraire]* etc. » ; on peut y ajouter le concept de *système foncier*, comme un aspect inhérent à tous ces systèmes ruraux. Prise dans sa spécificité, chacune de ces expressions évoque l'idée d'un ensemble cohérent à l'intérieur duquel les éléments qui le constituent, entretiennent des relations étroites dont l'équilibre traduit la stabilité du système en question, et les changements, sa dynamique ou sa mutation. Elles sont par ailleurs aussi bien utilisées par les économistes, agronomes et géographes, sociologues, anthropologues etc., aussi bien dans leurs disciplines que dans le langage courant des agriculteurs et des conseillers.

Toutefois, dans la littérature contemporaine relative à l'observation et à l'analyse des systèmes et pratiques agricoles, à celle des paysages ruraux, un point de vue reste largement partagé: c'est l'emboîtement scalaire de l'utilisation des concepts de système agraire, système de production (en agriculture) et de système de culture (COCHET, 2011 ; COCHET, DEVIENNE et DUFUMIER, 2007). Ce qui s'observe des pratiques de culture renvoie plutôt à la notion de «*système de culture*» (l'échelle de la parcelle et de l'exploitation agricole), tandis que le ou les grands modes d'exploitation du milieu, expriment leur cohérence à travers le concept du système agraire (l'échelle régionale, globalisante).

Selon MAZOYER et ROUDART (2002, p.30), un système agraire est « *un mode d'exploitation du milieu historiquement constitué et durable, adapté aux conditions bioclimatiques d'un espace donné, et répondant aux conditions et aux besoins sociaux du moment* ». En d'autre terme, «[c'est] *une connaissance synthétique d'une théorie des transformations historiques et de la différenciation géographique des paysages et des pratiques agricoles*». JOUVE (1992) définit ce concept comme étant l'association de productions et de techniques utilisées par une société rurale pour exploiter son espace, gérer ses ressources en vue de la satisfaction de ses besoins.

Dans ces deux définitions, trois éléments majeurs sont mis en exergue: les techniques ou modes d'exploitation du milieu qui se construisent, évoluent et se reproduisent dans le temps et dans l'espace, l'adaptation de ces modes d'exploitation aux conditions bioclimatique du milieu, et la différenciation géographique qui peut être traduite par la manière dont fonctionnent ces modes d'exploitation du milieu, le tout dans le but de la satisfaction des besoins vitaux des sociétés concernées. Elles reflètent surtout la posture agronomique qui insiste sur des aspects techniques des modes d'exploitation des écosystèmes cultivés et de la comparaison des formes d'agricultures.

En agriculture comparée, ce concept de système agraire permet certes de suivre et de caractériser les processus de transformation et l'évolution des agricultures de diverses régions plus ou moins éloignées à travers des facteurs manifestes ou sous-jacents à l'échelle régionale<sup>45</sup>. Cependant, si la conception d'emboîtement conceptuel entre système agraire, système de production et système de culture garde toute sa pertinence et sa cohérence en zone tempérée, elle ne nous semble pas pertinente partout, en particulier dans le contexte africain. L'approche par l'emboîtement conceptuel traduit en effet, d'une part, le caractère traditionnellement individualiste des exploitations agricoles dans les régions tempérées, et d'autre part, la spécialisation historique et durable des différentes parcelles selon les espèces ou les productions végétales dans cette partie du monde (JOUVE, 2006). En revanche, l'association culturelle y est historiquement absente alors qu'elle demeure une caractéristique principale des agricultures tropicales. Ainsi, la définition de l'échelle d'observation et d'analyse des dynamiques agraires et des pratiques paysannes dépend, en général, non seulement du milieu mais également de l'observateur en fonction de son objectif de recherche et des pratiques sociétales associées à son objet de recherche. En présentant le système de culture comme un concept à part entière, cet auteur considère qu'en comparant plusieurs systèmes de culture d'une diversité de régions ou de territoires, l'analyse du paysage devient incontournable et le concept de système de culture peut être utilisé comme celui de système agraire. Voici en effet comment il définit les niveaux d'observation et d'analyse en agriculture avec le concept de système de culture : *« un premier domaine d'utilisation du concept de système de culture concerne l'analyse des paysages agraires et la différenciation de plusieurs modes d'exploitation du milieu au sein de l'espace cultivé. À l'échelle du village, entité spatiale privilégiée dans la plupart des projets de gestion de terroirs, l'identification des systèmes de culture permet de donner une intelligibilité à l'occupation de l'espace agricole. Le recours au concept de système de culture est également très utile en matière d'interprétation de photos aériennes ou d'images satellitaires. Enfin, l'accent mis au Nord comme au Sud sur l'action collective en vue de la gestion durable des écosystèmes cultivés et des ressources naturelles conduit à analyser les systèmes de culture à l'échelle des territoires où s'organise cette gestion »* JOUVE (2006, p.255).

Ces modalités d'utilisation du concept de système de culture rejoignent la vision de

---

<sup>45</sup>- Le terme *régional* ou *de région* ne s'identifie pas nécessairement à une région administrativement définie ; il désigne en général une zone ou un ensemble de zones ayant un ou des paysages dont les caractéristiques géo-agronomiques et modes de mise en valeur du milieu sont semblables et dont les pratiques agricoles et socio-économiques sont partagées des similitudes. Un village peut désigner une région du fait de sa spécificité tout comme un ensemble de villages qui conservent les mêmes caractéristiques peuvent en désigner une autre.



MAZOYER et de ROUDART (2002) sur le concept de système agraire. Mais l'utilisation de l'expression « système de culture » comme concept à part entière, en particulier à une échelle dépassant celle de l'exploitation agricole, est encore peu développée de nos jours (JOUVE, 2006).

En Guinée Forestière, l'écosystème cultivé est, en règle générale, composé de plusieurs sous-systèmes complémentaires. Ces sous-systèmes se présentent le plus souvent sous la forme d'une juxtaposition des différentes parcelles de cultures au sein des exploitations agricoles familiales. On peut par exemple rencontrer au sein d'une même exploitation, des jardins, des terres labourables, des plantations (nouvelles et anciennes), des forêts, des jachères/friches etc. Il y a aussi un fonctionnement par lequel cet écosystème se renouvelle. Ce fonctionnement se décompose lui-même en plusieurs fonctions : fonction de défrichage de la végétation sauvage (abattis-brûlis, écobuage<sup>46</sup> des parcelles destinées aux champs de riz sur le coteau, labour à bras à l'aide de la houe ou de la daba, sarclage, traitement désherbant...), fonction de renouvellement de la fertilité<sup>47</sup>; conduite des cultures (successions et rotations culturales, itinéraires techniques, opérations culturales...) et conduite des troupeaux<sup>48</sup> (reproduction, calendriers ...) etc.

Le système social productif (ou système technique, économique et social) est composé de l'ensemble des moyens dont dispose la population agricole pour développer les activités de renouvellement et d'exploitation de la fertilité de l'écosystème cultivé, afin de satisfaire ses propres besoins. On peut identifier trois types de moyens : les moyens humains (main d'œuvre, savoir et savoir-faire), les moyens inanimés (instruments et équipements productifs) et les moyens vivants (plantes cultivées et animaux domestiques). Cette satisfaction de besoins peut se faire directement par l'autoconsommation ou indirectement par les échanges. Ces moyens de production et les activités productives sont organisés dans des unités de production qui sont caractérisées par le système de production que pratiquent ces unités et la catégorie à laquelle elles appartiennent.

MAZOYER et ROUDART insistent en particulier sur le caractère historique et processuel du concept de système agraire en tant que « *théorie de la transformation des*

---

<sup>46</sup>- Après le brûlis, c'est-à-dire la mise à feu des végétaux abattus, le sol n'est généralement pas suffisamment préparé pour les semailles et le labour, souvent effectué à bras à l'aide de la houe (ou grattage selon les termes de DELARUE). L'écobuage consiste donc à rassembler en tas de tailles et de dimensions variables les débris végétaux ayant résistés au brûlis.

<sup>47</sup>- En milieu forestier, et dans un contexte de pauvreté comme c'est le cas en Guinée, le renouvellement de la fertilité des sols de coteau se fait toujours par la pratique de jachère naturelle, parfois par l'emploi des engrais chimiques pour les sols de certaines parcelles de bas-fond...).

<sup>48</sup>- Surtout si l'exploitant agricole associe l'élevage à l'agriculture sur l'exploitation.

*agricultures*». Il est cependant possible de faire aussi bien une analyse synchronique qu'une analyse diachronique des modes de mise en valeur des milieux agricoles à travers le système de culture. Le premier type d'analyse concerne plusieurs systèmes de culture observés sur une ou plusieurs parcelles en une période donnée alors que le second se fait sur une ou plusieurs localités sur plusieurs périodes (années, mois etc) suivant les objectifs qu'on s'assigne.

En caractérisant les paysages agraires à travers l'identification et la description localisées des principaux systèmes de cultures, il est possible de construire des grands ensembles de paysages agraires locaux ou régionaux (MAZOYER et ROUDART, 2002). Mais à l'intérieur de ces regroupements, il peut être possible également d'identifier et de caractériser par exemple le territoire de la caféiculture dans les systèmes de production agricole.

La vision agroéconomiste du système agraire et du système de production privilégie plutôt des aspects techniques des pratiques agricoles. En effet, le concept de système agraire et celui de système de production (en agriculture) ont des champs souvent partagés. Les débats dont ils font souvent l'objet ne datent pas non plus d'aujourd'hui. Introduit par les géographes depuis les années 1940 (COCHET, 2006), le concept de système agraire fut surtout porté par les agronomes qui l'ont développé dans un sens plus large et plus dynamique que l'analyse ou la description des structures agraires qui représentaient alors le centre d'intérêt privilégié des géographes de l'époque.

Qu'on se situe au niveau du système agraire ou du système de culture, nous pensons que pour une analyse sérieuse portant sur *l'insertion de la caféiculture dans les structures de production (agricole)*, il serait assez simpliste de privilégier des aspects essentiellement techniques en mettant au second plan la cohérence des interactions qui s'opèrent au sein des unités de production ainsi que des communautés villageoises ou ethniques. Ces interactions se manifestent concrètement par les pratiques des paysans, leur rationalité, et les motivations qui président aux choix et décisions des agriculteurs et ce, quelle que soit l'échelle d'analyse (la région ou la localité, l'exploitation ou la parcelle). Nous considérons que le système de culture est en fait lui-même une partie indissociable du concept de « système de production » dont il constitue l'outil technique privilégié pour l'observation et l'analyse socio-économique et même spatiale du comportement des agriculteurs (BADOUIN, 1987; COCHET et DEVIENNE, 2006 ; JOUVE et al, 2007 ; etc.). Cet outil technique qu'est le « système de culture » entretient également des interactions étroites avec les « *rapports de production* » qui est une constante sociale à tout système de production.

Dans le fonctionnement des éléments concrets que sont l'écosystème cultivé et le système social productif, il se passe de nombreuses situations que seul le système de production permet d'observer efficacement. Ces situations sont observables sur les rapports sociaux de production, le choix des cultures, le statut social du responsable des types de culture, les mutations éventuellement observables dans les rapports de genre et intergénérationnels, notamment par rapport à l'accès aux principales ressources productives (en particulier la terre). Mais en raison de la diversité des centres d'intérêts qui varient surtout en fonction des disciplines et/ou de l'objet de recherche, l'usage et l'interprétation de ce concept sont aussi controversés entre agronomes et économistes (BONNEFOND, COUTY, GERMAIN, 1988).

## **1.2- De l'approche agronomique à celle socioéconomique du système de production agricole**

A propos du concept de système de production, nous privilégions la combinaison de trois d'approches qui nous semblent pertinentes en raison de leur complémentarité: les approches agro-géographiques, celles socioéconomiques et anthropologiques. Par ces trois catégories d'approches nous envisageons de mettre l'accent sur l'interaction des aspects techniques socioéconomiques et spatiaux dans le fonctionnement des systèmes de production.

Les approches agronomiques mettent l'accent sur les aspects techniques du processus de production végétale (CAPILLON. et CANEILL, 1987) et le fonctionnement de l'unité de production par rapport aux objectifs de production. L'unité de production est ici prise comme une structure ayant un centre de décision et de coordination des opérations de production agricole. Dans un système de production, la réalisation des objectifs de production reste essentiellement tributaire de l'efficacité des itinéraires techniques. De même, la maîtrise et la mobilisation des facteurs ou moyens de production sont assurées par le chef de l'unité de production ; l'unité de production étant considérée comme une entreprise employant une main d'œuvre (salariale ou non) et nécessitant des consommations intermédiaires sous le contrôle de son chef. En cela, l'approche agronomique du concept de système de production est un processus formel dans lequel les rapports sociaux et de production sont fondé sur un contrat standardisé selon les objectifs de l'entreprise agricole. Apparaissent alors à ce niveau, la question foncière<sup>49</sup> et celle de la rentabilité agricole.

---

<sup>49</sup> Dans un contexte d'économie agricole, la sécurité foncière reste pour nous, une donnée déterminante en termes de construction et d'interprétation théoriques.

Dans un système de culture, une première préoccupation relative au foncier chez le paysan, est la conservation du sol et de ses capacités productives. Cette préoccupation conditionne le mode d'organisation des successions et rotations culturales sur les différentes parcelles au sein de l'exploitation agricole. Le second souci des agriculteurs est la conservation ou l'inscription de certains droits sur le sol, tels que le droit de propriété ou le droit d'usage (notamment un usage sécurisé plus ou moins durable). L'élaboration des différentes stratégies qui permettent de réaliser ces objectifs dépend en fait, d'une part, de la souplesse ou la rigidité de la coutume (mais aussi de l'homogénéité et/ou de l'hétérogénéité ethnique du groupe social), et d'autre part, du degré d'évolution des règles qui régissent le statut du sol ainsi que la raréfaction des terres cultivables.

Face aux effets de la croissance démographique, des plans d'ajustement structurel des années 1980, la question foncière apparaît comme l'une des manifestations concrètes de la mutation des sociétés rurales en Afrique noire. Nous voudrions analyser le fonctionnement des rapports sociaux de production et le comportement des individus au sein des unités familiales (à propos de cette ressource qui est le foncier agricole), à partir de deux courants complémentaires : la vision des Normatifs restrictifs (juristes, économistes agronomes) et celle des Normatifs conciliateurs (les tenants des sciences sociales et humaines non normatives et des économistes modérés). Ces deux courants sont connus à travers leurs approches: les approches évolutionnistes du foncier et l'approche des arrangements institutionnels et de la diversité des modes d'appropriation<sup>50</sup>.

Parler de sécurité foncière renvoie à l'idée de sécurité des droits fonciers. Le foncier se définit comme étant «*l'ensemble des concepts et des règles applicables à la terre, à son usage, mais aussi aux produits qui y sont normalement rattachés*» (ROCHEGUDE, 2001, p.1). La garantie des droits relatifs à l'accès, l'exploitation et le contrôle de la terre et des ressources connexes restent les conditions principales de tout investissement en milieu rural. En effet, la sécurité foncière peut être envisagée comme la certitude que les droits fonciers d'une personne ou d'un groupe de personnes seront reconnus par les tiers et protégés en cas de contestation spécifique. Ces droits peuvent porter tant sur un terrain que sur d'autres ressources naturelles. Seule la garantie de cette sécurité permet de protéger les droits correspondants contre toute menace de concurrence et d'expulsion sur la parcelle et/ou le domaine concerné.

---

<sup>50</sup> Nous nous appuyons essentiellement des travaux de LAVIGNE DELVILLE P. (1998-2002, notamment l'article : *Privatiser ou sécuriser ?* (pp28-35) et l'introduction à la notion de sécurisation et ses enjeux (63-65).

On peut distinguer deux principaux types de sécurité foncière: la sécurité assurée par le droit de propriété sur la terre, et les droits d'usages limités qui peuvent s'obtenir par des contrats fonciers entre les propriétaires fonciers et les demandeurs de cette ressource. Le premier type donne lieu à une sécurité foncière totale. Il est inspiré de l'article 544 du code civil français précis selon lequel «*la propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par la loi ou les règlements*». Selon l'esprit de cet article, la notion de droit de propriété se réduit à la combinaison de l'*usus* (le droit d'user de la chose), du *fructus* (le droit de recueillir du fruit de la chose) et de l'*abusus* (le droit de disposer de la chose, de l'aliéner provisoirement ou définitivement), couvrant un sens restrictif éventuel d'un droit de propriété individuel.

Ce type de sécurité foncière rend possible des investissements durables et permet ainsi à son titulaire d'en maximiser les profits en termes de production et d'amélioration de ses conditions de vie. Cette sécurité foncière correspond au droit de propriété absolue. Les droits de simple usage sont par contre souvent précaires pour les non propriétaires. En effet, ces derniers sont toujours soumis aux contraintes liées au besoin de sécurisation foncière des propriétaires fonciers. Parmi les sources de sécurisation foncière on peut retenir<sup>51</sup>:

- la collectivité et les associations regroupant ses membres, la sécurité des droits fonciers étant accrue lorsque les voisins reconnaissent les droits et veillent à leur respect ;
- les pouvoirs publics, du fait qu'ils peuvent assurer la reconnaissance politique de certains droits ;
- la sécurité économique qui conditionne pour les familles paysannes la possibilité de produire des biens de consommation et/ou commercialisables, d'accéder à la terre, de la conserver et de la valoriser diversement ;
- l'administration publique et le système juridique etc.

Mais compte tenu de la diversité des sources de la sécurité foncière ainsi que de la nature même de cette sécurité, certains auteurs estiment que seuls les droits d'un propriétaire offrirait véritablement la sécurité, tandis que les détenteurs de droits plus limités n'auraient qu'une sécurité fragile des droits fonciers, celle-ci étant dépendante des décisions du propriétaire. Il existe alors plusieurs facteurs de sécurisation foncière que les populations peuvent exploiter dans un contexte de mutation sociale et foncière.

---

<sup>51</sup>- Idem p. 17.

De nombreux travaux développés ces dernières années sur les questions foncières en Afrique mettent l'accent sur la dynamique des modes d'accès à la terre. Ce constat s'explique principalement par deux facteurs qui sont : l'émergence et la diffusion des marchés fonciers (COLIN, 2004) en plusieurs endroits et la croissance des conflits fonciers à différentes échelles. Ces facteurs sont en général sous-tendus par l'accroissement des densités de population (pour les zones de fortes concentrations démographiques) et la monétarisation généralisée des échanges.

Les théories évolutionnistes du foncier soutiennent que les droits sur la terre évoluent des systèmes de propriété commune vers une généralisation de la propriété individuelle, familiale et privée sous l'influence de la croissance démographique et du marché. Cette évolution se fait parallèlement à un effritement puis une disparition du rôle des autorités coutumières. Elle reconnaissent que cette évolution n'est que partielle encore de nos jours du fait de la persistance de la gestion communautaire sur certaines portions des territoires ruraux, de la résistance à la vente en dehors de la communauté (voire de la famille), du caractère réversible des ventes de terre, de la persistance des relations clientélistes entre acheteur et vendeur etc.,. En effet, la transformation de la terre en bien marchand revêt un caractère imparfait, mais processuel et dynamique.

Ces théories d'économie néo-classique considèrent que le marché représente la forme économique la plus efficace (LAVIGNE DELVILLE, 1998). Donc, pour mieux investir dans la terre et la rentabiliser en termes de productivité, il faut en avoir la propriété. En d'autres termes, la meilleure sécurité foncière est d'en avoir le droit de propriété de type romain. Ainsi, pour les tenants des théories évolutionnistes, le passage à la propriété privée se fait spontanément par le jeu des acteurs, sans une nécessaire intervention de l'Etat en dépit des conflits révélateurs d'une adaptation en marche.

Selon l'esprit de ces théories évolutionnistes, « *une intervention de l'Etat risquerait plutôt de compliquer la situation et de créer une autre imperfection* » (LAVIGNE DELVILLE, 1998, pp.29-30).

A travers une formulation institutionnaliste (« *innovation institutionnelle induite* »), qui tente de tenir compte des réalités foncières empiriques, les théories évolutionnistes soulignent une nécessaire intervention de l'Etat, à la demande des acteurs fonciers locaux (des paysans). La demande d'intervention étatique se justifie par la prolifération des revendications contradictoires sur des mêmes espaces ruraux, en vue de la clarification des droits et l'obtention des titres de propriété foncière.

L'examen de ces deux variantes des théories évolutionnistes montre qu'elles reconnaissent toutefois le caractère dynamique, flexible et adaptif des systèmes fonciers locaux, même si elles diffèrent sur la capacité spontanée de ces derniers ainsi que sur le rôle de l'Etat dans cette transformation (LAVIGNE DELVILLE, 2002). De ce fait, les systèmes fonciers se trouveraient dans une phase de transition vers une généralisation de la propriété privée. En effet, si les systèmes de propriété commune présentent leur efficacité en situation de faible densité démographique, ils deviennent obsolètes (tant sur le plan social que sur celui de leurs performances économiques) dès que la pression sur la terre s'accroît.

Les théories évolutionnistes du foncier n'accordent guère d'attention aux modes locaux de régulation de l'accès aux ressources et à la façon dont les règles foncières évoluent. Pour elles, seul l'enjeu économique des droits fonciers prévaut. Dans ce processus de transformation foncière, ces théories mettent en exergue le rôle majeur de deux facteurs macroscopiques à savoir l'accroissement démographique et le marché. De plus, les théories évolutionnistes n'arrivent pas à rendre compte de la diversité des modes locaux d'appropriation ainsi que de celle des logiques qui les sous-tendent.

Un autre courant recommande la prise en compte des dynamiques internes des sociétés rurales dans leurs modes de sécurisation foncière. C'est le courant des «*arrangements institutionnels et de la diversité des modes d'appropriation*» (LAVIGNE DELVILLE, 2002, p.31). La reconnaissance et la prise en considération de la pluralité des normes dans les mécanismes de la gestion foncière s'imposent de nos jours comme le modèle théorique le plus adapté pour les politiques foncières en Afrique Subsaharienne et certainement dans d'autres régions du monde. COMBY (1991, pp.10-20) en faisait un écho éloquent il y a deux décennies: «*La conception absolutiste de la propriété est un mythe crée grâce à l'invention sur mesure d'un droit romain imaginaire qui a influencé le Code Civil. Nous vivons sur ce mythe : notre législation commence toujours par faire semblant de faire croire à la suprématie du droit de propriété, pour multiplier en suite les limites, contraintes et exceptions à son exercice. Retrouvons le pluriel de la déclaration de 1789 : ce n'est qu'en reconnaissant la pluralité des droits qui s'exercent légitimement sur l'espace et en mettant fin à la protection illusoire d'un régime mythique que nous instituerons de véritables garanties*».

Les travaux des socio-anthropologues, ou économistes à sensibilité néo-institutionnaliste, qui s'intéressent à la gestion des ressources de propriété commune, montrent ainsi qu'il existe une gamme de formes d'appropriation foncière qui permettent une gestion efficace des ressources en sécurisant les bénéficiaires. En effet, l'accès aux ressources dépend du statut

social et passe par l'appartenance aux réseaux sociaux (familiaux, de clientèle, etc.). De façon dynamique, les systèmes fonciers locaux mettent en œuvre une série de modes d'appropriation et de gestion qui définissent souvent sans confusion, les droits de chacun sur les différents espaces et ressources. A eux seuls, les facteurs externes (comme l'Etat, la démographie et le marché) ne permettent donc pas de mieux comprendre la dynamique du fonctionnement interne des coutumes et donc de saisir la valeur ajoutée des règles qui régissent ce fonctionnement. Or, les analyses évolutionnistes insistent sur les évolutions endogènes à partir des facteurs macroscopiques, en sous-estimant ou ignorant l'impact de l'intervention étatique (coloniale et poste-coloniale) dans les évolutions des systèmes fonciers locaux en Afrique subsaharienne par exemple. Certes la loi de l'Etat ne s'est pas imposée à l'échelle locale, mais elle n'en a pas eu moins des effets significatifs, parfois majeurs. Ces effets se traduisent par l'ambiguïté qui caractérise ces systèmes fonciers. Selon les socio-anthropologues, *«c'est la coexistence de deux systèmes de normes foncières, celles de l'Etat et celles du village (le pluralisme juridique) qui est le principal facteur d'ambiguïté sur les droits, et non l'inadaptation des normes coutumières à des densités élevées ou des enjeux économiques nouveaux»* (LAVIGNE DELVILLE, 2002, p.31). Ce pluralisme des normes foncières constitue souvent pour des acteurs, un facteur qui occasionne plusieurs opportunités de jouer leurs propres jeux, et de porter devant une des instances une revendication qui n'aurait pas de légitimité dans une autre. Cette situation ambiguë qui caractérise les systèmes fonciers locaux en Afrique subsaharienne (parfois supposés être figés) se justifie par deux raisons. La première est la tendance à la substitution des normes locales dans les séries de réformes foncières entreprises dans ces pays depuis l'époque coloniale et celle des indépendances. Ensuite, le caractère absolu de l'approche propriétaire et privatiste des codes promulgués dans le contexte des programmes d'ajustement structurel des années "1980" apparaît comme un facteur de blocage des systèmes fonciers locaux. Le code foncier et domanial moderne a été promulgué en 1992; mais il n'est pas encore appliqué dans plusieurs localités rurales de la région concernée par notre recherche, voire dans les autres régions du pays. Son application effective est encore incertaine de ce point de vue sur le foncier rural.

D'un point de vue socio-anthropologique et historique, les conflits ne sont pas toujours une conséquence mécanique de la compétition, l'accès aux ressources étant commandé par des normes sociales qui régulent la compétition et les rapports de forces. En général les conflits ne résultent pas de la réalité objective de la pression sur les ressources ou de la disparition des instances de régulation sous l'effet de cette pression, mais de la pluralité des normes et des



instances d'arbitrage : le droit local coexiste avec le droit moderne (celui de l'Etat), puis la chefferie avec l'administration et les services techniques. C'est là, d'ailleurs, une preuve qui justifie les difficultés à prévenir les conflits et l'incapacité d'une instance d'arbitrage reconnue à s'imposer, surtout lorsque cette pluralité est marquée par l'exclusion ou l'absence de coopération. S'inspirant des réalités locales profondes des sociétés, LAVIGNE DELVILLE (1998) souligne que les évolutions ne vont pas toujours dans le sens d'une forte insécurité ; selon lui, de nouvelles formes de sécurisation peuvent se mettre en place et se révéler relativement fonctionnelles. Elles passent par des réseaux de clientèle. Il appuie son raisonnement sur l'exemple que révèle CHAUVEAU (1997, p.347) dans ses travaux sur le Centre-Ouest ivoirien : *« ces changements sont très loin de se conformer à la théorie standard de la transition d'un système communal à un système de propriété privée sous l'effet rationnalisateur de la législation officielle et de la marchandisation de la terre »*.

La vision de la théorie des arrangements institutionnels et de la diversité des modes d'appropriation met l'accent sur d'autres facteurs pour décrire et expliquer les situations foncières actuelles de l'Afrique rurale. Cette vision propose une interprétation différente des dynamiques foncières aussi bien pour les mécanismes que pour les trajectoires. En effet, même si cette théorie reconnaît l'existence et l'extension relative de la « marchandisation » de la terre, elle en conteste surtout le caractère systématique et récuse une perspective exclusivement propriétaire: *« Une situation de « marchandisation imparfaite de la terre » n'est pas nécessairement qu'une étape transitoire. Plus qu'à une évolution nécessaire et irréversible vers des droits exclusifs et aliénables, on assiste à une diversification des modes d'accès aux ressources, à l'apparition de nouvelles instances de régulation, à une création de nouveaux arrangements sociaux tentant de répondre aux enjeux sociaux actuels »* (LAVIGNE DELVILLE (2002, p.32). Du coup, le développement de la monétarisation des transactions foncières en zones rurales ou sur certains types de ressources, peut aller de pair avec d'autres formes d'arrangements de natures clientéliste ou patrimoniale.

En définitive, comme les tenants de la théorie des arrangements institutionnels et de la diversité des modes d'appropriation, nous considérons que la propriété privée n'est pas la seule façon de d'assurer l'accès garantie et durable aux ressources foncières, donc leur sécurisation. Il faut plutôt parler de sécurisation que de privatisation, comme on peut le lire chez LAVIGNE DELVILLE (2002, p.32) : *« Pour que les producteurs puissent investir, l'essentiel est qu'ils disposent de droits reconnus et stables, cette sécurisation pouvant passer [...] par des formes multiples, dont la propriété n'est qu'une des multiples possibilités »*.

Loin de se faire par l'imposition d'un modèle unique de propriété privée, la clarification des droits doit passer par la négociation, sous l'égide de l'Etat, de compromis sur des règles qui soient reconnues comme légitimes. Cela nécessite d'observer la problématique de la sécurisation foncière dans sa complexité et sa dynamique. Il nécessite également d'inclure une démarche compréhensive du phénomène au sein des différentes entités concernées en fonction de leurs dynamiques au regard des histoires locales et des évolutions en cours en termes d'adaptation des modes d'appropriation et de sécurisation foncières.

La meilleure façon de créer un environnement de sécurisation garantie et durable, est de partir des réalités du terrain pour favoriser les adaptations à travers la construction des instances légitimes aux yeux des populations et reconnues par l'Etat. Ces instances seront chargées de définir les règles d'appropriation foncières et d'arbitrer les conflits. Il est évident que la mise en œuvre de ces approches nécessite des innovations importantes à la fois sur le plan juridique que sur celui institutionnel.

En Guinée, ces efforts semblent se limiter essentiellement à la rédaction et à la promulgation du code foncier et domanial pour ce qui concerne la gestion des terres depuis la 2<sup>e</sup> République.

Dans un contexte où la concurrence sur les terres devient intense et où l'insécurité foncière se traduit par la multiplication ou la récurrence des conflits fonciers<sup>52</sup>, les systèmes de culture extensifs (vivriers ou pérennes) apparaissent comme les plus efficaces en matière d'occupation ou d'appropriation individuelle des parcelles. Des facteurs externes peuvent fortement peser dans ce genre de situation pour accentuer les cas d'insécurité foncière en milieu rural. On peut en identifier trois à ce niveau : les législations sur le foncier, les contraintes du marché et la pression démographique sur les terres de culture. BADOUIN, (1987, p.362) présente un exemple éloquent en zone rurale sénégalaise à propos du facteur législatif: « *Au Sénégal, les conseils ruraux ont notamment dans leurs attributions la gestion de l'espace agricole. Ils ont la possibilité d'affecter à tel ou tel agriculteur des terres qui ne seraient pas suffisamment utilisées par ceux qui en détiennent le droit d'usage. Craignant que le conseil rural n'affecte à d'autres agriculteurs le droit d'usage qu'ils possèdent sur certaines superficies de sol, les agriculteurs ont cherché à cultiver la quasi-totalité des surfaces dont ils disposent. Ils ont été, eux aussi, conduits à privilégier celles des cultures se prêtant le mieux à un système de type extensif* ».

---

<sup>52</sup> Ces conflits fonciers s'éclatent souvent au sein-même des unités familiales ou entre des unités différentes.

Dans les zones concernées par nos enquêtes (en particulier celles de Gouecké et Sérédou), cette stratégie d'occupation des coteaux par des systèmes extensifs de cultures fait l'objet d'un usage courant pour l'appropriation individuelle des terres traditionnellement familiales, par le truchement de la caféiculture. Si l'objectif économique n'est pas à exclure, une telle stratégie vise essentiellement la sécurisation foncière des acteurs concernés et de leurs descendants. En effet, la législation sur le foncier apparaît aujourd'hui comme un facteur d'aggravation des risques d'insécurité foncière en milieu rural. Elle est en général profitable surtout aux riches et à ceux qui ont des réseaux clientélistes puissants dans les affaires foncières impliquant les autorités administratives.

La nature des différents droits sur le sol détermine le choix des systèmes de culture. Les titulaires de droits plus consolidés sur les terres cultivables dans le finage par exemple ou au sein de l'exploitation agricole, préfèrent développer des cultures pérennes. Ceci fait partie des stratégies de patrimonialisation foncière à tendance individuelle. Ceux dont les droits d'usage sont précaires sont obligés de faire des cultures saisonnières ou annuelles (sur leurs terres réduites ou sur des terres d'autrui par le biais des emprunts ou locations).

A l'échelle locale, les dimensions de la notion de sécurité foncière revêtent encore une profonde diversité. La sécurité foncière dépend du fonctionnement des relations sociales interpersonnelles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des familles. Elle dépend aussi des moyens financiers des individus etc. Il apparaît ainsi, en milieu kpèlè, que le phénomène de recomposition familiale<sup>53</sup> et la problématique des filles mères rendent davantage complexe la gestion foncière en milieu rural (LAMAH D., 2010). Nous avons en effet constaté cette réalité depuis 2006 et 2008, notamment avec les recompositions familiales issues des divorces avec ou sans remariage<sup>54</sup>. Ces recompositions se produisent en général au détriment des femmes. Les conséquences sont des tensions autour de l'accès à la terre et son contrôle. L'ampleur des tensions et conflits fonciers traduit ainsi les mutations socio-foncieres de la préfecture de N'Zérékoré. La diversité des dimensions de la notion de sécurité foncière dépend également de l'organisation des structures sociales, des dynamiques économiques et des pratiques populaires nouvelles, orientées vers la recherche du profit à travers l'achat/vente et la location des terres cultivables (ORSTOM, 1985).

---

<sup>53</sup> - Une recomposition familiale est un processus par lequel un couple se forme après que l'un au moins des deux conjoints ait déjà un ou des enfants à partir des expériences antérieures d'union conjugale.

<sup>54</sup> Ce constat a été établi au cours des enquêtes de terrain auxquelles nous avons participé en 2006 pour le compte de l'Observatoire de la Guinée Maritime (OGM) sur « les dynamiques locales des conflits et leurs modes de gestion en Guinée Forestière ainsi qu'à l'occasion de nos travaux de terrain dans le cadre du master en 2008.

L'accès à la terre est aussi possible pour les non-propriétaires et les règles qui régissent cet accès ne peuvent être extérieures aux normes des sociétés qui les vivent. Ces règles s'inscrivent en même temps dans la dynamique de l'évolution à l'image de la société elle-même. Les conflits constituent un moteur d'évolution des sociétés et les redynamisent en termes de perfectionnement dans les négociations. Ils permettent de renforcer la maturité socioculturelle des communautés ou des peuples. Cette approche est de nos jours adoptée par bien des juristes qui reconnaissent que « *la perspective anthropologique est celle de l'homme lui-même, de ses relations, des institutions qu'il instaure, du sens qu'il leur donne et des sociétés dont il fait partie* » (HESSELING, DJIRE et BARBARA, 2005, p.9). C'est par rapport à ce point de vue que Montesquieu, soucieux de souligner la particularité ou le caractère relatif de la loi, notait vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle: «*La loi en général est la raison humaine en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre ; Et les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que des cas particuliers où s'applique cette raison humaine. Elles doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites que c'est un très-grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre*» (De MONTESQUIEU, 1792, p.12). En effet, malgré les divergences, les points de vue convergent pour la plupart des chercheurs actuels sur les questions de droit en Afrique: une remise en cause de la conception moniste, dite étatique du droit, et une insistance sur l'existence simultanée de plusieurs systèmes juridiques ou du moins normatifs, dans une situation sociale donnée. Ainsi, loin de ne tenir qu'au droit de propriété individuelle, pur et dur, nous devons faire face à plusieurs systèmes normatifs qu'on ne peut identifier et connaître que par la recherche de terrain. Les connaissances empiriques issues de cette recherche de terrain doivent permettre d'harmoniser les dispositions de la loi relative à la réglementation de l'appropriation et du contrôle des terres et des ressources connexes. Cela revient à remettre en question l'imposition d'une loi sur une société dont elle ignore le contenu ou ne reconnaît pas la légitimité. C'est d'ailleurs ce qui fonde le constat de KOBO. (1985, p.29) en ces termes : «*nulle part en Afrique noire, la domanialisation, la nationalisation ou l'immatriculation ne sont parvenues à faire disparaître les modes de tenure foncière coutumière. Leur vitalité est telle que les ignorer au nom de la stricte légalité, c'est bien souvent se condamner à l'échec ou [provoquer des tensions et conflits fonciers aux conséquences fâcheuses]*».

Notre perspective dans ce travail, est effectivement de penser le droit comme étant tout ce que les gens identifient et traitent en tant que tel dans leurs pratiques sociales; la notion de droit exprimant ici l'idée d'un système de règles qui régissent les rapports sociaux et de

production, ainsi que les faire valoir directs et indirects de la terre et d'autres ressources susceptibles d'être soumises aux prélèvements. Cette approche de la notion de droit exprime également la notion de mode d'accès aux ressources naturelles telle que la terre à cultiver. Dans un sens plus large donc, l'accès à la terre englobe la notion de propriété ; car il peut être autant possible pour les propriétaires que pour les non propriétaires d'accéder à ces ressources suivant les normes socioculturelles et les pratiques des sociétés ou des communautés locales.

Dans plusieurs localités de la région forestière guinéenne, l'enjeu que suscite la question foncière résulte des effets conjugués de plusieurs facteurs et rend compte d'une dynamique actuelle des modes d'accès à la terre. Cet enjeu revêt surtout cette préoccupation de sécurité foncière chez les paysans. C'est l'expression d'un processus de construction de la sécurité foncière certes essentiellement familiale, mais surtout avec une tendance individuelle non moins visible. Parmi les facteurs d'identification de la course pour l'accès à la terre ou son appropriation, on peut citer notamment la pression démographique de la région (dont le taux de croissance annuelle est de 4,3%)<sup>55</sup> et la persistance d'une agriculture paysanne de petites exploitations, la monétarisation des échanges, l'inégalité foncière. Ce type d'agriculture se caractérise par un système de démembrement continu des exploitations lignagères ou familiales au fur et mesure que passent les générations. Aussi, le code foncier et domanial qui existe en Guinée depuis 1992, est-il encore peu connu par la quasi-totalité des populations rurales, faute de vulgarisation suffisante. Cette tendance à l'appropriation individuelle des terres à l'intérieur des exploitations familiales modifie non seulement les rapports sociaux, mais elle s'accompagne surtout de risques importants de conflits locaux.

On assiste par ailleurs à des changements importants par rapport à la transmission des terres qui sont devenues insuffisantes sous l'effet, soit de la pression démographique, soit de la monétarisation des échanges que nous venons de mentionner précédemment. Il devient alors difficile, voire impossible d'accéder à des terres par simple droit de hache ou par le prêt, car l'objet de ces formes de transaction est en raréfaction. Cette dynamique foncière résulte ainsi de la combinaison de plusieurs facteurs : le régime politique en place, le système économique du pays (lui-même lié au régime politique) et le facteur démographique. L'effritement des liens sociaux au sein des unités familiales (qui donne l'impression d'un éclatement), accéléré souvent par l'inégalité dans l'appropriation et la gestion des jachères familiales après le décès du père de famille, entraîne la transmission des terres du père aux fils

selon le nombre de coépouses<sup>56</sup>. La dimension de l'unité de production est souvent variable. En considérant le niveau actuel de la segmentation lignagère et / ou familiale<sup>57</sup>, le centre de décision de l'unité de production n'est pas stable en général. Ce qui traduit bien souvent le morcellement des exploitations. En effet, de nouveaux centres de décision se créent au fur et à mesure que les jeunes actifs masculins se marient et prennent leur autonomie vis-à-vis de leur père. Ce processus aboutit à la segmentation, la mobilité ou à la pluralité des centres de décision au sein de la famille<sup>58</sup>.

A l'intérieur de chaque groupe de fils utérins, la possession des uns et des autres est également fonction de leur présence régulière sur les parcelles agricoles. Les prêts, même entre membres de la même famille, sont temporaires avec des conditions bien définies. Le prêt/emprunt d'une parcelle de terre agricole n'autorise pas des cultures pérennes quel que soit le lien social ou familial entre la personne qui demande et le propriétaire foncier. Un marché foncier fait son apparition notamment par le biais de la location annuelle. Ceci est une nouvelle pratique qui permet l'accès à cette ressource aux producteurs sans terre. Cependant, cette forme de transaction foncière qui se développe demeure encore.

En définitive, les deux approches sont complémentaires dans une perspective de conciliation entre modernité et tradition en vue de mieux comprendre la dynamique actuelle des modes d'accès à la terre en Guinée Forestière. Ces deux approches sont d'un côté l'application du droit de type romain dans la gestion du foncier et de l'autre, la dynamique des modes d'accès à la terre résultant de la combinaison d'une diversité de situation selon les contextes.

Le fonctionnement du système de production tel qu'il est vu par l'approche agronomique, ne correspond pas entièrement aux caractéristiques des modes d'organisation des systèmes d'exploitation agricole de la plupart des localités que nous avons visitées dans le cadre de ce travail. à l'exception, peut-être, de la zone couverte par la SOGUIPAH. C'est pour cette raison que nous faisons appel aux approches socioéconomiques et géographiques du système de production. Dans l'analyse du système productif, notamment en agriculture (BADOUIN, 1987 ; MAZOYER et ROUDART, 2002), l'exploitation agricole comprend le milieu

---

<sup>56</sup>- Ceci est fréquemment observable dans les familles polygames en milieu Kpèlè.

<sup>57</sup>- Nous pensons ici à la famille élargie.

<sup>58</sup>- En Afrique, si le contrôle et la gestion des ressources productives peuvent être éclatés, voire s'individualiser, les décisions majeures concernant le devenir socioculturel du lignage ou de la famille élargie relève souvent de la compétence du patriarche.

physique exploité et l'unité sociale de production. Ces deux sous-systèmes sont interdépendants entre eux et sont indispensables, techniquement et socialement, dans la compréhension des processus de production et du devenir des systèmes de production. Ces approches s'intéressent également au fonctionnement de l'espace rural en termes de structuration à partir de la dynamique des systèmes de production en présence.

Cette acception du système de production souligne son caractère divers. C'est dans ce sens que REBOUL (1976, p.378) définit «le système de production agricole» comme «*un mode de combinaison entre terre, forces et moyens de travail à des fins de production végétale et / ou animale, commun à un ensemble d'exploitations*». Le système de production tel que défini, se caractérise à la fois par la nature des productions, la qualification de la force de travail et des moyens de production ainsi que leurs proportions. Il se rapporte aux combinaisons productives entre les principales ressources qui concourent à la production de biens et de services (BADOUIN, 1987). Ces ressources sont de plusieurs ordres : les ressources naturelles, le travail, les consommations intermédiaires et les biens d'équipement. Tout système de production, se caractérise ainsi par deux phénomènes économiques qui se renforcent mais qui peuvent s'opposer. Il s'agit, d'une part, d'un facteur relatif à la question de disponibilité des ressources productives, et d'autre part, du coût de ces diverses ressources productives. Ce point de vue ne spécifie pas le contexte de référence du système de production. De cette façon, il peut s'appliquer sur les pays du Nord ou du Sud de manière indifférenciée. Ce qui ne marche pas partout exactement. Dans les pays du Nord par exemple, un capitaliste ayant de gros moyens financiers et matériels peut avoir et faire fonctionner correctement un système de production puissant. La seule contrainte à laquelle ce capitaliste fait souvent face certainement est celle liée à la réalisation du profit et la concurrence. Dans plusieurs régions d'Afrique tropicale, en particulier en milieu rural, les systèmes de production étant en général considérés comme ayant pour objectif la subsistance et la reproduction du groupe social, les facteurs sociaux occupent une place considérable.

Pour mieux comprendre le fonctionnement des unités de production agricole de notre région d'étude, notamment les logiques individuelles ou collectives qui les caractérisent, les approches agronomiques et économiques ne suffisent pas à elles seules. A notre avis, un système de production agricole peut être défini comme un ensemble de combinaisons productives et des productions finales qui en résultent dans le but de la satisfaction des besoins collectifs et/ou individuels des membres de l'unité sociale qui les réalisent. Ces combinaisons s'opèrent selon les conditions écologiques du milieu, la disponibilité des

ressources productives, les opportunités de leur valorisation économique, les modes de gestions de ces ressources, les enjeux qu'elles représentent pour les populations, ainsi que les technologies dont disposent celles-ci. De ce point de vue, apparaît alors la possibilité d'une diversité de systèmes de production agricole quelle que soit la région ou le pays. Cela est perceptible selon :

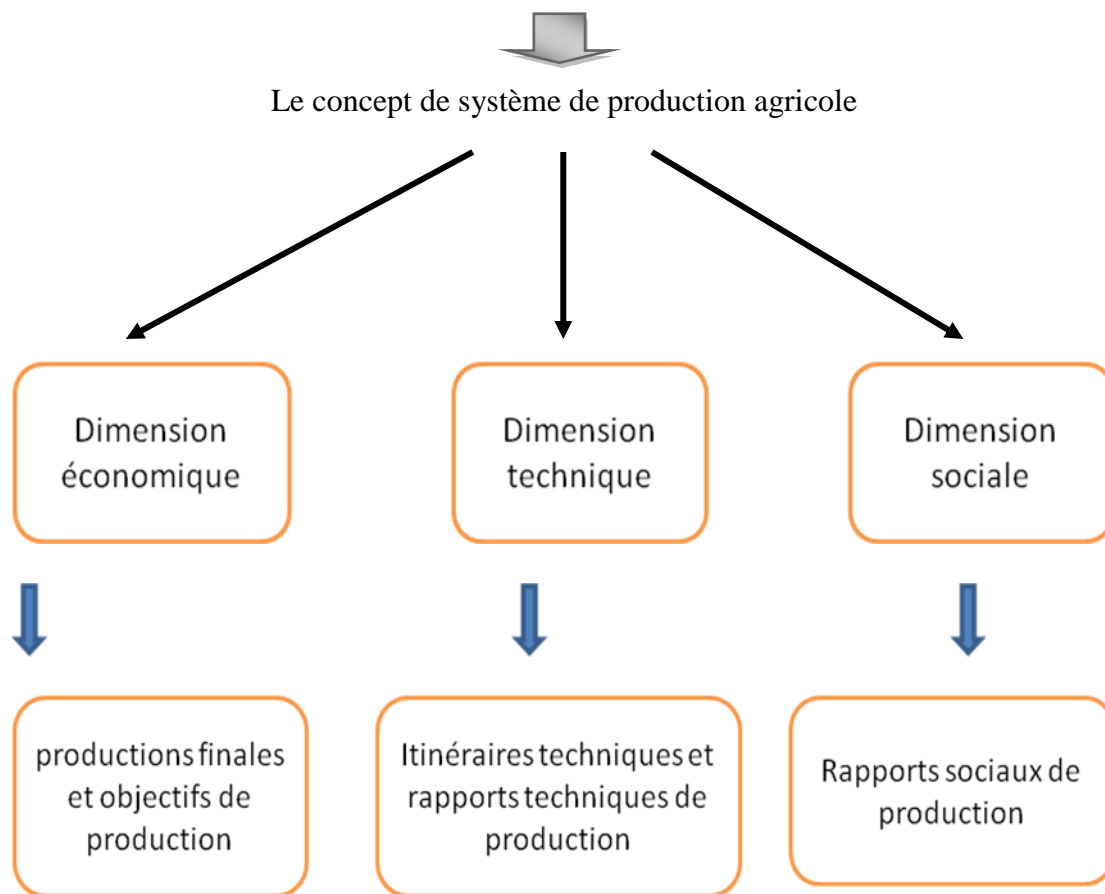
- le type de milieu cultivé (coteau, plaine, bas-fond) ;
- la diversité des produits finaux obtenus et les objectifs de leur production;
- le fonctionnement des rapports de production.

Ainsi, « *ce sont bien les unités de production, les exploitations agricoles qui constituent les mailles élémentaires du tissu rural, le niveau d'organisation du processus productif en agriculture, celui où se croisent et s'entremêlent les filières de production ; également mailles élémentaires entre lesquelles se nouent les relations de voisinage, les solidarités, les contradictions, les conflits, les mécanismes de différenciation...* » (COCHET, 2011, p.48). Il sera alors possible de faire une typologie des exploitations agricoles familiales suivant les grands types de systèmes de production communs à eux : « *La réalité est dispersée et la nécessité de classer pour mieux comprendre impose [...] le regroupement en types (ou groupes) d'exploitations* » (COCHET, 2011, p.49). Comme le notent COCHET ET DEVIENNE, 2006, pp.578-583), « *Le concept de système de production sera (...) appliqué à un ensemble d'exploitations qui possèdent la même gamme de ressources (même gamme de superficie, même niveau d'équipement, même taille de l'équipe de travail), placées dans des conditions socio-économiques comparables et qui pratiquent une même combinaison de productions, bref un ensemble d'exploitations pouvant être représentées par un même modèle*».

Nous distinguons trois dimensions essentielles du concept de système de production sur le schéma 1 (p.70) du point de vue agricole au regard de notre terrain d'étude : dimensions économique, technique et sociale.



**Schéma 1:** Un outil en trois dimensions privilégiées



**Source :** LMAH D, septembre 2011

Ainsi, les variables et indicateurs permettant de mener nos analyses se fondent sur les systèmes de culture et les rapports de production en tant que constantes respectivement technique et sociale de tout système de production agricole. Seront pris en compte dans ces analyses, les aspects économiques, notamment le niveau des rendements, des revenus, et des contraintes liées aux conditions de production, y compris les conflits fonciers. Pour y parvenir, les deux constantes du concept de système de production (système de culture et rapports sociaux de production) méritent d'être mieux cernées dans divers aspects.

### **1.3- Système de culture et rapports sociaux de production comme supports technique et social du système de production agricole**

Le système de culture est traditionnellement utilisé dans le langage des agronomes français à l'échelle de la parcelle et de l'exploitation agricole (BROSSIER, 1987). Mais depuis son apparition au XIXe siècle, il a souvent fait l'objet d'interprétations variées et de controverses. L'un des corollaires de cette situation est justement l'ambiguïté qui caractérise parfois son usage.

Deux interprétations complémentaires apparaissent à son origine D'une part, le système de culture était considéré comme une succession de cultures et de jachère. L'itinéraire technique est donc l'élément essentiel de caractérisation du mode d'exploitation. D'autre part il était classé en deux types : le type extensif et le type intensif. Ici, en plus de l'itinéraire technique, le rendement de la culture et/ou la productivité du travail étaient pris en compte. Les agronomes admettent largement qu' « *un système de culture se définit, pour une surface de terrain traité de façon homogène, par les cultures pratiquées, leur ordre de succession et les itinéraires techniques (combinaison logique et ordonnée des techniques culturales) mis en œuvre* » (GRAS 1990, in JOUVE, 2006, p.256).

En milieu tropical, notamment en Afrique subsaharienne, il est difficile d'appliquer cette définition à tous les systèmes de culture, en raison de leur grande hétérogénéité liée à la pratique courante d'associations culturales. En milieu forestier de la Guinée, les systèmes de culture en association sont les plus abondants. A l'exception de la zone couverte par la SOGUIPAH (en préfecture de Yomou qui se trouve à l'extrême sud de la région et partageant des frontières nationales avec le Libéria) et de quelques particularités familiales très isolées en zones de N'Zérékoré et de Macenta ..., la monoculture ne se rencontre que dans les bas-fonds rizicoles. Sur les coteaux où sont pratiqués les systèmes de culture vivrière pluviale et ceux de culture pérenne, les systèmes de monoculture sont également rares.

Par ailleurs, la compréhension des préférences que les agriculteurs accordent aux différentes cultures doit être considérée comme un indicateur essentiel de leur logique. BADOUIN (1987) identifie trois préoccupations chez les agriculteurs à savoir la sécurité (alimentaire, financière, commerciale et/ou patrimoniale), le foncier (en tant que ressource productive inextensible) et la rentabilité de la culture. Le foncier et la rentabilité agricole apparaissent ainsi comme les bases de la sécurité recherchée par les paysans dans la conduite des systèmes de culture.

Cette interprétation agronomique du système de culture existe encore dans la littérature contemporaine concernant des analyses agricoles à des échelles locales. En d'autre terme, les agronomes identifient et analysent un système de culture en tenant essentiellement compte de la nature des cultures pratiquées dans leurs successions ordonnées non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace (soit sur la même parcelle, soit entre plusieurs parcelles). La succession peut s'étendre variablement sur des saisons ou des années (durée de culture)

avant que soit laissé en jachère l'espace exploité pour permettre la reconstitution des qualités du sol.

L'interprétation économique des systèmes de culture quant à elle, tient compte surtout de la nature des produits obtenus et de l'itinéraire technique suivi pour les réaliser<sup>59</sup>. Du point de vue de (BADOUIN, 1987, p.360), un système de culture n'est qu'un maillon, un aspect inhérent de ce qu'il appelle «*système productif en agriculture*». Il distingue trois types de système de culture :

- a.** Les systèmes de culture à structure unitaire qui ne retiennent qu'une seule production finale principale.
- b.** Les systèmes de culture à structure associative où il existe plusieurs productions finales liées entre elles par une complémentarité technique : les successions et rotations culturales se font souvent en fonction des opportunités relatives soit à la qualité agronomique de la variété de l'espèce végétale à cultiver, soit au potentiel agronomique des sols, les différentes cultures n'ayant pas nécessairement les mêmes besoins dans le sol. L'une des caractéristiques principales de ces systèmes de cultures, est le chevauchement entre les cultures sur les différentes parcelles.
- c.** Les systèmes de culture à structure pluraliste : ici, bien qu'il existe une diversité de productions finales, la pluralité ne traduit pas une complémentarité technique. Il s'agit là d'une juxtaposition des systèmes de culture et non d'association culturale au sein de l'exploitation. Cette juxtaposition peut par exemple s'expliquer par la diversité correspondante des sols qui caractérise les parcelles concernées (parcelles à sols gravillonnaires, sablonneux, à hydromorphie temporaire ou permanentes, parcelles à sols profonds ou squelettiques ...). A chacun de ces types de parcelles correspondent souvent des types de cultures précises selon l'expérience des agriculteurs dans leurs pratiques agricoles.

Ainsi présenté, le système de culture constitue «*une composante du « système productif »[...] Il peut] être repéré par les productions finales obtenues sur une exploitation, associant production végétale et production animale* » (JOUVE, 2006, p.256). Cette définition combine deux sous-systèmes du système productif en agriculture : le système de culture et le système d'élevage. Or l'élevage est moins important dans les systèmes de production agricole de plusieurs localités de la région forestière guinéenne. En

---

<sup>59</sup>- Bien entendu, cet aspect concernant l'itinéraire technique est aussi observable dans la vision agronomique.

effet l'activité agro-pastorale ne se pratique que dans des zones où la caféiculture est faiblement ou pas du tout intégrée dans les systèmes de production: le nord des préfectures de Kissidougou et de Beyla et le nord-ouest de Lola. Il s'agit des zones où les conditions agro-écologiques sont transitoires entre cette région et celle de la Haute Guinée dont le climat est de type sub-soudanien. Ces zones ont été exclues de notre échantillon du fait qu'elles ne font pas partie des zones de production importante du café.

Nous entendons par « *rapports de production* » l'ensemble des relations de pouvoir, de propriété et de répartition que les hommes ou les classes nouent dans le processus de production. Les rapports de production règlent l'organisation des relations entre les hommes dans la mise en œuvre des forces productives. Ils caractérisent l'organisation sociale et économique de la production: esclavagisme, servage, fermage, salariat, socialisme, capitalisme. Ils commandent en même temps la répartition des fruits du travail. Cette vision rejoint celle de CASTEX (1977, p.33) selon laquelle les rapports de production sont «*un système de places assignées aux agents de production par rapport aux principaux moyens de production ; ce système détermine la place des producteurs immédiats et, éventuellement, celle des non producteurs ; ces places ne sont rien d'autre que les lieux où s'exercent certaines fonctions (procès d'appropriation de la nature, coordination de ces procès, répartition de leur résultat, etc.)*»<sup>60</sup>.

Cette analyse tient, dans un premier temps, à identifier les différentes ressources productives indispensables dans le processus de production, à définir ensuite la place de chacune d'elles dans ce processus en vue de connaître celle qui représente le facteur limitant. Sans ce facteur, ou lorsqu'il est insuffisamment disponible, les objectifs de la production sont supposés être compromis s'ils ne sont pas redéfinis. Il s'agit aussi de comprendre et de caractériser les mécanismes de mobilisation des forces productives ainsi que la position ou la dynamique du centre de décision. Tous ces aspects nécessitent donc la connaissance des principales caractéristiques de l'organisation socio-économique de l'unité de production, la nature des principaux produits issus des activités productives, les facteurs d'innovation, de mutation, ou les facteurs invariants de production. La répartition des produits reste également un autre paramètre extrêmement important de la compréhension du fonctionnement des rapports sociaux de production.

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, si les efforts d'analyse contemporaines

---

<sup>60</sup>- Voir aussi BETTELHEIM, 1970, *Calcul économique et formes de propriété*, Maspero, Paris, p.57.

portant sur les systèmes ruraux, centrés sur le secteur agricole paysan d'Afrique Subsaharienne sont incontestablement pertinents suivant les objectifs poursuivis, ces efforts privilégient des aspects essentiellement techniques. Ainsi, tant que les aspects sociaux ne sont pas pris en compte dans une analyse des systèmes ruraux en Afrique, il est incertain d'aboutir à des résultats fiables. En effet, les systèmes de contradictions qui caractérisent actuellement le fonctionnement interne des unités sociales de production à propos de l'appropriation des ressources foncières constituent un aspect important de la dynamique à la fois des systèmes de production et des unités de production en termes d'épanouissement économique et de processus d'individualisation des ressources productives.

Certes plusieurs auteurs, même parmi les sociologues, tentent de montrer que les exploitations familiales sont des structures de production complexes dans le contexte notamment africain ; mais la tendance à l'analyse simpliste de ces exploitations et des systèmes de production qui y correspondent apparaît aussi bien remarquable. Il nous semble nécessaire de faire une distinction entre deux types d'exploitation familiale paysanne en Afrique subsaharienne: l'exploitation familiale qui a existé avant les modèles de développement économiques mondialisés (notamment le capitalisme) et celle actuelle qui est soumise aux exigences de la monétarisation généralisée des échanges et de la mondialisation.

S'inspirant des analyses de TCHAYANOV (1925; 1990), HAUBERT (1999) montre que la première catégorie d'exploitations agricoles familiales (ou paysannes) se caractérise essentiellement par son caractère binomial. Il y a d'une part, l'objectif de reproduction du groupe domestique et de son activité économique, et d'autre part, les possibilités de fourniture de la force de travail. Ces éléments constituent des besoins imprescriptibles. Cette spécificité se reconnaît aussi par la solidarité en tant que fondement essentiel à la fois du niveau minimal nécessaire de reproduction et du niveau optimal de bien-être du groupe domestique. Faisant partie intégrante de cette dynamique de reproduction, la solidarité s'exprime particulièrement entre les membres de l'unité sociale de production et de consommation. Le fonctionnement de la solidarité dépend en effet du rapport entre le nombre de producteurs et celui des consommateurs car ce rapport détermine le volume de travail fourni et le degré de pénibilité accepté (PELLISSIER, 1966 ; HAUBERT, 1999). Plus ce rapport est positif, moins la pénibilité est importante et plus les liens de solidarité se renforcent vis-à-vis des plus vulnérables (enfants, personnes malades, vieilles personnes).

Ainsi, pour bien des auteurs de sciences sociales qui consacrent leurs réflexions aux sociétés rurales d'Afrique tropicale, « *c'est la reproduction du groupe domestique (et non la*

*valorisation du capital) qui détermine l'organisation et le fonctionnement de l'exploitation familiale* »<sup>61</sup>. Le recours à des apports supplémentaires en terre et outils de production ou en travail salarié n'est nécessaire que si ce recours permet d'assurer mieux la reproduction du groupe, mais également d'atteindre efficacement le niveau optimal de bien-être.

L'exposé ci-dessus met effectivement en relief la stabilité interne de telles unités familiales de production, le souci de la reproduction du groupe domestique, voire le manque d'objectifs de création de surplus dans les systèmes de production. Il met également en évidence le caractère communautaire, ainsi que celui "égalitaire" de l'appropriation des ressources productives au sein de ces sociétés rurales. Dans ce type de société rurale, la principale source de la main d'œuvre utilisée dans les activités productives est fournie par la famille. L'emploi de la main d'œuvre salariale n'a aucun intérêt puisque le but de la production n'est pas de créer un surplus, mais d'assurer la reproduction du groupe social. Les activités non agricoles des membres d'une telle unité de production familiale n'ont de signification que lorsqu'elles concourent à la réalisation des objectifs de reproduction du groupe social. Plus les conditions de reproduction sont précaires, plus l'exploitant (le chef de l'unité de production familiale) a peur de tout risque, oubliant même qu'il existe des risques naturels (mauvaise récolte) et conjoncturels (mauvaise commercialisation) plus importants dans le secteur agricole. Parmi les principaux facteurs agissant sur le choix des activités et des systèmes de production on note : la qualité des terres (fertile, moins fertile ou pauvre) et leur situation (proche ou éloignée du lieu d'habitation, facile ou difficile d'accès) ; le mode de tenure (propriété, fermage, métayage...) ; le système d'héritage ou de transmission ; le niveau de saturation foncière (forte ou faible densité de population...) ; les modalités d'insertion dans les marchés agricoles et non agricoles (HAUBERT, 1999) etc.

La seconde catégorie d'exploitations familiales est celle hybride que nous connaissons actuellement. En gardant les caractéristiques de ce que CASTEX appelle «*formes de production artisanales* », l'équivalent de la première catégorie que nous venons de présenter, elle est fortement dépendante de la monétarisation généralisée des échanges.. Le principal moyen de production reste la terre. Celle-ci apparaît comme une ressource dont les conditions actuelles de son appropriation et de son contrôle ne dépendent pas nécessairement partout de l'importance des densités de population. Ces conditions sont souvent marquées par des conflits opposant autant des membres d'une même unité familiale que des individus appartenant à des familles différentes ou des villages voisins. Deux facteurs majeurs

---

<sup>61</sup> Ibid, p.10.

expliquent la forte intensité actuelle des rapports au foncier agricole. Le premier est l'importance économique des palmiers à huile dans les jachères de la troisième auréole villageoise, par le revenu qu'ils procurent à leurs exploitants à travers l'huile qui en est extraite. Aussi, la région connaît-elle actuellement la présence de plusieurs sociétés privées de prospection minières<sup>62</sup> de diverses tailles.

Les paysans estiment pouvoir être un jour propriétaire d'un espace approprié dont le sous-sol intéressera des sociétés minières. Pour garantir cette appropriation individuelle il faut avoir mis en valeur l'espace en y réalisant une plantation. Le cas échéant, le dédommagement apportera éventuellement une richesse importante au planteur avant l'exploitation de la ressource ainsi que d'autres avantages liés à sa propriété foncière. Dans cette perspective, le café apparaît comme la culture la mieux indiquée en raison de la facilité de son itinéraire technique par rapport à l'hévéa ou au palmier à huile amélioré.

Les contradictions internes aux unités familiales portant généralement sur le contrôle et l'appropriation des terres en tant que ressource productive principale ne doivent pas être occultées dans la compréhension des mécanismes d'évolution des systèmes de production agricoles. Pour bien comprendre les logiques de ces systèmes paysans, et la manière dont ils évoluent, il est nécessaire de faire entrer en ligne de compte toute une série de facteurs sociaux, à travers les rapports de production. En effet, si les sociétés paysannes concernées ont historiquement fonctionné d'une façon relativement plus stable dans leurs systèmes de production, et, évoluent ou connaissent des mutations, il y a bien des raisons que ces changements s'expliquent par des systèmes plus complexes qui nécessitent d'être analysés. C'est notamment l'importance du nécessaire contrôle que les producteurs exercent effectivement sur leurs moyens de production.

C'est pour cela que les travaux de CASTEX (1977) nous paraissent particulièrement utiles. Bien que le terrain de recherche de cet auteur soit très éloigné du nôtre et que les problématiques soient différentes, le phénomène de lutte des classes et la dynamique des rapports sociaux de production qu'il rapporte nous intéressent. Il s'agit en particulier chez CASTEX, des mouvements de révolte de la paysannerie chilienne contre l'exploitation capitaliste qui visait la transformation des paysans chiliens des années 1970 en simples mains

---

<sup>62</sup> Voici la répartition actuelle des groupes de sociétés présentes selon les massifs concernés: a) *Mont Nimba (Lola)*: BHP Billiton, Newmont, Areva et Mifergui nimba ; b) *Mont Simandou - sud*: Rio tinto, Chinalco, Société financière internationale et l'Etat guinéen; c) *Mont Simandou - nord et Zogota*: Vale et Beny Stetmetz groupe ressource (BSGR).

d'œuvre par le biais de leur séparation des principaux moyens de production dont les terres. Voici comment il formule cet objectif/hypothèse : « ... *le chemin est tortueux de la séparation des travailleurs et des moyens de production à leur réappropriation. Et une réappropriation provisoire, de groupe ou individuelle, est possible dans le secteur agricole sans que la domination du mode de production capitaliste en soit affectées* » (p.8). Ainsi, en dépit de l'ampleur impressionnante de ces luttes paysannes, ce projet capitaliste avait réussi. L'autre aspect, le plus intéressant et qui nous motive dans notre réflexion, est la dynamique interne des formes artisanales (ou précapitalistes) de production comparable aux sociétés concernées par notre étude. Il existe en effet dans ces sociétés des luttes de classes ou interpersonnelles (sous la forme de concurrence) pour le contrôle des ressources productives comme la terre agricole au sein des unités familiales ou des groupes lignagers. Le but de la lutte/concurrence pour les couches actives mais dépendantes de l'ordre des aînés et/ou des hommes, est d'assurer leur autonomisation socioéconomique. De nos jours, dans les mutations que connaissent ces petits paysans (travaillant individuellement ou en de petits groupes) et dont ils ne maîtrisent pas toutes les dimensions, il arrive que certains perdent progressivement au profit d'autres, le contrôle de leurs moyens de production. Du coup, cela introduit tout de suite une série de transformations qu'on explique souvent de manière très partielle en se limitant aux facteurs essentiellement techniques.

CASTEX distingue, dans ses analyses deux références conceptuelles majeures pour caractériser les sociétés modernes et artisanales : le « *mode de production* » et la « *forme de production artisanale* ». Selon lui, la première référence est caractéristique des sociétés/économies au niveau desquelles les travailleurs directs sont séparés des moyens de production et qui seraient dominés par les travailleurs indirects en raison du droit de propriété dont ils disposent sur ces moyens de production. Cette relation structurelle constitue ainsi la caractéristique principale de ces sociétés où la division sociale du travail est « avancée », en particulier dans les économies industrielles qui dépendent fortement du marché. Ce n'est donc pas envisageable de parler, selon lui, de mode de production au niveau des sociétés rurales d'Afrique Subsaharienne par exemple, qui vivent majoritairement d'économie agricole et où les unités familiales ne sont pas généralement séparées des moyens de production qu'elles utilisent. Ce sont ces unités que CASTEX appelle l'« *artisan* ».

La seconde référence est ce qu'il appelle la « *forme de production artisanale* » ou « *régime de production marchand simple etc.* » pour caractériser les sociétés sans mode de production. D'après CASTEX lui-même, « *l'introduction [de ce second concept] dans son étude n'est*



*faite qu'à titre d'hypothèse de travail et non à titre de concept* : une forme de production artisanale (FPA) ne mérite pas d'être considérée comme un mode de production pour les raisons suivantes : la FPA souffre d'un « *vide théorique* » du fait d'une part, de la diversité des formes sous lesquelles elle peut être appréhendée, la liaison technique et sociale du travailleur direct (TD) au moyen de production (MP), et le fait que « *le procès de travail s'effectue individuellement ou par un groupe réduit (souvent la famille au sens restreint), avec une technologie simple, des outils simples prolongement du bras* ». Elle peut donc être considérée comme « *un système fermé* » en dehors de sa forme marchande (CASTEX, 1977, pp.61-62). L'instance économique de la forme de production artisanale est spécifique, capable de se reproduire, ainsi que des éléments super-structurels juridiques et idéologiques mais qui n'apparaissent sous la forme pure qu'au niveau des modes de production qui la dominent. C'est par exemple le cas de l'idéologie « *petite bourgeoise typique du petit producteur marchand* ». CASTEX (1977, p.33) note qu'un « *mode de production recouvre la réalité d'un système social spécifique articulant tous ses aspects généralement segmentés en instances: économique, juridico-politique et théorique* ». Ainsi, les mutations liées aux données économiques globales<sup>63</sup>, au système juridique et politique<sup>64</sup> ainsi qu'aux facteurs démographiques... ont une place prépondérante dans l'explication des dynamiques des sociétés agraires en termes de rapports de force. En cela, on constate que toutes les possibilités d'analyse à grande échelle se basent sur la compréhension à la fois du local et du global en termes systémiques.

Il considère ainsi qu'un mode de production doit être la principale forme de domination qui caractérise l'organisation socio-économique et politique d'une société. A titre d'exemple, il pense que le mode de production capitaliste se caractérise par la séparation des moyens de production de ceux qui les utilisent pour produire une valeur économique (le fait de travailler). Entre ces moyens de production et ceux qui les utilisent se trouvent les propriétaires. Ce sont eux qui les contrôlent. Pour lui, il n'y a donc pas de raison qu'on parle de mode de production dans une société où les producteurs sont étroitement liés à leurs moyens de production, car ce type d'organisation socio-productive ne permet pas

---

<sup>63</sup> Par l'expression « *données économiques globales* » nous pensons à l'ensemble formé par le système économique du pays (capitaliste, socialiste etc.), le système des prix, l'accessibilité des marchés pour les populations, en particulier celles des zones rurales et vivant essentiellement de l'agriculture etc.

<sup>64</sup> Nous pensons que le régime politique du pays (démocratique, socialiste ou communiste etc.), entraîne en général des effets spécifiques sur le fonctionnement des modes de production et notamment les rapports de production.

généralement de maximiser le profit du producteur. Ce dernier a ainsi souvent tendance à se contenter de l'allègement de la pénibilité du travail et de la satisfaction de son bien-être.

Dans un contexte rural comme celui de la Guinée Forestière, ce type de "capitalisme rural" se manifeste par une course généralisée à l'accumulation foncière par la quasi-totalité de toutes les couches sociales. Cependant, la majorité des jeunes n'a pas les moyens nécessaires de mettre toutes ces terres en valeur économiquement à court ou moyen terme. Dans la représentation des populations rurales, cette course à la terre s'est intensifiée depuis les années 1990 en prévision d'éventuelles possibilités d'investissement des projets de développement agricole dans la région. On peut noter dans ce sens la prochaine extension des activités de la SOGUIPAH sur l'ensemble de la région et l'arrivée des sociétés de prospection et d'exploitation minières dans certains villages.

CASTEX suppose trop simple et homogène la nature et le fonctionnement des rapports internes des unités de production. Il néglige le fait qu'il existe des systèmes de contradictions au sein de ces unités, et donc des concurrences entre les individus (de la même génération ou de générations différentes) comme au niveau de tout mode de production. Ces concurrences sont perceptibles à travers les rapports de production. Or, comme il l'explique lui-même, l'objectif principal de ces luttes de classe est la réalisation de plus de profit sur les résultats de la production à travers l'appropriation et le contrôle des moyens de production, pour enfin exercer une domination sur la classe dépossédée. Cela implique des considérations socio-juridiques et idéologiques complexes au-delà des enjeux économiques. Le contexte dans lequel s'inscrivaient les travaux de CASTEX sur les sociétés rurales chiliennes des années 1970, ne pouvait ne pas être associé à cette logique de lutte de classes. On trouvait en effet d'un côté, le mode de production capitaliste, puissant, cherchant à tout prix à déposséder la paysannerie de ses terres et à la transformer en simple main d'œuvre dépendante. De l'autre côté, il y avait cette population paysanne qui résistait à son expropriation foncière. Le plus fort a malheureusement toujours eu raison.

Dans notre cas, il ne s'agit pas de lutte des classes en tant que telle, mais de la concurrence pour l'appropriation et le contrôle des terres de réserve agricole en tant que ressource productive. Ce qui nous intéresse dans ses analyses, c'est l'importance de la place qu'il accorde aux rapports de production dans le fonctionnement des unités, et au-delà, de toutes sociétés productives et reproductibles.

L'expression « *procès d'appropriation de la nature* » chez MAZOYER et ROUDART L. (2002) correspond à un élément de ce que DUPUY F. (2008, p.27)<sup>65</sup> appelle procès de travail : « *relations des hommes entre eux dans leurs rapports matériels avec un environnement déterminé, sur la base d'une technologie : le mode d'appropriation de la nature* ». L'expression « *mode d'appropriation de la nature* » est l'ensemble des rapports d'organisation sociale et matérielle qu'une société donnée, à une période donnée de son histoire, met en œuvre pour transformer son environnement naturel en un moyen d'existence, de survie et de reproduction, sur la base de la technologie dont elle dispose. Par exemple, à l'époque de la fondation de la plupart des villages actuels, une époque où le couvert végétal était plus dense, il était très pénible de mettre en valeur avec des outils très rudimentaires, plus de 0,25 hectare par une famille de taille modeste. A cette contrainte liée à la faiblesse des outils de production, à la taille réduite de la main d'œuvre familiale, à l'emploi plus ou moins insuffisant de la main d'œuvre extérieure, il faut ajouter le manque d'échange monétaire et la prédominance du souci de reproduire le groupe social (PELLISSIER, 1966; HAUBERT, 1999). Alors que les outils de production étaient faibles et les travaux pénibles, la terre était abondante et la durée de la jachère plus longue. L'usage de la hache était absolument nécessaire pour l'abattage des gros arbres après la défriche. Mais c'était aussi pour les hommes, une occasion de prouver leur capacité de travail à leurs femmes et enfants et de leur montrer qu'ils peuvent compter sur eux en toute circonstance. Les femmes ne travaillaient jamais seules en cette période pour des raisons de sécurité.

De nos jours, l'usage de la hache se raréfie davantage dans les pratiques agricoles et se réduit souvent aux usages domestiques par les femmes ; et la tendance à la participation à la production vivrière se renverse de plus en plus dans certaines zones de la région comme à Gouecké, avec un engagement plus actif des femmes dans les travaux productifs. Est-ce que c'est la réduction sensible des cycles de jachère qui a rendu possible cette inversion de la répartition sexuelle traditionnelle du travail ? Mais bien des femmes pensent que c'est parce que les hommes ont démissionné de leur responsabilité de chef de foyer qu'elles sont obligées d'assurer la subsistance de leurs enfants à ce prix. Les hommes s'intéressent alors plus aux travaux de plantations pérennes, estimant plutôt que, du fait de l'avancée des forêts secondaires et de la rareté des celles primaires, les femmes sont capables de faire les travaux champêtres sans que l'intervention physique des hommes soit toujours nécessaire. Les

---

<sup>65</sup>- DUPUY Francis, 2008, « *Anthropologie économique* », Collection Cursus. Sociologie, 2<sup>e</sup> édition, Arman COLIN, Paris, p.27

femmes perdent ou gagnent-elles en travaillant plus actuellement que par le passé ? Le fait qu'elle était autrefois fortement dépendante de la décision de son mari en ne s'occupant essentiellement que des travaux ménagers, son engagement accru dans les travaux productifs lui offre des opportunités considérables de renégociation de sa place dans les rapports conjugaux. Elle influence plus l'éducation des enfants lorsque sa contribution est essentielle dans la subsistance familiale ainsi que dans la prise en charges sociale diverse de ces derniers (frais de scolarité, de santé, d'habillement etc.). Le dynamisme économique de la femme à partir des produits vivriers dont elle a le contrôle quasiment exclusif la rend indispensable vis-à-vis de son mari ; ce qui est un facteur important pour peser de tout son poids dans les décisions de ce dernier ainsi que dans les rapports de genre au sein de l'unité familiale. Elle influence également les décisions sociales de ce dernier dans la mesure où pour tout apport en vivrier pour des cérémonies sociales dans la communauté ou concernant des familles proches, c'est la femme qui donne les mesures de riz, ou d'huile à présenter.

Un éclairage nous semble intéressant sur la structure technico-sociale des rapports de production en examinant la structure interne de chacun des deux principaux éléments qui les composent selon le modèle de CASTEX. Si les rapports techniques de production (RTP) représentent les formes de contrôle et de domination que les agents de production (travailleurs directs -TD- et travailleurs indirects (TI) ou non travailleurs (NT) exercent sur les moyens de production (MP), les rapports sociaux de production (RSP) traduisent la question de la propriété économique réelle de ces agents sur ces moyens de production. En d'autre terme, la propriété économique réelle des moyens de production est le pouvoir que peuvent avoir les agents de production d'affecter les moyens de production à des utilisations données et de disposer des produits obtenus par le procès de travail. Il s'agit donc d'un système de relations entre travailleurs directs et travailleurs indirects par rapport à ces moyens de production et les produits qui en résultent.

Lorsque les travailleurs directs (ceux qui utilisent directement les moyens de production pour assurer la production de biens et de services) ne sont pas techniquement séparés des moyens de production, ils conservent un contrôle et une disposition technique sur eux. En effet, la valeur sociale (le produit) qui résulte de l'utilisation de ces moyens est en même temps à la disposition de ceux qui l'ont produite. Dans ce cas de figure, CASTEX P. (1977, pp.34-35) note que «*dans un mode de production en général, il n'y a pas de principe d'exclusion du contrôle et de disposition technique des TD et TI (ou NT) des moyens de production [...] La séparation technique du collectif de TD d'avec les moyens de production*

*naît avec le capitalisme développé ; elle n'existe pas dans les MP « précapitalistes » ni même dans la « manufacture » capitaliste. Cette séparation est plus précisément celle du TD et de moyens de travail».*

A propos de la structure des rapports sociaux de production, comme nous l'avons mentionné plus haut, il s'agit particulièrement de la propriété économique réelle des travailleurs indirects sur les moyens de production et de la non-propriété des travailleurs directs sur ces moyens. C'est par un tel schéma que CASTEX explique les relations structurelles entre les travailleurs directs (TD) et les travailleurs indirects (TI) au sein de tout mode de production, sur la base des rapports de production (cf. schéma 2 (p.83). Sur ce schéma, nous préférons l'expression « contrôle socioéconomique exclusif » au terme « domination » (que nous réservons à CASTEX P.) dans le fonctionnement de la structure des rapports sociaux de production. Ce schéma est donc adapté à la réalité de notre terrain (cf. schéma 4, p.85).

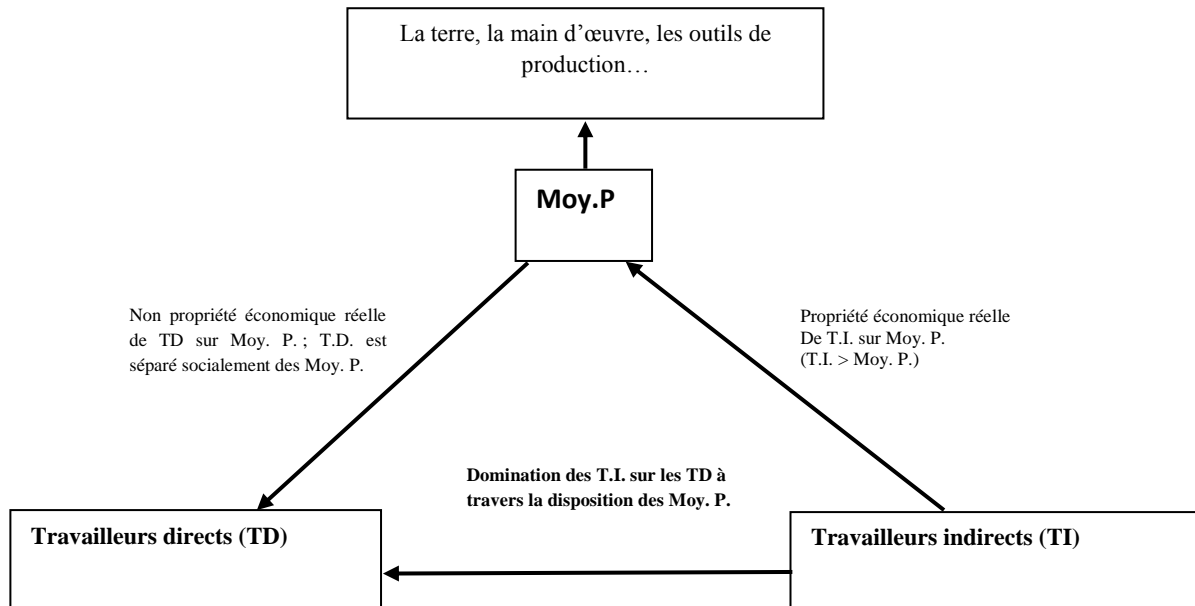
Le contrôle et la décision d'affectation des résultats de la production relève de la disposition des moyens de production. Et c'est la terre qui correspond au principal moyen de production dans le contexte de notre zone de recherche, bien que la main d'œuvre et les outils de production n'en soient pas des moindres. En effet, les conditions naturelles de production agricole étant globalement favorables et les autres facteurs de production moins difficiles d'accès, la terre apparaît comme le facteur "limitant". Cette limitation ne traduit pas partout l'existence d'une corrélation entre l'amenuisement des terres de culture et la pression démographique sur les ressources foncières. Cela ne signifie pas pour autant que les densités de population sont faibles dans toutes les zones rurales de la région.

Les travailleurs directs représentent les salariés/la main d'œuvre. Ils sont séparés des moyens de production et seraient dominés par les travailleurs indirects (les capitalistes) en raison du droit de propriété qu'ils disposent sur ces moyens de production. Cette relation structurelle constitue ainsi la caractéristique principale de ces sociétés où la division sociale du travail est « avancée », en particulier dans les économies industrielles qui dépendent fortement du marché.

L'instance économique de la forme de production artisanale est spécifique, capable toutefois de se reproduire, comportant ainsi des éléments super structurels juridiques et idéologiques, mais qui n'apparaissent sous la forme pure qu'au niveau des modes de production qui la dominent. Ce qui est surtout intéressant est la reconnaissance par CASTEX, de la dynamique interne des sociétés régies par les FPA, étant donné leur ouverture au

marché.

**Schéma 2: Schéma originel des rapports de production de Patrick Castex**



Source : CASTEX P., 1977.

Voici comment on pourrait interpréter la dynamique de la différenciation des unités de production ou des individus dans les formes de production artisanales (cf. encadré 1, p.84).

**Encadré 1 : Une interprétation de la forme de production artisanale selon CASTEX P. (1977, pp.68-75)**

Tout part d'un jeu de hasard qui peut profiter plus à certains paysans que d'autres sur la valeur de leurs échanges marchands selon leurs choix de spéculations, ces paysans ou unités de production étant supposées préalablement identiques. « A partir de cette « inégalité » accidentelle peuvent naître des pratiques et structurations qui auront tendance à les développer ». Le schéma de cette construction est axé sur deux artisans A et B qui se trouvent donc dans la même situation de départ. Les pratiques de l'échange marchand entraînent, par exemple, des flux de travail de A vers l'extérieur et de l'extérieur vers B, les échanges A-B étant supposés entre équivalents en dehors de toute relation structurelle asymétrique au départ. En dépit des pratiques de transfert de valeur avec l'extérieur (le marché), aucune relation structurelle de domination-subordination n'est encore envisagée, à ce stade, entre A, B et l'extérieur. Cela tient au fait que les transferts de valeurs sont dus à un système de prix fluctuants, à la loi de « l'offre et de la demande », dont la maîtrise échappe à A et B.

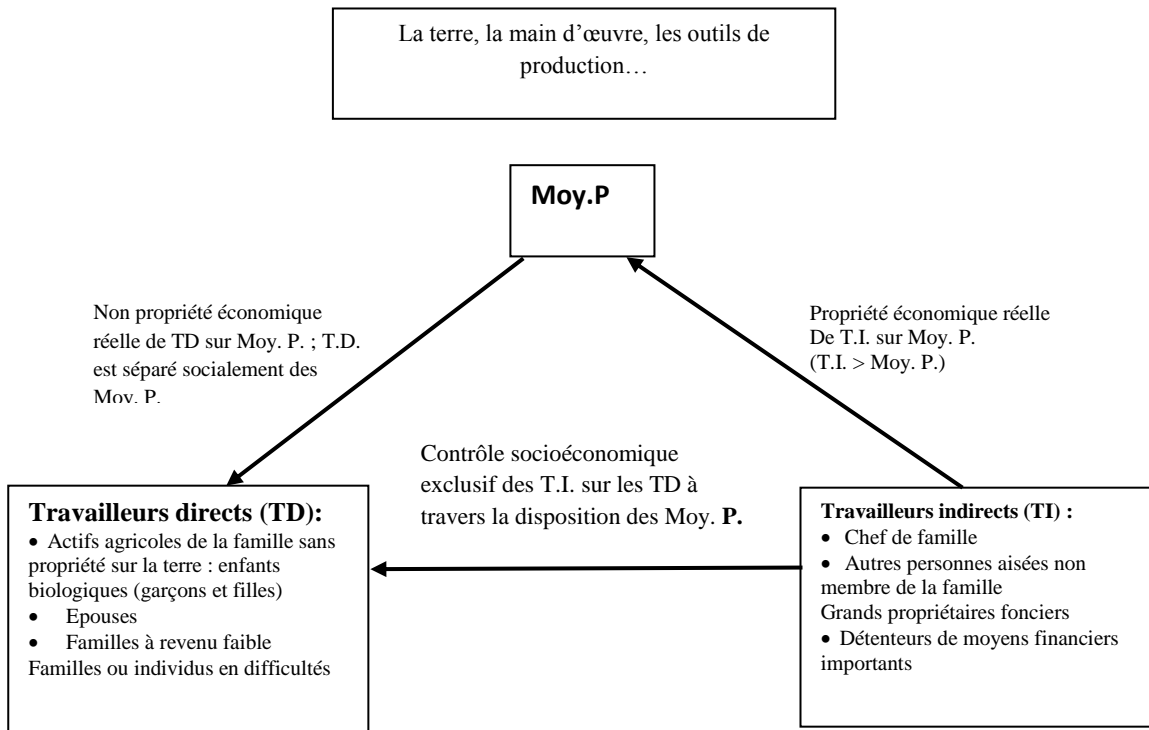
A la suite de cette différenciation, à la fin de la première campagne agricole en faveur de B sur A par la réalisation d'une masse monétaire supérieure à celle de A, il se crée une relation structurelle de domination potentielle de B sur A. « Celle-ci peut se matérialiser par un prêt usuraire de B à A » ; ce qui entraîne un transfert de A vers B à travers les intérêts usuraires : « pratique d'échange inégal par essence ». Ce prêt usuraire est de plus garanti par les moyens de production de A, comme gage en cas d'insolvabilité de celui-ci. Ici, la terre et les plantations sont souvent les plus visées selon les pratiques paysannes en Guinée forestière : « une domination sociale se crée entre B et les moyens de production de A, et donc entre B et A eux-mêmes ». Dans le cas d'une incapacité pour A de rembourser le principal du prêt usuraire, il perd une partie de ses moyens de production (parcelles de terres de réserve ou plantations). A partir de cet instant, l'équilibre du système de production de A est rompu, il se paupérise progressivement en raison du sous-emploi de sa famille, puis, peut être obligé de vendre sa force de travail pour vivre comme salarié occasionnel à B. « L'aspect TD de A devient donc dominant sur son aspect TI, alors que c'est l'inverse chez B qui devient plus aisé ». Ce processus de différenciation est schématisé dans la figure ci-dessous.

**Schéma 3: Spécificités des modes et formes de production selon Patrik CASTEX**

COUCHES DE TRANSITION	RAPPORTS IMMEDIATS DE PRODUCTION		
	F.P.A.	M.P.C.	
		LIAISONS STRUCTURELLES	LIAISONS FONCTIONNELLES
« Paysannerie aisée » ↑ « Paysannerie moyenne – aisée » ↑ « Paysannerie moyenne » ↓ « Paysannerie Moyenne pauvre » ↓ « Paysannerie pauvre »	Le couple T. I. – T. D. Subsiste Mais T. I. > T. D. ↑ T. I. = T. D. ↓ Le couple T. I. – T. D. Subsiste Mais T. D. > T. I	Capitalisation ↑ ○ N.B. : mais il peut exister des rapports capitalistes élargis de production ↓ Perte des moyens	Achat de force de travail salariée ↑ ○ Vente de force de travail salariée

CASTEX P., 1977, *Voie chilienne au socialisme et luttes paysannes*, Paris, François Maspero, (p.75)

**Schéma 4: Adaptation du schéma des rapports de production de CASTEX P. sur notre terrain de recherche**



Source : LAMAH D., 2010)

Les groupes ou individus engagés dans la concurrence pour le contrôle ou l'appropriation des terres en tant que principal moyen de production agricole peuvent être catégorisées à deux



niveaux. On peut distinguer dans un premier temps, d'une part, les ménages qui sont des grands propriétaires fonciers, matériellement ou financièrement favorisés et de l'autre, ceux qui ont des moyens modestes. Dans un deuxième temps, au sein des ménages ou unités familiales de production, les chefs de ménages et leurs dépendants. En d'autre terme, ce schéma adapté de CASTEX est lisible à ces deux niveaux où deux catégories d'acteurs sont envisageables (cf. schéma 4, p.85).

Dans le premier cas, la catégorie de ménages favorisés représente les TI et ceux défavorisés les TD dans le schéma. Dans le second, les chefs de ménages ou d'exploitations, en raison de leur position privilégiée dans la gestion des terres agricoles familiales, représentent les TI et leurs dépendants, les TD (qui comprennent les épouses et les jeunes, enfants ou les cadets au sens de la famille élargie). L'objectif de la séparation des membres de l'unité sociale de production sur la figure ci-dessus est de faciliter la compréhension des mutations internes à ces unités. Cette disposition sert juste à expliquer l'existence des systèmes de contradictions au sein des familles élargies et dont l'effritement des liens de solidarité favorise l'individualisation du contrôle et de l'appropriation des ressources foncières par rapport à la conception traditionnelle africaine de la famille.

Dans le fonctionnement pratique de ces deux aspects des rapports de production (RTP et RSP), on comprend que lors qu'il y a séparation des TD d'avec les moyens de production, les travailleurs directs s'occupent de la transformation des moyens de travail en valeur sociale (travail concret, bien, produit) alors que les travailleurs indirects s'occupent de l'organisation de ce travail. Dans ces deux cas on parle ainsi respectivement de procès de travail et de procès de gestion. Le travailleur indirect qui a la disposition des moyens techniques de production, gère l'organisation sociale du travail et dispose en même temps de la possibilité de s'approprier des valeurs sociales de ce travail, c'est-à-dire les valeurs d'échange des produits obtenus. Nous sommes effectivement en présence d'une situation de rapport de dominant-dominé qui se traduit par l'exploitation du pauvre par le riche, de l'employé par son employeur, de l'utilisateur des moyens de production par le propriétaire des moyens de production, du travail par le capital, etc.

Les rapports de production tels qu'on peut les observer dans les modes de production agricole en Guinée Forestière, sont ce que CASTEX appelle rapports de production artisanaux dans les modes de production précapitalistes ou dans la manufacture. Cependant, il nous semble intéressant de considérer les innovations, les adaptations endogènes à l'évolution des contextes socio-économiques et politiques des sociétés rurales dans cette région. Il s'agit donc

pour cela, de voir la dynamique des allocations des ressources productives et le fonctionnement des rapports de production au sein des unités sociales de production ou au niveau des communautés villageoises.

Toutefois, on observe des évolutions dans la pratique-fonctionnement de ces rapports de production. A titre d'exemple, on peut souligner que de plus en plus on rencontre des paysans qui emploient des mains d'œuvres salariales dans leurs systèmes de production agricoles où certains systèmes de cultures sont destinés à la commercialisation alors que d'autres sont pour la consommation familiale. Dans ces pratiques en général, la main d'œuvre mobilisée (en contrats agricoles journaliers individuels ou de groupe), les travailleurs viennent avec leurs propres outils. Ce sont la force et le temps de travail qui sont payés. Une autre caractéristique principale des pratiques agraires paysannes de la région est la pluriactivité, visant à diversifier les sources de revenus.

Si nous considérons les rapports de production au sein de la SOGUIPAH par exemple, nous n'avons plus à faire à une forme de production artisanale. En effet, la séparation est nette entre les employés de la société et (correspondant aux TD dans le schéma de CASTEX) les moyens de production qu'ils utilisent. Ces moyens de production appartiennent à la société (c'est-à-dire les travailleurs indirects ou non travailleurs –TI ou NT-). Ici, la main d'œuvre est organisée en équipes suivant les activités planifiées par les responsables de programmes (les équipes de la plantation industrielle d'hévéa et de palmier à huile, et les équipes de l'usine). Les activités varient au cours de l'année selon le calendrier de production agricoles et de transformation des produits. Les moyens de production sont fournis par la société qui paye les travailleurs et qui a le monopole sur les produits. Il existe aussi des plantations familiales (PF) d'hévéa et de palmier à huile essentiellement exploitées par les propriétaires (avec l'appui matériel et technique de la société, conditionné par un remboursement échelonné) et les produits vendus à la SOGUIPAH avant la transformation. Notons toutefois que ce cas est encore marginal dans toute la région, la SOGUIPAH étant encore confinée dans les terroirs de la plaine de Nyékore<sup>66</sup> autour de Diécké (préfecture de Yomou) qui se situe au sud de la Guinée Forestière non loin de la frontière avec le Libéria.

Ces expériences montrent finalement que de nos jours, les modes de production agricole en Guinée Forestière connaissent une certaine amorce de transition des formes artisanales vers les modes de production capitaliste. Du coup, la recherche du numéraire individuel et pour les

---

<sup>66</sup> La plaine de Nyékore (ou Niékoré) occupe la zone de piémont de la forêt classée de Diécké. Elle correspond au bassin de la rivière Nyé (l'un des affluents du fleuve Mano à partir de la frontière guinéenne).

besoins de la "famille nucléaire" caractérise tous les comportements en même temps que la création de nouvelles activités génératrices de revenus (AGR) ou l'extension des anciennes AGR existantes.

#### **1.4- Au-delà des objectifs socioéconomiques de production, une diversité de stratégies dans les pratiques agro-foncières**

Actuellement, les paysans cherchent à avoir, même dans les exploitations familiales, leur autonomie par rapport aux moyens de production<sup>67</sup> de leurs systèmes de production agricole en vue d'en disposer la propriété économique réelle<sup>68</sup>.

Cette tendance à l'individualisation du contrôle et de l'appropriation des terres constitue un facteur déterminant de la mutation des rapports de production. Dans le schéma 5 (p.89), la relation structurelle entre la classe dominante et celle dominée chez CASTEX<sup>69</sup>, est irréversible. Au niveau des normes traditionnelles de gestion du foncier rural des communautés visitées, cette relation structurelle connaît des mutations qui se traduisent par la résistance d'une part, des femmes, des jeunes ou cadets. D'autre part, ceux qui sont favorisés par ces anciennes normes tiennent à conserver leur position. Cette tendance qui traduit aussi l'affaiblissement plus ou moins générale de l'ordre gérontocratique aboutit à la mise en place des processus d'autonomisation précoce des couches dépendantes qui sont devenues actives et ambitieuses pour l'appropriation individuelle des terres. Ce sentiment individualiste s'est de nos jours emparé de la plupart des paysans. La terre représente en effet le principal moyen de production agricole et objet de légitimité identitaire et territoriale. Ces mécanismes de mutation/transformation des relations structurelles au sein des rapports de production sont présentés dans le schéma 5. Le premier objectif des systèmes de production et de culture est la production végétale et/ou animale destinée à la satisfaction de divers besoins socioéconomiques des producteurs. Ces systèmes de production jouent donc directement un rôle social et économique. Cet objectif ne semble pas être ignoré par les paysans.

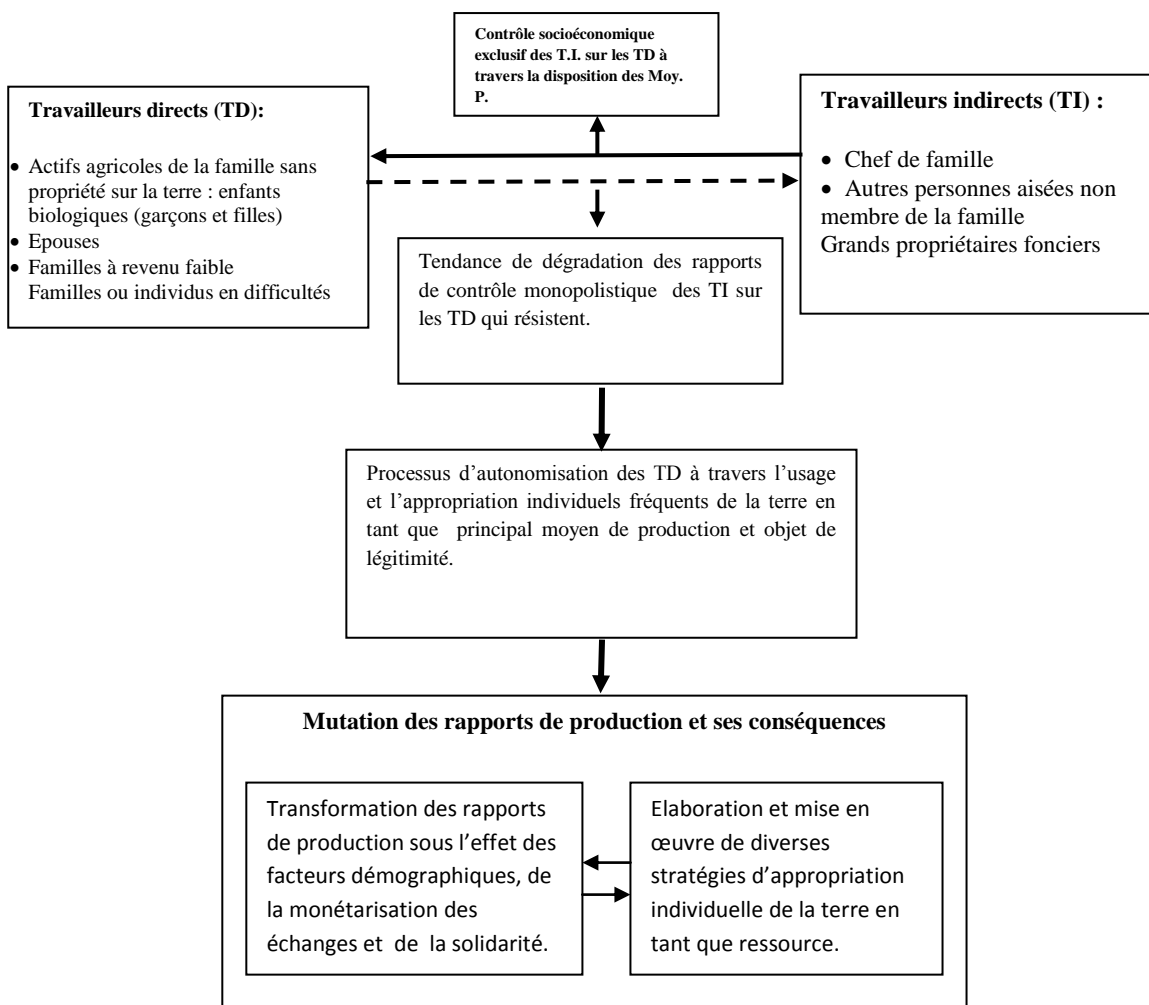
---

<sup>67</sup>- Par l'expression *moyens de production*, nous entendons les ressources productives naturelles, notamment la terre (dans le cadre des plantations pérennes), les outils de travail (machette, hache, houe, daba, couteau, etc.). Dans les zones hors SOGUIPAH, on constate d'ailleurs souvent que plus on a une ou des superficies importantes de plantations pérennes, plus on dispose bien d'autres produits de cueillette économiquement valorisés; c'est le cas des palmiers à huile sub-spontanés.

<sup>68</sup> Nous abordons avec détails cette tendance individualiste de l'appropriation des terres agricoles dans les « mutations lentes mais irréversibles des modes traditionnels d'accès à la terre.

<sup>69</sup> Il ne s'agit pas de rapports de domination absolue dans notre cas, mais l'expression de la concurrence pour l'appropriation et le contrôle de la terre à titre individuel et d'une volonté d'autonomisation économique et sociale des jeunes.

**Schéma 5: Mécanisme de mutation des rapports de production et ses conséquences**



Source : LAMAH D., 2010

➡ **Objectifs de production**

- L'autosuffisance alimentaire (produire pour procurer suffisamment de la nourriture à la famille et ne pas dépendre de l'importation).
- La subsistance.
- L'accroissement des revenus :
  - produire pour vendre le surplus ;
  - produire pour vendre une grande partie ;
  - produire pour tout vendre.
- La diversification des sources de revenus
- Achat d'équipements : Moyens de déplacement (bicyclette, moto, véhicule, poste radio etc.), construction de maisons d'habitation et/ou de magasins de stockage de produits agricoles.

**Des marchés d'écoulement des produits agricoles aussi variables**

- le marché local
- le marché hebdomadaire de proximité
- le marché régional
- le marché de la capitale
- le marché sous-régional

Cependant, il apparaît que dans les zones couvertes par nos enquêtes, le besoin en terres de culture se pose constamment au niveau des chefs d'exploitation. Nous avons constaté que le manque ou l'insuffisance de terres de réserve est ainsi ressenti chez l'ensemble de nos enquêtés. Sur les 237 personnes interrogées, 17% n'ont plus de terre de réserve, et 83% en ont insuffisamment. Dans ce contexte d'insécurité foncière notamment pour les jeunes générations qui doivent fonder leurs foyers et en assurer la subsistance ou l'avenir, ceux dépendent fondamentalement du secteur agricole doivent faire face aux conflits fonciers et domaniaux. Du fait donc de l'insécurité foncière et des conflits, beaucoup de paysans développent des stratégies de sécurisation foncière par l'extension et/ou la multiplication des plantations pérennes. Cette attitude va avec des solutions par les conflits ou litiges fonciers. Chaque cas de conflit foncier jugé par rapport à l'occupation de parcelles, à une limite ou à la réclamation par les tiers, entre dans le processus de sécurisation. Les conflits fonciers montrent ainsi la complexité et la dynamique des processus en cours. Certaines cultures sont plus utilisées que d'autres dans ce cas; c'est le cas du caféier par exemple sur les coteaux. Dans les bas-fonds, l'intensification des modes d'occupation et d'exploitation résout déjà le problème à quelques niveaux.

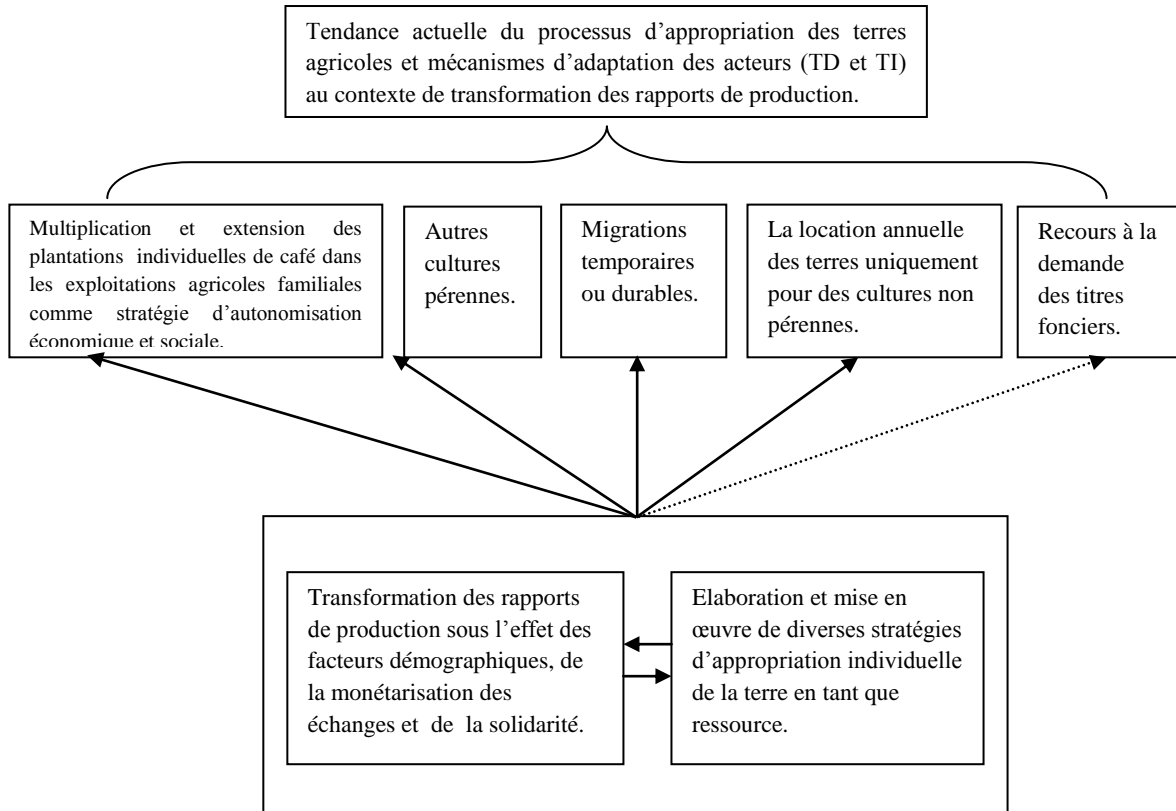
D'autres pratiques nouvelles faisant partie des innovations institutionnelles dans la gestion des ressources foncières sont également observables dans les dynamiques actuelles. Ce sont les faire-valoir indirects (FVI) à caractère économique ou productif (la location, l'antichrèse<sup>70</sup> et les contrats au pourcentage, même si cette dernière option est plus rare) qui se pratiquent aujourd'hui presque partout dans la région entre une diversité d'acteurs locaux (y compris les immigrants). Les autres formes de Faire valoir indirect de la terre (prêt/emprunt) s'observent souvent entre les membres de la famille, du lignage ou dans les relations d'alliance. La vente ou l'accès à la propriété par l'achat existe surtout en zones urbaines et périurbaines. Cependant, si on ne peut nier actuellement cette réalité en milieu rural, il faut souligner que cette forme de transaction résulte généralement des circonstances conjoncturelles qu'il faut souvent placer dans leurs contextes. La stratégie de sécurisation foncière par le titre foncier,

---

<sup>70</sup> Abandon des revenus d'une propriété fait par un débiteur au profit de son créancier. Dans le sens juridique de ce terme et son application au foncier, il s'agit pour le débiteur, de laisser à son créancier une parcelle ou un domaine de terre agricole ou non afin que ce dernier l'exploite jusqu'à concurrence du montant de son argent avant de restituer le domaine considéré à son propriétaire. Ce domaine peut être une jachère ou une plantation pérenne. Dans nos zones d'enquête, l'antichrèse ne fonctionne pas de la même façon malheureusement. En effet, lorsque par exemple un débiteur est insolvable et qu'il soit amené à donner en antichrèse à son créancier une partie de son domaine de culture, il ne pourra la recevoir que quand il remboursera intégralement en espèce le montant de sa dette et ce, indépendamment du profit que le créancier aura tiré de l'exploitation du domaine ou de la plantation considérée.

quoiqu'extrêmement rare en milieu rural, intéresse néanmoins certains acteurs dans la région. Le schéma 6 (p.91) montre la tendance actuelle de ces stratégies.

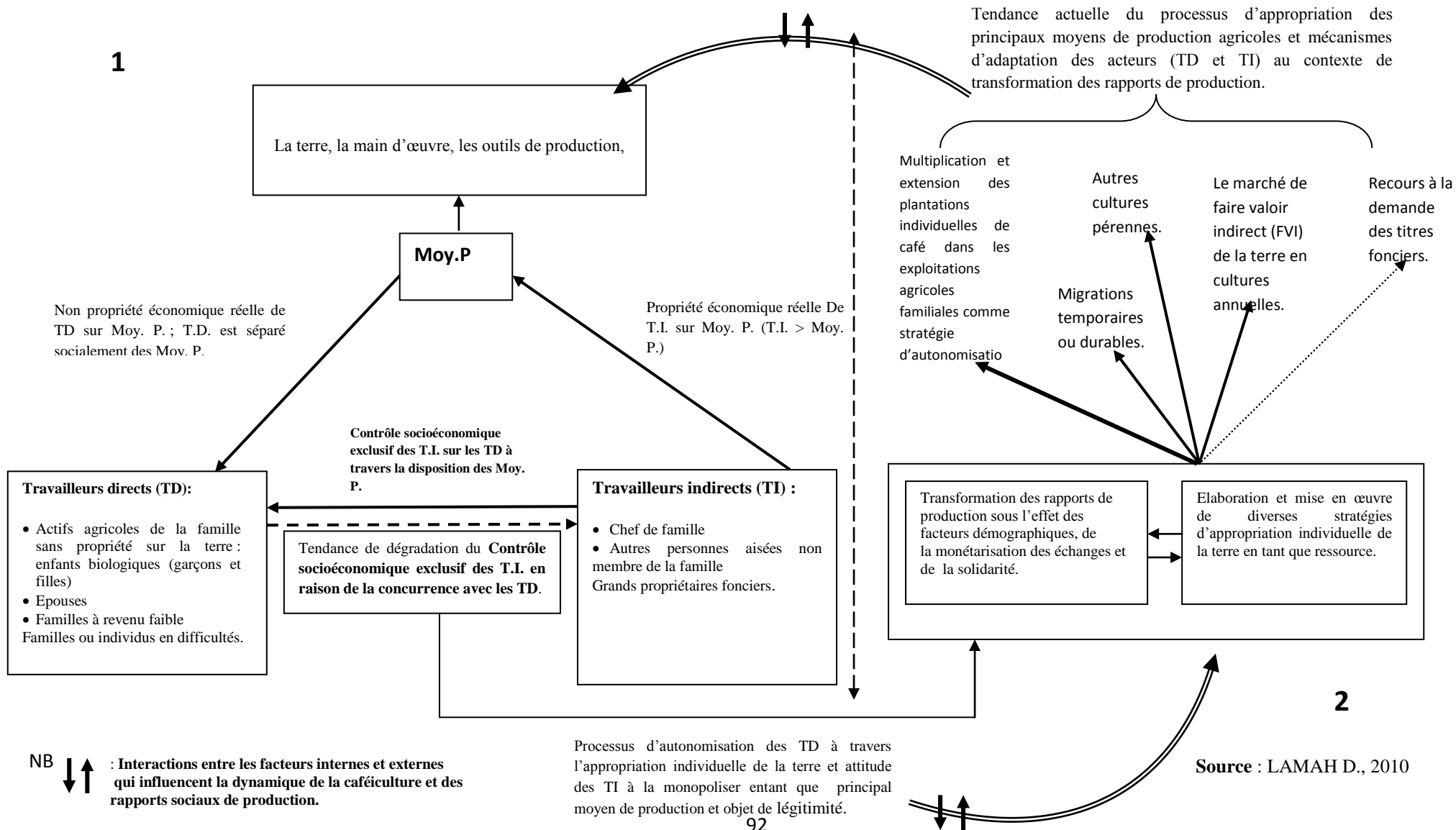
**Schéma 6: Mutation des rapports de production et ses conséquences**



Source : LAMAH D., 2010

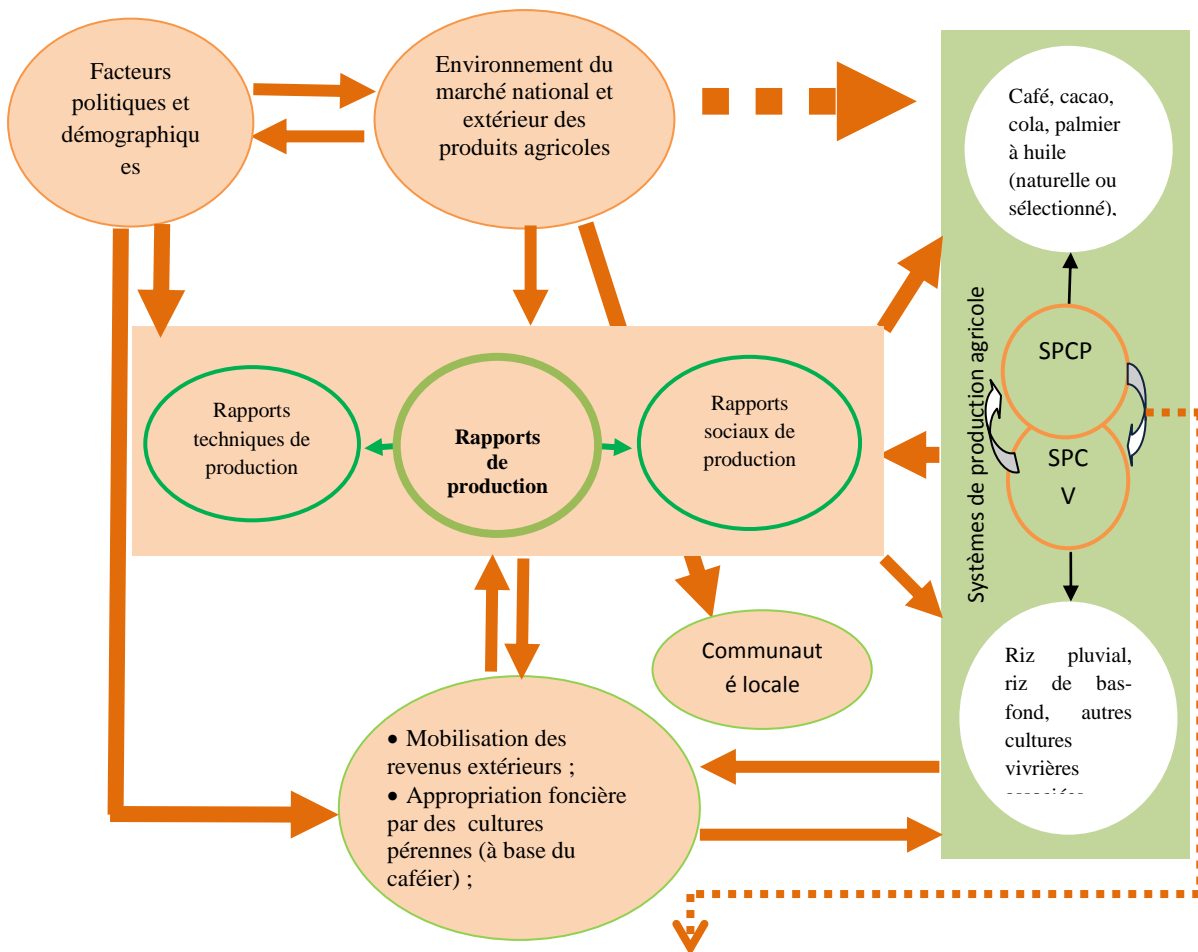
Le schéma 7 (p.92) est la synthèse du fonctionnement des rapports internes aux unités familiales de production, des mutations de ces rapports liées aux problèmes fonciers, ainsi que les stratégies individuelles qui découlent de ces mutations.

**Schéma 7:** Rapports de production et rationalité des acteurs locaux pour le contrôle et l'appropriation des principales ressources productives

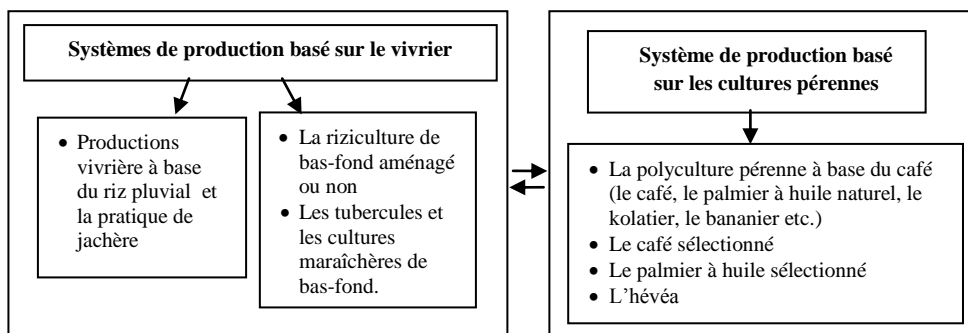


Le fonctionnement de ce schéma regroupé (cf. Schéma 7) est visiblement complexe. Mais il donne tous les détails sur le fonctionnement et les mutations des rapports de production internes aux unités familiales de production. En vue de rendre plus efficace sa compréhension et surtout de faire ressortir la relation entre le fonctionnement des rapports de production et la dynamique des systèmes de production agricole, nous proposons le schéma 8 ci-dessous.

**Schéma 8:** Schéma simplifié de la relation entre le fonctionnement des rapports de production et l'évolution des systèmes de production agricoles



**Deux systèmes de production agricole en combinaison (SPCP et SPCV)**



Source : LAMAH D., 2010



❖ **Cadre opératoire global d'analyse**

**Concept retenu et organisation de la collecte des données sur le terrain**

Concept	Dimensions	Composantes/ variables	Indicateurs	Niveau d'analyse	Source d'info
Système de production agricole	spatiale	Caractéristiques spatiales actuelles des exploitations	Types de parcelle (coteau, bas-fond) nombre de parcelles de coteau, nombre de parcelles de bas-fond superficie totale des parcelles de coteau superficie totale des parcelles de bas-fond superficie totale de l'exploitation	Région, village et famille (exploitation)	enquête de terrain
		Dynamique interne des caractéristiques spatiales de l'exploitation depuis 5 ans	variation du nombre de parcelles et motifs variation des superficies des parcelles et motifs variation de la superficie totale de l'exploitation modalités de variation (individualisation de l'appropriation des parcelles de l'exploitation, conquête de nouvelles parcelles, perte de parcelles de l'exploitation)	village, famille (exploitation) et parcelle	enquête de terrain
	Démographique	Taille de l'unité sociale de production (famille ou ménage)	Effectif total des membres de l'USP Nombre d'actifs Nombre d'inactif Nombre de résidents permanents et temporaires (élèves/étudiants, fonctionnaires, ouvriers, commerçants,...) Nombre d'émigrés (aventuriers)	famille (exploitation) et parcelle	enquête de terrain
		Niveau d'instruction des membres de l'USP	Sans niveau Primaire Secondaire Professionnel supérieur	Famille, individu	enquête de terrain
		Sociale (RSP)	Structure sociale de l'USP	Chef de famille ou ménage (son genre) Conjoint (s) Enfants Parents Autres dépendants	Village, famille
		Principaux moyens de production	Terre Main d'œuvre Outils de travail	Famille (exploitation)	enquête de terrain
	Centre de décision sur l'affectation des moyens de production et l'utilisation des produits	Chef de famille Conjoint (s) Fils aîné autres	famille	enquête de terrain	
	Modes de prise de décision	Concertation Dictat individuel	famille	enquête de terrain	
	Gestion du travail dans la famille	Responsable de la planification des tâches Responsable de la mobilisation de la main d'œuvre et du suivi de l'exécution des tâches	Village, famille	enquête de terrain	
	Types de main d'œuvre	Familial Groupe d'entraide	Village, famille	enquête de terrain	

## Chapitre I : Systèmes et rapports de production

			Salarial		
	Economique	Principales cultures pratiquées par les membres de l'USP	Cultures vivrières : riz, autres céréales, légumes, tubercules Cultures pérennes : café, cola, palmier à huile, cacao, hévéa,...	Village, famille	enquête de terrain
		Activités agricoles non	Commercialisation des produits agricoles ou non agricoles Production animale (élevage) Artisanat	Village, famille	enquête de terrain
		Coût de production agricole		famille	enquête de terrain
		Résultats de production agricoles	Quantité des produits Rendement par produit	famille	enquête de terrain
		Utilisation des produits	Quantité vendue pendant la récolte et raisons de cette vente (besoin de nourriture, de santé, de scolarité, remboursement de dette, cérémonies, sacrifices) Quantité vendue en période favorable et les raisons de cette vente (achat d'outils de production, de matériaux de construction, de moyens de déplacement (vélo, moto, véhicule,...), projets sociaux (mariage, baptême, funérailles initiation) Quantité consommée au sein de la famille Principaux bénéficiaires des résultats de la production	famille	enquête de terrain
	Technique	Forme d'utilisation des parcelles	Répartition des parcelles entre les types de culture Modes d'occupation des jachères entre les cultures vivrières et les cultures pérennes La place du café dans la dynamique interne d'occupation de ces parcelles de jachères	Famille, exploitation	enquête de terrain
		Système de jachère	Durée de jachère Exploitation de la jachère	exploitation	enquête de terrain
		Succession et rotation culturale		exploitation	enquête de terrain
		Calendrier agricole	Calendrier agricole globale de toutes les cultures principales Calendrier de la caféiculture	Village, exploitation	enquête de terrain
	Politique	Les facteurs de pouvoir	Le statut social : à l'échelle du village (famille fondatrice, chefs coutumiers, autres familles), à l'échelle de la famille (chef de famille, épouse (s)) fils aîné, cadets, garçons, filles, autres dépendants L'accès à l'autorité locale et lien avec le statut social et économique. Le statut économique : à l'échelle du village (familles aisées, familles à revenu moyen, famille à revenu faible), à l'échelle de la famille (personnes à revenu fort, personnes à revenu moyen, personnes à revenu faible)	Village, famille	enquête de terrain
		Mode de	Echelle du village : responsabilité	Village,	enquête de

		transmission de l'autorité	administrative (par élection), responsabilité coutumière (par héritage) Echelle de la famille (système de famille): famille polygame (transition par un frère cadet et répartition des parcelles de l'exploitation selon le nombre d'épouses veuves), famille monogame (émergence facile du fils aîné)	famille	terrain
--	--	----------------------------	---	---------	---------

## 1.5- Démarche méthodologique

Notre démarche méthodologique combine trois niveaux d'observation et d'analyse à travers les localités concernées par nos enquêtes: la région, le village et l'exploitation. A ce troisième niveau s'ajoutera éventuellement l'échelle de la parcelle pour des besoins de détails sur les éléments du système d'exploitation en termes d'itinéraires techniques et de motivation des exploitants dans leurs choix. En effet, pour mieux appréhender la dynamique de l'insertion de la caféiculture dans les structures de production agricole, une approche systémique et multi scalaire est privilégiée. Cette approche est appuyée par l'approche interdisciplinaire<sup>71</sup> pour analyser la complexité et la dynamique de cette insertion. De même, les visites et observations de terrain nous ont permis de décrire, d'analyser et de comparer les systèmes agraires selon les localités rencontrées. Pour ce faire, nous avons eu recours à la mobilisation des images (photos) et des cartes de paysages agraires. La mise en œuvre de cette méthodologie de terrain s'articule autour des points suivant : le choix des zones d'enquête ; l'organisation de la collecte des données primaire sur le terrain ; l'échantillonnage de la population cible au niveau village ; et la collecte proprement dite des données.

Le choix des zones d'enquête a été fait en combinant la méthode raisonnée et celle aléatoire. A l'échelle des préfectures et des communes rurales de développement, nous nous sommes basé, dans un premier temps, sur la diversité agro-écologique (cf. cartes 11 et 12, pp.98 et 99) et socioculturelle de la région. En effet, les potentialités agricoles qu'offre le terrain de recherche pour le café et bien d'autres cultures ne présentent pas les mêmes avantages dans toutes les zones. Les zones de transition agro-climatiques entre la Haute Guinée et la Guinée Forestière, où la caféiculture est faiblement pratiquée ou absente, ont été exclues de l'échantillon. C'est le cas par exemple de la préfecture de Beyla. Dans la préfecture de Kissidougou, l'échantillonnage des villages au niveau de la CR ciblée (Gbangbadou) avait également exclu les localités qui se situent à l'extrême Nord de cette

<sup>71</sup> Pour cet aspect d'interdisciplinarité, nous nous servons en particulier des travaux d'agronomes, de géographe, de sociologues, d'anthropologues, d'économistes, de juristes etc.

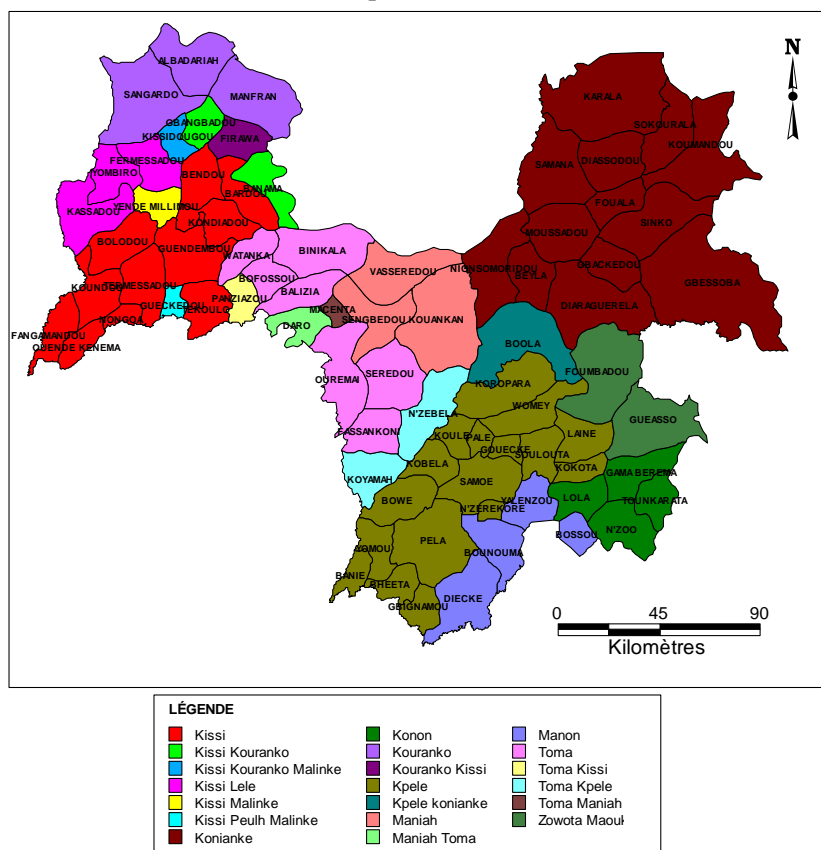
CR pour des raisons climatiques défavorables de celles-ci à la caféiculture. Nous pensons donc que le zonage agro-écologique disponible de la région permet d'appréhender les dynamiques observables sur l'insertion de cette culture dans les structures traditionnelles paysannes de production agricole. Les autres critères ont été les suivants:

a) L'importance des densités de population à l'échelle des Communes Rurales (CR) que nous considérons comme un facteur de changement des représentations par rapport à la valeur économique, sociale et culturelle de la terre.

b) L'importance de la caféiculture en rapport avec les problèmes fonciers et/ou le niveau de revenu annuel qui résulte de cette culture.

c) La diversité ethnique (cf. carte 10, p.97). La Guinée Forestière est en effet l'une des régions les plus complexes du point de vue ethnique et religieux. Nous avons donc estimé que ces aspects ont souvent une influence non négligeable sur les modes de gestion des ressources productives (dont la terre).

**Carte 10 : Une diversité ethnique en Guinée Forestière**

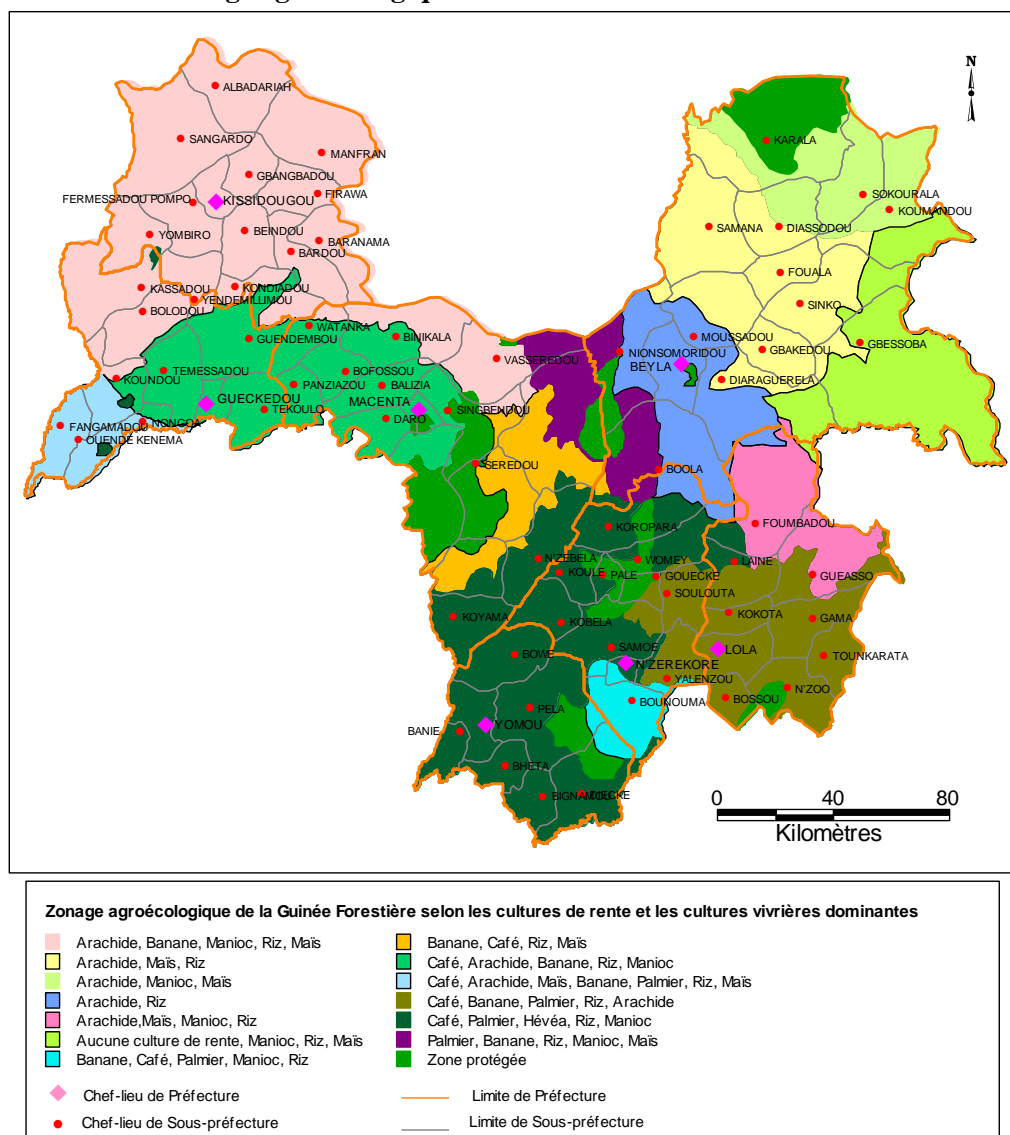


Source: Fonds de cartes du CRRA-S (Macenta), juillet 2010  
Réalisation: LAMAH Daniel, février 2012

Du fait de son relief accidenté, dont le point culminant se situe au Mont Nimba (1752m à Lola) et les nombreuses collines d'une altitude moyenne variant entre 450 et 800m, il existe

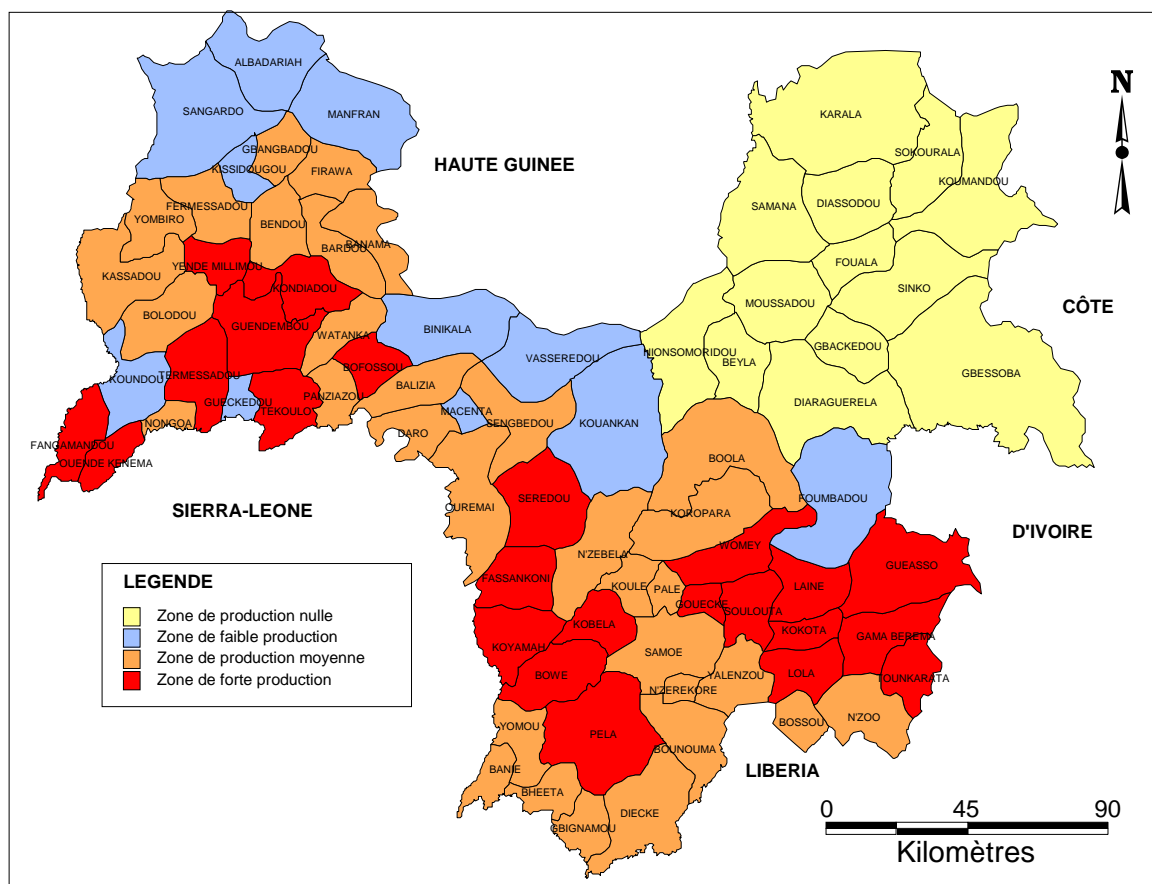
de nombreux bas-fonds ainsi qu'un réseau hydrographique dense. Mais la superficie de ces bas-fonds reste en général faible, notamment dans ses parties Sud et Est. A cette diversité morphologique correspond une diversité pédologique. On y distingue en effet les sols des sommets des hautes et basses collines, les sols des bordures de bas-fonds, les sols des plaines alluviales inondables, et les sols de bas-fonds.

**Carte 11: Le zonage agro-écologique de la Guinée Forestière**



Source : Koïkoï ZOUMANIGUI et Mamicié F. KONOMOU (CRA/Sérédou/IRAG/CIRAD/CF, 2001  
Adaptation et reproduction : LAMAH D, février 2013.

**Carte 12:** Zones de production du café en Guinée Forestière selon les Sous-préfectures



Source: Fond de carte du CRRA-S / Macenta

Réalisation: LAMAH D., septembre 2011

Au-delà des données documentaires, nous avons collecté des données primaires à travers des enquêtes auprès des paysans: une enquête quantitative sur la base d'un questionnaire comprenant des questions fermées, semi fermées et ouvertes; des entretiens individuels et/ou de groupes préparés à l'aide d'un guide d'entretien, pour l'analyse des contraintes et des changements qui sont intervenus dans les pratiques foncières, les motivations individuelles actuelles des paysans pour l'extension ou la multiplication des systèmes de culture pérenne à base de café (sous ombrage).

Cette activité a été organisée en trois volets: la préparation des fiches d'enquête, l'échantillonnage et la collecte proprement dite des données sur le terrain. Les fiches étaient elles-mêmes composées de trois catégories: un questionnaire individuel (de 13 pages) destiné aux chefs de ménages agricoles, deux guides d'entretien: la fiche village (3 pages) et le guide d'entretien sur le foncier (2 pages).

Le questionnaire nous a permis de renseigner des variables quantifiables afin de mieux appréhender les principaux aspects suivants:

- Les renseignements concernant l'enquête;

- La situation des membres de l'exploitation et les renseignements sur leurs activités agricoles ;
- La situation agricole et foncière du ménage (caractérisation de l'exploitation) ;
- la culture du café
- les autres cultures;
- la vente des produits ;

Sur la base des guides d'entretien qui complètent les variables quantitatives du questionnaire exploitation, nous avons pu renseigner plusieurs variables dont les principaux sont:

- l'historique du village, son peuplement et principaux clans et lignage ;
- les principales ressources du village activités socio-économiques pratiquées;
- les infrastructures sociales de base ;
- les principes généraux d'accès à la terre et de son appropriation selon la coutume ;
- Evolution du système foncier ;
- l'ampleur et les causes de cette insécurité foncière au niveau familial ou individuel ;
- les risques de conflits fonciers;
- La typologie des conflits fonciers et leurs modes de gestion ;
- l'évaluation du niveau d'insécurité foncière à travers la typologie et l'analyse des conflits fonciers que connaissent les enquêtés ;
- Les stratégies d'adaptation et de sécurisation foncières ;

Le travail de collecte a été organisé en deux étapes : l'échantillonnage et la collecte d'informations proprement dite. Pour la première étape, la diversité des échelles d'observation nous imposait un échantillonnage simple et stratifié. Celui-ci devait être respecté à chaque échelle (village, ménages et individus à enquêter).

La base de notre échantillon a été constituée en nous référant aux données de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté en Guinée (EIBEP, 2002-2003). Le rapport final de cette étude définit la population agricole et la taille moyenne de la famille agricole estimée à 7 personnes. Les résultats du recensement de la population et de l'habitation (DNS/BNR, 1996)<sup>72</sup> nous ont permis de connaître non seulement le nombre total de

---

<sup>72</sup>- Il faut souligner à ce niveau que les données sur la taille démographique des ménages ruraux avaient déjà beaucoup changé au moment de nos enquêtes de terrain. Ce qui suppose un évident décalage entre nos estimations et la réalité que nous allions rencontrer sur le terrain. En même temps, les certitudes liées à la non disponibilité de statistiques récentes sur l'intégralité de la population nationales, nous avons été amené à tenir compte des cahiers de recensement fiscal annuel de chaque village. Si ces cahiers ne pouvaient pas nous

communes rurales qui se chiffre à 79 unités spatiales, mais également de repérer géographiquement l'ensemble des CR éligibles parmi les zones à couvrir par les enquêtes. Le dernier support qui nous a orienté dans le choix de ces zones est la carte du zonage agro-écologique de la Guinée Forestière (cf. carte n°11, p.98). Ces données nous ont permis de cibler les chefs de familles qui sont en majorité en charge de la gestion de la terre et des exploitations agricoles dans les villages. La caféiculture, en dépit de son caractère individualiste se pratique en général sur des terres de l'exploitation familiale. Cela explique pourquoi les chefs de familles ont été les premiers visés. L'analyse des rapports de production a permis de comprendre la rationalité des actifs agricoles (femmes, hommes, jeunes, cadets, adultes) dans le processus de production et la gestion des résultats de la production, ainsi que, la dynamique du contrôle et de l'appropriation des ressources productives (en particulier la terre) et des systèmes de cultures.

Les enquêtes ont couvert quatre préfectures sur les sept qui forment la Guinée Forestière : deux préfectures en milieu Kissi (Kissidougou et Gueckédou), une préfecture en milieu Toma (Macenta) et une préfecture en milieu Kpèlè (N'Zérékoré). Dans chacune de ces préfectures, une commune rurale (CR) a été choisie pour les enquêtes : la CR de Gbangbadou à Kissidougou, la CR de Fangamadou à Gueckédou, la CR de Sérédou à Macenta, et la CR de Gouecké à N'Zérékoré (Cf. carte 13, p.102). Pour l'ensemble des zones couvertes (les quatre CR), 15 villages ont été touchés.

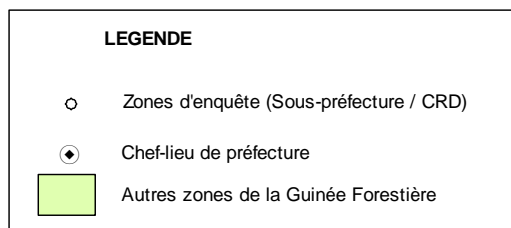
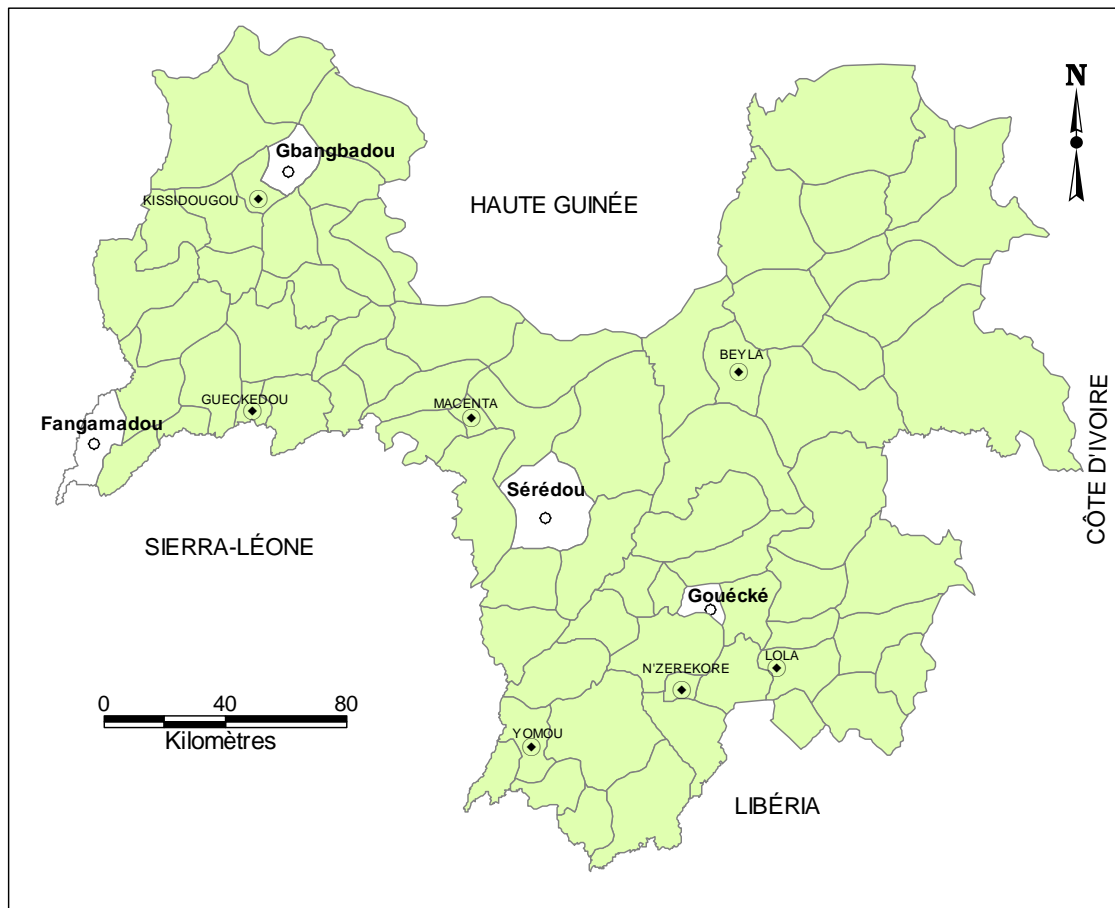
Dans la zone Kissi, 98 chefs de ménages agricoles ont été enquêtés (41,35%) ; 70 individus (29,54%) ont été touchés en zone Toma. En milieu Kpèlè, les enquêtes ont concerné directement 68 personnes (28,69%). C'est seulement à Fangamdou que nous avons rencontré un seul Malinké dont l'agriculture était l'activité principale (cf. tableau 2, p.103).

---

permettre de faire une extrapolation des données démographiques à l'échelle des sous-préfectures ou au-delà, ils donnent néanmoins des renseignements de base sur la composition, la taille du ménage ainsi que le statut socioprofessionnel de chaque membre du ménage. En effet, nous avons la possibilité de voir à travers ces cahiers la situation démographique des différents ménages en termes d'effectifs des résidents permanents, d'actifs agricoles, de nombres d'enfants scolarisés dans le village ou ailleurs, ...



**Carte 13: Localisation des zones d'enquête en Guinée Forestière**



Sources: SIG du CRRAS (Macenta)  
Réalisation: LAMAH Daniel, septembre 2011.

Nous ne nous sommes pas intéressé à la zone Manon qui se trouve à cheval entre les préfectures de N'Zérékoré, Lola et Yomou et où cette ethnie cohabite avec les Kpèlè. En effet, ce groupe ethnique a beaucoup de similitude avec le peuple Kpèlè ou Toma en termes de pratiques agricoles. Les conditions agro-écologiques de ces aires socio-culturelles sont également très peu différenciées. Pour ces raisons, nous estimons qu'une seule zone Kpèlè suffit pour comprendre ce qui se passe dans ces localités de similitude avec la zone de Gouecké.

Tableau 2: L'ethnie des enquêtés

Ethnie	Eff. Gcké	%	Eff. Sdou	%	Eff. Fdou	%	Eff. Gbdou	%	Eff. Total	% Total
Kissi	0	0,00	1	1,43	47	97,92	50	100,00	98	41,35
Malinké	0	0,00	0	0,00	1	2,08	0	0,00	1	0,42
Toma	0	0,00	68	97,14	0	0,00	0	0,00	68	28,69
Kpèlè	69	100,00	1	1,43	0	0,00	0	0,00	70	29,54
Total	69	100,00	70	100,00	48	100,00	50	100,00	237	100,00

Source : Enquête de terrain, 2010

En milieu Kissi, deux CR ont été choisies indépendamment de leur caractère ethnico-culturel commun. Les deux CR présentent des caractéristiques agro-écologiques très différentes. Gbangbadou est une zone de transition entre la Haute Guinée (soumise à un climat de type Sub-Soudanien, moins pluvieux et de saison pluvieuse plus courte) et la Guinée Forestière (caractérisée par un climat Subéquatorial guinéen, marqué généralement par une saison sèche plus courte et une pluviométrie abondante et étalée sur environ 7 à 8 mois). Les deux CR sont des collectivités appartenant à des circonscriptions administratives différentes. Ainsi, la CR de Gbangbadou appartient à la préfecture de Kissidougou qui elle-même relève de la région administrative de Faranah (Haute Guinée). Cependant, même si cette préfecture n'est pas considérée comme faisant partie administrativement de la Guinée Forestière, elle en fait partie selon la classification des régions naturelles du pays. Elle a également abrité dans le passé, d'importants projets de caféiculture dont le projet de développement rural intégré de Kissidougou (DERIK). A Gbangbadou. Nous avons enquêté dans cette zone 50 individus. Fangamadou relève de la préfecture de Gueckédou qui est l'une des six (6) préfectures de la région administrative de N'Zérékoré. En plus des conditions agro-écologiques favorables au caféier, le choix de la zone de Fangamadou a été aussi motivé par le poids des milliers de réfugiés libériens et Sierra léonais qu'elle a supportés de 1989 à 2007. Sous l'effet de cette brusque explosion démographique qui s'était étendue sur au moins quinze ans, la densité de population de cette zone est passée de 73 à 415 hab/km<sup>2</sup> (Archives de la GTZ/SARPC de Gueckédou, 2010). Mais cette densité exceptionnelle qui a été observée dans la zone de Fangamadou au cours de la période de guerres armées dans la sous-région Ouest Africaine ne semble pas avoir été intégrée dans les fonds de cartes auxquels nous avons pu accéder. Pourtant, des archives officielles de la zone apportent bien des témoignages à ce sujet. Enfin, ces deux zones font partie des zones de production du café à des exceptions près (pour Gbangbadou).

Nous avons privilégié un échantillonnage par grappes<sup>73</sup> ou unités. Deux niveaux de grappes ont été définis qui sont la Commune Rurale (CR) ou Sous-préfecture (S/P) et le village (ou la localité). Chaque Commune Rurale a été considérée comme la grappe primaire et le village la grappe secondaire. A l'intérieur de chaque grappe ou unité secondaire, les unités familiales de production ont été tirées au hasard pour constituer notre échantillon.

Pour chaque CR préalablement ciblée, les villages ont été choisis de deux manières : la première méthode était raisonnée (non probabiliste) pour les zones de transition agro-écologiques où les conditions de développement de la caféiculture ne sont pas réunies partout. Les localités concernées par cette difficulté agro-écologique pour la caféiculture ont été exclues. Pour les zones où toutes les localités sont favorables à cette culture ainsi que d'autres cultures d'espèce pérennes, la méthode raisonnée a été abandonnée. Le choix des villages (localités) et des ménages a été effectué de la même manière en commençant pour chaque zone par les villages. Cette méthode consistait à numéroté de 1 à  $p$ <sup>74</sup>, les éléments éligibles (villages ou ménages). Ces numéros furent ensuite portés sur des bouts de papiers, puis tirés au hasard sans remise si le nombre de cas possibles était supérieur au nombre de cas favorables, et avec remise à l'inverse. Rappelons que ce nombre de cas favorables a été défini en appliquant volontairement un pourcentage (10 à 25%) de l'ensemble des éléments éligibles en raison de la limitation de nos moyens de déplacement sur terrain.

Au niveau village, nous avons choisi 10 à 25% des localités<sup>75</sup> constituant la Commune Rurale (CR). Cette unité spatiale correspond en général à la sous-préfecture en Guinée Forestière dans le cadre de la politique de décentralisation actuellement en vigueur. La taille de l'échelle dépendait surtout de l'importance du nombre de localités (villages) et de la disponibilité des enquêteurs potentiels; une condition qui était elle-même tributaire des contraintes culturelles et linguistiques que les différentes localités concernées nous imposaient.

---

<sup>73</sup> Pour la constitution de notre échantillon (le choix des zones et les personnes concernées par les enquêtes de terrain), nous nous sommes inspiré des travaux qui se trouvent dans le site suivant : <http://monet.stat.uqam.ca/alalouf/>, visité le 21/03/ 2013.

<sup>74</sup> La lettre  $p$  désigne dans cette numérotation, le nombre total d'éléments qui composent la grappe (nombre de villages pour chaque CR ou nombre de ménage pour le village).

<sup>75</sup> - Nous entendons par localités, les villages (districts ou secteurs) qui composent la Communauté Rurale de Développement (CRD).

Le choix des ménages a donc été déterminé sur la base de leur liste exhaustive et de la formule suivante :  $E_i = \frac{N_i}{N}(M)$ ; (i allant de 1 à p). Ainsi, pour le village 1,  $E_1 = \frac{N_1}{N}(M)$  et pour le village 2,  $E_2 = \frac{N_2}{N}(M)$  ; etc.

Dans la détermination de l'échantillon, nous avons utilisé les notations suivantes :

N = Nombre de ménages dans la sous-préfecture ;

N1 = Nombre de ménages dans le village 1

N2 = Nombre de ménages dans le village 2 ;

...

Np = Nombre de ménages dans le p village (p étant le dernier village) ;

E1 = Echantillon du village 1 ;

E2 = Echantillon du village 2 ;

Ei = Echantillon du village i ;

Ep = Echantillon du village p.

M = Taille souhaitée de l'échantillon pour la sous-préfecture.

La méthode probabiliste a été privilégiée pour le choix des ménages à enquêter au niveau du village. Nous avons en effet estimé que toutes les familles avaient des situations semblables en termes de gestion foncière, de calendrier agricole, de perception sur les enjeux relatifs à la pratique de la caféiculture, etc. Aussi, du fait de l'intérêt que portaient les villageois à notre présence dans leur milieu, étions-nous amenés à adopter une attitude neutre pour éviter la frustration de ceux qui ne seraient pas éventuellement choisis dans le cadre des enquêtes ; frustrations qui pourraient impacter négativement les résultats de ces travaux de terrain. Enfin, l'insuffisance du temps matériel au regard des calendriers agricoles des paysans au moment des passages ne nous permettait pas de passer plus d'un jour dans un même village pour l'unique opération d'échantillonnage. Par contre, dans les chefs-lieux de CR, il fallait suffisamment de temps pour préparer la base de notre échantillon pour chaque village. C'est à ce niveau que les villages à couvrir étaient ciblés, puis, était déterminée la taille de population à enquêter. Ces opérations ont été rendues possibles grâce à la disponibilité des registres de recensement fiscal annuel. Ce type de document est généralement réputé non fiable en matière de statistique démographique dans les pays en

voie de développement par les observateurs extérieurs nationaux ou étrangers. Pour contourner ce piège, nous avons prévu sur notre fiche d'enquête « exploitation » destinée aux chefs de ménages, une rubrique « recensement détaillée des membres du ménage à enquêter ». Cette option nous a permis de découvrir des biais entre les registres de recensement fiscal des villages et CR, et les déclarations des personnes interrogées. Il apparaît donc que les populations hésitent encore beaucoup en milieu rural de cette région pour déclarer les renseignements démographiques les concernant.

Dans les ménages choisis, une liste des membres a été tenue pour un objectif démographique et d'éventuelle nécessité d'enquêter plus d'un exploitant dans un même ménage. Les tableaux 3 et 4 (pp.107 et 108) présentent le récapitulatif de l'échantillon des chefs de ménages ciblés pour les enquêtes par zones.

Pour le traitement et l'analyse des données quantitatives, nous nous sommes appuyé sur les méthodes de la statistique descriptive à partir des travaux de DUMOLARD, DUBUS et CHARLEUX (2008). Mais le dépouillement et la construction des tableaux de synthèse et des graphiques ont été effectués sous Excel. Deux catégories de paramètres ont été privilégiées dans nos analyses quantitatives : certains paramètres de tendance centrale (la moyenne arithmétique, la médiane et parfois les quartiles) et ceux de dispersion en particulier l'écart-type et l'écart interquartile).

L'expression de la moyenne arithmétique est notée :  $\bar{x} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^k xi$  ou  $\bar{x} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^k nixi$  où  $n$  désigne l'effectif total de la population enquêtée ;  $ni$ , l'effectif correspondant à la modalité  $i$  de la variable étudiée ;  $xi$ , la modalité du variable étudiée (pour les séries non groupées) ou le centre de classe (pour les séries groupées) ;  $nixi$ , le produit de la modalité (du centre de classe) et de son effectif correspondant. Dans certains tableaux,  $\bar{x}$  est remplacé par  $m$ .

La médiane est notée :  $Q_2 = x_{i-1} + \frac{50\% - F_{i-1}}{fi} \times ai$  où  $x_{i-1}$  = la valeur de la borne inférieure de la classe médiane ;  $F_{i-1}$  = la fréquence cumulée à la borne inférieure de la classe médiane ;  $fi$  = la fréquence de la classe médiane ;  $ai$ , l'amplitude de cette classe. La formule de  $Q_2$  est applicable à celle des autres quartiles ( $Q_1; Q_3$ ) pour le calcul de l'écart interquartile, un quartile correspondant à  $\frac{1}{4}$  de  $n$  ; ce qui vaut 25%. D'où

$Q_1=25\%$ ;  $Q_2=50\%$ ;  $Q_3=75\%$  et  $Q_4=100\%$  de la série statistique considérée. L'écart interquartile est déterminé par la formule suivante

$$: Q_3 - Q_1 = \left( \frac{75\% - F_{i-1}}{f_i} \times ai \right) - \left( \frac{25\% - F_{i-1}}{f_i} \times ai \right).$$

L'écart-type s'obtient par la formule :  $\sigma = \sqrt{V(x)} = \sqrt{\frac{1}{n} \sum_{i=1}^k ni(x_i - \bar{x})^2}$

ou  $\sigma = \sqrt{V(x)} = \sqrt{\frac{1}{n} \sum_{i=1}^k nix_i^2 - \bar{x}^2}$ .

*NB : Ces paramètres s'expriment dans la même unité de mesure que la variable étudiée. Le tableau suivant présente la répartition de nos échantillons par zone.*

**Tableau 3:** Présentation de la base de l'échantillon

Préfecture	S/P ou CR	Nb._Ménages (Ni)	$Ei = \frac{Ni}{N} (M)$ Ménages à enquêter	Ménages enquêtés par village	% réalisation par zone
N'Zérékoré	Gouecké	par village	par village		
	Ouléla	46	9	9	100,00
	Takoléta	150	29	29	100,00
	Séwöbal	211	41	31	74,75
<b>Sous-total 1</b>	<b>3</b>	<b>407</b>	<b>80</b>	<b>69</b>	<b>86,25</b>
<b>Macenta</b>	<b>Sérédou</b>				
	Baloma	70	32	28	88,00
	Koïma	106	48	42	87,17
<b>Sous-total 2</b>	<b>2</b>	<b>176</b>	<b>80</b>	<b>70</b>	<b>87,50</b>
<b>Gueckédou</b>	Fangamadou				
	Konoma	21	11	7	63,33
	Ibèma	25	13	7	53,20
	Bawa	15	8	5	63,33
	Yaradou	5	3	2	76,00
	Tingbadou	26	14	7	51,15
	Kambadou	38	20	13	65,00
	Sandia Tèdou	22	12	7	60,45
<b>Sous-total 3</b>	<b>7</b>	<b>152</b>	<b>80</b>	<b>48</b>	<b>60,00</b>
<b>Kissidougou</b>	Gbangbadou				
	Dandadou	30	23	14	61,25
	Sèdou	37	28	18	63,85
	Kongola	38	29	18	62,17
<b>Sous-total 4</b>	<b>3</b>	<b>105</b>	<b>80</b>	<b>50</b>	<b>62,50</b>
<b>Total Général</b>	<b>15</b>	<b>840</b>	<b>320</b>	<b>237</b>	<b>74,06</b>

Source : LAMAH D., 2010

**Tableau 4:** Résumé de la répartition des enquêtés par zones

Préfecture d'origine	S/P ou CR ciblée	Nombre de CR	Nombre de villages	Nb. De ménages à enquêter	Ménages enquêtés	% d'enquête
N'Zérékoré	Gouecké	1	3	80	69	86,25
Macenta	Sérédou	1	2	80	70	87,50
Gueckédou	Fangamadou	1	7	80	48	60,00
Kissidougou	Gbangbadou	1	3	80	50	62,50
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>15</b>	<b>320</b>	<b>237</b>	<b>74,06</b>

Source : LAMAH D., 2010

Comme on le voit à travers ces deux tableaux, nous n'avons pu couvrir que 74% des 320 chefs d'exploitations familiales agricoles (soit 237 personnes). Cela s'explique par un certain nombre de difficultés auxquelles nous avons été confrontés sur le terrain. Au nombre de ces difficultés il faut souligner l'éloignement des quatre zones ciblées les unes des autres, la complexité de la structure des différentes fiches de collecte d'information (en particulier le volume considérable du questionnaire exploitation agricole), les difficultés linguistiques (la région étant très diversifiée sur ce plan). Nous avons nécessairement besoin d'interprètes dans les localités dont nous ne parlons pas les langues. Pour ces raisons, le rythme d'évolution des travaux était souvent lent au regard du temps qui nous était imparti pour cette étape.

En plus des fiches d'enquête, nous avons utilisé d'autres outils de collecte comme les dictaphones (pour l'enregistrement des données qualitatives à travers les discours), des appareils photographiques et un caméscope respectivement (pour les photos et séquences de films des paysages et pratiques agricoles paysannes), et le GPS.

Ce dernier outil a été particulièrement utile lors du deuxième passage des enquêtes. C'est à cette occasion que nous avons en effet visité des domaines agricoles au niveau de quelques exploitations agricoles des zones de Gouecké, de Sérédou et de Fangamadou. Les points GPS enregistrés ont permis de spatialiser certains aspects de nos analyses. Ces aspects sont entre autres l'occupation des parcelles selon les cultures, le niveau de contrainte foncière des ayants droit, la taille démographique des unités sociales de production et de consommation, la taille des actifs agricoles, le nombre d'enfants dont celui des garçons qui sont des potentiels héritiers fonciers etc.

Nous avons essentiellement utilisé le logiciel Mapinfo professionnel 8.5 pour la réalisation des cartes. Nous avons eu accès à deux sources complémentaires de données cartographiques. Ce sont: les fonds de cartes du Centre Régional de Recherche Agronomique

de Sérédou (Macenta) en août 2010 et les ressources du Programme Géo-référencé de l'Ecole Guinéenne (PGREG, 2003 traduite en 2011)<sup>76</sup>.

Nous avons par ailleurs jugé nécessaire de cartographier certaines parcelles agricoles (sous mapinfo 8.5) à partir de points GPS enregistrés à travers des visites de terrain appartenant à des enquêtés.

### **Conclusion du chapitre I**

La complexité et l'importance des enjeux que représentent le milieu rural et les sociétés rurales d'Afrique Sub-saharienne, attire encore de nos jours l'attention de plusieurs institutions et chercheurs à la fois de divers horizons et de champs disciplinaires variés. Cette complexité qui se traduit par l'enchâssement social des principales ressources productives comme la terre nécessite l'approche systémique pour une meilleure compréhension du fonctionnement interne des unités familiales de production agricole. Cette approche fait appel à l'exploitation des travaux d'agroéconomistes, de géographes, de socio-anthropologues, de juristes etc. En raison de la diversité de la nature et des sources de données (issues des sources bibliographiques et des enquêtes de terrain), il est impossible d'aboutir à une analyse exhaustive de l'objet de réflexion qui se centre sur la caractérisation des exploitations agricoles. Celles-ci sont en effet des entités complexes. La littérature agro-géographique consacre traditionnellement l'emboîtement conceptuel allant du particulier au général selon le schéma scalaire suivant: le système de culture sur la parcelle, le système de production à l'échelle de l'exploitation, et système agraire à celle de la région. Le concept de système de production agricole apparaît pour nous le plus pertinent et le plus synthétique pour cet exercice relatif à la caractérisation des exploitations agricoles familiale et les unités sociales correspondantes (c'est-à-dire les familles).

Cet outil conceptuel intègre les aspects techniques et sociaux du fonctionnement et/ou de la dynamique interne et externe des exploitations agricoles à travers les sous-concepts de système de culture et de rapports sociaux de production. Ces deux sous-concepts permettent d'appréhender et de caractériser le fonctionnement des unités spatiales et sociales

---

<sup>76</sup> Il s'agit d'un programme que l'Etat guinéen avait réalisé avec ses partenaires au développement en 2003 pour mettre au point à travers toute l'étendue du territoire national, un diagnostic plus ou moins précis sur la distribution spatiale des infrastructures sociales de base. Ce programme visait particulièrement à évaluer les besoins relatifs au développement de ces infrastructures pour l'amélioration des besoins de scolarisation et d'instruction en faveur de tous les enfants du pays. Le SIG de ce programme fournit des tables sur les écoles, les villages, les réseaux (routiers et hydrographiques) les lieux de culte monothéiste, les forages, les dispensaires et/ou centres de santé etc.



d'exploitations agricoles. Cela passe par la compréhension de la logique principale du choix des parcelles de culture et l'évolution des itinéraires techniques, mais également leurs unités sociales de production et de consommation. Dans le cadre de notre terrain d'enquête, cet outil conceptuel nous a permis notamment de mettre en relief le système de contradiction qui existe au sein des unités familiales de production à propos du contrôle de la terre et de la question d'autonomie économique et financière des jeunes. Nous avons également pu relever la dynamique économique des femmes dans les rapports de genre au sein des familles ainsi que leur influence significative sur l'éducation des enfants, en particulier dans les familles polygames. Dans ces familles, l'influence des mères s'observe par ailleurs sur les systèmes d'appropriation foncière par les jeunes garçons sous l'impulsion de leurs mamans.

## CHAPITRE II : DE LA MAITRISE TERRITORIALE A L'APPROPRIATION FONCIERE

### Introduction du chapitre II

Les systèmes de production agricole que développent les exploitations familiales s'inscrivent dans l'espace et dans le temps. Dans ces processus de production et de reproduction, les sociétés rurales entretiennent des rapports plus ou moins intenses et complexes avec leurs milieux. Ces liens peuvent être d'ordre politique, social, économique, identitaire etc. Ils se traduisent à travers la représentation que se font les sociétés elles-mêmes du territoire et du foncier.

« *Le territoire [est en effet] un type d'agencement d'éléments contigus [ou non] qui correspondent à autant de ressources matérielles et/ou symboliques, y compris la contiguïté elle-même, pour les êtres qui le pensent ou qui le pratiquent comme tel* » (DE BARBIEUX, 2009, p.22 ; voir aussi BEUCHER et REGHEZZA, 2005, pp25-28). Cette définition montre que la notion de territoire est polysémique ; elle peut donc être appréhendée à plusieurs niveaux scalaires ainsi qu'en fonction des dimensions diverses et non hiérarchisées. Du point de vue scalaire, on peut distinguer le territoire national, régional, local etc. Du point de vue des dimensions non hiérarchisées, on peut parler du social (par le caractère global, collectif), de l'humain (par la nature des relations humaines interindividuelles ou collectives), de l'économique (à travers les zones de production et d'échanges commerciaux de biens et services, souvent favorisés par l'unicité ou la réciprocité des réseaux d'échanges), de l'écologique (par le fait que les conditions du milieu physique sont la clef de la réussite ou de l'échec d'un certain nombre d'activités liées à ces conditions : l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'écoulement des produits de ces activités sur les marchés etc.). On peut également ajouter une dimension politique qui reste l'instance suprême de réglementation ou de régulation de la manifestation des autres dimensions du territoire. En d'autres termes, le territoire correspond à l'espace approprié individuellement ou collectivement. A ce titre, une diversité d'appropriations (au sens de mise en valeur) structure l'espace dans la mesure où elle crée, par exemple dans un paysage agraire, des différenciations entre champs vivriers, jachères (jeunes et âgées), cultures pérennes... Cette organisation du paysage correspond également à la façon dont l'espace du terroir est socialement géré ; c'est-à-dire le mode répartition de ce terroir entre les différents groupes sociaux (clans, lignages) qui composent la communauté villageoise. Dans les sociétés rurales à vocation essentiellement agricoles, le territoire apparaît comme une ressource qui se produit et se reproduit par les différentes

prises en valeur (espace d'habitation, de cultures, des sources d'eau, de zones protégées etc). Il se caractérise physiquement par des limites et des contrôles de la part de ceux qui en ont la maîtrise (les individus sur leurs parcelles de cultures, les familles ou groupes de familles sur leurs domaines agricoles, les communautés villageoise sur le finage...). En effet, chaque type de mise en valeur peut faire accroître plus ou moins la demande en ressource suivant son importance sociale ou économique selon les types de sociétés. Par exemple dans les sociétés où l'économie est dominée par le secteur agricole, la terre et l'eau sont des ressources de plus en plus demandées. Cette ressource peut se raréfier lorsqu'elle fait l'objet de fortes demandes.

Ainsi, « *le territoire reste dans de nombreux cas une portion d'espace clairement identifiée, ressource et produit à la fois d'un processus d'identification-appropriation plus ou moins exclusive* »<sup>77</sup>. Dans le sens de cette définition, tout peuple ou toute communauté s'attache à un territoire pour exprimer son identité territoriale. C'est le territoire d'origine et, par extension, celui de la nationalité. Du point de vue de la géographie sociale, l'expression « *identification-appropriation* » renvoie à des manifestations d'attachement par les sociétés à la portion d'espace circonscrite. Quant au terme « *exclusivité* », *il se rapporte au droit du propriétaire de cette portion.*

Ce chapitre est ainsi consacré à la question de la maîtrise territoriale et de l'appropriation foncière, une question qui se présente de manière diverse et complexe selon les types de familles dans les communautés rencontrées. Il est structuré autour de quatre axes de réflexion. Le premier est centré sur les mutations et/ou les évolutions actuelles de l'habitat et du finage. Nous caractérisons ensuite la gouvernance clanique et lignagère des ressources territoriales et foncières des sociétés rurales rencontrées, comme une référence en mutation. Le troisième point de ce chapitre porte sur les évolutions actuelles des régimes fonciers à l'échelle de la communauté et de la famille à travers des formes diverses de transactions. Celles-ci passent ainsi par des modes traditionnels non monétarisés à la prééminence des transactions monétarisées de nos jours. Le dernier point présente les facteurs déterminants du mécanisme d'héritage foncier et d'autonomisation des jeunes à travers trois éléments : les rapports de genre au sein de la famille, le statut matrimonial de l'individu et le type de famille (monogame ou polygame).

---

<sup>77</sup>- Ibid, p.20.

## **2.1- l'habitat et le finage, une structure traditionnelle en recomposition**

Le territoire apparaît comme un moyen de circonscrire et de suivre les réalités ou les pratiques humaines, les logiques d'acteurs par rapport à une situation (OZOUF MARIGNIER, 2009). A travers sa dimension matérielle, le territoire renvoie aux différents usages que la société attribue à son sol, en raison des contraintes physiques et naturelles qui y sont liées. Le foncier fait partie de ce processus de mise en valeur de l'espace peut avoir des caractéristiques aussi bien collectives qu'individuelles. Interprétant synthétiquement les travaux de DI MEO et BULEON (2005) sur le concept d'acteur en référence au territoire, KAFFO (2013, p.47) note que « *le rapport privilégié que l'acteur entretient avec son espace d'action transforme celui-ci en un territoire* ».

C'est dans ce sens qu'un construit correspondant à un fait ou à un phénomène précis s'installe et se développe dans la durée. Ce type de territoire en Guinée Forestière a par exemple fortement inspiré l'organisation de l'administration coloniale de cette région par la création des cantons. En milieu Kpèlè, GERMAIN J. (1984) identifie les cantons Monèlői (le territoire des MONEMOU), Kōlōlői (le territoire de KŌLŌMOU), Tōngōnalői (le territoire du clan des TŌNGŌNAMOU appelés aussi THEA), Goulői (le territoire des GOUMOU), etc.

Au sein de chaque territoire ethnique, il y avait ainsi des territoires regroupant plusieurs villages de divers clans. Mais le fait d'attribuer le nom d'un clan à un territoire comme nous venons de le décrire plus haut, signifie que ces clans sont les maîtres terriens, les premiers occupants qui ont reçu et installé les autres venus après. Ce sont les fondateurs de l'espace territorial considéré. La diversité des clans un espace territorial traditionnel répond en outre à un besoin fondamental, celui de la reproduction des groupes claniques et lignagers. Les Kpèlè ont par exemple l'habitude de dire qu'un village ne peut grandir et s'épanouir qu'avec des personnes de groupes totémiques différents, en raison du caractère exogamique du mariage dans ces sociétés.

Le territoire a une dimension essentiellement collective (GERMAIN, 1984). Il est donc l'espace approprié, contrôlé, organisé collectivement. Il est l'expression de la mise en valeur de l'espace (BEUCHER et REGHEZZA, 2005). Ces usages résultent des besoins du groupe social qui s'inscrit sur le territoire et l'approprie : habiter, produire, consommer, se distraire, etc. Le territoire traduit la spatialisation progressive des activités individuelles ou collectives, au fur et à mesure que les sociétés qui s'y identifient contrôlent effectivement l'espace

considéré. En zones rurales les territoires s'assimilent aux finages villageois qui se caractérisent par une organisation auréolaire à trois aires concentriques.

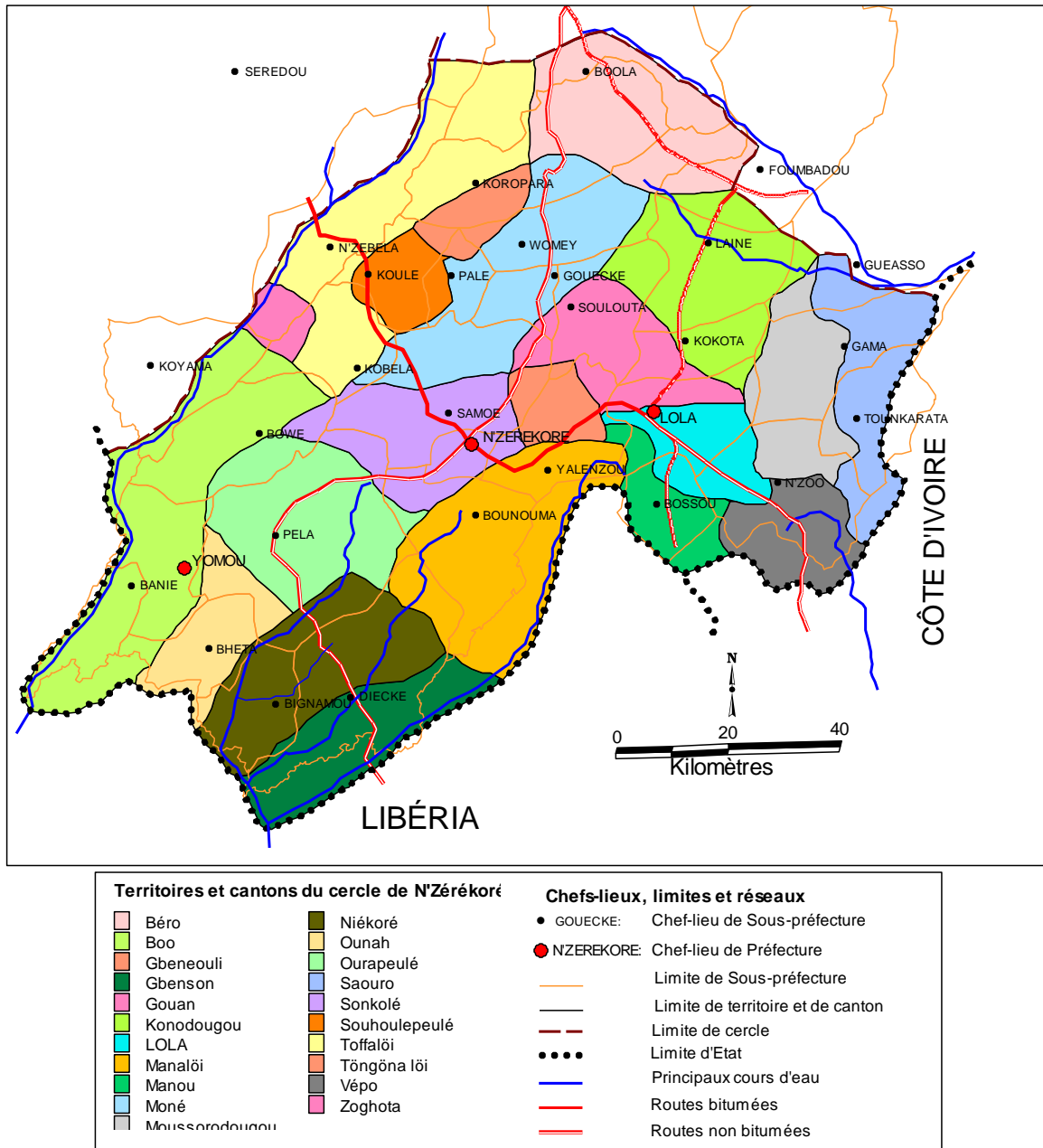
C'est sur ces structures territoriales des chefferies traditionnelles, aux références tribales et géographiques que les cantons du cercle de N'Zérékoré ont été créés par l'administration coloniale. Ces derniers avaient fonctionné correctement jusqu'à l'indépendance avec les mêmes références. Il s'agit des territoires cantonaux correspondant encore aujourd'hui à des regroupements de villages. GERMAIN (1984) identifie ainsi 21 cantons dans les pays Kpèlè, Konon et Manon (le cercle de N'Zérékoré); plus de 31 pour le cercle de Kissidougou (en tenant compte des cantons Kouranko); 16 pour le Cercle de Gueckédou. Ces deux derniers cercles dont les chefs-lieux sont respectivement ceux des préfectures actuelles de Kissidougou et Gueckédou représentent essentiellement les peuples Kissi de la Guinée.

Cette organisation territoriale traditionnelle a considérablement évolué dans le découpage administratif et territorial actuel du pays. La carte n°14 (p.115) est une illustration de cette évolution pour le cercle de N'Zérékoré.

Au sein de chaque clan et territoire clanique, les lignages ont fondé des familles qui exploitent les ressources de l'espace. Cette possibilité d'approprier individuellement ou à titre familial des portions de terres au sein des domaines claniques et/ou lignager fait intervenir la question du foncier.

Tous les finages se caractérisent par un habitat groupé de tailles variables, circonscrits traditionnellement à l'intérieur de trois auréoles concentriques (DELARUE, 2007; CAMARA A.A., 2007 ; MADELAINE, 2005 ; BIDOUE et TOURE, 2002). Nous entendons par village un espace territorialisé, relativement homogène en termes de pratiques productives, de gestion des ressources naturelles et d'organisation socioculturelle et politique. Il englobe les populations qui y vivent, leurs coutumes et leurs pratiques productives. C'est donc un territoire construit par les sociétés et ayant une histoire.

**Carte 14 : Exemple de territoires ethno-claniques ayant inspiré l'organisation administrative des cantons du cercle de N'zérékoré**



Source: GERMAIN J. (1984)

Réalisation: LAMAHA D., décembre 2012

L'agrandissement du village s'observe à deux niveaux : spatial et démographique. Le premier passe par l'extension des constructions d'habitations alors que le second est lié à la reproduction des groupes familiaux et lignagers à travers les échanges matrimoniaux entre les clans de totéms différents. Notons surtout à ce niveau que le mariage chez les peuples de la Guinée Forestière est strictement exogamique et la transmission des liens de descendance patrilinéaire passe par les hommes. Le mariage est possible seulement entre les lignages (voire les clans) et non à l'intérieur de ces derniers. Enfreindre ce principe c'est commettre l'inceste. L'ensemble des clans d'un canton ont en général des intérêts affinitaires comme

l'histoire, les habitudes culturelles, le fonctionnement linguistique. Le lien identitaire qui existe entre les populations et l'espace géographique qu'elles occupent est une autre dimension fondamentale de la territorialité. Ce lien s'exprime par le sentiment d'appartenance à cet espace géographique.

La première auréole qui caractérise les finages est l'espace habité. C'est l'agglomération qui comporte des jardins et quelques arbres fruitiers et d'ombrage etc. Cette agglomération est en général disposée au centre d'une ceinture arborée. Si la structure traditionnelle de la répartition des populations est restée la même pendant des siècles, il n'est pas rare de constater de nos jours des changements considérables. En effet, les regroupements lignagers restent une caractéristique profondément ancrée dans la tradition des paysages villageois. Cependant, du fait de l'accroissement du nombre de personnes par familles et des difficultés de gestion impliquant des obligations financières, la nécessité d'autonomisation des cadets s'impose progressivement. De même, l'exiguïté des concessions fait qu'aujourd'hui ces structures sont en cours d'évolution dans les habitats. Cela se traduit en particulier par l'éclatement des concessions lignagères, la recomposition des groupements d'habitations. Il s'agit d'une dynamique certes récente, mais dont les racines historiques se situent au niveau des traditions communautaires.

A titre d'exemple, sur la figure n° 9 d'un village (Boma-Nord) situé au Nord de la préfecture de N'Zérékoré, l'habitat est structuré par clans. Mais certains de ces clans sont en cours de détachement à l'occasion des nouvelles constructions d'habitations. C'est le cas du clan DUONAMOU (LAMAHA). Ce processus s'accélère actuellement et concerne presque tous les clans et lignages dynamiques.

Dans le village, bien que l'habitat soit de type groupé, la répartition spatiale de la population s'observe traditionnellement selon deux principaux critères à savoir : le clan (ou le lignage) et/ou le statut/fonction. Mais en général, le premier critère reste le plus fréquent, car le nom du clan renvoie automatiquement au statut de l'individu, au rôle ou à la fonction de son clan d'appartenance dans la communauté villageoise.

L'habitat est ainsi organisé en carrés, « *chacun d'eux étant un ensemble de familles étendues unies par des liens de parentés, souvent lointaines* » (GERMAIN, 1984, p.224). Ces carrés, correspondent à des groupements de clans à l'intérieur desquels se trouvent les lignages. Le clan est un groupe humain dont les membres se considèrent comme descendants d'un ancêtre commun légendaire ou mythique, sans pouvoir (ou sans vouloir) reconstituer leur généalogie précise. Chaque clan réunit un certain nombre de lignages apparentés. On parle de

patriclan ou clan patrilinéaire si la filiation se transmet par les hommes et de matriclan (ou de clan matrilinéaire) si elle se transmet par les femmes (COLLEYN, 1982). Cette structure traditionnelle est encore présente même si on constate aujourd'hui de nouvelles évolutions traduisant la recomposition de cet espace.

Le lignage peut être défini comme un groupe de gens qui se considèrent comme descendants d'un ancêtre commun et qui peuvent reconstituer leur généalogie à partir de cet ancêtre connu et étant le premier du lignage à avoir résidé dans le village. Un lignage peut être patriarcal (système familial et social fondé sur l'autorité du père et sur la descendance par les mâles) ou matriarcal (système familial et social dans lequel la mère est chef de la famille et transmet son nom aux enfants). Dans l'un et l'autre cas, on parle respectivement de patrilignage et de matrilignage.

L'habitat garde encore des caractéristiques de sa structure traditionnelle. En effet, si le droit d'accéder librement à la construction de l'habitation pour tous est de rigueur, l'attachement lignager ou familial et les besoins de solidarité d'urgence nécessite que certaines familles continuent de rester en regroupement élargi. Par exemple, dans un contexte d'autonomie financière limitée pour un jeune ménage, il a longtemps été prudent de rester plus près de la grande famille afin d'être assisté en cas de maladie grave. Cette assistance peut être d'ordre moral, financier ou même alimentaire etc. La solidarité familiale implique aussi et d'ailleurs fortement des efforts considérables de la part des jeunes (mariés ou célibataires) pour la prise en charge sociale de leurs parents en cas de maladie ou de fatigue physique. Cette nécessité explique en grande partie la longue stabilité des regroupements lignagers dans la structure des villages, notamment lorsque les rapports internes à l'unité sociale de production n'ont pas évolué sur un fonds de frustrations.

Toutefois, pour un habitant qui a besoin de construire une maison (dans un village éloigné des grands axes routiers ou des pistes à praticabilité permanente), il suffit de demander au propriétaire terrien (en général responsable du lignage et de la famille élargie) avec quelques noix de cola symboliques, même si cet espace est une plantation. C'est le cas par exemple du village de Baloma (CR de Sérédou), situé à 18 km de la route nationale avec 14 km de sentier et 4 km seulement de piste carrossable. Les habitants de ce village travaillent péniblement pour construire leurs maisons en tôles (cf. photo 1, p.118).



Photo 1 : Un village enclavé qui grandit pourtant par la construction des maisons en tôles en 2011



Source : LAMAH D., 2011

Le demandeur doit être sûr de faire la construction; à défaut, il rembourse avec dédommagement les plants détruits. Le deuxième facteur reste la faiblesse des densités de population. Depuis la fondation des villages l'objectif majeur des habitants est l'agrandissement de l'agglomération. Selon cet objectif, tout chef de famille ou de lignage propriétaire de terre sollicitée à la périphérie du village qui refuse une telle requête est considéré comme un ennemi du village et de sa population entière. L'autre raison non moins importante est le caractère essentiellement vivrier de l'économie locale des communautés villageoises qui a perduré depuis l'époque précoloniale et qui se trouve aujourd'hui engagée dans un environnement de monétarisation générale des échanges.

La configuration du village-type de la Guinée Forestière (structure clanique et lignagère) qui a subi et/ou qui est en train de connaître de nouvelles évolutions dans sa structure socio-spatiale est matérialisée par les schémas n° 9 et 10 (pp.120 et 123). Le schéma 10 traduit ainsi deux paysages (A et B) : le premier est relatif à une configuration ancienne, stationnaire, et le second, celui en cours d'évolution aussi bien au niveau de l'espace du village qu'au niveau du paysage agricole.

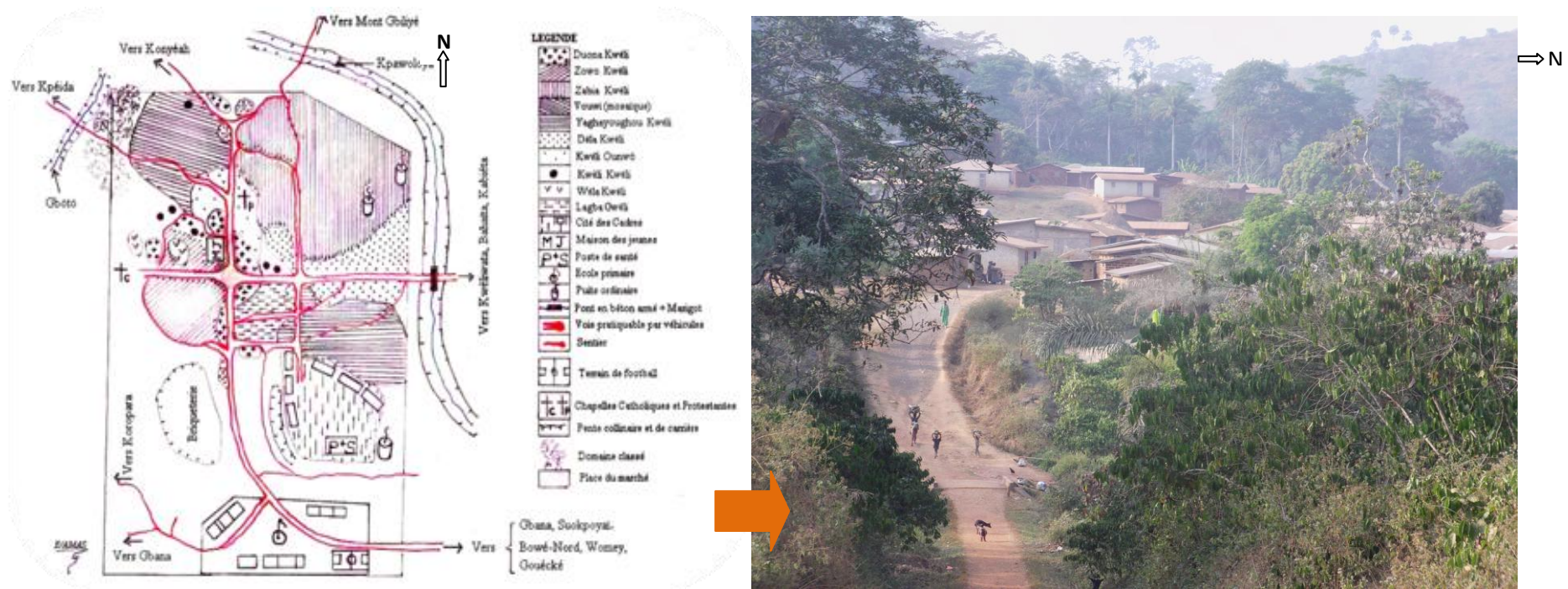
L'espace habité comporte plusieurs catégories d'arbres (bois sacrés, arbres d'ombrage observables dans les plantations caféières de la période coloniale ou de vergers de colatiers ou de bananiers). Les sites de villages se trouvent souvent à proximité de quelques cours d'eau à écoulement permanent, un critère fondamental qui a toujours préoccupé les fondateurs dans le choix des sites. En effet, au-delà du fait que "l'eau est la source de vie", les populations ont des croyances liées à l'eau. Il en est de même pour certaines montagnes ou collines. Précisons en passant que certains éléments caractéristiques du relief (sommets de montagnes, de collines, fonds de vallées, rochers,...), de la végétation (Arbres) et de l'hydrographie (source

et/ou profil des cours d'eau) constituent des repères ineffaçables, du moins durables pour les populations autochtones en matière de délimitation territoriale des finages. Ces éléments naturels sont souvent invoqués à l'occasion du règlement des conflits de territorialité entre des villages voisins. Ils sont utiles pour la mémoire collective, notamment celle des membres de la notabilité villageoise chargée de défendre le respect de l'intégrité territoriale du finage.

Auprès de ces notables, les actifs de la population sont chargés des travaux d'intérêt communautaire (construction des infrastructures sociales de base : établissements scolaires, sanitaires, centres culturels,...). Ces derniers assurent aussi l'entretien des pistes et des sentiers reliant le village d'origine à ceux voisins et apprennent constamment à maîtriser ces limites inter villageoises. Il faut noter que ces limites demeurent des conventions résultant du passé des chefs coutumiers. Les membres de l'ensemble des lignages reconnus comme autochtones du village doivent absolument participer à la sauvegarde de l'intégrité du territoire villageois à partir des limites du finage qui se trouvent dans leurs différents domaines agricoles lignagers. Ainsi, un éventuel conflit foncier qui éclaterait entre un habitant ou une famille du village A et un autre du village B, à la limite territoriale de ces deux finages, apparaît souvent comme un conflit à double nature : il est à la fois interfamilial et inter-villageois.

L'auréole suivante est composée des cimetières, de vieilles plantations de colatiers et de caféiers sous ombrage abondant le village. Il s'agit là des plantations de l'époque coloniale pour la plupart, qui sont souvent très assimilables de loin aux espèces naturelles de la forêt. A côté de celle-ci, il convient de signaler l'existence des forêts classées communautaires, certaines étant des camps d'initiation (connus sous le nom de forêt sacrée). Il en existe deux dans chaque village : l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes. L'autre raison non moins importante de la construction et de l'entretien de cette enveloppe forestière péri villageoise, est d'ordre environnemental et sécuritaire. Historiquement, et même de nos jours, ces forêts contribuent à protéger le village contre les risques d'incendie spectaculaire provenant des feux de brousse pour le village. On note ainsi très rarement des cas d'incendie de villages dus aux feux de brousse. Nous n'en connaissons pas en tout cas. Bien que l'humidité climatique soit plus importante dans la région forestière que les autres régions naturelles du pays, cette originalité paysagère de ce type d'habitat relève d'une grande capacité d'imagination des sociétés rurales. On peut penser que cela est banal comme effort de protection dans la mesure où tout semble être offert par la nature en matière de caractéristiques climatiques et de formation végétale.

**Schéma 9 : Boma-Nord, un exemple d'habitat groupé de la Guinée Forestière en recomposition**



Source : AMAS/ADBN, 2006

Source : LAMAH D., 2012

NB : Ce croquis a été réalisé par l'ONG Association Mains Solidaires dans le de ses projets d'appui/conseil à l'Association pour le Développement de Boma-Nord en 2006. La photo a été prise en 2012 dans le cadre de nos recherches de terrain pour le présent travail.

Cependant, si les habitants n'ont pas la conscience constante que la destruction massive de ce type d'enveloppe forestière péri villageoise constitue un haut risque de catastrophe pour eux-mêmes et leurs biens, la densité de ces forêts ne serait pas renforcée encore aujourd'hui. Sur le plan de la sécurité, lorsque les guerres tribales étaient fréquentes dans la région à l'époque précoloniale, les populations vulnérables (notamment les femmes et les enfants) devaient être protégées en temps de combats. Les lieux les plus sûrs de cette protection étaient dans ces forêts. Elles jouaient non seulement un rôle efficace dans la guérilla villageoise pour les combattants, mais également les populations vulnérables bénéficiaient de la protection des génies de la forêt à travers ceux qui en détenaient le secret.

La troisième et la dernière auréole est l'espace de marque des cultures annuelles de riz, souvent associé à d'autres céréales (maïs, mil, sorgho, fonio ...) et des légumes (gombo, piment, concombre, tomate, melon, sésame) sur le coteau, des friches (ou jachères) à divers stades de recû et des plantations récentes. Contrairement à l'auréole précédente, celle-ci comporte les deux systèmes de culture qui caractérisent les modes de mise en valeur du milieu : les systèmes de culture vivrière à base du riz et les systèmes de culture pérennes à base du caféier (nous reviendrons sur ces systèmes de cultures plus tard en détail).

Cette auréole est ainsi le siège caractéristique du parc aelaeis guineensis (les agro-forêts à base de palmiers à huile sub-spontanés, c'est-à-dire des jachères<sup>78</sup> où sont parsemés ces palmiers. Les caractéristiques de la palmeraie sub-spontanée apparaissent ainsi fortement liées au système de culture pratiqué : la régénération, en particulier, est favorisée dans les systèmes de culture sur glacis et supprimée dans les systèmes de riziculture inondée et dans les agro-forêts sous ombrage dense (MADELAINÉ, 2005).

CAMARA (2007) et DELARUE (2007) ont montré la base traditionnelle de l'organisation des espaces agraires en milieu Kpèlè. Ces auteurs notent que l'organisation et la disposition des domaines agricoles y est traditionnellement basée sur les regroupements lignagers. Ils notent aussi que les noms des secteurs de cultures sont révélateurs de ces regroupements lignagers. BIDOUE et TOURE (2002) ainsi que l'OGM (2006) ont également apporté une vision plus élargie non seulement sur les caractéristiques communes à la fois de l'organisation morpho-spatiale de l'habitat et du paysage agricole de la Guinée Forestière, mais aussi sur le rôle déterminant des conditions d'accès à la terre dans la transformation de ces paysages

---

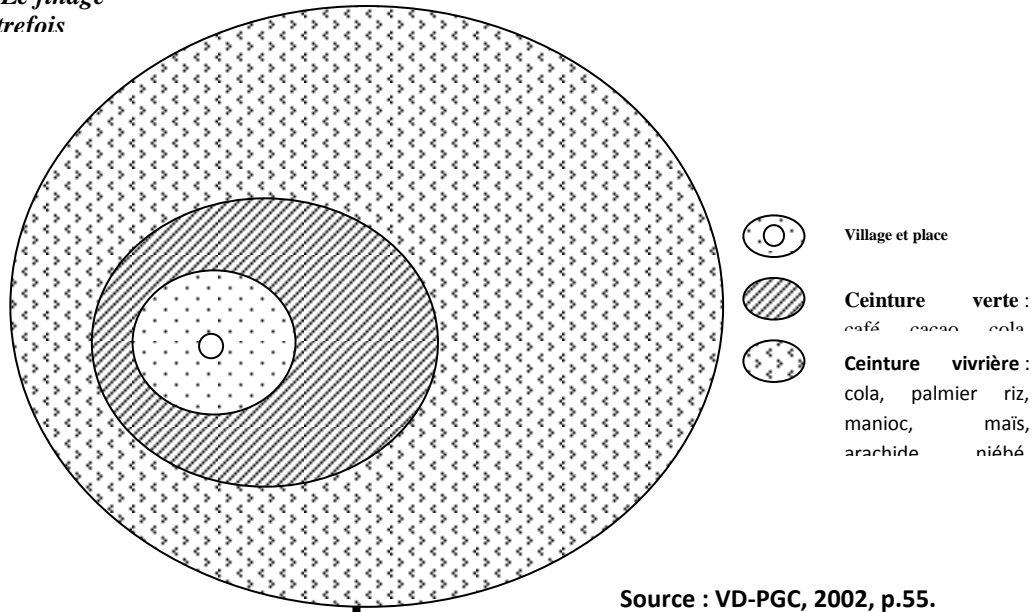
<sup>78</sup> - Il s'agit en général des jachères longtemps exploitées en polyculture pluviale à base du riz, notamment sur les coteaux. Chaque fois que l'on met du feu à la biomasse sèche lors de l'incinération des champs après abattage des arbustes et arbres, on fouette le pouvoir de germination de ces palmiers. Cela favorise donc le développement de beaucoup de palmiers.

agraires. Les récents travaux menés par des équipes de recherche du CIRAD-Montpellier et de l'IRAG –Guinée, mettent en évidence une réelle transformation de ces espaces (la troisième auréole du finage) en termes de multiplication nouvelle plus marquée des cultures pérennes à base du caféier.

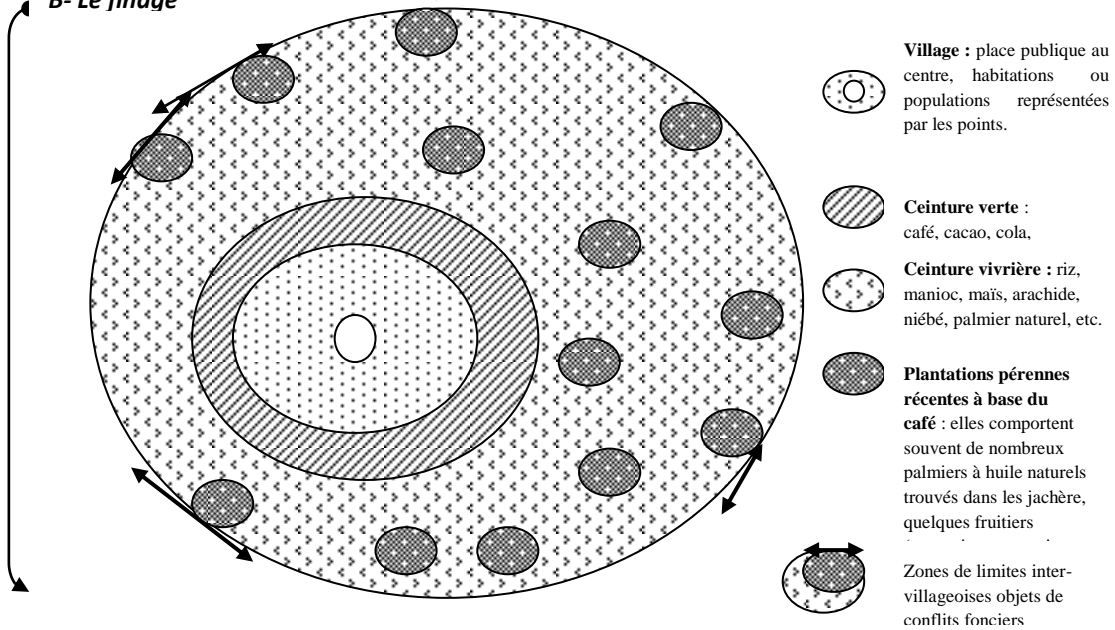
Autrefois, dans la configuration ancienne, les plantations de caféières n'existaient guère dans cette troisième auréole. Elle connaît actuellement de nouvelles dynamiques qui se caractérisent par la multiplication des jeunes plantations pérennes à base du caféier. C'est cette réalité qui est effectivement traduite par la seconde configuration du schéma relatif à l'évolution de l'organisation auréolaire des finages villageois.

**Schéma 10:** Évolution de l'organisation auréolaire des finages villageois de la Guinée

**A- Le finage  
autrefois**



**B- Le finage**

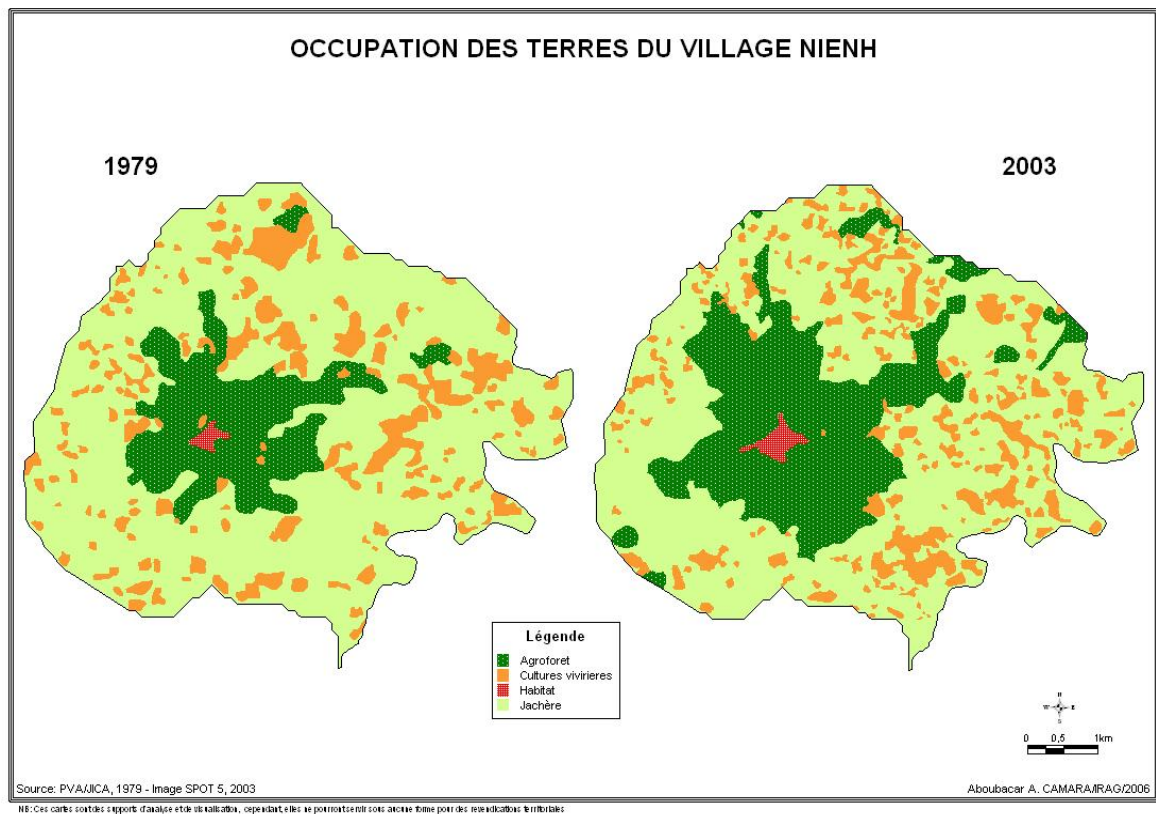


Un finage qui se caractérise de plus en plus par la multiplicité des jeunes plantations pérennes à base du café et des palmiers à huile sub-spontanés.

Source : LAMAH D., 2011

La carte 15 (p.124) confirme cette tendance à l'éloignement progressif des plantations des agro-forêts des habitations (villages) entre 1979 et 2003 sur le village de Nienh.

**Carte 15 : Occupation des terres du village Nienh en 1979 et 2003**



Les agro-forêts à base du café ne se développent pas seulement le long des pistes carrossables ni tout près des villages. Elles sont éparpillées dans les jachères à des distances variables (cf. tableau 5 et graphique 4, p.126), accessibles par sentiers, certaines étant parfois très éloignées par rapport au village. Selon les résultats de nos enquêtes, la moyenne de cette distance se situe à 1,30 km, ce qui paraît assez modeste et tend à conforter une bonne partie des études agro-forestières selon lesquelles les plantations de caféiers sont d'une part plus près du village, et d'autre part, le long des pistes carrossables en raison des exigences liées à son itinéraire technique. Cette moyenne cache cependant une forte disparité entre les réponses que nous avons enregistrées à ce propos ; l'écart type de la distribution sur l'éloignement moyen de l'ensemble des cultures pérennes à base du caféier le prouve (1,38 km), puis qu'il dépasse même la valeur de la moyenne arithmétique (supra). Il existe en effet un nombre considérable de chefs d'exploitations interrogés dont la distance moyenne des plantations de caféiers par rapport au village est inférieure à 1 km. Ils sont 144 individus sur 222 et représente 64,86%. Comme nous l'avons déjà souligné précédemment, la recomposition agrospatiale de la troisième auréole est une dynamique récente.

Cet espace fait ainsi l'objet de concurrence entre différents systèmes de cultures : cultures

vivrières (en particulier le riz, le manioc et le bananier) et cultures pérennes (caféier, palmier à huile sélectionné, colatier, cacaoyer, palmier à huile naturel). Il représente également un important enjeu foncier. Les plus longues distances moyennes varient de 3,33 km à 7 km et concernent 17 cas (7,66%). Entre ces deux groupes se situe une troisième catégorie de caféières de distances intermédiaires. Cette catégorie concerne 61 exploitations dont les responsables ont été interrogés (27,48%). L'éloignement pour ces plantations varie de 1,2 à près de 3,33 km.

Cependant, la situation de la distance de la plus importante plantation de caféiers montre que même si les parcelles les plus proches du village gardent toujours leur forte proportion (133 cas représentant 59,91% pour une distance moyenne inférieure à 1 km), il existe des plantations plus éloignées, situées entre 4,5 km et 10,5 km, parfois même jusqu'à 15 km. Ce groupe correspond à un effectif de 49 plantations (27,07%). On voit bien encore comme précédemment, l'importance de la dispersion des degrés d'éloignement des plus grandes cultures pérennes à base du café : l'écart type est de 2,46 km contre une moyenne de 2,15 km.

Il ne s'agit pas là, exclusivement des plantations appartenant aux chefs d'exploitation interrogés. Il était en effet question de l'ensemble des cultures pérennes à base du caféier appartenant aux différents membres du ménage à titre individuel.

Cette logique nous amène à estimer que la plupart des plantations proches des villages sont essentiellement parmi les plus vieilles, de la deuxième auréole de la structure du finage<sup>79</sup>, et donc qu'elles appartiennent en général aux personnes âgées. Si les individus auxquels ces plantations appartiennent sont relativement jeunes, elles font partie des plantations héritées. Du coup, les plantations plus éloignées sont ainsi des éléments des récentes dynamiques agraires dont le siège est la troisième auréole de la structure des finages villageois. Les principaux acteurs de ces dynamiques, aux enjeux directement socio-économiques et fonciers, sont d'une part, les jeunes chefs de ménage, les jeunes hommes fiancés et, d'autre part, les jeunes célibataires qui sont déterminés à assurer leur définitive autonomie économique et sociale sans attendre nécessairement la volonté des parents. Les deux graphiques suivants illustrent l'éloignement des cultures pérennes à base du café à deux niveaux par rapport au lieu d'habitation : à gauche, se trouve la moyenne des distances de l'ensemble des plantations de caféiers par ménage agricole et, à droite, la distance de la plus importante plantation de caféiers pour les chefs de ménages qui en dispose.

---

<sup>79</sup> Par le terme finage, on entend le territoire sur lequel une communauté villageoise exerce des droits agraires. Il peut comprendre une partie cultivée et une partie non cultivée (bois, pacages, friches).

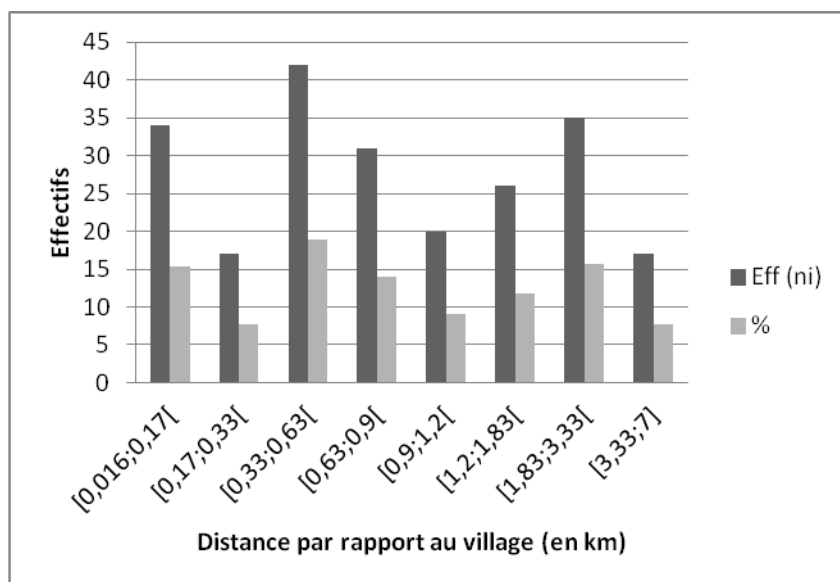


**Tableau 5:** Éloignement moyen des plantations de caféiers dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou par rapport au village en 2010

Dist_moy en km	Eff. Gcké	Eff. Sdouu	Eff. Fdou	Eff. Gbdou	Total
[0,016;0,17[	4	3	2	25	34
[0,17;0,33[	2	0	5	10	17
[0,33;0,63[	12	8	16	6	42
[0,63;0,9[	11	10	10	0	31
[0,9;1,2[	2	10	7	1	20
[1,2;1,83[	11	8	6	1	26
[1,83;3,33[	15	18	2	0	35
[3,33;7]	10	7	0	0	17
<b>Total</b>	67	64	48	43	222

Source : LAMAH D., 2010

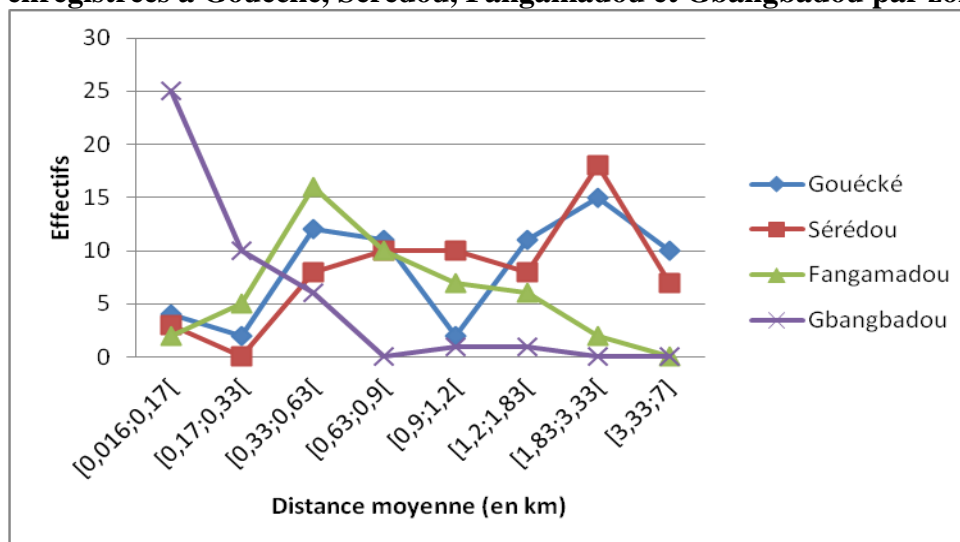
**Graphique 4:** Distance des plus importantes plantations de caféiers par rapport au village enregistrées dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou



Source: LAMAH D., 2010

L'analyse de cet éloignement à l'échelle de chaque zone d'enquête que nous avons parcourue montre que la caféiculture se concentre essentiellement aux alentours des villages de la sous-préfecture de Gbangbadou. Ici, les caféières de 41 chefs de ménages sur 43 se situent à moins d'un kilomètre. Cette culture ne semble pas être ancrée dans les dynamiques socioéconomiques et spatiales globalement observables dans les systèmes de productions villageois de la région. Au contraire, c'est dans les trois autres zones où l'éloignement des plantations pérennes à base du café est plus concrètement observable quoi que cela se présente à des degrés divers, surtout à Gouecké et Sérédou. C'est en effet là où les plus grandes distances ont été enregistrées (cf. graphique 5, p.127).

**Graphique 5: Distance moyenne des plus importantes plantations de cafés enregistrées à Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou par zone en 2010**



Source: LAMAH D., 2010

## 2.2- La gouvernance clanique et lignagère comme référence socio-territoriale et de gestion foncière en mutation

Les travaux de GERMAIN J. (1984,) sur les «*peuples de la forêt de Guinée* », soulignent que le peuplement primitif des villages de la Guinée Forestière actuelle, en particulier chez les Kpèlè, les Konon et les Manon, devait correspondre à des hameaux (ou campements agricoles) peuplés de familles de mêmes lignages. On ne pouvait donc pas parler de village à l'époque d'installation des premiers peuplements qui seraient logiquement très dispersés. Les villages, tels que nous les connaissons dans leur forme actuelle (habitat groupé et le quasi-manque d'espace vacant et sans maître, comme caractéristiques principales de leurs terroirs) sont en général issus des regroupements d'anciens hameaux. Ces regroupements se sont souvent passés sous l'influence d'un clan pour son statut de premier occupant, sa réputation guerrière, ou pour son pouvoir économique ayant attiré les voisins etc.

Ce processus de formation du village explique en partie la répartition spatiale des groupes lignagers ou des clans dans les terroirs de différents villages (bien que cette configuration clanique du foncier agricole connaisse actuellement des évolutions). Il met donc en relief l'inégalité des maîtrises foncières entre les différents groupes claniques ou lignagers dont les descendants et immigrants en constituent les populations actuelles. L'organisation structurelle et la gestion des terres (agricoles et non agricoles) sont ainsi détenues par le clan fondateur. Cette fonction de chef de terre est souvent cumulée avec la fonction de chef de village par le même clan lorsqu'il est le plus influent : deux fonctions éminemment politiques et territoriales.

Les groupes concrets que l'on rencontre donc dans les villages sont ainsi construits sur la base d'une référence clanique et lignagère. Les lignées maternelles<sup>80</sup> et paternelles ont en commun le lien de sang qui s'établit à travers le père et la mère. Le lignage est l'échelon immédiatement supérieur de la famille et celui immédiatement inférieur du clan. Ces groupes concrets sont facilement identifiables à travers les noms de familles<sup>81</sup>.

En milieu Kpèlè par exemple, les noms de familles, au sens de la famille élargie (ou du clan), se terminent par « MOU » comme DRAMOU ou DELAMOU, DUONAMOU, NYABLAMOU, MAOUOMOU, MONEMOU, KOLOMOU, GBAMOU, etc. Ces noms de familles correspondent aux différents clans qui se retrouvent au sein des tribus désignées par des appellations comme : LAMAH, HABA, KOLIE, LOUA. Les clans NYABLAMOU et MAOUOMOU sont par exemple tous de la tribu LOUA. Les clans DUONAMOU, KPÖNGÖNAMOU, MANAAMOU ... sont de la tribu LAMAH. Ainsi, pour identifier le lignage d'une personne à partir de son nom de tribu, il est judicieux de se référer à son totem ou à son nom de clan.

Le lignage est un critère d'organisation et de gestion des ressources communes matérielles (les terres agricoles, les objets symboliques des lignages, etc.) et immatérielles (meurs, liens identitaires et territoriaux etc.). Dans le cas précis de la de nos zones d'enquête, selon le registre coutumier, c'est le patrilignage qui permet de transmettre le nom de famille et l'héritage immobilier en général, notamment l'héritage foncier.

Le statut du lignage fait partie des facteurs déterminants dans les mécanismes d'appropriation de la terre en tant que ressource productive. Une analyse de nos résultats d'enquêtes de terrain montre effectivement que les sociétés rurales sont marquées par un attachement aux structures sociales traditionnelles. Ignorer ou négliger par exemple cette réalité dans la mise en place d'un projet de développement dans ces localités conduirait à l'échec, à travers des actes de frustration ou du fait de la violation de certaines instances sociales déterminantes de la société locale dans les prises de décisions... (FAUROUX, 2002).

Le clan fondateur s'étant suffisamment reproduit et ayant un certain dynamisme économique, il bénéficie en général de la reconnaissance des autres clans de la communauté villageoise. Son autorité traditionnelle tient notamment à deux faits majeurs. Il a en effet

---

<sup>80</sup> L'expression lignée maternelle est employée ici pour désigner l'ensemble des individus issus d'une même mère sans considérer le sens de l'autorité maternelle ni la transmission du nom de famille aux enfants.

<sup>81</sup> - Le nom de famille d'une personne indique généralement celui de son lignage d'appartenance, notamment lorsque celui-ci est très plus nombreux.

consenti les rites<sup>82</sup> de la fondation du village (avec un ou des clans proches<sup>83</sup> ou clans co-fondateurs<sup>84</sup>). C'est ensuite ce clan qui a reçu les autres clans venus par après et les a installés. Dans certains villages, il partage entre ses membres ou avec ces clans co-fondateurs, les fonctions clefs de gestion de la communauté. Cette répartition se fait à travers quelques lignages des différents clans concernés par ordre d'ancienneté. Cet ordre dépend de celui de naissance des ascendants. Par exemple les descendants du cadet d'un clan ne peuvent hériter de la fonction traditionnelle que s'il n'y a plus d'héritier de droit parmi les descendants de l'aîné de ce clan. Pour maintenir et renforcer cette position, les générations actuelles doivent maintenir en particulier ce poids reproductif dans la communauté. Ce statut ne pouvant être délégué en général à un autre clan, sauf en cas de disparition du clan héritier de droit, la personne devant assumer le rôle y afférent peut être assistée en cas d'insuffisance de sa capacité à conduire seule les processus de décisions. Il s'agit des fonctions masculines (à l'exception des cultes féminines traditionnelles).

La prééminence du clan fondateur est incontestable dans les fonctions clefs de la vie communautaire (y compris la gestion des ressources collectives). Mais la gestion coutumière du foncier agricole a une référence plutôt lignagère aujourd'hui. Parmi ces fonctions communautaires du clan fondateur on note principalement la chefferie traditionnelle, la gestion des terres et les cultes traditionnels<sup>85</sup> de la communauté. Ces trois fonctions communautaires connaissent une certaine prééminence du clan fondateur. Lorsque ce clan fondateur est majoritaire, cette prééminence se traduit dans les statuts de fondateur, de chef de terre et de chef du village. Quand celui-ci est minoritaire, ces fonctions sont souvent partagées entre plusieurs clans du village en fonction des liens de rapprochement ou par ordre d'arrivée.

---

<sup>82</sup> L'historique de chaque village comporte un aspects rituel (GERMIN, 1984). A titre d'exemple, la notabilité du village Baloma nous racontait en 2009 qu' « *Après la construction d'une hutte pour son habitation, le fondateur de ce village alla consulter un devin (charlatan) pour que celui-ci lui explique ce qu'il devait faire pour que son village puisse agrandir. Celui-ci lui recommanda de faire passer dans cette hutte sept nuits successives par son neveu. Ce dernier (le neveu du fondateur) ne devait sortir de là qu'après la septième nuit. Après l'exécution de cette recommandation, Molobhassou donna à son village le nom de Baloma qui signifie là où on trouve la santé* ».

<sup>83</sup> Un clan proche de celui fondateur n'est pas nécessairement co-fondateur du village ; mais il peut l'être selon sa participation aux actes fondateurs : faire partie des premiers venus, participer à la recherche du site et aux rites de la fondation.

<sup>84</sup> Des clans sont dits co-fondateurs, lorsqu'ils sont reconnus par la mémoire collective avoir participé (même à des degrés divers) aux actes fondateurs du village. Chacun de ces clans, selon leurs statuts respectifs, définis eux-mêmes par le premier rôle accompli en faveur du clan fondateur ou au nom de ce dernier, acquiert une fonction traditionnelle. Ces statuts sont par exemple : le statut de fondateur, de sacrificateur ou de cultes traditionnels, de neveu, de guerrier etc.

<sup>85</sup> Ce dernier cas ne sera pas abordé dans ce travail en raison de son faible intérêt dans le système coutumier de gestion foncière.

Les fonctions de chef de terre (*Löi namou*) et de fondateur du village (*taa woulou hwilënmou*) se superposent en général. Le chef de terre est le seul qui puisse autoriser les divers usages du sol (la terre) du terroir, voire du finage : la pose de la première pierre pour la construction d'un édifice communautaire, le creusement d'une tombe et toutes autres cérémonies touchant l'usage du sol. Comme il est dit dans les textes officiels guinéens que la terre appartient à l'Etat, nous avons le sentiment que cette disposition juridique de l'Etat moderne s'appuie sur les pratiques coutumières des sociétés. L'autorité coutumière que détient ce clan fondateur sur la population villageoise s'étend sur toute la terre du finage.

Originellement, le clan fondateur est celui dont l'ancêtre a été le premier occupant d'une portion du territoire villageois et qui aurait fondé le village en question. Dans les différents villages visités, le lignage fondateur conserve bien souvent à la fois un rôle politique et foncier important. Ce lignage est par exemple représenté par les LOUA (...) à Ouléla, LOUA (NÖNGÖNAMOU) à Takoléta, LAMAH (KPÖNGÖNAMOU) à Séwöba (dans la zone de Gouecké, préfecture de N'Zérékoré) ; DOPAVOGUI à Baloma, BILIVOGUI et KPAKPAVOGUI à Koïma (dans la zone de Sérédou, préfecture de Macenta); TOLNO à Sandia-Tèdou, ... (dans la zone de Fangamadou).....

Aussi, l'acquisition du statut de fondateur peut-elle être liée au rôle historique joué par le ou les ancêtres. Mais selon l'histoire locale propre à certains villages, le lignage acquérant ce statut peut ne pas être le premier occupant : des lignages guerriers ont ainsi ce statut au nom de leur puissance, ou ont bénéficié de ce statut de la part du lignage fondateur originel par souci de sécurité de leur territoire (GERMAIN, 1984). Dans certains cas où le clan guerrier bénéficie de cette suprématie, il en a profité pour se considérer comme clan fondateur du village et commande ses habitants au nom de cette puissance. Ce n'est pas en fait cela l'ordre de la chefferie; le clan guerrier peut acquérir le statut de co-fondateur du village et exercer cette fonction avec le clan fondateur titulaire. Ce sont en général des étrangers auxquels les fondateurs se sont confiés pour la protection de leur sécurité et qui finissent par obtenir le statut d'autochtones et commandent. Certains d'entre eux accumulent alors les fonctions de chef de village<sup>86</sup> et de chef de terre.

---

<sup>86</sup>- Selon Monsieur DORE S., A Guéasso (Une des sous-préfectures de la préfecture de Lola, qui fait frontière avec la Côte d'Ivoire), les *Tokpa lo nii* (descendants de Tokpa) peuvent parfois paraître comme les fondateurs du village. Ils ont en réalité la chefferie (administration publique du village) mais pas le statut de fondateur. Ils ne sont pas les fondateurs originels. Les *Yoma léa* sont plutôt les fondateurs de *Zöghöta* (ou *Zöwöta*) ; ces deux expressions désignent le sou-groupe ethnique de l'ethnie Konon qui fait partie des Kpèlè en Guinée Forestière. Lors des guerres tribales répétées où les *Tokpa lo nii* sont venus au secours pour sauver les *Yoma léa*<sup>86</sup> qui étaient leurs tuteurs, ces derniers leur avaient confié le village pour le contrôle des routes et la défense du village

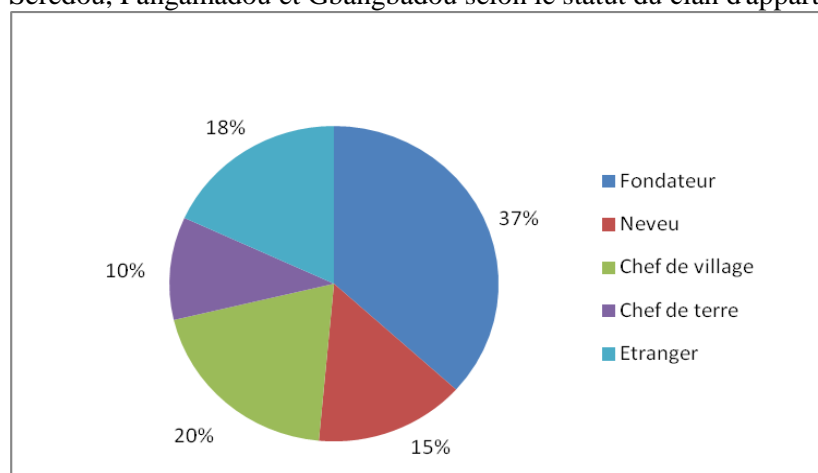
Sur l'ensemble des quatre CR, la prédominance du clan fondateur (cf. tableau 6, p.131; graphiques 6 et 7, pp.131 et 132) est la première impression (37%). Il est suivi respectivement par le lignage chef de village (20%), le groupe des étrangers (18%), le clan neveu (15%) et la plus faible proportion représentant le clan chef de terre (10%). Rappelons toutefois que selon les contextes et les localités, certains statuts claniques se superposent. Ce sont par exemple les statuts : fondateur, chef de village et chef de terre. Dans les deux zones kissi, le clan Chef de village est plutôt majoritaire. Il représente respectivement 48% pour Gbangbadou et 44% pour Fangamadou. Par contre à Sérédou, comme à Gouecké le lignage fondateur reste le plus nombreux (respectivement 50% et 48%).

**Tableau 6:** Le statut du clan d'appartenance des enquêtés

Statut	Eff. Gcké	%	Eff. Sdou	%	Eff. Fdou	%	Eff. Gbdou	%	Eff. Total	% Total
Fondateur	33	47,83	35	50,00	7	14,58	12	24,00	87	36,71
Neveu	12	17,39	14	20,00	4	8,33	5	10,00	35	14,77
Chef de village	1	1,45	1	1,43	21	43,75	24	48,00	47	19,83
Chef de terre	5	7,25	10	14,29	3	6,25	7	14,00	25	10,55
Etranger	18	26,09	10	14,29	13	27,08	2	4,00	43	18,14
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>100,00</b>	<b>70</b>	<b>100,00</b>	<b>48</b>	<b>100,00</b>	<b>50</b>	<b>100,00</b>	<b>237</b>	<b>100,00</b>

Source : Enquête du terrain, 2010

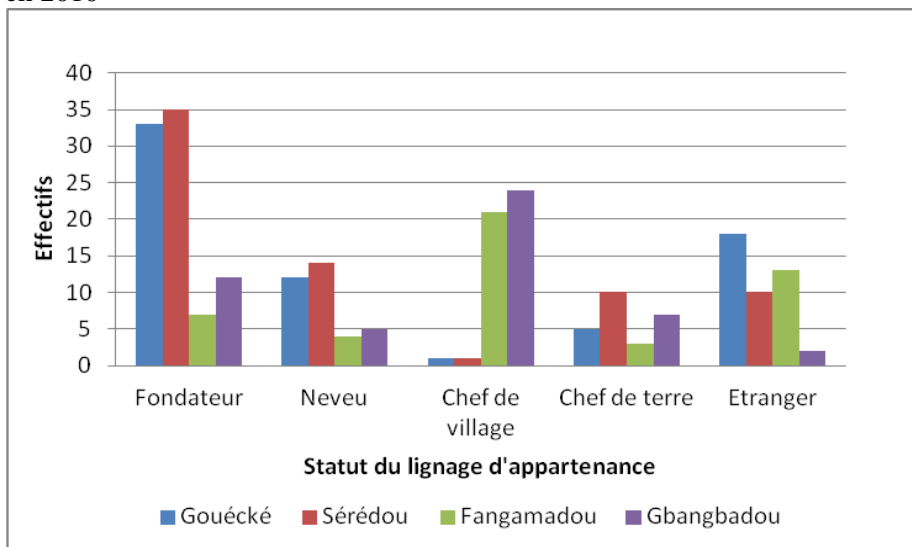
**Graphique 6:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le statut du clan d'appartenance de l'enquêté en 2010



Source: LAMAH D., 2010

contre les envahisseurs éventuels. Et puis que les hommes ont toujours besoins de vivre en sécurité, ces guerriers ont fini par faire imposer leur personnalité et effacer progressivement celle des vrais fondateurs dans la mentalité des populations de ce village. De cette façon, si l'histoire du village n'est pas régulièrement retracée pour être léguée aux jeunes générations, le statut des fondateurs originels risque de tomber complètement dans les oubliettes au profit des *Tokpa lonii*.

**Graphique 7:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le statut du clan d'appartenance de l'enquêté et la zones en 2010



Source: LAMAHD., 2010

Toutes les régulations sociales qui se rattachent à la terre sont assumées par un représentant de ce clan, en général le plus âgé. Aujourd'hui encore, le conseil des sages (ou notables) dans la plupart des villages est présidé par l'aîné du clan fondateur. C'est ce dernier qui, à l'origine, désigne les détenteurs des terres exploitées par la communauté villageoise, c'est-à-dire les chefs des autres clans. Au-delà de ce pouvoir politique, le clan fondateur du village détient un pouvoir religieux plus important dans la communauté. En effet, la terre des ancêtres demeure le lieu de rencontre entre les occupants actuels de l'espace et les ancêtres ou les morts. En cas de litige foncier opposant deux lignages, c'est le conseil des sages, sous la direction de l'aîné du clan fondateur qui tranche entre les parties en termes de régulation à travers l'histoire de la répartition des terres du finage. Tout sacrifice d'action de grâce, d'expiation ou de sollicitation concernant la communauté villageoise et impliquant des enjeux fonciers, doit être présidé par les membres de ce clan (les détenteurs des terres chefs de terre) ; ils sont les seuls à pouvoir mieux communiquer avec les génies et les esprits de la terre et de la forêt (LOUA, 2008).

Le clan neveu se caractérise par son humilité vis-à-vis de son oncle (le clan fondateur) et de l'ensemble de la communauté villageoise. Il est d'une grande utilité communautaire dans les sociétés traditionnelles. Cette importance est toute particulière dans les milieux Kpèlè, Konon, Toma, Manon, Kissi, etc. Selon les traditions de ces communautés, tout le bonheur ou le malheur de l'oncle dépend de la bonne ou la mauvaise foi du neveu. Celui-ci apparaît en effet comme l'être le plus proche des ancêtres de l'oncle, et celui qui peut être censé porter un message et mieux écouté que son oncle par les ancêtres de ce dernier. Il y a deux catégories de

neveux : le neveu conçu dans le sens de la consanguinité (*Manimou*<sup>87</sup>) et celui conçu pour des fonctions communautaires (*Bâlë*<sup>88</sup>). Un *manimou* rend service à ses oncles au nom de sa maman. Il doit être disponible à tout moment pour eux sauf en cas de force majeure. Dans certaines localités, les *manimou* sont entièrement intégrés à la famille des oncles de sorte qu'ils sont parfois même prévus dans les héritages y compris l'héritage foncier. Cela s'explique par le fait que dans ces sociétés, la femme ne reçoit en héritage la terre que par ses fils.

Le neveu qu'on désigne par le terme *Bâlë* (en Kpèlè ou Konon) accomplit des services communautaires ; il est le neveu de toute la communauté villageoise. En cas de convocation pour une cérémonie communautaire, il est toujours auprès du représentant du clan fondateur. Toute action rituelle ou religieuse concernant l'intérêt général de la communauté et qui engage toute la population nécessite la présence de ce clan neveu. Celui-ci est souvent représenté à ces occasions par ses principaux membres avec en tête l'aîné (ou le plus âgé). La dimension de la mobilisation des membres de ce clan neveu dépend néanmoins de l'ampleur de l'événement<sup>89</sup>, car pour certains événements d'ampleur modeste, un seul représentant

---

<sup>87</sup> - Dans les sociétés rurales de la Guinée forestière, le neveu de quelqu'un est l'enfant (garçon) de sa sœur, de sa fille ou de son fils. Le terme *manimou* lui-même vient de *'maa mou* (en Kpèlè et Kono) qui veut dire « ma suite ou ce qui est directement lié à moi ». On ne peut jamais choisir son *manimou*, c'est un statut naturel. Ce type de neveu, fondé sur la consanguinité ne confère pas en fait, à un individu de jouer le rôle de *lõi bâlë* (ou neveu de la communauté villageoise par exemple) au nom de son statut de neveu lié à la consanguinité par rapport à ses oncles (paternels ou maternels). Selon la conception originelle du terme neveu dans nos sociétés, celui-ci a accès à tous les biens de son oncle et ne doit, au nom de la tradition, être dépossédé de ce qu'il prend de ce dernier: «*ni le neveu, ni l'oncle ne s'achète ; rien ne peut les remplacer l'un pour l'autre. Mais il est absolument interdit au neveu de suivre la femme de l'oncle* ». Chaque tribu, clan ou lignage a également un neveu.

<sup>88</sup> - Le même *manimou* ou neveu est parfois appelé *bâlë* (au sens de la communauté ou de la tribu). Ce terme vient de deux mots Kpèlè ou Konon : *bâ* qui signifie « égorger ou immoler » et *lée* ou *'née* qui signifie la maman ou ma maman. Dans les cérémonies collectives, ce sont les neveux (*manimou* ou *bâlë* selon les cas) qui immolent les bêtes à offrir et accomplissent toutes les tâches qui nécessitent souvent de l'énergie. Ils accomplissent ces rôles au nom de leurs mamans ; ces dernières étant déjà absentes dans leurs familles paternelles. *Bâlë* signifie alors celui qui offre le sacrifice le sacrifice et le porte parole des oncles auprès des ancêtres de ces derniers. L'offrande peut donc être une bête dont le sang dont le sang revient aux ancêtres. Il accomplit également toutes tâches chez les supérieurs au nom de la fonction qui lui a été confiée. Dans l'accomplissement de telles fonctions, *bâlë* se comportera toujours comme un neveu de consanguinité chez ses oncles. Le statut de *bâlë* étant issu d'une fonction qu'on octroie, on dit *lõi bâlë* (le neveu du peuple, du village ou de la communauté) mais on ne dit pas *lõi manimou chez les Konon*. Cependant on le dit chez les Kpèlè en gardant le même sens que *lõi bâlë*. *Bâlë* est celui qu'on peut adopter au nom de sa mère même si vous n'êtes pas directement liés par le sang. C'est un neveu artificiel dont le statut provient de la circonstance de son adoption.

<sup>89</sup> - Les cas de deuil concernant une grande personnalité du lignage fondateur, un sacrifice touchant la communauté villageoise etc. nécessitent toujours la présence du représentant du lignage neveu pour les actes de bénédiction et de transmission des messages d'une part entre les membres de la communauté présents à l'assemblée, et d'autre part, pour la transmission des mêmes messages aux ancêtres selon l'objet et le caractère de l'événement. Cependant, pour des commissions de mobilisation des ressources comme le vin de palme et la cola, d'information au niveau des personnalités devant prendre part à l'événement (qu'elles soient ou non à l'intérieur du village), les plus jeunes du lignage neveu sont souvent sollicités pour leur dynamisme.



suffit. Ce dernier est celui qui introduit généralement la cérémonie ou le débat et fait les premières bénédictions. Il donne ainsi à son oncle, l'occasion solennelle de commencer les activités prévues pour la circonstance. A la fin de la cérémonie, c'est encore le représentant du clan neveu qui, sous l'ordre de son oncle, fait les dernières bénédictions et l'acte de renvoi de la foule<sup>90</sup>, après la conclusion de ce dernier. Au cours de tels rassemblements, les autres membres du clan neveu sont commis aux tâches de transports de nourriture, de cola et du vin, ainsi qu'aux tâches d'informations destinées au public. Les neveux sont donc essentiellement chargés d'exécuter les ordres de leurs oncles (ici, les fondateurs); ce rapport entre oncle et neveu est en général irréversible selon la tradition chez les peuples de la Guinée Forestière quel que soit l'âge de l'oncle ou du neveu.

Selon les modes coutumiers, les clans neveux ont de principe reçu du clan fondateur des domaines de culture comme les autres lors de la répartition initiale du terroir au cours de l'installation des différents clans dans le cadre de l'exploitation agricole des terres pour la production des biens de subsistance. Mais les espaces initiaux des différents clans dans les systèmes agraires villageois sont de nos jours en recomposition. Ainsi, depuis le début du processus de monétarisation des échanges qui a été elle-même impulsée par l'introduction et la diffusion des cultures de rente dont le café, le foncier agricole est également touché par les transactions monétaires. Le pouvoir économique ou financier de l'individu et le dynamisme de celui-ci lui offrent ainsi des possibilités d'accès au foncier d'un autre clan en plus de celui du sien à travers la location ou l'achat/vente.

Comme on peut le constater, toutes ces fonctions rattachées aux statuts sociaux que nous venons de décrire sont essentiellement des fonctions sociales. Ces statuts ne confèrent nécessairement pas celui de grand propriétaire foncier qui dépend plutôt de l'effort productif de l'individu ou de l'unité familiale. C'est ce qui explique par exemple qu'au sein d'un même lignage, il existe des personnes qui ont plus de terre que d'autres.

Nous avons déjà expliqué que les références lignagères constituent une base importante de la structure sociale des groupes concrets ayant en commun des ressources foncières destinées à l'exploitation agricole. Dans chaque système de familles, ces rapports entre les oncles et

---

<sup>90</sup> Par l'expression «acte de renvoi de la foule », nous faisons référence à l'usage qui en est fait souvent dans la bible pour permettre à chaque individu présent à la liturgie (ici la cérémonie ou la rencontre de la circonstance) de rentrer chez lui en paix après avoir reçu la dernière bénédiction et ce, avec l'espoir de recevoir les retombées positives de cette bénédiction.

les neveux<sup>91</sup> qui consacrent la soumission des seconds aux premiers sont traditionnellement sacrés. L'évolution de ces rapports montre de nos jours que dans certains villages par exemple, les neveux sont devenus plus dynamiques, ont mieux maîtrisé les domaines de culture que leurs oncles alors que c'est le contraire dans d'autres contextes.

A l'échelle des familles, les problèmes actuels liés aux modes de contrôle ou d'appropriation des ressources foncières entre neveux et oncles dépendent souvent de l'évolution des règles intrafamiliales. Dans certaines familles, la relation entre frères et sœurs n'a pas été une relation heureuse de sorte que les frères n'ont pas d'égard pour leurs sœurs ainsi que pour leurs suites (c'est-à-dire les enfants de leurs sœurs). Dans ces types de relations, les neveux ne bénéficient pas généralement de bons sentiments de la part des oncles<sup>92</sup>. Mais dans d'autres cas, où les sœurs ont été indispensables pour le bien être et la dignité de leurs frères, les neveux prospèrent plus que les enfants des oncles. En d'autre terme, la nature de la relation entre les sœurs et leurs frères déterminent<sup>93</sup> la position des neveux dans la famille de leurs oncles par rapport à l'accès aux ressources foncières, à l'appropriation de ces ressources, ainsi qu'à d'autres privilèges pour les neveux. Les effets de ces relations deviennent parfois comme un pacte ou une malédiction : *«Moi D.S. qui vous parle, j'ai par exemple récemment reçu en propriété de la part de mes oncles maternels, un domaine de plus de 30 ha»*. Ce genre de geste de la part des frères est comme une sorte de manifestation de leur reconnaissance vis-à-vis de la maman de leurs neveux. Un adage de chez nous dit par exemple qu'*«on peut toujours se réchauffer à partir de l'énergie du soleil qui brille sur le neveu»*.

Cependant, dans d'autres communautés, notamment celles qui ont connu beaucoup de mutations ou des crises issues des recompositions sociales plus ou moins considérables, il est actuellement très rare de partager l'héritage foncier entre les neveux et leurs petits oncles.

---

<sup>91</sup>- Il s'agit cette fois du neveu conçu dans le sens de la consanguinité.

<sup>92</sup>- Les termes « neveu » et « oncle » relatifs à la relation entre les frères et leurs sœurs correspondent aux relations de cousinage (qu'elles soient parallèles ou croisées) en français.

<sup>93</sup>- Pour comprendre la nature de ces relations, il faut par exemple vérifier que les oncles et leurs neveux mangent ensemble la tête du mouton immolé à l'occasion d'une cérémonie ou d'un sacrifice de mouton chez les oncles. Les récits de nos différents interlocuteurs convergent ainsi sur le fait que la tête du mouton immolé lors de la cérémonie est l'élément principal qui porte le bonheur à la famille, notamment à ceux qui la mangent. Si les oncles invitent leurs neveux à la partager ensemble, cela prouve que ces derniers sont bien aimés dans cette famille et profiteraient mieux de la chance qu'apporterait ce repas au cours duquel la tête du mouton est partagée. Cela s'expliquerait surtout le fait qu'ils sont ceux que Dieu et les ancêtres récompensent mieux dans ces circonstances à cause de la souffrance qu'ils endurent à travers leur soumission, et leur disponibilité vis-à-vis des oncles.

Sous l'effet de la croissance démographique et l'amenuisement des ressources foncières par exemple, la transmission de l'héritage foncier se fait de nos jours directement de père en fils; la générosité abondante a cédé la place au capital ; même la solidarité est aujourd'hui monétarisée.

De façon générale, quelles que soient les raisons spécifiques pour chaque communauté villageoise, l'éclatement des lignages constitue une réalité propre à tous ces villages, en raison de la croissance démographique qui se fait sentir partout : dans chaque famille, tout le monde estime qu' «*on est devenu plus nombreux* » et que «*les besoins des populations dépassent la disponibilité des ressources, en particulier celles foncières* ». Ceci est surtout visible au niveau des localités situées sur les grands axes routiers ou des anciennes pistes carrossables et dynamiques, ainsi que dans les zones qui sont de plus en plus proches des grandes villes, ou qui ont subi à un moment donné de leur histoire, une croissance démographique considérable plus ou moins subitement.

A Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou, comme ailleurs dans la région, l'éclatement des communautés lignagères peut s'expliquer principalement par des raisons démographiques et économiques (à travers la forte monétarisation des transactions diverses). Jusqu'à une époque récente, la terre était considérée comme un don de Dieu que les hommes n'ont pas le droit d'aliéner. Cependant, suite au développement des communications et des échanges (émancipation des ruraux dans le cadre des études ou des aventures dans les centres urbains ou les pays voisins, présence en milieu rural des fonctionnaires ou des migrants mieux informés sur la législation foncière en vigueur dans les villes etc.), d'importants changements se sont opérés dans le régime foncier, conséquence de l'élargissement des rapports marchands, du développement de l'esprit du gain personnel et de l'affaiblissement des liens familiaux traditionnels et parfois de l'autorité de l'aîné. La pression démographique se faisant et les besoins économiques devenant de plus en plus nombreux, il en résulte, sur le plan foncier, une mutation au niveau des fonctions sociales de la terre. Ainsi, de " mère nourricière " et bien inaliénable, elle est devenue une valeur économique et une source de revenus. Les spéculations sur la terre sont multiples: les ventes de terres deviennent possibles en dépit des blocages coutumiers en zones rurales et fréquentes en zones urbaines et périurbaines; les prêts sans conditions cèdent de plus en plus le pas à ceux avec intérêt en nature ou en espèce et à durée déterminée en zones rurales, souvent assortis de conventions écrites. L'argent prend donc la place de la noix traditionnelle de cola.

BIDOU. et TOURE (2002) montrent par exemple qu'à Niehn (en sous-préfecture de Kobéla, préfecture de N'Zérékoré), plus d'un quart des concessions comptaient 7 ménages et plus et rassemblaient les deux tiers de la population du village en 1955. Ils parlent dans ce contexte, d'éclatement<sup>94</sup> de la communauté lignagère d'habitation qui résulterait de l'étroitesse des concessions familiales induites par l'accroissement de la taille des familles regroupées en lignages. En plus, un autre facteur ayant contribué à l'éclatement des groupes lignagers est l'émancipation de certains cadets à travers leur émigration temporaire conscrits dans l'armée coloniale ou par leur séjour en ville. Ces facteurs ont contribué de façon importante au déclenchement des premières scissions. L'aménagement des villages est également un autre facteur qui, par la viabilisation, la création ou l'extension des infrastructures sociales de base tels que les marchés, les routes..., ont contribué à cet éclatement des communautés lignagères. A ces facteurs physiques ou de mobilités diverses s'ajoutent les conséquences sociales des normes qui étaient imposées aux populations pendant le régime de la première république. Beaucoup de familles se sont éclatées à cette époque pour alléger les charges liées aux impôts.

De nos jours, les systèmes de contestation socio-économiques internes semblent expliquer en grande partie l'éclatement des familles ou lignages. Ces contestations sont basées essentiellement sur les procès de production, le contrôle des moyens de production (dont notamment la terre et les plantations pérennes) ainsi que sur la gestion des résultats de production. Le principal corollaire de cette réalité est l'effritement des liens sociaux traditionnels et la précocité de l'autonomisation des jeunes. L'éclatement des structures agraires a ainsi suivi celui des structures sociales (c'est-à-dire les communautés lignagères et familiales d'habitation).

### **2.3- Des formes traditionnelles d'accès au foncier à la prééminence des transactions monétarisées**

Nous voudrions commencer cette section par un bref éclairage sur la notion de foncier. Le foncier est l'aspect d'appropriation de l'espace en tant que ressource économique (à titre individuel, familial, lignager ou clanique). Là se trouve concrètement la dimension d'exploitation du sol et des ressources qui y sont associées par les lignages et les familles (à

---

<sup>94</sup> La séparation physique des personnes n'est pas, à notre avis, synonyme d'éclatement car les gens, même à l'étranger gardent des liens socioéconomiques avec les parents restés en place. Nous pensons aussi que cela peut être inscrit dans le cadre de l'expansion des lignages et des familles, dépassant souvent d'ailleurs le cadre du village.

travers l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière etc.). L'autorité des chefs de familles apparaît donc à ce niveau sur différentes portions des terres de leurs lignages qui sont elles-mêmes circonscrites dans le terroir villageois (c'est-à-dire l'étendue de l'espace sur lequel s'étendent les activités des habitants du même village). Chaque chef de famille gère l'exploitation de son espace à son propre niveau en tant que chef de l'unité de production. Un territoire, au sens de l'occupation, de l'organisation politique et social d'un espace défini par un groupe social, regroupe donc plusieurs villages ayant en commun des liens de rapprochement et d'identité (géographique, sociolinguistique, politique, économique...). Sur un territoire donné, la dimension foncière s'articule surtout avec l'exercice de l'autorité des chefs de familles. Au-dessus du chef de famille s'exerce l'autorité du chef du village en sa qualité de chef coutumier (généralement le représentant du clan fondateur du village).

Quand un Kpèlè dit par exemple : « *c'est ma forêt, ma brousse* », il veut signifier que c'est lui qui a l'habitude d'exploiter cette partie du terroir : il en est le propriétaire même s'il ne peut pas le vendre au sens de la coutume. Il a droit sur le sol de cette portion et non pas sur la terre. Selon la tradition Kpèlè, et plus généralement chez les peuples de forêt de Guinée, personne ne peut vendre une portion de la terre du village sans l'avis du chef traditionnel qui a l'autorité sur l'ensemble des terres du terroir villageois et qui doit accorder toutes actions touchant cette terre appartenant aux vivants qui l'exploitent pour vivre et aux morts qui en sont copropriétaires. Le sol appartient à l'exploitant mais la terre ne lui appartient pas.

Quelle différence fonctionnelle peut-on donc faire entre la terre et le sol ? La terre relève de la question de la territorialité. C'est ce qui fait par exemple que les Malinké vivant sur les territoires Kpèlè, en dépit de leur long séjour dans ces zones qu'ils habitent, sont toujours considérés par les autochtones Kpèlè comme des étrangers. Ils n'ont pas de problème sur le plan foncier en général lorsqu'ils exploitent de façon continue et paisible les terres<sup>95</sup> qu'ils ont acquises régulièrement sans transgresser les limites des voisins. Leurs droits sont dans ces conditions reconnus par la communauté sur ces terres. Mais sur la question de la territorialité, ils sont des étrangers ; leurs lignages n'ont pas d'attache identitaire (donc territoriale) mais ils ont des liens socioéconomiques étroits avec les domaines qu'ils exploitent. Ils étaient arrivés trouver que leurs prédécesseurs avaient déjà territorialement occupé et organisé cet espace global. Ils sont venus intégrer un groupe social. La preuve en est que la plupart des premières

---

<sup>95</sup> L'emploi du terme « terres » au pluriel correspond au sens du sol à exploiter, donc approprié pour sa valeur social et économique.

générations ont dû présenter des noix de cola traditionnelle à leurs tuteurs autochtones pour obtenir l'autorisation de s'installer sur ces portions de terres et de les exploiter.

Traditionnellement<sup>96</sup>, l'accès à la terre et son appropriation se faisaient à travers le droit de hache, l'héritage et la donation. L'activité agricole avait un caractère essentiellement vivrier. La terre avait également un caractère sacré<sup>97</sup> et communautaire, donc inaliénable. De même, il existait de vastes superficies cultivables compatibles avec de faibles densités démographiques et des systèmes de jachères très longs pouvant atteindre 15 ans ou plus (BOSERUP, 1970). Selon GERMAIN (1984), le patrimoine familial se composait, de biens matériels, de droits et d'un patrimoine spirituel (les pratiques religieuses étant enchâssées dans les activités de production agricole). La famille était à la fois une communauté d'habitation, de possession et de travail. Toute activité de production visait ainsi un seul but principal, celui de la reproduction du groupe social.

Le droit de hache consiste à reconnaître la propriété d'un domaine à celui qui a dévirginé la forêt. C'est le droit du premier occupant. Simple fait, mais générateur de droit. C'est au nom de ce principe, qui du reste constitue le garant de la propriété foncière coutumière que chaque famille dispose d'une parcelle qu'elle exploite dans le cadre de son lignage. Le principal avantage du droit de hache réside dans la capacité de l'individu à occuper plus de domaines : ceux qui travaillaient plus gagnaient plus de domaines. Dans les communautés villageoises traditionnelles par exemple, le besoin de subsistance et de reproduction du groupe familial n'exigeait pas de gros efforts de travail. Cela explique le fait que beaucoup de familles ne s'éloignaient pas trop du village pour cultiver. Ainsi, les plus courageux dans le travail étaient seuls motivés à aller plus loin du village. Cela leur permettait d'accroître leur propriété foncière dans plusieurs localités du terroir villageois. Ce principe du premier occupant a continué jusqu'à la première République dans plusieurs villages. Eu égard donc à l'abondance des terres, à la faiblesse des densités démographiques et au caractère essentiellement vivrier de l'activité agricole en cette période, ce principe ne comportait guère d'inconvénient.

---

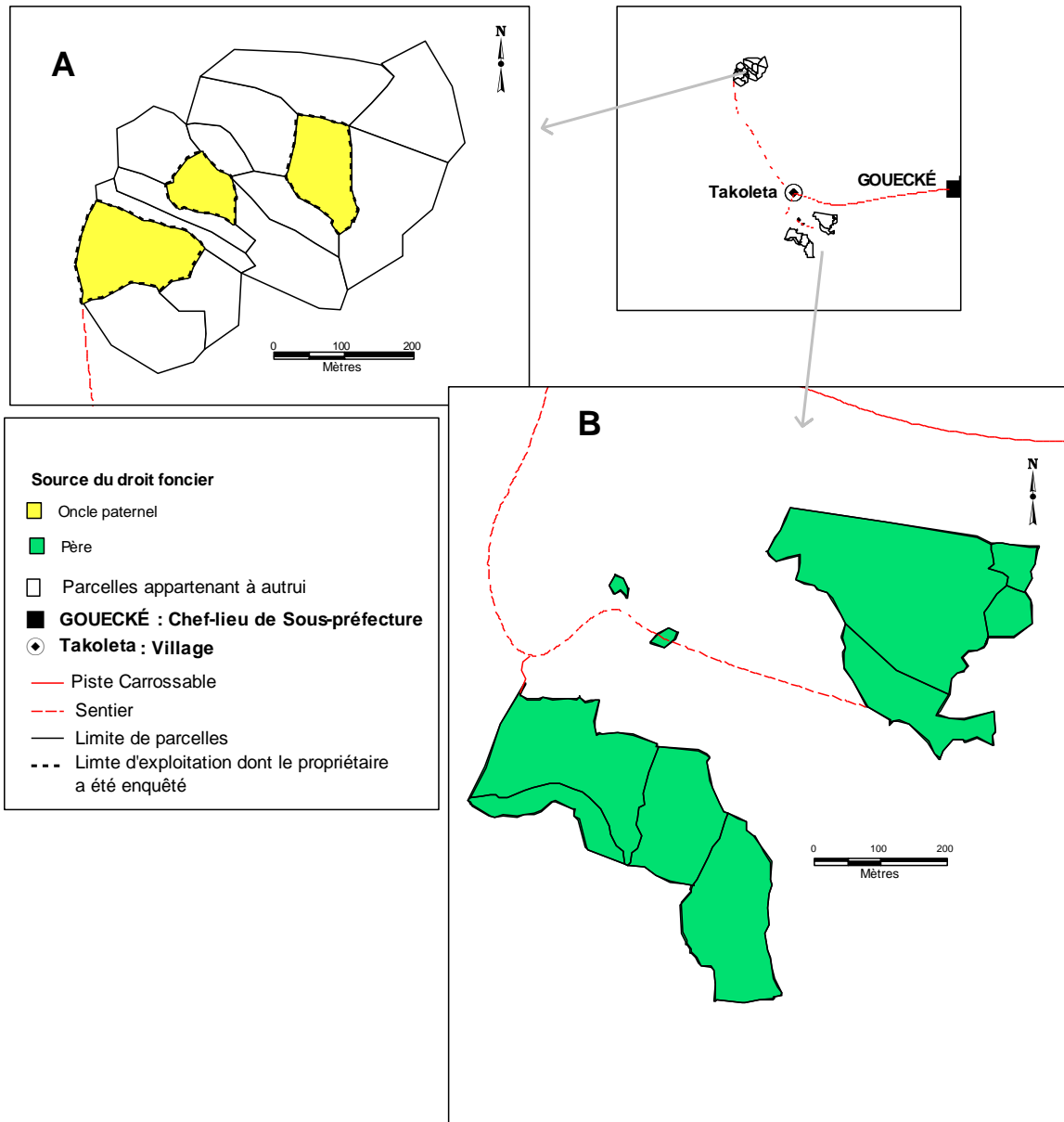
<sup>96</sup> Les analyses que nous présentons ici dans le cadre de l'organisation traditionnelle des sociétés de la Guinée forestière ainsi que les implications de celle-ci dans la gestion des terres de cultures, notamment chez les Kpèlè, Kono, Manon, et Toma, sont fondées sur les travaux de GERMAIN J., 1984, *Peuples de la forêt de Guinée*, Paris, 1984, 381p. Nous nous inspirons également des travaux de PELISSIER P., 1966, *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance* (Thèse française), Imprimerie Fabrègue Saint-Yrieux (Haute Vienne), 939p. ; de BADOUIN R., 1985, *Le développement agricole en Afrique tropicale*, Paris, Editions Cujas, 320p.

<sup>97</sup> Ce caractère sacré de la terre semble encore être conservé de nos jours dans les pratiques agraires, même si ce n'est plus avec la même profondeur chez tous les individus ou toutes les communautés. Par exemple, une terre louée pour une année de culture ne constitue pas pour le locataire le lien pertinent de communion avec ses ancêtres ou les génies de protection agricoles. Ces génies « se trouvent sur les terres héritées de ces ancêtres ».

Cependant, la croissance démographique étant rapide alors que la terre reste inextensible, le droit de hache ne peut continuer à régir l'appropriation de la terre. Ce mode a prévalu dans une situation où il n'y avait pas, semble-t-il, de compétition dans le partage de la terre, chacun ayant droit à son lopin de terre dans la mesure où il peut l'exploiter. Les titulaires originels du droit du premier occupant n'étant plus en vie, il se transmet à travers l'héritage. Ce mécanisme renforce ainsi le droit d'héritage foncier. De nos jours dans les localités de fortes densités démographiques, la plupart des terres de cultures sont héritées. En effet, l'accroissement de la population (avec un taux annuel de 4,3%) a amplifié les besoins fonciers. Sous l'angle des conditions d'accès à la terre, la Guinée Forestière est en train de connaître des mutations remarquables qui se traduisent par la concurrence et les conflits pour la terre, les nouvelles pratiques de transaction foncière. La terre qui, dans l'économie ancienne, était une ressource utilisée pour la reproduction du groupe, devient dans une économie de plus en plus marchande, une richesse faisant l'objet d'une capitalisation. Le droit d'héritage foncier apparaît ainsi de nos jours comme le principal moyen d'appropriation des terres.

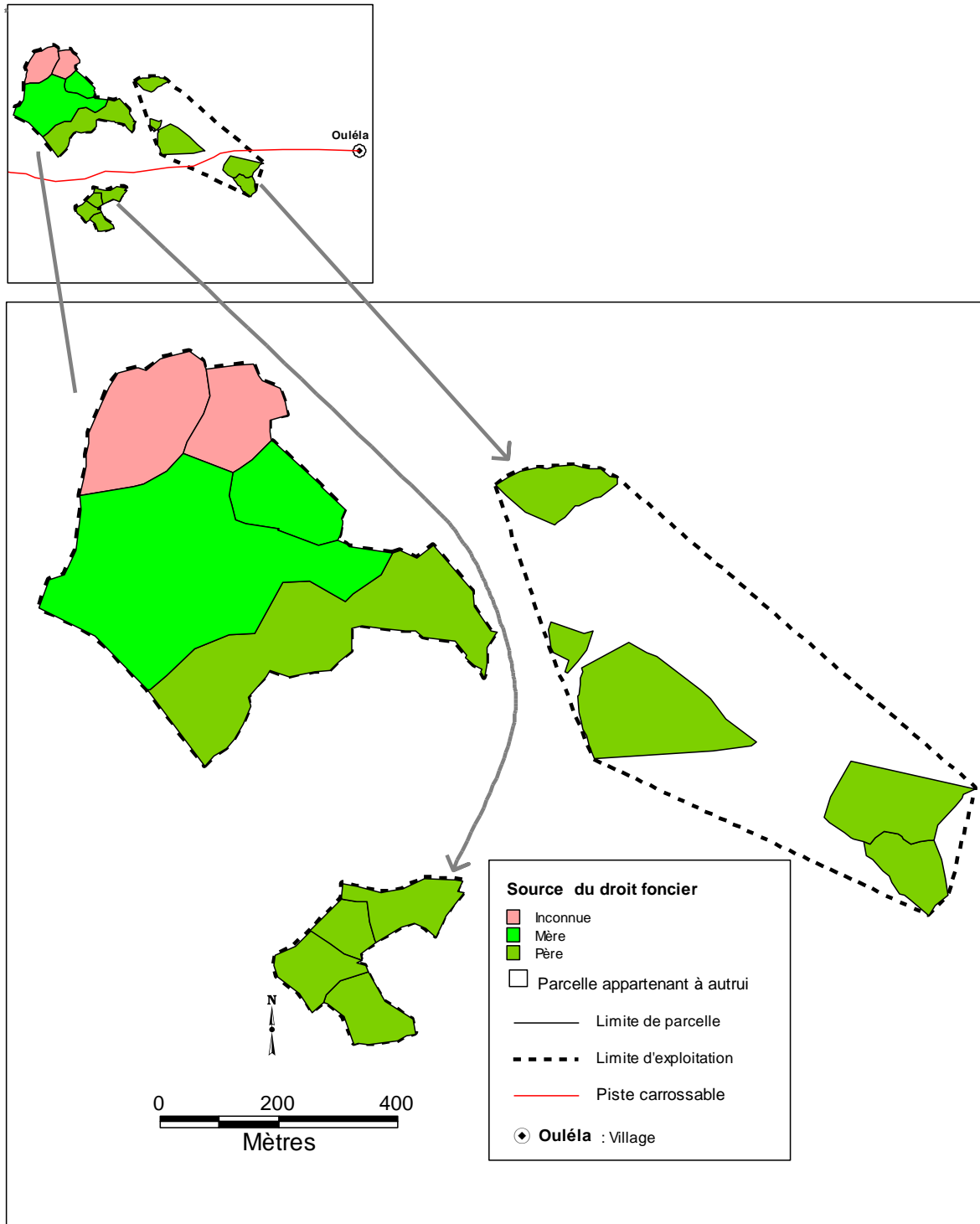
L'héritage du patrimoine foncier familial est le droit de succession reconnu aux enfants d'un même père. Ceci s'explique par le fait que les systèmes familiaux sont marqués en Guinée par le caractère patriarcal (cf. Cartes 16 et 17, pp.141 et 142). Mais les individus dont les parcelles de culture ont été visitées semblent avoir des sources diverses de leurs droits d'héritage foncier. Cette diversité peut être expliquée par la conception qu'ont les héritiers du fonctionnement des formes de familles en termes de définition et de reconnaissance des droits d'héritage foncier. Dans les conditions normales, le caractère patriarcal de l'organisation sociale et familiale montre de facto qu'on hérite du père les terres de culture.

**Carte 16** : Source du droit d'héritage foncier détenu sur les parcelles visitées à Takoleta (CR de Gouecké) en 2011





**Carte 17 : Source du droit d'héritage foncier détenu sur les parcelles visitées à Ouléla (CR de Gouecké) en 2011**



Source : LAMAH D., juillet-septembre 2011

Ainsi, lorsqu'un père de famille décède, ses domaines reviennent à tous ses enfants reconnus. Dans ce mode d'accès à la terre, l'âge rejaillit sur la situation familiale et sur l'affectation des terres. Mais il faut souligner que les chefs de famille ne sont nécessairement pas des "anciens". Certains hommes obtiennent ce statut à un âge relativement précoce. Le principal avantage de l'héritage est la garantie de droit qu'il confère aux héritiers avant même leur naissance. Cet avantage est cependant vécu différemment selon le genre et selon qu'il s'agisse d'une famille monogame ou d'une famille polygame. Cette forme de différenciation transparaît également, à des exceptions près, à la fois dans la gestion successorale et la réalisation des plantations pérennes sur l'exploitation de la famille.

A Ouléla (CR de Gouecké), un ayant droit dont les parcelles ont été visitées estime qu'il a hérité son domaine agricole de sa mère. En effet, celui-ci fait référence à la norme coutumière selon laquelle *«dans une famille polygame, les anciennes jachères de chaque coépouse doivent être héritées par ses enfants en général, et ses fils en particulier»*. Alors que son père est encore vivant, en plus du fait que les parcelles habituellement exploitées par sa mère lui reviennent d'office en héritage, il considère également que le domaine privé de son père peut éventuellement lui appartenir en héritage, en raison de la contiguïté de celui-ci au domaine de sa maman. Il cherche une stratégie d'annexion de ce domaine privé de son père à ce qu'il a hérité de sa mère ; C'est une sorte de prévention des conflits fonciers qui pourrait survenir éventuellement entre ses fils après le décès de leur père polygame (encore en vie).

La donation est un autre mode traditionnel d'appropriation de la terre. Juridiquement, c'est un contrat par lequel une personne (le donateur) transmet la propriété d'une chose à une autre personne (le donataire) qui l'accepte. La donation de la terre en milieu rural était autrefois une pratique courante motivée par des liens sociaux (amitié, alliance, parenté,...). Par exemple, lorsque quelqu'un avait un vaste domaine cultivable, il faisait appel à certains de ses proches pour cohabiter avec lui.

Cette pratique se faisait dans un contexte semblable à celui de l'époque du droit de hache : abondance des terres, faible densité de population et caractère essentiellement vivrier de l'activité agricole. Les avantages de la donation de terre se résument essentiellement au renforcement des liens sociaux. Mais, elle comporte l'inconvénient majeur d'être exclusivement orale.

La donation de terre étant un acte social, le donateur n'a pas besoin de témoin pour l'accomplissement de cet acte ; il ne s'attend pas en effet à d'éventuels problèmes liés à son

acte .Cependant les épouses, les grands enfants du donateur et les voisins immédiats peuvent se rendre compte de l'arrivée du bénéficiaire par l'occupation et l'exploitation. En ce qui concerne le consentement des ayants droits, il n'est pas nécessaire; car le domaine donné l'a été par son véritable propriétaire. De sorte qu'il ne se pose généralement pas de problème le temps d'une génération. Les problèmes surgissent surtout après deux ou trois générations. En effet, ces transactions non écrites, faites il y a plusieurs décennies, font aujourd'hui l'objet de nombreux conflits de revendications entre les descendants des deux parties.

La pratique de la donation et des prêts sans condition s'est progressivement effacée sous l'effet de la monétarisation de l'agriculture et surtout de la montée des intérêts individuels. Considéré hier comme un signe remarquable de renforcement désintéressé des liens sociaux, le prêt a aujourd'hui cédé la place à la location de la terre. S'il est pratiqué encore de nos jours, il se limite à l'intérieur de la famille élargie. Il apparaît d'ailleurs que la location est le plus courant des modes d'accès à la terre après l'héritage. Cependant, elle est devenue annuelle dans la région forestière. Ce caractère très temporaire est en fait une mesure de protection de la propriété foncière. C'est pourquoi on ne constate guère de cultures pérennes sur les parcelles louées. Tous les contrats de location de terre sont limités à une année de culture en général et les parcelles exploitées en cultures annuelles. Ce sont des contrats précaires pour les locataires et non écrits. Mais pour les propriétaires cette attitude restrictive de la durée des contrats de location se justifie pour deux raisons. D'abord, la plupart des exploitations familiales semblent être insuffisantes par rapport aux besoins potentiels des actifs agricoles de chaque famille. Or, les systèmes de cultures vivrières qui se pratiquent sur les coteaux sont complètement basés sur un système de jachère qui nécessite actuellement une durée minimum de 5 ans (certains se limitant à 4 ans) pour la reconstitution des qualités du sol. Ensuite, le développement des plantations à titre individuel accélère la concurrence pour la conquête de la terre. Pendant ce temps, l'engouement général que les populations ont pour la riziculture inondée dans les bas-fonds est souvent entravé par l'insuffisance ou le manque de bas-fond pour beaucoup de familles. Ce qui rend également impérieuse la nécessité de la location annuelle des bas-fonds ou des parcelles de coteau.

Il semble ainsi que l'une des principales stratégies qui permet aux ménages d'atténuer les effets de l'amenuisement des terres de coteau depuis les années 1990, est l'extension<sup>98</sup> des

---

<sup>98</sup>- Par le terme "extension", nous pensons à la généralisation de la riziculture inondée pour toutes les familles, aussi bien par les femmes que les hommes. C'est d'ailleurs cette extension de la riziculture inondée qui explique la stabilisation significative de la durée moyenne des cycles de jachères à 5 ans depuis 2000, en dépit de l'extension des plantations de café.

rizières inondées. En effet jusque dans les années 1990, le bas-fond n'était guère mis en valeur. C'était essentiellement le domaine des femmes, mais aussi de la récolte du vin de raphia. Les règles foncières qui s'y appliquaient n'étaient pas précises du fait du faible intérêt culturel que les hommes y accordaient, le mode de mise en valeur par ces derniers se limitant aux pieds de raphia. Mais, à la faveur du retour des émigrés à l'avènement de la Deuxième République, de l'afflux des ressortissants guinéens et des réfugiés fuyant les guerres civiles du Libéria, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire, les terres de bas fonds sont devenues des domaines importants de culture de subsistance aussi bien pour les nouveaux arrivants et, par la suite, pour les populations autochtones. Il est actuellement rare de parler de bas-fond inapproprié dans les terroirs villageois. Cette mutation dans l'occupation des terres a été institutionnalisée par la première Lettre de politique de développement agricole qui visait à relancer les cultures vivrières et notamment la riziculture pour reconquérir le marché national. Elle a été renforcée par des projets de mise en valeur des bas fonds initiés par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), des institutions de coopération bilatérales en appui technique, en particulier de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP). *« Dès lors, la conjonction des éléments est particulièrement favorable : les financements du HCR et l'abondance de la main-d'œuvre rendue nombreuse par la poursuite de la guerre libérienne, et l'intérêt des ayant-droits, parce que c'est à eux que profite l'investissement à long terme de l'aménagement des bas-fonds. Jusqu'alors détenteurs de droits relativement flous, le projet les a confirmés dans leurs prérogatives en mesurant les parcelles, désormais nominatives. Lorsque le bas-fond ne leur appartient pas, les exploitants réunis en groupements paient une redevance au propriétaire (ce qui peut être assimilé à une location) ou lui sont liés par contrat de métayage. Un des rôles du projet est de sécuriser l'exploitant mais aussi le propriétaire de manière à leur assurer qu'ils ne perdront aucun droit sur leur propriété après le départ des équipes du projet »* (BIDOU et TOURE, 2002, p.14).

Actuellement, la riziculture de bas-fond intéresse tout le monde. Dans la zone de Gouecké, toutes les exploitations agricoles que nous avons observées en 2007 comportaient une riziculture de bas-fonds pour une superficie moyenne de 1,11 ha par famille. Cependant, à l'intérieur de chaque famille, ces bas-fonds sont généralement très morcelés entre les actifs.

### ***Difficile accès à la propriété de la terre directement par l'achat au village***

La vente est un contrat en vertu duquel une personne transmet la propriété de son bien à une autre personne en échange contre de l'argent. La marchandisation de la terre est essentiellement liée à deux facteurs : la monétarisation de l'agriculture et l'explosion

démographique, le code foncier et domanial en vigueur étant quasiment absent en zone rurale du pays (à l'exception toutefois des localités plus proches des zones urbaines). En effet, la monétarisation des échanges qui avait accompagné l'introduction et la diffusion des cultures de rente, depuis l'époque coloniale, constitue un facteur important de l'émergence et de l'accroissement actuels des intérêts individuels. Ce phénomène s'est traduit par le développement progressif des plantations. Ces plantations sont dominées par le caféier qui a été développé en association avec d'autres espèces pour un souci de diversification des sources de revenus. Parmi ces espèces on peut noter le colatier, le cacaoyer, le bananier et récemment le palmier à huile amélioré. A ce facteur de monétarisation de l'agriculture, s'ajoute l'explosion démographique<sup>99</sup> qui a exacerbé la raréfaction de la terre. Ces deux facteurs ont fait de la terre une ressource rare et convoitée. Ainsi, de la terre nourricière, un bien commun et inaliénable, elle devient propriété individuelle et objet de vente.

Dans la mesure où la vente de la terre confère à l'acquéreur la propriété définitive, elle garantit tout investissement durable et écarte tout risque de conflit. Toutefois, si le caractère individuel de la propriété foncière n'est pas établi, la vente devient une source grave de conflits. C'est le cas, par exemple, lorsque l'aîné d'une famille vend une portion du domaine familial à son profit exclusif. Il en est de même quand le vendeur déborde les limites de son domaine pour vendre une portion du domaine de son voisin.

En plus, du fait même de la monétarisation de la solidarité et de la limitation des ressources productives dont la terre reste le facteur limitant de la production agricole, l'emprunt de la terre sans condition financière a presque complètement disparu.

Dans les zones périurbaines, la vente est un acte écrit.-L'acte de vente prévoit la signature du président de secteur ou de district, celle du président de la commune rurale, et les signatures des deux parties ainsi que leurs témoins. Dans un cas pareil, la propriété de l'acheteur est garantie par l'acte ainsi établi. En cas de décès de l'acheteur, les ayants droit sont informés à partir de la copie de l'acte laissé par le défunt et ce, même si les témoins ne sont plus présents. En principe, le consentement des ayants droit du vendeur n'est nullement nécessaire en raison de la subordination de leur statut à celui du propriétaire principal qui est le père.

---

<sup>99</sup>- Ce facteur démographique ainsi que celui politique feront l'objet d'une analyse plus détaillée dans chapitre III du présent document.

En zone rurale, nous n'avons pas rencontré de cas de vente formelle. Il apparaît toutefois, que dans plusieurs circonstances de conjonctures socio-économiques, certains aînés de familles vendent des portions de leurs domaines familiaux. Ces domaines ne leur appartiennent pourtant pas en tant que propriété individuelle. Ce phénomène est un facteur important de conflits fonciers intrafamiliaux.

Cependant, sous l'effet de l'extension des agglomérations villageoises, les zones périphériques font parfois, voire souvent l'objet de vente de parcelles pour la construction des habitations à court, moyen ou long terme.

L'exploitation du palmier à huile naturel pour la recherche du numéraire pose un problème foncier particulier et nouveau. En effet, traditionnellement, le palmier appartient à la communauté villageoise, et peut donc être exploité par quiconque. Mais le succès de la filière de l'huile de palme a entraîné des crispations sur la cueillette des régimes. Le litige porte principalement sur la notion de brousse ouverte où tout membre de la communauté villageoise a des droits. Dans les zones, où la densité de population est élevée (entre 90 et 250 hab/km<sup>2</sup> selon la projection 1996-2011), l'appropriation communautaire des terres de culture et des produits de cueillette économiquement rentables comme le palmier à huile naturel cède le pas à l'appropriation familiale. Dans ces zones, la terre est clairement appropriée pour un meilleur contrôle de diverses autres ressources de cueillette. Les grimpeurs, lorsqu'ils ne se trouvent pas sur les terres de leur lignage doivent demander l'autorisation aux "propriétaires" des jachères dans lesquelles se trouvent les palmiers. De simple courtoisie, la demande est devenue obligatoire et l'autorisation, si elle est généralement obtenue, demande du temps et quelquefois une persuasion d'ordre monétaire. Par rapport aux jachères de moins d'un an, l'accès aux palmiers à huile naturels pour leur exploitation est de nos jours généralement interdit aux personnes étrangères à la famille.

Qu'il s'agisse des procédures traditionnelles d'accès et d'appropriation ou de la vente de la terre, on constate que la recrudescence des conflits fonciers et domaniaux résulte d'un fonctionnement anormal de ces dispositifs. Elle résulte également d'une mutation de tout le contexte de production et de reproduction des zones rurales, caractérisé par une faible diversification des activités génératrices de revenus ou de la précarité des systèmes d'exploitation en place.

### ***Mobilité des populations et marché foncier***

Depuis 1990, plusieurs zones de la région connaissent ainsi une forte croissance démographique dont le taux annuel est évalué à 4,3% (BRPD/PCSNU-GF, 2009) contre 3,1% pour tout le territoire national. Cette croissance a été sous-tendue, depuis cette date, tant par le retour volontaire des ressortissants que par l'afflux des réfugiés en provenance du Libéria, de la Sierra Léone ou de la Côte d'Ivoire. Ce processus d'accroissement démographique s'est accompagné d'une diffusion rapide de la pratique de location annuelle de terres de culture. Cette pratique n'est pas cependant récente dans la sous-région, notamment en Côte d'Ivoire. Le marché de location des terres agricoles a en effet commencé au milieu des années 1960 à travers le village de Djimini-Koffikro (COLIN, 2004a ; CHAUVEAU et al, 2006). Le développement du marché locatif dans ce village s'explique par la combinaison de deux facteurs essentiels. Le premier est lié à la reconversion de l'économie de plantation, induite par le développement de la culture d'ananas. Le second facteur est l'arrivée massive d'immigrants sans terre, qui en avaient pourtant bien besoin. Ce double facteur entraîna ainsi une innovation institutionnelle majeure dans les transactions foncières : les faire valoir indirects. En raison donc de la nature rentière de l'ananas et de la raréfaction des terres, le mode de FVI est passé progressivement du prêt gratuit à la location utilitariste en passant par le fermage.

La mobilité géographique des populations entre cette région du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire et la Guinée Forestière est historiquement courante du fait notamment du voisinage de ces deux régions et de la porosité de la longue zone frontalière qu'elles partagent ensemble. Ces mouvements vers la Côte d'Ivoire ont été motivés en grande partie par les effets du système de normes et du commerce d'Etat entre les années 1960 et 1980. Les immigrants guinéens ont donc construit de riches expériences dans leurs zones d'accueils (notamment les campements agricoles) en matière de faire valoir indirect des terres. A la faveur de leur retour, ces innovations institutionnelles ont été rapidement diffusées.

De façon générale, les contrats fonciers ont des avantages aussi bien localement que juridiquement. En vue de garantir les intérêts des parties contractantes, les contrats fonciers sont parfois formalisés (écrits), notamment entre autochtones et allogènes. Ils sont en mesure d'assurer la sécurité foncière de chacune des parties, de permettre aux exploitants de travailler longtemps et paisiblement sans que les droits du propriétaire soient violés. Les avantages juridiques du contrat foncier sont apportés par le code civil guinéen (*article 637*) à travers la

définition de la notion de contrat, ses dimensions et ses conditions de réalisation comme on peut le lire ici :

*« Un contrat foncier est une convention, c'est-à-dire un accord de volontés entre une ou plusieurs personnes qui s'obligent envers une ou plusieurs autres personnes, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose » ;*

*« Pour qu'une convention soit légalement valable, quatre conditions essentielles sont requises : le consentement des parties ; leur capacité de contracter ; un objet certain formant la matière de leur engagement ; enfin une cause licite, c'est-à-dire qu'aucun texte ne prohibe (article 649).*

On distingue à ce titre trois (3) formes de contrats fonciers relevant du secteur agricole :

**a. La location :** Elle est négociée sur la base de la liquidité (c'est-à-dire d'argent espèce). Le locataire règle le montant en question dès que l'accord est conclu, jusqu'à neuf mois avant la période du semis. Le montant de la location est le seul élément à négocier autour d'une valeur « normale » qui dépend de la localisation et de la qualité de la parcelle. Dans ce type de contrat, le locataire décide librement de la culture et de l'itinéraire technique. Mais en Guinée Forestière, il lui est interdit en général de planter sur la parcelle louée des cultures pérennes. Contrairement à la région forestière ivoirienne où cette restriction n'est intervenue qu'à partir des années 1990, au début de la crise sociopolitique qui a coûté la vie à des centaines de personnes en 2011.

**b. Le contrat par moitié :** Comme l'indique son nom, c'est un contrat dans lequel la production est partagée par moitié, une partie revenant au demandeur foncier.

**c. Le contrat au tiers :** Le tenancier est ici responsable de tout le processus productif. Cependant, le propriétaire peut intervenir dans le choix de la culture mise en place. Comme son nom l'indique, la part du propriétaire dans la production totale représente le tiers de la récolte.

Dans plusieurs localités, ces négociations résultent largement des accords verbaux et annuels. Ils interdisent généralement aux producteurs demandeurs de cultiver des plantes pluriannuelles. La vente existe aussi, mais elle est moins fréquente que la location annuelle ou saisonnière. Ces contrats sont conclus souvent pour les cultures vivrières ou pour les travaux d'entretien des plantations. En règle générale, ils ont lieu en dehors des unités familiales de production dans les villages de notre zone de recherche. Les relations intrafamiliales ne connaissent donc guère les contrats de location foncière. Les membres de la même famille (en



particulier les frères), ont tous, en principe, un droit d'usage sur ce patrimoine familial car ils en sont copropriétaires en vertu des règles coutumières. Cependant, du fait des mutations socio-foncières en cours (dans la région) depuis plus d'une décennie, les domaines familiaux s'amenuisent progressivement. Le risque de conflits devient alors important en raison de l'accroissement des enjeux fonciers et du flou créé par la pluralité des normes sur la gestion du foncier (LAVIGNE DELVILLE P., 2002). Cet auteur met surtout en exergue la remise en question de la théorie des innovations institutionnelles qui valorise les contrats fonciers formels (écrits).

L'émergence et le développement des faire valoir indirect par les contrats fonciers entre les propriétaires et les non propriétaires fonciers constituent ainsi un point de départ pour stimuler les innovations institutionnelles locales de gestion du foncier. A travers ces contrats fonciers, les limites de droits des deux parties sont clairement connues et leurs intérêts respectivement garanties par les restrictions relatives à ces contrats (limitation de la durée à un an renouvelable pour les bas-fonds, interdiction de planter les cultures pérennes pour les demandeurs fonciers).

### ***Diversité des modes d'accès au foncier des exploitants***

Les modes d'acquisition des terres des différentes exploitations agricoles sont liés à l'âge de leurs responsables ainsi que des périodes de leur installation. En effet, la plupart de ces exploitations (83,54%) ont été héritées (tableau 7 et graphique 8, p.151). Elles résultent ainsi du démembrement des anciennes exploitations lignagères (le morcellement des terres de chaque domaine lignager étant lié au système d'héritage et de successions). C'est donc une manifestation concrète d'une part, des effets de l'éclatement des communautés lignagères qui est elle-même un corollaire des facteurs divers internes et externes, et d'autre part, des effets de la gestion coutumière du foncier en mutation sous l'effet de deux facteurs qui sont : la monétarisation de l'agriculture et la diversité des acteurs de plus en plus nombreux (citadins de retour, aventuriers, fonctionnaires, associations etc.). Du coup, les modes de gestion des ressources font que la diversité des générations d'héritiers entraîne un morcellement très complexe et inégalitaire des terres de l'exploitation, et affaiblissent parfois la performance de certaines exploitations sur le plan économique. Rappelons à ce niveau que le droit d'héritage ne remplace pas le droit de hache dans les coutumes. Mais le premier peut résulter du second. En effet, l'héritage est un droit de succession pendant que le titulaire d'un droit de hache a le statut du premier occupant du domaine ou de la parcelle considérée. Que celui-ci soit vivant ou pas, son héritier doit toujours cette reconnaissance même s'il est devenu propriétaire de ce

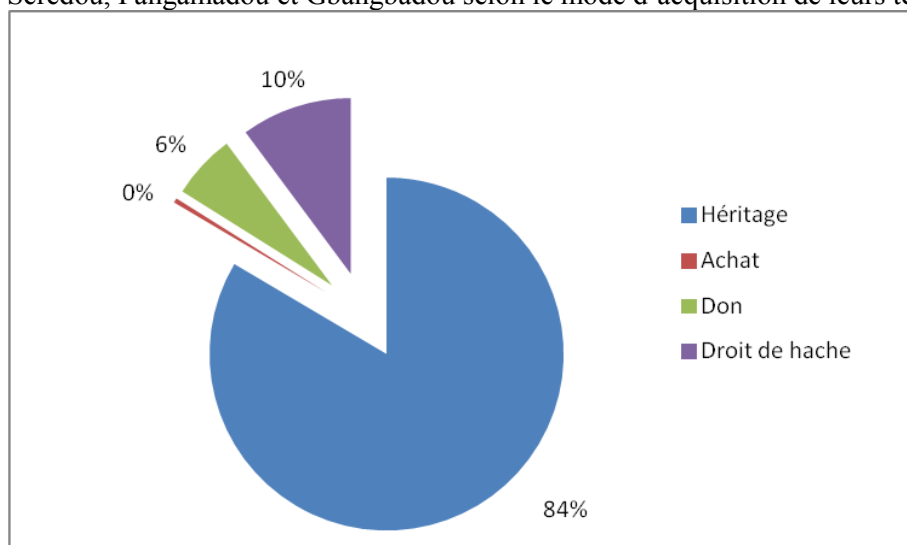
domaine.

**Tableau 7:** Modes d'acquisition des terres agricoles de l'exploitation familiale en 2010

Mode	Eff (ni)	% ni
Héritage	198	83,54
Achat	1	0,42
Don	14	5,91
Droit de hache	24	10,13
Total	237	100,00

Source: LAMAHA D., 2010

**Graphique 8:** Répartition des chefs de ménages agricole enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le mode d'acquisition de leurs terres en 2010



Source: LAMAHA D., 2010

En dehors de l'héritage, deux autres modes traditionnels d'accès et d'appropriation des terres ont été observés ; il s'agit du droit de hache et la donation qui représentent respectivement 10,13% et 5,91% des exploitations agricoles. Comme on peut le constater, le droit de hache est en cours de disparition même en milieu rural. Le marché foncier fait son apparition en zone rurale de cette région. Ce n'est en pratique pas nouveau; mais ce mode d'appropriation est en général bien souvent confronté à la résistance de la coutume. Parmi les chefs d'exploitations que nous avons rencontrés sur le terrain, 0,42% ont acquis leurs terres par achat.

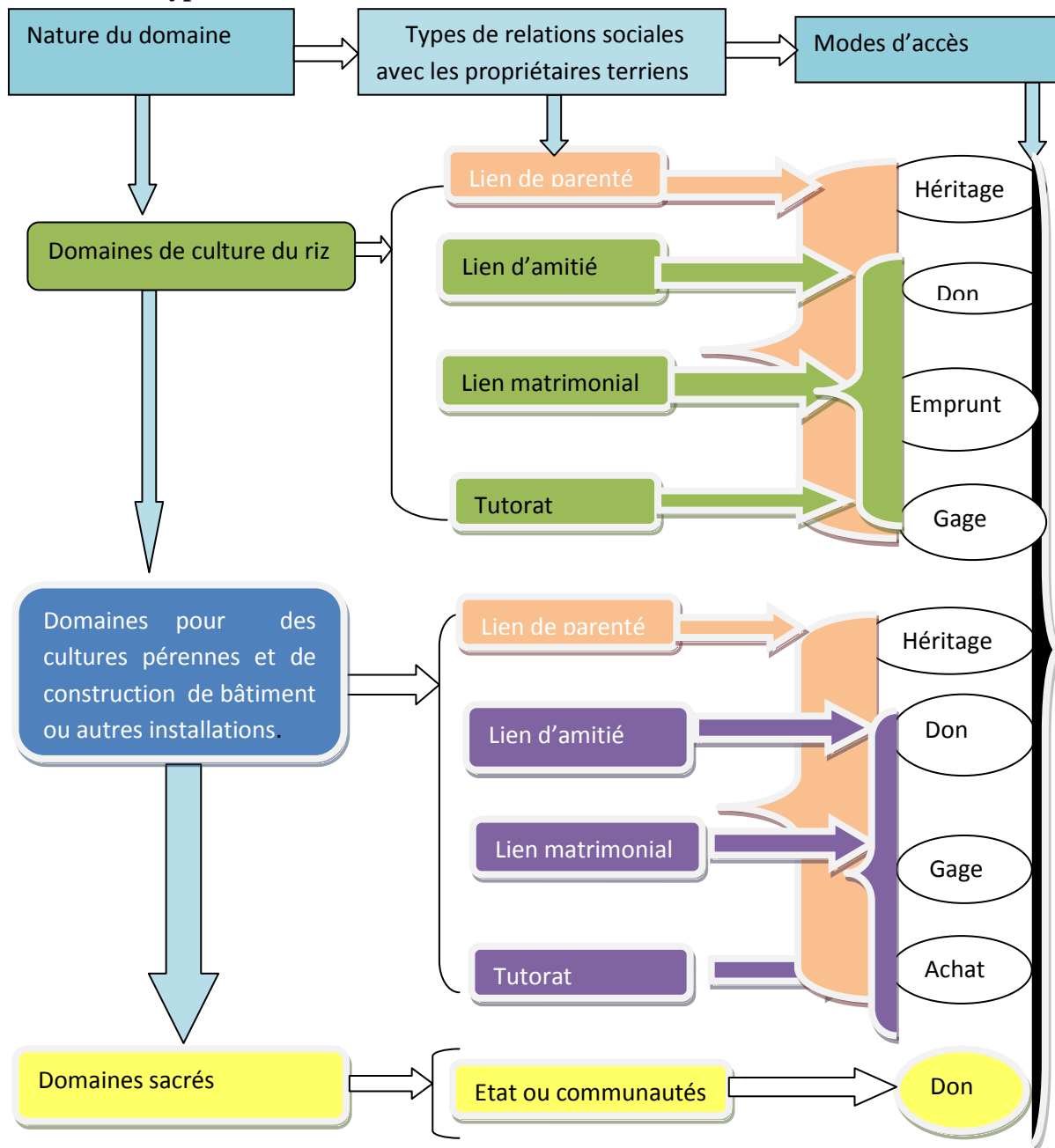
Les types de relations sociales déterminent surtout les types d'accès ou de droit foncier selon la nature du domaine ou de l'espace concerné (cf. fig. 1 ci-dessous). On distingue essentiellement trois types de domaines qui sont les domaines de riziculture (qu'il s'agisse du coteau et du bas-fond), les domaines de cultures pérennes et de construction des bâtiments ou d'autres installations immobilière, et les domaines à usage communautaire (y compris les domaines sacrés). Rappelons que les finages villageois étant quasiment

appropriés du fait de l'ancienneté de ces villages dont la plupart existe entre le 16<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> siècles<sup>100</sup>. Du fait donc du manque (du moins de la raréfaction) des terres vacantes, l'accès aux domaines rizicoles et/ou de cultures pérennes est naturellement régi par le lien de parenté. Au nom de ce lien, l'accès/appropriation des terres par les membres d'une famille, ou d'un groupes de familles appartenant à un même lignage ou non, peut passer par l'héritage (pour les descendants), la donation, l'emprunt, le gage/hypothèque. Ces derniers modes d'accès sont régis par le lien d'amitié, le lien matrimonial, ou le tutorat pour toutes personnes liées au propriétaire par des relations de parenté autres que le lien de descendance ainsi que pour les étrangers. La particularité pour les parcelles destinées à la réalisation des cultures pérennes se situe au niveau des modes d'accès par rapport à la relation de tutorat entre le requérant et le propriétaire foncier ou la famille de ce dernier. En effet, si le même lien de tutorat amène le propriétaire ou sa famille à accorder la parcelle (ou le domaine) à une personne appartenant à une famille installée, le lien de tutorat n'accorde généralement le même degré d'accès/appropriation à une personne considérée comme allochtone que par l'achat. Cette forme de transaction foncière monétarisée est cependant très rare dans les villages, exception faite pour zones périphéries urbaines. Enfin, les domaines sacrés appartiennent essentiellement aux communautés villageoises qui les abritent. Ils peuvent faire l'objet d'expropriation pour cause d'utilité publique par l'Etat lorsque, par exemple, en cas de besoin d'aménagement rural. Le cas échéant, cette expropriation ne nécessite pas de dédommagement ; le domaine concerné est cédé gratuitement car c'est au bénéfice de la communauté elle même. Le schéma 11 (p.153) traduit clairement les modes d'accès aux différents types de domaines ou de parcelles cultivable selon les types de relations qui lient les exploitants et le propriétaire foncier.

---

<sup>100</sup> PACV, OGM, AFD, 2006 op. cit.)

**Schéma 11: Types de relations sociales et accès à la terre**



Source : Travaux de terrain par le candidat, 2013.

## 2.4- Statut matrimonial et type de famille, facteurs déterminants de la transmission foncière et de l'autonomisation des jeunes

Nous commençons cette section par noter quelques précisions méthodologiques que nous jugeons utiles, en particulier sur l'approche généalogique simplifiée que nous empruntons à l'Anthropologue FAUROUX (2002) en faisant intervenir dans nos analyses, des arbres généalogiques simplifiés (AGS) comme des supports graphiques. Les AGS que nous présentons dans ce travail sont essentiellement inspirés de la mise en relation de la carte

d'habitation à l'AGS d'un lignage par cet auteur sur les sociétés rurales de l'Ouest Malgache. Les enseignements tirés de la « *méthode A+* » de cette étude nous ont paru en effet très utiles pour notre situation de recherche. A la différence de FAUROUX ce pendant, nous essayons surtout d'analyser le rapport entre quelques exemples d'AGS et le niveau de contrainte foncière à l'échelle des exploitations agricoles familiales. Cet exercice permet d'explicitier la compréhension du processus de démembrement des anciennes exploitations agricoles lignagères et familiales dans les zones d'enquête. Il permet également d'aller au-delà des apparences qu'on peut constater sur certaines cartes de parcelles agricoles.

Dans toutes les communautés rencontrées, les garçons sont seuls reconnus comme héritiers des terres de leurs pères. Les filles étant considérées comme épouses d'autres hommes appartenant à des tiers lignages sont exclues de cet héritage : elles gagnent leur terre chez leurs maris. Le fondement coutumier de cette discrimination au détriment des filles, et donc de toutes les femmes, est souvent traduit en terme Kpèlè comme suit : « *Nènou kaabha nou ta kpèli nwö pèlè kòn* » qui signifie littéralement « *la femme est un toit d'autres hommes* »<sup>101</sup>. Par conséquent, elle n'est pas prévue dans le partage de l'héritage foncier. Elle ne peut pas traditionnellement avoir la responsabilité de la gestion des ressources de sa famille paternelle comme le foncier, les maisons. . De ce fait, toute fille célibataire vivant chez ses parents peut avoir accès aux terres agricoles de la famille pour des activités de production agricole vivrière à son propre compte et ainsi que pour aider sa mère en particulier, à l'exception des cultures pérennes. Elle est libre de faire toute autre culture saisonnière sur ces terres. Lorsque la fille se marie et fait des fils, elle<sup>102</sup> peut faire une ou des plantations par ces derniers et au nom de ceux-ci sur les terres de son époux. Si elle fait des plantations avec son mari et ne gagne pas d'enfant pour ce dernier, ils peuvent vivre tous les deux de ces plantations durant leur vie. Dans certains cas, le dernier de ces deux peut transmettre en héritage à qui il veut, en général quelqu'un du lignage.

Toutefois, la réinsertion de la plupart des femmes suite à un échec de mariage, était souvent aisée car elles étaient prises en charge par leurs frères pour les principaux besoins primaires: nourriture, soins de santé, impôts etc. L'ambition d'autonomie financière et

---

<sup>101</sup> C'est une réalité commune en Afrique de l'Ouest que seule la présence de la femme en tant qu'épouse dans la maison d'un homme confère à ce dernier toute sa place d'homme responsable et sa crédibilité au sein de la communauté. De même pour les femmes, c'est ce statut de femme mariée qui leur donne ce statut respectueux. La nécessité de se marier constitue donc un besoin partagé dans les communautés.

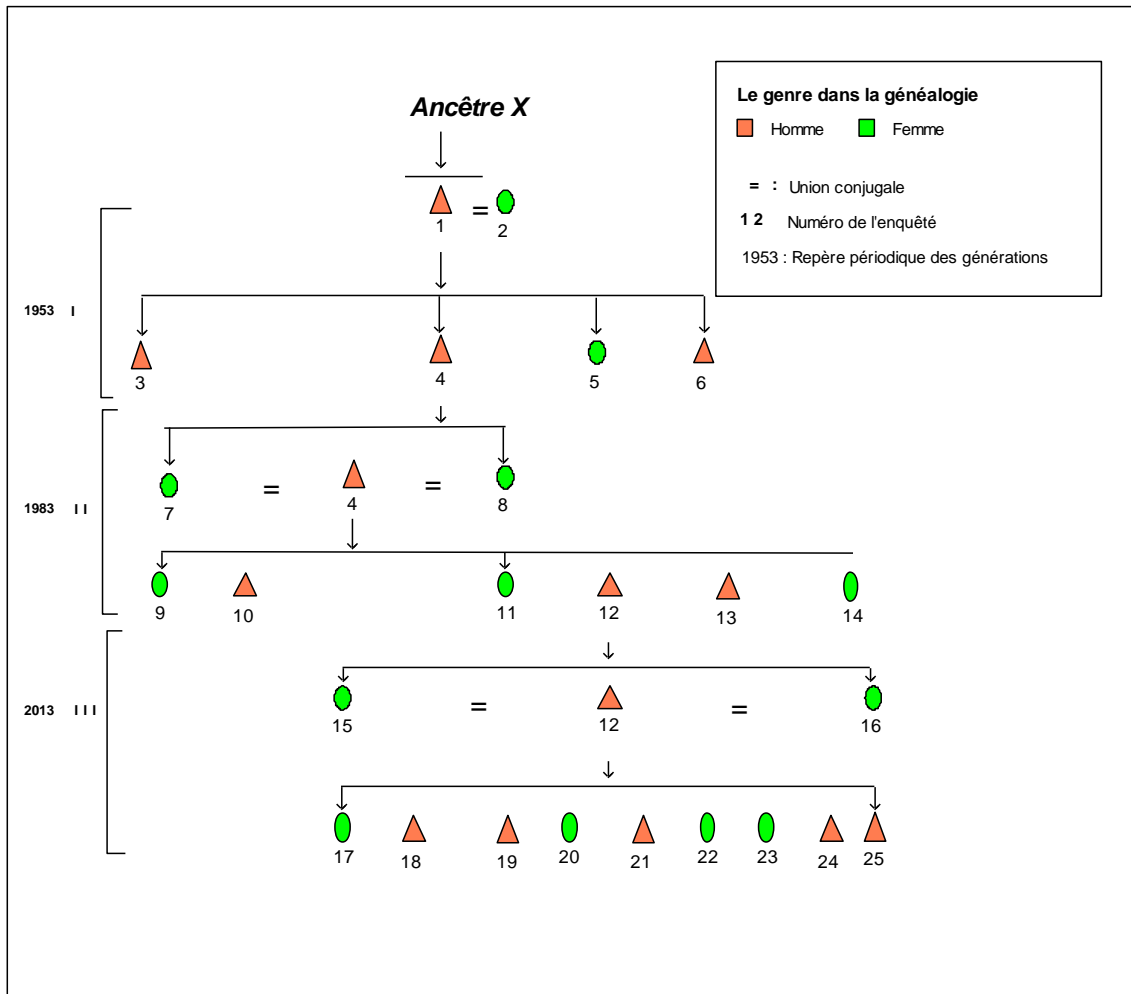
<sup>102</sup> Ce n'est pas en fait elle-même qui fait les travaux d'installation et d'entretien de ces plantations ; ce sont ses fils qui le font sous la coordination de leur maman et/ou du papa, soit individuellement dès le début, ou collectivement avant d'en faire une répartition entre eux par la suite.

économique des femmes semblait en général modeste à cette époque. On estime que cela expliquait l'absence de contestation de leur part par rapport au mode de gestion du domaine familial, même si cette gestion se faisait à leur détriment.

Mais l'ampleur des charges familiales due à la complexité des besoins ne permet plus aux frères de s'occuper entièrement de leurs sœurs, même en cas d'échec de mariage. Si la jeune femme a déjà fait des enfants et qu'elle soit contrainte de retourner dans la famille paternelle en cas de divorce, elle peut bénéficier chaque année d'une portion de terres de la part de ses frères en vue de ses besoins de production agricole et ceux de ses enfants mineurs. Elle n'est toutefois pas autorisée à y faire des cultures pérennes. Si elle le fait, ce serait pour ses frères qui lui auraient prêté ces terres et non pour elle ni pour ses enfants.

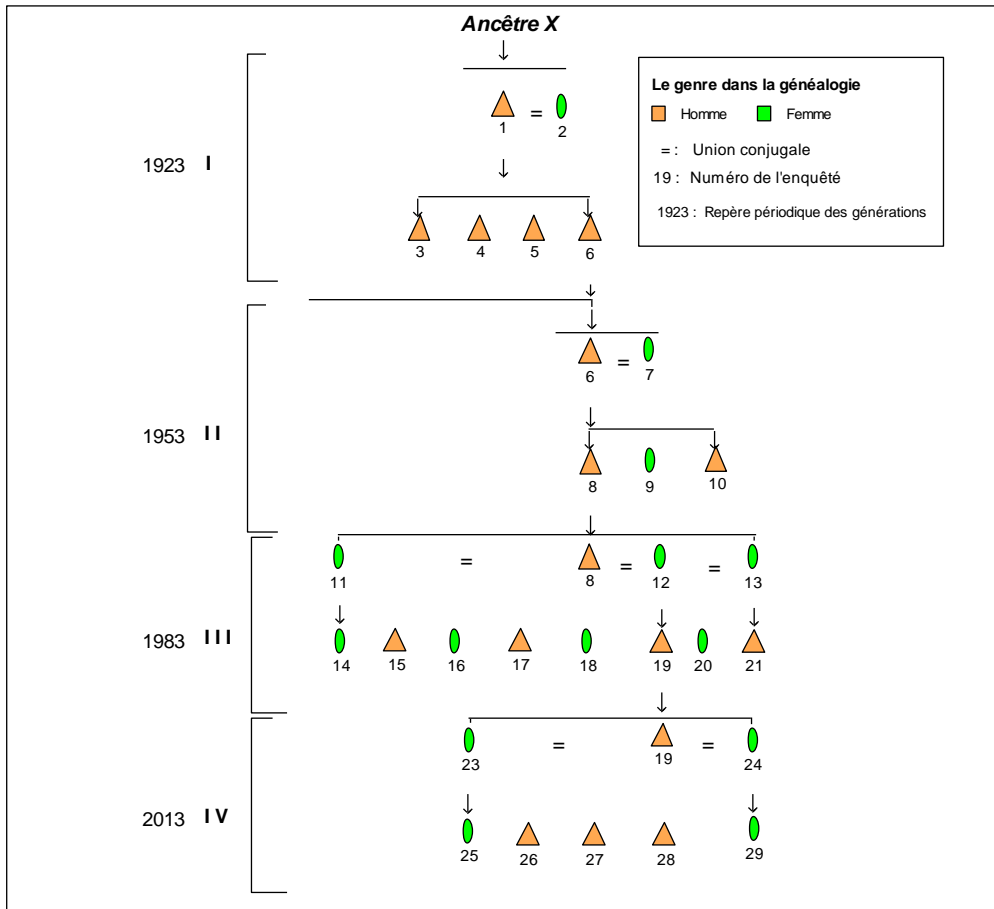
Dans les trois schémas d'arbres généalogiques simplifiés (AGS) ci-dessous (cf. schémas 12-14, pp.156-158), nous essayons d'illustrer ces rapports de genre dans le système d'héritage foncier. Ces schémas présentent la situation de trois individus de notre échantillon appartenant à des familles distinctes. Le signe d'égalité (=) signifie une relation conjugale entre l'homme et la femme qui se situent de part et d'autre de ce signe. Il est reproduit sur tous les AGS qui figurent dans ce travail selon la thématique. Pour chaque cas, nous avons numéroté de haut en bas, les différentes générations de l'AGS à gauche du schéma. Le nombre de générations varie de 3 à 5 selon les informations qui nous ont été fournies par les interviewés. La dernière génération est celle de l'interviewé. Ainsi dans chaque AGS, l'importance du nombre d'individus de genre masculin traduit celle du degré de démembrement de l'exploitation-mère. Un autre élément important mérite d'être souligné sur ces AGS. Il s'agit des repères périodiques des différentes générations identifiées le long de chaque arbre. Ce sont des années qui permettent de situer approximativement les individus de chaque génération à son époque d'existence, puis, de suivre le rythme du processus de démembrement des domaines ou exploitations lignagères et familiales.

**Schéma 12 : Structure de l'arbre généalogique selon le sexe des individus et processus de démembrement des exploitations agricoles : Exemple HSH**



Source : LAMAH D., février 2013

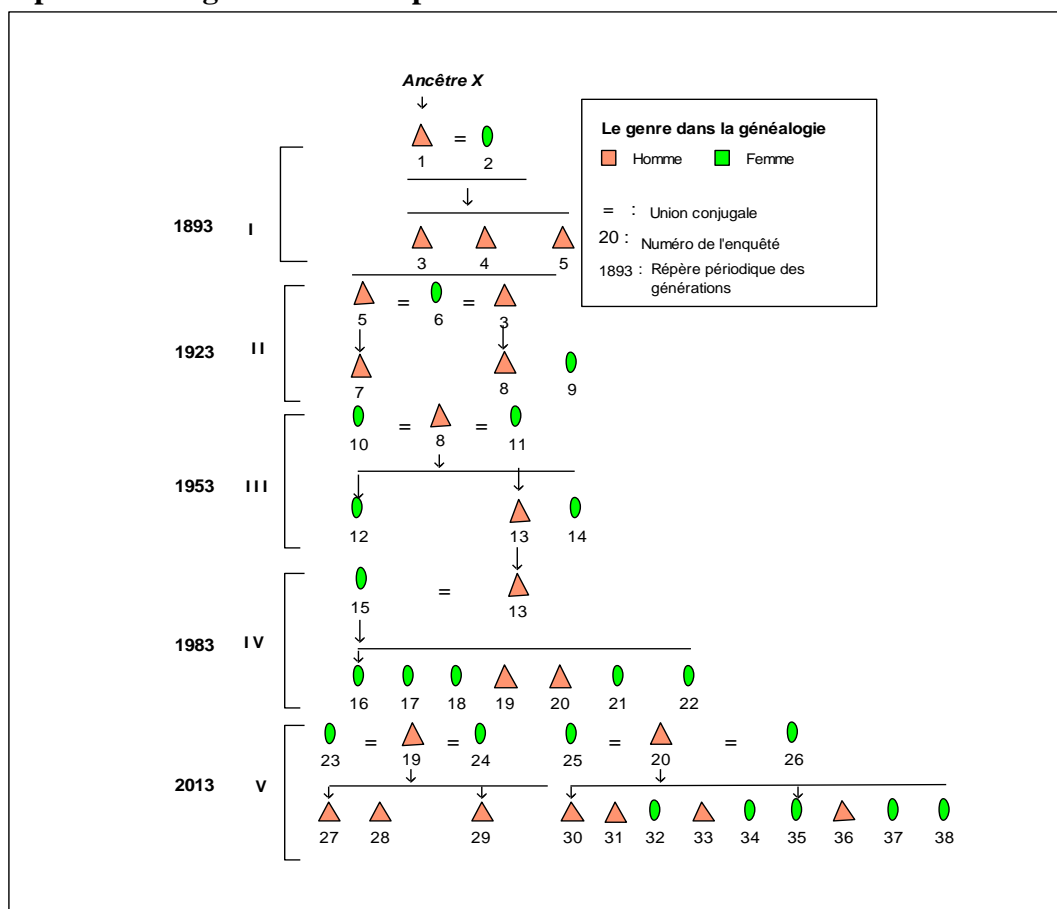
**Schéma 13 : Structure de l'arbre généalogique selon le sexe des individus et processus de démembrement des exploitations agricoles : Exemple de ZLL**



Source : LAMAH D., février 2013



**Schéma 14 : Structure du lignage selon le sexe et processus de démembrement des exploitations agricoles : Exemple de BL**



Source : LAMAH D., février 2013

Ces formes d'inégalité sociale liées au genre sont courantes en Afrique. MEILLASSOUX, (2005, p.116) note à ce propos ceci : « *la femme, malgré sa fonction irremplaçable dans la reproduction, [...] disparaît derrière l'homme : son père, son frère ou son époux* ». Il ajoute aussi que « *la subordination à l'homme des capacités reproductrices de la femme, la dépossession de sa progéniture au profit de celui-là, son incapacité à créer des rapports de filiation s'accompagnent d'une même incapacité pour la femme d'acquiescer un statut à partir des rapports de production* » (p.119). Cet auteur distingue cependant trois niveaux de statut de la femme en fonction de son rôle social et de son âge dans la société domestique. « *Le rôle social de la femme commence à la puberté, avec l'apparition de ses capacités potentielles de reproductrice [...] La femme pubère est donc contrôlée, soumise, orientée vers les alliances définies par les obligations de la communauté, de manière que la procréation s'accomplisse dans le cadre des rapports de filiation masculine. Mariée, c'est-à-dire potentiellement féconde, sa condition est subordonnée aux règles de dévolution de sa progéniture. Ménopausée et aïeule, en revanche, elle est délivrée de ses contraintes, elle s'épanouit socialement, elle acquiesce une autorité qui lui était refusée en tant qu'épouse et mère. Veuve*

*et incapable de procréer, sa condition se rapproche de celle de l'homme auquel elle peut être éventuellement substituée ...* ». Si avant la puberté, elle n'a pas de rôle reproductrice, il faut noter que la jeune fille, active reste fortement impliquée dans les travaux de ménage (les lessives, la cuisine, l'encadrement et l'accompagnement des enfants...).

Dans la zone du Siwaa (à Koutiala au Mali), COULIBALY et JOLDERMA (2006) soulignent la complexité des règles d'utilisation des terres de culture due à la multiplicité de leurs utilisateurs et à la pression sur les ressources foncières. En même temps qu'ils reconnaissent la persistance du droit coutumier, quoi qu'en évolution, ces auteurs notent la discrimination, dans les modes d'accès à la terre, vis-à-vis de la femme du fait de sa "vulnérabilité et sa position incertaine. Sur notre terrain, si les hommes reconnaissent cette vulnérabilité de la femme, ils considèrent que *«l'implication des filles dans l'héritage familiale constitue plutôt une source de mésententes plus complexe entre les fils qui doivent perpétuer les familles, les lignages et le clan»*. Cet avis entérine ce que COULIBALY et JOLDERMA ont rencontré en 2006 à Koutiala (Mali). Ils rapportent que les hommes interviewés au cours de leurs études de cas étaient également d'avis que l'accès de la femme à la terre favorisait la mésentente dans leurs familles pour les raisons suivantes :

*«La femme était certes source de vie, mais elle était un être autre dans la famille. De par sa nature et son appartenance à une autre famille, elle était prédisposée à créer toujours l'éclatement des grandes familles. Son indépendance économique aboutirait inévitablement à la dissolution du foyer puisqu'elle n'aurait plus de respect pour son mari. Elle est toujours dans une position versatile donc incertaine et se croit autorisée à abandonner son mari pour un autre. Du point de vue historique, elle n'a pas non plus les moyens de se défendre dans la brousse contre les incursions des envahisseurs étrangers. Elle doit toujours rester au foyer pour les raisons de sécurité » (p.97).*

Toutefois, toutes les femmes ne se trouvent pas au même niveau de contraintes foncières, les jeunes femmes étant plus défavorisées que les vieilles et les veuves (qui renoncent à se remarier avec un autre homme et restent dans la famille de leurs maris défunts avec des enfants mineurs). Ces deux dernières catégories de femmes pouvaient obtenir facilement, si elles exprimaient le besoin, des parcelles de bonne qualité dans la famille paternelle, ou travailler sur les domaines de leurs maris défunts.

Le système de mariage et les mécanismes d'autonomisation des jeunes connaissent toutefois des évolutions remarquables. La compréhension de ces évolutions nécessite de les replacer dans leurs contextes et d'en déterminer les principaux facteurs explicatifs. Les

recompositions familiales en cours dans la zone forestière guinéenne figurent parmi les facteurs majeurs de mutations des modes d'héritages. De récentes sources portant sur la famille en Guinée notent que «56 des 166 mariés interrogés en 2006 [soit 34% des cas] indiquent avoir eu quatre divorces»<sup>103</sup> (OUC<sup>104</sup>, 2006). Selon la même source, 82% de ces cas de divorces concerneraient la Guinée Forestière où le premier divorce serait quand même très rare (0,1%)<sup>105</sup>. Dans cette région, comme d'ailleurs partout en Guinée, les formes principales de familles sont la polygamie et la monogamie.

Mais ces formes ne semblent pas avoir connu traditionnellement de recompositions. A ces facteurs géo-démographiques et socio-économiques, on peut ajouter ceux liés à la mutation ou la transformation des mécanismes traditionnels de mariage et le processus d'autonomisation des jeunes.

Bien avant le décès du père, le fils aîné reçoit traditionnellement de la terre directement sans aucun intermédiaire du lignage. Le partage des terres de l'exploitation familiale peut se faire selon plusieurs modèles acceptés par la coutume. Le plus commun se déroule comme suit: le père accorde une partie du patrimoine à son fils aîné, les autres fils ne recevant qu'un champ au moment de leur mariage. Le reste de la terre est partagé après le décès du père entre tous les fils.

La position des trois personnes pour lesquelles les AGS ont été faits est assez variable. Sur les schémas n°15 à 17 (pp.161-162), nos enquêtés occupent respectivement les rangs 2 ; 1 et 5.

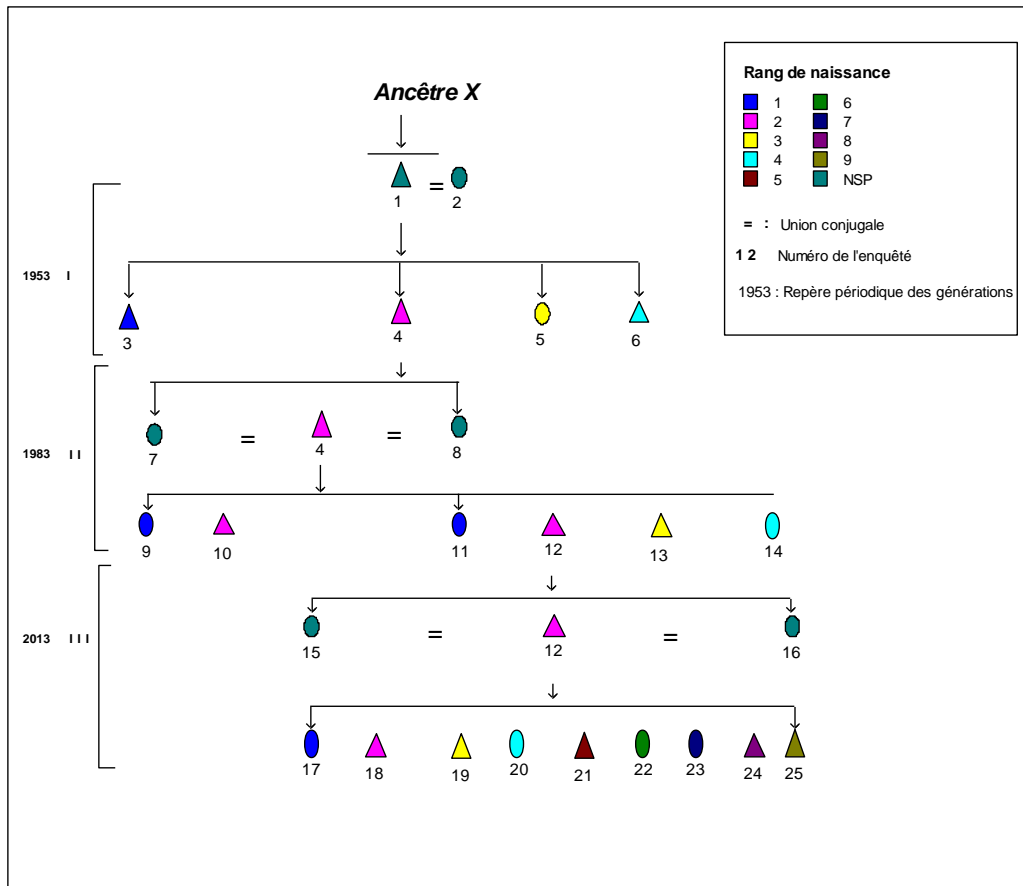
---

<sup>103</sup> Observatoire de l'Université de Conakry, Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population (février 2006), *Etude situationnelle de la famille en Guinée*, Conakry, p.74.

<sup>104</sup> Observatoire de l'Université de Conakry.

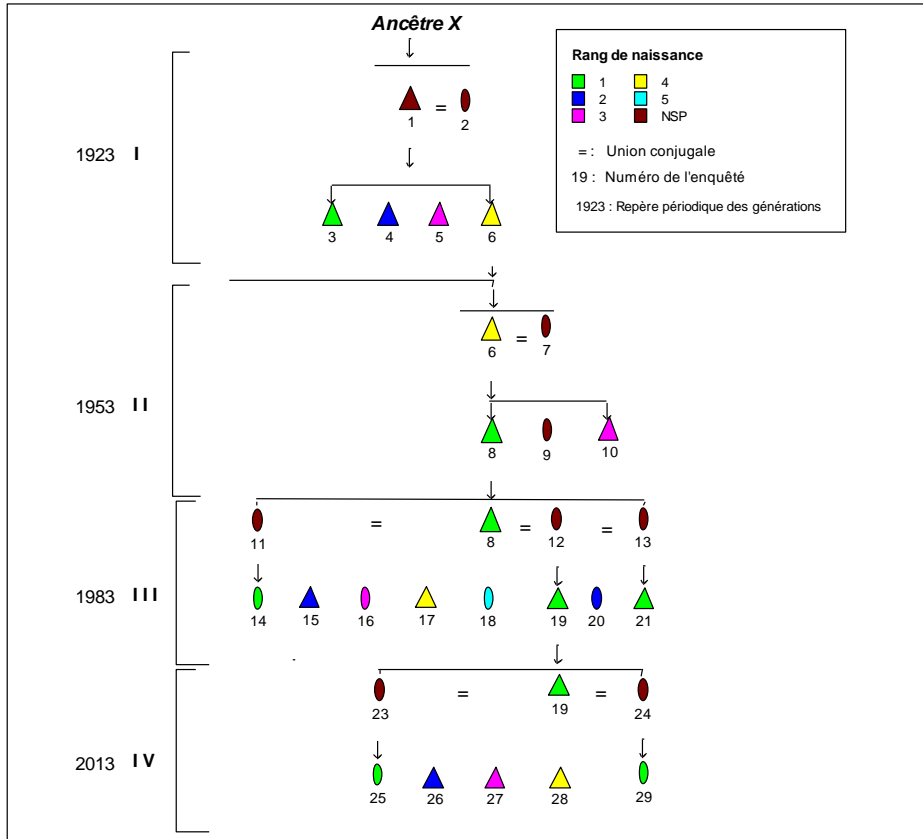
<sup>105</sup> - Ibid., 2006, p.74.

Schéma 15 : Rang de naissance dans l'arbre généalogique : Exemple de HSH



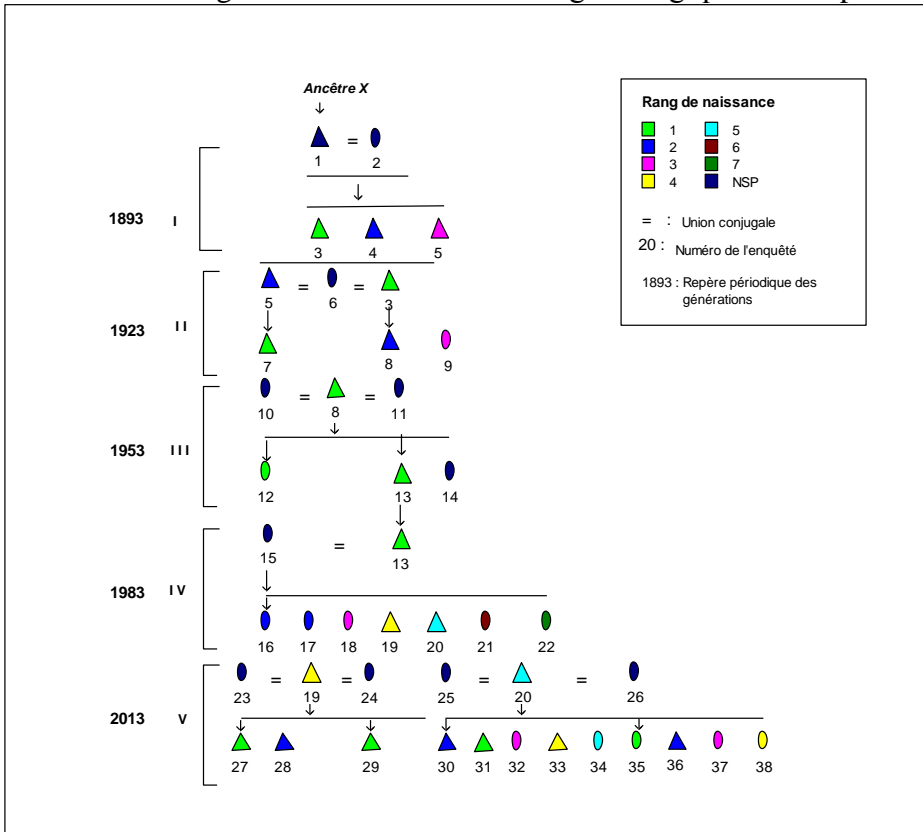
Source : LAMAH D., février 2013

Schéma 16 : Rang de naissance dans l'arbre généalogique : Exemple de ZLL



Source : LAMAH D., février 2013

Schéma 17 : Rang de naissance dans l'arbre généalogique : Exemple de BL



Source : LAMAH D., février 2013

### ***Bouleversement du système d'héritage foncier***

Le système d'héritage foncier des garçons, privilégiant traditionnellement les aînés, connaît actuellement des mutations par rapport à l'incidence de cet ordre de naissance des fils. En pratique, deux cas de figure se présentent suivant les types de familles : les familles monogames et les familles polygames. Dans le premier cas, tous les héritiers ont un droit d'usage sur l'ensemble du domaine familial. Or «*la famille-ménage n'existe [quasiment] pas dans la société traditionnelle* » (GERMAIN, 1984, p.154). La prédominance de la forme élargie des familles se comprend traditionnellement dans le sens du besoin de la main d'œuvre nécessaire pour la production des biens de subsistance. Dans les familles polygames, l'usage du domaine familial est sectorisé en fonction du nombre d'épouses. Ainsi, les enfants d'une même mère ne peuvent exploiter que la portion habituellement occupée par leur maman.

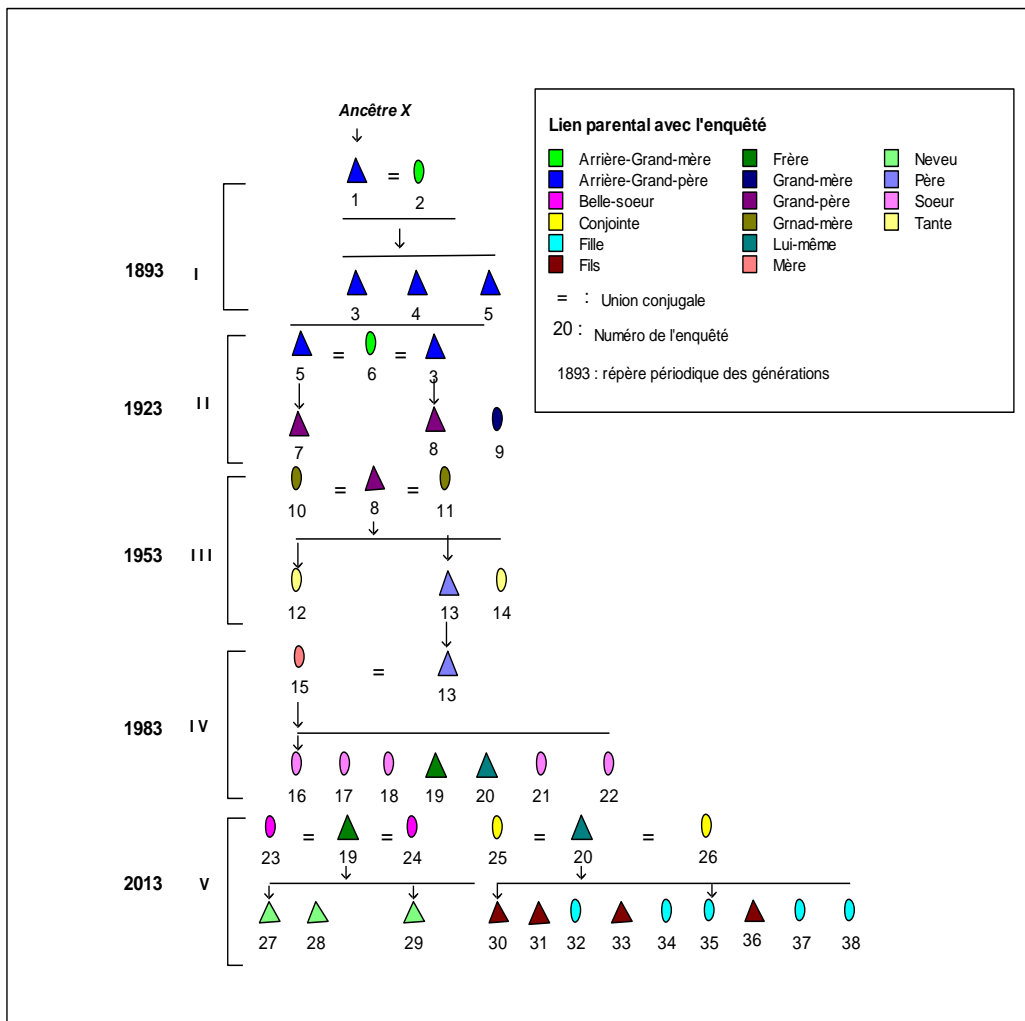
En effet, il apparaît clairement que la gestion successorale de la terre est plus facile dans les familles monogames que dans les familles polygames, pour la simple raison que le lien de rapprochement semble plus fort entre les enfants d'une même mère.

En ce qui concerne les inégalités d'occupation et de répartition du domaine familial, elles sont aussi vécues dans les deux types de familles. Dans l'un ou l'autre type, les aînés ont plus de chances d'occuper des portions importantes par rapport aux cadets et aux plus jeunes. Dans les familles polygames, la répartition du domaine familial selon le nombre de coépouses comporte un facteur d'inégalité à deux dimensions. Ce facteur est l'incertitude d'égal sentiment du mari envers toutes ses épouses ; la femme préférée étant plus accompagnée dans ses activités par rapport aux autres. L'orientation par le mari dans l'occupation des terres par les épouses de ce dernier dépend également de ce sentiment. Le principe de cette orientation est que c'est l'époux qui désigne à chaque coépouse la parcelle à cultiver. Si une coépouse sollicite une parcelle de son choix, elle ne peut l'acquérir que si le mari la lui accorde. Par conséquent, il y a peu de chance que toutes les femmes aient accès à des terres de même niveau de fertilité et de même superficie. Peu importe qu'elles aient ou non le même nombre d'enfants.

L'enclassement social du foncier et la complexité des mécanismes de transmission de l'héritage foncier tel que nous venons de l'expliquer, est visible sur les schémas 18 à 20, pp.164-165). Ils portent tous sur le lien parental au sein de l'arbre généalogique entre la personne interviewée et les autres membres du groupe. Ils mettent particulièrement en exergue le type de famille le plus courant dans le lignage de l'individu interviewé, et

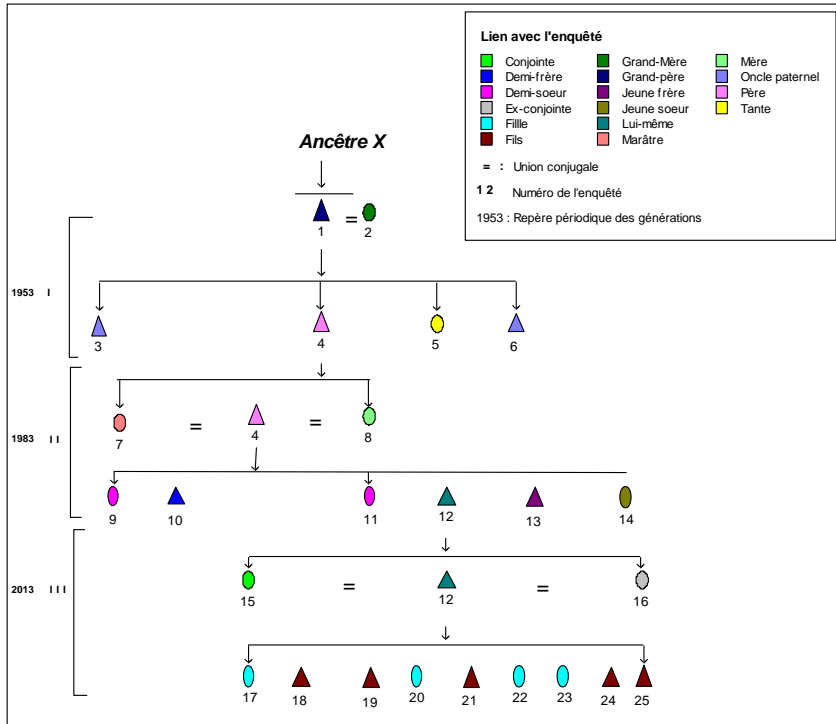
traduisent donc la complexité de l'enclassement social du foncier rural. Ces AGS expriment donc que les familles polygames sont plus nombreuses dans les lignages des individus sur lesquels ils ont été dressés. La particularité se trouve au niveau du schéma n°18 (p.164) portant sur le lien de parenté entre l'ensemble des membres de l'AGS et l'enquêté. Sur ce schéma, notre enquêté est issu d'une famille monogame. Le grand-frère de celui-ci et lui-même ont fondé chacun une famille polygame. On comprendra toutefois par la suite que le niveau de contrainte foncière est faible pour le 20 parce que son frère (19), en raison de sa profession d'enseignant ne résident pas au village avec sa famille. Le 20 prend cependant soin de protéger la part de son frère et de ses fils dans leur patrimoine foncier bien que rien ne soit pour le moment partagé. Cette importante disponibilité peut d'ailleurs paraître apparente si tous les fils de ces deux frères utérins doivent tous avoir leur part individuellement dans ce patrimoine foncier familial.

**Schéma 18 : Lien parental dans l'arbre généalogique et système d'héritage foncier : Exemple de BL**



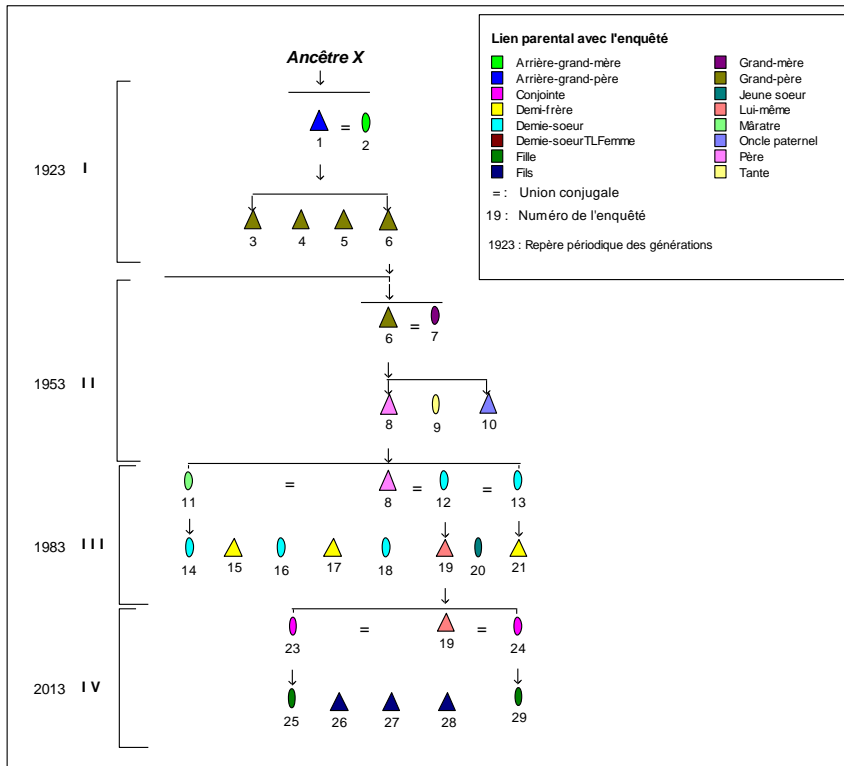
Source : LAMAH D., février 2013.

**Schéma 19 : Lien parental dans l'arbre généalogique et système d'héritage foncier : Exemple de HSH**



Source : LAMAH D., février 2013.

**Schéma 20 : Lien parental dans l'arbre généalogique et système d'héritage foncier : Exemple de ZLL**



Source : LAMAH D., février 2013



A ces formes de discriminations relatives à la pratique de la polygamie et son incidence sur les systèmes d'héritages fonciers, il faut ajouter l'inégalité liée à la mauvaise foi chez certains hommes qui pratiquent actuellement le lévirat avec les femmes de leurs frères qui décèdent en laissant des enfants mineurs derrière eux. En effet, l'"héritier gestionnaire" ne s'avère pas toujours crédible. Il a parfois tendance à favoriser ses propres enfants dans l'héritage foncier aux dépens des autres enfants qui en ont réellement le droit, surtout quand ces derniers sont encore mineurs au décès de leur père biologique. Voici, à ce propos, les raisons du refus du lévirat d'une veuve avec le frère aîné de son défunt mari dans le district de Nonah ( CR de Gouecké) :

*«Mes fils sont mineurs et j'ai peur qu'ils soient expropriés de leur héritage foncier. J'ai refusé parce que je sais que cela ne garantira pas l'héritage foncier de mes fils. Je préfère ne plus me marier, mais je reste avec mes enfants dans la famille de mon défunt mari tout en continuant à travailler sur son domaine pour attendre que les héritiers grandissent. En effet, je suis en train de faire des plantations de café pour eux. Quant à leur sœur, elle vivra sur le domaine de son mari lors qu'elle sera mariée».*

Ce climat d'incertitude a souvent nécessité, pour le maintien de l'unité et de "l'équilibre des relations sociales" dans les familles élargies, une formule de gestion directe du patrimoine foncier et domanial après le décès du père de famille. Cette formule consiste à confier l'administration du patrimoine foncier de la famille au fils aîné, notamment si celui-ci est majeur. A Gouecké ou dans presque toutes les zones rurales des communautés Kpèlè, ce principe est l'un des plus fréquemment utilisés. En cas d'absence durable (i.e. si cette absence peut dépasser par exemple 10 ou 15 ans) du fils aîné, le plus âgé des fils présents au village est bien placé pour assurer la surveillance du patrimoine avant tout éventuel partage entre lui et ses frères.

Précisons que le lévirat a été pratiqué dans l'AGS de BL mais celui-ci ne fonctionnait pas comme dans le contexte de raréfaction foncière et de monétarisation généralisée que nous connaissons aujourd'hui. La concurrence pour la terre n'était pas effrénée et l'objectif de reproduction du groupe social était primordial sur l'objectif lucratif. Mais la décision de l'aîné était souvent unilatérale dans les affaires de la famille. Selon les informations que nous avons reçues sur le lignage en question, les premiers ancêtres connus étaient une femme (n°2 dans les AGS de BL, p.163) et ses trois fils dont l'aîné se situe à gauche (cf. Génération I du schéma n°17, p.162). Ils ont vécu à l'époque où les travaux forcés étaient fréquent. Lorsque le tour de la famille était venu d'envoyer un travailleur, l'aîné avait décidé que le plus jeunes

parmi eux (c'est-à-dire le 5) parte assurer la participation de la famille. Ce dernier était ainsi parti, laissant derrière lui sa femme (le 6) et un fils (le 10) (Cf. schéma n°17, 2<sup>e</sup> génération). Ayant trouvé la mort dans cette circonstance du travail forcé, le grand-frère (le 3) du défunt avait pris la veuve de son jeune frère en lévirat et eut avec elle un second fils qui est le 8 ainsi qu'une fille désignée par le code 9 du même schéma. Cet exemple renvoie aux conditions d'exploitation que décrit REY (1971 ; 1975) comme des rapports de classes. On ne peut cependant parler actuellement de tels rapports de classes de façon absolue, même si les inégalités d'accès aux terres agricoles comme ressources productives au détriment des cadets sont incontestables dans plusieurs localités de la Guinée Forestière. Même si les contextes restent très différents, MEILLASSOUX (2005, p.122) soutient à ce propos que « *l'exercice d'une fonction de gestionnaire par un individu (exercice d'ailleurs souvent discuté et souvent partagé avec ses cadets immédiats) ne se fait pas nécessairement au détriment des cadets [...] puisqu'elle leur assure l'accès au moyen de la reproduction sociale* ».

D'une façon générale, la position socio-foncière des jeunes dont les pères font partie des grands propriétaires terriens n'ont pas de difficulté pour l'appropriation individuelle des terres dans le cadre des droits d'héritage, si ces derniers sont suffisamment grands au décès de leur père. Il en est de même pour les jeunes héritiers issus de familles monogames et ceux qui sont moins nombreux dans les différentes localités parcourues ; les contraintes foncières sont marginales pour les jeunes de ces catégories.

**Encadré 2: Exemple de vulnérabilité foncière des jeunes liée à la mort précoce du père biologique**

Je suis S.V.T, âgé de 23 ans, de la sous-préfecture de Fangamadou, village d'Ibèma. Je suis marié et père d'un enfant. J'avais perdu mon père biologique juste après ma naissance. Comme le prévoit traditionnellement les coutumes de chez nous, le patrimoine foncier du défunt et de son frère vivant devait être géré par ce dernier. Il devait assumer naturellement toutes les charges sociales et conjugales de ma mère, au sens du lévirat. J'ai donc été adopté par le grand frère de mon père biologique. Malheureusement, ma mère était décédée quel ques années après (j'avais environ 5 à 7 ans). Lorsque j'avais atteint l'âge actif, il je m'étais marié pour légitimer ma volonté de récupérer le domaine agricole de mon père biologique. Ce domaine comprend du coteau et du bas-fond (qui se situe) à la limite des terroirs d'Ibèma et de Sandiatédou (village voisin). Aujourd'hui, je me sens exproprié d'une grande partie de mon héritage foncier par mon oncle paternel et des habitants de ce village voisin. Je tiens à tout récupérer quand j'en aurais la capacité. Ma principale stratégie actuelle est de développer les cultures de caféiers et de palmiers à huile sur les parcelles non litigieuses pour constituer mon autosuffisance socio-économique avant de me lancer dans le processus de récupération du reste du domaine concerné.

Cependant, il n'est pas souvent facile pour un jeune qui a été adopté par l'un des frères de son père biologique d'acquérir son autonomie socioéconomique à partir de son héritage foncier sans la volonté de son père adoptif. Il transparait en général dans les discours de jeunes qu'au cours des trois dernières décennies, les jeunes se sentent de plus en plus expropriés de leurs héritages fonciers par des oncles paternels, avec comme corollaire principal, l'accumulation des sentiments d'inégalité entre les unités familiales nucléaires issues de l'éclatement des anciennes familles élargies. L'encadré 2 (p.167) en est un exemple.

Cette forme d'inégalité est d'ailleurs à la base des crises de confiance intergénérationnelle qui se développent parfois au sein d'une même famille élargie. Ces crises se manifestent le plus souvent, d'une part, entre des jeunes cousins, et d'autre part, entre les veuves et leurs époux de succession par lévirat. C'est pourquoi dans certaines localités de la région forestière, les pratiques du lévirat se font rares depuis 1985 (le début de la 2e République). Lorsque c'est la mère qui décède laissant des enfants mineurs dont le papa ne s'intéresse pas<sup>106</sup> très tôt à l'encadrement et à l'éducation, les oncles maternels et/ou paternels se partagent ces charges sociales, juste pour que ceux-ci atteignent un âge majeur afin de rejoindre leur famille paternelle<sup>107</sup>. Ce retour relativement précoce à la famille paternelle s'explique par le souci pour les oncles maternels (lorsque les enfants adoptés sont des garçons) d'établir ces jeunes dans leurs droits d'héritage foncier dès le début de leur âge actif, afin de matérialiser leur copropriété avec leurs frères consanguins sur les terres de leur père biologique. Il arrive parfois que le veuf soit monogame ou s'il est polygame, il n'ait eu de fils qu'avec celle qui est décédée. Dans de pareils cas, ce retour s'inscrit dans une perspective de sécurisation foncière sur l'ensemble des terres familiales contre des risques d'expropriation par des tierces familles du clan du défunt ou par des voisins de domaine agricole... Les oncles paternels sont donc généralement accusés d'avoir confisqué une grande partie de leurs héritages fonciers ou d'en être totalement exclus. Des revendications de cette nature sont courantes depuis le début des années 1980 dans les rapports sociaux de production au sein des unités familiales.

Pour les jeunes mariés, l'autonomie est d'office établie par rapport à la gestion des ressources foncières qu'ils ont acquises à travers l'installation de leurs jeunes ménages. Leur indépendance est donc totale par rapport à la famille élargie sur le plan économique et la

---

<sup>106</sup> Nous avons déjà souligné dans les aspects concernant les lignages et leurs fonctions, le sens et l'importance socioculturelle d'un neveu à la fois pour la famille ou le lignage et pour la communauté villageoise.

<sup>107</sup> Dans un contexte où les sentiments d'amenuisement foncier grandissent au sein des communautés paysannes, il devient de plus en plus rare, même si cela n'est pas exclu, de laisser les neveux s'approprier individuellement des terres agricoles sur les exploitations agricoles familiales de leurs oncles maternels.

gestion des terres<sup>108</sup>. Les célibataires par contre, sont obligés de travailler pour le compte des parents sans s'attendre à une part clairement définie dans la production familiale, sauf des cadeaux parfois insuffisants à l'occasion des fêtes de fin d'année et la couverture des frais de scolarités à la fin des vacances, notamment pour les enfants qui ne peuvent pas encore entreprendre des activités à risque. C'est pourquoi nombreux sont les jeunes actuels qui sont de plus en plus actifs dans la recherche du numéraire individuel à partir des initiatives personnelles. Parmi des initiatives on note les contrats agricoles journaliers, l'extraction de l'huile de palme, l'apprentissage des métiers d'artisanat spécialisé (maçonnerie, menuiserie, tapisserie ébénisterie, etc.) ou d'autres catégories de métiers non agricoles, et surtout la réalisation de plantations pérennes individuelles. Les jeunes soutiennent que les retombées économiques de leurs propres plantations ne sont destinées qu'à la satisfaction de leurs besoins personnels et de ceux de leurs petits ménages s'ils sont mariés. Entre ces jeunes ménages et leurs parents se développent de plus en plus des rapports de mutualité à la place du bénévolat ou de la solidarité altruiste d'autrefois. Cette mutualité se traduit par le fait que, le jeune homme ayant désormais des charges sociales, c'est-à-dire des obligations de production pour la subsistance et les divers besoins sociaux de son foyer, ne peut plus être disponibles entièrement pour ses parents. Pour continuer à être solidaire donc à ses parents, les deux parties participent mutuellement à leurs différentes activités de production. Si les parents du jeune marié n'ont plus la force nécessaire pour mener des travaux champêtres, le fils et son épouse doivent plutôt les prendre en charge. Si le jeune couple a des enfants mineurs, ils peuvent parfois rester à côté de leurs grands parents pendant les moments de travaux.

Lorsque les jeunes foyers sont déjà constitués, les femmes poussent dans la plupart des cas, leurs maris à étendre le capital foncier dont ils disposent par l'extension des plantations de café dans les jeunes jachères en ces termes : *«Si tu ne prends pas garde de pérenniser la disposition de ces parcelles par la plantation des caféiers, tes fils n'auront pas d'héritages fonciers significatifs à l'avenir»*. En pays Kpèlè, ce genre de course au foncier est particulièrement intense entre des frères utérins comme l'illustre ce propos chez les jeunes de Ouléla : *«Lorsque le domaine de notre maman n'est pas encore réparti entre nous ses fils, la bataille de chacun est de faire des prélèvements suffisants selon sa capacité, en plantant des caféiers avant une éventuelle répartition, les plantations individuelles étant exclues des*

---

<sup>108</sup> Cette réalité est actuellement observable dans la plupart des localités villageoises de la Guinée forestière, dont les dix communautés villageoises que nous avons couvertes en 2011 dans le cadre des focus-groupes.

jachères à partager».

Dans le contexte traditionnel, la constitution des jeunes foyers n'entraînait pas automatiquement la séparation d'avec les parents des jeunes hommes, ces derniers continuant de les encadrer sur leurs activités socioéconomiques. Pour tous les sujets nécessitant l'attention de la grande famille, y compris ceux relatifs aux belles-familles de ces jeunes ménages, l'avis des jeunes mariés (notamment les hommes) était toujours demandé et ceux-ci constituaient en général une grande partie des forces productives pour cette famille mère.

Ce degré de solidarité sociale étant aujourd'hui en effritement, la quasi-totalité des charges de ces jeunes ménages est résolue par eux-mêmes. Du coup, ils se détachent très tôt de la famille élargie en application du principe de : « chacun pour soi » qu'il s'agisse des aspects économiques que des charges sociales. A Kambadou, les jeunes soutiennent par exemple que la plupart des cas de séparation des jeunes ménages et des familles mères (c'est-à-dire les familles des jeunes époux) sont légitimés par le refus systématique de leurs pères de participer à la mobilisation des ressources économiques nécessaires à la résolution des situations sociales concernant soit leurs belles-familles, soit leurs jeunes ménages, notamment les charges relatives à la construction du jeune foyer.

## **Conclusion du chapitre II**

Les territoires ruraux de la Guinée Forestière n'ont pas de cartographie formelle. La connaissance de leurs limites dépend essentiellement de la mémoire collective des populations autochtones dont la civilisation se caractérise par l'oralité et qui n'échappe pas à la loi de la régression au fur et à mesure que les générations passent. En milieu Kpèlè par exemple, GERMAIN (1984) identifie des territoires comme Monèlői (le territoire des MONEMOU), Kōlōlői (le territoire de KÖLÖMOU), Tōngōnalői (le territoire du clan des TÖNGÖNAMOU appelés aussi THEA), Goulői (le territoire des GOUMOU), etc. L'attribution du nom d'un clan au territoire signifie simplement que ce clan reste celui dont les ancêtres ont scellé le pacte fondateur avec les esprits protecteurs des lieux. Ils deviennent ainsi les maîtres terriens.

Au sein de chaque clan et territoire clanique, les lignages ont fondé des familles qui exploitent les ressources de l'espace approprié. Si la territorialité se réfère à la maîtrise collective de l'espace à l'échelle des clans, l'appropriation foncière se réalise à l'échelle lignagère et familiale. Actuellement, la tendance est à l'individualisation de la gestion foncière au sein des exploitations familiales. En termes d'appropriation, le droit de hache sur

les terres vacantes a laissé la place à l'héritage et à la donation/prêt Sous l'effet conjugué de la croissance démographique et de la monétarisation des échanges. La donation et le prêt sans condition cèdent de plus en plus leur place à la location et à la vente, bien que cette dernière option soit encore marginale en milieu rural.

En même temps, un processus de recomposition s'opère à la fois sur l'espace habité et le finage. Cette recomposition spatiale se manifeste par la dispersion des cellules lignagères en termes de construction des habitations au fur et à mesure que les jeunes prennent leur autonomie sociale et financière. Elle se poursuit sur les domaines lignagers ainsi que le terroir villageois par la modification du schéma traditionnel de mise en valeur de celui-ci. Il s'agit d'un mode de mise en valeur qui se caractérise par l'amincissement des agro-forêts péri-villageoises suite à l'agrandissement des villages, mais également par l'intensification des concurrences sur la troisième auréole. La concurrence pour la valorisation économique de l'espace se traduit par la multiplication des plantations de cultures pérennes ainsi qu'au tour des palmiers à huiles sub-spontanés.

### ***Conclusion de la première partie : Systèmes et rapports de production, outils de compréhension des dynamiques internes du tissu rural***

La complexité de l'espace et des phénomènes ruraux ne se dévoile que quand on s'y intéresse et lorsque le besoin se fait sentir d'y trouver surtout un objet de recherche à partir de certains de ses éléments. Cette complexité se traduit, surtout en ce qui concerne les espaces ruraux d'Afrique Sub-saharienne, par l'enclassement social des ressources productives (le foncier en particulier). Elle apparaît aussi dans les injonctions qu'impose une diversité de facteurs externes et internes aux dynamiques locales des exploitations agricoles paysannes et de leurs systèmes de productions. Notre objet de recherche subit également cette situation. Celui-ci porte, rappelons-le, sur le paradoxe entre l'extension et/ou la multiplication des jeunes plantations caféières et la faiblesse des rendements et revenus qui en résultent pour la quasi-totalité des petits producteurs.

Il n'est pas nécessaire de revenir maintenant sur la littérature qui a été élaborée sur le concept de système de production et de ses principaux éléments, mais de rappeler sa pertinence, son opérationnalité sur notre objet de recherche en tant que clef de compréhension de ce dernier. Mais il faut souligner également que cet objet s'intègre dans une sphère plus globale qui est l'espace agraire. En effet, le concept de système de production nous semble le plus approprié, au moyen d'une approche systémique, pour comprendre les logiques qui

commandent les actions individuelles et /ou collectives des paysans que nous avons rencontrés, en termes de logique socioéconomique, spatiale et foncière.

Les sous-concepts « *système de culture* » et « *rappports de production* » ont rendu efficace l'exploration de l'objet de recherche. A travers ces deux éléments que nous considérons comme des constantes du concept de système de production, divers aspects souvent dissimulés dans les rapports internes des unités sociales de production ont été saisissables dans les processus de production. Dans l'observation et l'analyse de ces combinaisons productives se révèlent les systèmes de contradiction, les conflits, les relations de coopération, mais aussi les contraintes liées à la mobilisation des ressources productives. Cependant, deux types de ressources nous ont paru essentiels dans le cadre de cette recherche : la terre et la main d'œuvre. En effet, les conditions naturelles de production agricole comme celles climatiques et/ou pédologiques sont en général favorables pour la plupart des localités que nous avons parcourues dans le cadre de ce travail. Le foncier et la main d'œuvre apparaissent actuellement comme des facteurs particulièrement déterminants non seulement de production, mais surtout d'autonomisation pour les jeunes. Nous pensons que dans les conditions actuelles de production agricole, ces deux éléments constituent les principaux facteurs limitants en Guinée Forestière. Certes le manque d'information sur les opportunités de marché pour les produits que réalisent les paysans ne sont pas négligeables pour la rentabilité/productivité de leurs activités, mais ces facteurs sont plutôt externes aux unités de production et aux individus qui les composent. Ainsi, le choix des cultures ainsi que les stratégies appropriées pour les conduire, dépendent de la situation des individus, notamment en termes d'insécurité foncière sur des parcelles de l'exploitation familiale.

**DEUXIEME PARTIE : MUTATIONS DES  
SYSTEMES DE PRODUCTION**



## ***Introduction de la deuxième partie***

Sous l'effet des facteurs politico-démographiques opposés entre 1958 et 2008<sup>109</sup>, et de la monétarisation généralisée des échanges (y compris la solidarité), les unités familiales de production se sont vues engagées dans des mutations complexes et irréversibles. Ces mutations se manifestent concrètement par l'effritement des liens économiques et matériels au sein des communautés lignagères. Cet effritement se traduit par un processus de démembrement continu des anciennes exploitations lignagères ; un processus qui accélère la raréfaction des terres de cultures. On assiste à un bouleversement du schéma traditionnel d'autonomisation des jeunes à travers deux facteurs. Le premier facteur est celui social qui se matérialise par le mariage, une condition essentielle de l'accès du jeune adulte au foncier agricole de la famille à titre personnel. Le second facteur est la capacité financière de l'individu ; ce qui lui confère la crédibilité au sein de sa communauté.

Les maillons élémentaires de l'espace rural que nous avons annoncés dans la première partie, c'est-à-dire les exploitations agricoles et leurs systèmes de production, apparaissent ainsi en termes de paradoxe. Ce paradoxe est la contradiction entre les besoins persistants d'autosuffisance alimentaire pour les unités familiales et l'accroissement actuel de l'occupation des coteaux par les cultures pérennes à base du caféier. Le café n'est pourtant pas consommé par ses producteurs ; les revenus qu'il génère, on le comprendra dans la troisième partie, ne compensent pas le vide alimentaire créée par l'insuffisance de la production du riz qui est l'aliment de base des populations. Les revenus caféiers restent également modestes.

Dans ce contexte où prolifèrent actuellement de nouvelles exploitations qui résultent du démembrement successif des anciennes exploitations, la main d'œuvre familiale habituelle ne suffit plus. Le recours à la main d'œuvre extérieur devient absolument nécessaire alors que les moyens financiers ne sont toujours pas disponibles pour les chefs d'exploitations.

Le questionnement central auquel nous cherchons à répondre à travers les deux chapitres (III et IV) de cette partie est le suivant : Comment la mutation des unités familiales de production a-t-elle contribué à la construction des paysages agraires actuels de coteaux, à l'exception des zones climatiques de transition situées au Sud de la Haute Guinée? Comment

---

<sup>109</sup> Il faut noter que le contexte de gouvernance économique n'est quasiment pas différent de celui de la deuxième république en termes de contrôle des prix des denrées de première nécessité, en particulier pour la valorisation des prix des produits agricole aux producteurs paysans. Ces derniers continuent subir les contraintes du libéralisme peu régulé, surtout qu'ils sont peu ou pas du tout encadrés pour le renforcement de leurs capacités compétitives et de valorisation de leurs produits sur les marchés national et international.

ces populations s'adaptent-elles aux conditions actuelles d'un capitalisme où leur position reste marginale, notamment en termes de décision sur les prix des denrées de première nécessité en général, et des produits agricoles en particulier? Quel est le nouvel ordre socioéconomique qui se met en place pour les populations caféicoles avec l'introduction de cette plante en tant que culture de rente ?

L'objectif de cette partie est de montrer que les mutations profondes que connaissent actuellement les sociétés rurales de la Guinée Forestière résultent des orientations sociopolitiques que la Guinée a connues de 1958 à nos jours ainsi que de la monétarisation des échanges qui amplifie la montée des intérêts individualistes. Ces mutations sont en effet lisibles à travers plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci on note la perturbation des fondements culturels des sociétés autochtones par les campagnes de régulation sociopolitique entre 1959 et 1961 qui avaient abouti à l'interdiction des rites initiatiques chez les hommes. C'est pourtant à l'occasion de ces rites que les valeurs cardinales de ces sociétés sont transmises aux générations montantes. Il y a eu également l'institutionnalisation des impôts en nature au cours du premier régime (normes). L'accroissement de la recherche du numéraire chez les jeunes à titre individuel suite à la monétarisation des échanges constitue le troisième facteur externe de ces mutations. Ce facteur a accéléré la mutualisation de la solidarité et effrité les actes de gratuité. On assiste ainsi à l'effritement des liens économiques et matériels intra-lignagers et /ou familiaux. Le démembrement continu des anciennes exploitations et les changements intervenus dans les systèmes de mariage sont par ailleurs des facteurs internes qui ont une influence majeure sur l'exercice d'autorité des parents sur les jeunes. Sur le plan économique, l'affaiblissement général du pouvoir d'achat des paysans se fait remarquer dans un contexte de libéralisme économique où les prix de produits agricoles comme le café sont fixés au gré des acheteurs.

## CHAPITRE III : DES UNITES FAMILIALES DE PRODUCTION AGRICOLE EN RECOMPOSITION

### Introduction du chapitre III

Le système de culture vivrière et le système de culture pérenne sont tous deux couramment pratiqués en Guinée Forestière (ZOUMANIGUI, 2003). Le premier s'organise d'une part, sur les coteaux sous la forme de polycultures avec un système de jachère. Il se pratique d'autre part dans les bas-fonds de façon traditionnelle, sans application d'engrais en général. Toutefois, des projets d'aménagements de bas-fonds ont lieu dans plusieurs localités de la région à partir des années 1987, avec l'appui financier de l'Etat guinéen et de ses partenaires au développement. Parmi les projets porteurs de ces aménagements on peut noter : le projet riz-Guinée Forestière et le projet de développement rizicole en Guinée Forestière (PRGF et PDRIGF) ; le projet de développement des petites exploitations familiales (PDPEF) ; la Société Guinéenne de palmier à huile et d'hévéa (SOGUIPAH) etc. des ONG diverses. Selon l'évaluation des surfaces aménagées (sur la base des statistiques disponibles) pour la région Kpèlè par exemple, ces aménagements couvrent 2 900<sup>110</sup> ha.

Le système de culture pérenne quant à lui, est dominé par les caféiers sous ombrage. Il constitue une composante essentielle des agro-forêts de la région. Son apport monétaire n'est certes pas négligeable dans le revenu des ménages agricoles, mais son rendement reste souvent faible (CANET, 2007 ; DELARUE, 2007 ; WAGLER, 2007 ; etc.) alors que le besoin d'autosuffisance alimentaire des populations rurales de cette région n'est en général pas assuré durant toute l'année. La riziculture pluviale, présente dans au moins 80% des systèmes de production (BOSC et al., 2001), est basée sur la méthode de défriche-brûlis, avec une seule récolte par an.

Les exploitations agricoles des zones couvertes par nos enquêtes en particulier, et celles de la Guinée Forestière en général ainsi que les unités familiales qui y correspondent sont dans une dynamique de démembrement continu. C'est l'une des conséquences du processus d'effritement des liens socioéconomiques des groupes lignagers qui s'opère dans les sociétés rurales depuis que la monétarisation des échanges est en cours. Cet effritement est exacerbé aujourd'hui par un libéralisme économique dans lequel les petits producteurs individuels ou

---

<sup>110</sup> AFD, Division Evaluation et capitalisation, série note de synthèse n 02, septembre 2007 ; Voir aussi le lien suivant : <http://www.gret.org/publication/analyse-des-facteurs-de-reussite-de-lamenagement-de-bas-fonds-en-guinee-forestiere-cas-du-bas-fond-de-soumanso-appuye-par-le-projet-acorh/> , visité le 16 juin 2013.

familiaux subissent une sorte de ponction économique de la part des plus nantis ainsi que par des acteurs urbains intervenant dans les filières agricoles. Ce chapitre s'articule sur trois aspects.

Le premier point porte sur l'évolution diversifiée des unités familiales de production agricole. Il met en exergue la coexistence à la fois de jeunes et d'anciennes unités d'exploitation sur des espaces qui constituaient autrefois une même exploitation lignagère ou familiale. C'est en fait un processus de démembrement de l'ancienne exploitation familiale qui change de statut d'une seule exploitation familiale en plusieurs autres en raison de la pluralité des centres de décisions représentés désormais par les fils devenus eux aussi chefs de familles sur l'exploitation familiale de leur père. Les nouvelles appropriations ainsi réalisées entrent désormais dans les patrimoines fonciers familiaux de leurs titulaires lorsque ces derniers fondent à leur tour des foyers.

Cet éclatement des exploitations se fait sous l'effet de la baisse des liens d'affinité économique et matérielle. Il concerne aussi bien les éléments d'une même génération que ceux des générations différentes selon les situations foncières et la complexité des formes de familles (monogames et polygames). C'est l'expression de l'autonomisation financière et matérielle des individus au sein des familles, même si celle-ci existe encore dans la forme sociale. Ce processus d'évolution du fonctionnement socioéconomique des unités familiales qui est en cours semble irréversible bien qu'il soit lent.

Le suivant point dont traite ce chapitre porte sur le type et la quantité de la main d'œuvre, ainsi que la capacité pour les différents chefs d'exploitations agricoles à la mobiliser. Ainsi, traditionnellement fournie par la famille en raison de l'objectif autrefois essentiellement vivrier de la production et de la reproduction du groupe social, elle est actuellement de plus en plus accessible à travers les groupes d'entraide et les contrats agricoles.

Enfin, ce chapitre traite de l'affaiblissement du système de mariage traditionnel et de l'état des liens sociaux au sein des unités familiales. Ce point met en relief la mutation du système de mariage qui se manifeste concrètement en termes d'allègement des travaux de compensation matrimoniale et de monétarisation des échanges matrimoniaux. Le rôle des parents dans le choix des conjoints de leurs enfants, autrefois primordial, est de plus en plus négligeables. Leur autorité est souvent contestée. Ils sont parfois réduits à l'impuissance dans le cadre du contrôle sociale de leurs enfants. Ce chapitre montre également les conséquences d'une telle mutation à travers une certaine instabilité des jeunes foyers et le phénomène de filles-mères dans certaines communautés.

### **3.1- Une évolution lente et diversifiée des unités familiales de production agricoles**

Une analyse diachronique de la période d'installation des ménages agricoles observés sur leurs exploitations met en évidence aussi bien de très vieux que de jeunes exploitants (cf. tableau 8 et graphique 9, p.179). Dans l'ensemble, ces exploitations ont été constituées par héritage. Les plus anciennes au nombre de 38 de l'échantillon enquêté (soit 16,03%), ont été constituées à partir entre 1951 et 1971. Les responsables de ces exploitations ont donc vécu pleinement le régime révolutionnaire et socialiste de Sékou TOURE. La réduction du nombre d'installations entre 1971 et 1980 peut s'expliquer essentiellement par la peur des « normes » qui avait provoqué au sein des populations rurales une fuite massive vers des pays voisins ou lointains. A travers le graphique 23 (p.243), le poids des les normes en riz avaient varié de moins d'1 à 2,5 sacs<sup>111</sup> environ par tête entre 1940 et 1984. Au cours de cette période, seulement 21 personnes enquêtées (soit 8,86%) s'étaient installées sur leurs exploitations agricoles. Fonder un foyer pour demeurer au village en ce moment, était un acte courageux car il fallait en effet être très endurant en matière d'efforts physiques dans le processus de production agricole pour satisfaire l'administration en s'acquittant correctement du paiement des diverses normes de l'époque (le système de production étant essentiellement artisanal).

Au cours de la deuxième république, notamment les deux premières décennies (de 1984 à 2004), on assiste soit à la formation de nouvelles exploitations plus nombreuses, ou parfois à la succession des anciens chefs sur certaines exploitations par des jeunes. Mais le plus souvent, en fonction des systèmes d'héritages et des formes de familles (polygames ou monogames), ces anciennes exploitations sont émiettées entre les fils. C'est l'un des principaux corollaires du retour massif des ressortissants émigrés depuis la période de la première république. Ainsi, cette période est particulièrement caractérisée par la multiplicité des nouvelles exploitations agricoles, étant donné le libéralisme économique. Les exploitations constituées de 1980 à 2010 sont en effet plus nombreuses que celles de la période de Sékou TOURE et avant : 62 exploitations (26,16%) de 1980 et 1988 ; 59 (24,89%) de 1989 à 1997 ; et 57 (24,05%) de 1998 à 2010.

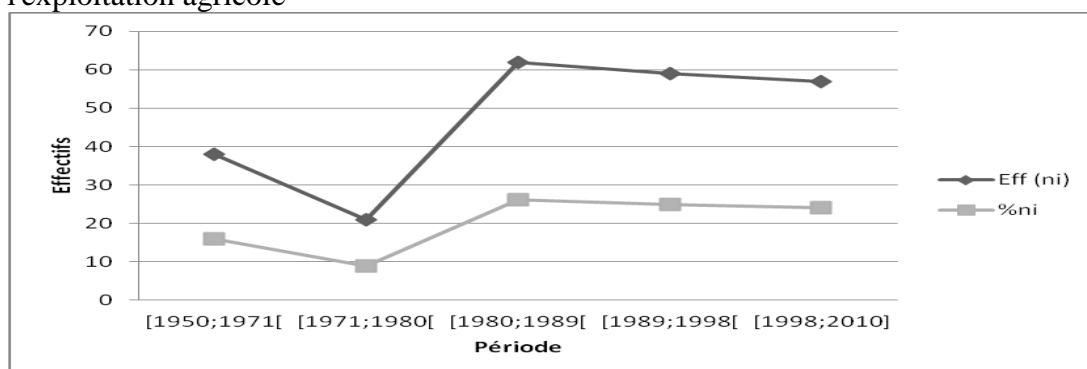
---

<sup>111</sup> On peut estimer à 50 kg le contenu d'un sac correctement rempli.

**Tableau 8:** Date d'installation du ménage sur l'exploitation agricole

Date (année)	Eff ni	%ni
[1950;1971[	38	16,03
[1971;1980[	21	8,86
[1980;1989[	62	26,16
[1989;1998[	59	24,89
[1998;2010]	57	24,05
Total	237	100,00

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 9:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010 selon la date d'installation sur l'exploitation agricole

Source: LAMAH D., 2010

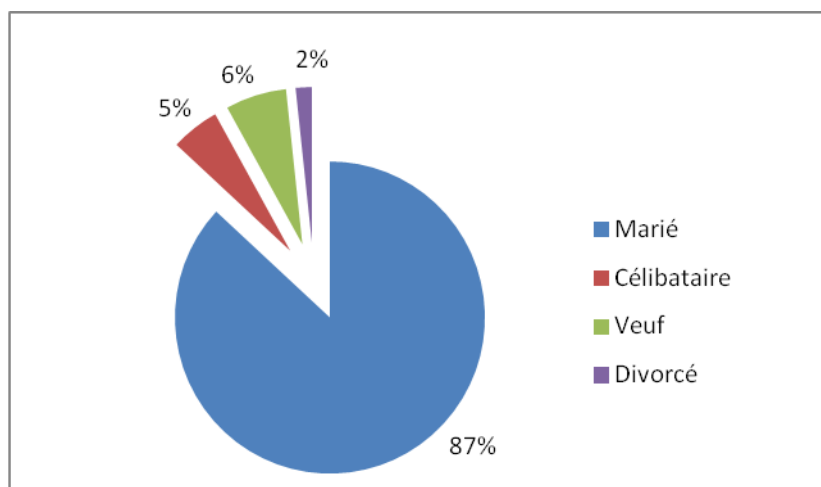
Les traditions des sociétés rurales conçoivent que pour devenir un chef d'exploitation agricole, donc un bon chef de famille, il faut être marié. Le mariage est ainsi l'une des conditions principales pour l'acquisition de l'autonomie des jeunes dans la tradition de ces sociétés en particulier et en Afrique noire rurale d'une manière générale. A une époque relativement récente, c'est ce statut qui permettait aux garçons d'obtenir de la terre à cultiver du père de famille (BIDOU et TOURE, 2002). Le mariage apparaît effectivement encore comme un facteur considérable pour avoir le statut de chef d'exploitation dans les communautés rencontrées. C'est avant tout un critère social important pour être respecté dans la communauté locale. Selon nos enquêtes (tableau 9 et graphique 10 p.180), 206 de nos interlocuteurs sont mariés (87%) dont une femme, 12 célibataires (5%), 15 veufs (6%) dont 7 femmes et 4 divorcés (2%) dont 2 femmes.

Tableau 9: Statut matrimonial de l'enquêté

Statut matri	Effectif	%
Marié	206	87
Célibataire	12	5
Veuf	15	6
Divorcé	4	2
Total	237	100

Source: LAMAH D., 2010

Graphique 10: Statut matrimonial des chefs de ménages agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010



Source: LAMAH D., 2010

Le statut de chef d'exploitation ne semble pas être lié nécessairement au statut matrimonial de l'individu. Cela peut arriver pour un jeune par exemple suite au décès précoce du père de famille alors qu'une crise de confiance existe entre les frères du défunt et sa famille à propos de la gestion des héritages. Traditionnellement, de pareilles circonstances étaient facilement gérées par la pratique courante du lévirat. Le cas échéant, le nouveau mari (l'un des frères du défunt) devenait l'administrateur de la succession du défunt époux et, de ce fait, prenait en charge la veuve et ses enfants. Dans ce second cas, les relations se limitent à une couverture sociale une assistance matérielle et financière ponctuelle de ce dernier à la femme et aux enfants du défunt. Le capital d'exploitation agricole était également cogéré par lui et sa nouvelle épouse dans l'intérêt non seulement de la nouvelle famille recomposée, mais l'héritage foncier des enfants dont le père était décédé devait être préservé. Mais il semble que cet aspect des coutumes se raréfie de plus en plus, à des degrés divers, dans certaines localités de la Guinée Forestière. En effet, les femmes ont acquis une certaine liberté par rapport à leur choix pour le lévirat ou non. En acceptant le lévirat, elle choisit l'homme qu'elle veut parmi les frères de son défunt mari ; elle ne subit plus comme par le passé.

Le mariage est aussi un acte de maturité, de crédibilité et de responsabilité sociale dans la communauté. Etre célibataire par exemple limitait les droits d'accès à certaines ressources en termes d'appropriation, notamment les terres de l'exploitation familiale. Sur l'ensemble des chefs d'exploitations (hommes) interrogés, 206 (86,92%) se trouvent dans une situation régulière de foyer, alors que 21 (9,25%) de ces hommes sont sans conjoint.

La polygamie est bien traditionnellement l'une des valeurs fondamentales des sociétés africaines. Elle se justifiait par des besoins croissants de mains d'œuvre agricole et pour le prestige social de l'homme. Epouser plusieurs femmes et avoir plus d'enfants faisaient partie de la grandeur des personnes et était un facteur de notoriété sociale dans la communauté. A ces fondements coutumiers s'ajoutent les principes de l'Islam qui autorisent les fidèles musulmans à épouser jusqu'à quatre femmes à la seule condition d'être strictement juste en toute chose entre elles. Ce facteur religieux est surtout valable pour les zones où la pratique de cette religion est significative au sein des populations autochtones, en particulier les préfectures de Beyla de Gueckédou et de Kissidougou). Un autre élément justificatif de la polygamie est la question de la prise en charge des personnes âgées, dans les familles.

Dans les zones couvertes par nos enquêtes, la polygamie est moins pratiquée par les individus de l'échantillon, le nombre moyen d'épouses a été évalué à 1 femme par homme (cf. tableau 10 et graphique 11, p.182) avec un écart-type de 0,68 femme. Mais cela ne signifie nullement l'absence de la polygamie. Elle fait partie des pratiques sociales même si la monogamie est plus préférée tant par les femmes que par les hommes. Ainsi, la monogamie intéresse 126 hommes (53,16% des cas) contre 80 (33,76%) pour la polygamie. Comme nous l'avions souligné plus haut, certains acquièrent le statut de chef d'exploitation actuellement sans être mariés, en étant divorcé ou veuf. C'est ce qui explique le fait que 31 individus de nos enquêtes sont sans conjoint.

La préférence de la monogamie peut s'expliquer essentiellement par des facteurs liés à la cherté du coût de la vie, et la prise de conscience collective et institutionnelle sur l'intérêt de la scolarisation des enfants. Le Christianisme y a certes une influence non négligeable ; mais il ne peut pas expliquer tout seul la grande tentation à la monogamie. Aussi, faut-il noter que, même si la question du choix entre polygamie et monogamie reste très relative à la situation personnelle de ceux qui les pratiquent, la polygamie, si elle avait autrefois à juste titre plus d'avantages et convenait parfaitement aux contextes des sociétés traditionnelles au sens strict du terme, les contextes actuels mêmes dans les sociétés rurales ne sont toujours pas favorables. Par exemple, il apparaît qu'en Guinée Forestière, l'analyse des conflits liés à la



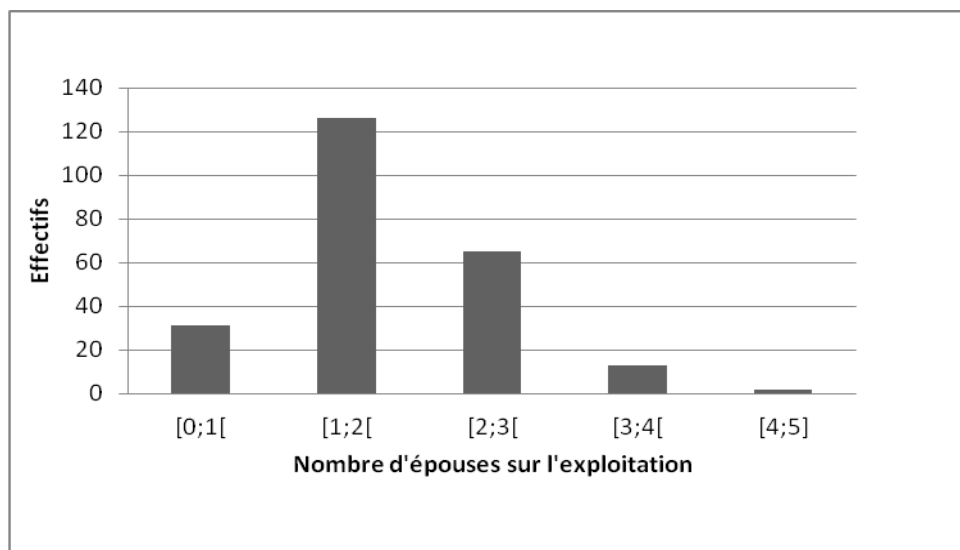
gestion des ménages (OGM, 2006) met en évidence la délicatesse de ces conflits au sein des familles polygames qu'au sein de celle monogames. Ceci devient particulièrement complexe lorsque le chef de famille a une capacité budgétaire faible, avec comme corollaire, la faible prise en compte de son autorité par ses épouses.

**Tableau 10:** Nombre d'épouses vivant sur l'exploitation

Nombre d'épouses	Eff	%	nixi	nixi2	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni	nixicum+	% cumnixi	Ecart-type
0	31	13,08	0	0			31	13,08	0	0,00	
1	126	53,16	126	126			157	66,24	126	41,45	
2	65	27,43	130	260			222	93,67	256	84,21	
3	13	5,49	39	117			235	99,16	295	97,04	
4	1	0,42	4	16			236	99,58	299	98,36	
5	1	0,42	5	25			237	100,00	304	100,00	
Total	237	100,00	304	544	1,28	1,65					0,8

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 11:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le nombre d'épouses en 2010



Source: LAMAH D., 2010

Pour les 237 chefs de ménages interrogés sur le terrain (dont 10 femmes et 227 hommes), 1.383 personnes dont 701 hommes et 682 femmes de tout âge confondu vivent sur leurs exploitations.

C'est à Gouecké où le plus grand nombre de femmes est enregistré sur l'ensemble des chefs d'exploitation enquêtés. C'est également là où se trouve l'ensemble des 7 femmes veuves. Sur les 2 femmes divorcées, l'une est encore de Gouecké et l'autre de Sérédou. La seconde remarque que nous pouvons faire est l'absence totale des femmes dans les effectifs

interrogés en milieu Kissi qui est pourtant le plus représenté dans l'échantillon total (deux CR sur quatre).

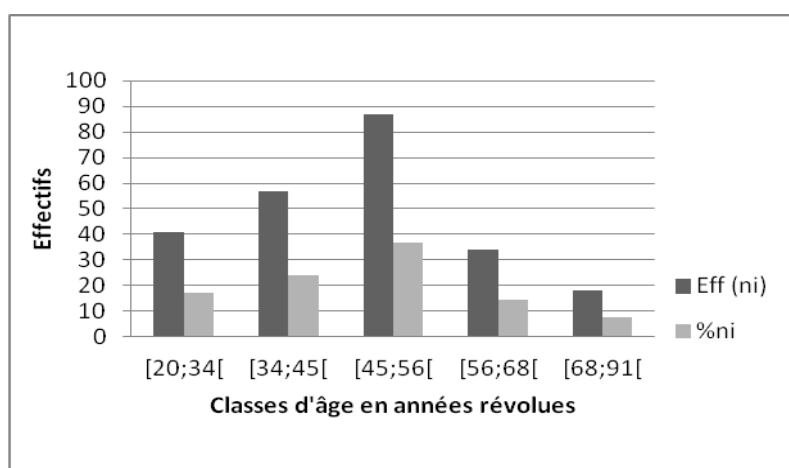
Le statut de « chef de famille » dans les sociétés rurales actuelles n'est pas toujours nécessairement lié à l'âge. On peut y accéder à un âge précoce (BIDOU et TOURE (2002)). Le tableau 11 et le graphique 12 (p.183) illustrent éloquemment cette réalité. L'âge moyen des chefs d'exploitations rencontrés est de 48 ans. Mais ils sont partagés entre deux générations au moins. 17,30% parmi eux ont un âge compris entre 20 et 34 ans contre près de 8% âgés de 68 à moins de 91 ans. Entre les deux extrémités se trouve le plus important groupe (75,11%) dont l'âge varie de 34 à moins de 68 ans. Une telle hétérogénéité des groupes d'âges est généralement porteuse de conflits intergénérationnels dans le contexte d'une société rurale en mutation. Ces conflits portent habituellement sur les ressources productives, la terre en particulier.

**Tableau 11 : L'âge des chefs de ménages enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010**

Age	Eff (ni)	Xi	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni	Nixi cum+	% cum nixi	Ecart-type
[20;34[	41	27	17,30	1 107	29 889			41	17,30	1 107	9,80	
[34;45[	57	40	24,05	2 252	88 934			98	41,35	3 359	29,74	
[45;56[	87	51	36,71	4 394	221 872			185	78,06	7 752	68,66	
[56;68[	34	62	14,35	2 108	130 696			219	92,41	9 860	87,33	
[68;91[	18	80	7,59	1 431	113 765			237	100,00	11 291	100,00	
Total	237		100,00	11 291	585 156	48	2 270					14,11

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 12:** Répartition des chefs de ménages agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon l'âge en 2010



Source: LAMAH D., 2010

Une classification de nos enquêtés selon le niveau de scolarisation (cf. tableau 12 et graphique 13, p.185) montre que 126 (53,16%) ont acquis au moins un niveau minimum

d'instruction variant entre le CP 1 et l'université contre 111 (46,84%) qui sont sans niveau de scolarisation. Parmi ceux qui ont été scolarisés, seulement une seule personne (0,42%) a pu atteindre un niveau d'enseignement supérieur, de même que la formation technique et professionnelle et l'école coranique. Le primaire (du CPE1 au CM2) et le secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles (c'est-à-dire respectivement le collège et le lycée) constituent les niveaux de formation scolaire des plus grands effectifs de ce groupe, qui sont dans le même ordre, de 62 (26,16%) et 61 (25,74%). Ceux qui se sont limités au cycle primaire au temps du régime de Sékou TOURE ou au début de la deuxième république ne savent pas nécessairement lire et écrire correctement une lettre. Mais ils savent en général bien communiquer en public. Ils adhèrent souvent aux projets agricoles qui arrivent dans leurs villages ou communautés. Ils sont partie généralement des paysans qui ont un pouvoir d'achat suffisant pour la prise en charge sociale de leurs familles. Leur économie étant fondée essentiellement sur la production et les tontines agricoles. Ces tontines concernent principalement le riz, l'huile de palme naturelle, le café. Elles peuvent parfois être payées en liquidité. Dans cette course à l'argent, l'exploitation du palmier à huile naturel, l'occupation et la mise en valeur des terres familiales provoquent parfois des conflits fonciers complexes ou pour l'accès au palmier dans les jachères d'autrui.

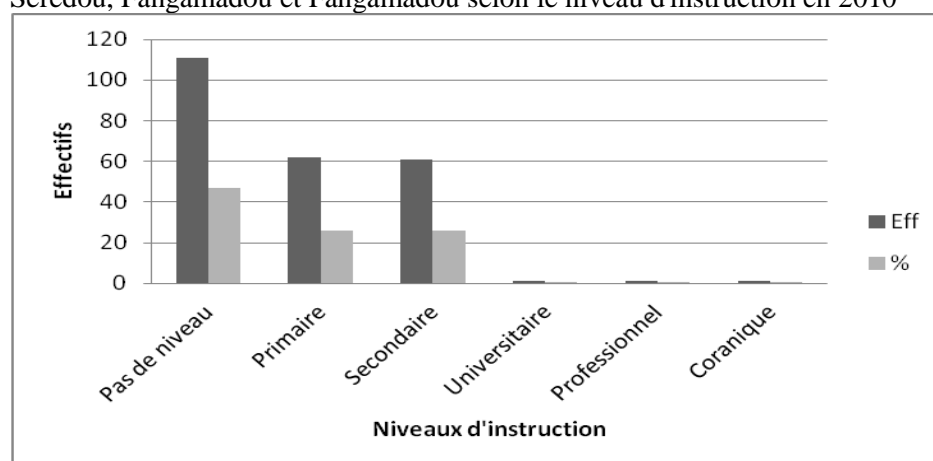
L'importance du nombre de chefs d'exploitations familiales ayant le niveau secondaire (le collège et le lycée confondus) peut s'expliquer également par un retour des acteurs citadins ou des anciens émigrés à partir des pays voisins, de même que les personnes frappées par l'échec scolaire. Pris à part selon le niveau, ces deux effectifs (62 et 61) ne sont pas significatifs par rapport à ceux qui n'ont pas du tout un niveau d'instruction. Mais ils sont souvent très entreprenants dans leurs communautés. BL de Takoleta en est un exemple illustratif (voir récit de vie en annexe). En effet, il semble souvent qu'après une période d'absence plus ou moins prolongée du village, la réinsertion n'est en général pas facile en termes d'accès au foncier familial, entraînant souvent ainsi des tensions ou conflits autour des terres agricoles (AMAS, 2008).

**Tableau 12:** Niveau d'instruction des enquêtés

Niveau	Eff	%
Pas de niveau	111	46,84
Primaire	62	26,16
Secondaire	61	25,74
Universitaire	1	0,42
Professionnel	1	0,42
Coranique	1	0,42
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>100,00</b>

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 13:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Fangamadou selon le niveau d'instruction en 2010



Source: LAMAH D., 2010

Sur les exploitations agricoles observées vivent en moyenne 8 personnes (cf. tableau 13 et graphique 14, p.186). Là encore, on n'observe pas d'exception en termes de disparité (avec un écart type de 5 individus). Au-delà de ce nombre moyen que constitue l'unité sociale de l'exploitation agricole qui nous semble déjà important, on remarque que le nombre d'exploitations décroît en fonction de l'importance de cet effectif d'individus vivant sur l'exploitation. Cinq niveaux de situation peuvent être mis en évidence à l'analyse approfondie de cette variable, même s'il est possible de les regrouper en trois grandes catégories.

La première catégorie, la plus quantitativement importante est celle dont le nombre de personnes vivant sur l'exploitation est faible et qui varie de 1 à moins de 6 individus. Elle rassemble 112 exploitations (47,26%). La deuxième catégorie regroupe 77 exploitations (32,49%). Elles portent chacune entre 6 et 10 personnes. Au-delà de ces deux premiers types, trois autres peuvent être identifiés. Ils sont essentiellement marqués par l'hyper importance de leurs effectifs d'individus vivant sur l'exploitation, sans exclure la différenciation qui caractérise l'ensemble de la distribution. En effet, 27 exploitations (11,39%) totalisent entre 11 et 15 personnes. Les deux derniers types d'exploitations sont moins nombreux : 15 et 6

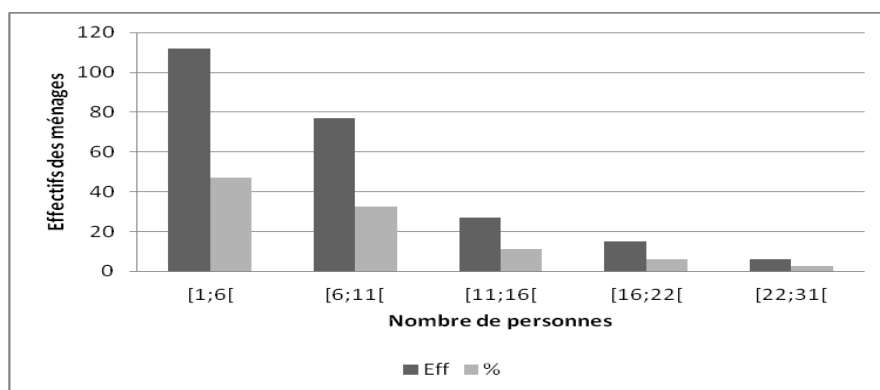
exploitations (respectivement 6,33% et 2,53%) ; ils ont cependant les nombres les plus élevés d'individus sur l'exploitation (respectivement 16 à 21 et 22 à 30 personnes au sein de leurs unités familiales).

**Tableau 13:** Nombre de personnes par unité familiale dont les responsables ont été enquêtés en 2010 dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou

Nb de personnes	Eff (ni)	Xi	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni	Nixi cum+	% cum nixi	Ecart-type
[1;6[	112	3,5	47,26	392	1 372,00			112	47,26	392	21,13	
[6;11[	77	8,5	32,49	654,5	5 563,25			189	79,75	1 046,50	56,42	
[11;16[	27	13,5	11,39	364,5	4 920,75			216	91,14	1 411,00	76,06	
[16;22[	15	19	6,33	285	5 415,00			231	97,47	1 696,00	91,43	
[22;31[	6	26,5	2,53	159	4 213,50			237	100	1 855,00	100	
Total	237		100	1855	21 484,50	7,83	61,3					5,42

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 14:** Répartition des exploitations agricoles selon la taille démographiques des familles dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010



Source: LAMAH D., 2010

### 3.2- Une main d'œuvre familiale qui s'appuie sur les groupes d'entraides et les contrats

La survie de tout système de production nécessite la disponibilité de la main d'œuvre. Si celle-ci doit être fournie par la famille, elle concerne essentiellement les actifs: c'est l'unité sociale (familiale) de production. Le nombre moyen d'actifs a ainsi été évalué à 5 personnes par ménage (cf. 14 et graphique 15, p.187). Ce nombre est théoriquement normal quand on le considère par rapport au nombre total des membres de l'unité familiale (respectivement 5 et 8), un écart type de 3 actifs s'observant toutefois entre les exploitations. Il faut toutefois noter plus de la moitié des chefs d'exploitations rencontrés ont un nombre d'actifs assez limité (entre 0 et 5). Ils représentent 158 individus. Dans cette catégorie, 61 personnes (soit 25,74%) sont les plus frappées par le manque d'actifs ; elles en ont de 0 à 2 actifs). Les trois

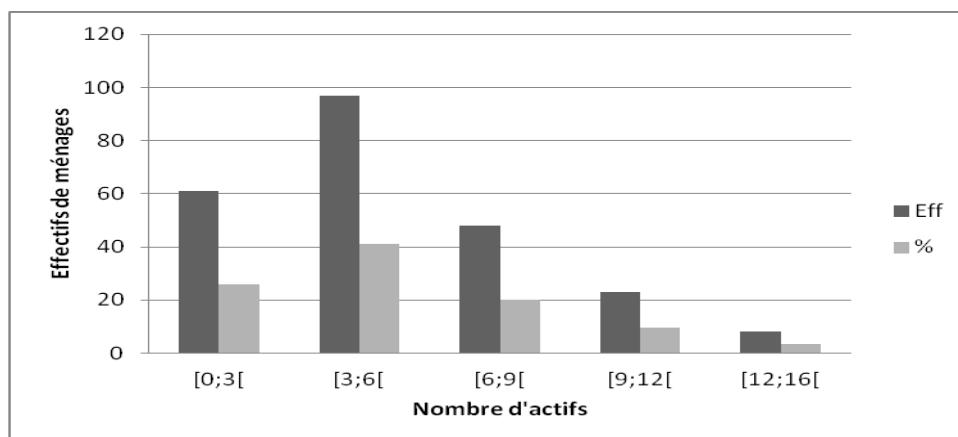
autres groupes de chefs de ménages contrôlent des effectifs largement plus élevés. Ainsi, 20,25% ont 8 actifs contre 11 pour 10% et 14 actifs pour 3,38% des ménages.

**Tableau 14:** Nombre d'actifs par ménage agricole

Nb actifs	Eff (ni)	xi	% ni	nixi	nixi <sup>2</sup>	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni+	nixicum+	%cum nixi	Ecart-type
[0;3[	61	1,5	25,74	91,50	137,25			61	25,74	91,50	7,37	
[3;6[	97	4,5	40,93	436,50	1 964,25			158	66,67	528,00	42,53	
[6;9[	48	7,5	20,25	360,00	2 700,00			206	86,92	888,00	71,53	
[9;12[	23	10,5	9,70	241,50	2 535,75			229	96,62	1 129,50	90,98	
[12;16[	8	14	3,38	112,00	1 568,00			237	100,00	1 241,50	100,00	
Total	237		100,00	241,50	8 905,25	5,24	27,44					3,18

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 15:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le nombre d'actifs en 2010



Source: LAMAH D., 2010

En plus du fait que la mobilisation de ces personnes actives doit permettre un fonctionnement efficace et la survie des exploitations, les exigences relatives à la prise en charge sociale des personnes inactives représente un autre poids. De ces charges on note surtout celles scolaires et sanitaires. C'est pour quoi une analyse portant sur le nombre total d'enfants et celui des enfants scolarisés nous paraît nécessaire. Cela permet de comprendre les avantages et les contraintes liés à la situation de l'ensemble des enfants présents dans les familles et non scolarisés, mais aussi de celle des enfants scolarisés (cf. tableaux 15 et 16; graphique 16 et 17, pp.188 et 190).

Ainsi, on constate en premier lieu que le nombre moyen d'enfants par ménage est légèrement supérieur à celui des actifs (environ 6 contre 5). En raison d'une forte dispersion de la variable (nombre d'enfants par famille) avec un écart-type de 3,81, 50% des chefs de ménages interrogés ont moins de 5 enfants par rapport à une moyenne de 6. La valeur de

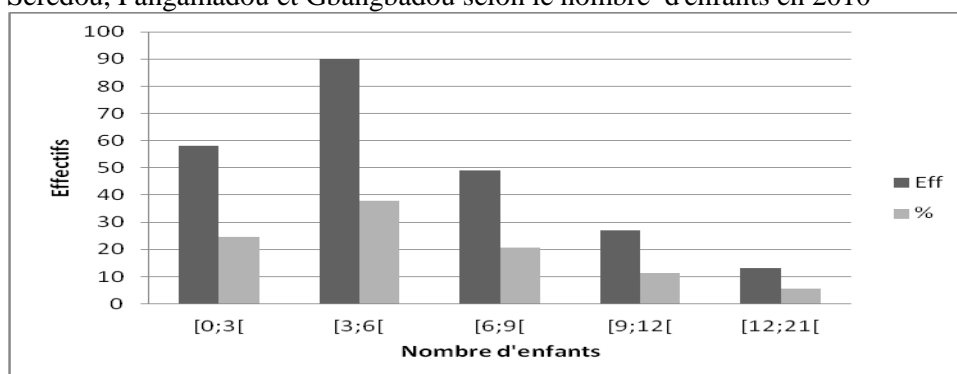
l'écart interquartile correspond à 4 enfants alors que 5,48% seulement des ménages rencontrés en ont entre 12 et 20 chacun.

**Tableau 15:** Nombre d'enfants par ménage

Nb d'enfants	Eff	xi	% ni	nixi	nixi2	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni	nixicum+	% cumnixi	Ecart-type
[0;3[	58	1,5	24,47	87,00	130,50			58	24,47	87,00	6,41	
[3;6[	90	4,5	37,97	405,00	1 822,50			148	62,45	492,00	36,24	
[6;9[	49	7,5	20,68	367,50	2 756,25			197	83,12	859,50	63,31	
[9;12[	27	10,5	11,39	283,50	2 976,75			224	94,51	1 143,00	84,20	
[12;21[	13	16,5	5,49	214,50	3 539,25			237	100,00	1 357,50	100,00	
Total	237		100,00	1 357,50	11 225,25	5,73	32,81					3,81

Source: LAMAHD., 2010

**Graphique 16:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le nombre d'enfants en 2010



Source: LAMAHD., 2010

Environ 3 enfants sont scolarisés par ménage en moyenne pendant que 50% des chefs d'exploitations interrogés ont moins de 2 enfants scolarisés. 6,74% seulement de ces enquêtés (correspondant à un effectif de 16) ont entre 6 et 14 enfants scolarisés. Cette inégale distribution se traduit par l'importance de l'écart-type qui est de 2,21. Ils sont bien moins nombreux à pouvoir utiliser des marges de manœuvre liées à la présence de nombreux jeunes élèves qui peuvent prester de diverses activités domestiques ou champêtres gratuitement. On note ainsi 188 enquêtés (79,32%) qui ont entre 0 et 3 enfants scolarisés dont 115 chefs de ménages (48,52%) n'en ont que 0 ou 1.

Cette situation implique des enjeux à la fois à court et long termes pour les chefs de ménages. Ces derniers n'ont certes pas de charges sociales importantes liées au nombre d'enfants dans le contexte actuel et à court terme. Dans les localités éloignées des grands centres urbains, le suivi scolaire des enfants (frais d'encadrement par des cours à domicile ...) n'existe pratiquement pas ou demeure insignifiant s'il en existe. En même temps, la question de main d'œuvre pour certains travaux domestiques ou champêtres nécessitant un recours aux

enfants constitue pour eux, une difficulté non négligeable pour ceux dont les enfants sont tous scolarisés. Si par exemple certains chefs de ménages sont des grands propriétaires fonciers alors que le travail des enfants ne se réduit qu'aux charges domestiques avant la fin de la semaine, ils doivent faire recours au faire valoir indirect de leurs terres (en les cédant à d'autres personnes pour la location annuelle) accompagné plus ou moins de restriction des droits d'usage pour les demandeurs. Les risques de conflits fonciers éventuels ne sont donc pas à ignorer dans ce contexte, en particulier avec les familles voisines.

Ces enjeux ne concernent donc pas seulement les exploitations agricoles ayant moins ou pas d'enfants. La monétarisation des échanges et l'individualisation qui se généralisent pratiquement dans toutes les sociétés du monde (y compris au sein des exploitations agricoles familiales des pays en développement), constituent avec la pression démographique, des facteurs de mutation quasi irréversible. En milieu rural, où l'économie reste largement dépendante de l'agriculture, Chacun tient désormais aux cultures estimées comme porteuses. Dans cette dynamique, chaque individu, qu'il soit chef d'exploitation agricole familiale ou non, doit faire face aux exigences de la mobilisation plus ou moins accrue des ressources productives en raréfaction. L'objectif d'une telle course en zones rurales est généralement de réaliser le maximum de profit lorsque le cours des produits est appréciable pour les paysans. Par exemple, on a souvent observé que l'entretien des plantations pérennes traditionnellement réalisées en association se fait avec plus de soins en année B lors qu'en année A les produits avaient le meilleur prix sur le marché. Selon les résultats de nos enquêtes de terrain depuis 2008, les soins qu'apportent les paysans à l'entretien de leurs caféières (qu'elles soient en polycultures ou en monocultures) s'explique essentiellement par l'importance du prix au kilogramme. Ce prix est passé de 5200 GNF en 2008 à 12500 en 2011 dans la zone de Gouecké. Ces valeurs sont cependant en contradiction avec celles rapportées aux quantités de produits (le café par exemple) enregistrées à la Direction Générale des Douanes (en Francs Guinéens). Celles-ci sont de 2449 GNF en 2008, 2367 GNF en 2009 et 3245 GNF en 2011.

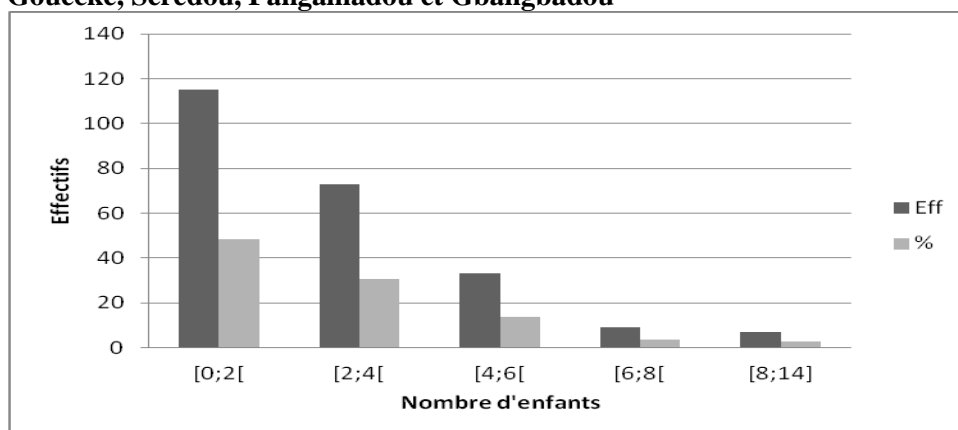


**Tableau 16:** Nombre d'enfants scolarisés du ménage

Enfants scolarisés	Eff	xi	% ni	nixi	nixi2	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni	nixicum+	%cum nixi	Ecart-type
[0;2[	115	1	48,52	115	115			115,00	48,52	115	18,00	
[2;4[	73	3	30,80	219	657			188,00	79,32	334	52,27	
[4;6[	33	5	13,92	165	825			221,00	93,25	499	78,09	
[6;8[	9	7	3,80	63	441			230,00	97,05	562	87,95	
[8;14]	7	11	2,95	77	847			237,00	100,00	639	100,00	
Total	237		100,00	639	2 885	2,70	7,27					2,21

Source: LAMAH D., 2010

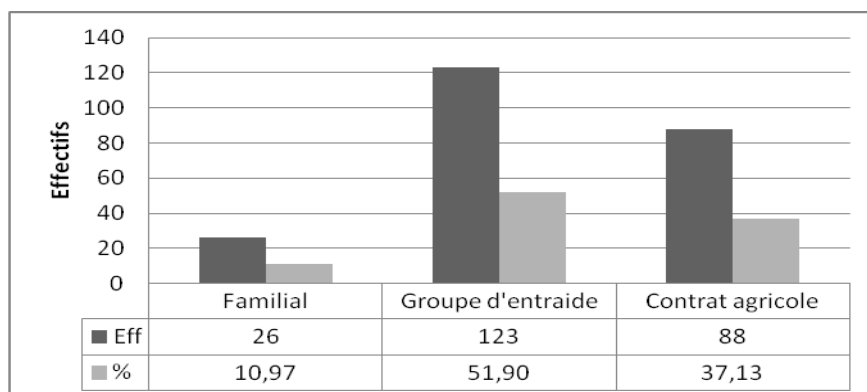
**Graphique 17 :** Le nombre d'enfants scolarisés par exploitation en 2010 dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou



Source: LAMAH D., 2010

L'ensemble des travaux agricoles fait en général appel à une main d'œuvre importante dont le coût, si celui-ci est pris en compte dans le calcul du revenu agricole, peut impacter considérablement la rentabilité des efforts de production. Pour toutes les étapes d'activités productives, nous avons essayé de faire une typologie de la main d'œuvre agricole selon la principale source d'approvisionnement de celle-ci (cf. graphique 18, p.190).

**Graphique 18:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés en 2010 selon le type de main d'œuvre couramment utilisée dans la production agricole



Source: LAMAH D., 2010

Trois catégories ont ainsi été constituées à partir des réponses données par les enquêtés : le groupe d'entraide, le contrat agricole et la main d'œuvre familiale. La prédominance du groupe d'entraide (52% des enquêtés) et du contrat agricole (37%) est effectivement mise en relief, au détriment de la main d'œuvre familiale qui ne représente que 11% du total. Comme on le constate sur ce graphique, la main d'œuvre familiale reste toutefois plus pratiquée à Sérédou que dans les trois autres zones selon nos enquêtes. Sur un ensemble de 26 emplois de la main d'œuvre familiale dans les travaux agricoles pour toutes les quatre zones, Sérédou présente un record de 18 cas (69,23%). Il est suivi respectivement par Gouecké pour 4 emplois (15,38%), Fangamadou pour 3 cas (11,54%) et Gbangbadou qui n'a qu'un seul cas (3,85%).

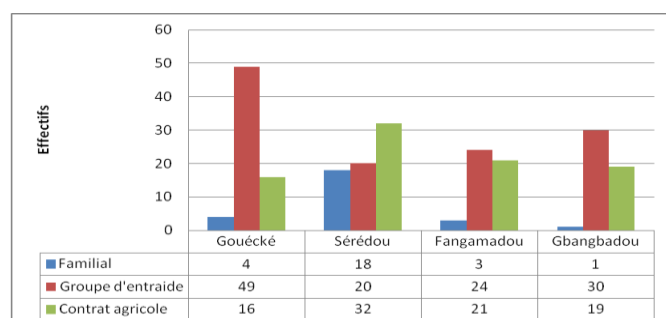
Selon la répartition par zone (tableau 17 et graphique 19, p.191), le recours à l'organisation des groupes d'entraide est plutôt plus important à Gouecké où 49 cas ont été enregistrés (39,84%) et à Gbangbadou qui avait 30 cas (24,39%). Si Fangamadou et Sérédou ont des effectifs relativement plus faibles en groupes d'entraide (24 et 20 pour des proportions correspondant à 19,51% et 16,26%), c'est dans ces deux dernières zones où la main d'œuvre contractuelle est la plus importante. On a enregistré 32 cas sur un total de 88 contrats agricoles pour Sérédou (soit 36,36%) et 21 pour Fangamadou (23,86%).

**Tableau 17:** Types de main d'œuvre utilisée par les chefs d'exploitations agricoles par zone en 2010

Type_main d'œuvre	Eff. Gouecké	%	Eff. Sérédou	%	Eff. Fangamadou	%	Eff. Gbangbadou	%	Total	%
Familial	4	15,38	18	69,23	3	11,54	1	3,85	26	100,00
Groupe d'entraide	49	39,84	20	16,26	24	19,51	30	24,39	123	100,00
Contrat agricole	16	18,18	32	36,36	21	23,86	19	21,59	88	100,00
Total	69	29,11	70	29,54	48	20,25	50	21,10	237	100,00

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 19:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés en 2010 selon le type de main d'œuvre couramment utilisée par zone



Source: LAMAH D., 2010

La faible mobilisation de la main d'œuvre familiale et l'essor du groupe d'entraide et des contrats agricoles apparaissent comme une révélation d'une certaine dynamique au sein même des unités de production familiales. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce phénomène. Parmi ces facteurs on peut noter: le démembrement des anciennes exploitations lignagères et l'effritement des liens économiques lignagers en raison notamment de la forte monétarisation des échanges et de la solidarité, la tendance croissante de la recherche d'autonomisation des jeunes (garçons et filles) par la mobilité géographique, professionnelle et matrimoniale, ... Bref, chacun cherche à mieux s'investir dans un projet qui lui est directement profitable et aussi longtemps que possible. Pour s'affranchir de l'autorité gérontocratique de la famille ou du lignage, les jeunes villageois choisissent souvent de se marier relativement tôt et ce, sur la base de leur conviction personnelle. Cette attitude offre une justification à leur projet de s'occuper à leurs propres activités génératrices de revenu et à celles de leurs prétendants (es). Les parents ne sont souvent informés de ces choix qu'après un accord solide conclu entre les deux prétendants, voire suite à une grossesse contractée par la fille. Dans un tel contexte où le "chacun pour soi" a tendance à s'emparer de tous, la "nucléarisation" des familles contribue fortement l'insuffisance de la force de travail familiale, surtout lorsque les actifs de la famille sont peu nombreux. Le facteur travail joue pourtant un rôle déterminant dans le fonctionnement des exploitations agricoles familiales en Afrique Subsaharienne, en dépit de l'extrême diversité des conditions écologiques auxquelles ces exploitations sont soumises (GUILERMOU, 2007).

Pour essayer d'évaluer le coût de ce facteur à travers la main d'œuvre utilisée, nous avons estimé utile de nous intéresser surtout à la charge de production agricole de l'année 2009. Les personnes interrogées en 2010 avaient en effet une estimation plus précise de leurs dépenses agricoles sur la campagne précédente que celles plus reculées. La plupart d'entre elles n'ont ainsi pas l'habitude d'écrire leurs dépenses de production en vue d'en évaluer éventuellement la rentabilité. Dans le développement qui suit, la charge totale liée à la main d'œuvre a été cumulée sous Excel avant d'en faire la discrétisation, qu'il s'agisse des cultures de coteau ou de bas-fond, des cultures vivrières ou commerciales.

Ainsi, en considérant que toute la force de travail utilisée par chaque chef d'exploitation enquêté est payée<sup>112</sup>, le coût moyen de la main d'œuvre est estimé à 2.389.000 FG. Mais la

---

<sup>112</sup> Le coût de la main d'œuvre a été estimé sur la base du coût journalier des contrats agricoles par individu, même si celle-ci reste parfois familiale ou souvent fournie par des groupes d'entraide agricole. En raison donc du développement des groupes associatifs paysans qui se fait sur la base des structures traditionnelles de

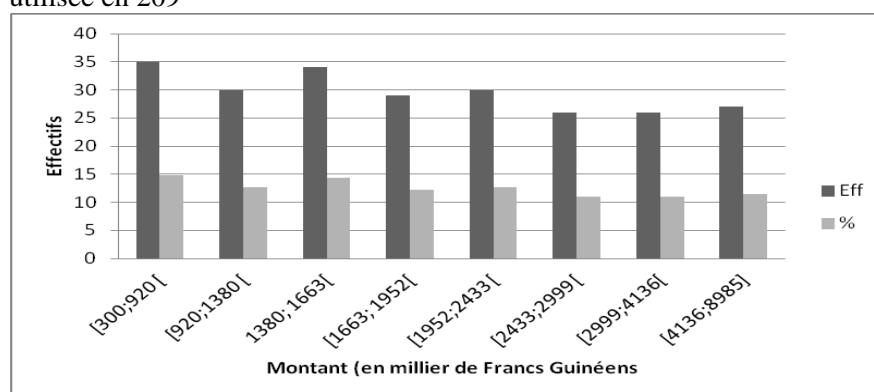
distribution est extrêmement dispersée avec un écart-type de 1.721.000 FG. La valeur de la classe modale de cette série varie de 300.000 FG à moins de 920.000 FG ; elle correspond à un effectif de 35 chefs d'exploitations (soit 14,77% des enquêtés). Le maximum des dépenses consacrées à la force de travail est estimé à 8.985.000 FG et concerne 27 personnes (soit 11,39%). Ainsi, 50% de notre échantillon ont dépensé moins de 2.200.000 FG pour la mobilisation de la main d'œuvre; mais ce montant est déjà très élevé pour une famille qui produit pour la subsistance (cf. tableau 18 et graphique 20, p.193).

**Tableau 18:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles selon le coût total de la main d'œuvre utilisée en 2009

Montant (GNFx1000)	xi	Eff	%	nixi	nixi2	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni+	ni cum -	% cum ni -	Ecart-type
[300;920 [	610	35	14,77	21 350	13 023 500			35	14,77	237	100	
[920;1380 [	1150	30	12,66	34 500	39 675 000			65	27,43	202	85,23	
1380; 1663[	1521,5	34	14,35	51 731	78 708 717			99	41,77	172	72,57	
[1663; 1952[	1807,5	29	12,24	52 418	94 744 631			128	54,01	138	58,23	
[1952;2433 [	2192,5	30	12,66	65 775	144 211 688			158	66,67	109	45,99	
[2433;2999 [	2716	26	10,97	70 616	191 793 056			184	77,64	79	33,33	
[2999;4136[	3567,5	26	10,97	92 755	330 903 463			210	88,61	53	22,36	
[4136;8985]	6560,5	27	11,39	177 134	1 162 084 327			237	100	27	11,39	
Total		237	100	566 278	2 055 144 381	2 389	5 709 035					1 721

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 20:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles selon le coût total de la main d'œuvre utilisée en 209



Source: LAMAH D., 2010

La mutation en cours qui touche les unités familiales de production se manifeste aussi dans les rapports de genre en termes d'inégale répartition des tâches ainsi que des résultats de la production. Nous considérons le terme genre avec deux dimensions : la dimension sexuelle et celle intergénérationnelle.

l'organisation socio-économique, le coût de la main d'œuvre peut rester purement théorique et se réduire à la nourriture des travailleurs, ce qui est comparable au coût de la main d'œuvre familiale.

En effet, dans le processus de production agricole familiale, la répartition des tâches est traditionnellement basée sur le degré d'effort nécessaire à fournir selon le sexe ; les travaux plus difficiles étant souvent réservés aux hommes et les moins difficiles aux femmes. Les hommes faisaient ainsi usuellement le défrichage, l'abattage, l'incinération et l'écobuage, la clôture du champ, la construction du grenier. Quant aux femmes, elles s'occupaient des travaux de labour, de désherbage et de la moisson avec leurs maris. Si le brûlage de la biomasse sèche issue du défrichage et de l'abattage réussit très bien, les femmes participent éventuellement à l'écobuage. Aujourd'hui encore comme hier, elles assurent exclusivement les travaux de ménage y compris la cuisine au cours de l'exécution de tous ces travaux productifs. Les deux groupes participent activement à la récolte<sup>113</sup>. Les enfants assistent les parents en fonction de leur capacité et de la répartition sexuelle du travail. Mais en général, la surveillance des champs contre les oiseaux picoreurs après le labour et pendant l'épiaison leur incombe. Aussi, s'occupent-ils du transport des récoltes pendant la moisson ainsi que des commissions diverses. La gestion des récoltes se faisaient en général sous le contrôle des pères de familles y compris ce qui devaient être vendu ou offert en cadeau à des tiers quel qu'en soit le motif.

Il faut cependant noter qu'il existe des évolutions, certes souvent locales, mais significatives en Afrique Sub-saharienne. C'est le cas par exemple en Guinée Forestière. Cette répartition n'est plus respectée de nos jours, surtout dans les sociétés rurales Kpèlè. Ici, les femmes sont chargées de l'exécution de tous les travaux champêtres, qu'il s'agisse des champs vivriers de coteau ou de bas-fonds<sup>114</sup>. Pendant ce temps, les hommes se concentrent sur leurs plantations pérennes et gèrent sans partage avec leurs femmes, les revenus issus des récoltes de ces plantations, estimant que celles-ci gèrent aussi seules les récoltes de riz. Il apparaît cependant que les femmes assurent constamment les travaux de cuisine pour les

---

<sup>113</sup> Avant la récolte par les groupes d'entraide, la moisson de la quantité de riz devant servir de nourriture pour les moissonneurs doit être généralement effectuée par la mère et les enfants de la famille sous l'ordre du père. Chez les polygames, chaque femme organise individuellement avec ses enfants pour cette moisson précoce pour préparer la nourriture du premier groupe d'entraide qui viendra pour la moisson du champ. Lorsqu'il s'agit du champ personnel du mari, cette opération sera confiée à la femme la plus aimée. Dans la langue du terroir kissi par exemple, cette quantité qu'on appelle « *Tchima* » a deux rôles essentiels. Le premier consiste en la nourriture des travailleurs ; une partie de cette quantité doit également être vendue pour résoudre les besoins de consommation de vin, de cigarette et de cola pour les membres de ces groupes d'entraides.

<sup>114</sup> Il faut souligner que depuis au moins les dix dernières années, la construction des greniers est quasiment abandonnée en raison de la fréquence des vols de récoltes. Ces récoltes sont donc transportées et stockées dans les villages à l'état de paddy. De même, la clôture des champs a pratiquement disparu dans les pratiques productives agricoles du fait soit de refus de la part des hommes (car ils sentent en général plus préoccupés à la recherche de l'argent personnel), soit de la disparition des espèces d'animaux dévastateurs des champs rizicoles. Cette disparition sensible peut s'expliquer par le raccourcissement des cycles de jachère et l'anthropisation poussée des espaces agraires considérés.

hommes au cours des travaux d'entretien des caféières alors qu'il n'y a pas de réciprocité en faveur de ces dernières<sup>115</sup>.

La gestion des résultats de la production ne profite essentiellement qu'à ceux à qui appartiennent les ressources productives et qui contrôlent les procès de production. Selon les coutumes des communautés ethniques rencontrées, les hommes s'occupent de la gestion du café et de l'huile rouge ainsi que d'autres productions de cultures pérennes. Les femmes gèrent le grenier. Elles auraient trouvé ce mode de gestion en place depuis leur naissance; c'est une habitude coutumière. En effet, les femmes n'ont pas de possibilité de faire des plantations individuelles du fait qu'elles n'occupent pas une position privilégiées dans le contrôle foncier. Elles ne peuvent faire que des champs vivriers (riz de coteau ou de bas-fond, arachide, légumes etc.).

Les femmes reprochent en tout premier lieu à leurs maris l'inégale répartition des résultats de la production dont elles sont généralement victimes. A Kambadou, elles soulignent par exemple qu'en dépit de tous les efforts qu'elles fournissent dans les travaux d'entretien des plantations dont elles estiment être copropriétaires avec leurs maris en raison de leur statut d'épouses, les femmes sont mises à l'écart par leurs maris après la vente des produits de ces plantations. Aucun compte-rendu ne leur est souvent fait de l'utilisation de l'argent issu des productions agricoles d'exportation. Selon certaines femmes de foyer, les rares cas où les maris apportent quelques secours sont perçus comme une chance inattendue qui leur sourit bien que ces gestes sont des devoirs conjugaux pour eux.

Le second point de reproches qu'elles formulent à l'égard de certains hommes, est la soustraction clandestine de la ration alimentaire (notamment les bords de riz) de la famille pour des boissons alcoolisées alors que les récoltes annuelles du riz ne suffisent souvent pas à couvrir les besoins alimentaires et sociaux des familles pour toute l'année<sup>116</sup>. Plusieurs

---

<sup>115</sup> Selon les femmes que nous avons interrogées par exemple en milieu Kpèlè, ces efforts sont perçus comme un sacrifice prospéro-prospère pour le bonheur de leurs fils. En effet, on considère ici que toute femme qui supporte avec courage, voire avec résignation les caprices de son mari, le fait pour solliciter la bénédiction de Dieu pour ses enfants, notamment les garçons. Ces femmes soutiennent par exemple en ces termes : «*Chaque soir nous sommes obligées par nécessité de chauffer de l'eau pour nos maris et de leurs donner à manger ; faute de quoi leur lamentation peut avoir des retombées négatives sur l'avenir de nos enfants. Notre soumission a donc un sens que nous percevons par la réussite de certains de nos enfants qui étudient ou qui apprennent des métiers porteurs*».

<sup>116</sup> L'institution devant laquelle les femmes peuvent se plaindre souvent en cas de mésentente avec leurs maris est leurs familles paternelles ou celles de leurs époux. Mais les femmes sont en général amenées à demander pardon à leurs maris pour éviter que leurs enfants soient maudits par l'accumulation de leur part, des actes de désobéissance, ou de manque de soumission et de respect à l'endroit de ces derniers.

familles sont ainsi couramment exposées à une insécurité alimentaire sensible à chaque saison pluvieuse qu'on appelle la « *période de soudure* ».

Les plus favorisés sont donc les hommes<sup>117</sup> qui contrôlent leurs propres plantations. En effet, l'argent issu de la vente des produits de cultures pérennes servent en général: à l'achat de matériaux de construction de leurs habitations, à l'entretien des plantations. Ils utilisent rarement ce revenu pour les divers besoins sociaux quotidiens de la famille et/ou la communauté. Il faut cependant reconnaître que la construction d'une maison d'habitation constitue un investissement familial car l'époux ne l'habitera pas seul. S'il achète un moyen de déplacement (une moto par exemple), la famille en bénéficie toujours, même si cela ne permet pas à beaucoup de femmes mariées de maîtriser les mouvements de leurs maris. Le fait de détenir ce pouvoir économique est une position renforcée, notamment en termes d'autorité et d'autonomie économique et sociale pour les jeunes époux au niveau familial et au sein de leurs communautés. Voici comment les femmes de Ouléla résumaient leurs reproches à l'égard de leurs maris en 2011: «*Nos maris deviennent de plus en plus infidèles quand ils gagnent beaucoup d'argent à partir de leurs plantations alors que la coutume nous contraint à leur rester fidèles. Quand nous leur exigeons la fidélité nous sommes taxées d'être jalouses. Ils ne contribuent pas à la ration alimentaire quotidienne en termes de prix de condiments. De même, lorsque nous avons des besoins d'assistance en faveur de nos parents biologiques, nos maris ne 'y engagent pas en général. Nous sommes par ailleurs seules pour la prise en charge des frais sanitaires et scolaires des enfants* ».

De leur côté, les hommes estiment que «*les femmes travaillent actuellement plus dans les champs rizicoles parce qu'elles sont devenues plus ambitieuses qu'avant pour leur autonomie financière. Elles ne veulent plus dépendre des hommes (maris ou parents) pour agir efficacement et vite sans dépendre d'une autre personne*».

Du coup, étant donné le non ou l'inégal partage des revenus masculins issus des plantations, les moyens nécessaires à la prise en charge des besoins sociaux de la famille proviennent essentiellement des productions vivrières, principalement le riz. L'itinéraire technique de la riziculture (de coteau ou de bas-fond) est cependant ardu. A travers le calendrier agricole ci-dessous, nous pouvons suivre le processus productif du riz et d'autres principales cultures.

---

<sup>117</sup> Qu'ils soient mariés ou non, pourvu qu'ils disposent une ou des plantations pérennes personnelles.

**Graphique 21:** Calendrier agricole selon les principales cultures

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem	Octob	Nov	Décemb
<b>Cultures</b>												
Riz pluvial	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]
Riz de bas-fond	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]
Maïs	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]
Arachide	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]
Manioc	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]
Café	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]
Cacao	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]
Palm. A huile nat.	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]	[Pattern]

**Légende**

- [Pattern] : Choix du terrain
- [Pattern] : Défrichage, abattage, incinération
- [Pattern] : Ecobuage, sarclage
- [Pattern] : Semis-labour / repiquage ou bouture
- [Pattern] : Désherbage/entretien/transplantation
- [Pattern] : Clôture
- [Pattern] : Surveillance contre les oiseaux
- [Pattern] : Récolte (ou exploitation pour le palmier à huile), conditionnement et stockage
- [Pattern] : Période d'exploitation non intense (pour le palmier à huile naturel)
- [Pattern] : Pépinière
- [Pattern] : Période morte

Source : LAMAH D., juillet 2010.

Une année de riziculture pluviale s'organise habituellement autour de quatre à cinq grandes étapes d'activités<sup>118</sup> : la préparation du sol, le semi-labour, le sarclage-désherbage, la surveillance/clôture, la récolte/stockage du produit. Selon les années et les localités, la clôture et/ou la surveillance des champs rizicoles sur coteaux contre les animaux et oiseaux prédateurs ne sont pas toujours nécessaires. Il en est de même que la construction des greniers pour la conservation des récoltes (sur la place du champ) qui ne se pratique quasiment plus aujourd'hui. Les récoltes sont en effet transportées souvent au village pour éviter le vol en brousse des produits. Ces deux dernières catégories d'activités relèvent du ressort des hommes.

Cette première étape du calendrier des activités de riziculture pluviale s'étend de janvier à mai. Elle est toujours précédée par l'identification et le choix de la parcelle destinée à être mise en valeur. Ceci est exclusivement réservé au principal responsable du champ (en général le chef de famille, parfois en commun accord avec sa ou ses épouses). La phase de la préparation du sol commence par le défrichage. Celui-ci consiste à détruire la végétation naturelle à l'aide de la machette. Les gros arbres qui ne peuvent pas être coupés dans cette

<sup>118</sup> - Dans le cadre de ses travaux de thèse sur le milieu Kpèlè, DELARUE J. (2007, pp.124-132) décrit avec détail ces activités ainsi que leur calendrier. Nous n'allons pas reprendre ces détails ici pour toutes les cultures mais seulement pour les principaux systèmes de culture en vue de comprendre leurs enjeux et les mécanismes de transformations qui s'opèrent au sein des rapports de production dans nos zones d'enquête.



opération feront par la suite l'objet d'abattage. Au moment du défrichage comme celui de l'abattage, les plantes utiles sont toujours protégées (palmiers à huile, bananiers, kolatiers, etc.). Ces deux premières opérations de la phase de préparation du sol nécessitent toutes des efforts considérables en travail. L'incinération de la biomasse sèche issue des deux premières opérations permet de dégager le sol. Mais elle comporte parfois le risque de débordement du feu au de-là du périmètre du champ et endommager fortement des espaces naturels ou des plantations voisines voire lointaines lorsque la zone concernée est formée de versants en fortes pentes et d'une formation végétale de graminées (ce sont généralement de jeunes jachères). L'ouverture d'une ceinture de pare-feux autour du champ est souvent nécessaire avant l'opération de brûlage de la biomasse sèche. La préparation du sol se termine par le dessouchage des racines et plantes mortes. Cette opération est habituellement appelée l'écobuage. Elle consiste à rassembler en tas les débris végétaux qui avaient résisté au brulis et de les brûler complètement en vue de faciliter la deuxième phase qu'est le semis-labour de l'itinéraire technique.

Les travaux de préparation du sol étaient naguère une tâche exclusivement réservée aux hommes dans toute la région, en raison des nombreux efforts physiques qu'ils nécessitent et des risques d'accidents et de maladies que cela comportent. De nos jours, suite à la forte anthropisation des espaces agraires et la transformation des rapports de production, les femmes de certaines aires ethniques/culturelles (la zone de Gouecké en particulier en milieu Kpèlè) sont de plus en plus actives dans la phase de préparation du sol.

L'activité de labour connaissait, jusqu'au début de la deuxième République, la participation active des hommes à travers des organisations de groupes de travail qui étaient animés au tam-tam et à la castagnette, sous la responsabilité d'un couple parrain (cf. photo 2, p.199). Les éléments de tels groupes de travail étaient de jeunes non mariés. Outils de stimulation par excellence dans le travail, ces deux instruments de musique traditionnels étaient joués par un homme (pour le tam-tam) et une femme (pour la castagnette) et permettaient l'efficacité de l'exécution des travaux de labour. Aujourd'hui, ce type d'organisation animée à la musique traditionnelle a quasiment disparu et la participation des hommes devient de plus en plus rare dans le labour sur le coteau dans les zones de nos enquêtes.

**Photo 2: Un champ rizicole de coteau nouvellement labouré dans la zone de Fangamadou**



Source: LAMAH D., 2010

Quant au désherbage, il reste encore exclusivement féminin. En raison du caractère manuel du système de riziculture pluvial, le semis (à la volée) se fait au même moment que le labour (à la houe ou à la daba) que DELARUE (2007) appelle péjorativement grattage parce que ce labour n'est pas profond et se fait avec un matériel léger. La phase du semis et du labour a lieu au début de la saison pluvieuse. Cette saison n'est pas celle qui commence dès les premières pluies (qui se précipitent avant la fin du mois de février). Il s'agit surtout de la saison relativement régulière et favorable au cycle végétatif des cultures de riz (qu'elles soient sur coteau ou dans le bas-fond). C'est l'une des raisons pour laquelle d'ailleurs les paysans prennent la précaution de labourer les champs lorsqu'ils sont sûrs de ne pas voir un minimum de 3 semaines d'ensoleillement successif juste après le semis du riz. Le labour s'effectue couramment de mi-mai à juin. Mais il peut commencer bien au début du mois de mai si la préparation du sol s'est terminée tôt et que les pluies régulières ne tardent pas à partir du mois d'avril.

Dans le cadre de cette deuxième phase d'activités, tout en rappelant que le sarclage-désherbage (cf. photo 3, p.199) est encore entièrement exécuté par les femmes, il faut aussi noter son caractère exclusivement manuel. L'application des herbicides sur les champs déjà ensemencés est quasi inexistante.

**Photo 3: Des femmes et jeunes filles en journée de désherbage en milieu Kissi**



Source: LAMAH D., 2010

Le désherbage est donc très difficile et lent. La période de son exécution coïncide aussi souvent avec l'apparition d'autres activités liées à d'autres cultures (comme l'entretien des arachides, du maïs, etc.). Sur le coteau, le désherbage se déroule de juillet à mi-août. A cette période de nombreux travaux de plantation pérenne ont également lieu (entretien des jeunes plantations de café, la réalisation de nouvelles autres etc.).

La phase de récolte et de stockage, comme d'ailleurs les étapes de labour et de désherbage, est aussi très sensible vis-à-vis du changement climatique ou des risques phytosanitaires. Cette sensibilité est surtout élevée au moment de la formation des graines en cas de sécheresse. Une période trop prolongée de récolte provoque aussi une perte significative de riz avec une sécheresse ou des précipitations prolongées. Pour la plupart des familles sans autosuffisance alimentaire, la moisson commence plutôt vers octobre-novembre ou peu avant, pour l'autoconsommation familiale. Cela permet d'adoucir les effets de l'insuffisance alimentaire vers la fin de la période de soudure en saison pluvieuse avant la maturation complète du champ. Hommes et femmes y participent tous activement pour plusieurs raisons : c'est d'abord le résultat d'un difficile programme annuel agricole de la famille ; la récolte est également un facteur déterminant dans la définition des responsabilités liées à la gestion de la production rizicole familiale. La participation à cette opération permet en effet aux différents membres responsables de la famille de se faire une idée de la quantité de la récolte.

Dans le cas où la construction d'un grenier est nécessaire au village, ce sont les hommes (le père et ses fils actifs) qui le réalisent souvent avec l'assistance des voisins sous forme de groupe d'entraide. La recherche du vin de raphia pour les journées de récolte en groupe d'entraide reste l'autre part de participation active de l'homme. Certains hommes versent à leurs femmes le prix des condiments à leur tour du groupe d'entraide agricole. En milieu Kpèlè, c'est la femme qui fait actuellement le tour des membres du groupe d'entraide pour la quasi-totalité des étapes de production rizicoles.

A défaut de la construction d'un grenier, la récolte est stockée à l'état de paddy dans des sacs et gardés dans des magasins familiaux ou pour certains, dans des banques de céréales depuis le passage du projet PDPEF<sup>119</sup>.

---

<sup>119</sup>- L'un des acquis majeurs du Projet de Développement des Petites Exploitations Familiales (PDPEF) en Guinée forestière, a été la réalisation de 43 banques de céréales comptant 2290 adhérents qui stockent annuellement plus de 270 tonnes. Il est évident que ces nombres de banques céréalières et d'adhérents sont largement insuffisants par rapport au besoin existant. Mais leur réalisation aura néanmoins permis un

### 3.3- L'affaiblissement du système de mariage traditionnel et l'état des liens sociaux au sein des unités familiales

Le mariage des jeunes est une donnée qui préoccupe les parents et les aînés. Ils reçoivent des honneurs considérables à partir du mariage de leurs enfants. Ces honneurs prennent une place plus importante lorsque les jeunes couples font également des enfants, car ceux-ci constituent traditionnellement un réservoir de mains d'œuvre pour les travaux champêtres nécessaire à la reproduction du groupe domestique. Une autre dimension du mariage pour les parents, notamment pour les mères, est la fécondité de leurs enfants. En effet, la stérilité d'un fils ou d'une fille est généralement perçue comme un mauvais sort dont peuvent se reprocher moralement les mères. En effet, un mythe d'allaitement maternel chez les Pkèlè par exemple explique cette attention particulière des parents au mariage (ou du moins à l'union conjugale) de leurs enfants. Il a été raconté au cours de nos entretiens de terrain que dans certaines coutumes, selon ce mythe, «*lorsqu'une goutte du lait maternel touche l'organe génital de l'enfant (garçon comme fille), il souffrira plus tard de l'impuissance sexuelle pouvant aboutir à la stérilité*». Cette légende provoque un souci permanent chez les femmes qui souhaitent s'assurer que leurs enfants majeurs<sup>120</sup> sont procréatifs. Ce facteur explique en partie l'absence d'opposition des parents au système de mariage ou de sexualité précoce aujourd'hui.

Du fait que la famille s'identifie traditionnellement au lignage et qu'elle n'est pas une entité isolée, le chef du lignage a une autorité étendue sur les descendants du groupe, notamment du point de vue de l'organisation sociale, économique et juridique, ainsi que sur le plan des rites et croyances traditionnels. Ceci est une réalité commune aux sociétés d'Afriques de l'Ouest caractérisées par l'économie agricole en général et celle de plantation en particulier comme on peut le constater en Côte d'Ivoire (LEONARD, 2005, pp.49-50):

*«Le contrôle exercé par l'aîné sur l'ensemble des biens de production et d'échange était la clé de la cohésion du lignage et de la mobilité sociale de ses membres. Par sa politique matrimoniale et commerciale, l'aîné orientait la structure et la morphologie du groupe social : [...] Il tâchait en particulier de maîtriser les stratégies d'émancipation des cadets sociaux, que permettait la segmentation (...) ou les alternatives d'affiliation qui s'offraient à*

---

changement significatif du comportement des paysans en matière de rationalisation de la gestion des produits agricoles. Ce projet a été conduit dans la région de 1994 à 2000 sur le financement du FIDA pour une enveloppe totale de 19 millions de \$ US. Outre la construction des banques de céréales, il avait permis la structuration de 16000 exploitants en 860 groupements répartis en 20 secteurs d'animation au sein de 18 terroirs-pilotes. On peut cependant observer que l'accès des paysans aux intrants agricoles (notamment les engrais et produits phytosanitaires) reste une difficulté remarquable, même si depuis 2010, l'Etat tente d'y remédier.

*eux au sein du même espace résidentiel (...). L'attachement des aînés à s'assurer le contrôle d'un groupe social étendu répondait non seulement à une logique de prestige, mais aussi et surtout à des contraintes économiques précises : la maîtrise d'un volant important de dépendants revêtait un intérêt évident dans les aires de production (...), mais elle était tout aussi cruciale au niveau de l'aire de courtage [dont la protection requérait une importante force militaire]».*

Dans le système traditionnel du mariage, les démarches de recherche de la fille étaient initiées souvent par l'un des parents biologiques du garçon qui était concerné. Elles pouvaient aussi l'être par un autre membre de la famille élargie de celui-ci. La prétendante était identifiée au cours des circonstances diverses: des cérémonies sociales<sup>121</sup> si elle était d'un village de la contrée autre que celui du futur jeune conjoint ou sur la base des anciennes relations amicales qu'entretiennent les familles qui souhaitent ainsi renforcer et perpétuer ces liens en faisant marier leurs enfants. Dans de telles circonstances, la déclaration d'intention était souvent faite à la mère de la fille par la mère du jeune prétendant avec des cadeaux symboliques qui lui étaient offerts comme un foulard, un cordon de ceinture pour femmes... La mère du jeune prétendant faisait part à son mari de cette initiative après un ou deux mois de négociation avec sa camarade.

L'homme était aussi bien actif à cette phase. Lorsqu'il voyait en effet une fillette qui le marquait, il lui demandait directement amitié dans des termes de blague en lui donnant un cadeau symbolique que tous les enfants de l'époque aimaient. Il mettait à profit cette occasion pour demander à la fillette son identité et celle de sa maman. Après ce court entretien, il lui demandait aussi de le conduire chez sa maman afin qu'il puisse la saluer. C'est quand ils arrivent à cette dernière que le monsieur lui déclarera son intention vis-à-vis de la fillette pour le compte de son jeune fils. Chacun de ces deux beaux-parents (le père du garçon et la mère de la fillette) faisait part de cette nouvelle à son conjoint une fois en contact avec lui. Mais le père de la fillette continuera de rester discret et d'observer la démarche des parents du garçon. De façon parallèle, ces derniers engagent les jours qui suivent, la démarche de manifestation d'intérêt auprès des parents de la fillette (les hommes entre eux et les femmes entre elles).

L'engagement des parents du garçon pouvait souvent se faire avant la naissance de la fille à épouser. Ainsi, lorsque le père du garçon constatait que la femme d'un de ses amis était en ceinte, il lui demandait que le futur bébé lui soit donné en mariage s'il serait une fille, ou qu'il

---

<sup>121</sup> Ces cérémonies pouvaient être : le baptême, l'excision, le tatouage, les funérailles, les cas de maladies ou autres circonstances de rassemblement communautaire.

soit son homonyme s'il serait un garçon. Cette phase d'identification est parfois celle de la future belle-mère encore non en ceinte<sup>122</sup> ). Dès cette étape, le jeune prétendant commence les travaux de compensation matrimoniale sans savoir si sa belle mère aura sa prétendante ou pas. Il pouvait aussi arriver que ce soit le père de la fille (déjà née) qui la propose librement à son ami en mariage par lui ou pour le compte d'un des fils de celui-ci. C'est en ce moment où ils conféraient un nouvel sens à leur amitié, y compris leurs femmes respectives.

S'il naît un garçon, les relations se maintiennent en attendant une autre grossesse de la même belle mère. S'ils ont la chance qu'il naisse un bébé de genre féminin, les efforts de la famille du jeune prétendant se consolident et la position des parents de la fillette se renforce et ce, jusqu'à l'âge de la procréation.

L'autre cas de figure est le fait que les deux jeunes prétendants restent chez leurs parents respectifs pour une observation à distance, cela ne changeant en rien dans les prestations de travaux de compensation matrimoniale en faveur de la famille de la fille, ainsi que dans les échanges de services sociaux. Les deux belles familles constituent concomitamment des espaces d'intégration familiales pour les jeunes prétendants.

A partir des premières prises de contacts entre les deux belles-familles, commencent les relations qui devront aboutir quelques années plus tard au mariage des enfants concernés. L'entretien de ces relations se matérialisait par la prestation de divers services sociaux et de travaux champêtres par le jeune, ses amis et parents en faveur de la belle famille. Ces services sont considérés comme faisant partie de la compensation matrimoniale, gage de l'engagement du jeune prétendant et de ses parents au service de la famille de la fillette. A ces travaux champêtres s'ajoutaient la coupe des régimes de palmiers naturels et l'extraction d'huile, la chasse, le ramassage de bois mort, la récolte du vin de raphia ou de palme.

*«[...] Si les jeunes filles étaient généralement mariées « à leur troisième menstruation » (c'est à dire entre 12 et 14 ans), le mariage des dépendants masculins n'intervenait qu'à partir de 30 ans et même souvent après 35 ans. Ce décalage rendait possible l'exploitation de la force de travail des cadets pendant une grande partie de leur vie active, en même temps qu'il favorisait l'accumulation de femmes par les aînés. Une fois marié, l'homme accédait à un statut social supérieur, il pouvait constituer sa propre unité de résidence, de production*

---

<sup>122</sup> Péma Béavogui (92ans), le plus âgé du village de Baloma (CRD de Sérédou) était le chroniqueur principal parmi les membres de la notabilité de ce village lors des entretiens de groupe que nous y avons effectués en juillet-septembre 2011.

*agricole et de consommation, mais il demeurait soumis à l'autorité de l'aîné et ne pouvait accumuler des biens d'échange : les produits du travail de ses fils et le mariage de ses filles demeuraient du ressort de l'aîné du lignage». (LEONARD, 2005, p.50).*

Deux cas de figure se présentent à ce niveau. D'un côté, le garçon déménageait chez les parents de la fille pour y travailler pendant environ une dizaine d'années ou au-delà. Au cours de cette période, il acquiert beaucoup d'expériences en matière de soumission, de disponibilité, de travaux agricoles et de gestion des relations sociales<sup>123</sup>. Les services prestés le sont en effet comme si ce garçon était avec ses propres parents. Ce long séjour dans la belle famille permettait souvent aux beaux fils de mieux connaître leurs belles familles tant dans leurs relations sociales que leurs domaines de cultures. L'enchâssement social de ces ressources est suffisamment montré par plusieurs travaux sur le foncier en Afrique Sub-saharienne (LAVIGNE DELVILLE, 2002).

C'est parfois la fille qui était hébergée dès son très jeune âge chez les parents de son futur époux. Dans le cas où le prétendant était déjà marié à une première femme, la fille était directement reçue par la femme de celui-ci qui avait alors la charge de l'éduquer comme sa propre fille, à la vie de foyer jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de la procréation sans aucun contact sexuel avec son futur époux. Comme dans le premier cas où le jeune garçon était hébergé par les parents de sa prétendante, la fille acquiert aussi dans le second cas, de bonnes expériences sur la vie socio-économique et conjugale de la famille dans laquelle elle a été reçue.

Dans le premier cas comme dans le second, les deux prétendants bénéficiaient régulièrement de l'apport des deux belles familles et de leurs sympathisants. Mais aucun contact sexuel, comme nous l'avons souligné plus haut, n'était permis entre les prétendants avant la dot.

Plus tard, quand la fille atteindra l'âge de la puberté, ses parents informaient ceux du garçon de sa participation à la campagne d'initiation de sa génération<sup>124</sup>. Cette information est une invitation à participer très activement à la prise en charge du coût d'initiation de la fille ou

---

<sup>123</sup> Dans certains cas, chez les Kpèlè par exemple, le jeune prétendant pouvait rester dans la belle-famille jusqu'à entrer en union avec sa femme avant de prendre leur autonomie, étant tous deux suffisamment préparés tant sur les plans moral, social qu'économique à fonder un foyer responsable.

<sup>124</sup> Cette pratique était de rigueur avant le lancement de la "fameuse campagne de démythification en Guinée" par le régime de Sékou TOURE de 1959 à 1961. Depuis cette période, le critère d'âge n'est plus, même de nos jours, un principe indispensable dans les pratiques initiatiques en Guinée forestière, voire dans les autres régions du pays. Ceci est valable aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

à s'en charger entièrement. Après les cérémonies d'initiation, les parents de la fille envoient encore un message à ceux du garçon pour ainsi leur dire que la fille a atteint l'âge mature. Ce message signifie qu'elle peut en ce moment entretenir avec un homme des rapports sexuels dans le sens de la procréation. Il comportait aussi l'annonce du jour où la future épouse devait être accompagnée dans la famille de son futur époux pour la première nuit de noce. En allant l'accompagner (par une femme responsable de leur famille) les parents lui remettent un repas copieux préparé pour la circonstance pour le prétendant. Le déplacement de cette délégation se faisait le soir. Lorsque la délégation arrive dans la famille du prétendant, ce repas est partagé par les membres présents. Au lendemain de cette nuit de noce, pour donner l'assurance que ce mariage aura lieu, le garçon affirme en assemblée familiale restreinte, en présence de l'accompagnatrice de la fille, qu'il a vu la femme qu'on lui a emmenée, qu'il en est convaincu<sup>125</sup> et qu'il ne peut plus la laisser retourner chez ses parents. Dans la joie, les parents du garçon confient à l'accompagnatrice un coq pour les parents de leur belle fille, comme symbole de satisfaction, de reconnaissance et de remerciement. Ce message symbolique signifiait aussi que les parents du prétendant restaient à l'écoute pour l'annonce du jour de la présentation des éléments de la dot.

Par ailleurs, certaines initiatives d'alliance matrimoniale se mettaient en place quand la fille était déjà grande (à l'âge de la puberté). Cela n'empêchait pas le suivi des démarches qui étaient prévues selon la coutume. La seule différence fondamentale à souligner à ce niveau est la relative réduction du temps d'observation entre le moment de la manifestation d'intérêt<sup>126</sup> pour le mariage et la présentation de la dot. L'initiation de la prétendante à la vie de la forêt sacrée n'était pas une condition indispensable au mariage chez les Kpèlè. Cette étape de la vie pouvait avoir lieu aussi bien lorsque la fille était chez ses parents que lorsqu'elle était déjà dans son foyer. Dans l'un ou l'autre cas, ce sont le prétendant et ses parents qui supportaient

---

<sup>125</sup> Le fait d'être convaincu signifie symboliquement que sa femme était vierge jusqu'à cette nuit de noce. Cela rassure surtout le nouvel époux du statut respectable de son épouse, notamment en termes de pudeur et de sens positif élevé de moralité et de personnalité non seulement des deux conjoints, mais également un honneur pour leurs parents biologiques.

<sup>126</sup> Soulignons à ce niveau qu'après l'accord verbal de la prétendante pour le projet de mariage, la première assise la plus importante permettant de formaliser coutumièrement ce projet, nécessite la présence des membres importants des deux belles familles ainsi que des personnalités avec qui ils entretiennent de bonnes relations quelque soit leur position sociale et leur village d'origine. Cette rencontre est appelée chez les Kpèlè « *lö pèlèn* » qui signifie « *l'entrée du prétendant dans sa belle famille* ». C'est cette rencontre qui garantit la reconnaissance du jeune prétendant par ses beaux parents comme futur époux de la fille contre l'arrivée de tout autre candidat éventuel pour le même objectif. Au cours de cette assise, on ne présente aucun autre élément symbolique. En dehors des dix noix de cola qui restent l'élément essentiel pour la circonstance, on relève l'organisation d'une cérémonie de réjouissance au cours de laquelle la consommation du vin de raphia et le partage d'un repas collectif n'est pas à négliger. Cette assise



les dépenses en vue d'en avoir l'honneur au sein de la communauté de l'initiation ou de la jeune femme.

La fin de cette période d'observation et d'attente est marquée par la présentation de la dot dont le coût financier, comme de nos jours, n'était pas jadis fixe. Il dépendait des moyens des parents du garçon et de leur volonté puisqu'il n'y avait pas de monnaie<sup>127</sup>. Les éléments symboliques constitutifs de la dot étaient: une dizaine de noix de cola emballées par une étoffe de coton<sup>128</sup> non tissés appelée *bhèlè haa*<sup>129</sup> en Kpèlè, *guinzei* (ou *guinzé*) en Toma, une cotonnade<sup>130</sup> (*Hèghè moumou* en Kpèlè et *sèghèzakpai* en Toma) dont la couture peut atteindre un grand boubou pour homme. Le troisième élément symbolique parfois cité est *Gbèzèn gwèli* (en Kpèlè), *Gbèzègui ou guinzé* en Toma (cf. photo 4, p.207). C'est une barre de fer qui avait une valeur monétaire dans les éléments de la dot.

Le *guinzé* avait une valeur de monnaie et permettait des échanges marchands ainsi que la manifestation de la solidarité sociale... Jusqu'à présent, il symbolise l'accomplissement complet de la dot, les aides diverses constituant des efforts de facilitation du processus de mariage. A défaut des 10 pièces, la procédure était suspendue. La natte (*sabai*) était un don pour la belle-mère afin qu'elle s'y couche. Ces bénédictions sont indispensables pour la fécondité de sa fille. Cette natte représentait un drap de lit actuel. La dot actuelle d'une femme Toma à Conakry par exemple nécessite quarante (40) barres de *guinzé*.

---

<sup>127</sup> Nous faisons surtout référence à la monnaie en tant qu'équivalent universel d'échange de tous les articles échangeables sur un marché. Il y en avait pour certaines communautés ethniques de la région. C'est le cas par exemple du *guinzé* en tant que monnaie, qui est d'une invention chez les Thomas. Cinq pièces représentaient un signe extérieur de richesse de la famille du garçon. Il fallait généralement en présenter 10.

<sup>128</sup> *L'étoffe de coton*, comme en milieu Kpèlè, était utilisée pour attacher une dizaine ou vingtaine de noix de cola qui devaient être présentées pour la dot aux parents de la fille. Elle signifiait le sérieux et le plein engagement du garçon et de ses parents à prendre toute leur responsabilité pour le bon entretien de la jeune épouse dans sa vie de foyer.

<sup>129</sup> Au moment de l'assise pour la dot chez les parents de la femme, lorsque les deux dizaines de noix de cola, soigneusement attachées avec *Bhèlè haa* sont présentées aux parents de la femme, ces derniers lui demandent de les détacher. Cet exercice, souvent très animés, peut prendre plus de trente minutes. C'est surtout l'occasion pour la femme de pousser son mari ainsi que les parents et amis de celui-ci de déposer beaucoup d'argent comme prime d'encouragement et de félicitation pour le bon déroulement de l'opération. Ces gestes étaient aussi faits pour l'encourager à s'engager dans cette vie de foyer où la soumission à son mari était absolue. Une fois que les noix de cola auront été détachées, les parents de la femme lui ordonnent d'en prendre une, de la manger et de boire de l'eau. Après tout cela, on lui redemande de vomir cette noix qu'elle venait de manger. Elle répondra par le négatif parce que l'ayant avalée. Cette formule signifie qu'elle est unie à son mari définitivement pour le meilleur et pour le pire. Il ne sera donc point question de divorcer.

<sup>130</sup> *La cotonnade* représentait soit une couverture pour la belle mère ou pouvait aussi être cousu en boubou pour le père de la fille. C'est un habit de prestige social. Tout cela entre dans la requête de la bénédiction pour le jeune couple.

**Photo 4: le guinzé sur le tabouret royal en milieu Toma**



Source : LAMAH D., juillet-septembre 2011

Ces éléments symboliques que nous venons de citer représentaient à l'époque d'une faible ou non monétarisation, "le prix" de la femme. Les deux premiers éléments (*Bhèlè haa et Hèghè moumou* chez les Kpèlè) symbolisent encore de nos jours la signature de l'alliance et du pacte dans le mariage entre les deux belles-familles; c'est le signe indélébile par lequel on n'oubliera pas les promesses de cette alliance. Ils étaient souvent accompagnés d'autres biens qu'on peut ranger dans la catégorie des cadeaux pour les membres de la famille élargie de la femme qui était à l'honneur. Cette catégorie était composée du vin de raphia, des coqs, du riz net, de l'huile de palme en quantités souvent variables selon les moyens de la famille du garçon etc.

De nos jours, on ajoute souvent à ces éléments des sommes importantes d'argent dont la valeur varie selon les moyens économiques du réseau social du mari. A la place des travaux de compensation matrimoniale dont bénéficiait jadis la quasi-totalité des membres de la famille élargie de la prétendante, on offre<sup>131</sup> actuellement de l'argent et des habillements comme cadeau à chaque couche sociale de cette famille<sup>132</sup>.

Une typologie des avis relatifs aux avantages du système de mariage traditionnel nous permet de mettre en exergue deux points de vue opposés. Ces points de vue correspondent à des acteurs de générations différentes : ceux d'autrefois, qui ont une expérience de vie remontant à l'époque coloniale ou des indépendances, et ceux de la génération actuelle, qui

---

<sup>131</sup> Dans le contexte actuel, ce geste remplace les prestations de travaux que le prétendant et sa famille n'auront pas pu effectuées à tous les membres de la belle famille élargie.

<sup>132</sup> La valeur économique ne vaut cependant pas la moitié des efforts qui étaient autrefois fournis par le prétendant et ses proches parents dans le cadre des travaux de compensation matrimoniale.

sont pour la plupart témoins de la deuxième République.

Pour la première catégorie, le mariage d'autrefois permettait aux jeunes de mieux connaître les relations sociales de leurs belles familles et par extension, de leurs lignages. Les personnes âgées que nous avons rencontrées dans toutes les localités visitées ont exprimé cela en ces termes: « *Au temps de nos arrières parents, l'autonomisation des jeunes était décidée par les parents à partir du système de mariage auquel ils étaient soumis pour être préparés à devenir des responsables dignes de familles et utiles tant à leurs parents qu'à la société. Aujourd'hui, les unions étant en général décidés sans l'avis des parents, l'autonomisation des jeunes s'accélère lorsque ces derniers décident de fonder leurs propres foyers, et souvent à bas âges, aussi bien chez les garçons que chez les filles...* ».

Ils étaient souvent perçus pour cela comme faisant partie des personnes à consulter pour éclairer la mémoire collective lorsque cela était nécessaire, dans le cadre de la gestion des situations sociales ou des différends liés aux questions de ressources comme le foncier. Il y avait beaucoup de respects pour eux et de services rendus par les jeunes couples à leurs belles-familles. Les filles étaient observées chez leurs parents ou dans leurs familles conjugales pendant longtemps (environ une dizaine d'années pour les filles dont l'alliance se négociait avant leur naissance ou à très bas âge) avant d'entrer dans la vie conjugale. Le mariage était décidé par les parents du fait de l'entière implication de ces derniers dans le processus de ces unions. Il y avait fidélité et soumission mutuelle des conjoints et les cas de divorce étaient rares.

L'appréciation de ce système de mariage par des femmes âgées et même par la mémoire collective des communautés rencontrées montre bien que le genre féminin subissait, une forme de contrôle plus sévère par les hommes, ainsi que sur les cadets et les jeunes. Le mariage était forcé car la volonté des parents était plus importante que celle des jeunes prétendants.

Au titre des faiblesses de cet ordre social, on note d'abord la dépendance prolongée des jeunes gens avant le mariage et celle des jeunes foyers vis-à-vis des parents et grands parents des garçons. Ces foyers étaient en effet chargés de tous les travaux de production agricole (essentiellement vivrière) sans droit de participation à la gestion des résultats de ces travaux, à l'exception de leur nourriture qui était le même droit de subsistance pour tous les membres de la famille élargie. Ensuite, les jeunes ménages et leurs membres souffraient d'une faible lisibilité et de l'insatisfaction de leurs besoins spécifiques par les chefs de la famille élargie, en raison de la dimension très large de celle-ci. Ces jeunes foyers avaient ainsi de très faibles

marges de manœuvre pour résoudre ces préoccupations spécifiques d'ordre financier et matériel. Le cas des célibataires actifs était encore plus accentué. Leur existence devait se justifier seulement par le travail au service des aînés. Mais la particularité de cette situation est qu'il s'agissait aussi d'une soumission consentie en vertu des valeurs sociales de ces sociétés suivant le contexte de leur temps.

Toutefois, pour éviter à leurs parents le remboursement de la dot<sup>133</sup>, certaines femmes pouvaient se suicider, bien que cela ne fût pas fréquent, si elles n'arrivaient pas à supporter les caprices de leurs maris. De même, les vertus sociales liées au système de mariage des anciens restent plutôt pour la plupart des jeunes actuels, des facteurs de coercition sociale et de blocage des libertés individuelles.

En dépit de ces limites, le système de famille élargie a connu une longue stabilité dans les communautés villageoises jusqu'aux premières années de la première République. Ainsi, dans certains villages comme Ibèma, Konoma Kambadou (Fangamadou)... A l'indépendance de la Guinée, la structure démographique ne comprenait que 2 à 3 grandes familles. *«Mais depuis le début du régime de Sékou TOURE, l'instauration du système de norme avait provoqué et accéléré l'éclatement de ces familles. Ainsi, de l'impôt de capitation par chef de famille élargie (en période coloniale) on est passé à la norme par tête de personne reconnue comme étant mariée (selon le contexte coutumier) ou en union libre »*. Les jeunes déscolarisés étaient également concernés par la norme. L'amplification des charges liées au paiement de ces normes pour les chefs de ces familles élargies a été à l'origine de cet éclatement des communautés lignagères ou familiales. Ce phénomène a été dès lors irréversible.

Les tentatives de rassemblement de ces jeunes ménages sous l'autorité de leurs patriarches dans les communautés villageoises sont restées vaines, les responsables de ces foyers ayant plutôt préféré leur autonomie car cela leur donne leur pleine autorité dans la gestion de leurs propres moyens de production (notamment le capital foncier) et de leurs biens meubles. C'est cette logique qui explique en grande partie, selon nos entretiens avec plusieurs groupes de jeunes (garçons et filles), les initiatives de mariage<sup>134</sup> sans l'implication de leurs parents au

---

<sup>133</sup> Le remboursement d'une dot était donc un grand facteur d'humiliation, de déshonneur et de pauvreté sociale et économique pour une famille dont la fille a divorcé ou commis un cas d'adultère.

<sup>134</sup> Dans la mesure où les jeunes filles et garçons qui se rencontrent éprouvent souvent mutuellement et sans intermédiaire parental un réel sentiment d'amour, ils se font souvent des promesses de mariage, même si ces cas ne réussissent pas toujours.

début du processus. Les parents<sup>135</sup> en sont seulement informés, notamment le père, suite à la première grossesse. Le cas échéant, l'auteur de la grossesse ne peut parfois se présenter officiellement qu'à l'accouchement.

L'allègement des conditions actuelles relatives au mariage semble s'expliquer principalement par la monétarisation des échanges, y compris les rapports de sexe. Le dynamisme économique et financier des individus constitue un facteur majeur qui détermine leur engagement conjugal et participe activement au renforcement de leurs sentiments mutuels.

Les mariages de nos jours apparaissent de plus en plus sous une forme individuelle avec un champ d'intérêt se réduisant aux conjoints ou à leurs parents biologiques. Il s'agit là d'une sorte de solidarité monétarisée qui fonctionne en dehors de tout sentiment altruiste. C'est ce que les femmes de Ouléla appellent «*mariage de main à main*». Ceci se manifeste aussi par la réduction des services que les prétendants devraient rendre mutuellement à leurs parents. Les rencontres sont de plus en plus directes et décidées par les sujets concernés, c'est-à-dire les jeunes garçons et filles.

Ces rencontres directes ont lieu à travers des circonstances diverses: les cérémonies (baptême, funérailles, mariages, initiation etc.), les soirées dansantes, les vidéo clubs, l'école, les activités juvéniles culturelles chrétiennes ou laïques, au cours des activités d'organisations paysannes dont ils sont membres ou des groupes d'entraide champêtre. En cas d'opposition des parents aux choix conjugaux, les filles utilisent une stratégie très courante, celle de se faire enceindre par les garçons de leurs choix dans le but d'obliger les parents à adhérer au projet de leurs unions. Les groupes de jeunes femmes qui nous ont accordé un entretien dans les villages en 2011 disaient par exemple fréquemment: «*lorsque nous parvenons à atteindre cet objectif, nous cherchons à nous réconcilier avec nos parents en leur demandant, à travers des personnes respectueuses avec qui ils entretiennent de très bonnes relations, de nous pardonner cette faute. Et cette stratégie réussie en général*».

Les normes du système de mariage actuel semblent être très faibles par rapport au niveau de monétarisation des échanges socioéconomique. Les femmes qui en sont concernées peuvent facilement rembourser les dépenses engagées par leurs conjoints pour leur mariage en cas de divorce. L'une des conséquences de telle facilité est la fréquence des séparations de

---

<sup>135</sup> En général, les mères se rendent très tôt compte de la vie sexuelle de leurs filles dès que celles-ci commencent à rentrer tardivement en famille ou à découcher ; le système de contrôle des filles est effet plus renforcé par les mamans que qui conque dans la famille.

corps aboutissant souvent aux divorces et à la prolifération des filles mères. Aussi, la plupart des mariages actuels n'est-elle plus consolidée par la dot au sens des coutumes que nous avons héritées de nos ancêtres.

Plusieurs faiblesses peuvent être relevées dans le système de mariage actuel au sein des communautés rurales. Les coûts sociaux liés à la non ou faible implication des parents dans le mariage actuel de leurs enfants sont : la fréquence des cas de divorce, de mésentente et de violence au sein des jeunes couples, l'affaiblissement des liens de solidarité entre des familles de la même communauté, la prolifération du phénomène de filles-mères<sup>136</sup> ainsi que l'alourdissement du coût socio-économique de la prise en charge de ces filles pour leurs mamans, la dégradation du climat d'encadrement et d'éducation des enfants (notamment au sein des familles polygames), les cas de grossesse et de polygamie non désirés, l'amplification des cas d'échec scolaire, l'abandon des services sociaux par les jeunes en faveur des personnes âgées.

Selon les mêmes sources, ces faiblesses s'expliquent par trois principaux facteurs à savoir : l'affaiblissement de l'ordre social des anciens, la réclamation fréquente par les jeunes de leurs parts de productions agricoles (ce qui leur est souvent refusé<sup>137</sup>) Dans la production familiale de chaque année.

La nouvelle forme de familles, celle des familles recomposées provient en général des remariages, où l'un au moins des deux conjoints a déjà un ou des enfants. Les tensions sur la gestion des héritages et l'accroissement des charges familiales et sociales qui accompagnent la monétarisation de l'agriculture, de la terre et des échanges en général, expliquent en partie le processus de nucléarisation des familles. L'investissement socio-économique vise davantage les membres de la famille nucléaire que ceux de la famille élargie ou de la communauté lignagère.

Ainsi, la famille restreinte constitue désormais l'unité de production et de consommation, de plus en plus indépendante de la famille élargie et du lignage, même si la solidarité interne au lignage reste substantielle et parfois fortement monétarisée. L'individuation des possessions foncières se manifeste dans l'occupation de l'espace et marque les structures

---

<sup>136</sup> Il est en général formellement interdit de faire des avortements dans les villages même en cas de non reconnaissance de la grossesse par l'auteur. En dépit de la faiblesse des moyens économiques des parents de la fille, s'engager dans de telles aventures d'avortement, c'est courir un risque qui peut éventuellement leur coûter très cher devant les autorités locales notamment en cas de perte en vie humaine.

<sup>137</sup> D'après certains vieillards d'Ibèma et de Konomo par exemple, ce refus s'explique pour les pères de familles par le fait que la participation des jeunes aux travaux d'entretien de leurs vieilles plantations est quasiment nulle.

agraires et économiques. Les modes d'héritages actuels par exemple ne prévoient que les enfants biologiques.

Il apparaît fréquemment, à travers les discours des jeunes interrogés que l'autonomisation est « *un droit qui ne se donne pas mais qui s'acquiert* ». Selon ces discours, deux types de facteurs majeurs déterminent, aujourd'hui comme autrefois<sup>138</sup>, l'autonomisation des jeunes. Ces facteurs sont intimement liés et demeurent complémentaires. On note d'une part, le facteur social qui s'identifie au mariage, et d'autre part, la disposition individuelle des ressources productives.

Le mariage<sup>139</sup> est la condition sociale qui légitime l'obtention suffisante par les jeunes garçons, leur part dans le patrimoine foncier familial<sup>140</sup> à titre individuel. Cette disposition personnelle de terres et/ou de plantations confère aux jeunes garçons une crédibilité sociale et économique au sein de leurs communautés. L'initiative du mariage peut toutefois se justifier par la nécessité d'aide ménagère qu'éprouvent les mamans qui n'ont pas pu mettre au monde une fille. Lorsque leurs fils sont aux études<sup>141</sup>, ces derniers éprouvent parfois le besoin d'aller à son secours à travers leurs fiancées pour les travaux ménagers.

Le second facteur d'autonomisation des jeunes est d'ordre économique. Comme nous venons de l'annoncer précédemment, il est conditionné par la disposition des ressources productives dont le plus important est la terre agricole et des plantations pérennes, la plus répandue étant la caféière<sup>142</sup>. Ce double facteur (social et économique) permet aux jeunes d'affirmer pleinement leur autonomie financière pour ceux qui vivent de l'agriculture. Mais

---

<sup>138</sup> Les jeunes estiment aujourd'hui que si autrefois, il fallait prouver sa capacité à se prendre en charge par acquérir son autonomie vis-à-vis des parents en se rabaissant et en se soumettant aux parents, aux aînés et en travaillant beaucoup (par ce que l'accès à la terre, son appropriation et l'obtention d'une femme dépendaient de cette bonne attitude qu'on affichait à l'égard des aînés), ces qualités doivent profiter en même temps à soi .et aux parents biologiques à la rigueur.

<sup>139</sup> Quelle que soit la motivation, le mariage des jeunes garçons leur donne d'office accès à une ou des portions de terres de la famille à titre personnel. Mais d'autres commencent leur processus d'autonomisation par la réalisation de plantations pérennes à base du caféier en vue de la constitution de leurs bases foncière et économique nécessaire au mariage.

<sup>140</sup> L'expression patrimoine foncier familial fait référence ici au fait que la terre est à la fois un facteur important d'autonomisation et d'appartenance à la communauté villageoise. Il apparaît indispensable donc pour les garçons de laisser une trace individuelle pour la réalisation de plantation et l'appropriation d'une portion de terre séparée du domaine familial.

<sup>141</sup> C'est cet exemple qui revenait le plus fréquemment dans les discours de nos interlocuteurs (notamment parmi les groupes de jeunes garçons) au cours de nos enquêtes d'août-septembre en Guinée forestière.

<sup>142</sup> Dans la plupart des cas, cette culture de marque d'occupation rapide de l'espace (le caféier) est irremplaçable tant qu'elle génère un peu de revenu monétaire.

cette acquisition d'autonomie financière peut passer aussi par la maîtrise et la pratique des métiers d'artisanat spécialisé.

Si autrefois l'acquisition de cette autonomie était à l'initiative des pères de familles, ce sont les jeunes eux-mêmes qui se la donnent de nos jours. Dans la plupart des cas, les jeunes demandent des portions de terres à leurs pères pour en faire des plantations. Une fois acquises, ces parcelles sont généralement plantées en caféiers, notamment lorsqu'elles représentent un enjeu litigieux, avant un éventuel remplacement progressif, au besoin, par d'autres cultures. Mais les remplacements systématiques des caféiers sont rares dans le cadre d'une planification agricole lucrative. Toutefois, certains jeunes en font en faveur du cacao dans certaines localités de Fangamadou ou du palmier à huile sélectionné à Gouecké ou à Sérédou (respectivement en pays Toma et Kissi).

### **Conclusion du chapitre III**

A l'instar des pratiques foncières, les unités familiales de production sont aussi entrées dans un processus de mutations profondes qui se manifestent sous diverses formes. Ces mutations concernent concrètement les exploitations agricoles, la mobilisation de la main d'œuvre et le fonctionnement des liens sociaux.

Ainsi, on assiste à un processus de démembrement accéléré des anciennes exploitations agricoles familiales ou lignagères et à une certaine précocité de l'autonomisation des jeunes. Cette situation est l'une des causes de l'accentuation de la pression foncière au sein des exploitations familiales. Le processus du démembrement des anciennes exploitations et la forte tendance à l'autonomisation précoce des jeunes s'accompagnent de l'effritement des liens sociaux et économiques qui se mutualisent de plus en plus.

La main d'œuvre autrefois de source essentiellement familiale se diversifie. Les groupes d'entraide et les contrats agricoles sont actuellement les plus répandus. Mais ce facteur de production reste celui limitant des systèmes de production des exploitations de faible pouvoir d'achat.

Le système de mariage traditionnel est devenu vulnérable face à la forte tendance à l'autonomisation des jeunes qui, elle-même, dépend largement du contexte général de l'effritement des liens sociaux et économiques. L'effacement progressif du poids des parents dans le choix des conjoints de leurs enfants peut s'expliquer aussi par l'influence de l'école et du christianisme.



## CHAPITRE IV : CONSEQUENCES DES MODIFICATIONS DE L'ENVIRONNEMENT POLITICO-DEMOGRAPHIQUE SUR L'EVOLUTION DE LA CAFEICULTURE ET DES SYSTEMES FONCIERS LOCAUX

### **Introduction du chapitre IV**

Les systèmes agraires actuels de la région forestière guinéenne seraient la résultante de deux principaux facteurs indissociables. D'une part, des mouvements migratoires ayant entraîné un impact majeur sur la transformation des paysages et pratiques agricoles, ainsi que sur celle des rapports fonciers, ont abouti à la constitution de tenures foncières complexes et souvent précaires. D'autre part, les deux régimes politiques et économiques qui se sont succédés entre 1958 et 2008, opposés dans leurs visions de développement socio-économique, ont contribué à l'aggravation de cette précarité foncière dans un contexte de mutations encore inachevées. Quatre points structurent le présent chapitre, les deux premiers étant intimement liés par rapport aux effets de la régulation étatique.

La première rubrique est relative à l'émigration de la plupart des jeunes actifs (vers des pays voisins comme la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra-Leone etc.) ou lointains. Parmi ces facteurs de régulation on note les campagnes de démythification (1959-1961) et le poids des normes (impôts en nature). Il se caractérisait également par le centralisme économique au niveau de l'Etat. La mauvaise valorisation financière du café pour les producteurs et les conséquences des impôts en nature, avaient provoqué au cours de ce régime, un délaissement drastique de la culture de café au point qu'on puisse penser à un abandon total de la plupart des plantations caféières entre 1958 et 1984.

Les effets socioéconomiques et démographiques de l'adoption du libéralisme économique par la deuxième République en décembre 1985 ont été majeurs sur le contexte d'évolution de ces sociétés. Cette rupture d'orientation socioéconomique et politique avait entraîné un retour en masse de beaucoup d'anciens émigrés. La course à l'appropriation foncière par le biais des cultures pérennes à l'échelle locale avait commencé à cette époque. Moins d'une décennie après ce discours annonçant le changement de régime économique en République de Guinée, des guerres armées ont provoqué des flux de réfugiés impressionnants vers la Guinée en général et la région forestière en particulier pendant plus d'une quinzaine

d'années. Les populations de toutes les localités de la région et les autorités guinéennes faisaient ainsi face à une situation humanitaire dont les impacts sur la gestion des ressources rurales (les terres surtout) allaient perdurer jusqu'à nos jours. En plus de l'importance du taux d'accroissement démographique annuel moyen de la région (4,3%), l'ouverture du pays au monde par l'adoption du libéralisme économique et la généralisation de la monétarisation des échanges, y compris parfois la solidarité se sont traduits aussi par des mutations au niveau des régimes fonciers locaux.

Le deuxième aspect que nous abordons dans ce chapitre porte sur « le contrôle social et le contrôle des ressources foncières ». Il s'agit à la fois du contrôle qui relève des coutumes mais aussi de la régulation étatique. Sur le plan interne, il correspond aux rites initiatiques à travers lesquels les garçons et les filles, les hommes et les femmes changent de statut en devenant des personnes responsables et mûres. Ces rites constituent un instrument de contrôle social des plus jeunes par les aînés à travers des structures sociales bien hiérarchisées. Ils constituent aussi un socle de contrôle coutumier des ressources foncières. Cependant, entre 1959 et 1961, ces institutions et pratiques ont été frappées par une campagne dite de «démystification», aboutissant à la restriction de certaines pratiques rituelles et à l'interdiction systématique d'autres<sup>143</sup>. A l'arrivée de la deuxième République, il y a eu un retour à ces pratiques ; mais la durée de séjours des candidats dans les camps est de plus en plus courte et, le contenu des enseignements et des apprentissages est devenu aussi très synthétique. Ce qui expliquerait le relatif relâchement actuel de la rigueur du contrôle social au sens strict du fonctionnement traditionnel des institutions sociales au niveau des communautés locales. La mutation des sociétés rurales guinéennes s'est aussi traduite par le système de normes (les impôts en nature) et le centralisme économique que le pays a connu entre 1958 et 1984.

Du coup, l'ordre gérontocratique n'est plus systématiquement respecté par les jeunes comme par le passé, notamment en matière de procédure d'autonomisation de ces derniers, ainsi qu'en termes de gestion des ressources foncière. De même, l'augmentation de la population modifie les règles de gestion foncière en milieu rural. Cette situation est renforcée par les effets de la monétarisation des échanges.

---

<sup>143</sup> Parmi les pratiques initiatiques qui étaient soumises à la restriction on note l'excision chez les filles (et les femmes) et la circoncision chez les garçons alors que l'interdiction portait essentiellement sur le tatouage chez les hommes.

Le troisième point montre met en exergue la relance de la caféiculture à la faveur du libéralisme économique à partir de 1985, avec le changement de régime et d'orientation socioéconomique et politique. Cette relance de la culture du café a eu beaucoup d'engouement au sein de la population paysanne mais elle profite moins aux à ces derniers dans la mesure où ils ne maîtrisent pas assez l'environnement du marché de leurs produits agricoles en général, et du café en particulier.

Enfin, ce chapitre s'interroge sur la fonction de la législation foncière moderne promulguée en 1992. Les mutations foncières en cours depuis que les effets conjugués de la monétarisation et de la pression foncière on commencé à se faire sentir s'accroissent par cette législation moderne qui reste encore quasiment inappliquée sur les terres rurales. Et si elle doit y être appliquée, c'est seulement dans le cas d'expropriation pour cause d'utilité publique (une option qui est d'ailleurs parfois à la base des conflits domaniaux entre les communautés villageoises et les sociétés d'exploitation des ressources rurales et parfois même avec l'Etat). Il existe ainsi un manque de volonté politique de la part de l'Etat pour une meilleur vulgarisation des textes de loi relatives au foncier rural ou pour aller en profondeur de ces textes afin de corriger les décalages entre la réglementation moderne et les modes coutumiers de gestion du foncier agricole.

#### 4.1- Migrations et caféiculture entre régulation étatique et libéralisme économique

Les grands évènements sociopolitiques et démographiques que la Guinée a connus depuis son indépendance ont eu un impact majeur sur les systèmes de production agricole de tout le territoire national. Il est possible de distinguer deux grandes phases : la période allant de 1958 à 1984 et celle de la période récente (à partir de 1985).

L'indépendance de la Guinée proclamée en octobre 1958 marque un changement radical dans la politique nationale qui s'oriente vers une organisation plus «socialiste» du pays. Des unités collectives de production sont mises en place. Une planification et les prélèvements obligatoires sur des récoltes s'organisent<sup>144</sup>.

En milieu rural et notamment de la Guinée Forestière, les populations fuient le nouveau régime et partent se réfugier au Libéria et en Côte d'Ivoire principalement. L'essor de la caféiculture a été progressivement relâché suite à l'effondrement de la production. L'entretien

---

<sup>144</sup>- Ces prélèvements constituent des impôts en nature et qui étaient appelés aussi des normes

des plantations est négligé afin de produire le surplus vivrier exigé par la norme (GNEKOYA et al, 2006). Les plantations mal entretenues deviennent plus sensibles aux parasites. En dehors des gros planteurs qui continuent d'entretenir leurs plantations (du fait qu'ils avaient en général à leur portée une main d'œuvre abondante), nombreux sont ceux qui abandonnent leurs caféiers (laissant pousser la forêt) ou ceux qui les coupent pour échapper<sup>145</sup> à l'impôt en nature. Le commerce étant centralisé par l'Etat pour tous les produits agricoles, un marché parallèle à celui officiel s'organise et se développe, surtout vers le Libéria et la Côte d'Ivoire, pays où le café pouvait être vendu à un prix au moins 5 fois plus élevé. A l'échelle nationale, l'exportation de café passe de 15.700 T en 1959 à environ 2.000 T de 1970 à 1980<sup>146</sup>. En effet, vers les années 1960, la *trachéomycose* avait décimé une bonne partie des plantations. Mais les tentatives de relance de la filière par l'Etat à travers la distribution gratuite des plants de café au début des années 1970, n'avait rien changé pour les raisons suivantes : la chute généralisée des prix de café sur le marché mondial, l'abandon des plantations par les paysans sous le poids des normes, ainsi que le caractère démotivant du système de commerce d'Etat.

### ***Plus d'émigrations que d'immigration des actifs***

Les mouvements de migration des populations<sup>147</sup> qui caractérisent la région et qui ont eu des impacts considérables sur ses systèmes agraires actuels sont en cours depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle (CAMARA, 2007). Des études menées sur les migrations guinéennes depuis une décennie, montrent par exemple que la Guinée Forestière est la 2<sup>e</sup> région d'attraction de populations du pays (27%) après la région de Conakry (52,8%) en 2000 (DNS/BNR ; FNUAP, 2000). Certes l'ampleur de ces mouvements n'est pas susceptible de traduire automatiquement des effets majeurs sur le degré de la pression sur le foncier et les ressources connexes (les ressources forestières, l'eau etc.), lorsqu'ils restent internes. Mais ils ne sont pas non plus négligeables. CAMARA, 20007 et DELARUE, 2007) soulignent chacun l'importance relative de l'accroissement démographique de la région entre 1983 et 1996.

Les premières phases de ces mouvements, d'abord internes concernaient les peuples de la Haute Guinée. Ces derniers avaient pour objectif initial, le commerce qui portait sur une

---

<sup>145</sup>- Dans la mesure où ces impôts étaient payés en fonction de ce que chacun produisait, abandonner les plantations de café était l'un des moyens pour y échapper.

<sup>146</sup>- Ces chiffres officiels ne prennent pas en compte la part de la contrebande qui s'effectuait (ou qui s'organise encore) avec les pays voisins

<sup>147</sup> Pour les paramètres caractéristiques calculés à partir des statistiques disponibles sur la la répartition, l'évolution, le taux d'accroissement annuel moyen, la densité et l'évolution de celle-ci entre 1983 et 2011 ou encore par année, se référer à la note de bas de page n°1 du présent.

diversité d'articles. Ils arrivaient dans les villages avec des habits importés, du sel, du sucre, des postes radios des montres, des boucles d'oreilles, des bracelets ainsi que d'autres produits manufacturés. Ils étaient également les principaux acheteurs des produits agricoles de la région. A cette vague de commerçants s'est ensuite ajoutée une autre qui s'intéressait aux contrats agricoles (défrichage des parcelles à cultiver, le désherbage à la machette des plantations pérennes à base du café) chez les paysans. C'était essentiellement des hommes. Ces contractuels agricoles, mobiles, étaient souvent organisés en de petits groupes de deux ou trois personnes; mais on pouvait aussi voir des individus qui souhaitaient travailler seuls. Ils avaient dans l'ensemble, des calendriers saisonniers qui correspondaient aux différentes étapes des travaux champêtres (de coteau ou de bas-fond).

En période de saison pluvieuse, notamment pendant le régime de Sékou TOURE, certains de ces contractuels allochtones s'intéressaient aux travaux d'entretien des plantations des chefs de familles qui avaient de grandes plantations de café et/ou de cola. En effet, l'autorité du chef de famille s'exprimait en partie par la disposition de vastes champs de riz et de plantations pérennes.

Au-delà donc du besoin d'obtenir la main d'œuvre agricole extérieure pour compléter celle fournie habituellement par la famille, on peut estimer que le fonctionnement du système de tutorat détermine le contenu de cette intégration. L'hospitalité des sociétés rurales autochtones qui résulte elle-même de plusieurs facteurs ne représente qu'un aspect de ce tutorat. Le tutorat permet en effet aux allochtones d'avoir accès aux ressources nécessaires à leur subsistance. Pour cela, les deux communautés doivent aller plus loin dans le processus de leur intégration à travers le respect des conventions socioculturelles mutuelles.

La communauté de la Guinée Forestière était au départ autarcique. Elle vivait presque repliée sur elle-même tout en étant capable de satisfaire tous ses besoins vitaux à partir de la production de bien d'autoconsommation. Elle échangeait peu avec l'extérieur ou n'attendait quasiment rien d'elle. En recevant pour la première fois des étrangers, il y avait plusieurs soucis qui se posaient à elle : de quoi sont capables ces étrangers en termes d'utilité surtout? Tout ce dont ils étaient capables était donc considéré comme un gain de plus. Parmi les facteurs utilitaristes on peut citer les pratiques sanitaire (traitement de la cécité...), la protection par la surnature (le maraboutage pour la protection des villages contre les agressions extérieures qui étaient notamment devenues une insécurité récurrente pour beaucoup de communautés tribales ou villageoises), les articles commercialisés et rare

(habilllements, condiments et ustensiles de cuisines, cordonnerie etc. qu'ils amenaient pour vendre). L'hospitalité des communautés autochtones ne relevait pas simplement de l'altruisme ; elle était bien intéressée ; elle représentait une contrepartie de l'utilité dont elles bénéficiaient des allochtones.

Dès l'accord du premier contrat, l'allochtone était déjà considéré comme membre de la famille qui l'héberge. Après une année d'expérience, il pouvait, à travers son tuteur, demander un domaine de culture pour lui, à condition de ne prétendre le vendre un jour ni d'y cultiver des plantes pérennes comme le caféier, le colatier etc. Dans les villages où l'amenuisement des terres cultivables se faisait sentir et où tout le terroir était presque entièrement réparti entre les principaux lignages ou les familles élargies<sup>148</sup>, c'est au chef de lignage disposant encore de terre inexploitée qu'il fallait demander des parcelles à cultiver. Quelques noix de cola traditionnelle et les bonnes paroles suffisaient pour formuler ces demandes. Chez les Kpèlè (Guerzé) par exemple, l'expression « *mon Malinké* » revient couramment dans le discours social en milieu paysan.

La politique de nationalisation des sols a été aussi un facteur attractif des migrants vers la Guinée Forestière. En effet, dès l'indépendance Nationale, le 2 octobre 1958, une série de nationalisations avait été entreprise par le Parti Démocratique de Guinée (PDG). Parmi les décrets relatifs à ces nationalisations, on note le décret majeur du 20 octobre 1959 relatif au régime foncier (CANALE, 1971). Selon DUFUMIER, (2007), dans nombre de jeunes Etats africains indépendants, la course effrénée à l'accroissement des superficies cultivées par exploitation fut encouragée par cette politique de nationalisation des sols. L'objectif en était de permettre l'extension simultanée des cultures vivrières et de rente en vue de satisfaire à la fois les besoins alimentaires et monétaires des familles. Il note que la nationalisation des sols visait essentiellement, dans ce contexte, la dépossession des chefs coutumiers de leurs anciennes prérogatives en matière de redistribution périodique des terres de culture. En Guinée, cette disposition législative visait en général l'insertion socio-foncière des populations allochtones dans les régions où les conditions agro-écologiques étaient déjà plus favorables en vue de contrer ainsi d'éventuelles résistances à cette insertion.

Ainsi, le régime domanial hérité de l'ancienne A O F fut modifié par le décret relatif à la propriété de l'Etat sur l'ensemble des sols guinéens. Cependant, ce décret du 20 octobre

---

<sup>148</sup>- Cette conception de la famille est en cours de transition sous l'effet de plusieurs facteurs dont notamment la monétarisation des échanges et l'accroissement des compétitions individuelles, des contestations de l'autorité gérontocratique.

1959) portant nationalisation des sols n'avait presque rien changé dans la jouissance du sol par les anciens détenteurs. C'est pour cette raison que DUFUMIER qualifiait de «*prétexte*» en 2007, les nationalisations des sols intervenues dans ces jeunes Etats africains indépendants. Ainsi, propriétaires de terres immatriculées (quoi qu'elles fussent de superficies extrêmement réduites), détenteurs de concessions, possesseurs coutumiers, continuèrent de disposer de leurs terres en vue de leur exploitation, l'attribution de terrains de culture selon ce nouveau critère ne créant pour les bénéficiaires, aucun droit permanent pour l'avenir.

Cette loi reconnaissait le monopole de l'Etat sur l'ensemble des terres du pays, les particuliers jouissant de la terre grâce à des cessions à durée limitée, sous le principe de la concession (REY, 2007). Quant aux populations rurales, elles étaient de simples usufruitiers, disposant d'un droit d'exploitation permanent tant qu'elles matérialisaient leur présence sur les parcelles qu'elles exploitaient. Ce décret du 20 octobre 1959 a été vulgarisé à travers le principe selon lequel *la terre appartient à celui qui la travaille et qui en a effectivement besoin*. Mais ces mesures législatives et administratives relatives au régime foncier devaient être renforcées par la destruction des fondements socioculturels des sociétés rurales du pays qui étaient supposées être dotées de pouvoirs mystiques ou surnaturels forts; donc néfaste pour le pouvoir en place. Cette lutte qu'on appelait «*campagne de démythification*» (LOUA, 2006) s'inscrivait, semble-t-il, dans une logique d'islamisation du pays. Elle visait principalement les institutions et croyances traditionnelles.

Suite à un effondrement sensible de l'économie agricole locale dans la région, les jeunes actifs ont dû émigrer massivement vers des pays voisins. En effet, dès l'aube de l'indépendance nationale, le 2 octobre 1958, le jeune Etat guinéen adopte à l'image de bien d'autres pays africains, une politique centralisée et d'intervention dirigiste. L'Etat était omniprésent dans tous les secteurs de développement. Les programmes nationaux des services agricoles qui ont englouti des millions de dollars se sont soldés par des résultats mitigés : «*Ces interventions se font dans une logique autoritaire et productiviste, définies selon un modèle linéaire descendant [...], sans tenir compte des attentes et contraintes des acteurs concernés et du milieu* » (CAMARA, 2007, p.32). Du coup, dans la plupart des cas, les investissements consentis étaient perdus dans la plupart des cas (Jouve, 1987 ; in CAMARA, 2007). Il s'agissait donc des innovations qui n'ont pas répondu aux besoins des populations rurales. Elles concernaient essentiellement l'emploi massif des machines agricoles importées essentiellement de l'ex-URSS sur des sols meubles et profonds (donc

inappropriés). On peut en effet estimer que ces innovations étaient préconisées non seulement en dehors des préoccupations des populations bénéficiaires, mais aussi de leur environnement (CLOUET, TONNEAU, 1986 ; in CAMARA, 2007). A ces interventions sans résultat positif, s'ajoute le fait que l'Etat était le seul acheteur des produits agricoles, sans oublier les effets pervers des impôts en natures et des crises économiques qui frappaient les produits agricoles d'exportation, notamment le café. L'économie locale s'était effondrée à tous les niveaux et la pauvreté fut accentuée. Les plantations et champs collectifs villageois<sup>149</sup> s'étaient développés mais ils n'avaient pas pu prospérer d'une manière générale. Les systèmes de cultures ont donc été essentiellement limités à la subsistance familiale.

Le commerce étatique qui était mis en place ne profitait pas aux paysans. Les quantités de café collectées par les représentants de l'Etat<sup>150</sup> étaient transportées à Conakry via la capitale régionale. En retour les paysans ne recevaient pas le revenu en argent mais en matériels (coupe-coupe ; hache ; daba ; lampe ; tôle etc ...). Cependant des autorités locales ne remettaient pas parfois ces articles aux paysans producteurs. Elles gardaient tout à leur niveau et faisaient toujours comprendre que le café restait invendu après des mois, voire des années. Les paysans étaient alors découragés suite à la répétition de ce genre de comportement de spoliation impitoyable.

On a ainsi assisté à l'abandon des plantations de café par la majorité des paysans producteurs. Beaucoup de plantations de caféiers ont ainsi été abandonnées alors que d'autres étaient détruites et remplacées par ces champs de riz pluvial, surtout dans les zones enclavées et éloignées des grands axes routiers. Mais au niveau des zones frontalières avec les pays voisins (comme la Côte d'Ivoire, le Libéria ou la Sierra Leone), des paysans tiraient profit de ces plantations à travers le commerce parallèle qui se développait sur tous les produits agricoles dont seul l'Etat avait le monopole<sup>151</sup> en Guinée. Il s'agit des trafics qui étaient aussi appelés la contre bande. Ils étaient parfois sévèrement sanctionnés lorsque les trafiquants étaient pris par les autorités. Selon certaines personnes âgées de nos enquêtes, *«tout trafiquant qui était appréhendé dans la zone frontalière avec des produits de rente (le café, la cola par exemple), perdait non seulement son produit, mais il subissait également*

---

<sup>149</sup> Ces plantations (de café notamment) et champs vivriers (de riz) collectifs appartenaient à la communauté villageoise. Beaucoup de villages en avaient et il existe encore par exemple de ces plantations de caféiers dans certains villages que nous avons parcourus dans le cadre de nos enquêtes de terrain. L'objectif de ces plantations et champs de riz collectifs était de faciliter la prise en charge des dépenses communautaires.

<sup>150</sup> Ces représentants étaient les membres du bureau du Pouvoir révolutionnaire Local (PRL) dans chaque village, aujourd'hui le district.

<sup>151</sup> Parmi ces produits on note le café, le riz, l'huile de palme (couramment appelée l'huile rouge) etc.



*de la prison ».*

Ces exactions ainsi que d'autres formes de répression dont les paysans producteurs de café étaient victimes avaient considérablement contribué à paralyser la production caféière. « *S'ouvre alors pour la Guinée Forestière une période noire marquée par l'émigration massive des populations vers le Libéria, la Sierra Léone et la Côte-d'Ivoire, et par la ruine de l'économie rurale* (BIDOU et TOURE, 2002, p.7).

L'"émancipation" des jeunes à travers des séjours à la ville, de même que les échecs scolaires massifs à cette époque, avec un enseignement de masse en langues nationales, étaient d'ailleurs un autre facteur important d'émigration. Chaque jeune qui désertait l'école était directement enregistré parmi les imposables de la population villageoise, et ce, quel que soit l'âge de l'intéressé. Les échecs scolaires massifs se justifiaient par le fait qu'après 6 ou 7 ans de formation de masse en langue nationale, l'enseignement se faisant dans la langue la plus parlée, la suite devait se faire immédiatement en langue française alors que la base dans cette nouvelle langue n'existait pas chez les élèves. Ce fut l'un des facteurs importants d'échecs scolaires massifs des jeunes de l'époque. L'autre facteur de désertion scolaire fut le poids des normes scolaires (c'est-à-dire le poids des impôts en nature qui concernaient surtout les amandes de palmistes. Ces exigences nécessitaient des jeunes, des efforts considérables la coupe des régimes de palme, l'extraction de l'huile (avec la famille bien sûr), avec tous les risques que cela comporte.

Voyant que ce système d'enseignement en place ne leur permettait pas de concevoir un projet de vie, la plupart des actifs, en particulier les hommes, étaient ainsi motivés à s'adapter à toutes difficultés pour réussir en dehors de la Guinée. C'est dans ce contexte que beaucoup de guinéens ont constitué des communautés importantes dans certains pays limitrophes dont la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra-Léone, etc.

La Côte d'Ivoire est par exemple un foyer historique d'immigration, en particulier des pays de la sous région Ouest Africaine. La communauté étrangère dans la population totale nationale ivoirienne est passée respectivement de 700 000 en 1965 (soit 17%), à 3 039 000 (28%) en 1988 (SERHAN, 2010). Le recensement général de la population de 1975 (ZANOÛ, 1988 ; in SERHAN, 2010) évaluait à 99 476 individus les ressortissants guinéens résidant dans le pays (soit 6,7% des étrangers). Cet effectif est passé à 225 845 individus (7,4%) en 1988 (SERHAN, 2010). Cette période de la première République correspond à celle de forte émigration des populations guinéennes fuyant le régime de Sékou TOURE en général, et de

la région forestière en particulier. On peut estimer que ces mouvements d'émigration vers les pays voisins de la région forestière en cette période aient été particulièrement intenses pour les zones qui jouxtent les frontières avec ces pays. De même, pour la majorité des populations rurales, ces émigrés ont souvent continué, semble-t-il, dans les pays d'accueil, à exercer des activités agricoles dans les plantations.

Le taux de croissance annuel de la population urbaine de la Côte d'Ivoire entre 1955 et 1975 était de 8% (CHALEARD, 1996). Ce fort taux d'accroissement annuel de la population urbaine s'explique par l'importance des mouvements migratoires, en particulier des populations de pays voisins vers ce pays. Le recensement démographique de 1998 en Côte d'Ivoire notait une proportion de 5,7% de Guinéens sur un effectif total de 15.366.672 habitants, soit un effectif (soit une communauté de 875.900 guinéens (LAMA, 2004). Les ressortissants de la Guinée Forestière devaient représenter sans doute une proportion non négligeable de cette communauté en raison de la proximité géographique de la région, mais également de la porosité des frontières entre les régions transfrontalières de ces deux pays. Ce faible effectif traduit déjà que la plupart des anciens émigrés vers la Côte d'Ivoire qui vivaient dans les campements en qualité d'ouvriers agricoles étaient de retour dans leurs localités d'origines pour la valorisation de leurs expériences agricoles et leur sécurisation foncière. La Côte d'Ivoire n'était pas non plus le seul pays voisin de destination des ressortissants de cette région.

Les effets directs de ces départs considérables ont été incontestablement la réduction de la pression sur les terres cultivables et autres ressources forestières. Logiquement, les cycles longs de jachère (10 ans ou plus) pouvaient bien se maintenir. Mais ils étaient en moyenne de 7 ans entre 1958 et 1984. Il fallait en effet marquer sa présence régulière sur les domaines pour en être "l'usufruitier permanent"<sup>152</sup> ou propriétaire coutumier. On estime que si les chefs de familles n'avaient pas profité de cette période très difficile, ils en émergent à la mort de Sékou TOURE avec une autorité renforcée sur leurs dépendants, ainsi que sur le patrimoine familial. En effet, aucun cadet ne leur aurait contesté les occupations individuelles et inégalitaires des terres qu'ils avaient déjà appropriées en raison de leur statut de chefs de familles sur les exploitations familiales au détriment des autres membres

---

<sup>152</sup>- Ce mode d'occupation régulière des parcelles à travers les pratiques agricoles relève de deux logiques : la logique d'appropriation familiale de l'espace selon la loi de « *nationalisation des sols* » (le décret du 20 octobre 1959) et la logique d'adaptation des familles à la raréfaction des espaces cultivables sur le coteau. On s'aperçoit donc bien que cette logique liée à la raréfaction de l'espace (la terre) en tant que ressource est historiquement enracinée dans l'évolution du système agraire de la région.

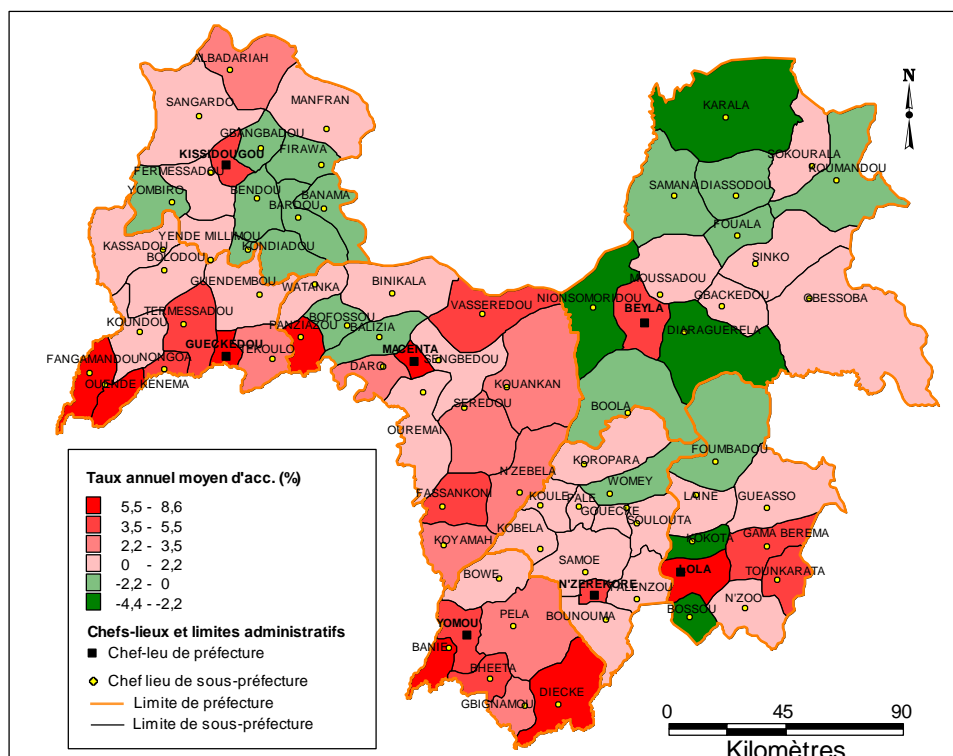
masculins en ces circonstances (BIDOU et TOURE, 2002). Les aînés ou cadets qui sont restés ont aussi fait asseoir une maîtrise foncière garantie à leur profit par la création de quelques vastes plantations de café.

Soulignons qu'en raison de la longue période qui sépare les deux derniers recensements généraux de la population et de l'habitation entre 1983 et 1996 (13 ans), une projection des effectifs de la population n'est possible qu'à partir du taux annuel moyen d'accroissement de celle-ci par niveau d'agrégation (ici à l'échelle de la sous-préfecture). Or, ce taux ne semble pas refléter fidèlement la réalité actuelle qu'on peut constater sur le rapport accroissement de la population et pression sur les ressources productives, notamment sur le foncier agricole en zones rurales. Ce décalage peut s'expliquer d'une part, par les facteurs socio-anthropologiques des communautés autochtones que nous avons noté plus haut, et d'autre part, par des facteurs externes aux différentes politiques socialement et économiquement favorables au retour des anciens émigrés et à l'immigration de nouveaux acteurs (notamment en zones urbaines). Les afflux de réfugiés sur la région, quoi que de façon discontinue, provoqués par les crises armées (entre 1991 et 2011) dans certains pays voisins (notamment le Libéria, la Sierra Léone et la Côte d'Ivoire), crises sur les quelles nous reviendrons, restent des facteurs clefs dans les mutations socioéconomiques des sociétés rurales. Les données de base fournies entre ces deux recensements généraux permettent cependant de se faire une idée approximative de la réalité.

En observant la carte du taux d'accroissement annuel moyen entre 1983 à 1996 (carte 18, p.125), on se rend à l'évidence que la plupart des zones de la préfecture de Beyla et certaines autres de Kissidougou ont les taux les plus faibles de la région. A Beyla par exemple, les taux négatifs ou nuls sont le plus observés : les sous-préfectures de Karala, Diaraguéréla et Nionsomoridou enregistrent les taux négatifs les plus importants (variant de -4,4 à -2,2%). Cette situation peut être expliquée dans un premier temps, par les conditions climatiques moins favorables dans les zones de transition entre la Guinée Forestière et la Haute Guinée du point de vue agricole. Un deuxième facteur explicatif du taux négatif ou nul peut être la mobilité des populations en pour des activités marchandes historiques et pour la migration agricole entre l'intérieur de la région et les autres régions du pays. La situation de départ apparaît également comme un élément principal des individus dans les sous-préfectures dont le taux d'accroissement annuel moyen se situe entre -4,4% et 0%. De même, la présence remarquable des projets de développement rural ou agricole vers les autres préfectures à partir de 1983 constitue aussi un facteur clé d'attraction de population. C'est le cas de la préfecture

de Gueckédou où le taux atteint parfois 5,5% (à Fangamadou et Ouendé kénéma par exemple). Les plus forts taux moyens sont enregistrés aux chefs-lieux de préfecture et, comme nous avons noté précédemment, dans les sous-préfectures de projets. C'est le cas par exemple de Diécké et de Banié (préfecture de Yomou) en zones frontalières avec le Libéria (au Sud).

**Carte 18:** Taux d'accroissement annuel moyen de la population de la Guinée Forestière entre 1983 et 1996 (%) par sous-préfecture



Source : Fonds de carte du CRRAS/Macenta, juillet 2010 ; Réalisation : LAMAH Danniell (sur la base du taux d'accroissement annuel calculé), mars 2012

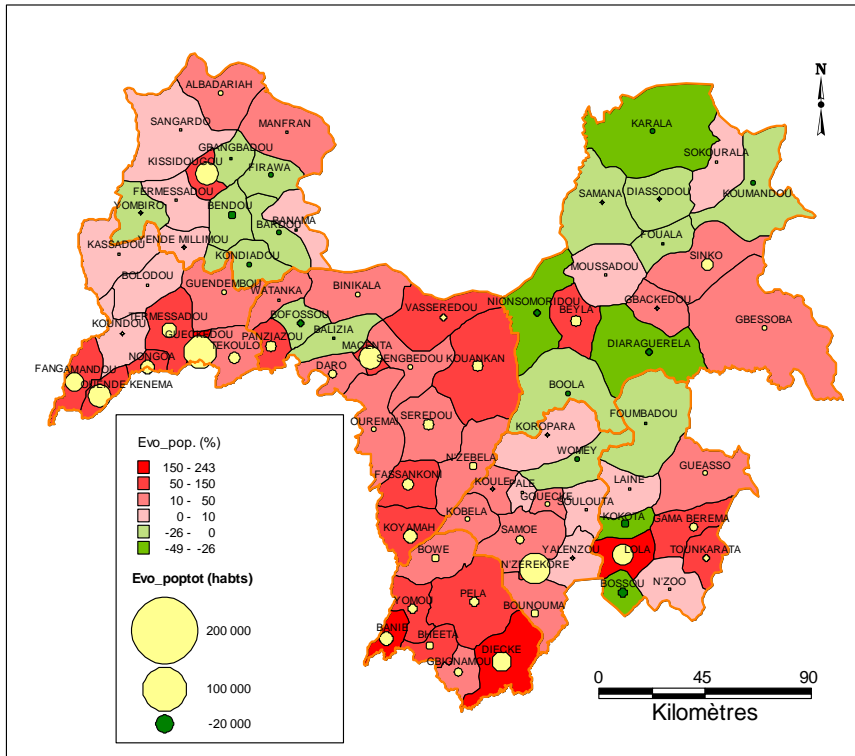
La forte variation et la faible évolution de la population au cours des deux périodes (1983-1996 et 1996-2011) par sous-préfecture traduisent clairement ce que nous venons de constater sur les taux moyens d'accroissement annuel (cf. cartes 19 et 20, p.227). En effet sur la première période, 20 sous-préfectures (25%) de la région, concentrées essentiellement, par ordre d'importance, dans les préfectures de Beyla et de Kissidougou présentent une évolution négative. Les plus faibles taux (de 0 à 10%) concernent 15 sous-préfectures (18,99%). Celles-ci sont plus nombreuses dans les préfectures de Kissidougou et de N'Zérékoré (4 pour chacune), suivies respectivement de Gueckédou (3), Beyla et Lola (2 pour chacune). L'évolution des 44 autres sous-préfectures (55,70%) est positive en majorité. Les taux d'évolution les plus élevés (150% à 243%) sont enregistrés dans les chefs-lieux de préfectures et de quelques sous-préfectures (à l'exception de Macenta centre et de Beyla centre qui n'ont

respectivement que 103% et 70%). Parmi les sous-préfectures de forte évolution de population sur cette période (1983/96) on note surtout Diécké (191%), Banié (174%) qui font partie de la SOUIPAH en zone frontalière avec le Libéria (à l'extrême Sud de la région). En plus des effets attractifs de la SOGUIPAH sur ces localités, leur position géographique reste un second facteur important de cette forte évolution démographique. D'autres sous-préfectures ont également connu une évolution remarquable (un taux d'évolution variant de 50% à 150%). Parmi ces unités spatiales figurent : Panziazou (125%) à l'Ouest de Macenta avec le Libéria ; Gama-Bèrèma et Tounkarata (respectivement 61% et 57%) en zone frontalière de Lola avec la Côte-d'Ivoire ; Bhèèta (58%), Péla (56%) en zone frontalière de Yomou avec le Libéria (également zone de SOGUIPAH) ; Vassérédou (91%) et Kouankan (52%) au Nord et au Nord-Est de Macenta ; Fassankoni (89%) et Koyamah (50%) en zone frontalière de Macenta avec le Libéria etc.

Sur la seconde période, (1996-2011), le même constat sur l'importante évolution positive de population dans les zones frontalières de la région réapparaît, cette fois avec parfois de légères augmentations, sans oublier que beaucoup d'agglomérations sous-prélectorales connaissent des mobilités considérables traduisant l'évolution négatives des effectifs de leurs populations. Cette évolution marginale qui reflète en gros celle de la période précédente s'explique essentiellement comme un effet direct du taux d'accroissement annuel moyen entre 1983 et 1996 qui a servi de base à la projection 1996-2011.

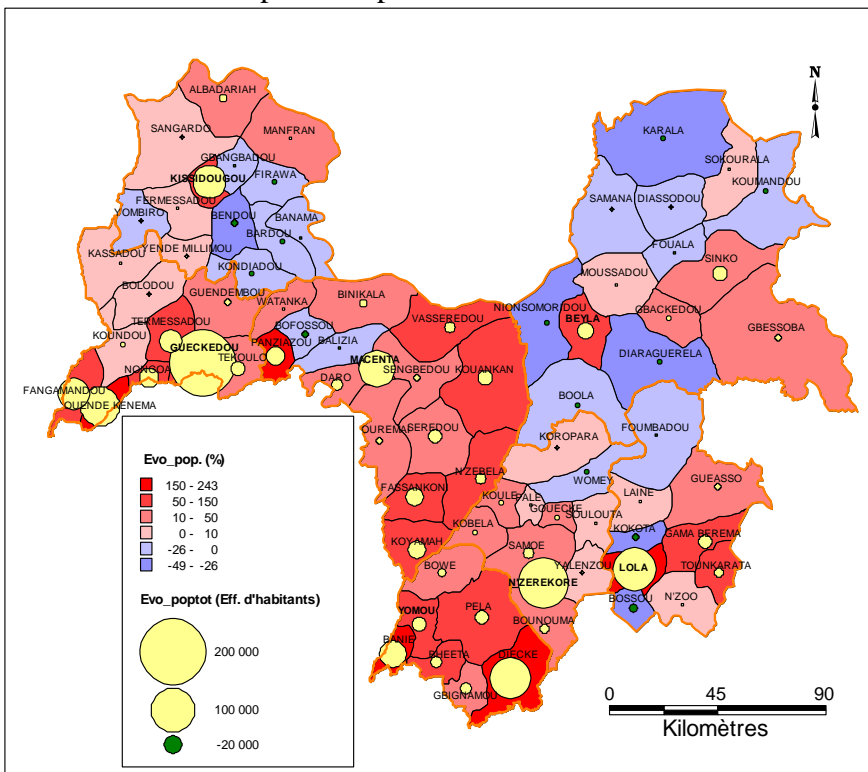
Visiblement, on remarque par exemple que dans la préfecture de N'éérékoré, l'évolution des populations des sous-préfectures est faible parce qu'elles sont soit plus mobiles vers la ville de N'Zérékoré, soit vers les zones de grandes réserves foncières comme dans la préfecture de Lola, ou encore vers les zones de grands projets (SOGUIPAH à Diécké) pour vendre leurs forces de travail. Ces stratégies migratoires sont en général choisies par les jeunes actifs de façon saisonnière ou plus durable. Dans tous les cas, rappelons-le, il faut considérer avec prudence les chiffres issus des analyses thématiques sur la population, en particulier entre 1996 et 2011, en estimant que ces statistiques sont globalement sous-évaluées.

**Carte 19:** Evolution de la population (en % et effectifs d'habitants) par sous-préfecture en Guinée Forestière entre 1983 et 1996



Source : Fonds de carte du CRRA-S/Macenta, juillet 2010 ; Réalisation : LAMAH Dannel (sur la base du taux d'accroissement annuel calculé), mars 2012

**Carte 20:** Evolution de la population (en % et effectifs d'habitants correspondant) de la Guinée Forestière par sous-préfecture entre 1996 et 2011



Source : Fonds de carte du CRRA-S/Macenta, juillet 2010 ; Réalisation : LAMAH D.anniel (sur la base du taux d'accroissement annuel calculé), mars 2012

Deux zones de concentration démographique importante apparaissent à l'observation de la carte des densités de population de 1983 (carte 21, p.230): le Nord-Ouest et le Sud de la région. Deux facteurs essentiels semblent jouer un rôle majeur dans ces mouvements démographiques internes. D'une part, les conditions de paiement des impôts en nature devenant insupportables, les populations choisissaient souvent de s'éloigner des autorités politiques en se rapprochant des zones périphériques de la région en vue d'une éventuelle émigration facile vers les pays limitrophes. Cela a été facilité en général par l'hospitalité des populations d'accueil. Le second facteur qui explique ces mouvements de concentration démographique au niveau de ces deux zones, est d'ordre géo-économique. En effet, dans la partie Nord-Ouest de la région, le marché de Goueckédou<sup>153</sup> a fait depuis longtemps de cette préfecture une zone d'attraction pour les populations guinéennes et sous-régionales. Il en est de même pour la préfecture de N'Zérékoré par rapport au marché de Gouecké et de la ville de N'Zérékoré par exemple, et la zone de Lola au Sud. En général, ces zones de concentration humaines deviennent aussi des pôles d'affaires florissantes. A ces deux principaux facteurs que nous venons de noter, il faut ajouter les conditions agro-écologiques particulièrement favorables de ces zones de refuge.

En effet, Deux principaux indicateurs permettent d'expliquer une évolution bien plus considérable de la taille des populations, aussi bien au niveau local qu'à celui régional. Le premier indicateur est le taux d'accroissement annuel moyen qui est de l'ordre de 4,3% pour la région contre 3,1% pour la moyenne nationale. Mais ce taux est fortement variable d'une part, entre les sous-préfectures, et d'autre part, entre les villages. Il est parfois négatif pour certaines sous-préfectures ; ce qui traduit les évolutions négatives que nous avons décrites précédemment. Mais les données disponibles ne concernent que les sous-préfectures. Le tableau 19 (p.229) donne par exemple une idée globale sur la répartition de ces taux d'accroissement annuel moyen par préfecture, même s'ils restent disparates.

---

<sup>153</sup> - Avant les incursions rebelles de 2000, le long des frontières de la Guinée avec le Libéria (Macenta) et la Sierra Léone (Gueckédou, Forécariah et Kindia), Le marché de Gueckédou était d'une importance internationale dans la sous-région ouest africaine. On peut estimer que Gueckédou constituait de ce fait, le plus grand centre d'affaire en matière de commerce en Guinée forestière. Mais suite aux affrontements de septembre 2000 entre les rebelles Sierra Léonais et l'armée guinéenne dans cette zone, où l'usage des armes lourdes a été massif, la ville de Gueckédou avait été fortement endommagée et vidée de sa population. Le retour de la paix dans cette partie de la région forestière, accompagné par la présence de plusieurs organismes d'aide humanitaire, des ONG nationales et internationales... attire de nouveaux afflux de populations dans la région.

**Tableau 19 :** Quelques caractéristiques démographiques de la région administrative de N'Zérékoré par préfecture (RGPH 1996) selon la base de projection démographique de 2009

Préfectures	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Population 1983	Population 1996	Taux d'Accroissement annuel	Population 2008
Beyla	13612	120 610	167 410	2,47	208 742
Gueckédou	4750	150 997	342 791	6,03	653 279
Lola	4688	76 689	132 490	4,05	199 885
Macenta	7056	142 355	274 979	4,86	456 674
N'Zérékoré	3632	194 600	279 539	2,72	359 198
Yomou	3920	54 877	133 143	6,51	268 404
<b>TOTAL</b>	<b>37658</b>	<b>934 483</b>	<b>1 330 352</b>	<b>Moyenne = 4,3</b>	<b>2 146 182</b>

Source : RGPH 96, base projection démographique. In BRPD/PCSNU-GF, 2009, *Bulletin statistique de la Région Administrative de N'Zérékoré*, p.7.

Tout cela montre à quel point les données que nous avons sous la main sur la population méritent plus de recul. Il apparaît par ailleurs que les résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996 sont discutables, même si elles restent les données officielles. A titre d'exemple, «*le recensement de 1996 est contesté du fait que les populations réfugiées et nationales ont été plus ou moins bien distinguées. Les comparaisons sont rendues encore plus aléatoires en raison de la modification au cours du temps des limites territoriales des sous-préfectures (en particulier au Nord de N'Zérékoré : Palé, Gouecké, Womey et Koropara)*». (DELARUE, 2007, pp105). En prenant donc du recul par rapport au degré de fiabilité des résultats du dernier recensement générale de la population et de l'habitation en Guinée (1996), on peut estimer que les statistiques se référant à cette date sur la population du pays en général, et celle de la Guinée Forestière en particulier n'échappent certes pas à la contradiction ou à la discussion.

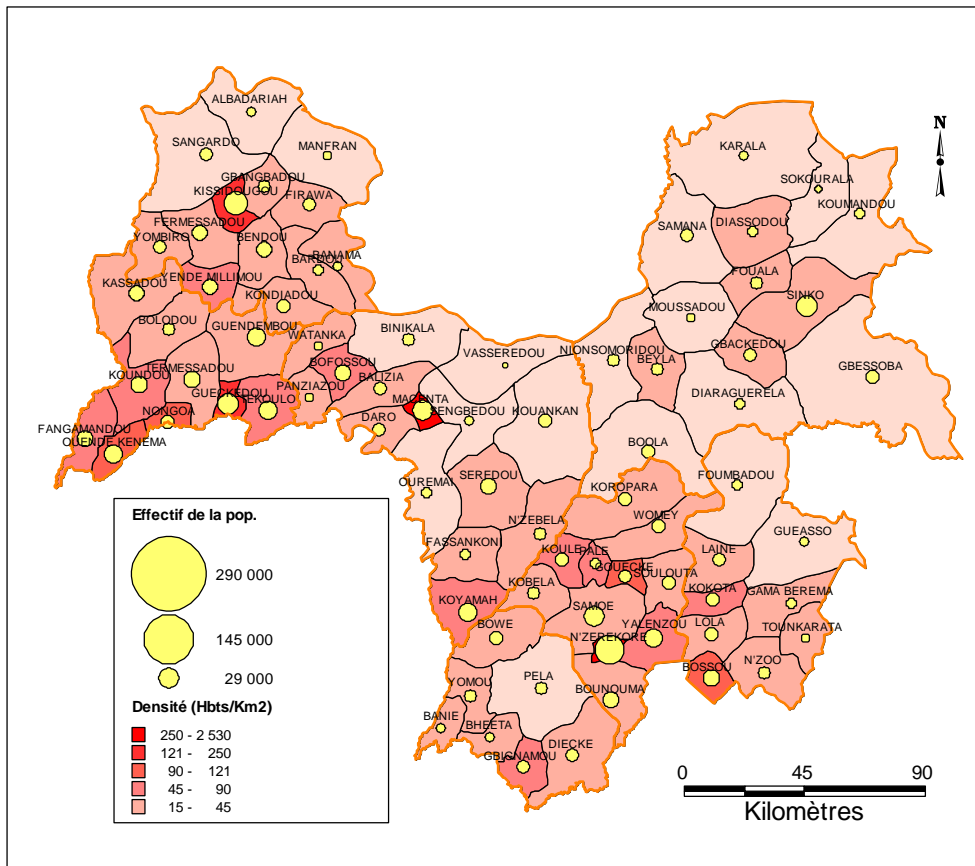
Mais en attendant le prochain recensement général de la population et de l'habitation, les estimations ne sont disponibles que sur la base des données sur les deux derniers recensements (1983 et 1996). Comme nous l'avons déjà noté plus haut, il est néanmoins possible de produire des tendances sur l'évolution de la population de la région en vue de l'appréciation du degré de la pression sur les ressources. On constate par exemple sur certaines cartes relatives à la population (taux d'accroissement annuel moyen 1983-1996, évolution de la population (pourcentage et effectif, densité et effectif de la population...) des dynamiques contrastées d'une part, entre zones rurales et zones urbaines, et d'autre part, à l'intérieur de chacun de ces deux ensembles spatiaux.

Selon les estimations de DELARUE (2007), en dépit de la variation des densités démographiques, la densité moyenne de la région devait avoisiner 56 hab/km<sup>2</sup> en 2005,



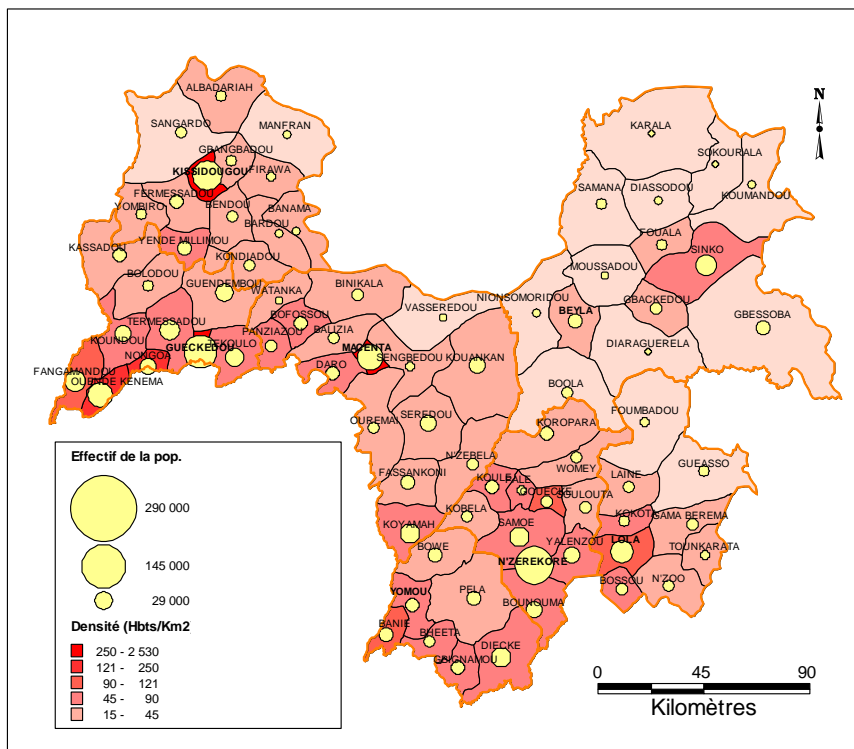
contre 44 hab/km<sup>2</sup> en 1996 sur la base d'un croît annuel de la population du pays estimé à 2,8%. A l'intérieur de cette estimation globale il apparaît qu'en milieu Kpèlè, la plupart des sous-préfectures auraient des densités dépassant 45 hbts/km<sup>2</sup> contre 30 hdts/km<sup>2</sup> pour tout le pays en 1996. Dans cet ordre d'idée, CAMARA (2007) montre le poids de la pression sur les ressources qui se traduit par l'importance des densités de population, les plus fortes s'observant le long des principaux axes routiers. Dans les sous-préfectures de Kobéla et de Gouecké (préfecture de N'Zérékoré) ; on observe d'ailleurs selon les mêmes sources, des densités démographiques supérieures à 70hbts/km<sup>2</sup>. Pour le cas de la zone de Gouecké, on observe une densité moyenne de 102hbts/km<sup>2</sup>. Par exemple, d'après la base de projection que nous avons utilisée, la densité de Gouecké passerait de 94 hab/km<sup>2</sup> en 1983 à 121 hab/km<sup>2</sup> en 2011 ; Sérédou de 27 hab/km<sup>2</sup> à 55 hab/km<sup>2</sup> ; Fangamadou de 51 hab/km<sup>2</sup> à 267 hab/km<sup>2</sup> ; Gbangbadou de 40 hab/km<sup>2</sup> à 35 hab/km<sup>2</sup> (cf. cartes 21 ; 22 et 23, pp.230 et 231). On assiste plutôt dans ce dernier cas, à une baisse de la densité.

**Carte 21:** Densité et effectif de la population de la Guinée Forestière par sous-préfecture en 1983



Source : Fonds de carte du CRRA-S/Macenta, juillet 2010 ; Réalisation : LAMAH Danniell (sur la base du taux d'accroissement annuel calculé), mars 2012

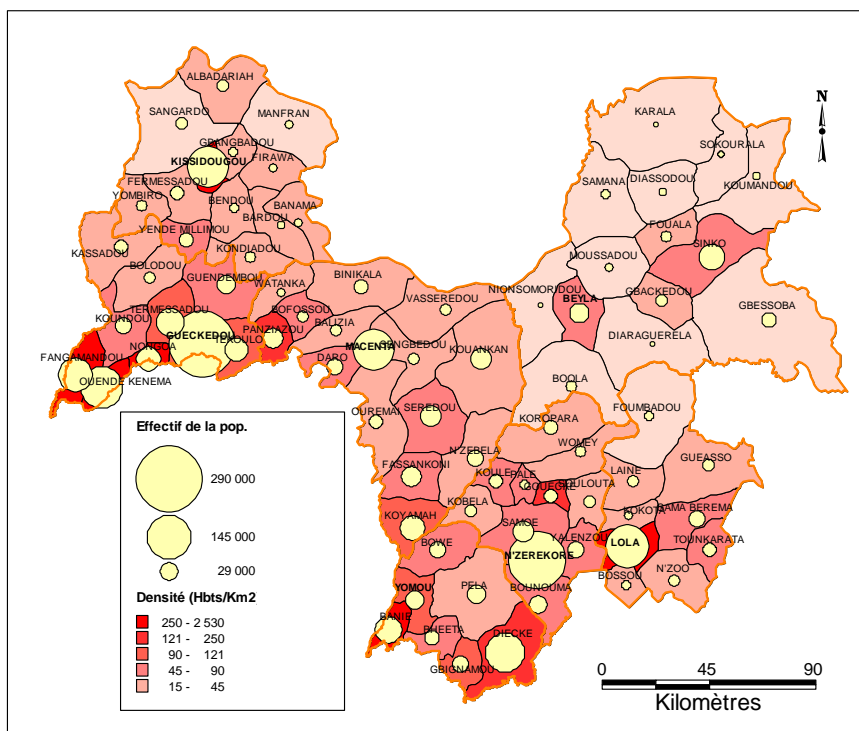
**Carte 22:** Densité et effectif de la population de la Guinée Forestière par sous-préfecture en 1996



Source : Fonds de carte du CRRA-S/Macenta, juillet 2010

Réalisation : LAMAH D. (sur la base du taux d'accroissement annuel calculé), mars 2012

**Carte 23:** Densité et effectif de la population estimés de la Guinée Forestière par sous-préfecture en 2011



Source : Fonds de carte du CRRA-S/Macenta, juillet 2010

Réalisation : LAMAH D. (sur la base du taux d'accroissement annuel calculé), mars 2012

A partir de la mort de Sékou TOURE, le 26 mars 1984, le système agraire de la région forestière entrera dans une mutation prolongée marquée par une course à la terre sans précédent et une transformation accélérée du paysage. Ainsi, le pays a adopté en décembre 1985, à travers le discours du chef de l'Etat, le libéralisme économique et consacré le multipartisme intégral (même si cela a plutôt été théorique). Les premières élections présidentielles de cette adoption politico-économique ont eu lieu en 1993 sur la base d'une loi fondamentale adoptée par référendum en 1991<sup>154</sup>. Le début du processus de décentralisation a été un important facteur d'incitation des projets de développement local et de multiplication des mouvements associatifs dans la région comme partout en Guinée.

En dépit des effets néfastes de la mauvaise gouvernance qui a caractérisé le régime de feu Général Lansana CONTE, et du niveau de pauvreté actuel des populations rurales guinéennes, l'un des mérites de son pouvoir a été le lancement de la politique de décentralisation dans les années 1990, qui autorise et soutient les initiatives locales. La valorisation économique et sociale des ressources locales passe d'ores et déjà par le dynamisme des populations locales. Ces populations, désormais autonomes et responsables de leurs biens, s'investissent dans le sens de leur auto développement. Ce régime avait clairement annoncé aux populations guinéennes « le retour aux sources ». Un message qui a été interprété diversement : toutes les interdictions relatives aux traditions pendant le régime précédent ont été ainsi remises en cause par les populations en fonction de leurs intérêts.

Dans ce contexte, la ressource productive la plus garantie, durable et qui fonde en même temps l'identité des communautés et des individus est "la terre". A partir de cette ressource on peut produire la nourriture et diversifier les sources de revenu monétaire. Ainsi, au-delà de son importance économique, la terre constitue aussi un élément d'identité et de légitimité des peuples comme disait un vieux de Gouecké à son fils en 2006: « *La terre est la moelle épinière de notre famille ; ne la vends pas. Elle est à la fois notre identité territoriale et notre légitimité. Une famille sans terre est comme une plante sans racine* ».

Mais ce discours fut aussi le début d'une mutation profonde dans la gestion des ressources rurales, notamment le foncier agricole ; toutes les terres qui étaient occupées par des allochtones étaient réclamées par des autochtones etc. Les conflits fonciers se multiplient, débordent le cadre local et coutumier alors que les jugements selon les prescriptions du code foncier et domanial ne semblent souvent pas définitifs.

---

<sup>154</sup>- Le discours-programme du chef de l'Etat, le 22 décembre 1985 marque la rupture avec le centralisme économique et politique qui avait prévalu en Guinée depuis 1958.

Le début des années 1990 (PACV/OGM/AFD)/BM, 2006) marque une période particulière de bouleversement sociopolitique de la région Ouest-Africaine qui avait contribué significativement à l'explosion de la pression démographique sur les ressources foncières de la Guinée Forestière pendant près de deux décennies (1990-2007). Au début de cette année (1990), les guerres civiles et armées qui avaient secoué certains pays frontaliers de la Guinée avaient contraint la région forestière du pays à supporter des milliers de réfugiés et de déplacés, fuyant ces conflits au cours de cette période de trouble: le Libéria de 1990 à 2001, la Sierra Léone de 1991 à 2000, la Côte d'Ivoire, du 19 septembre 2002<sup>155</sup> au 21 mai 2011. Du coup, la Guinée Forestière a été parmi des régions guinéennes ayant accueilli d'importants effectifs de populations fuyant ces guerres. La plupart des localités de cette région avaient accueilli des réfugiés ou déplacés. Il s'agit essentiellement de deux catégories de personnes : d'une part celles qui sont originaires de ces localités d'accueil, et de l'autre, les personnes qui, en raison de leurs atouts culturels ou ethniques arrivent à s'intégrer à leur communautés d'accueil. Au cours de la période 1990 et 1997, le pays avait accueilli 600 000 (BLACK, 1999) réfugiés d'origine libérienne et sierra-léonaise, alors que ce second foyer chaud continuait de générer d'autres effectifs de réfugiés dans les pays d'accueil. Cet effectif constituait un brusque facteur inattendu pour les populations et les autorités guinéennes qui devaient faire face au phénomène de pauvreté dont la première évaluation a été réalisée en 1994/95. En effet, en comparant cet effectif aux résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996, il représentait 8,37% de la population nationale et

---

<sup>155</sup> - On estimait que le dépôt des armes en 2007 à Boaké en présence des Présidents Laurent GBAGBO de la Côte d'Ivoire, Tabo M'BEKI de l'Afrique du Sud, Blaise COMPAORE du Burkina Faso, ainsi que l'organisation des élections présidentielles crédibles devaient permettre la fin de l'utilisation des armes dans la crise ivoirienne, bien que celle-ci ait continué trois ans après ce dépôt d'armes par les rebelles du Nord du pays. Ce pays replongea malheureusement dans une autre crise poste électorale ayant fait beaucoup de victimes en termes de perte en vie humaine et de dégâts matériels et économiques. A propos de ce contexte caractéristique de la crise ivoirienne, Alassane Dramane OUATTARA a été déclaré Président de la République à l'issue du second tour de la présidentielle avec 54,10% des voix, contre 45,9% pour Laurent GBAGBO (le président sortant), selon les résultats provisoires proclamés par la Commission Electorale Indépendante (CEI). Alors que le candidat déclaré vainqueur recevait les félicitations de Bann KIMUN (Secrétaire Général de l'ONU), des Présidents Barack OBAMA (des USA) et Nicolas SARKOZI (de la France) ainsi que de l'Union Africaine et de la CEDEAO, ce résultat provisoire a été déclaré nul et non avenue par le Conseil constitutionnel ivoirien qui se réservait dans la même déclaration, le droit absolu de proclamer les résultats définitifs. A l'après-midi du 03/12/2010, le Conseil constitutionnel a proclamé les résultats définitifs, déclarant Laurent GBAGBO réélu à la tête de l'Etat ivoirien pour un nouveau mandat de cinq ans, avec 51,45% des voix contre 48,55% pour Alassane Dramane OUATTARA. Il en a suivi des soulèvements soudains mettant en prise les militants des deux camps dans certains quartiers d'Abidjan et des villages de l'intérieur du pays, parfois à la machette. La reprise de la guerre suite à cette confusion poste-électorale en Côte d'Ivoire n'a pas non plus évité à la Guinée Forestière les obligations humanitaires qu'elle a traditionnellement assumées face à de nouveaux afflux plus importants de réfugiés. Ces différents séjours des réfugiés auront marqué profondément la mentalité des populations locales (autochtones et allochtones), notamment en termes d'amenuisement des ressources foncières. Cela est bien valable pour toutes les zones de la région ayant connu cette expérience de flux des réfugiés.

360,71% de celle de la Guinée Forestière (soit près du quadruple de la population de cette région) pour la même année. Notons que la population totale du pays a été évaluée en 1996 à 7 162 081<sup>156</sup> habitants et celle de la région forestière à 166 337<sup>157</sup> habitants.

Les vagues de populations reçues en Guinée sous l'effet de ces guerres se présentent comme suit (LAMA 2004) :

- avant 2002, on comptait 92.536 réfugiés dont 55% de Libériens et 45% de Léonais vivaient dans les camps ;

- en janvier-septembre 2002, 29.000 réfugiés Libériens essentiellement composés de femmes et d'enfants sont entrés en Guinée. Alors que beaucoup de ces réfugiés vivaient encore en Guinée en dépit du programme de rapatriement volontaire, 101.954 réfugiés en provenance de la Côte d'Ivoire étaient drainés vers la Guinée en mars 2003.

Certes le pays en général n'avait pas basculé dans la guerre, mais il a été déstabilisé par des incursions rebelles en 2000 et 2001. Les conséquences socio-économiques de ces troubles ont été importantes. La quasi-totalité des localités des préfectures de cette région avaient reçu des réfugiés à travers les camps, les ressortissants ayant été reçus directement par leurs familles respectives (cf. Tableau 20 et graphique 22, pp.234 et 235).

**Tableau 20:** Évolution des effectifs de réfugiés dans les camps de la Guinée Forestières de 2002 à 2007

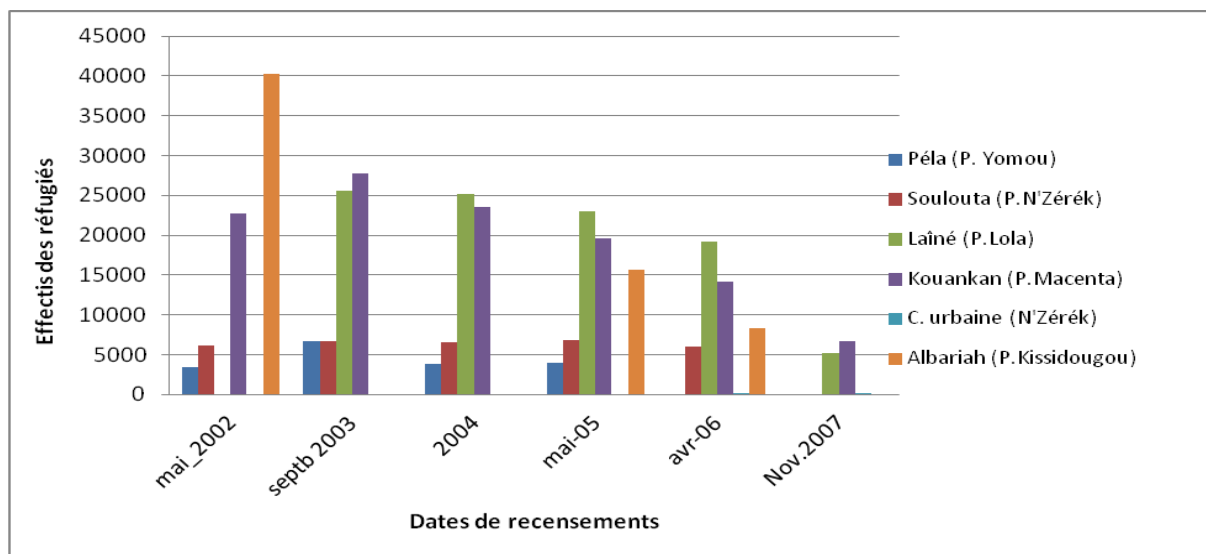
Sous-préf/CR	Effectifs de réfugiés					
	mai_2002	septb 2003	2004	mai-05	avr-06	Nov.2007
Péla (P. Yomou)	3448	6744	3880	3998	0	0
Soulouta (P.N'Zérék)	6188	6700	6533	6861	6033	0
Laîné (P.Lola)		25641	25126	23043	19224	5185
Kouankan (P.Macenta)	22781	27823	23481	19610	14141	6728
C. urbaine (N'Zérék)					99	124
Albariah (P.Kissidougou)	40323			15685	8302	

Source: Section Protection du HCR, Conakry, 17 mars 2009

<sup>156</sup> Données fournies par le Directeur de l'Observatoire National de la République de Guinée (ONRG) pour des exercices de cartographie en 2011, Master Espace, Temps, Société de l'UGLC de Sonfonia-Conakry.

<sup>157</sup> Données du SIG/CRA-S/Macenta en 2010.

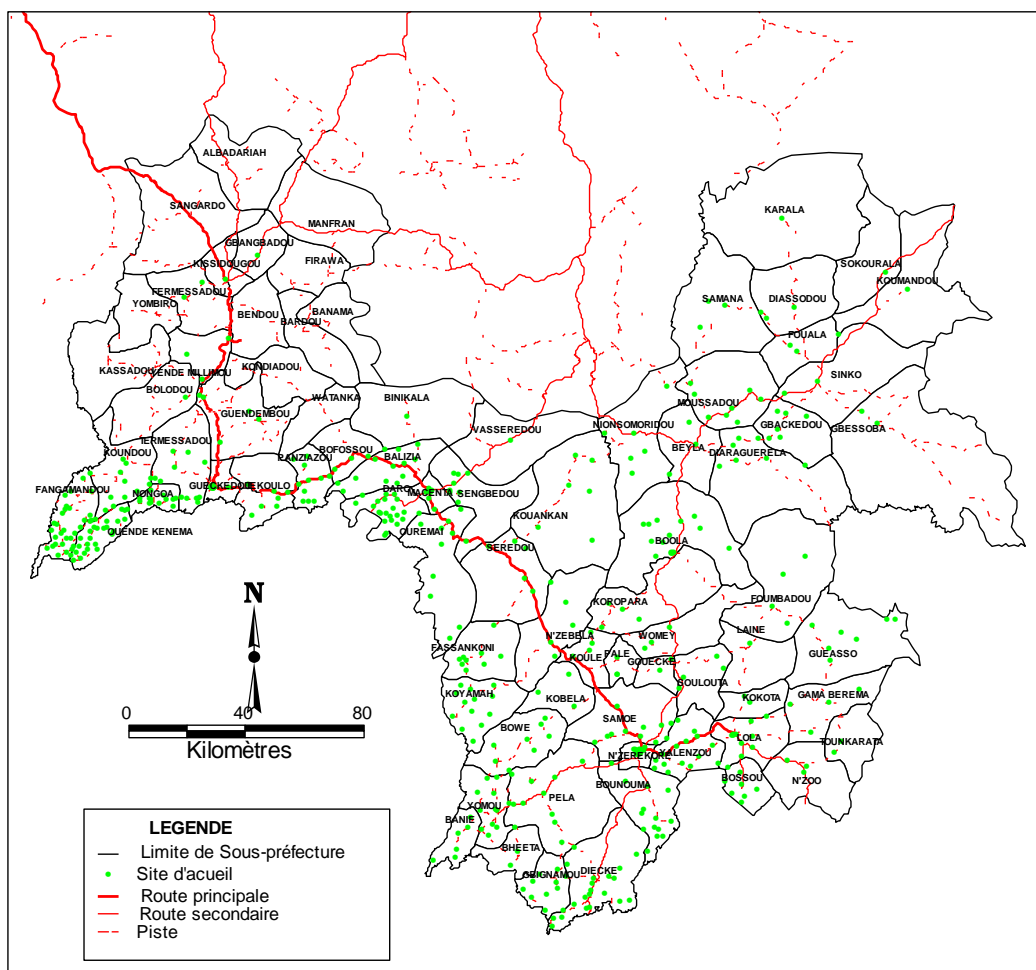
**Graphique 22 :** Évolution des effectifs de réfugiés dans certaines localités de la Guinée Forestière de 2002 à 2007



Source: Section Protection du HCR, Conakry, 17 mars 2009

L'observation de ce graphique et des cartes de zones d'accueil des réfugiés en Guinée forestière (cf. cartes 24 et 25, pp.236 et 237) montrent par exemple que la quasi-totalité de la région a été touchée par ce phénomène de réfugiés. L'absence de camps de réfugiés dans certaines localités ne traduit pas nécessairement en effet, celle du phénomène lui-même dans ces localités; la période d'observation étant située au-delà de celle du rapatriement de la plupart des réfugiés qui se trouvaient dans les camps (en particulier ceux de la préfecture de Gueckédou). La carte n°25 (p.237) illustre la répartition spatiale de ces effectifs de réfugiés dans les différents camps en Guinée Forestière de 2002 à 2007. Comme nous venons de le noter précédemment, au cours de cette période, les réfugiés sierra léonais qui étaient concentrés dans la zone de Gueckédou étaient déjà rentrés dans leur pays d'origine. Mais leur séjour aura néanmoins contribué, et pas de la moindre façon, au processus de mutation des systèmes ruraux de la contrée.

**Carte 24:** Les sites d'accueil des réfugiés en Guinée Forestière entre le début des rebellions armées et le lancement du programme de rapatriement volontaire dans les pays d'origine

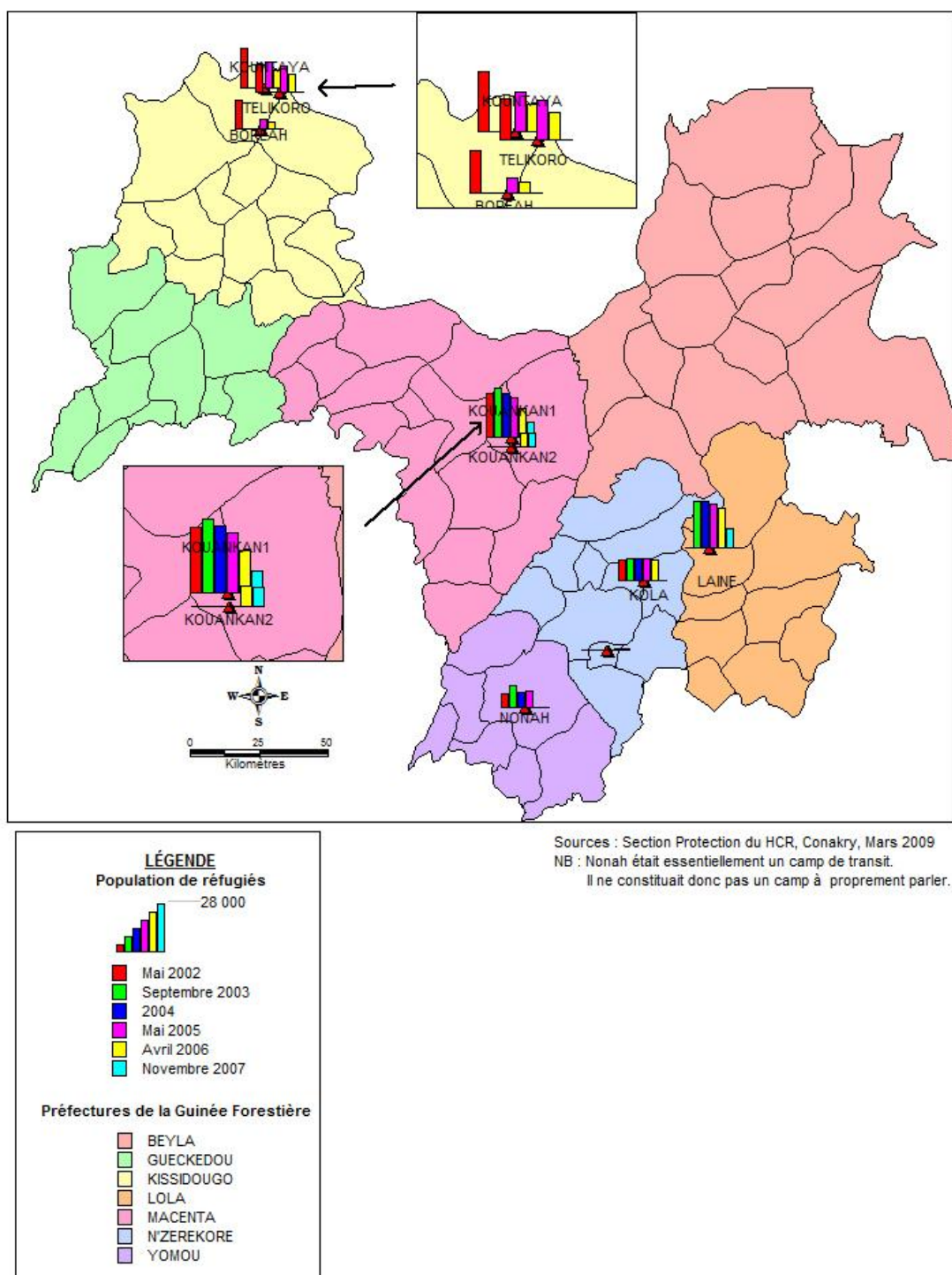


Source: SIG du CRRS/Macenta  
Réalisation: LAMAH Daniel, décembre 2011

Au-delà de l'adoption du libéralisme économique par la deuxième République en 1985, le lancement du projet de décentralisation au début des années 1990 a donc été l'un des facteurs d'incitation déterminants des migrations volontaires vers la région forestière de la Guinée. Le foncier rural devient dès lors une ressource de plus en plus convoitée dans un contexte où l'application de la législation foncière en vigueur en Guinée depuis 1992 reste encore inefficace. Les densités démographiques deviennent de plus en plus importantes<sup>158</sup> tant en milieu urbain qu'en zone rurale.

<sup>158</sup> - Cette importance des densités démographiques est toutefois relative et varie selon les localités, et notamment en fonction de l'accessibilité des agglomérations.

**Carte 25:** Évolution de la population des camps de réfugiés en Guinée Forestière de 2002 à 2007



Les effets de la monétarisation de l'agriculture entamée depuis l'introduction des cultures de rente par les colons, constituent un autre facteur non négligeable dans le processus de transformation non seulement des rapports sociaux et de production des sociétés rurales, mais aussi des systèmes agraires. Ils se sont particulièrement accélérés depuis l'adoption du libéralisme économique en Guinée en 1985, sans permettre aux paysans de maîtriser la croissance des besoins de subsistance et de faire face aux divers besoins économiques des



familles, même si les produits vivriers sont devenus d'importantes sources de revenus à l'échelle locale. Dès lors, l'accroissement de la demande urbaine concerne à la fois les produits de cultures de rente et de ceux des cultures vivrières. Ces dernières, en s'intégrant dans le marché, perdent leur caractère essentiellement d'autoconsommation familiale ; elles acquièrent de plus en plus une valeur économique non négligeable. CHALEARD montre d'ailleurs bien l'importance du vivrier dans les marchés urbains en Côte d'Ivoire, ce qui est valable aussi en Guinée du fait de la demande croissante des populations urbaines en vivriers.

Mais le problème crucial d'amenuisement des terres reste posé, et se traduit constamment par des crises d'insécurité foncière. Les travaux récents concernant les questions foncières et le développement agricole considèrent en effet qu'en raison de l'accroissement démographique, le rétrécissement des superficies cultivables disponibles par habitant, la terre est devenue une ressource convoitée (DUFUMIER 2007). Les expériences du Soudan, du Nigeria, de la Côte d'Ivoire, de la région africaine des grands lacs sont des exemples plausibles de ces mutations foncières. Au-delà du simple amenuisement, les tensions ou conflits fonciers apparaissent surtout comme un facteur de vulnérabilité des systèmes de production agricole paysans. C'est pour quoi, avant de porter notre analyse sur les options rurales du code foncier et domanial guinéen en vigueur depuis 1992, il nous semble important de présenter en quoi la question de sécurité foncière reste déterminante dans la dynamique des systèmes de production agricole, et apparaît comme un ferment de la mutation des rapports sociaux de production en milieu rural de l'Afrique Subsaharienne.

#### 4.2- Contrôle social et contrôle des ressources foncières

Les communautés villageoises de la Guinée Forestière sont traditionnellement caractérisées par une forte institution d'intégration sociale et d'éducation collective des populations. Cette institution est fondée sur les rites initiatiques. Les camps d'initiation (LOUA, 2006) contribuent au maintien et au renforcement des valeurs sociales non seulement entre les membres de ces communautés, mais aussi et surtout vis-à-vis des étrangers. L'initiation des hommes et celle des femmes sont des rites qui aboutissent à un changement de statut, au passage de l'individu à un stade de maturité au sens large du terme : la maturité sociale (elle permettait le mariage des jeunes), la maturité socioéconomique (chaque candidat apprenait au cours de la campagne un métier d'artisanat praticable dans la communauté, renforçait ses aptitudes dans les travaux de production agricole, l'endurance

dans les épreuves, la responsabilité sociale... Ce qui renforce sa crédibilité au sein de la communauté); la maturité morale (les valeurs d'obéissance, de respect de l'ordre hiérarchique, etc. C'est donc une épreuve qui permettait à chaque individu de se préparer pour une vie mature et plus responsable dans la société. Elle conférait à chaque stagiaire une identité personnelle et sociale. Les campagnes d'initiation étaient programmées en alternance entre les hommes (*Pölögou*) et les femmes (*Hanin gou*). L'initiation masculine regroupait tous les hommes de chaque village dans un camp pour une durée de 4 à 7 ans à intervalle fixe<sup>159</sup> tous les 7 ou 15 ans selon les localités. Mais c'était aussi une sphère d'endoctrinement où la discrétion était et reste encore aujourd'hui de rigueur sur tout ce qui est réputé secret pour les stagiaires et les anciens, notamment tout ce qui est lié au camp d'initiation. En tout cas, toute indiscretion sur l'un de ces secrets entraînerait un sort négatif sur son auteur.

C'est en cela que l'initiation apparaissait comme un instrument de contrôle social et de gestion des biens communautaires et familiaux pour les aînés. Mgr Raphaël TEA, premier prêtre indigène du Diocèse de N'Zérékoré, réagissait ainsi contre les aspects négatifs des initiations à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'évangélisation du diocèse de N'Zérékoré en 1989 : *«L'initiation traditionnelle des hommes [...] et des femmes [...] [permet aux plus âgés [d'avoir] la mainmise sur les biens : terres, plantations,... [et plus largement sur les personnes dépendantes comme les jeunes et les femmes]»* (LOUA, 2006 p.75).

Mais depuis la mort du Président Sékou TOURE et la fin de son régime en 1984, on assiste à un retour en force de la religion traditionnelle dans la région en dépit des mutations subies, de l'influence des religions révélées et du contexte politique de l'époque. Comme le note LOUA (2006, p.87) : *«Quelle que soit l'influence du christianisme et du marxisme sur la société Kpèlè [et plus généralement toutes celles de la Guinée forestière], la culture n'a pas été annihilée»*. Mais la durée de campagne d'initiation s'est considérablement raccourcie aujourd'hui (2 à 4 semaine) pour permettre une participation souvent plus massive non seulement des villageois, mais aussi des élèves, étudiants et fonctionnaires au cours des grandes vacances de la saison pluvieuse en général (juillet à septembre inclusivement).

La pratique de la profession commerciale n'était pas une activité populaire chez les populations autochtones de la région à l'exception de quelques uns. Elle était l'apanage des allochtones Malinké. Ce qui permettait à ces derniers de se rendre aussi indispensables à leurs tuteurs par la disposition des articles précieux et facilitait l'acquisition de tout ce dont

---

<sup>159</sup> A la fin de cette campagne d'initiation masculine, celle des femmes commençait.

ils avaient besoin : terre de culture et de logement (pour les moyennes agglomérations propices au commerce de tablier, femmes pour le mariage etc.

En plus de ces facteurs internes aux groupes ethniques et/ou autochtones, on peut souligner les pactes historiques passés entre des groupes Malinké de la Haute Guinée et certaines autorités locales des populations autochtones (le cas des Kpèlè du canton *Monè* de Gouecké par exemple) en période de défaites des mouvements de résistance à la pénétration coloniale en Guinée. Ces événements coïncident également avec la fin des guerres tribales dans la région forestière<sup>160</sup>.

Cet environnement social a historiquement joué un rôle attractif sur des populations guinéennes originaires de la Haute Guinée. C'est la région la plus géographiquement proche de la Guinée Forestière, à travers la nationale N°1 (reliant Kankan-Beyla-Gouecké-N'Zérékoré) et celle N° 2 reliant Conakry-Kissidougou-Macenta-N'Zérékoré. La nationale N1, encore impraticable par endroits en saison pluvieuse (juillet à septembre inclusivement), est actuellement en projet de bitumage dans le cadre de la préparation de la fête du 55<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance nationale du pays à N'Zérékoré, la capitale régionale.

---

<sup>160</sup> - Nous adressons nos sincères remerciements au conseil des sages de Gouecké à travers Y. L. LAMAH, premier sage du village qui nous a accordé un entretien fructueux lors de nos premières enquêtes de terrain. Cet entretien avait pour but de recenser des données sur l'historique du village de Gouecké, et de comprendre les fondements de la cohabitation historique des Konianké (qui sont un sous-grroupe de l'ethnie Malinké).

Au moment où les guerres tribales étaient fréquentes dans la région (vers le XIXe siècle), Zébéla Thokpa PIVI (chef de guerre Thoma) avait décidé à l'époque de conquérir tout le pays *Monè*. Tiyè (chef du canton *Monè* résidant à *Gouecké*), était un guerrier qui maîtrisait bien l'arc et le sabre. Pour la sauvegarde de l'intégrité territoriale du canton, chaque unité villageoise avait un groupe de guerriers. *Tiyè* était non seulement guerrier, mais son statut de neveu vis-à-vis de celui qui avait autorisé son grand-père paternel à s'installer sur le sol *Monè*, l'engageait à sauvegarder l'intégrité de ce territoire ainsi que sa population face à l'armée de *Zébéla Tokpa PIVI*. Pour ce faire, il avait demandé la solidarité de toutes les unités guerrières villageoises du pays *Monè*. En dépit de leur effectif important, l'armée de *Tiyè* demeurait fragile du fait du caractère trop artisanal de leurs armes (sabres, machettes, bâtons, ...) par rapport à celles de l'armée de *PIVI* qui avait déjà une bonne expérience des fusils de chasse ou de guerre.

Connaissant donc la puissance de *Zébéla Tokpa PIVI* en matière de Guerre, *Tiyè* pensa à négocier avec des anciens combattants de Samory TOURE qui lui suggérèrent de le conduire auprès des soldats français encore en place. Selon le chroniqueur, ces intermédiaires *malinké* avaient posé au guerrier *Kpèlè* de *Gouecké* une condition préalable à la négociation auprès des soldats français : « *cohabiter à Gouecké après la victoire sur l'armée de Zébéla Tokpa PIVI* ». Cette condition a été acceptée et la négociation avait abouti. Mais on n'oublie pas aussi que les français cherchaient à cette époque, à étendre leur hégémonie en termes de contrôle territorial dans toutes les régions de la Guinée, dans le cadre de la préparation de leur installation pour l'exploitation coloniale du pays.

Ainsi, notre chroniqueur nous rapporte que « *sept (7) français dont six (6) soldats et leur chef avaient participé à cette opération militaire contre l'armée de Zébéla Tokpa PIVI, avec succès. Après cette guerre, Tiyè avait demandé aux français de s'installer à Gouecké* ». Cette circonstance n'est-elle pas la raison principale qui fait de l'Eglise de Gouecké la plus ancienne de la préfecture de N'Zérékoré ? Le besoin de sécurité à la fois pour les chefs locaux et les étrangers qui avaient l'ambition de s'installer dans la région (y compris les colons français) rendait nécessaire cette contribution commune à la stabilité de cette région. L'histoire des pactes entre les communautés de la Guinée Forestière corrobore cette chronique (cf. Dépliant de l'ONG « Action pour le

La restriction et l'interdiction de ces rites initiatiques pendant le premier régime politique de la Guinée indépendante avaient constitué l'une des causes profondes des mutations des sociétés rurales de la région forestière guinéenne, y compris le mode de contrôle du foncier. Ces pratiques initiatiques que nous avons décrites plus haut ont été interdites au cours du régime de Sékou TOURE dans ce qui a été appelé « *Campagnes de démystification* » des institutions et croyances traditionnelles. Ainsi, par diverses activités du gouvernement d'alors, les chefferies traditionnelles furent supprimées entre 1959 et 1961 : « *En lieu et place des chefs coutumiers, le parti au pouvoir décide d'instituer les comités de village, chargés de la collecte des impôts et de la coordination des coopératives agricoles* » (LOUA, 2006, pp.85-86). Cette stratégie allait de paire avec la campagne de démythification des croyances traditionnelles qui s'opérait par la destruction massive des objets rituels dits de "fanatisme", de "fétichisme". Parmi ces objets on note les cases et autres lieux sacrés, réservés aux notables du village selon le genre et la hiérarchie sociale. Ces opérations étaient effectuées avec l'implication de certains fils du milieu qui étaient utilisés à cet effet en raison de leur appartenance, volontaire ou non, au parti unique (PDG). Ces deniers étaient donc chargés d'indiquer les lieux et objets concernés aux miliciens et délégués commis à la tâche de destruction. Durant les 26 années du régime politique de Sékou TOURE, les peuples de la Guinée Forestière, comme ceux d'autres régions du pays qui avaient un fort attachement aux croyances traditionnelles, ont ainsi été privés de leurs rites d'initiation.

C'est alors au cours du premier régime politique de la Guinée indépendante que les migrations vers la région forestière guinéenne, à partir des autres régions du pays commençaient à prendre de l'ampleur. Accueillis au départ pour des contrats agraires contre de l'argent liquide (pour les immigrés agricoles), les étrangers finissaient souvent par s'installer définitivement sur l'exploitation de leurs tuteurs, se marier dans la localité et fonder leurs familles. Ils reçurent donc gratuitement dans leurs villages d'accueil, des terres cultivables. Mais au-delà de l'hospitalité des populations autochtones, la loi de nationalisation des sols permettait à tous d'occuper et d'exploiter les terres vacantes de leur choix.

Dans les zones où le contrôle des domaines classés avait été relâché pendant la première République (BIGOT, 2004. in CAMARA, 2007), ces mouvements de populations ont été intenses au nom du principe de nationalisation des sols en Guinée (CANALE, 1971). Il s'agit par exemple des zones de Macenta (forêt de Ziama), de N'Zérékoré (massif forestier de Béro)

---

Développement Communautaire » (ADC), *Les pactes établis entre communautés de la Guinée Forestière : le pacte de Missadou et le pacte de Gouecké*, 2012.

ou de Yomou (forêt classée de Diécké).

Toutefois, il fallait faire face au paiement des impôts de capitation en nature (*la norme*). La première conséquence de ces deux facteurs que sont la nationalisation des sols et les lourds prélèvements des impôts en nature, a été l'accélération du raccourcissement de la durée des jachères qui était de 7 ans en moyenne de 1958 à 1984 contre plus de 10 ans avant 1958. Loin d'être le corollaire d'une pression démographique, ce phénomène environnemental résultait du besoin de la conquête des bonnes terres pour répondre au devoir citoyen de chaque membre imposable de la famille. La seconde conséquence a été pour les actifs de chaque famille agricole, la lutte pour l'accroissement et la matérialisation de leur appropriation des terres cultivables : « *Nombreux ont alors été les exploitants qui tentèrent d'élargir au maximum leurs surfaces en culture en vue d'acquérir définitivement [en prévision] les plus grandes superficies possibles. [...] Le résultat fut généralement une appropriation inégale du foncier au profit des familles et lignages les mieux équipés* » (DUFUMIER, 2007, p.45).

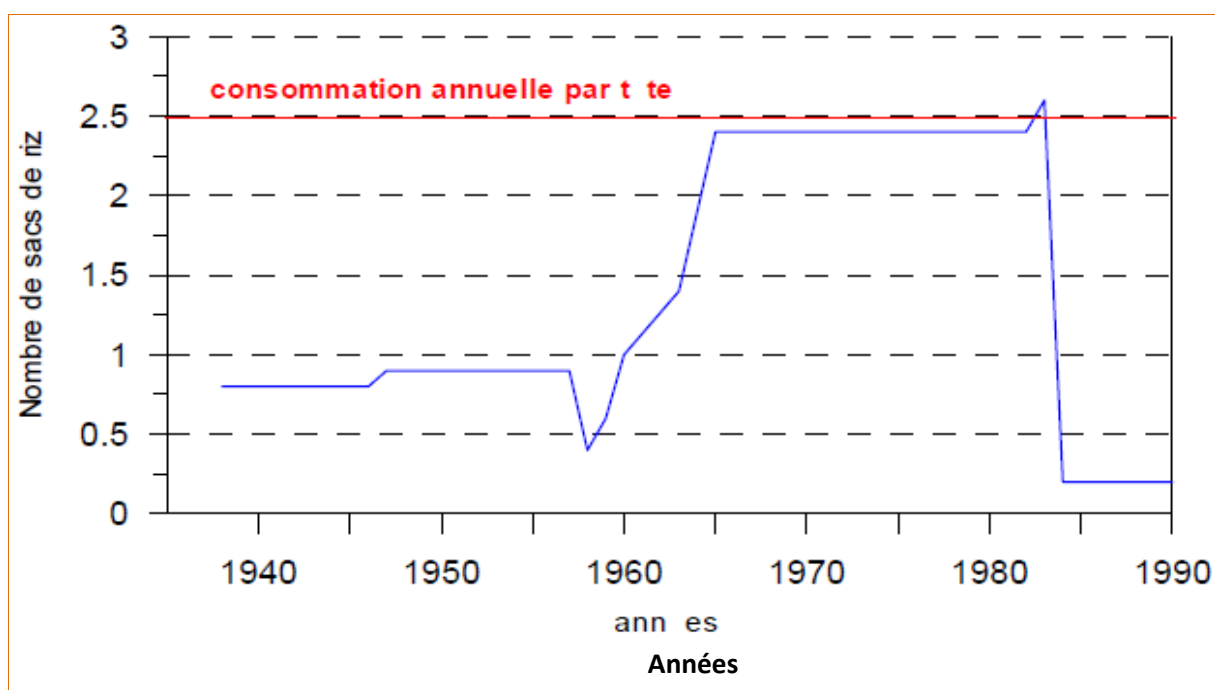
Pendant que cette région continuait de recevoir des immigrants historiques, les conditions de paiement des impôts en nature avaient provoqué au sein des populations autochtones, un grand mouvement d'émigration. Ces impôts étaient aussi appelés «normes», Ils étaient prélevés sur les productions agricoles, de cueillette ou sur les troupeaux des éleveurs partout en Guinée, selon les spécificités régionales de production. Rappelons que ces impôts en nature concernaient deux produits agricoles à savoir le riz et le café, et un produit de cueillette ( le palmiste) pour individus actifs et non scolarisés pour la région forestière. En plus du poids de la norme, les surplus de café étaient mal achetés dans le cadre du commerce d'Etat qui prévalait en ce moment, aucune négociation n'étant pas possible sur le prix. Ces facteurs avaient contribué à l'émigration de la majorité des jeunes actifs de la région forestière vers des pays voisins (la Côte d'Ivoire et le Libéria en particulier). Voici comment certains auteurs décrivent le contexte de recouvrement de la norme:

« *L'impôt augmentera rapidement. Payé exclusivement en argent, il dépasse, dès 1960, l'équivalent d'un sac de riz par adulte, atteignant 1,5 sac en 1963. [...] L'administration instaure une contribution en nature : c'est « la norme », prélevée autoritairement par la milice de village sous l'autorité d'un chef nommé par l'administration, en fait par les autorités du Parti unique. Ainsi, chaque paysan doit livrer 300g de café par pied, 80kg de paddy et 50gk de riz décortiqué par personne, y compris les enfants, une femme enceinte comptant pour deux personnes. [...] Pour une famille moyenne de 6 à 8 personnes, cela représentait, en année moyenne, entre 1/3 et la moitié de la récolte, jusqu'à la totalité de*

*celle-ci les années déficitaires, car la norme ignorait les aléas climatiques. De plus, ces livraisons étaient alourdies par les fonctionnaires qui prélevaient une part pour leur propre compte, celle-ci étant revendue sur le marché noir, parfois aux paysans. [...] En 1975, le gouvernement décide de compléter la norme par une livraison obligatoire au Parti de 50 kg de café pilé par personne, assortie de l'exécution immédiate des trafiquants. Le résultat fut un abandon quasi-total de la culture du caféier.» (ROSSI 1993, p.260). Le même auteur ajoute :*

*«Le plus important de ces facteurs est l'impôt. En 1964, remplaçant l'ancienne capitation payée en numéraire, l'administration établit la "norme"[...]. Le chef de famille, inscrit sur la liste des contribuables, est responsable sur sa personne et ses biens du paiement de l'impôt. La contrainte physique n'est pas rare d'autant qu'en 1964, la "norme" atteint des niveaux exorbitants [...] » (ROSSI, 1995 ; in BIDOUE et TOURE, 2002, p.8). Le graphique 23 illustre le poids de ces impôts en nature pour le riz, notamment entre 1960 et 1984.*

**Graphique 23 :** Évolution de l'impôt (norme) par tête exprimé en sacs de riz entre 1940 et 1990



Source : ROSSI, 1998

Les autochtones qui avaient réussi à s'approprier certaines terres de culture, pouvaient éventuellement s'échapper<sup>161</sup> des contraintes liées au paiement des normes et continuer à bénéficier de leur appropriation foncière, en raison de leur mobilité et de la double casquette qu'ils portaient: d'une part, la possession de la terre est reconnue par la communauté locale

<sup>161</sup>- Mais cela n'était pas du tout aisé avec la milice qui était omniprésente, même au sein des communautés villageoises.

occupée et sa mise en valeur est régulière ; d'autre part, leur statut d'allochtone leur permettait de quitter les villages d'accueil pendant les périodes de recouvrement des normes pour y échapper.

#### 4.3- Relance de la caféiculture et amplification des enjeux foncier dans un contexte de libéralisme économique à partir de 1985

L'année 1984 est une date charnière dans l'histoire socioéconomique et politique de la Guinée. C'est l'année à laquelle Sékou TOURE est mort et la direction politique du pays a changé avec le Général Lansana CONTE. L'adoption du libéralisme économique, appuyé par "la politique de décentralisation" (encore inachevée) et du multipartisme "théorique", comptent parmi les évènements majeurs qui marquent le pays à partir de cette date (*supra*). Depuis lors, bien que le secteur minier continue d'être le levier de l'économie nationale, presque tous les discours officiels et documents stratégiques ciblent le secteur agricole comme un des principaux axes et une priorité de la stratégie de réduction de la pauvreté en Guinée (DSRP I, 2002 ; DSRP II, 2008 ; LPDA I, 1991 ; LPDA II, 1997 ; la Nouvelle LPDA, 2008), du fait de l'importance de la population rurale qui dépend d'une agriculture de subsistance. Mais les objectifs de croissance de ce secteur n'ont pas encore été atteints puisque les productions vivrières locales ne permettent d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la majorité des guinéens.

Les cultures d'exportation comme le café sont relancées, avec l'appui de projets aux financements extérieurs afin de remettre en valeur non seulement les plantations laissées à l'abandon sous le régime de la première République. Dans ce cadre, il était envisagé de faire augmenter les surfaces plantées (CIRAD/IRAG, 1999). La terre est ainsi revalorisée et attire plus de populations. Toutefois, même si le niveau de performance des systèmes de culture à base de café développés dans la région forestière n'est pas assez satisfaisant en termes de rendement et de qualité, ils demeurent toujours spatialement dominants (CAMARA, 2007). Ces caféières se présentent sous deux formes principales : les caféières sous couvert forestier dense, les caféières sous ombrage léger et les caféières sans ombrage.

Les plantations de café sous couvert forestier<sup>162</sup> apparaissent comme les plus anciennes des

---

<sup>162</sup> Selon le Responsable du programme des cultures pérennes du CRA-S, cette condition agro-écologique (la caféiculture sous ombrage) permet au paysan de générer un revenu suffisant pour les besoins essentiels de subsistance de sa famille ainsi que de ses propres besoins individuels non agricoles. Certes la production n'est en général pas élevée, mais elle reste constante et relativement durable avec une durée de vie productive des caféiers variant de 25 à 30 ans. Le paysan économise également une grande partie de la main d'œuvre pour l'entretien de la plantation du fait que cet ombrage empêche plus d'enherbement. Il économise aussi les apports

caféières qui peuplent les agro-forêts de la région forestière. Leur itinéraire d'installation et d'entretien est relativement simple et moins coûteux. Les producteurs défrichent le sous-bois d'un couvert forestier dense. Ils récupèrent ensuite des plantules germées et développées sous les caféiers adultes et les transplantent à écartement de 4m x 4m sur la nouvelle parcelle. Le plus souvent, on ouvre le trou de plantation avec un bâton de 3 à 4 cm de diamètre (MAEF - Guinée-/ CIRAD/ IRAM, 2000). Ce sont ces plantules, étant des rejets, qui confèrent le nom de sauvageon à ces plantations dont le matériel végétal ne provient pas d'un clonage préparé à cet effet. Après cette opération, la nouvelle caféière est abandonnée pendant 2 à 3 ans avant d'y revenir pour éliminer la strate inférieure et procéder à un éclaircissage des gros arbres par cernage<sup>163</sup>. Mais les alentours immédiats des plantules sont désherbés au début de chaque saison pluvieuse pour leur permettre de recevoir le maximum de lumière solaire et de nutriments dans le sol. Cette phase de l'itinéraire exige de gros efforts pour un allègement significatif de l'ombrage. En général, les caféières sous ombrage forestier dense sont d'autant moins productives que l'ombrage est plus épais.

Les caféières sous ombrage léger ont une exposition au soleil plus importante que les premières. Cette exposition résulte essentiellement des opérations d'éclaircissage des gros arbres, si les plantations ont été réalisées suivant le même itinéraire d'installation que les caféières sous couvert forestier dense. Elles sont de plus en plus réalisées dans les jachères à vivriers<sup>164</sup> depuis les années 1980. Les itinéraires d'installation diffèrent en effet selon les familles et les localités. Selon la littérature existante (MAE/CIRAD/IRAM, 2000) sur ces itinéraires d'installation et les discours de certains de nos interlocuteurs sur le terrain, les caféiculteurs ouvrent dans les jachères des layons distants de 3 à 4m sur une largeur variant de 0,8 à 1,2m (cf. photo 5, p.246). Les plantules de café sauvages sont ensuite plantées dans ces layons en juillet-août en creusant un trou de transplantation à l'aide d'un bois pointu.

---

d'engrais. La granulométrie des fèves et la qualité gustative du café à la tasse sont surtout améliorées par cet ombrage qui doit être bien contrôlé. En plus de cette gestion de l'ombrage, trois désherbages annuels et un recépage systématique de la caféière permettraient une production annuelle passant de 80 kg à 500 kg de café marchand par hectare, comparativement au rendement de 60 kg à 120 kg en moyenne sur une plantation bénéficiant d'un seul désherbage par an. Un tel itinéraire technique constitue une exigence qui n'est toujours pas facile pour tous les paysans, en particulier ceux dont les moyens d'investissement productifs sont faibles

Selon les mêmes sources, une plantation sous un ensoleillement total produit nettement beaucoup plus que celle qui se trouve sous ombrage. Mais cet ensoleillement limite plus la durée de vie des caféiers atteignant à peine 7 ans. En effet, ce type de plantation assure généralement quatre bonnes récoltes annuelles après trois ans d'entretien pré-productif.

<sup>163</sup> D'après les agronomes rencontrés au CRA-S en 2010, le cernage consiste à enlever l'écorce d'un arbre (généralement à la machette) tout au tour du tronc à moins de 1,5m du sol et à mettre du feu au pied de cet arbre en vue de faire perdre son feuillage. Cette technique a pour but d'alléger l'ombrage sur la plantation.

<sup>164</sup> Il s'agit en général des jeunes friches de 1 à 3 ans.



**Photo 5: L'installation d'une nouvelle plantation de café dans les layons en 2010 dans la zone de Gouecké**



Source: LAMAH D., 2010

Le diamètre du bois servant à creuser ces trous est très variable et dépend surtout de la résistance du sol. Pendant les deux années qui suivent la plantation, seuls les layons sont entretenus en vue de protéger les jeunes plants contre le soleil en maintenant les repousses arbustives en interlignes. En troisième année, les repousses arbustives et arborées sont éliminées des interlignes ; les essences utiles sont seules maintenues tels que les albizzias et les palmiers à huile sub-spontanés comme ombrage définitif ou pour les produits qu'ils procurent.

On peut aussi ajouter à ces essences utiles les bois d'œuvre présents sur la parcelle. La caféière est dès lors conduite comme une caféière adulte (soit un à deux entretiens par an). Aujourd'hui, certaines installations caféières s'opèrent déjà dans les champs de riz sur coteaux après le désherbage en juillet-août (*supra*).

Les caféières sans ombrages (ou améliorée) sont des plantations développées et encadrées, pour toute la région forestière, par les programmes de relance de la caféiculture initiée à partir de 1986. Cette initiative avait été lancée dans un premier temps à travers le projet agricole de Gueckédou sur le financement conjoint de la Banque Mondiale (BM), du Fonds International de Développement agricole (FIDA) et de la Banque Africaine de Développement (BAD). Elle a été étendue par la suite sur l'ensemble de la région à partir de 1988 par le projet de Relance de la culture du café (RC2), sur des financements de la Caisse Française de Développement (CFD) et du Fonds d'Aide à la Coopération (FAC). Ce projet poursuivait deux principaux objectifs :

- la réhabilitation des anciennes plantations de café : elle consistait à diminuer considérablement la densité de l'ombrage sur ces dernières et à permettre la régénération des caféiers par le recépage ;
- l'abattage-replantation ou la plantation de nouvelles caféières selon un modèle productiviste unique : la réalisation de cet objectif devait s'appuyer sur trois mesures

techniques. La première visait la plantation et la conduite en croissance libre avec un système de recépage cyclique des clones ou des hybrides sélectionnés. La deuxième mesure technique est relatif à l'apport de fertilisants chimiques et la dernière fait appel à la pratique de 4 à 5 désherbages de la plantation par an et d'un égourmandage régulier chaque deux mois en saison de pluies.

La RC2 ambitionnait ainsi de mettre en place une base solide d'une relance non seulement de l'intensification de la production caféière, mais aussi de renforcer la qualité du café guinéen à travers un dispositif à la fois financier, technique et pédagogique au service des producteurs. En dépit de quelques points remarquables qu'on peut retenir (DELARUE (2007), notamment la création de la Fédération Nationale des producteurs de café en Guinée (FNPCG)<sup>165</sup> à la fin du projet en 2000, les résultats du projet sont plutôt apparus mitigés au vu des objectifs qui lui ont été assignés (ROUX et ROCABOY, 1994 ; DELARUE, 2007 ; CANET, 2007).

Au bout des deux ou trois premières années du démarrage du projet (en fin 1988-début 1989), deux axes ont été privilégiés pour la suite du programme : d'une part la production et la diffusion du matériel végétal sélectionné plus productif à partir des centres de Macenta et Kpayéa (N'Zérékoré), et d'autre part, l'appui à l'organisation des producteurs de café à travers la Fédération nationale des planteurs de café de Guinée.

Cette double option correspondait aussi à un objectif national qui était celui d'augmenter la production caféière du pays pour le besoin d'exportation. La stratégie pour y arriver était donc la création de nouvelles plantations alimentées par des matériels végétaux plus productifs. Il fallait alors réaliser 5000 ha de replantation des anciennes caféières par an en milieu villageois à partir du matériel végétal sélectionné. Pour contourner l'obstacle lié au coût élevé pour les paysans, une subvention de 50% était accordée. Il apparaît cependant que l'adoption des engrais par les paysans ait été très marginale alors qu'ils plantent sur des sols bien souvent appauvris par de longues années d'exploitation en polycultures vivrière à base du riz pluvial. Ce n'était pas en fait parce qu'il y avait un manque de volonté de la part de ces ruraux d'utiliser ces engrais. L'explication de tel comportement peut être recherchée dans les

---

<sup>165</sup> Il semble que l'organisation de la filière café grâce à la création de cette structure d'encadrement des producteurs et à la mise en place des partenariats avec des exportateurs constituent le plus grand succès du projet RC2. On peut toutefois s'interroger aujourd'hui sur le bénéficiaire réel de cette filière entre les différents acteurs (des producteurs paysans au exportateurs) qui s'y intéressent. En 2000, les surfaces plantées en matériel végétal sélectionné [n'étaient] que de 5000 ha environ et les itinéraires techniques vulgarisés n'ont pas été adoptés par la plupart des paysans.

conditions financières et humaines de production pour ces agriculteurs, les rapports entre les structures d'encadrement du projet et les paysans. La plantation devait en outre être en plein soleil, sans oublier les mesures techniques énumérées ci-haut (*objectif b. du projet*). Mais les experts se heurtèrent à la résistance des paysans qui souhaitaient plutôt faire des extensions de leurs anciennes plantations que de les remplacer. Le projet revint encore sur l'objectif de réhabilitation des vieilles plantations ; ceci consistera à faire un « *recépage à blanc et le contrôle de l'ombrage* » (CANET, 2007, annexe 3) en demandant au SNPRV<sup>166</sup> d'assurer la vulgarisation de cette option auprès des paysans.

Ces objectifs étaient ambitieux mais la tâche n'était pas aussi si facile pour de nombreux paysans qui étaient confrontés déjà à de fortes contraintes financières liées à leur niveau de pauvreté, même si l'espoir était permis. On venait en effet de sortir du premier régime dont le système de normes et de commerce avait quasiment ruiné non seulement l'économie agricole et rurale en général, mais également les conditions matérielles et financières de production agricole pour les paysans. Aussi, après près de deux décennies d'abandon des premières plantations villageoises ou individuelles, la reprise spectaculaire des recrues forestiers de celles-ci rappelaient-elles parfois l'aspect d'une forêt primaire. Les modalités de réhabilitation préconisée par la RC2 étaient ainsi difficiles pour les populations concernées.

Si le projet intégrait dans ses deux phases une fourniture d'intrants agricoles aux groupements de producteurs de café et des matériels de travail à des coûts abordables ou de crédits, sur la base d'un principe de caution solidaire par les groupements, le coût social du travail (y compris les cas de maladie) était à la charge des paysans eux-mêmes. Or en cette période, l'insuffisance du niveau de dotation des infrastructures sanitaires était drastique partout en milieu rural guinéen, voire en milieu urbain. A ces difficultés s'ajoutent l'insuffisance chronique de main d'œuvre familiale à cette époque, due à la forte émigration des bras valides familiaux. Cette émigration était elle-même provoquée par les effets du système de normes et de commerce d'Etat du régime de Sékou TOURE dans la région au cours de la première République (on ne reviendra pas sur ce point ici).

En dépit des insuffisances souvent relevées par les différents travaux d'évaluation de ce projet, la caféiculture occupe encore aujourd'hui une place de choix dans les systèmes d'exploitation agricole de coteau.

---

<sup>166</sup>- Service National de Promotion Rurale et de Vulgarisation (SNPRV). Ce service relève du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, des Eaux et Forêts.

Les deux premières catégories de caféières (sous couvert forestier dense et sous ombrage léger) sont en général peuplées de sauvageons. Ce qui explique la prédominance des caféières issues du matériel végétal tout-venant. Elles sont pour cela qualifiées de traditionnel ou paysan.

En raison de leurs conditions de vie souvent économiquement moins favorables pour des investissements agricoles lourds, les paysans ne veulent pas souvent perdre même une année de production au profit du recépage à partir du début du cycle productif des caféières. Ils privilégient également l'économie de force productive. Compte tenu de cette double logique ainsi que des diverses difficultés<sup>167</sup> qui empêchent la plupart d'entre eux de respecter l'itinéraire technique vulgarisé par les conseillers agricoles, ces itinéraires sont très peu suivis en milieu paysan de la région. Cela fait que le matériel végétal tout-venant est de plus en plus utilisé pour l'installation de nouvelles plantations ou pour le garnissage des plantations déjà existantes. Lorsqu'elles sont essentiellement installées à partir des rejets provenant des anciennes caféières paysannes, on les appelle couramment plantations paysannes selon le vocabulaire des agents de vulgarisation agricole et des équipes de chercheurs du CRRA-S.

C'est dans ce contexte où se développe aujourd'hui et ce, depuis plus d'un demi siècle, la plupart des plantations caféières qui gagnent de plus en plus le parc à *aelaeis guineensis*<sup>168</sup> de coteau. Elles sont ainsi appelées *des agro-forêts à base du caféier* par l'équipe de recherche système du CRRA-S et leurs partenaires du CIRAD-Montpellier. Ces plantations se confondent quasiment aux plantations paysannes du fait de la similarité de leurs itinéraires techniques. Elles ont une densité de 1100 pieds par hectare pour la plus grande alors que celle des plantations clonales varient de 1330 à 1667 pieds par hectare.

Après la chute de la caféiculture dans les années 1960 et 1970 suite à son abandon massif par tous les acteurs (paysans et conseillers agricoles) et à l'attaque sans précédent de ces plantations par la *trachéomycose*, un engouement particulier a été enregistré vers la fin des années 1980 grâce aux différents projets de relance de cette culture dans la région.

La Guinée Forestière est une zone de grande production agricole la plus éloignée de la région portuaire du pays. Sa capitale régionale (N'Zérékoré) se situe à environ 1000 km de

---

<sup>167</sup> En plus des contraintes matérielles et financières, les difficultés d'ordre social font partie des facteurs de blocage non négligeables pour le respect correct des itinéraires techniques vulgarisés en milieu paysan à travers le projet RC2.

<sup>168</sup> Le parc à *aelaeis guineensis* désigne généralement les espaces en jachère et comportant des palmiers à huiles naturels à densités variables.

Conakry ; 5 de ses préfectures (Beyla, Lola, Yomou, Macenta et Gueckédou) partagent des frontières terrestres avec trois pays voisins : environ 497,8 km du côté de la Côte d'Ivoire, 473,9 Km avec le Libéria et 166,5 Km avec la Sierra-Leone<sup>169</sup>. De part et d'autre de ces régions transfrontalières vivent souvent des communautés ayant des mêmes valeurs socio-culturelles et linguistiques, parfois des besoins économiques aussi très similaires. Ces relations complexes sont essentiellement liées à la géographie et à l'histoire des régions et des communautés concernées au-delà des raisons politiques qui sous-tendent donc les échanges officiels entre Etats (LAMA, 2006). Nous nous limiterons à l'exemple des échanges frontaliers avec la Côte d'Ivoire à titre indicatif, en estimant que ces échanges sont comparables avec ce qui se passe respectivement avec le Libéria<sup>170</sup> et la Sierra-Léone, ou encore avec le Sénégal, le Mali etc. Nous nous appuyons principalement sur le fait que la monnaie guinéenne est plus faible que celles des pays voisins (le Franc CFA et le Dollar Libérien en particulier). Cette hypothèse est confortée par les travaux de LAMA J (2006, p.28) qui souligne que *«l'existence d'une demande solvable et de prix intéressants en Côte d'Ivoire sont les principaux déterminants des exportations réalisées vers ce pays (97% des réponses) [...] De plus, les parts de marché conquises par les produits agro-pastoraux de la Guinée sont davantage imputables à leur proximité avec des zones urbaines de consommation en Côte d'Ivoire»*.

Selon la même source, les échanges entre la Guinée et la Côte d'Ivoire révèlent *«la forte spécialisation de l'économie guinéenne dans l'élevage et l'agriculture »* (p.27). Le café se situe à la tête de la catégorie des principaux produits agricoles : *«Compte tenu de la faible fiabilité des données, les produits ont été classés dans les tableaux en fonction de deux critères : leur fréquence dans les flux au cours de la période et leur poids qui a permis de ne retenir que les apparitions significatives»* (p.27).

C'est donc la forte dépréciation de la monnaie guinéenne (marquée par la progression de l'inflation qu'elle connaît sur la période 2001-2011) qui aurait dû se traduire par une relance des capacités exportatrices des produits concernées. En effet, la monnaie de facturation des échanges

---

<sup>169</sup> Ces distances ont été estimées à l'aide du fonds de carte que nous avons obtenu au Centre de Recherche agronomique de Sérédou (CRA-S)/Macenta sur la Guinée Forestière. Elles n'ont cependant aucune valeur juridique. Notre intérêt est ici de faire ressortir l'importance de la proximité géographique et de la porosité des frontières terrestres entre des régions d'échanges transfrontaliers sur les plans économique sur une diversité de produits et socioculturel. Ces produits, notamment de première nécessité sont historiquement échangés entre les populations riveraines de ces régions transfrontalières.

<sup>170</sup> Le Libéria n'est pas concerné par les échanges transfrontaliers portant sur le café pour deux raisons : le manque d'information sur ce sujet de notre part, et du fait ce pays pas du café.

avec ce pays étant le franc CFA dans les zones frontalières, exerce logiquement un effet d'attraction sur les produits concernés par les exportations. Ces exportations se déroulaient en dehors de la période de crise qu'a connu la Côte d'Ivoire (2001-2002 et 2003-2004 ; cf. tableau 21, p.251). Mais nous pouvons formuler l'hypothèse que ces échanges frontaliers ont historiquement existé depuis la période de la Première République. Pendant la crise, des guinéens réalisaient toutefois beaucoup d'intérêts sur le le café ivoirien sur le territoire guinéen. Le témoignage suivant d'un de nos enquêtés en est illustratif: *« Actuellement, le café de la Guinée Forestière passe par les ports de Conakry et de Kamsar pour l'exportation. En 1999-2002, ce sont les sénégalais qui finançaient le marché du café de la Guinée Forestière. Ils offraient de très bons prix. C'était à 2000 FG/Kg. Ce montant paraît insignifiant aujourd'hui mais il avait de la valeur par rapport à ce que représentent 5000 FG de nos jours du fait de la forte inflation que connaît notre monnaie. Au moment de la crise ivoirienne, certains commerçants guinéens achetaient du café et du cacao de la Côte d'Ivoire pour les revendre en Guinée à de meilleurs prix car ils y achetaient des produits de bonne qualité à des prix bas. Par exemple je connais un jeune guinéen qui avait acheté un stock de café en Côte d'Ivoire pendant la crise postélectorale à 10 millions de FG et avait gagné 40 millions de FG en revendant le même stock en Guinée. Il semble que ces commerces se passaient avec des rebelles ivoiriens qui se trouvaient dans une logique de nécessité de survie pendant les combats»* (BL, entretien de février 2013).

**Tableau 21:** Principaux produits exportés vers la Côte d'Ivoire (classés par ordre d'importance dans chaque catégorie)

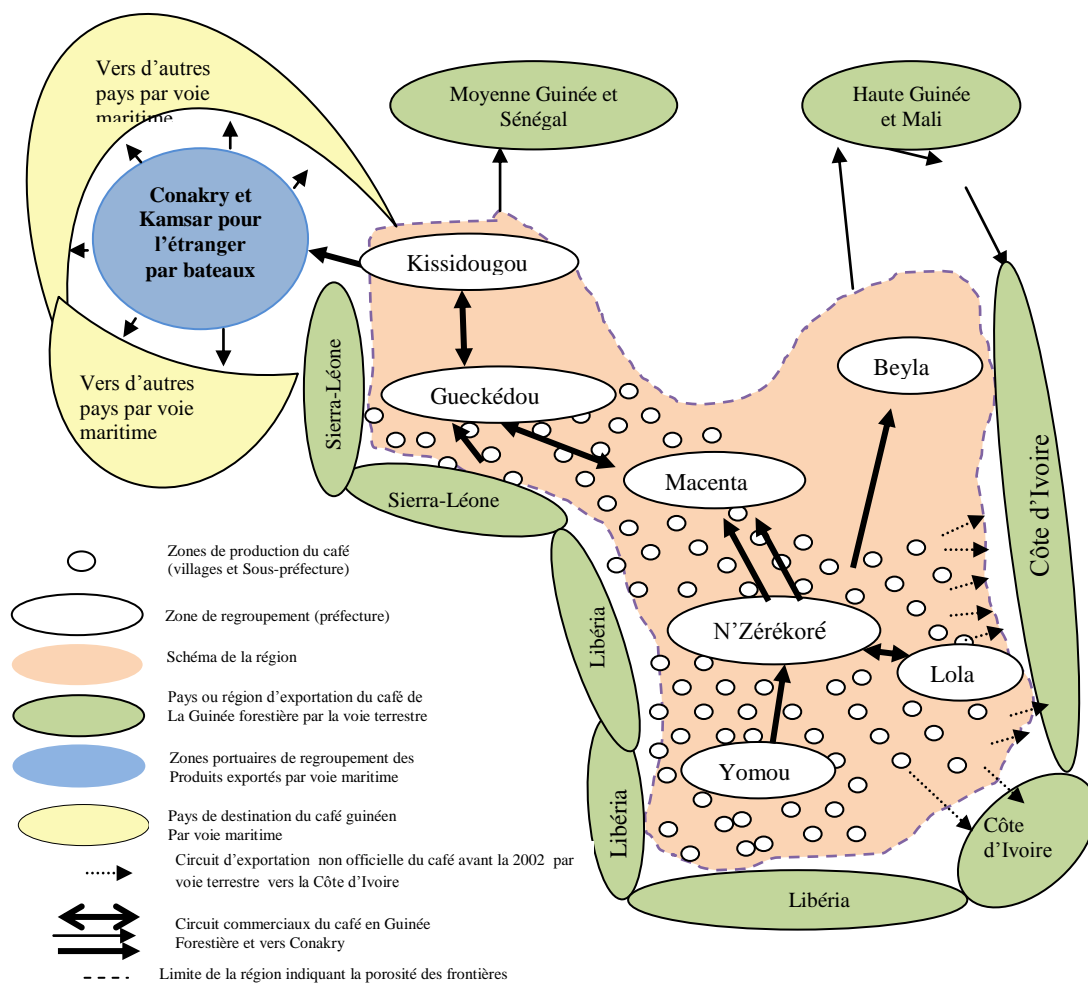
Produits agricoles et de la cueillette	Produits de l'élevage	Produits manufacturés
Café	Mouton	Cigarette
Huile rouge	Boeuf	Tissu
Riz	Chèvres	Moto
Soumbara	Miel	Pagne
Banane	Poulet	Produits pharmaceutiques
Gombo sec		Chaussure
Grain d'arachide		Pièces détachées
Grain de néré		Tabac (en poudre)
Orange		
Sorgho		
Vin		
Fonio		
Huile végétale		
Igname		
Kola		
Mil		
Piment (sec)		

Source : LAMA, 2006, CEPEC, ROCAPE, p.27.

Selon les entretiens que nous avons menés à la Direction Générale des Douanes, la sous-évaluation de ces statistiques s'expliquerait par deux facteurs. D'abord, la plupart des services de douanes aux frontières terrestres ne sont pas informatisés. Parmi ceux-ci figure la quasi-totalité des postes de douanes de la Guinée Forestière, à l'exception d'un poste de la préfecture de Gueckédou (vers la Sierra-Leone) qui serait en projet pour 2012. La seconde raison serait d'ordre financier et surtout d'intérêt pour les travailleurs de ces postes de douanes frontaliers. En effet, au début de chaque année budgétaire, il est souvent fixé un quota par poste à mobiliser pour le compte du trésor public. Le montant de ce quota est généralement défini à partir du rendement de l'année précédente. Cette formule a ainsi souvent développé une attitude de sous-évaluation, voire de rétention des statistiques relatives aux flux de produits importés et exportés à travers leurs postes respectifs. L'objectif d'une telle attitude reste généralement la réduction au minimum nécessaire du montant des comptes à rendre conformément aux enregistrements effectués. Le montant fixé doit tout de même être recouvré.

En dépit donc de l'interdiction d'exportation des produits agricoles par les frontières terrestres, les échanges transfrontaliers se développent constamment en contrebandes en réaction à ces décisions qui d'ailleurs ne profitent pas aux paysans agriculteurs. Le graphique 24 (p. 253) traduit l'intensité des exportations du café avant 2002, notamment en temps de paix. Ces exportations concernent mais également d'autres produits de cultures pérennes associées (cacao, kola ou de l'huile de palme etc.).

**Graphique 24:** Schéma du circuit commercial du café de la Guinée Forestière sur le marché national et étranger



Source: LAMAH D., avril 2012

Ainsi, en Guinée, entre 2001 et 2011 (cf. tableau 22 et graphique 25, pp.254 et 255), l'exportation des produits agricoles comme le café, le cacao, la noix de cola et l'huile de palme a été considérable en dépit de la dépréciation de la qualité dont fait souvent l'objet certains d'entre eux sur le marché international (notamment le café et le cacao)<sup>171</sup>. Cette dépréciation est souvent justifiée par le fait que (cela a été confirmé par des experts nationaux des cultures pérennes) les agriculteurs ne respectent pas scrupuleusement les itinéraires techniques de ces cultures jusqu'au conditionnement des produits et leur vente; ce qui fait perdre à ces derniers leur qualité gustative (goût à la tasse). En considérant la moyenne arithmétique annuelle pour chaque produit enregistré au cours de la période considérée, on note les quantités suivantes : 18 590, 438 T pour le café, 11 255, 952 T pour le cacao, 229, 496 T pour l'huile de palme, et 69, 334 T pour la noix de cola.

<sup>171</sup> Nous exprimons toute notre reconnaissance au personnels de la Division Informatique et Statistiques (DIS) de la Direction Générale des Douanes (DGD) ainsi que celui de cette direction pour leur ouverture.

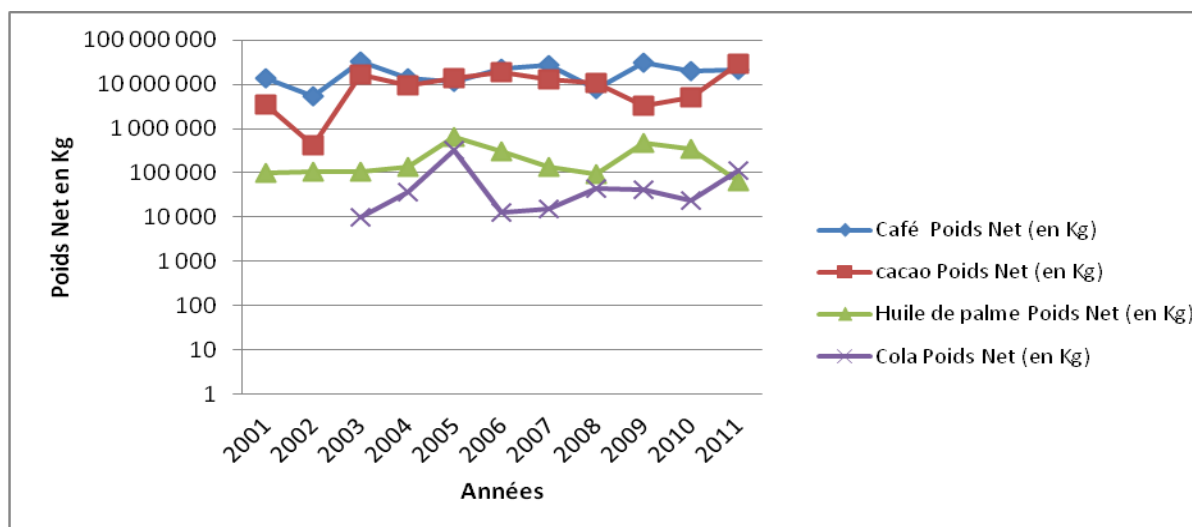


Tableau 22: Évolution du poids net (en Kg) et de la valeur à l'exportation de quelques produits agricoles de 2001 à 2011 à partir des ports de Conakry et de Kamsar (en GNF)

Année	Café			cacao			Huile de palme			Cola		
	Poids Net (en Kg)	Valeur Douane en FG	Prix/Kg (FG)	Poids Net (en Kg)	Valeur Douane en FG	Prix/Kg (FG)	Poids Net (en Kg)	Valeur D. FG	Prix/Kg (FG)	Poids Net (en Kg)	Valeur D. (FG)	Prix/Kg (FG)
2001	13 354 120	11 035 887 768	826	3 420 000	2 240 530 506	655	100 800	55 007 500	546			
2002	5 238 304	4 362 846 988	833	429 040	305 557 206	712	107 210	99 543 142	928			
2003	33 564 342	29 463 137 691	878	16 158 210	22 726 722 903	1 407	104 978	6 034 871 300	57 487	10 000	2 382 000	238
2004	13 643 520	12 297 600 000	901	9 613 790	14 659 800 000	1 525	137003	93 535 065	683	36 979	8 999 999	243
2005	11 356 600	19 092 756 880	1 681	13 745 277	41 843 676 349	3 044	654 302	1 237 320 588	1 891	322 000	90 658 740	282
2006	21 993 724	97 730 668 047	4 444	18 624 031	242 573 659 361	13 025	313 876	25 475 736 073	81 165	12 750	18 297 000	1 435
2007	26 515 168	72 888 725 221	2 749	13 007 490	47 743 939 692	3 670	133558	124 688 528	934	15 315	47 000 000	3 069
2008	7 608 856	18 637 680 064	2 449	10 756 201	25 443 686 445	2 365	92820	459 207 608	4 947	43 889	40 830 019	930
2009	30 131 300	71 320 060 164	2 367	3 325 160	7 904 043 666	2 377	465 879	2 251 229 230	4 832	43 034	184 991 461	4 299
2010	19 806 180	53 383 008 315	2 695	5 148 190	15 630 045 800	3 036	348 896	2 254 335 215	6 461	24 040	87 500 000	3 640
2011	21 282 700	69 060 801 883	3 245	29 588 080	104 586 988 407	3 535	65 130	617 800 000	9 486	116 000	720 000 000	6 207
Moy. A.	18 590 438	41 752 106 638	2 246	11 255 952	47 787 150 030	4 246	229 496	3 518 479 477	15 331	69 334	133 406 580	1 924

Source : DGD/DIS, janvier 2012

**Graphique 25: Evolution du poids net à l'exportation de quelques produits agricoles de 2001 à 2011 à partir des ports de Conkry et de Kamsar ( en Kg)**



Source : DGD/DIS, janvier 2012

Le café se situe en tête de cette liste de produits agricoles avec un pic en 2003 (33 564 T) et en 2009 (30 131 T), suivi du cacao en 2011 (29 588T). Même si ce sont des moyennes, il faut souligner que ces quantités restent encore modestes par rapport aux objectifs de production et d'exportation du pays. Rappelons que ces objectifs consistent à passer de 25 000 tonnes en 2005 à 60 000 tonnes de café d'ici 2015, et d'atteindre une production de 15 000 tonnes pour le cacao en 2015. Mais l'évolution des quantités exportées des autres produits reste le plus souvent modeste par rapport à celle du café et du cacao comme le montrent le tableau 22 (p.254) et le graphique 25 (p.255). Cette faiblesse s'explique en grande partie par la non maîtrise des statistiques officielles de productions agricoles réelles en général, du café et du cacao en particulier. On ne sait jamais le volume de produits agricoles exportés par voies terrestres.

La Guinée fait toutefois partie des principaux fournisseurs de la France en café<sup>172</sup> depuis la fin du projet de Relance de la caféiculture (RC2) en 2000. Mais ses exportations semblent faire moins l'objet de communication dans les rapports nationaux. On peut estimer d'ailleurs qu'une partie de la production du café guinéen est souvent écoulee vers les pays voisins (notamment la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone) en temps de paix à travers les échanges commerciaux transfrontaliers non officiels. Les quantités concernées ne sont de ce fait pas systématiquement enregistrées et/ou communiquées dans les statistiques nationales. Cela contribue donc considérablement à la croissance des statistiques de ces pays qui jouxtent les frontières de la Guinée Forestière au détriment de celles guinéennes. Les quantités destinées

<sup>172</sup> <http://www.toutsurlecafe.fr/economie/p11.htm>, visité le 20/06/2012.

vers la Gambie, le Sénégal, la Guinée Bissau et/ou le Mali ne sont pas considérées dans les facteurs de sous-évaluation des statistiques agricoles concernant les principaux produits de la Guinée Forestière que nous avons enregistrés à la Direction Générale des Douanes.

Le pays a particulièrement diversifié et élargi ses partenariats à partir de la 2<sup>e</sup> République en 1985 dans le secteur du commerce des produits agricoles, dont notamment le café, le cacao, la noix de cola et l'huile de palme. Cette option intervient à travers l'adoption du libéralisme économique par le régime de Lansana CONTE (en 1985), après 26 ans de centralisme économique et un effondrement de l'économie rurale alors basée sur une production agricole qui subissait lourdement le poids des impôts en nature (les normes).

Le café guinéen est exporté à travers plusieurs pays ou régions du monde<sup>173</sup>. Mais ces statistiques ne sont quasiment pas diffusées à travers des rapports nationaux accessibles au monde universitaire. Au cours des dix dernières années (2001-2011)<sup>174</sup>, il était destiné à travers non seulement plusieurs pays ou Organisations économiques d'Europe, mais aussi vers des pays d'Amérique, d'Asie et d'Afrique. Les plus gros importateurs en sont la France, le Maroc, la Belgique, l'Algérie, le Sénégal, l'Union Européenne, les Pays-Bas, les Etats-Unis d'Amérique, l'Espagne et les Emirats Arabes-Unis. Ces pays ont réalisé des importations de café qui se situent entre 3 500 T et 4 500T au cours de la même période.

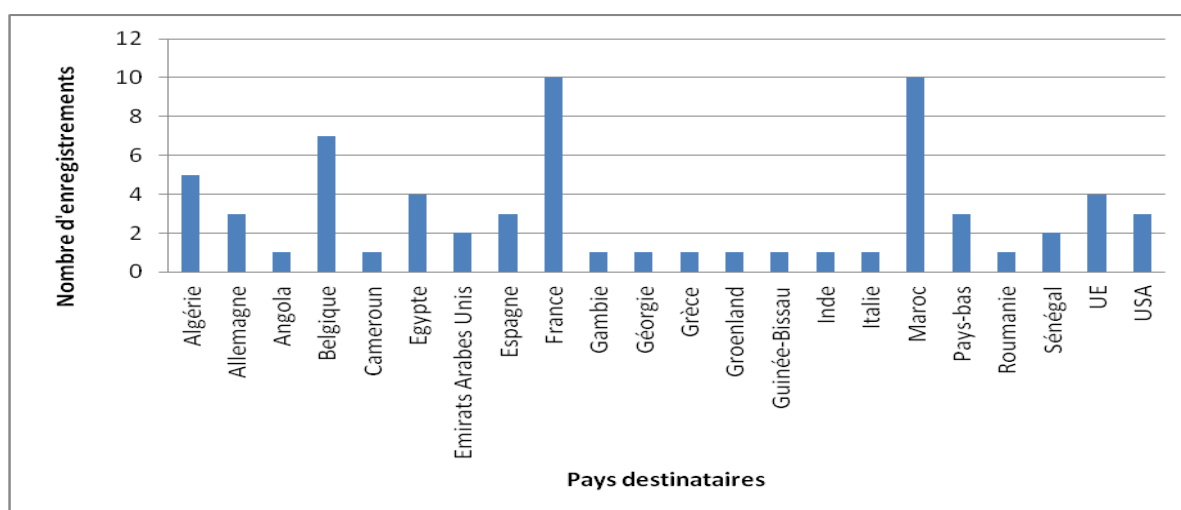
En termes de fréquence des enregistrements, la France et le Maroc occupent la première place des pays importateurs du café guinéen (essentiellement du robusta). Ces deux pays ont fait chacun 10 enregistrements d'importations de ce produit. Viennent ensuite la Belgique (7 enregistrements), l'Algérie (5), l'Egypte et l'UE (4 pour chacun), le Pays-Bas, les USA, l'Espagne et l'Allemagne (3 pour chacun), les Emirats Arabes-Unie et le Sénégal (2 pour chacun). Enfin, l'Angola, le Cameroun, la Gambie, la Géorgie, la Grèce, le Groenland, la Guinée-Bissau, l'Inde, l'Italie et la Roumanie ont réalisé un seul enregistrement au cours de la période considérée. Les graphiques 26 et 27 (p257.) rendent compte respectivement de la fréquence des enregistrements d'exportations et le poids des quantités correspondantes.

---

<sup>173</sup> Nous estimons qu'un recul de dix ans l'exportation du café guinéen permet de connaître les principaux pays destinataires de ce produit, mais aussi d'évaluer les quantités exportées ainsi que leurs valeurs suivant les années. L'autre avantage de ce recul est également de connaître les principaux pays partenaires de la Guinée qui ont un intérêt pour notre café.

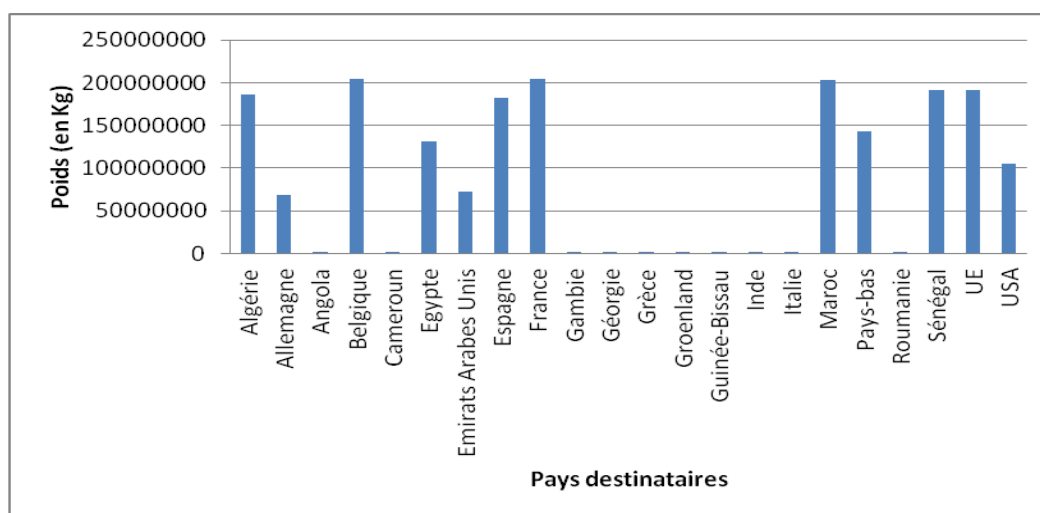
<sup>174</sup> Nous estimons qu'un recul de dix ans sur le commerce extérieur du café guinéen permet de connaître avec assez d'exactitude, les principaux pays destinataires de ce produit, mais aussi d'évaluer les quantités exportées ainsi que leurs valeurs suivant les années. L'autre avantage de ce recul est également de connaître les principaux pays partenaires de la Guinée qui ont un intérêt pour notre café.

**Graphique 26:** Le nombre d'enregistrements des exportations du café guinéen à partir des ports de Conakry et de Kamsar au cours de 2001 à 2011 selon les pays de destination



Source : DGD/DIS, janvier 2012

**Graphique 27: Répartition des pays destinataires du café exportés de la Guinée à partir des ports de Conakry et de Kamsar au cours de la décennie 2001-2011 selon le poids net(en Kg)**

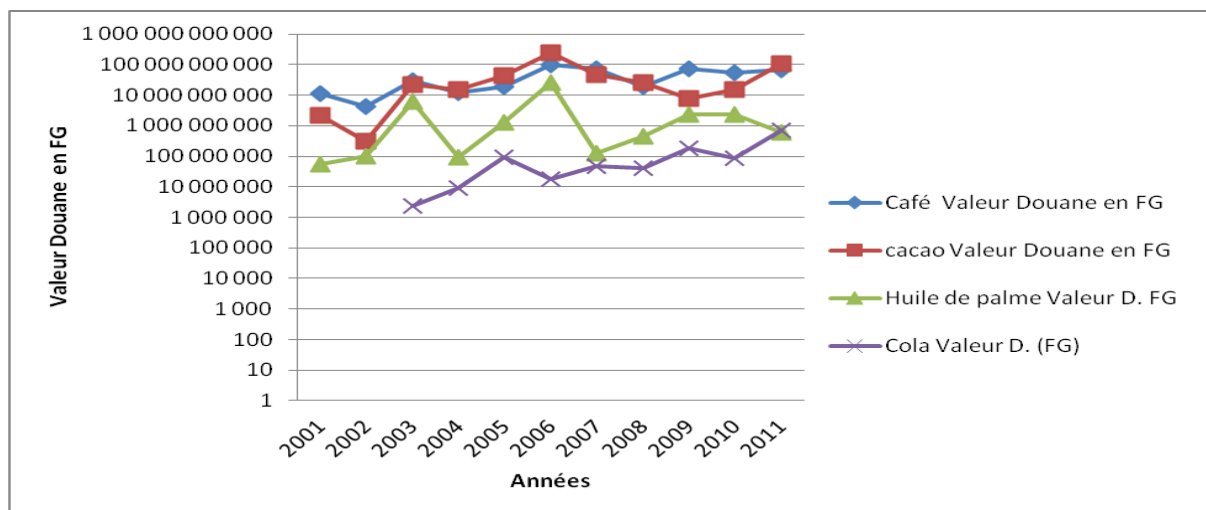


Source : DGD/DIS, janvier 2012

La répartition de la valeur correspondant à ces quantités exportées (cf. tableau 22 et graphique 28, pp.254 et 258) met au premier plan les pays de l'Union Européenne en 2006 (90 milliards de Francs Guinéens). En dehors de cette spécificité, la valeur du café exporté vers la France se répartit comme suit : 20 milliards en 2003 ; 70 milliards en 2007 ; près de 40 milliards en 2009 et 20 milliards en 2011. La quantité de café exportée vers la Belgique pour la dernière année a été évaluée aussi à 20 milliards de FG. La valeur du reste des quantités de café exporté est inférieure ou égale à 10 milliards de FG. En plus du café, on note aussi le cacao, l'huile de palme et la cola. La valeur du cacao a atteint un record de près de 250 milliards de FG en 2006 du fait d'une exportation accrue vers les pays de l'UE et son exportation serait actuellement en train de connaître une nouvelle phase de croissance depuis

2011. La place de la noix de cola reste relativement plus faible par rapport aux deux précédents produits. Sa plus grande valeur d'exportation a été atteinte en 2011 (500 millions de FG) pour un peu plus de 50 000 Kg sur le marché des USA, alors que la valeur d'un peu plus de la même quantité a diminué au cours de la même année en Inde (200 millions de FG).

**Graphique 28:** Evolution de la valeur à l'exportation de quelques produits agricoles de 2001 à 2011 à partir des ports de Conkry et de Kamsar ( en GNF) selon la DGD/DIS, janvier 2012



Source : DGD/DIS, janvier 2012

Cependant, cette importance traduite sur le graphique ci-dessus ne semble pas représenter des valeurs constantes du fait de la dépréciation du Franc Guinéen. Ainsi, même si le taux d'inflation de la monnaie ne permet pas d'apprécier la valeur d'une marchandise<sup>175</sup>, il permet de se faire une idée claire du coût quotidien de la vie des populations à travers celui du panier de la ménagère.

En supposant qu'il existe un lien entre la consistance du revenu issu de la vente des produits agricoles destinés à l'exportation et le coût quotidien de la vie des producteurs ou pour des entreprises exportatrices, il y a tout l'intérêt de mobiliser ce paramètre corrélationnel dans cette analyse. En effet, selon les données de la BCRG (janvier 2012), la maîtrise de l'inflation n'a été sensible qu'en 2002 (environ 0,5%) et en 2009 (5%). La plus forte dépréciation s'est produite en 2006 avec près de 35% (cf. tableau 23 et graphique 29, pp.259 et 260). Cette année coïncide avec le début des crises sociales qui ont éclaté en janvier-février

<sup>175</sup> Nous empruntons ce discours à LAMA J., Directeur National des Etudes Economiques et de la Prévision. Je lui reste particulièrement reconnaissant pour sa disponibilité et ses conseils en matière de lecture du lien entre, d'une part, les taux d'inflation et de changes et, d'autre part, le coût du panier de la ménagère, la différence entre le prix courant et le prix constant pour une utilisation correcte de l'indice des prix. Les deux entretiens qu'il nous avait accordés (en mars 2011 et janvier 2012) nous ont permis d'être éclairé dans l'analyse des données qui ont été reçues auprès de l'Institut National de la Statistique (INS) et de la Direction Générale des Douanes (DGD) de Conakry sur l'exportation de quelques produits agricoles guinéens comme le café, le cacao, l'huile de palme et la cola.

2007. La mauvaise gouvernance économique et financière sont quelques unes des principales caractéristiques de la gestion des affaires publiques au sommet de l'Etat. Alors que cette crise perdurait, la gestion économique et politique du pays se dégradait de plus en plus, l'état de santé du chef de l'Etat étant en ce moment critique. Après la mort du Président Lansana CONTE le 23 décembre 2008, la junte militaire qui avait pris le pouvoir s'était efforcée à réduire cette inflation ; mais cela n'avait pas duré avant de se dégrader beaucoup plus pendant la suite de la transition politique dans le pays après que le chef de la junte, Capitaine Moussa Dadis CAMARA ait subi la tentative d'assassinat par son aide de camp, Toumba DIAKITE. Sur la décennie 2001-2011, le taux moyen d'inflation se situait autour de 17% par an. Cela justifie le fait que les nouvelles autorités de l'Etat guinéen font de la réduction considérable du taux d'inflation de la monnaie nationale une priorité absolue (INS, 2012 p.34)<sup>176</sup>.

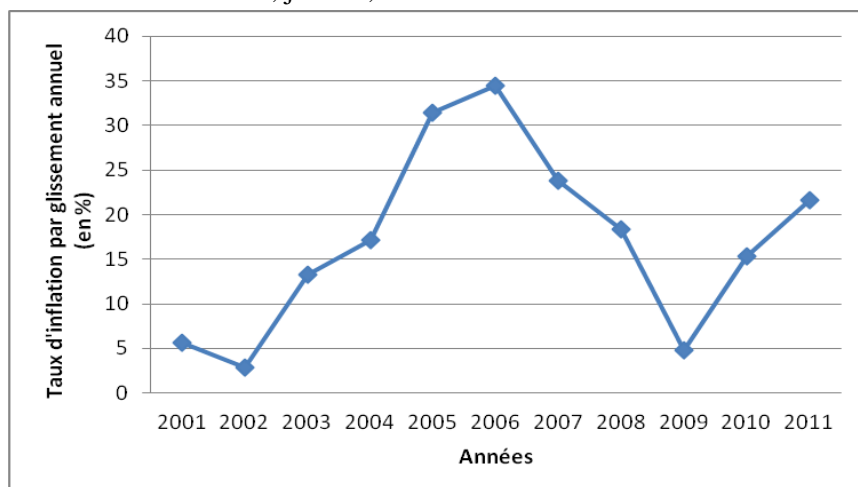
**Tableau 23:** Evolution du taux moyen d'inflation du Franc Guinéen par glissement annuel de 2001 à 2011 selon la BCRG, janvier, 2012

Années	Taux moyen annuel (%)
2001	5,6
2002	2,9
2003	13,3
2004	17,2
2005	31,4
2006	34,5
2007	23,8
2008	18,4
2009	4,8
2010	15,3
2011	21,6
Moyenne de la période	17,2

Source: BCRG, janvier 2012

<sup>176</sup> Selon des sources officielles, notamment le Ministère du Plan/Institut National de la Statistique (MP/INS), 2012, *Pauvreté et inégalité en Guinée 1994-2012 : Analyse à partir des enquêtes auprès des ménages (version finale)*, Conakry, p.34, le taux annuel d'inflation du Franc Guinéen est de 12% actuellement. Mais la question de durabilité de cet effort restera néanmoins posée tant que l'Etat n'aura pas le contrôle total du système des prix sur marché national .

**Graphique 29:** Evolution du taux moyen d'inflation du Franc Guinéen par glissement annuel de 2001 à 2011 selon la BCRG, janvier, 2012



Source: BCRG, janvier 2012

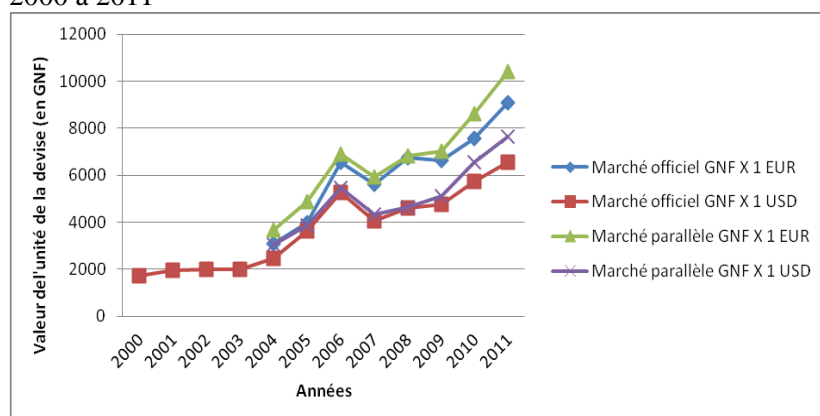
Nous estimons ainsi pertinente l'appréciation des recettes générées par l'exportation des principaux produits agricoles enregistrés par la Direction Générale des Douanes (DGD), en s'appuyant sur les devises les plus utilisées dans les échanges commerciaux portant sur les produits guinéens. Nous avons choisi pour cela, le Dollar US et l'EURO. L'évolution du taux de change entre le Franc guinéen et ces deux devises nous semble plus concret (cf. Tableau 24 et le graphique 30, pp.260 et 261).

Tableau 24: Évolution du cours moyen du Franc Guinéen par rapport au Dollar US et à l'EURO de 2000 à 2011

Année	Marché officiel		Marché parallèle	
	GNF X 1 EUR	GNF X 1 USD	GNF X 1 EUR	GNF X 1 USD
2000		1 721		
2001		1 946		
2002		1 976		
2003		1 986		
2004	3 099	2 450	3 673	3 040
2005	3 974	3 647	4 868	3 878
2006	6 540	5 269	6 887	5 449
2007	5605	4078	5933	4328
2008	6 729	4 592	6830	4646
2009	6 645	4 778	7 021	5 098
2010	7 584	5 731	8 606	6 558
2011	9 088	6 571	10 399	7 656

Source : BCRG/ DC/SMC, janvier 2012

**Graphique 30:** Évolution du cours moyen du Franc Guinéen par rapport au Dollar US et à l'EURO de 2000 à 2011



Source : BCRG/ DC/SMC, janvier 2012

Le tableau 24 et le graphique 30 ci-dessus mettent en évidence la perte constante de la valeur du Franc Guinéen par rapport au Dollar et à l'EURO de 2000 à 2011<sup>177</sup>. Cette dépréciation varie de près de 2000 FG (en 2000<sup>178</sup>) à 9000 FG (en 2011) contre 1 Euro sur le marché officiel des changes. Contre 1 Dollar US, la valeur correspondante en GNF a varié de près de 2000 à 6 500. Sur le marché parallèle (couramment appelé aussi marché noir), le Franc guinéen devient de plus en plus faible face à ces deux devises. L'unité du Dollar vaut en effet 7 656 GNF en 2011 contre 3000 GNF en 2004. Sur la même période, 1 EUR représente entre 3 673 GNF (en 2004) et 10 399 GNF (en 2011).

Cette perte vertigineuse de la valeur du Franc guinéen s'explique essentiellement par la longue période de crise sociopolitique que le pays a connue pendant la 2<sup>e</sup> République sous le Général Lansana CONTE (à partir de 2006 à partir des grèves déclenchées par la coalition des syndicats à travers le pays). En effet, vers la fin de son troisième mandat qu'il avait brigué en 2003 suite à la modification de la constitution qu'il avait fait adopter par un référendum très contesté par l'opposition le 11 novembre 2001, la gouvernance du régime de Lansana CONTE était de plus en plus contestée. Ce référendum lui permettait de se présenter autant qu'il voulait pour désormais des mandats de sept (7) ans. Ainsi, tant que le président CONTE avait ses facultés physique et intellectuelle d'assumer ses responsabilités de chef d'Etat, son régime jouissait d'une certaine stabilité au début de ce dernier mandat. L'une des influences de cette stabilité est le relatif faible rapport entre la monnaie guinéenne et les deux principales devises qui sont l'EURO et le Dollar US. Sur le graphique précédent, le rapport entre le Franc

<sup>177</sup> On espère que les efforts de stabilisation monétaire actuelle engagés par les nouvelles autorités de l'Etat seront poursuivis dans la durée. Dans ce sens, le fixing de ces deux devises se situait respectivement autour de 6000 FG pour 1\$ US et de 8000 FG pour 1 Euro en avril 2013.

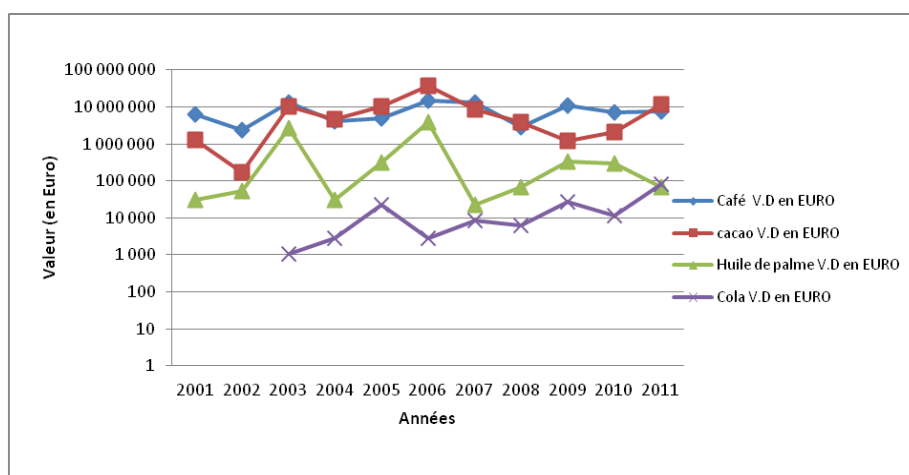
<sup>178</sup> Soulignons que les transactions financières entre l'Euro et le Franc Guinéen n'ont essentiellement commencé qu'en 2004, notamment sur le marché parallèle.



guinéen et ces devises était resté faible entre 2000 et 2003 avant de connaître une dévaluation drastique qui s'est manifestée jusqu'en 2011 par la perte vertigineuse de la valeur du Franc guinéen (supra).

Nous remarquons qu'à la lecture du graphique 31 (p.262) que l'évolution de la valeur des quatre produits agricoles dont les statistiques nous ont été communiquées, conserve la même tendance de variation que le graphique 28 (p.258) sur les valeurs à l'exportation en GNF selon les périodes<sup>179</sup>. Il s'agit du café, du cacao, de la noix de cola et de l'huile de palme. En effet, pour l'ensemble de ces produits, les prix ont connu une hausse maximale en 2006 avec le cacao en tête de liste. Pour cette année, la vente du cacao exporté par le pays (du moins celle qui a été enregistrée par la douane guinéenne) a atteint 37 090 774 Euros pour une quantité de 18 624 031kg (soit 18 624, 031 T contre 21 993 724kg (soit 21 993, 724 T) pour le café. Ce pendant, à l'exception de l'année 2006, sur les dix années d'observation (2001-2011), la valeur monétaire du café exporté à partir des ports de Conakry et de Kamsar reste la plus importante en devise. Cela s'explique surtout par l'importance des quantités exportées du café dans le groupe de produits agricoles observés. Ce qui signifie que le café n'est pas le plus rentable dans le groupe en termes de prix.

**Graphique 31:** Evolution de la valeur à l'exportation de quelques produits agricoles de 2001 à 2011 à partir des ports de Conakry et de Kamsar en Euro)



Source : DGD/DIS, janvier 2012

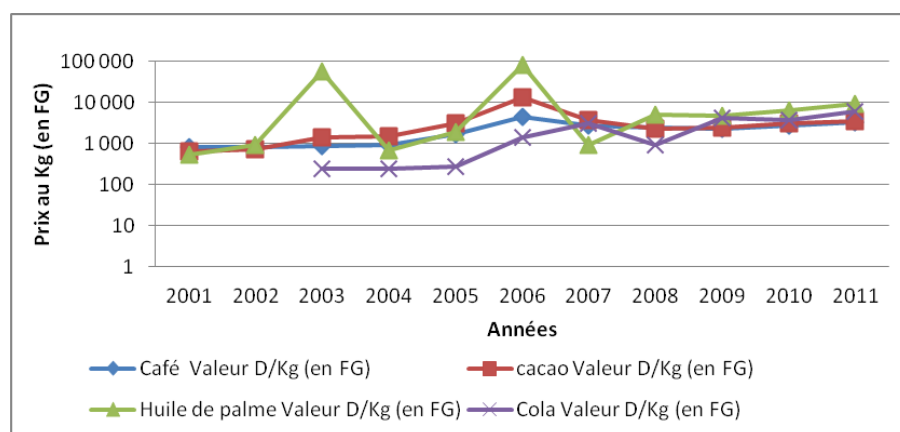
En rapportant la valeur douanière totale de chacun des quatre produits agricoles considérés à la quantité enregistrée, le prix moyen au Kg met en évidence une croissance modeste de la valeur du café. Ce prix officiel au kg du café marchand a en effet varié de moins de 1000 FG en 2001 à environ 3000 GF en 2011, après une légère hausse de près de 4500 FG en 2006. Le

<sup>179</sup> En vue de faciliter la compréhension de cette évaluation, nous avons choisi d'exprimer sur le graphique sur la valeur des produits agricoles exportés en une seule devise (l'Euro).

prix du cacao a plutôt connu une progression importante, passant de 655 FG en 2001 à environ 13000 FG en 2006 avant de chuter à 3535 FG en 2011. Les données issues des sources de l'Etat sur ces spéculations se rapprochent relativement (tableau 22, p.254 et tableau complémentaire 14, p.431). L'analyse de ces prix officiels révèlent cependant un écart important avec les déclarations des paysans, notamment pour les dernières années où l'un des effets indirecte de la crise postélectorale ivoirienne a été la hausse des prix de produits agricoles à l'exportation comme le café, le cacao, la cola, l'huile de palme. Le kg s'achetait à 12 000 FG au minimum en 2011 par exemple sur les plus importants marchés hebdomadaires de la région.

Par contre l'huile de palme est le produit qui rapporte le plus, en dépit de la grande fluctuation de son cours. Elle affiche une valeur exceptionnelle en 2003 (57 487 FG/Kg) et 2006 (81 165 FG/Kg). Cela représente respectivement 6,25 Euros et 8,82 Euros par Kg. En dehors des faibles valeurs qu'elle affiche en 2004-2005 et en 2007 (autour de 1000FG/kg), le marché d'huile de palme se situe au dessus des trois autres produits agricoles depuis 2008 avec une valeur de 9 486 FG/Kg en 2011 contre 3 245 FG pour le café, 3 535 FG pour le cacao et 6 207 FG pour la noix cola (cf. graphique 32, p.263).

**Graphique 32** : Évolution du prix par Kg de quelques produits agricoles à l'exportation de 2001 à 2011 à partir des ports de Conakry et de Kamsar (en GNF)

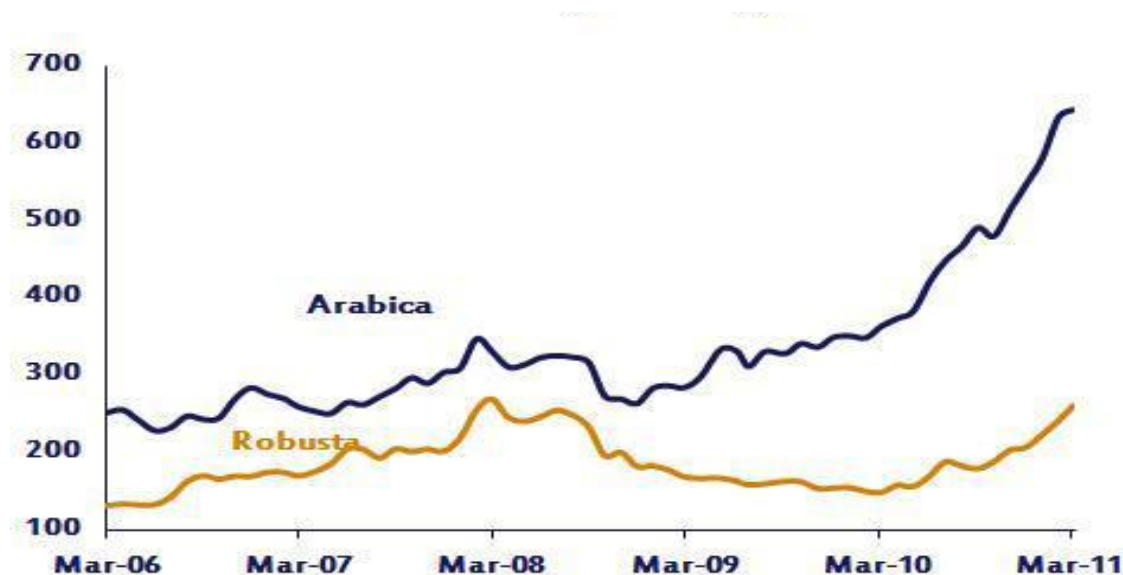


Source : DGD/DIS, janvier 2012

Ainsi, dans un contexte de faible croissance de la valeur du café, la polyculture pérenne sur coteau devient une forte stratégie de diversification des sources de revenus, en particulier pour la conquête, le contrôle et l'appropriation éventuellement individuelle des palmiers à huile naturels. Cette stratégie qui renforce bien le pouvoir socio-économique des paysans qui la pratiquent est, comme nous l'avons déjà montré plus haut, largement utilisée par les jeunes actifs car ils ont plus d'énergie que la génération des plus âgés. D'où l'importance des cultures pérennes à base du caféier sur les coteaux.

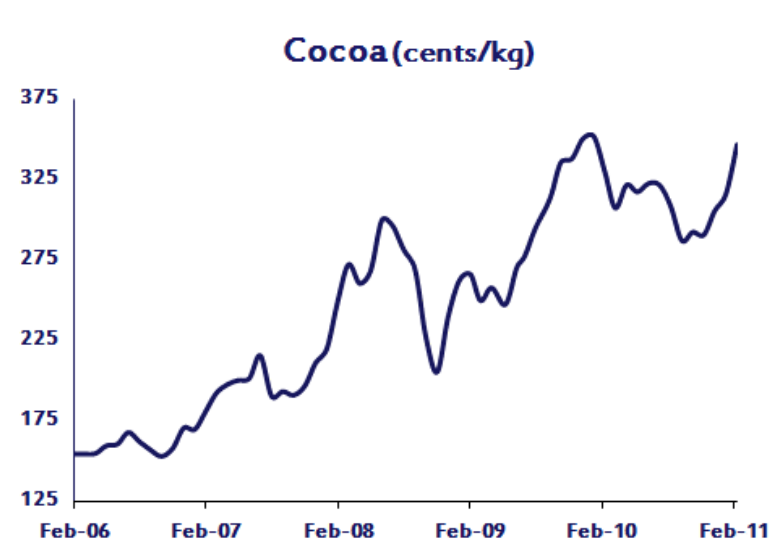
Ces fluctuations sont perceptibles sur le cours de plusieurs produits agricoles sur le marché international. C'est par exemple le cas du café et du cacao sur les deux graphiques 33 et 34 (p.264) à titre indicatif<sup>180</sup>.

**Graphique 33:** Évolution du prix du café sur le Marché international de mars 2006 à mars 2011



Source: The World Bank, March 8, 2011, *Commodity Markets Review*

**Graphique 34 :** Évolution du prix du cacao sur le marché international de février 2006 à février 2011



Source: The World Bank, March 8, 2011, *Commodity Markets Review*

Entre 2006 et 2011, le café arabica a en effet connu, en dépit des fluctuations des prix sur le marché international, plus de valeur par Kg par rapport au café robusta et au cacao. Ces différences de prix entre le café arabica et le café robusta peuvent s'expliquer en partie par

<sup>180</sup> The World Bank, March 8, 2011, *Commodity Markets Review*, DECPG, p.6.

leurs qualités organoleptiques<sup>181</sup>. Le Robusta, au goût plus rude et amer, contiendrait un fort taux de caféine (3%) pouvant atteindre 4,5%, au moins 2 à 3 fois plus important que l'Arabica. A l'opposé, l'Arabica est apprécié pour son goût savoureux et son arôme subtil.

#### **4.4- La législation foncière de 1992<sup>182</sup> vulnérabilité ou consolidation des systèmes de production agricole ?**

Suite à la très forte contestation de la politique de centralisation de la gestion des ressources foncières au seul niveau de l'Etat issu des indépendances (du moins dans la plupart des pays francophones), la privatisation des terres fut prônée (REY, 2007). Ce changement de politique dans la gestion des terres a été à la faveur des programmes d'ajustement structurel dans les années 1980. Cette nouvelle option de réforme foncière s'est déroulée notamment sous la houlette des Institutions de Brettonwood, en particulier la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI). . Dans cette logique, « *les bailleurs de fonds internationaux ont émis depuis cette date la volonté de substituer aux régimes fonciers dits « coutumiers » [...], un régime de propriété privée pour permettre l'ouverture d'un véritable marché foncier* » (REY, 2007, pp.220-221). Cependant, plus d'une vingtaine d'années après l'adoption et la diffusion de ces réformes foncières ou agraires, les résultats semblent demeurer incertains, voire un échec sur le continent africain (LAVIGNE DELVILLE, 1998).

Il apparaît, dans cette nouvelle option de réforme foncière, que le Code foncier et domanial guinéen doit prendre position en considérant ou non, les tenures foncières coutumières. Adopté en 1992, ce Code est composé de 238 articles regroupés en six titres. Il semble avoir opté pour une négation des droits fonciers locaux (OUEDRAOGO, 2002, in REY, 2007), en considérant que l'Etat est la seule source de légitimité foncière. En effet, pour être propriétaire, il faut obtenir un titre foncier délivré par l'administration compétente (articles 3). L'essentiel des dispositions de ce code est ainsi consacré à la propriété titrée. Elles se cristallisent sur la procédure de l'immatriculation en raison sans doute des garanties que celle-ci offre au propriétaire.

Cette procédure comporte sept (7) étapes<sup>183</sup> :

---

<sup>181</sup> <http://www.achat-machine-cafe.fr/arabica-robusta.php>; [http://www.cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=489](http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=489).

<sup>182</sup> Nous remercions très sincèrement l'Equipe des Experts du Projet de « *Vulgarisation du Code Foncier et Domanial en milieu rural de la Préfecture de N'Zérékoré (septembre-octobre 2008)* » de l'ONG « Association Mains Solidaires » (AMAS), sur le financement du PNUD en Guinée, à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance Démocratique et au Renforcement des Capacités. Ma participation à la mission de terrain et à la rédaction du rapport analytique de ladite mission dans le cadre de ce projet m'avait permis de comprendre la perception générale des populations sur ce code, et de mesurer les limites à la fois de ce documents et de l'Etat dans ses efforts de vulgarisation du dit code.

**a) *La rédaction de la demande d'immatriculation***

Cette demande doit être adressée au maire dans les communes urbaines (CU) ou au préfet dans les Communes Rurales (CR). Il est clair que ce travail nécessite de recourir à une aide pour la formulation d'un document aussi important, si le demandeur n'en a pas la capacité, et si ses relations ne lui permettent pas d'en bénéficier gratuitement. Ce genre d'assistance nécessite alors de l'argent. Or, près de 60% des populations rurales guinéennes sont pauvres, avec une contribution de 86% à la pauvreté nationale (DSRP 2<sup>184</sup>, 2007) ;

**b) *L'établissement d'un plan de la parcelle.***

Ce plan indiquera l'emplacement du terrain de façon à ce qu'il ne soit pas confondu à un autre. Cette tâche devrait être complétée par un géomètre privé que le requérant sera obligé de contacter à Conakry ou à partir de la capitale régionale la plus proche en payant les frais de son déplacement ainsi que ses honoraires. Une fois encore le coût semble plus qu'inabordable ;

**c) *Le dépôt de la demande et du plan au bureau de conservation foncière et la publication de la demande d'immatriculation.***

Suite au dépôt de ce dossier composé de la demande et du plan du domaine en question, le Conservateur Foncier doit publier la demande. Les frais de cette opération sont à la charge du requérant. Les coûts de ces deux étapes seront très élevés par rapport au pouvoir d'achat de la plupart des populations en zones rurales ;

**d) *l'ouverture d'un registre d'opposition dès réceptions de la demande***

Toute personne qui contestera et réclamera la parcelle en question disposera d'une certaine période pour faire connaître ses revendications. Dans de tels cas, le dossier sera transféré à la justice. Si personne ne conteste votre demande d'immatriculation au cours de la période prévue, nul ne pourra alors contester votre droit plus tard. Après cela, votre droit sera reconnu par la loi ;

**e) *la matérialisation des limites de la parcelle avec des bornes d'immatriculation***

La personne désignée pour cette tâche doit être autorisée à exercer cette fonction. En milieu rural, cette opération doit être exécutée en présence du président de la CR ou de son représentant, de tous les propriétaires voisins de la parcelle. Un procès verbal sera établi et

---

<sup>183</sup>- cf articles 135 à 151 du Code foncier et domaniale du 30 mars 1992.

<sup>184</sup>- « Document de stratégie de réduction de la pauvreté n°2 » (DSRP 2, 2007).

signé par toutes les personnes indiquées dans l'opération. C'est après avoir épuisé toutes ces étapes que la terre (parcelle ou domaine) sera enregistrée dans le livre foncier pour compléter cette étape ; le requérant payera également les frais de déplacement du greffier notaire qui se rendra sur les lieux en vue de compléter le procès verbal ;

***f) l'établissement du titre foncier***

A ce niveau, le conservateur foncier établit un titre foncier. Une copie de ce document important est remise au requérant. En général, tous ces frais sont prévus en une redevance unique à la charge de l'attributaire (le requérant).

Ainsi, si l'application de ce code foncier et domanial dans les centres urbains est apparue relativement aisée et moins dangereuse, cela n'a pas été le cas en milieu rural pour de multiples raisons : coût élevé de la procédure d'immatriculation (estimé à 58 dollars par hectare)<sup>185</sup>, complexité des rapports juridiques au foncier agricole<sup>186</sup>, l'analphabétisme de la majeure partie de la population notamment en milieu rural, insuffisance de la vulgarisation du code. « *Les titres de propriété se sont révélés par ailleurs inaccessibles pour la quasi-totalité des populations agricoles* » (BRASSERIE et OUEDRAOGO, 2008, p.13).

En s'inscrivant dans les nouvelles orientations politiques du gouvernement guinéen qui prônait alors le libéralisme économique depuis le discours programme du chef de l'Etat, le 22 décembre 1985, le nouveau Code foncier et domanial de 1992 s'était fixé comme objectif de faciliter l'accès à la terre aux particuliers afin de stimuler les investissements privés. Cet objectif se décline sur deux options : a) la reconnaissance de la propriété privée garantie par l'Etat ; b) la démocratisation et la décentralisation de la gestion des ressources foncières. Cependant, cet objectif a malheureusement éloigné le texte des réalités locales (OUEDRAOGO, 2002, in REY, 2007, p.222), comme nous l'avons souligné plus haut.

Dans ses options rurales, le Code foncier et domanial de 1992 aborde dans un premier temps, la définition des personnes (physiques ou morales) reconnues comme pouvant acquérir le statut de propriétaire foncier ainsi que les conditions de réalisation de ce statut (article 39). Ces catégories de personnes sont : les détenteurs d'un titre foncier, les occupants titulaires de livret foncier, de permis d'habiter, d'autorisation d'occuper

---

<sup>185</sup>- Programme de gestion des ressources naturelles – composante plan foncier rural, rapport de mission J M R E C H, 1996

<sup>186</sup>- L'application de cette procédure cartésienne exige la destruction partielle ou totale des structures socio-économiques de base, fondées traditionnellement sur la communauté de biens et la primauté du droit de l'aîné.

(documents en vigueur sous l'ancienne loi foncière) et les occupants justifiant d'une occupation paisible, personnelle, continue et de bonne foi. On pourrait interpréter le dernier cas (art. 39 alinéa 3) de deux manières : d'une part, comme une reconnaissance implicite des droits coutumiers par la nouvelle législation et, d'autre part, comme une ouverture du Code foncier et domanial vers le droit coutumier auquel les populations rurales ont largement recours et que REY (2007, p.222) appelle « *le droit positif dans le monde rural* ». En vertu de cette disposition, un détenteur du droit coutumier pourrait effectivement invoquer à son profit la condition de l'occupation prolongée de terres, car « *les occupants justifiant d'une occupation paisible, personnelle et continue de bonne foi* » sont aussi considérés comme des propriétaires. Toutefois, cet alinéa de l'article 39 comporte des restrictions qui nécessitent de détailler la constitution de cette occupation reconnue par la loi. En effet, ces restrictions sont exprimées par les termes ou expressions : « *paisible* », « *personnelle* », « *continue* » et « *de bonne foi* ». « *Paisible* » présume que la possession n'ait jamais fait l'objet de contestation. Le terme « *personnelle* » signifie qu'elle doit avoir été exercée en son nom par la personne qui invoque la prescription acquisitive. « *Continue* » implique que la jouissance ne doit pas avoir été interrompue, même une fois. L'expression « *de bonne foi* » signifie enfin que le possesseur ne doit pas avoir eu connaissance de l'existence de droits réguliers d'une tierce personne sur l'espace en question.

En apportant implicitement l'option rurale dans le cadre de la reconnaissance de la propriété en cas d'occupation, l'article 39 mentionne: « *la preuve de la bonne foi [de la propriété] est apportée par tous les moyens, et notamment [...] par la mise en valeur de l'immeuble conformément aux usages locaux* ». Les incertitudes à ce niveau résident surtout dans la pratique de la jachère dont la durée reste très variable selon les contraintes foncières des populations. Ce cycle est d'autant long que les terres sont abondantes. Cela apporte suffisamment de confusion dans l'appréciation de l'expression : « *une occupation continue* », puisqu'en période de jachère (notamment lorsque cette période est longue), le terrain est apparemment vacant. Mais en réalité, ce n'est pas le cas. Du fait que le législateur ne se soit pas appuyé sur une analyse qui identifie et caractérise clairement les diverses situations socioculturelles, rend ce code inapplicable encore aujourd'hui en milieu rural guinéen. Or l'enclassement socioculturel du foncier rural fait de la gestion de cette ressource une situation extrêmement complexe. En effet, l'extrême variabilité des règles du foncier coutumier (car il varie suivant les localités, les ethnies, voire les familles) fait aussi que le Code foncier et domanial ne règle pas la problématique de stabilisation du foncier par des

principes généraux conçus loin des réalités locales. Aujourd'hui, l'impact de ce Code Foncier est très limité dans le monde rural, d'autant qu'il est certainement plus réaliste d'être reconnu comme détenteur par la communauté vivant sur le territoire concerné que par un Etat absent à cette échelle et qui ne peut dans une telle position protéger les droits du détenteur d'un titre de propriété, si les autorités coutumières ne les lui reconnaissent pas.

L'article 92 définit le cadre réglementaire de l'aménagement du foncier rural concernant la protection de l'environnement à travers l'aménagement des aires protégées, des forêts classées ainsi que des périmètres agricoles et pastoraux. Il est surtout relatif aux « *règles d'aménagement du foncier rural* ». Comme le note REY (2007, p.224), cet article «  *vise [...] une hypothèse particulière qui ne peut être perçue comme un véritable régime dérogatoire pour la propriété foncière rurale en général puisqu'il s'agit véritablement d'un cadre propre à la protection et à l'aménagement* ».

Ce "document de référence" ne traite pas non plus la notion de « copropriété » en milieu rural. En effet, selon le régime foncier coutumier, les domaines agricoles lignagers ou familiaux appartiennent traditionnellement à tous les membres du groupe. A l'exception des espaces de cultures pérennes, tous les autres (essentiellement des jachères) circulent entre les actifs sous le contrôle du chef. Pour approprier individuellement une portion de ces espaces, il faut y cultiver une culture d'espèce pérenne. Etant donné la concurrence sur ces terres pour la conquête par exemple des palmiers à huile naturels et pour l'installation des nouvelles cultures de caféiers..., les conflits fonciers entre des membres d'une même famille ou de différentes familles sont souvent récurrents. De telles situations ne sont pas abordées par les options rurales de ce code. En raison de la grande diversité des situations socio-foncieres et la marque orale des régimes fonciers qui caractérisent notre terrain de recherche, comme d'ailleurs dans les autres régions du pays, l'application des dispositions de cet article n'est pas du tout aisée en cas de conflits. Les deux dispositions (art. 39 et 92) n'apportent donc aucune solution tranchée au flou que comporte ce Code foncier et domanial sur le foncier rural, notamment en termes de sécurisation foncière.

Ce document n'est pas connu non plus par la quasi-totalité des populations rurales guinéennes, notamment la catégorie paysanne qui est en majorité analphabète. Il a été rendu obligatoire par le principe selon lequel « nul n'est censé ignorer la loi », c'est-à-dire nul ne peut se soustraire à l'observation de la loi sous prétexte qu'il en ignore l'existence. En effet, la publication du code au journal officiel suffit à le rendre obligatoire (articles 3 et 4 du code



civil). Mais encore, du fait de l'inaccessibilité de ce journal officiel pour tous, de l'analphabétisme de la majorité des populations, la contradiction entre les normes coutumières et le droit moderne a pour conséquence une certaine diversité d'interprétations possibles par rapport à l'appropriation « moderne » de la terre rurale pour les opportunistes en conflit permanent avec les pratiques coutumières. Les efforts de sa vulgarisation de la part de l'Etat ont été très insuffisants depuis l'échec prématuré du projet Opération-Pilote du Plan Foncier Rural (OPPFR) en 1991-1992.

Il nous semble important de rappeler l'objectif de ce projet, l'approche privilégiée pour sa réalisation et la raison principale de son échec. Lancé en 1991 avec des fonds de la Banque Mondiale, ce projet ambitionnait en fait la mise en œuvre dans les zones rurales de la seconde option du code foncier, à savoir le plan foncier rural. Il visait en effet à sécuriser les droits fonciers à travers l'approche du plan de propriété dans les zones riveraines des forêts classées de Diecké et Ziama en Guinée Forestière, principaux anciens foyers d'immigrations agricoles de la région. Mais l'expérience du projet Opération-Pilote du Plan Foncier Rural fût prématurément arrêtée du fait du manque de fonds et certainement du coût prohibitif des immatriculations estimé alors à 58 dollars par hectare<sup>187</sup>.

Ce contexte flou est semblable aux situations passées qui entretenaient des environnements socio-juridiques opportuns pour les uns et qui constituent des cellules de prison pour les autres. Les premiers sont ceux qui profitent de la situation, et les seconds, ceux qui subissent.

Rappelons que le décret du 30 mars 1992 portant code foncier et domanial en Guinée se présente actuellement en milieu rural comme un facteur de croissance des conflits fonciers pour trois raisons essentielles :

- il semble être plus adapté au milieu urbain qu'au milieu rural ;
- sa vulgarisation reste encore très insuffisante, notamment en zones rurales ;
- il reste le cadre moderne de référence en matière de gestion foncière dans le pays alors que les tribunaux chargés de gérer les conflits fonciers n'y trouvent pas de solution définitive ou durable, ceci étant plus notoire en milieu rural qui se trouve confronté à une mutation

---

<sup>187</sup> - Programme de gestion des ressources naturelles - Composante Plan Foncier Rural, rapport de mission de J.M RECH 1996. - *Opération pilote du Plan Foncier Rural (OPPFR)*, rapport d'activité, mai 1995.

foncière complexe. A cet égard, la monétarisation de l'agriculture fait de la terre un objet de réclamations effervescentes qui se traduisent par la multiplicité et la récurrence des conflits.

Depuis 2001, l'Etat guinéen est conscient des faiblesses du Code Foncier et Domanial quant à l'ineffectivité de son application dans cette partie du territoire national à travers la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR)<sup>188</sup>. Cette prise de conscience institutionnelle se traduit par la reconnaissance du paradoxe qui caractérise de CFD de 1992 par rapport au contexte de démocratisation du pays :

*« En dépit de l'instauration, avec le code foncier et domanial (CFD) de 1992, d'un régime foncier libéral fondé sur le respect de la propriété privée de la terre, on constate que les droits des exploitants et des propriétaires traditionnels demeurent précaires et aléatoires. Cette précarité des droits des exploitants agricoles et des propriétaires traditionnels apparaît comme un paradoxe au regard du contexte démocratique et libéral actuel de la Guinée, dans la mesure où se retrouvent marginalisées, de fait, la majorité des terres et la majorité de la population. »<sup>189</sup>*

En dépit de cette prise de conscience, d'énormes efforts restent à faire dans ce domaine, aucun texte d'application de ces deux documents (CFD et DPFMR) n'étant encore disponible. Si l'Etat guinéen a récemment formalisé sa volonté d'associer les populations rurales à la gestion des ressources naturelles en y responsabilisant les organes décentralisés dans les textes<sup>190</sup>, il n'a pas renoncé à garder les organes de centralisation des ressources en vue de continuer à exercer un contrôle sur les modalités de gestion.

## **Conclusion du chapitre IV**

Les mutations que connaissent actuellement les unités familiales de production agricole en Guinée Forestière sont complexes. Elles résultent de plusieurs facteurs parmi lesquels figurent en bonne place les modifications des contextes politico-démographiques du pays. Sur le plan politique, la loi selon laquelle « la terre appartient à celui qui l'exploite » dans le contexte de

---

<sup>188</sup> - La Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR) est un document de 11 pages qui a été adopté par le gouvernement le 20 mars 2001 et promulgué par le Décret présidentiel D/2001/087/PRG/SGG portant adoption de la politique foncière en milieu rural, signé le 17 mai 2001.

<sup>189</sup> - Décret présidentiel D/2001/087/PRG/SGG portant adoption de la politique foncière en milieu rural, signé le 17 mai 2001, pp.2-3.

<sup>190</sup> - Bien que cette volonté ait été exprimé dans le «Discours-Programme du Chef de l'Etat» du 22 décembre 1985, sa consignation dans le code des collectivités locales est récente, disponible seulement depuis 2008. On peut tout de même souligner que l'adoption de la loi fondamentale par référendum le 23 décembre 1990 était un signe de concrétisation des bases de la décentralisation en Guinée.

la nationalisation des sols à travers le décret du 20 octobre 1959, a été le principal facteur de l'affaiblissement des règles coutumières dans la gestion du foncier rural. L'institution des normes a eu pour conséquence une augmentation de la pression sur les ressources foncières en raison des obligations liées à ces normes. C'était le début du raccourcissement des cycles de jachères et de la durée des cultures vivrières à basse du riz pluvial. Les cultures pérennes à base du caféier ont été, quant à elles, délaissées non seulement sous l'effet des impôts en nature (les normes), mais aussi par le mauvais par les mauvais achats du café aux paysans. Sous la 2<sup>e</sup> République, la libéralisation de l'économie et la suppression du système de normes s'étaient accompagnées de l'accélération de la pression foncière et de la relance de la caféiculture. Cette relance de la filière café fut accueillie avec beaucoup d'engouement par la paysannerie. Mais la capitalisation des acquis du projet RC2, notamment la Fédération Nationale des Planteurs de Café de Guinée (FNPCG), a du mal à se pérenniser aujourd'hui. Ce qui aboutit actuellement à un bouleversement des systèmes de production par le café qui occupe de plus en plus de l'espace avec peu de rendements. L'introduction d'autres cultures pérennes tels que l'hévéa et le palmier à huile amélioré, a accentué la concurrence dans l'occupation des espaces de coteau entre cultures vivrières et celles pérennes.

Sur le plan démographique, on constate une baisse considérable des densités rurales consécutives à la fuite massive des actifs agricoles parmi les populations locales, ainsi que la pauvreté qui s'était généralisée. Ces facteurs avaient entraîné le délaissement ou l'abandon, dans certains cas, de la caféiculture sous la 1<sup>ère</sup> République. Sous la 2<sup>e</sup> République, le retour massif des anciens émigrés en provenance des pays voisins à partir de 1985 aura un double impact sur le foncier ainsi que sur les systèmes de cultures. Au plan foncier, on note une accentuation de la pression sur les terres cultivables dans un contexte où les régulations foncières en milieu rural par le code foncier et domanial promulgué en 1992 ne semblent pas possibles. Pendant ce temps, se déclenche un processus d'individualisation des mises en valeur de la terre.

### ***Conclusion de la deuxième partie: Des unités de production qui s'adaptent diversement aux contextes de mutations socioéconomiques et démographiques***

Les facteurs explicatifs des mutations actuelles des sociétés rurales, notamment celles des unités familiales de production, résident aussi bien dans les systèmes lignagers de ces sociétés elles-mêmes qu'au niveau des différentes formes de gouvernance que le pays a connues depuis les indépendances et qui ont influencé leur fonctionnement interne. A l'interne, le fonctionnement des systèmes lignagers se répercute sur les espaces agraires en termes de

démembrement successif des anciennes exploitations. Ce processus de démembrement a été exacerbé par les lourds prélèvements que supportaient les chefs de ménages suite à l'introduction du système de normes sous le régime de Sékou TOURE entre 1958 et 1984. Les conséquences directes de ces normes ont été l'accélération du processus d'éclatement des structures lignagères. Cela s'est accompagné de l'effritement des liens économiques et matériels entre les différentes unités familiales. Ces liens existent mais sous une forme de plus en plus mutualiste. De même, la restriction et/ou l'interdiction des pratiques initiatiques (1959-1961) dans plusieurs communautés par le premier régime de la Guinée indépendante sont considérées par la plupart des vieillards comme l'un des facteurs historiques les plus redoutables des mutations actuelles.

Ainsi, ces deux facteurs ont-ils sérieusement affaibli aujourd'hui le pouvoir de contrôle socioéconomique des aînés sur les jeunes<sup>191</sup>. L'éclatement des structures lignagère ou des familles plus élargies apparaissait pourtant comme une nécessité pour leurs chefs qui étaient obligés de présenter les impôts de leurs membres alors imposables. Cela permettait d'alléger la charge de ces responsables familiaux vis-à-vis des autorités administratives. C'est dans ce contexte, qu'a commencé le processus de raccourcissement des cycles de jachères, passant de plus de 10 ans avant la colonisation à 7 ans entre 1958 et 1984. Elle mettait en avant la nécessité de trouver la quantité de produits agricoles destinée à l'impôt. Le départ massifs des jeunes adultes qui fuyaient les conséquences socioéconomiques, voire politique de ce régime contribua à diminuer considérablement la pression démographique sur les ressources foncières. Il n'est pas certain que les immigrés qui provenaient en général de la Haute Guinée, puisse constituer une pression significative sur les terres des terroirs villageois, les départ parmi les autochtones étant plus nombreux que l'effectif des arrivants<sup>192</sup>. Mais cette faible pression foncière aura été rompue à partir des années 1980 avec le changement du régime. L'adoption du libéralisme économique et la suppression du système de norme avaient en effet impulsé une nouvelle dynamique démographique vers le pays. Celle-ci avait commencé par le retour des anciens émigrés, et s'est poursuivie par des vagues successives de réfugiés durant au moins une quinzaine d'années. Ces nouvelles dynamiques se couplent actuellement de

---

<sup>191</sup> Il s'agit surtout des jeunes actifs aspirant à leur autonomisation sociale et économique.

<sup>192</sup> Nous ne disposons pas de statistiques officielles exhaustives sur ces mouvements démographiques. Mais ce phénomène nous a été rapporté couramment par les paysans qui ont été témoins de la première République (1958-1985). L'une des raisons qui pourraient expliquer cette difficulté liée au manque de données à notre niveau, est que la plupart de ceux qui quittaient le pays dans ce contexte, se cachait jusqu'à la traversée de la frontière, et par voie de conséquence, nous pensons qu'il n'y avait pas de tenue de statistiques pour ce catégorie de population dans le pays.

conflits fonciers dans un contexte de concurrence effrénée sur les jachères au sein des exploitations familiales. Les paysages agraires des finages apparaissent ainsi dans une apparence anarchique où les "terres vacantes" seraient en abondance.

De nos jours, le souci pour les jeunes est d'assurer une autonomie garantie à la fois pour eux-mêmes et pour leurs futurs héritiers sur le plan économique et foncier. La caféiculture demeure au cœur des stratégies de solution. Mais la plupart des caféiculteurs évoluant généralement de façon individuelle ou au sein des structures associatives peu fortes en termes d'organisation, sont toujours victimes de la mauvaise vente de leur production caféière. Ils sont par conséquent obligés de diversifier les sources de leurs revenus à travers la pluriactivité.

Les efforts fournis dans le cadre des aménagements de bas-fonds sont certes considérables. Cependant, ils restent encore insuffisants en raison du besoin croissant de production rizicole. Les services d'encadrement doivent nécessairement continuer avec des approches plus adaptées pour impulser une véritable amélioration de la production agricole à la fois de produits vivriers et d'exportation.

**TROISIEME PARTIE : CAFEICULTURE ET  
SECURISATION FONCIERE ?**

### ***Introduction de la troisième partie***

A la question de savoir qu'est-ce qui justifie la prédominance du caféier dans les systèmes de cultures sur coteaux, la raison financière était la plus évoquée par les paysans que nous rencontrons. Cette représentation "lucrative", du moins économique, du caféier est quasiment omniprésente dans la pensée de tous les acteurs de la filière. Nous l'avons remarqué depuis la phase exploratoire de cette recherche, même au cours de nos entretiens avec des spécialistes nationaux des cultures pérennes. Le rôle financier du café est certes incontestable dans la vie socioéconomique de tous les acteurs de la filière café, y compris les producteurs. Pour ces derniers et leurs familles par exemple, *«le revenu caféier est régulier chaque année quelle que soit sa modestie»*.

Cependant, la faiblesse à la fois des rendements et des revenus pour la majorité des paysans caféiculteurs est en contradiction avec l'extension et/ou la multiplication continue des caféières. Nous pensons qu'une telle faible productivité résulte de l'inefficacité de l'itinéraire technique suivi pour les systèmes de culture au cours de la ou des campagnes agricoles. Elle s'explique par une planification parfois peu rigoureuse ou incompatible avec un système de pluriactivité agricole qui est logiquement exigeante ; ce qui rend parfois le calendrier agricole non opérationnel.

Une culture spéculative ne se maintient logiquement que lorsqu'elle continue de représenter son intérêt socioéconomique pour le producteur. Au Cameroun par exemple, les plantations de caféiers ont été massivement remplacées par d'autres systèmes de culture, notamment vivrières quand l'équilibre socioéconomique qui était entretenu par les revenus caféiers devenait plus fragile. Aujourd'hui d'ailleurs, la réalité de l'essor du vivrier marchand est largement diffusée un peu partout en Afrique de l'Ouest avec la généralisation de la croissance urbaine et de la monétarisation des échanges. En Guinée Forestière, il est rare de parler de remplacement de toute une plantation de caféiers, à l'exception des stratégies de rajeunissement des vieilles plantations par riziculture pluviale.

A la place d'une substitution systématique des plantations improductives à cause soit de leur ancienneté ou des itinéraires peu adaptés, les paysans développent la pluriactivité comme une alternative. Celle-ci permet à la fois d'accroître leur capacité de sécurisation des terres et de trouver des revenus complémentaires à travers d'autres activités agricoles ou non, considérées comme des activités secondaires. Les mécanismes de sécurisation foncière passent ainsi fréquemment par l'extension des cultures pérennes à base du caféier, la

destruction d'une plantation étant considérée comme une source d'insécurité socioéconomique et foncière.

Notre questionnement dans cette partie est comment expliquer une telle rationalité qui peut paraître absurde dans un raisonnement économique ? Sur quel type d'espaces fonctionne cette rationalité au sein du finage et comment ?

Cette dernière partie de deux chapitres (V et VI) a pour objectif de montrer que la logique principale des paysans caféiculteurs ne peut être pensée en dehors de la compréhension de leur environnement socioéconomique et de leur propre rationalité.



## CHAPITRE V : LA CAFEICULTURE DANS LES REVENUS DES FAMILLES

### Introduction du chapitre V

Les effets actuels de la monétarisation généralisée des échanges font que, de nos jours, les cultures de rente ne sont plus les seules qui procurent de l'argent au paysan et ce, quelle que soit la région, même pour les sociétés vivant des activités de subsistance. Les systèmes de production à base du vivrier sont dans ce sens aussi vendables et sources de revenus qui entrent en concurrence avec les cultures pérennes. En région forestière guinéenne, le café est l'une des cultures dites commerciales profondément enracinée dans les systèmes de production. Toutefois, si l'importance de la caféiculture dans les modes d'occupation des espaces agraires reste une évidence, la détermination des logiques qui définissent le choix de cette plante par les paysans demeure complexe à analyser.

En effet l'introduction du café dans les systèmes de production est un processus de valorisation économique de l'espace agricole. Avant le café, le colatier qui est une culture pérenne plus ancienne dans la région n'avait pas besoin de vastes espaces, en raison notamment de la primauté de la valeur socioculturelle de la noix de cola sur sa valeur économique. Dans certaines communautés de cette région, notamment chez les Kpèlè, Toma, Konon, Manon et kissi, le nombre de colatiers correspond traditionnellement à celui des enfants nés vivants dans la famille. En plus de cette fonction spécifique qu'accomplit le colatier dans les communautés citées, la noix de cola est présente dans toutes les cérémonies sociales, même de nos jours. Le café est la première culture pérenne de grande importance économique dans cette région. C'est à travers cette culture que les systèmes de contrôles fonciers individuels se sont accrus au sein des exploitations agricoles familiales. S'il y a donc besoin de contrôle de l'espace entre cultures pérennes et cultures vivrières, c'est le café qui en est à la base, bien que cela se passe avec des inégalités considérables entre les exploitations du point de vue économique.

L'engouement qu'a suscité le projet de relance de la caféiculture (RC2) n'a pas été suivi de résultats conséquents pour les paysans puisque les mesures d'accompagnement envisagées à cet effet n'ont pas été efficaces. Finalement, les paysans se retrouvent de nouveau en difficultés pour respecter les itinéraires techniques, des difficultés qui ne sont certainement pas de même nature que celles qu'ils ont connues au cours du régime de Sékou TOURE.

Aujourd'hui, les paysans sont abandonnés à eux-mêmes face aux caprices du marché international. Dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, les paysans sont protégés contre les risques du marché international liés notamment à la baisse du cours des produits agricoles. Cette protection se fait à travers une caisse de stabilisation des prix de produits agricoles que le gouvernement met en place. Par ces mesures, l'Etat paie les produits aux paysans à un prix encourageant (rémunérateur) et gère ses problèmes avec ses partenaires du marché international. L'Etat peut perdre ou gagner ; mais le paysan gagne toujours en termes de régularité et de constance relative de son revenu agricole. C'est aussi une politique incitative qui motive les paysans à apporter plus de qualité à leurs produits.

Les difficultés économiques et financières liées à la caféiculture se caractérisent actuellement par un faible pouvoir d'achat des petits producteurs qui sont pourtant les plus nombreux. Afin de remédier à cette situation, certains paysans font recours à la pluriactivité comme alternative. Cependant, de l'avis des enquêtés, le choix du café répond moins à la question de patrimonialité qu'à celle monétaire, même si le revenu qui en résulte est moins satisfaisant.

### **5.1- La caféiculture au centre d'une polyculture complexe**

La complexité des formes de polycultures qui se pratiquent les coteaux est saisissable sur deux principales formes systèmes de production sur coteaux. On distingue dans un premier temps les systèmes de production qui associent plusieurs cultures pluriannuelles au caféier sur les mêmes parcelles de coteaux.<sup>193</sup> A l'exception des plus anciennes plantations de colatiers qui y apparaissent plus homogène, nous pouvons souligner entre autres cultures associées : les colatiers, les agrumes (orangers, avocatiers, citronniers, mandariniers, pamplemoussiers...), de l'ananas, des bananiers (parfois de différentes variétés comme banane plantain et/ou banane douce) etc. On y trouve parfois des légumineuses comme le piment (mais ces espèces ne sont souvent pas plantées). Cela ne signifie pas qu'on ne puisse y trouver des caféières aussi pures, surtout que nous avons déjà parlé d'un important projet de relance de la caféiculture qui a existé dans la région entre la fin des années 1980 et 2000. Il ya en suite les systèmes de production à base du riz pluvial. Les cas où l'association de la polyculture de riz pluvial est possible avec la culture du café sur la même parcelle, c'est lorsqu'un caféiculteur

---

<sup>193</sup> C'est pourquoi nous empruntons d'ailleurs au l'expression « *agro-forêts à base du caféier* » Centre de Recherche Agronomique de Sérédou (CRA-S) qui est l'une des quatre antennes régionales de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG).

décide de rajeunir sa vieille plantation de caféiers en y cultivant du riz pluvial (cf. photos 6 et 16, pp.280 et 338).

Ces deux catégories de systèmes de production déjà séparément complexes partagent également les espaces de coteaux. Les champs de riz et les plantations de cultures pérennes sont entremêlés avec les jachères. Sur la photo n°6, le cas spécifique d'association entre café et polyculture à base du riz pluvial est illustré.

**Photo 6 : Des paysans dans leurs champs de polycultures vivrières et pérennes entremêlées avec des parcelles de jachères sur coteau en 2011 (zones de Gouecké et Sérédou)**



Source : LAMAHD., 2011

***Une culture de plus en plus individuelle en raison de son caractère monétaire***

L'analyse diachronique du début de cette culture pour les personnes interrogées montre que l'individualisation de la gestion des plantations de caféiers est relativement récente. Avant et pendant la première République, les plantations de café avaient en effet un statut patrimonial. Au décès d'un père, la plantation familiale ne faisait jamais l'objet de partage ; elle était toujours placée sous la responsabilité d'un frère du défunt, son fils aîné ou le plus âgé de ses fils présents dans le village. Si elle devait être confiée à l'un des frères du chef de famille qui venait de décéder, elle constituait une des principales modalités du lévirat par rapport à la/aux veuves concernées. Cette culture est individuelle de nos jours. Elle représente

un facteur d'autonomisation financière parmi tant d'autres.

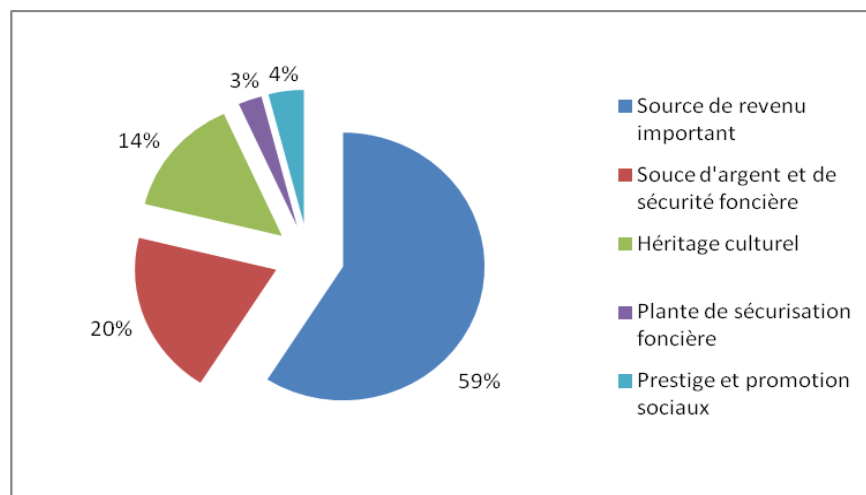
Pour plus de la moitié des chefs d'exploitations agricoles familiales rencontrés (59%), le café est choisi parce qu'il constitue une source de revenu (cf. Tableau 25 et graphique 35, p.281). Les autres raisons par ordre décroissant sont : une source de revenu et un moyen de sécurisation foncière (20%), l'héritage culturel (14%), le prestige et la promotion sociaux (4%), puis, essentiellement la sécurisation foncière (3%). Par l'expression héritage culturel, nous pensons au fait que certains paysans expliquent leur intérêt à la caféiculture par le fait qu'ils l'aient connue avec leurs parents dès leur naissance.

**Tableau 25:** Les raisons du choix de la caféiculture en 2010

Raisons	Effectif	%
Source de revenu	131	59,01
Source de revenu et de sécurité foncière	44	19,82
Héritage culturel	32	14,41
Plante de sécurisation foncière	6	2,70
Prestige et promotion sociaux	9	4,05
Total	222	100,00

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 35:** Les raisons du choix de la caféiculture en 2010



Source: LAMAH D., 2010

Sur le tableau 26 et le graphique 36 p.282), cet engouement pour la caféiculture est lisible notamment entre 1985 et 1994. C'est la période au cours de laquelle les projets, les bailleurs de fonds et les structures techniques de l'Etat se sont sérieusement investis dans la vulgarisation de la caféiculture. La baisse relative de cet engouement est compensée par la création individuelle des plantations par des jeunes garçons et des femmes tant des familles monogames que de celles polygames.

**Tableau 26:** Date du début de la caféicultures selon les planteurs (chefs de ménages)

Année	Eff	%
1945-1974	23	10,36
1974-1985	36	16,22
1985-1994	59	26,58
1994-2003	59	26,58
2003-2010	45	20,27
Total	222	100,00

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 36:** Répartition des chefs d'exploitation enquêtés en 2010 dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon la date du début de la caféiculture



Source: LAMAH D., 2010

Dans certaines familles polygames, les plus jeunes sont souvent poussés par leurs mères pour la demande de terres destinées à la caféiculture. Les travaux d'entretien des caféières peuvent se trouver, dans de tels contextes, à l'épreuve de l'insuffisance de la main d'œuvre et des moyens financiers. Lorsque, dans une même famille, chaque actif<sup>194</sup> est propriétaire d'au moins une plantation pérenne, il devient parfois difficile de mobiliser la main d'œuvre nécessaire pour les travaux d'entretien de ces plantations. Cela arrive en particulier si les moyens financiers sont limités par rapport aux coûts de cette force de travail extérieure. En général, les plus gros efforts reposent sur les jeunes qui doivent organiser des groupes d'entraide pour le désherbage à la machette. Deux modalités de désherbage sont souvent possibles selon la disponibilité de la main d'œuvre familiale et selon les moyens financiers permettant de s'en procurer.

En cas d'insuffisance ou de manque de la main d'œuvre, on envisage un seul passage par an. Les travaux commencent par les plus jeunes plantations non productives à partir du mois

<sup>194</sup> La catégorie des actifs comprend les jeunes scolarisés ou non ainsi que les adultes qui sont capables d'investir dans les travaux de production agricole.

de juillet; il apparaît alors pratiquement impossible de nettoyer au même moment toutes les plantations. Le désherbage des caféières productives commence en octobre pour éviter la perte des cerises lors de la récolte. L'élagage ou le recépage se font généralement en cette période. Sauf en cas d'une attaque<sup>195</sup> sévère par des maladies, l'utilisation des produits phytosanitaires ne constitue pas une habitude des paysans dans leur itinéraire technique. Cela ne signifie pas qu'ils n'en ont pas besoins pourtant, car ils connaissent l'intérêt de l'usage de ces produits.

Lorsque les contraintes liées à la mobilisation de la main d'œuvre sont moindres, les plantations productives peuvent être désherbées en deux passages. Le premier passage s'effectue en juillet-août et le second en octobre-novembre, l'objectif étant de pouvoir ramasser les cerises qui tomberaient au cours de la récolte. C'est également pendant ces périodes d'entretien où les pieds morts sont remplacés.

Une analyse de la position sociale des individus concernés et de certains de leurs discours permet de comprendre que les logiques paysannes qui président au choix des systèmes de culture se résument dans leurs obligations sociales plus ou moins formelles de chefs de familles. En effet, du fait de l'enchâssement social de la gestion des ressources productives (la terre en particulier), la disposition d'une plantation crée pour le planteur un réseau de solidarité mutualiste avec d'autres personnes au sein et au-delà de sa communauté villageoise. Elle permet entre autres avantages : l'accès plus ou moins facile aux crédits interpersonnels ainsi qu'auprès des caisses locales de tontines. Elle favorise également la négociation des alliances matrimoniales. Cependant, seule la plantation de caféiers semble être moins coûteuse à réaliser suivant des itinéraires traditionnels (dans lesquels l'utilisation des engrais chimiques reste marginale en général). Nous qualifions ces itinéraires de traditionnel pour faire allusion au fait que l'usage des intrants tels que les engrais et produits phytosanitaires y est encore rare, voire absent peuvent. Mais ils peuvent s'améliorer progressivement en fonction des capacités de mobilisation des ressources financières, des forces de travail et du niveau d'accessibilité à la terre pour le planteur. Ce choix est majoritairement adopté par les paysans. Dans le cadre de nos enquêtes, seulement près de 5% des caféiculteurs utilisent des engrais contre 95% qui n'en utilisent pas (cf. graphique 62, p.362).

Dans la mesure où les mutations intrafamiliales du foncier agricole touche moins les chefs

---

<sup>195</sup> - La plupart de ces attaques ne sont même pas souvent suivies par des traitements particuliers. Seuls les planteurs qui ont une économie équilibrée peuvent penser à l'intervention d'un spécialiste pour le traitement des plantes qui se limite à l'usage des produits phytosanitaires contre des insectes foreurs des caféiers.

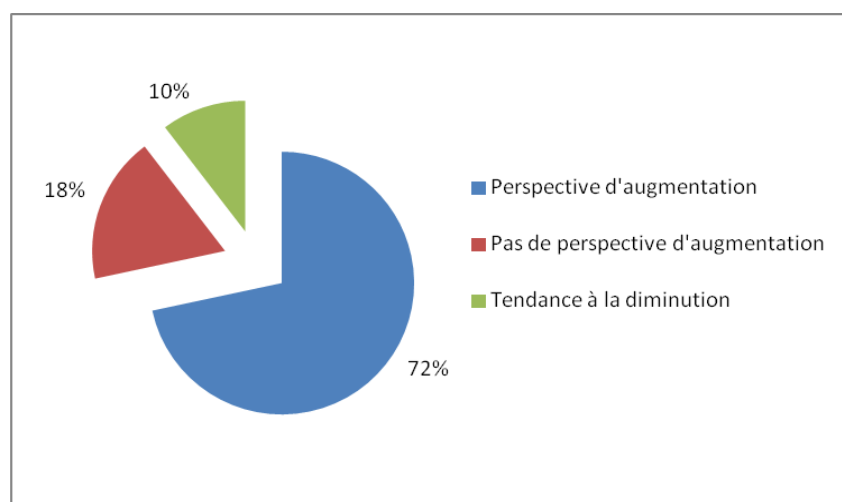
de ménages que les jeunes et/ou les femmes, l'augmentation des surfaces de plantations de café pour les responsables d'exploitations agricoles ne nécessite pas l'avis des membres de la famille. Ils peuvent seulement informer leurs épouses de leur intention afin que celles-ci ne pensent pas éventuellement aux parcelles concernées dans leurs projets éventuels de productions vivrières. En dehors donc des contraintes spécifiques liées à l'insuffisance, voire au manque de terres et de moyens financiers ou de forces de travail, l'engouement pour l'augmentation des superficies de plantations pérennes à base du café reste encore considérable. Ainsi, sur les 222 chefs d'exploitations et caféiculteurs que nous avons interrogés, 72% ont une perspective d'augmenter leurs caféières. Alors qu'une stagnation des superficies s'observe pour 18% des enquêtés, 10% pensent à une éventuelle diminution des superficies de leurs plantations (cf. tableau 27 et graphique 37, p.284). Dans ces deux derniers cas (stagnation de la superficie), deux facteurs explicatifs peuvent être identifiés à savoir le facteur foncier et le facteur main d'œuvre. Ces deux facteurs ne s'excluent pas ; ils peuvent d'ailleurs coïncider parfois.

**Tableau 27:** Perspective d'avenir de la caféiculture en termes de superficie

Perception	Eff	%
Perspective d'augmentation	159	72
Pas de perspective d'augmentation	40	18
Tendance à la diminution	23	10
Total	222	100

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 37:** Perception sur l'avenir de la caféiculture en termes de superficie



Source: LAMAH D., 2010

Les plantations productives qui bénéficient des entretiens plus sérieux et sous ombrage léger fournissent en général à leurs propriétaires les moyens de leur entretien. A chaque récolte, une partie du revenu est réservée spécialement à l'entretien. A ce stade donc, les

propriétaires de ces plantations peuvent se procurer facilement de la main d'œuvre salariale.

Les effets de la monétarisation sont bien lisibles dans les raisons du choix de la caféiculture que les enquêtés ont évoquées (tableau 25 et graphique 35, p.281). Mais la compréhension des logiques qui se profilent derrière ces raisons n'est pas simple. Il est souvent difficile, au cours d'un entretien avec une personne étrangère, que le chef de ménage évoque des conflits qui l'opposent par exemple à ses voisins ou à l'un des membres de sa famille. Il préfère souvent rester discret sur ces différends de peur d'exposer un problème interne de la communauté à l'extérieur. C'est notamment le cas des conflits fonciers. Pour les jeunes actifs de la famille, scolarisés ou non, faire une plantation de café apparaît plutôt comme une stratégie non seulement d'accumulation de capitaux à long terme, mais aussi celle d'appropriation individuelle des terres. Mais on peut s'interroger sur le lien de ces raisons avec les principales stratégies dont font massivement usage les paysans pour limiter ou éviter les conflits fonciers....

Le développement spatial de ces cultures pérennes à base du café concerne, rappelons-le, exclusivement, les coteaux et les piedmonts aux sols à hydromorphie temporaire. A défaut de nouveaux espaces de colonisation agricole, ces extensions des anciennes plantations de caféiers ou de créations de nouvelles autres ne visent que les parcelles en jachère. Ces jachères, considérées donc actuellement comme les seules réserves foncières des exploitations familiales, font l'objet de concurrence entre ces deux principales catégories de systèmes de production à base du caféier d'un côté, et du riz de l'autre. Quelle est alors la dynamique actuelle des systèmes de production basés sur le vivrier ? C'est cette réflexion que nous aborderons dans les paragraphes qui suivent.

Le système de cultures vivrières est dominé par la riziculture qui se pratique sur les coteaux (riz pluvial aussi appelé riz de coteau ou de versant) et dans les bas-fonds et plaines inondables (la riziculture inondée ou de bas-fond). La riziculture pluviale se fait en association (en complantation ou succession) plus ou moins complexe avec une diversité de cultures secondaires servant d'aliments d'appoint, de condiments ou de sources de revenu indispensable aux dépenses du ménage. Ces cultures secondaires sont : le manioc, le maïs, le gombo, les aubergines, le niébé, le haricot, la banane, le mil, le sésame, l'épinard, l'oignon, la tomate, le melon, le taro ... La réalisation des champs vivriers vise habituellement un double objectif à savoir l'autoconsommation familiale et la création de revenus monétaires (CAMARA et al, 2010 ; IMBERNON, 2003).

Cette pratique de polyculture a l'avantage d'assurer aux paysans une grande possibilité de



sécurité alimentaire, même si le riz reste de loin l'aliment de base. Elle permet aussi l'auto approvisionnement de la plupart des condiments sur place et allège aux femmes les charges de cuisine en termes de dépense, notamment en période de récolte. Les réserves de ces légumes peuvent être consommées durant le reste de l'année si elles ne sont pas vendues.

La superficie moyenne des champs de riz pluvial est de 1,79 ha avec un écart-type de 1,02 ha. Lorsqu'on divise cette superficie moyenne des champs rizicoles sur coteau par la moyenne du nombre de ces champs (1,27 champs par exploitation), un champ couvre environ 1,40 ha. Cependant, la moitié de ces exploitations ont moins de 1,5 ha (cf. tableaux 28 et 29 ; graphique 38, p.286).

**Tableau 28:** Superficie totale des champs de riz pluvial par exploitation en 2010

Sup (ha)	Eff	xi	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni	Nixi cum+	%cum+ nixi	Ecart-type
[0,25;1[	15	0,63	7,85	9,45	5,95			15	7,85	9,45	2,76	
[1;1,67[	108	1,34	56,54	144,72	193,92			123	64,40	154,17	45,06	
[1,67;2,5[	47	2,09	24,61	98,23	205,30			170	89,01	252,40	73,77	
[2,5;5[	17	3,75	8,90	63,75	239,06			187	97,91	316,15	92,40	
[5;8]	4	6,5	2,09	26,00	169,00	1,79	3,21	191	100,00	342,15	100,00	
Total	191		100,00	342,15	813,24	1,79	3,21					1,02

Source: LAMAH D., 2010

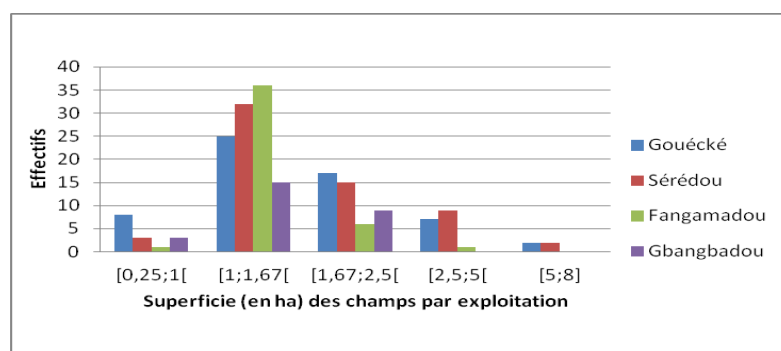
*Nb : La superficie moyenne est calculée en excluant l'effectif des 46 chefs d'exploitations agricoles qui n'ont pas fait de champs de coteau en 2010.*

**Tableau 29:** Nombre de champs vivriers sur coteau par exploitation

Nombre de champs	Eff (ni)	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni	nixi cum+	%cum nixi	Ecart-type
1	147	76,96	147	147			147	76,96	147	60,74	
2	37	19,37	74	148			184	96,34	221	91,32	
3	7	3,66	21	63			191	100,00	242	100,00	
Total	191	100,00	242	358	1,27	1,61					0,51

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 38:** La superficie totale des champs vivriers sur coteau par exploitation dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010



Source: LAMAH D., 2010

A côté de la riziculture pluviale, se développe la riziculture de bas-fond avec parfois une possibilité d'au moins deux récoltes par an. Le bas-fond est généralement cultivé chaque année ; ce qui implique que la pratique de jachère soit moins fréquente, notamment pour les agriculteurs qui ont peu de bas-fonds. Pour certaines parcelles, une succession avec des cultures de contre-saison s'organisent en fonction du calendrier des activités (cf. Graphique 21, p197). En zones rurales, les bas-fonds sont généralement mis en valeur en riz inondé. A proximité des villes, certaines cultures sont choisies pour des besoins du marché. Les cultures maraîchères (les feuilles de patate, les tomates, les aubergines...), les arachides associée au maïs,...s'y développent couramment. Les tubercules (taro et patate par exemple) se cultivent aussi dans les bas-fonds, mais seulement en période sèche.

L'exploitation des bas-fonds en cultures vivrières est fréquemment basée sur leurs caractéristiques physiques. On distingue ainsi les bas-fonds à hydromorphie permanente et ceux à hydromorphie temporaire. La première catégorie de bas-fonds est destinée à la riziculture du fait de la permanence de l'eau sur les parcelles. Le second type permet une alternance du riz avec les cultures de tubercules et en maraîchage.

Les itinéraires techniques de ce système de culture sont nettement différents de ceux qui se pratiquent sur les coteaux. Ils dépendent essentiellement du type de sol, de la disponibilité en main d'œuvre et du niveau d'avancement des activités de production au cours de la campagne agricole (COMMEAT et DESROUSSEAUX, 2002). Comme différence, il n'existe pratiquement pas d'abattage et de brûlis dans les itinéraires techniques de bas-fond. En raison de la régularité des pluies durant l'année et de l'importance du réseau hydrographique, l'efficacité de la riziculture inondée est subordonnée à la maîtrise de l'eau par les agriculteurs. Toutefois, du fait de l'étalement des précipitations le long de l'année (de février à novembre) qui s'alterne avec l'ensoleillement, la non maîtrise de l'eau ne semble pas être un risque majeur. .

La campagne agricole s'organise autour de cinq à six activités importantes qui peuvent parfois être triées suivant les contraintes particulières des paysans: le choix de la parcelle, le défrichement de la parcelle et le ramassage des herbes, le semis ou le repiquage<sup>196</sup>, le désherbage, la clôture/surveillance ou non du champ, la récolte et le stockage du riz. Il arrive souvent que le semis se fasse à la volée soit directement après le ramassage des herbes mortes,

---

<sup>196</sup> - Si le repiquage est l'itinéraire choisi, la pépinière doit être préparée trois à quatre semaines avant la phase du repiquage. En milieu Kissi et dans la plupart des zones où les projets d'aménagement des bas-fonds ont eu des "effets significatifs", le repiquage est souvent précédé du défoncement. En zone Kissi, cela est une tradition agraire.

soit après le défoncement qui est une innovation du paysannat rizicole. Cette pratique est particulièrement développée chez les peuples Kissi qui ont une longue tradition de la riziculture inondée (PAULME, 1970). Les photos 7 et 8 (pp.288 et 289) présentent deux exemples de modes d'exploitation traditionnelle du bas-fond respectivement en milieu Kissi et Kpèlè.

**Photo 7:** Exemple de défoncement d'un bas-fond rizicole non aménagé en milieu Kissi de la Guinée Forestière en 2010



**Source:** LAMAH D., 2010

NB. De haut en bas des paysans du milieu kissi qui défoncent un bas-fond, le semis en riz d'un autre non aménagé, puis le riz germé. Cette pratique est actuellement courante partout dans la région.

Toutes ces activités sont exigeantes et demandent des efforts physiques importants. Dans la plupart des cas, les travaux nécessitant plus d'effort physique sont exécutés par les hommes à travers des groupes d'entraide, ou par le moyen du salariat agricole. Après la récolte du riz, les cultures de contre-saison (en maraîchage) sont faites couramment en association<sup>197</sup>.

La pratique d'aménagement rizicole des bas-fonds a commencé dans cette région vers la fin des années 1980 avec le Projet de Développement Rizicole de la Guinée Forestière (PDRIGF aussi appelé « *projet Riz* »). Cette pratique a particulièrement fait l'objet d'engouement en milieu paysan au début des années 1990 grâce à l'implication d'autres organismes et des ONG de développement rural et agricole dont le Projet de Développement des Petites Exploitations Familiales en Guinée Forestière (PDPEF), etc. Les itinéraires techniques se distinguent de ceux des bas-fonds non aménagés sur deux points extrêmement exigeants pour les paysans: la maîtrise de l'eau et le repiquage. En effet, l'aménagement du bas-fond prévoit, au cours de la construction des digues et des diguettes, un système d'entrée de l'eau dans les casiers et de sortie lorsque celle-ci se réchauffe sous l'effet de l'ensoleillement. Dans les années 1990, le repiquage et la maîtrise de l'eau étaient strictement observés par les ménages agricoles. Au début de cette initiative, l'engagement des ménages agricoles était total en raison de l'assistance technique qui leur était accordée, notamment les intrants dont bénéficiaient ceux dont les bas-fonds étaient retenus pour

---

<sup>197</sup>- Ibid, 2002, p.57

l'aménagement. Parmi ces intrants on note surtout les engrais, la semence et des outils de travail<sup>198</sup>. Mais suite à l'arrêt des assistances, notamment en engrais, la chute des rendements avait découragé<sup>199</sup> certains paysans qui ont du coup abandonné l'entretien des casiers et des diguettes. Le plus gros avantage apporté par ces projets aura été la sécurisation des droits fonciers sur ces espaces rizicoles à la fois rentables et en raréfaction. Selon la note synthèse de l'AFD<sup>200</sup> sur l'évaluation de ces projets d'aménagement, certains paysans insatisfaits des résultats de ces projets, avaient procédé à la destruction des ouvrages pour continuer avec le système traditionnel d'exploitation de leurs bas-fonds.

**Photo 8 : Exemple d'exploitation traditionnel des bas-fonds en milieu Kpèlè de la Guinée Forestière en 2007**



DE LARUE J., 2007

<sup>198</sup> - Ces intrants agricoles et outils étaient accordés à crédit. Le remboursement était échelonné suivant la capacité de solvabilité des groupements paysans. Et cela les encourageait à convaincre d'autres paysans à adopter le projet d'aménagement des bas-fonds.

<sup>199</sup> - Les schémas d'aménagement des bas-fonds avaient au départ ignoré les pratiques des populations bénéficiaires. Mais il nous semble que c'est surtout la méconnaissance du milieu écologique qui constitue les principaux facteurs d'échec de ces aménagements. Les effets des modes d'exploitation des coteaux et bas-fonds avaient pratiquement échappé aux techniciens du projet. En effet, au cours des siècles, la pratique du système de défriche-brûlis a progressivement entraîné un ensablement important des bas-fonds. Du fait de l'importance du poids du sable par rapport à la boue, cette dernière restait toujours en surface et rendait possible l'exploitation continue des mêmes parcelles. Cette boue qui constitue l'humus et comporte l'essentiel des éléments nutritifs pour les cultures est régulièrement renouvelée chaque année par la décomposition des débris végétaux. Cette disposition nettement stratifiée de la couche de sable (au fonds) et la boue en surface assurait la durabilité du système d'exploitation des bas-fonds. Le planage du bas-fond ayant rompu cette structure initiale du sol de bas-fonds a provoqué une réduction du potentiel naturel de production rizicole. L'opération de planage consiste à faire le nivellement des casiers après la construction des digues et diguettes. Elle avait abouti au mélange de l'humus qui était traditionnellement à la surface, et du sable qui avait été progressivement accumulé en bas de l'horizon riche en humus. Cette réduction du potentiel productif des bas-fonds aménagés devait constamment être compensée par l'emploi régulier et important des fertilisants chimiques à la charge les paysans après le retrait des agents du projet au début des années 1990. C'est pourquoi suite à l'arrêt de la fourniture des engrais aux paysans par les projets, beaucoup d'entre eux ont repris les méthodes traditionnelles d'exploitation rizicole des bas-fonds en négligeant notamment la gestion de l'eau et l'application des engrais qui ne leur sont d'ailleurs souvent pas accessibles. Ces pratiques traditionnelles revisitées (avec amélioration issues de l'apport des projets d'aménagement) est apprécié par les paysans parce que la structure pré-aménagement des sols de bas-fonds est restaurée.

<sup>200</sup> AFD, op. cit., 2007 ; [www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/.../Notes.../02-Notes-synthèse.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/.../Notes.../02-Notes-synthèse.pdf) visité le 11 mai 2013.

En dehors de la particularité susmentionnée, la conduite de la riziculture dans les bas-fonds aménagés a l'avantage pour les paysans dynamiques de réaliser deux récoltes par an, avec une culture de contre-saison. Pour des variétés à cycle long (variétés de 6 mois), les cultures de contre-saison ont lieu en saison sèche après la récolte du riz. En raison de cette alternance saisonnière, la non maîtrise de l'eau ne constitue pas une contrainte particulière pour les paysans.

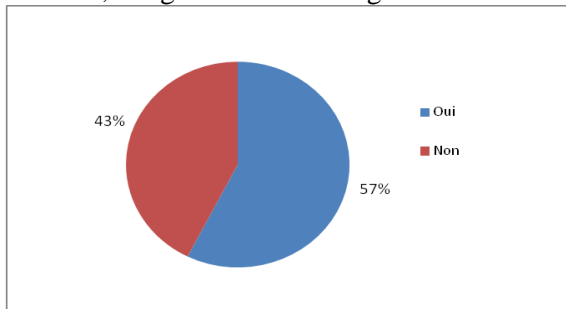
Selon nos enquêtes, 101 (43%) chefs de ménages sur les 237 rencontrés ne disposaient pas de bas-fonds rizicoles au moment de notre passage contre 136 (57%) qui en possédaient. L'absence de bas-fond constitue un facteur considérable de différenciation sociale. Elle est un indicateur de pauvreté pour les familles concernées (cf. tableau 30 ; graphiques 39 et 40, p.290).

**Tableau 30:** Disponibilité ou non de bas-fond rizicole en 2010

Avis	Eff	%
Oui	136	57,38
Non	101	42,62
Total	237	100,00

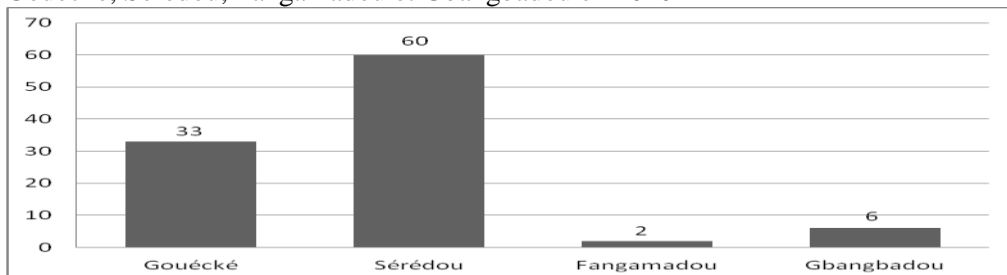
Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 39:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon la disponibilité ou non de bas-fonds en 2010



Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 40:** Les chefs d'exploitations agricoles sans bas-fonds enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010



Source: LAMAH D., 2010

Les exploitations sans bas-fonds rizières sont plus nombreuses dans les zones de Sérédou et de Gouecké (cf. graphique 41, p.292), avec des effectifs respectifs de 60 et 33 chefs de ménages (soit respectivement 59,41% et 32,67%). Dans les deux autres zones, ces exploitations sont de 5,94% (6) pour Gbangbadou et de 1,98% (2) pour Fangamadou.

La superficie moyenne des bas-fonds déclarés est de 1,28 ha si on la calcule en tenant compte de l'ensemble des 237 exploitations dont les chefs ont été interrogés (cf. tableau 31, p.291). Cette superficie augmente cependant lorsque nous considérons uniquement les 136 chefs d'exploitation qui ont effectivement déclaré avoir des bas-fonds. Ces derniers disposaient chacun une superficie moyenne de 2,14 ha (cf. tableau 32 et graphique 41, pp.291-292). Bien que cette distribution restreinte soit moins dispersée que la précédente (celle qui considère l'ensemble des 237 enquêtés), il apparaît que 50% des 136 ayant des bas-fonds ont moins de 1,78 ha chacun. Cela est largement insuffisant pour une exploitation familiale dont le système d'exploitation vivrière sur coteau est basé essentiellement sur la pratique de jachère, et qui n'a pas de réserve foncière.

**Tableau 31:** Superficie totale (en ha) des bas-fonds cultivés par exploitation en 2010 (données comportant les 101 exploitations sans bas-fonds)

Sup (ha)	Eff Total	xi	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni	nixicum+	%cumnixi	Ecart-type
[0;0,25[	101	0,13	42,62	13,13	1,71			101	42,62	13,13	4,32	
[0,25;1[	27	0,63	11,39	17,01	10,72			128	54,01	30,14	9,91	
[1;2[	52	1,5	21,94	78	117,00			180	75,95	108,14	35,56	
[2;3[	34	2,5	14,35	85	212,50			214	90,30	193,14	63,51	
[3;4,25[	12	3,63	5,06	43,56	158,12			226	95,36	236,7	77,83	
[4,25;8]	11	6,13	4,64	67,43	413,35			237	100,00	304,13	100,00	
Total	237		100,00	304,13	913,39	1,28	1,65					1,49

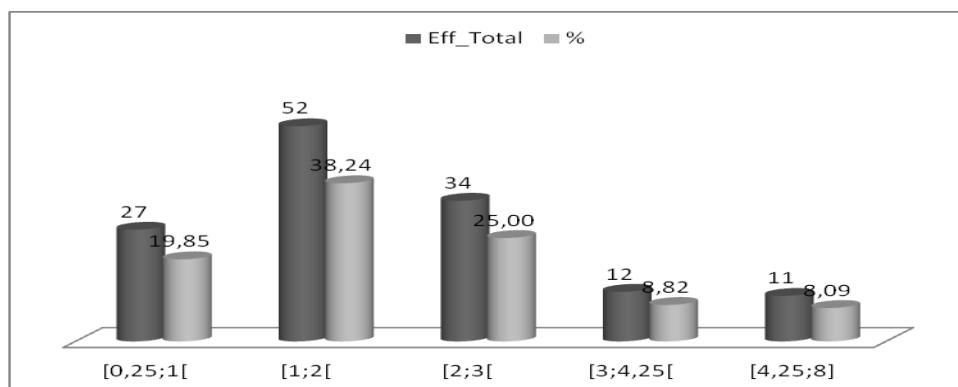
Source: LAMAH D., 2010

**Tableau 32:** Superficie totale (en ha) des bas-fonds cultivés par exploitation en 2010 (données ne comportant pas les 101 exploitations sans bas-fonds)

Sup (ha)	Eff Total	xi	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni	nixicum+	%cumnixi	Ecart-type
[0,25;1[	27	0,63	19,85	17,01	10,72			27	19,85	17,01	5,85	
[1;2[	52	1,5	38,24	78	117,00			79	58,09	95,01	32,65	
[2;3[	34	2,5	25,00	85	212,50			113	83,09	180,01	61,86	
[3;4,25[	12	3,63	8,82	43,56	158,12			125	91,91	223,57	76,83	
[4,25;8]	11	6,13	8,09	67,43	413,35			136	100,00	291	100,00	
Total	136		100,00	291	911,69	2,14	4,58					1,59

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 41:** Répartition des 136 exploitations agricoles selon la superficie totale (en ha) des bas-fonds rizicoles en 2010



Source: LAMAH D., 2010

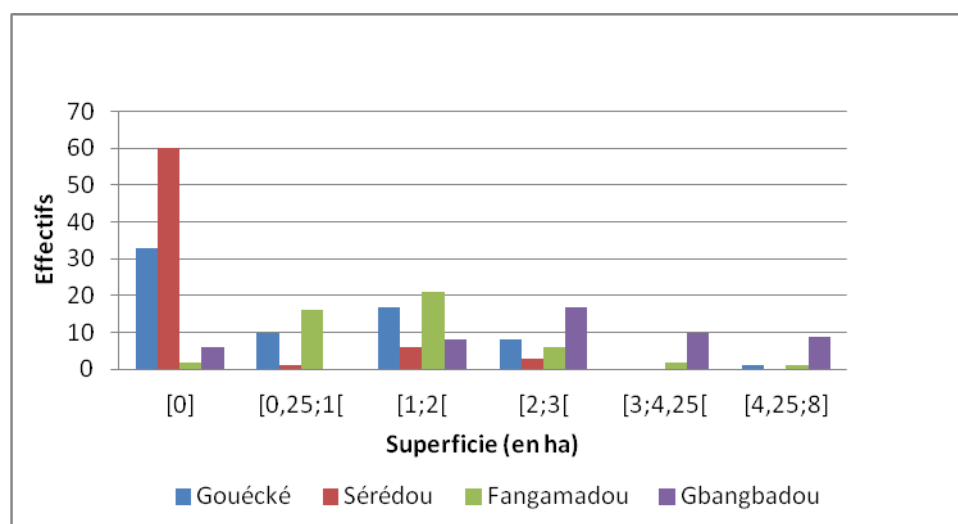
Comme nous l'avons déjà constaté plus haut, la répartition des bas-fonds par zone en termes de superficie est encore très inégale, au profit de Fangamadou et Gbangbadou. Sur le tableau 33 et le graphique 42 ci-dessous, cette répartition est bien lisible.

**Tableau 33:** Superficie totale des bas-fonds cultivés par exploitation (en ha) et par zone en 2010

Su (ha)	Eff Total	Eff Gouecké	%	Sérédou	%	Eff Fdou	%	Eff Gbdou	%
[0]	101	33	32,67	60	59,41	2	1,98	6	5,94
[0,25;1[	27	10	37,04	1	3,70	16	59,26	0	0,00
[1;2[	52	17	32,69	6	11,54	21	40,38	8	15,38
[2;3[	34	8	23,53	3	8,82	6	17,65	17	50,00
[3;4,25[	12	0	0,00	0	0,00	2	16,67	10	83,33
[4,25;8]	11	1	9,09	0	0,00	1	9,09	9	81,82
Total	237	69	29,11	70	29,54	48	20,25	50	21,10

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 42:** Superficie totale des bas-fonds cultivés par exploitation (en ha) et par zone en 2010



Source: LAMAH D., 2010

## 5.2- Une faiblesse généralisée du pouvoir d'achat

La production de café (coque et marchand) dans les systèmes de productions agricoles se caractérise par des variations considérables entre les exploitations. Elles rendent aussi compte des multiples contraintes auxquelles sont confrontés les producteurs en termes de conditions phytosanitaires des plantations, ainsi que des différenciations entre les exploitations.

Sur les trois années de production observée (2007 à 2009) auprès des populations cibles, on constate globalement une faible augmentation de la production du café (cf. tableau 34 et graphique 43, p.294). Cette production a été évaluée en moyenne à 316 kg en 2007, 341 kg en 2008 et 372 kg en 2009 de café coque par enquête<sup>201</sup>. Mais l'importance des écarts types relatifs à ces différentes moyennes annuelles montre aussi à quel point le niveau de dispersion des distributions sur la production caféière est élevé (ces écarts varient de 542 kg en 2007 à 601kg en 2009). Le niveau de production reste modeste pour la majorité des exploitations agricoles (notamment en 2007 et 2009) alors qu'en 2008 les spirales sont plus importantes entre les classes d'exploitations agricoles.

Il est toutefois possible de classer ces chefs de familles en trois catégories en fonction de leurs niveaux de production caféière sur les trois années considérées. Les principaux paramètres considérés pour cela sont la médiane et l'écart interquartile (en plus de la moyenne et de l'écart-type). La première catégorie regroupe de très petits producteurs. Cette catégorie représente le premier quartile de l'ensemble des enquêtés (soit 25% de ceux-ci). Leur production de café coque est inférieure à 48 kg par an, avec une baisse drastique en 2008 (25 kg). La catégorie suivante est formée par ceux dont la production annuelle se situe autour de la moyenne pour chaque année. Pour chaque enquêté de ce groupe, la quantité totale de café coque produite a été évaluée à 290 kg en 2007; 364 kg en 2008 et 373 kg en 2009. Cette catégorie représente 50% des enquêtés et correspond la valeur de l'écart interquartile (Q3-Q1), c'est-à-dire ceux dont la production se situe entre celle des petits producteurs et les plus grands. Enfin, la catégorie de grands producteurs de café ont des productions annuelles largement supérieures à la moyenne, certains pouvant atteindre un peu plus de 3 tonnes de café coque.

---

<sup>201</sup> Pour les détails concernant les tableaux de calculs de ces productions caféières annuelles, se reporter aux annexes (Tableaux complémentaires n° 6, 7, 8 et 9, pp.428-429).

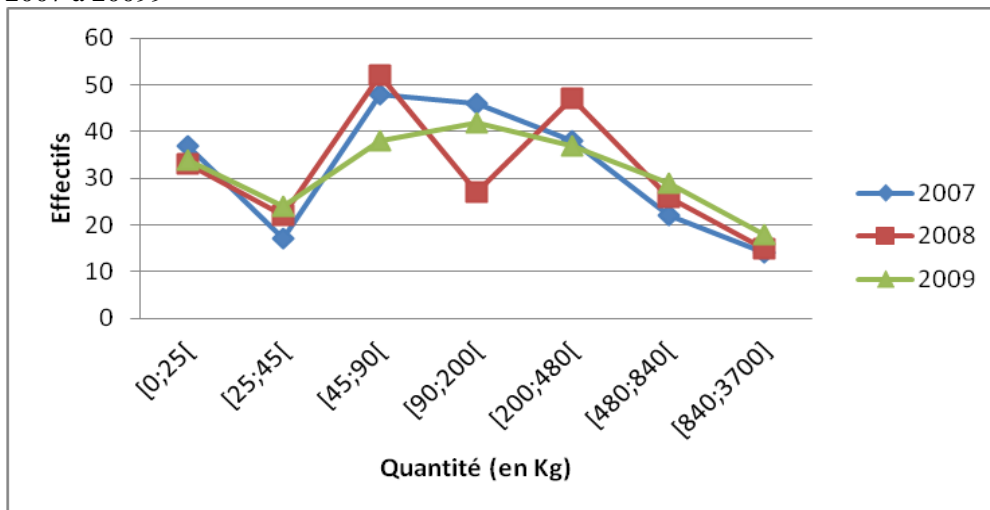


Tableau 34: Évolution de la production totale du café coque dans les exploitations familiales de 2007 à 2009

Production en kg)	2007		2008		2009	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
[0;25[	37	16,67	33	14,86	34	15,32
[25;45[	17	7,66	22	9,91	24	10,81
[45;90[	48	21,62	52	23,42	38	17,12
[90;200[	46	20,72	27	12,16	42	18,92
[200;480[	38	17,12	47	21,17	37	16,67
[480;840[	22	9,91	26	11,71	29	13,06
[840;3700]	14	6,31	15	6,76	18	8,11
Total	222	100,00	222	100,00	222	100,00

Source: LAMAH D., 2010

Graphique 43: Évolution de la production totale du café coque dans les exploitations familiales de 2007 à 2009



Source: LAMAH D., 2010

Si on rapporte chaque production moyenne annuelle à la superficie moyenne des plantations de café par exploitation, le rendement moyen en café coque se réduit proportionnellement à la production annuelle: 106 kg/ha, 114 kg/ha et 124 kg/ha. Pour trouver le rendement moyen en café marchand et par hectare, nous pouvons appliquer le **rapport café marchand / café coque**<sup>202</sup>. Ainsi, le rendement moyen en café marchand par hectare et par an peut être estimé comme suit :  $R_{cmn} = R_{ccn} \times 48,25\%$ ; où  $R_{cmn}$  désigne le

<sup>202</sup> - . Nous nous appuyons sur deux valeurs différentes de ce rapport récemment calculées sur des plantations de café sous ombrage (connues aussi sous le nom d'agro-forêts à base du café). Nous considérons ici la moyenne de ces deux valeurs qui sont 53% et 43,5% (DELARUE, 2007 ; WAGLER, 2007). Le choix de ces deux résultats tient au fait qu'ils ont été obtenus sur deux zones différentes (Kpèlè et Thoma) à la même année. Sur cette base, leur moyenne arithmétique égale à :  $\frac{53\% + 43,5\%}{2} = 48,25\%$ . D'où le rendement en café marchand sera :

$$R_{cmn} = R_{ccn} \times 48,25\%.$$

rendement en café marchand pour l'année  $n$  et  $R_{ccn}$ , le rendement moyen en café coque pour l'année correspondante. Le rendement moyen en café marchand a ainsi été estimé à 51kg/ha en 2007 ; 55kg/ha en 2008 et 60kg/ha en 2009. Ces très faibles rendements s'expliquent par deux facteurs qui sont: la présence des jeunes plantations improductives en proportion non négligeable (33 cas correspondant à 14,86% des 222 chefs d'exploitations pratiquant la caféiculture) et des plantations trop vieilles en général faiblement entretenues.

En effet, au-delà de la dispersion des données recueillies sur ces productions caféières, l'étendue de la distribution par année montre également le caractère irrégulier et quasi aléatoire de cette variable (cf. tableaux complémentaires 6 à 8, p.428 en annexes.). Ainsi, pour les plantations productives, la production annuelle varie de moins 25 à 3700 kg/ha, soit une étendue de 3675 Kg.

#### *Des prix de vente peu rémunérateurs pour les producteurs*

L'indice des prix (MSEGUI<sup>203</sup>, 2011) des principaux produits agricoles en Guinée montre une évolution positive mais modeste du prix du café depuis le lancement du projet RC2. Le prix que nous avons appliqué sur nos données quantifiables du terrain est celui issu du MSEGUI 2011. Le graphique 44 (p.296) montre que le prix d'achat payé aux producteurs de café a évolué positivement en dépit du faible niveau de cette évolution qui est passée de 2300 FG en 1994 à 3289 FG en 2011.

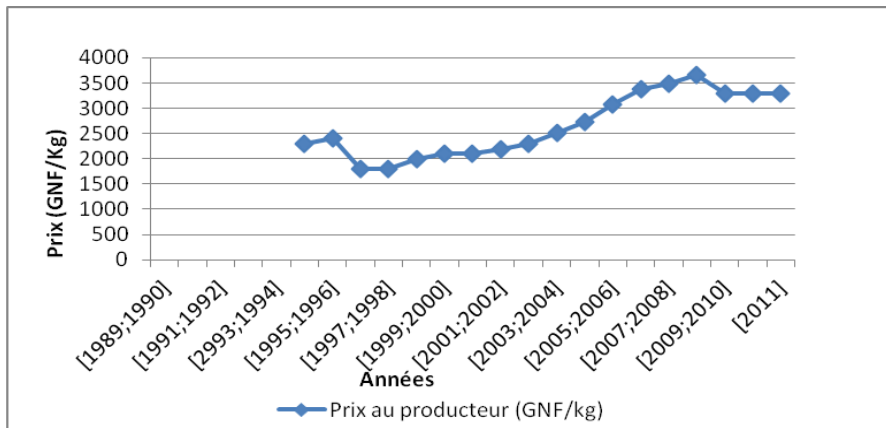
Cette légère augmentation du prix du café au producteur sur environ deux décennies, apparaît comme l'une des motivations de l'occupation massive des terres de culture au sein des exploitations agricoles familiales dans les zones que nous avons visitées<sup>204</sup>.

---

<sup>203</sup> Modèle de Simulation de l'Economie Guinéenne. Les produits agricoles auxquels ce modèle est appliqué sont fournis essentiellement par le Service d'Appui aux Statistiques Agricoles (SASA), lui-même logé dans le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA)

<sup>204</sup> Toutefois, cette augmentation n'a quasiment pas d'impact significatif sur l'économie de la plupart des ménages ruraux de la région, en termes d'amélioration de leur situation économique et financière. Cela s'explique par le fait ces paysans producteurs de café subissent plutôt les prix de leurs produits. Ils se trouvent en dehors des négociations de prix de leurs produits. Tout se passe entre les principaux opérateurs économiques qui se procurent des licences ou agréments pour les importations et exportations des produits agricoles ou manufacturés.

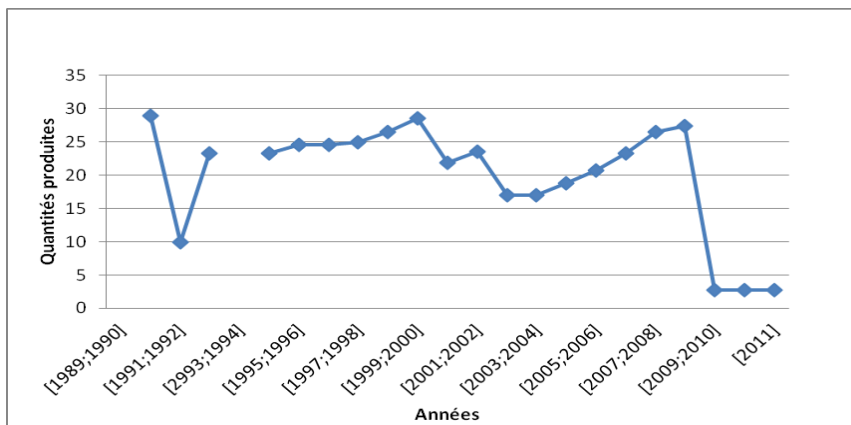
**Graphique 44:** Évolutions du prix (GNF/Kg) du café au producteur en Guinée de 1989 à 2011



Source : Direction Nationale du Plan (DNP), Service d'Appui aux Statistiques Agricoles (SASA), 2011.

Cet attachement explique en partie l'augmentation de la production nationale du café entre 15 tonnes et près de 30 tonnes de 1994 à 2008 avant une chute vertigineuse entre 2009 et 2010, rendant ainsi compte de l'impact de la crise sociopolitique et économique que la Guinée a traversé ces dernières années. Sur le graphique 45 (p.297), la production nationale du café guinéen varie de 2,7 tonnes à 29 tonnes de 1990 à 2011 avec une production nulle ou non observée en 1993-1994. Outre cette période, les moments de chute caractéristique qu'on peut observer sont les périodes 1991-1992 et 2009-2011.

**Graphique 45:** Evolution de la production du café (en milliers de tonnes) de 1989 à 2011 en Guinée



Source : Direction Nationale du Plan (DNP), Service d'Appui aux Statistiques Agricoles (SASA), 2011.

Mais la production caféière nationale durant la période de 1989 à 2010 se caractérise aussi par des moments de désenchantement. Nous avons déjà souligné que les premières périodes du lancement du projet RC2 ont été marquées par des difficultés liées à une certaine inadéquation des objectifs productivistes et les approches du projet par rapport aux contraintes

liées à la réalisation de ces objectifs et à la logique des planteurs paysans<sup>205</sup>. L'itinéraire souvent conseillé pour la cueillette et la transformation du produit jusqu'à l'obtention du café marchand est consigné dans l'encadré n°3 (p.298). Le schéma n° 21 (p.299) traduit aussi synthétiquement les techniques de transformation conseillées par le CIRAD selon deux grandes voies : la voie sèche et la voie humide).

---

<sup>205</sup> - Les analyses portant sur les mesures qui étaient préconisées par le projet RC2 et les échecs qui en avaient découlé donnent plus d'éclairages sur cette situation.

### Encadré 3

#### Les techniques de récolte, de transformation, et d'amélioration du café selon le CIRAD

##### La récolte

Le caféier porte des baies appelées communément "cerises de café". La maturité d'une baie de café arabica est atteinte au bout de 6 à 8 mois et de 9 à 11 mois pour le café robusta.

Les baies sont disposées le long des branches en groupes appelés "glomérules".

Un caféier peut porter simultanément, sur la même branche, des fleurs, de petites cerises immatures vertes, des cerises presque mûres de couleur jaunâtre et des baies bien rouges donc bien mûres (floraisons successives) : ceci entraîne bien évidemment un étalement de la récolte.

Lors de la cueillette, seules les baies bien mûres doivent être récoltées : la récolte sélective est manuelle et exigeante en main d'œuvre (elle peut être mécanisée dans certains pays mais encore peu répandue).

On évalue le rendement à l'hectare d'une plantation en "café marchand" c'est à dire en café vert commercialisable (phase finale de la transformation).

##### La transformation

Deux méthodes sont couramment employées à partir de la récolte en cerises mûres.

1. **La voie humide** : elle consiste à dépulper les cerises bien mûres le jour même de la récolte (élimination de la pulpe constituée des enveloppes et d'une partie du mucilage) : on obtient du café parche humide enrobé de mucilage. Ce mucilage pourra être éliminé après fermentation (une nuit environ) et lavage à grande eau : on obtient du café parche lavé. Celui-ci est égoutté, mis à sécher au soleil (environ 10 jours) sur des claies surélevées : on obtient alors du café parche sec. Le "déparchage" (élimination de l'avant-dernière enveloppe appelée parche) donne le café marchand revêtu souvent encore de sa "pellicule séminale argentée". Ce café peut alors être torréfié et consommé. La voie humide est souvent pratiquée de préférence pour l'arabica. Le rendement est de 18 à 19 %.

2. **La voie sèche** : les cerises bien mûres sont directement mises à sécher au soleil sur des claies surélevées (environ 15 à 20 jours) : on obtient du café "coque" (les enveloppes se sont soudées et forment une coque autour du grain de café marchand). Ce café coque, décortiqué, donne le "café marchand" (la voie sèche est très employée en Afrique de l'Ouest pour le robusta et au Brésil pour l'arabica). Le rendement pour le robusta varie de 20 à 22 %.

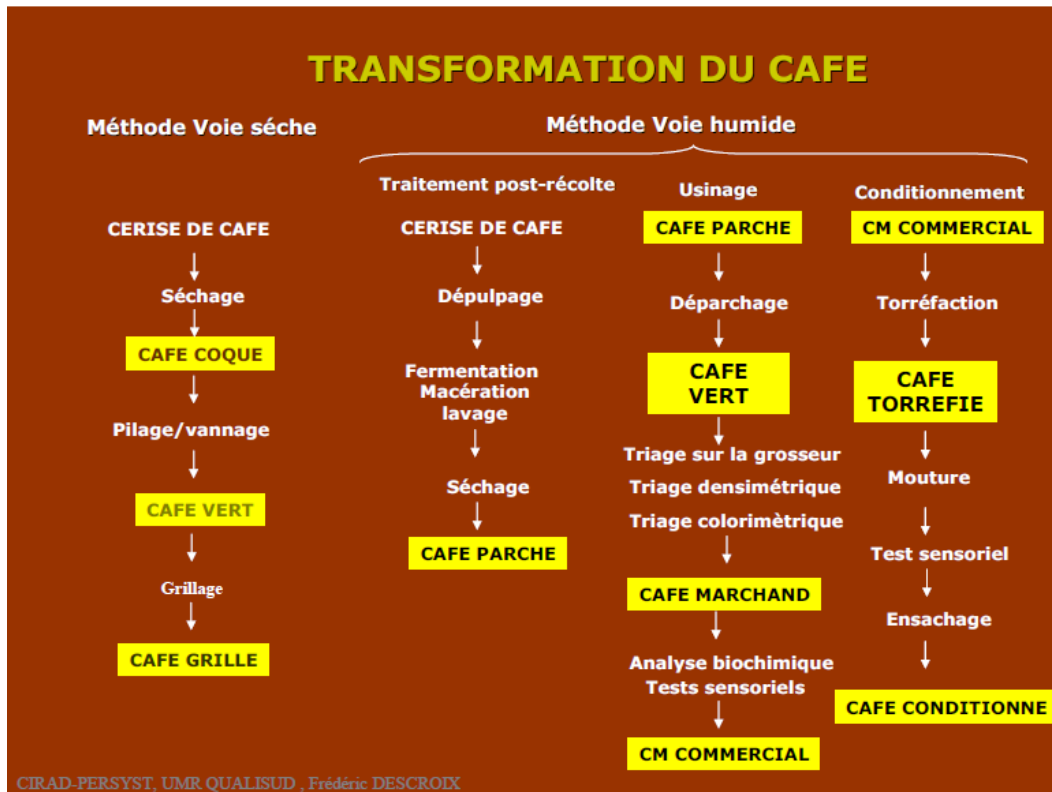
Il faut noter qu'un séchage correctement mené ne permettra jamais au produit de se rehumidifier et aboutira à un café ayant un taux d'humidité de 12 % au maximum.

Le séchage solaire est idéal car très progressif, mais certains pays comme la Papouasie Nouvelle-Guinée ou le Vanuatu (Pacifique Sud) doivent avoir recours à un séchage artificiel (pluviométrie trop étalée).

Pour le goût européen, il est d'usage de procéder à une torréfaction claire pour l'arabica et plus foncée pour le robusta.

Un mauvais déroulement du processus de transformation "marque" définitivement le goût du café marchand et déprécie le produit.

**Schéma 21: Techniques de transformation et d'amélioration du café selon le DESROUSSEAU F. (CIRAD)**



Les conseillers techniques du projet RC2 recommandaient aux paysans de désherber la plantation 2 à 3 fois par an et de faire une récolte sélective et progressive des cerises. Pour la promotion d'une bonne qualité du produit, les conseillers agricoles insistaient sur le fait que les paysans ne doivent cueillir que les cerises qui sont suffisamment mures et qu'il veillent à trier le stock de café avant sa mise à sac, etc.

### *Une prédominance de faibles revenus caféiers*

L'évaluation du revenu caféier a été faite de deux manières. La première a consisté à appliquer l'indice des prix retenu par le « Modèle de Simulation de l'Economie Guinéenne (MSEGUI) »<sup>206</sup> à la production de café enregistrée sur les trois années d'observation (2007 ; 2008 et 2009). Nous avons choisi d'appliquer le prix constant retenu par le MSEGUI. Par ce choix, nous voudrions connaître le revenu issu du café en dehors des effets d'inflation. La seconde méthode a été de partir du revenu général déclaré par chaque paysan enquêté.

<sup>206</sup> Le modèle de simulation de l'économie guinéenne (MSEGUI) est une méthode d'estimation et de projection des principales productions agricoles et de leurs prix par kg, ainsi que du coût du panier de la ménagère en Guinée. Elle est utilisée par l'Institut national de la Statistique (INS) au Ministère du plan. Par cette méthode, deux prix permettent d'évaluer le prix des produits : le prix constant et le prix courant. Le premier élimine les effets d'inflation alors que le second n'agit pas sur ces effets dans l'évaluation des produits.

En appliquant donc l'indice des prix, les revenus issus de cette culture pour les chefs d'exploitations rencontrés ne semblent pas être attirants. Pourtant, ces responsables de ménages sont les principaux occupants des terres des exploitations agricoles, en leur qualité de chefs d'exploitation<sup>207</sup>. Ces revenus<sup>208</sup> ont été estimés à 530 980 GNF en 2007 ; 603 199 GNF en 2008 ; et 590 086 GNF en 2009.

On constate un décalage considérable entre le revenu moyen issu de la production caféière généré par l'indice des prix en Guinée (*supra*) et celui déclaré par les chefs de ménages interrogés. En 2009, le revenu moyen calculé à partir des données obtenues auprès des enquêtés est de 1 070 962 FG (cf. tableau 35 ; graphique 46 et 47, p.301) contre 590 086 FG dans le premier cas (soit près du double du revenu généré par les prix harmonisés selon le MSEGUI).

Ce décalage ne profite pourtant pas à la majorité des chefs de ménages interrogés, en raison de l'importance de l'écart-type des revenus caféiers déclarés par ces derniers (2.002.200 FG). En effet, selon les estimations faites avec les enquêtés, 50% de ceux qui sont caféiculteurs (soit un effectif de 111) ont eu un revenu caféier inférieur à 406.000 FG. Parmi ceux-ci, le revenu caféier de 51 personnes (22,97%) est inférieur à 157.000 FG. ce qui représente seulement un peu plus de la moitié du revenu caféier moyen obtenu à partir de l'indice des prix de café pour l'année 2009. Le cumul décroissant des effectifs montre cependant que 30% (66 individus) ont réalisé un revenu supérieur à 1.990.000 FG, avec un maximum de 10.000.000 FG détenu par seulement 10% (22) d'entre eux.

---

<sup>207</sup> - Connaissant les rendements moyens par hectare en café marchand, on peut déterminer le revenu brut issu du café par enquêtés en appliquant les prix harmonisés. Pour cela nous avons procédé comme suit :

$R = Rcmn \times PU \times Supc$ . **R** désigne le revenu brut (en FG) ; **Rcmn** représente le rendement en Kg/ha en café marchand pour l'année n ; **PU**, le prix unitaire en Franc Guinéen (FG) par kilogramme pour l'année correspondante suivant les données du MSEGUI 2011 et **Supc** désigne la superficie moyenne des plantations pérennes à base du café sur l'exploitation (2,99ha). Pour les trois années (2007, 2008 et 2009), les prix correspondants sont respectivement 3480,7 FG, 3654,7 FG et 3289,2 FG.

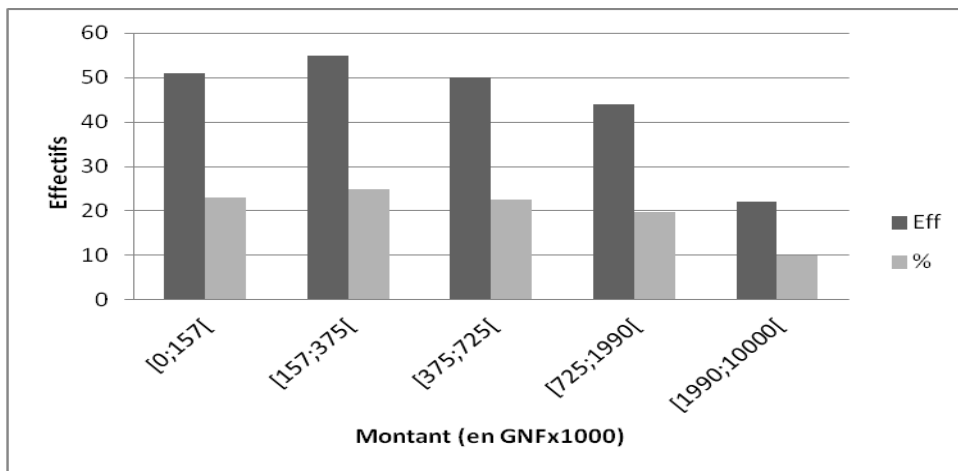
<sup>208</sup> Par rapport au niveau d'inflation actuelle de la monnaie guinéenne, ces revenus ne valent quasiment rien face à la cherté du coût de la vie. En janvier 2011 par exemple, 1 Euro représentait environ 10 000 GNF. En appliquant ce rapport, on constate que le revenu moyen le plus élevé, celui de 2008, ne représente que près de 60,32 Euros.

**Tableau 35:** Revenu issu de la vente du café en 2009 selon la déclaration des caféiculteurs (en milliers de Francs Guinéens)

Montant (GNF×1000)	xi	Eff	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% ni cum+	ni cum-	% ni cum -	Ecart-type
[0;157[	78,5	51	22,97	4 003,5	314 274,75			51	23	222	100	
[157;375[	266	55	24,77	14 630,0	3 891 580,00			106	48	171	77	
[375;725[	550	50	22,52	27 500,0	15 125 000,00			156	70	116	52	
[725;1990[	1357,5	44	19,82	59 730,0	81 083 475,00			200	90	66	30	
[1990;10000[	5995	22	9,91	131 890,0	790 680 550,00			222	100	22	10	
Total		222	100,00	237 753,5	891 094 879,75	1 070,96	1 146 958,99					2 002,2

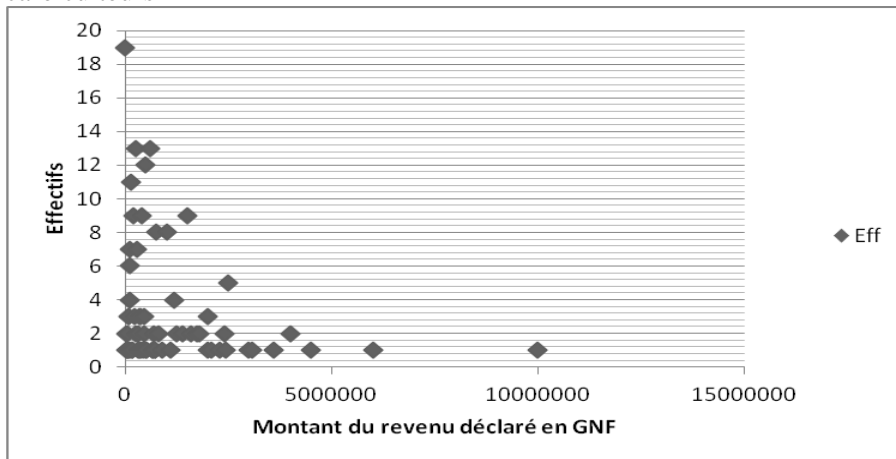
Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 46:** Revenu issu de la vente du café en 2009 selon la déclaration des caféiculteurs (en milliers de Francs Guinéens)



Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 47:** Nuage de points sur le revenu issu de la vente du café en 2009 selon la déclaration des caféiculteurs



Source: LAMAH D., 2010

Nous avons déjà montré que 222 individus sur les 237 que nous avons interrogés pratiquent la caféiculture sur leurs exploitations ainsi que les membres de leurs ménages. Or la typologie des types de main d'œuvre utilisés, rappelons-le, révèle que seulement 88 chefs de ménages (37,13%) utilisent souvent une main d'œuvre salariale contre 149 (62,87%) qui



pratiquent soit la main d'œuvre familiale (10,97%), soit les groupes d'entraide agricole (51,90%). Nous estimons que les 15 chefs de ménages qui ont déclaré n'avoir pas de caféier sur les exploitations dont ils sont responsables font partie des ménages économiquement en difficulté et se trouvent en général sous contrainte foncière considérable. Ils n'ont donc pas la possibilité d'employer une main d'œuvre salariale. En effet, c'est le développement des cultures pérennes qui nécessite l'emploi d'une main d'œuvre plus importante pouvant dépasser la taille de celle disponible pour la famille. Au de-là de la contribution de celle-ci, il faut donc faire recours à une main d'œuvre extérieure.

Pour les raisons que nous venons d'évoquer, le coût de la main d'œuvre qui avait été inclus dans le calcul des revenus agricoles (brut et net) concerne seulement les 88 individus qui ont déclaré avoir utilisé couramment la main d'œuvre salariale. En excluant donc les charges financières relatives à l'emploi de la main d'œuvre extérieure qui se fait par le biais des contrats agricoles, les 88 chefs de ménages sont les seuls concernés par ces charges. Cet effectif se répartit comme suit: 16 (18,18%) à Gouecké ; 32 (36,36%) à Sérédou ; 21 (23,86%) à Fangamadou et 19 (21,59%) à Gbangbadou (cf. tableau. 17 et graph 19, p.191.)<sup>209</sup> .

Du fait que les paysans ne maîtrisent pas l'environnement commercial de leurs produits agricole, notamment ceux destinés à l'exportation, explique en partie leurs faibles revenus. Des zones de production, le café passe par trois canaux de regroupement avant d'arriver au niveau des exportateurs (cf. schéma 22, p.304). Le plus important de ces canaux est le réseau des coopératives collectrices ou commerçants officiels. Ces coopératives ont des relations avec des réseaux de collecteurs sous-traitants ainsi qu'avec des intermédiaires non officiels. Ces derniers évoluent parfois individuellement et ne traitent qu'avec des magasiniers (qui font partie des commerçants officiels) plus proches de leurs zones d'opérations.

Les collecteurs et les usiniers apparaissent comme les principaux bénéficiaires de la filière, essentiellement en raison de la vulnérabilité financière des producteurs. Cette difficulté s'accroît du fait d'un manque total d'informations sur les cours du café et de l'incapacité actuelle de la FNPCG de rechercher et de faire circuler ces informations à ses membres comme base de négociation avec leurs partenaires commerciaux.

La collecte du café est assurée par les collecteurs en contact direct avec les producteurs. Ils achètent le café en allant dans les villages où il n'existe pas de marchés, ou en s'installant sur les marchés hebdomadaires des villages producteurs plus importants. On peut en général

---

<sup>209</sup> Ce graphique que nous rappelons ici pour la main d'œuvre salariale est étiqueté des effectifs par zone.

distinguer deux types de collecteurs : les petits (ou dioulas) et les grands. Les premiers se rendent dans les villages les plus reculés, font souvent du porte à porte et ils assurent le transport du café à pied, à vélo, à motocyclette. Les seconds, mieux identifiés qui fréquentent surtout les marchés hebdomadaires importants et utilisant les véhicules pour évacuer le café. Les petits collecteurs sont aussi de deux catégories selon qu'ils soient des sous-traitants officiels ou des intermédiaires clandestins (non agréés).

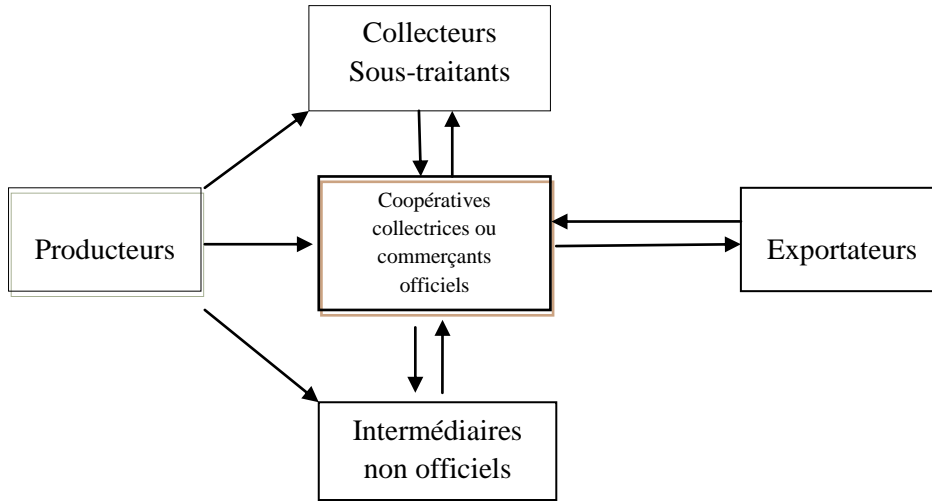
Les collecteurs ont trois fonctions. Ils drainent les capitaux détenus par les exportateurs vers les planteurs et les utilisent pour l'achat de leurs produits. Ce sont ensuite eux qui négocient avec les chauffeurs le transport des stocks des produits achetés à travers les villages vers les centres de regroupement, en général les chefs-lieux de préfecture en passant par ceux sous-préfectoraux. Aux yeux des communautés paysannes, ce sont ces collecteurs qui financent le monde rural. Ils sont souvent les bailleurs de fonds pendant les périodes de difficultés financière et alimentaire. En effet, au cours de ces circonstances, le producteur a un besoin d'argent parfois pressant pour les cas sociaux ou pour la nourriture de la famille. Cette période est couramment appelée "période de soudure". Ils semblent avoir le monopole financier du monde rural, en raison notamment de la faiblesse du système bancaire dans cette zone en Guinée. Ce qui soutient que les conditions de prêt sont de type usuraire. En général, le remboursement se fait à la récolte à un prix convenu lors du prêt et qui est inférieur au prix sur le marché. Le contrat qui lie le planteur à son collecteur est de type oral avec témoin, et son respect est garanti par les autorités traditionnelles. En cas de défaillance, c'est la pression sociale sur le paysan contractant qui le contraindra à honorer son engagement.

L'activité principale des acheteurs consiste à rassembler les quantités de café collecté dans leurs magasins (en général dans les chefs-lieux de préfectures situés sur les routes principales) et à en organiser le transport vers les points de départ pour l'exportation, principalement Conakry. Les acheteurs travaillent souvent en accord avec un réseau de collecteurs officiels qui peuvent être des coopératives et qui, elles-mêmes se trouvent en interactions avec les deux catégories de collecteurs. Avec ces réseaux de collecteurs, les acheteurs entretiennent des rapports privilégiés (souvent familial, parfois financier). Ils possèdent plus de moyens financiers que les collecteurs auxquels ils font des avances pour l'achat du café.

Outre l'ensemble des procédures (administratives), l'exportateur apporte en général une amélioration de qualité par le triage et le reconditionnement final du café. Certains exportateurs ont décidé de délocaliser leurs activités en se rapprochant des zones de production afin de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, ils se sont installés en Guinée

Forestière. Ils ont signé des partenariats avec des magasiniers et des coopératives de collecteurs qui assurent le regroupement des produits pour eux.

**Schéma 22: Typologie et positionnement des acteurs commerciaux du café guinéen**



Source : Travaux du candidat, novembre 2012

Du fait que chaque catégorie d’acteurs commerciaux cherche à constituer un profit maximum sur la chaîne en raison de l’indifférenciation des prix entre le café courant et le café de qualité, très peu de producteurs s’investissent pour le café de qualité. Dans la région, une seule coopérative qui investit dans le café de qualité est connue ; c’est la Coopérative Woko<sup>210</sup> de Macenta. Mais celle-ci a encore de la peine à maîtriser le marché régional. Le schéma 23 (p.306) traduit le dispositif de fixation des prix aux producteurs. Ce dispositif revenait fréquemment dans les déclarations des membres de la FNPCG lors de nos entretiens, la veille de l’Assemblée Générale extraordinaire de ladite fédération, en août 2011: *«l’exportateur fixe généralement en fonction des informations dont il dispose sur le cours international du café. Selon les divers frais à payer et les éventuels risques de perte liés à la qualité du produit, il fixe le prix FOB à Conakry, par exemple à 6000 FG/kg aux gros acheteurs qui descendent au niveau régional. En fonction de la quantité du produit dont il a besoin, il paie à ces derniers un montant correspondant par acheteur de niveau régional à 5600FG/kg de café marchand.*

<sup>210</sup> Notre rencontre avec le président de cette coopérative (Woko) en août 2011 à Macenta, nous permet de souligner qu’elle a de l’avenir dans la promotion de la qualification du café en Guinée Forestière. Bien ses débuts soient difficiles, elle tente de mener des négociations avec des partenaires extérieurs sur le marché du café de qualité. Elle anime également des campagnes de promotion de cette option auprès de quelque paysans caféiculteurs dans la région de Macenta en Guinée forestière. Cette coopérative a un partenariat avec l’Institut de recherche Agronomique de Guinée (IRAG) qui l’accompagne à travers des recherches-actions et des conseils pour la promotion de la qualification du café de la région.

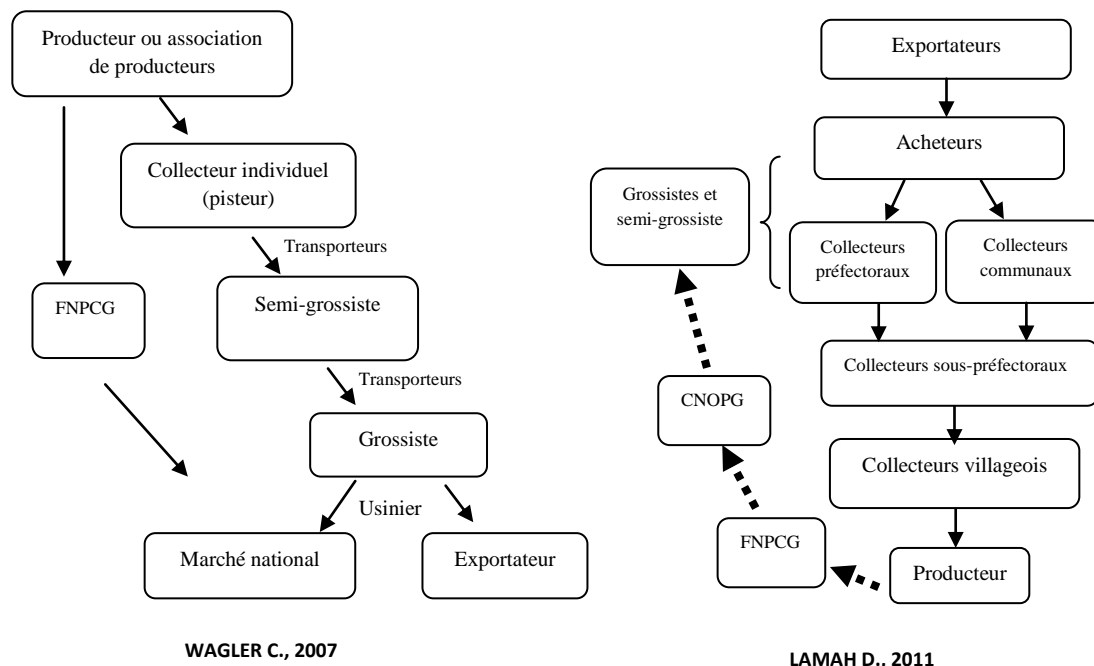
*A ce niveau, les acheteurs ou collecteurs préfectoraux et communaux reçoivent à leur tour des montants définis au prorata de la quantité à fournir au prix de 4600fr/kg de café marchand. Les collecteurs sous-préfectoraux s'engagent à ce niveau à fournir le café marchand au prix de 3500 fg/kg. Les correspondants de ces derniers dans les villages étant en contact direct avec les producteurs, c'est là où les pratiques usurières se développent au cours de la campagne agricole. En période de difficultés sociales et financières et alimentaires sensibles, la vente avant la récolte donne lieu à des prix dérisoires variant en moyenne entre 1000fg/kg et 1500fg/kg. Pendant la récolte massive où les acheteurs sont nombreux en même temps que la production, le prix se fixe autour de 2000fg/kg. Les paysans membres de la FNPCG estiment que la chaîne de commercialisation du café marchand et coque profite aux usuriers. La perte endossée par les producteurs qui ne maîtrisent pas le marché ou les OP qui n'ont pas de capacité de négociation des prix pour leurs produits peut ainsi être estimée entre 4500fg/kg et 5000 fg/kg. Ce système de prix échappe d'ailleurs à l'Etat, notamment sur le marché national».*

L'un de nos enquêtés de la zones de Gouecké (Monsieur BL) nous racontait par exemple son expérience des pratiques usurières : *«Je pratique l'usure avec les montants que je reçois de mon magasinier. En saison de pluies 2012 (vers juillet-août-septembre), un villageois de Takoléta m'avait pris le prix de 4 sacs de café à 750.000 FG (soit 187500 FG par sac en moyenne). Il n'en a fourni que 2. Or en février 2013, le sac de café se vendait à 550.000 FG. Même si les 4 sacs ne sont pas fournis à la fois, je n'ai pas perdu mon intérêt ; il y a toujours des gains intéressants. D'une part, le capital que j'avais engagé m'est revenu à partir de ces 2 sacs en même temps que 350.000 FG. D'autre part, les 2 autres sacs constitueront un intérêt pour moi la campagne suivante, Si par exemple tu donne la valeur de 20 sacs en usure et qu'on te rembourse 15 sacs, les 5 autres sacs seront un intérêt pour toi car ton contrat avec le magasinier sera accompli».*

Les pratiques usurières entre les collecteurs et les planteurs de café comportent par ailleurs beaucoup de risques. Selon BL de Takoleta (zone de Gouecké), *« Certains collecteurs n'arrivent parfois pas à recouvrer les stocks de café dont ils donnent la valeur en Franc Guinéen aux planteurs. Un jeune de mon village (Takoléta) avait ainsi pris 700.000 FG d'un collecteur contre des sacs de café coque. Lorsque la date de remboursement fut venue, il refusa d'honorer son engagement. Quand le collecteur alla se plaindre aux parents de ce jeune, celui-ci dit à ses parents qu'ils n'étaient pas impliqués dans la négociation ; il n'y a donc pas de raison de s'impliquer dans le processus de remboursement. Et si le collecteur*

*tient à son argent ou au café, il n'a qu'à le suivre où il va (il voyageait en ce moment)».*

**Schéma 23:** Dispositif de fixation du prix du café entre 2007 et 2011 en Guinée



### ***La Fédération Nationale des Planteurs de café de Guinée en disparition ?***

L'espoir qui était né à la création de cette fédération semble ainsi disparaître, et les paysans caféiculteurs continuent de vivre les caprices d'un marché quasiment déréglementé de leurs produits. Ainsi, en vue de pérenniser les principaux acquis du projet de relance de la caféiculture (RC2)<sup>211</sup> à partir de la fin de sa dernière phase en 2000, les partenaires français ont encouragé et soutenu: la création de la Fédération Nationale des Planteurs de Café de Guinée (FNPCG) qui était en cours d'expérimentation depuis 1993; la création de 2 Centres de Production de Matériel Végétal (CPMV) dont l'un à Macenta, l'autre à N'Zérékoré ; la sélection et la diffusion de 5 clones et hybrides de caféiers à haut potentiel de rendement ; la formation de conseillers agricoles.

Elle regroupe 6 unions préfectorales de planteurs de café (UPPC) à savoir celles de Gueckédou, Kissidougou, Lola Macenta, N'Zérékoré, et Yomou. Cette fédération devrait avoir à son actif toutes les compétences tant techniques que négociatrices, surtout celles du marché au bénéfice des planteurs de café. Il s'agit d'un ensemble de moyens nécessaires à la pérennisation des acquis du projet RC2 ambitionnée dès la création de cette fédération. Ses

<sup>211</sup> WAGLER C., 2007, *Etude de la filière café en Guinée forestière*, CIRAD / IRAG, présentation de la restitution du 28 mars (diapositive n°10). Soulignons toutefois que la création de cette fédération et des CPMV est antérieure à la fin du projet RC2 (2000).

objectifs traditionnels sont : développer la production du café ; promouvoir l'autonomie financière des planteurs de café et renforcer leur structuration.

Les unions préfectorales des planteurs de café (et de cacao) ont été créées en deux temps de 1991 à 2007 selon les préfectures, alors que la Fédération Nationale des Planteurs de café de Guinée (FNPCG), qui regroupe ces unions préfectorales a vu le jour en 1993. Les unions de Kissidougou (2007) et de Gueckédou (1995) sont les plus récentes de naissance sur les six. La préfecture de Beyla ne fait pas partie de cette fédération nationale en raison certainement de ses conditions agro-écologiques défavorables pour le caféier, à l'exception de la CR de Boola dans la partie Sud de la préfecture.

La FNPCG et les UPPC qui devraient trouver des alternatives à ces situations économiquement précaires pour les planteurs n'ont actuellement aucun fonds de roulement leur permettant de contourner les collecteurs intermédiaires et gagner pour eux un meilleur prix. La principale cause de la faible capacité financière de la FNPCG est, selon l'avis de ses membres présent à l'AG d'août 2011, la perte qu'elle a subie en 1998 à travers le détournement d'un stock de café d'une valeur de 113 000 000 de FG par l'un de ses partenaires commerciaux. Cette paralysie financière coïncide avec la faible mobilisation des ressources internes et le dynamisme quasi-nul de cette structure. Les UPPC n'ont-elles d'ailleurs pas été découragées par cette perte injustifiée ? Cela explique en grande partie l'incapacité de la fédération à tenir la compétition dans le contrôle de la filière et du marché du café.

Du fait de cette très faible capacité de mobilisation interne des ressources internes, le dynamisme de la FNPCG et de ses UPPC se limite actuellement à la recherche des partenaires fiables. Elles ont-même souvent des difficultés de faire des propositions pertinentes de projets pour la recherche de financements. Ces difficultés provoquent aujourd'hui le manque de suivi de la plupart de planteurs membres. L'un des principaux corollaires de cette situation est non seulement l'insuffisance (et parfois la mauvaise qualité) de l'entretien des plantations, mais aussi la faiblesse de la production (et donc du rendement), l'incapacité pour les paysans planteurs de réaliser de la plus value à leur produit (car ils ne produisent essentiellement que du café courant et non de meilleure qualité. Ces organisations paysannes de production caféière ne maîtrisent pas non plus le marché; ce qui signifie que la filière profite plus aux acteurs de commercialisation (intermédiaires et exportateurs) qu'aux producteurs, même pendant les années de bonnes ventes comme en 2010 et 2011. Au cours de ces deux années par exemple, le prix du café marchand a haussé entre 14 000 et 16 000 FG par kilogramme de

café marchand (café vert) au producteur. Cette hausse apparaît surtout comme une conséquence directe de la crise sociopolitique de la Côte d'Ivoire, notamment la crise post-électorale qui a entraîné un afflux important de grands acheteurs de café, de cacao et de cola vers la Guinée<sup>212</sup>. A ces difficultés financières s'ajoute le problème de gouvernance dont souffre la fédération.

Selon les paysans membres de la FNPCG en août 2011, seule la mise en place d'un système de crédit agricole permettrait d'atténuer, voire éradiquer ces difficultés liées au caractère aléatoire du système de prix des produits agricoles en générale, et de celui du café en particulier. Mais comment peut-on arriver à un tel système de crédit s'il n'y a pas de garantie minimale au niveau des OP (comme les groupements et les UPPC) qui souhaitent éventuellement en obtenir pour une bonne crédibilité auprès des institutions bancaires offrant de telles opportunités ? Les participants présents à cet entretien estimaient néanmoins que le manque de crédit agricole constitue leur difficulté majeure dans la commercialisation de leurs produits.

La fédération est actuellement à la recherche de partenaires fiables pour renforcer ses capacités financières et de fonctionnement correct. Au nombre de ces partenaires, la fédération compte principalement sur la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (CNOPG) et l'Etat guinéen. Les projets déjà soumis pour financement en 2011 auprès des institutions de la place ont été rejetés pour faute de concordance entre la durée d'exécution de ces projets et les exigences des institutions de financement<sup>213</sup>. Ces institutions accordent en effet des prêts pour des microprojets souvent de trois mois. Cependant, des OP agricoles, comme les UPPC ou groupements caféicoles, demandent parfois le financement des projets qui intègrent les cycles d'installation des plantations et ceux de production pour aboutir aux amortissements. Le financement de tels projets ne permet pas à ces institutions financières de récupérer rapidement leurs fonds et alourdit, par conséquent, la charge financière des paysans qui deviennent finalement insolubles pour le paiement aux titres des intérêts et capitaux de ces institutions d'appui financière crédit.

---

<sup>213</sup> Cette raison a été évoquée au cours de notre entretien qui a eu lieu la veille de l'Assemblée Générale extraordinaire avec les membres présents au siège de fédération (à Macenta en Guinée forestière).

***Des techniques de récolte et de traitement post-récolte moins coûteuses et adaptées à un environnement socioéconomique contraignant***

Par ailleurs, l'itinéraire technique conseillé par les structures d'encadrement et au cours du projet RC2 n'est souvent pas suivi de façon rigoureuse par la majorité des paysans caféiculteurs, en particulier les petits producteurs. Ces derniers sont en général constamment confrontés à des contraintes financières et matérielles. En effet, la récolte n'est systématiquement pas sélective : les cerises suffisamment mures et celles qui ne le sont pas sont souvent cueillies à la fois. La cueillette se fait à l'aide de filets circulaires ayant un fond conique. Ces filets sont artisanalement confectionnés à base du raphia ou parfois à base de ficelles synthétiques de diverses couleurs. Pour les moyens et grands producteurs, en plus des filets on utilise aussi des bâches qu'on étale sous les caféiers, après désherbage à la machette (deux à trois semaines avant le début de la campagne de récolte massive). L'usage des bâches vise à éviter la perte des cerises. A chaque filet artisanal on attache une fourche qui permet de l'accrocher sur le caféier pour la cueillette des cerises avec la main. La photo 9 (p.309) présente des femmes qui confectionnent des filets circulaires à fond conique et présente des paysans en activité de récolte du café dans la zone de Gouecké en 2012.

**Photo 9 : Confection de filets circulaires à fond conique et récolte du café dans la zone de Gouecké**



Travaux de terrain par le candidat en 2012

La voie de transformation qui est généralisée et qui se trouve à l'épreuve des contraintes financières est celle mixte. Pratiquée au cours des premières récoltes par l'ensemble des petits producteurs qui sont plus nombreux et en général financièrement moins aisés, cette voie est semi-humide. L'objectif en est de vendre le café marchand (café grain) susceptible d'être torréfié directement, Elle se fait artisanalement et consiste en trois étapes à savoir : le dépulpage préliminaire à mortier, le séchage, le départage<sup>214</sup> à mortier et le vannage-triage.

Les cerises du café nouvellement cueillies sont légèrement pilées dans un mortier artisanal

---

<sup>214</sup> Les termes dépulpage et départage que nous utilisons ici pour caractériser les phases de transformation post-récolte du café par les paysans ne correspondent pas exactement aux différents états et phases décrits dans l'encadré n°4 et la figure n°11 pour l'obtention du café marchand, d'autant plus que les méthodes et les degrés de rigueurs ne sont pas les mêmes. Ils sont employés dans un souci de rendre accessible la compréhension des techniques locales de traitement post-récolte du café jusqu'à l'état dans lequel il est vendu.



avec du pilon de manière à enlever la pulpe du plus grand nombre de cerises. La quantité concernée est dépulpée de cette façon. Elle est ensuite séchée au soleil au bout de 3 à 5 jours environ selon l'intensité du soleil et l'épaisseur du stock de café étalé au sol, puis, pilée, vannée et triée. Le triage se fait à la main. On obtient ainsi du café marchand qui est vendu sur le marché local ou hebdomadaire. Pour la plupart des petits producteurs, les premières récoltes qui coïncident avec les besoins scolaires des enfants et ceux liés aux fêtes de fin d'années sont traitées de cette façon (cf. photos 10 et 11, p.310).

**Photo 10 : Les étapes de la première phase de la voie mixte du traitement post-récolte pratiquée du café**



Source : Travaux de terrain, 2012

**Photo 11: Les étapes de la seconde phase de la voie mixte du traitement post-récolte du café**



Source : Travaux de terrain, 2012

La voie sèche de la transformation du café est couramment pratiquée par les moyens et gros producteurs. Ces derniers ont en général une autosuffisance financière relativement plus stable. Ils ont le plus souvent un objectif lucratif mais sont peu nombreux dans les villages. Les cerises de café récoltées sont d'abord stockées en un endroit sécurisé de la plantation ou du campement en vue d'en empêcher le vol. La quantité récoltée peut être aussi transportée le même jour et stockée dans un magasin au village. L'objectif de cette opération est d'accélérer la décomposition de la pulpe (coque) en vue de faciliter le séchage. Elle peut durer environ 5 à 7 jours. Le stock de cerises est ensuite exposé au soleil pour le séchage. En fonction de l'importance de ce stock, de l'espace de séchage et de l'intensité du soleil, le séchage peut durer 4 à 6 jours. Plusieurs formules de séchage sont possibles : exposition sur une claie surélevée, le séchage sur un espace couvert de béton (en ciment), sur une ou des bâches au sol, ou sur du sol directement selon les moyens des producteurs. A la fin de cette opération, on obtient du café coque qui sera trié et mis en sacs pour la conservation. Il peut être vendu en deux états: café coque ou café marchand (c'est-à-dire à l'état de grains). L'obtention du café marchand passe par le décorticage au moyen des machines pileuses (cf. photos 12 et 13,

p.311). Il est ensuite trié et mis en sacs pour attendre la période de la vente (généralement dans les jours ou semaines qui suivent) soit sur le plus grand marché hebdomadaire de la contrée, soit sur le marché de la préfecture où se trouvent les gros acheteurs.

**Photo 12 : Les étapes de la première phase du traitement post-récolte du café selon la voie sèche**



Source : Travaux de terrain, 2012

**Photo 13 : Les étapes de la seconde phase du traitement post-récolte du café selon la voie sèche**



Source : Travaux de terrain, 2012

Au-delà des contraintes liées à la faiblesse des moyens et méthodes d'entretien des plantations (manque quasi-total de l'utilisation des engrais et de produits phytosanitaires...), il faut ajouter les effets des aléas climatiques. Parmi ces maladies du café fréquentes figure la *trachéomychose* qui se manifeste par l'apparition de taches rousses sur les feuilles.

Constatée en Côte d'Ivoire voisine en 1947 (MEIFFREN, 1961). La première manifestation de la *Trachéomychose* fut remarquée en Guinée Forestière en 1958, précisément dans les zones de Samoé, Ouéya, Gouéké, Zènèmota (dans l'actuelle préfecture de N'Zérékoré) et Laîné (préfecture de Lola) avant de s'étendre dans le Nord de la région (DELARUE, 2007).

La *trachéomychose* est une maladie fongique dont l'agent responsable est un champignon

appartenant au genre *Fusarium*. Il semble être un risque ancien de la caféiculture en Afrique de l'Ouest, sa connaissance en Côte d'Ivoire remontant à 1947. Les premiers symptômes se manifestent par le jaunissement des feuilles, puis un dessèchement des extrémités de la tige affectée. Elle provoque ensuite le noircissement et la mort des organes. Si toutes les tiges ou la majorité d'entre elles sont attaquées, les feuilles restées vertes tombent brusquement et la plante meurt.

Le caféier est également exposé à d'autres affections nuisibles. C'est le cas par exemple des *Nématodes* ou *Anguillules* qui s'attaquent aux racines de l'arbuste, du *scolyte* des grains ou *Stephanoderes* qui détruisent les cerises, *Hemileia vastatrix*, ou "la rouille du café", qui se manifeste par l'apparition de taches rousses sur les feuilles.

Outre ces maladies, on note:

- les attaques des insectes foreurs qui creusent des galeries dans le tronc et les branches du caféier;

- les effets des sauterelles qui peuvent ravager en très peu de temps une plantation entière;

- les chenilles, pucerons, punaises et fourmis qui s'attaquent tous aux feuilles et aux fruits.

Pour les menaces comme les *Nématodes* ou *Anguillules*, *Hemileia vastatrix*, les *Scolytes du grain*, certains planteurs ont recours à l'usage des pulvérisateurs phytosanitaires.<sup>215</sup> La coupe des pieds atteints et leur remplacement par de jeunes plants est par contre la pratique courante de remède à ces aléas phytosanitaires (cf. photo 14, p.312).

**Photo 14:** Exemple de caféiers coupés pour raison d'attaque par des insectes foreurs.



Source: Enquête de terrain par le candidat, 2011

Sur le tableau 36 et le graphique 48 (p.313), les avis de nos enquêtés mettent effectivement

---

<sup>215</sup> - Mais le recours à cette méthode de traitement n'est pas à la portée de la plupart des planteurs paysans qui ont des revenus faibles.

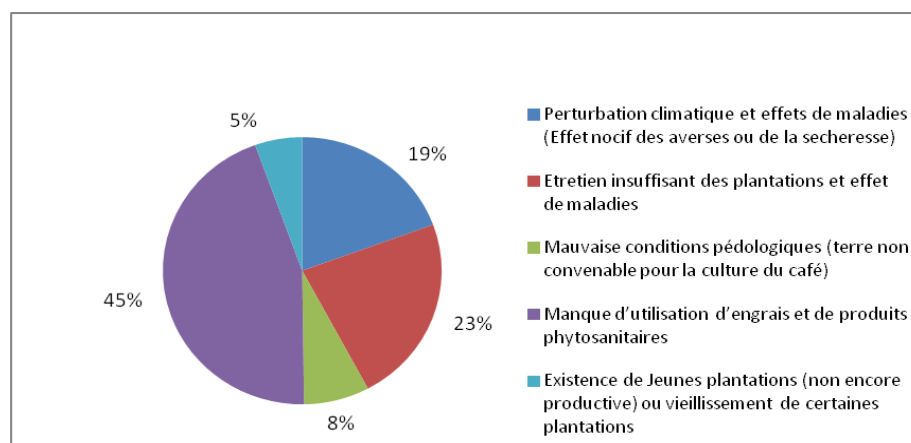
en évidence trois raisons principales de la baisse de production du café. La première (45%) tient au manque d'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires, la deuxième (23%) à l'entretien insuffisant des plantations (ce qui favorise le développement des maladies sur les plants), et la troisième (19%) met en exergue les phénomènes de perturbations climatiques qui peuvent aussi favoriser les effets des maladies.

**Tableau 36:** Causes de la baisse ou des variations de la production du café selon les paysans producteurs

Raisons	Eff	%
Perturbation climatique et effets de maladies (Effet nocif des averses ou de la sécheresse)	46	19
Entretien insuffisant des plantations et effet de maladies	54	23
Mauvaise conditions pédologiques (terre non convenable pour la culture du café)	18	8
Manque d'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires	106	45
Existence de Jeunes plantations (non encore productive) ou vieillissement de certaines plantations	13	5
Total	237	100

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 48:** Causes de la baisse ou des variations de la production du café selon les paysans producteur



Source: LAMAH D., 2010

Lorsqu'à la manifestation des effets de maladies il se trouve que les cerises sont déjà formées, on assiste à une fausse maturation de ces dernières, entraînant une perte considérable de la récolte, si les cerises ne sont pas du tout récupérables. Mais si le planteur estime que les pieds atteints portent des cerises suffisamment formées, il les récoltera en première position pour des dépenses d'urgence pour la famille. Ce genre de pratique compromet de façon considérable la qualité non seulement agronomique du produit, mais également celle organoleptique. La photo 15 (p.314) illustrent bien ce phénomène de fausse maturation des cerises.

**Photo 15:** Perte ou "maturation anticipée" de cerises due aux maladies.



Source: Enquête de terrain par le candidat, 2011

En dehors des maladies, les intempéries liées aux perturbations climatiques et aux problèmes de fertilité des sols<sup>216</sup> constituent des épreuves non négligeables auxquelles les producteurs paysans doivent constamment faire face. Les aléas climatiques ont ainsi souvent des incidents néfastes sur la productivité des caféiers. En effet, le caféier fleurit deux fois, la seconde phase de la floraison aboutissant à la formation des cerises. Si les fleurs sont arrachées sous l'effet des orages (généralement en mars-avril), le caféier ne porte pas de fruits. Quant aux problèmes de fertilité des sols, ils conduisent à des déséquilibres nutritionnels en minéraux et accentuent les effets de la saison sèche (si elle se prolonge davantage) pour les caféiers dont les cerises arrivent tardivement à maturité.

Selon certaines structures de certification de qualité des produits agricoles basées à Conakry, l'analyse du café en vue de sa qualification pour la vente tient compte de quatre paramètres majeurs dans un échantillon de 300g. Ces paramètres sont : le pourcentage de cailloux, de fèves noires (indésirables), de cerises (le produit non décortiqué), de morceaux de coques et de fèves scolytiques. Suivant le pourcentage de défauts constatés dans l'échantillon, l'un des grades ci-dessous correspondant à une qualité chacun peut être attribué au stock concerné :

N°	% de défauts	Grade	Qualité
1	0-60%	Supérieur	meilleure qualité
2	61-90%	courant	Qualité moyenne
3	91-120%	Limite courant	Peu appréciable
4	Plus de 120%	Hors norme	Très mauvais

Nous pouvons citer en exemple la Société Générale de Surveillance (SGS). Cette structure souligne que « *le café produit dans tout le pays est à 97% classé dans la catégorie du café courant (qualité moyenne)* ». Une telle situation de moyenne qualité est attribuable à la

<sup>216</sup> - On peut estimer que depuis la fin des années 1990, les nouvelles plantations de café ou d'autres cultures pérennes sont de plus en plus installées dans les espaces en jachères, espaces souvent moins enrichis en raison des systèmes de défriche-brûlis et surtout de la réduction des temps de jachère.

cueillette parfois avant terme, aux mauvaises conditions de séchage, de décorticage et surtout de conservation. La collecte est effectuée dans la plupart des localités par des agents non professionnels qui font généralement varier le prix. L'instabilité du prix au kg s'explique par le caractère aléatoire du marché des produits agricoles. Elle est accentuée par les conditions géographiques locales de déplacement (éloignement des grands axes routiers, des grands centres –villes, et enclavement de certaines zones de production etc.) au détriment des producteurs. Tous ces différents facteurs font que le revenu caféier contribue faiblement à l'amélioration des conditions de vie de la majorité des populations caféicultrices.

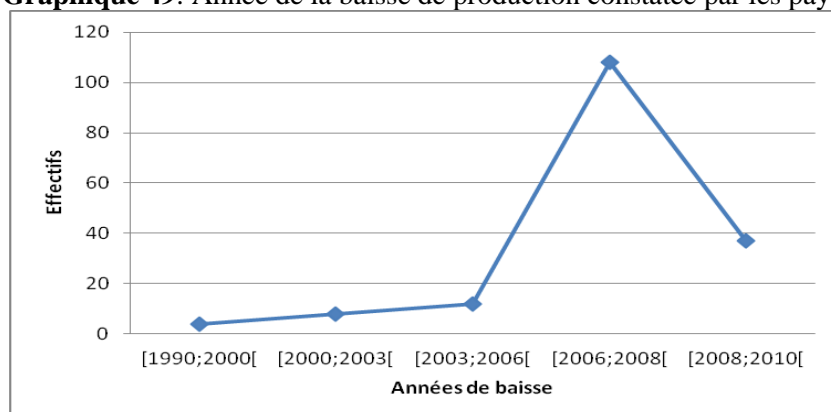
Nous pensons en effet que les conditions climatiques et phytosanitaires de production agricole que nous avons soulignées plus haut confirment la baisse de la production caféière dans nos zones d'enquête ces dernières années, avec un pic entre 2006 et 2008 (cf. tableau 37, et graphique 49, pp.315 et 316). Ces difficiles conditions de production caféière sont accentuées par un environnement sociopolitique et économique défavorable à la promotion des petits producteurs paysans. Tous les caféiculteurs ne retiennent cependant pas les années de la baisse de leur production sur des périodes reculées. Par exemple, sur les 222 caféiculteurs interrogés, 53 individus (soit 24%) ignorent les années de baissent de leur production caféière contre 169 (76%). Sur ce second groupe, 108 personnes (63,91%) se concentrent sur cette période (2006-2008) et près de 22% entre 2008 et 2010. La période antérieure à 2006 est plutôt favorable pour l'ensemble de nos enquêtés qui se sont exprimés sur cette question.

**Tableau 37:** Année de la baisse de production constatée par les paysans

Années	Effectifs	%
[1990;2000[	4	2,37
[2000;2003[	8	4,73
[2003;2006[	12	7,10
[2006;2008[	108	63,91
[2008;2010[	37	21,89
Total	169	100,00

**Source: LAMAH D., 2010**

**Graphique 49:** Année de la baisse de production constatée par les paysans



Source: LAMAH D., 2010

Il a ainsi été constaté, selon les estimations de nos enquêtés<sup>217</sup> (tableau 38, p.316), que 76,58% parmi eux ont vu leur production de café baisser de 50% entre 2006 et 2008, contre 33% pour 34 personnes (soit 15,32%). Seulement 18 chefs de ménages (8,11%) n'ont pas connu de baisse de production caféière au cours de cette période.

**Tableau 38:** Proportion de la baisse de production de 2009 par rapport à la production de l'année précédente

% de la baisse de x°	Effectifs	Pourcentages
0%	18	8,11
33%	34	15,32
50%	170	76,58
Total	222	100,00

Source: LAMAH D., 2010

Nous avons déjà montré que parmi les grandes difficultés que rencontrent les paysans caféiculteurs figurent les maladies de caféiers, les attaques d'insectes et les aléas climatiques. Les besoins d'assistance exprimés par ces producteurs sont considérables, notamment en termes de fourniture d'intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, outils et tenues de travail...) et d'encadrement. Sur le tableau 39 et le graphique 50 (p.317), l'appui en engrais et en produits phytosanitaires est sollicité par 84% des planteurs interrogés. Deux autres types d'assistance sont également sollicités par les paysans, même si ceux-ci ne concernent que 39 personnes (soit 17%) des chefs de ménages rencontrés. Dans l'ordre décroissant, 25 enquêtés (11%) souhaitent une assistance en tenues et outils de travail (botte, machette, lime, manteau imperméable...), et 14 personnes (6%) qui sollicitent du matériel végétal sélectionné et des moyens de déplacement (vélo, moto).

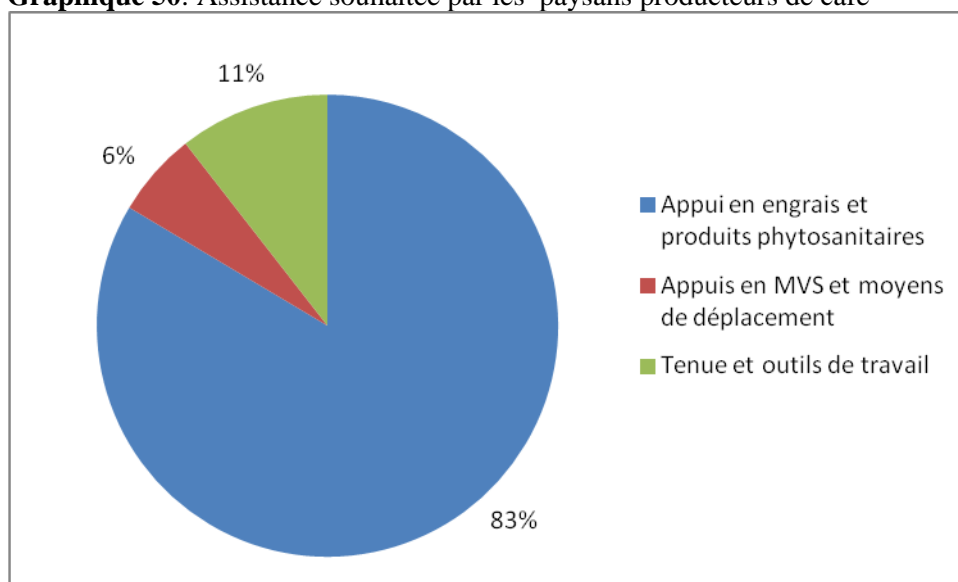
<sup>217</sup> - Ces estimations ont été effectuées sur le terrain avec les enquêtés à travers la méthode de cailloux, facilement compréhensibles à la fois pour l'enquêté et l'enquêteur. Nous présentions en effet à l'enquêté quatre (4) cailloux représentant une production totale de quatre (4) sacs de café marchand. On demandait ensuite au producteur de désigner la quantité qui correspondait à sa production pendant la période de la réduction de sa production.

**Tableau 39:** Assistance souhaitée par les paysans producteurs de café

Assistance	Eff	%
Appui en engrais et produits phytosanitaires	198	84
Appuis en MVS et moyens de déplacement	14	6
Tenue et outils de travail	25	11
Total	237	100

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 50:** Assistance souhaitée par les paysans producteurs de café



Source: LAMAH D., 2010

Pour apprécier la part du café dans ce revenu total, nous reprenons à présent le même exercice sur le revenu agricole par exploitation. Cet exercice se limitera à l'année 2009 car les données fiables n'ont été disponibles que pour cette année lors de nos enquêtes de terrain.

*De faibles revenus agricoles pour la majorité des chefs de ménages*

Le revenu brut<sup>218</sup> agricole de l'année 2009 (cf. tableau 40 et graphique 51, p.319) a été calculé à partir des revenus bruts partiels issus des quatre principales cultures souvent pratiquées sur les exploitations. Sous le tableur Excel, la somme des revenus partiels a été calculée par chef d'exploitation enquêté, puis discrétisée. Sur chacune de ces cultures, nous avons essayé d'estimer les revenus bruts avec les chefs d'exploitations rencontrés au cours de nos enquêtes à l'aide du « questionnaire exploitation agricole».

<sup>218</sup> Le calcul de ce revenu brut n'inclut pas celui issu du café. Nous avons donc jugé nécessaire de connaître la part du café dans le revenu annuel par exploitation pour l'année 2009. Il en est de même que pour le calcul du revenu net hors café. Mais nous en tenons compte dans le calcul du revenu net général.



Pour un ménage agricole d'une taille moyenne de 8 personnes, le revenu brut annuel moyen<sup>219</sup> a été estimé à 3 747 911 FG (équivalent de 564,04 Euros en 2009); ce qui reste largement insuffisant aussi bien en 2009 que de nos jours où les conditions socio-économiques nécessitent plus de moyens financiers, du fait de la cherté du coût économique de la vie. Cette cherté est liée notamment à celle des frais de transports des personnes et de leurs biens, au coût élevé du sac de riz de 50kg (qui est passé de 150 000 FG en 2005 à 265 000 FG en 2012), le tout lié au cours international instable des carburants. Cette situation devient drastique dans un contexte de dépréciation de la monnaie nationale guinéenne. Il faut en plus noter que le revenu de bien des ménages agricoles reste souvent inférieur à cette moyenne, voire négatifs lorsque les charges liées à la main d'œuvre sont des dépenses effectivement effectuées.

La moitié des chefs d'exploitations interrogés (près de 119) ont réalisé un revenu agricole brut (hors café) inférieur à 843 000 FG. Ce sont généralement des individus en extrême difficulté d'ordre matériel, financier et/ou souvent confrontés à des contraintes foncières. 74 (31,22%) ont un revenu brut annuel inférieur à 375 000FG ou nul. En raison donc de leurs conditions de pauvreté économique et matérielle, les éléments de ce groupe gèrent plutôt des risques d'insécurité alimentaire et financière. Ils sont généralement moins dynamiques en matière de production agricole et de valorisation de leurs produits Ils n'arrivent parfois pas à supporter toutes les exigences des itinéraires techniques au cours de la campagne agricole. Ces risques d'insécurité les amènent à vendre précocement une partie considérable de la récolte etc. La vente précoce des produits agricoles a lieu lorsque sous la pression de certains besoins sociaux les paysans sont obligés de vendre les premières récoltes. Elle se fait généralement à l'approche des fêtes de fin d'année (notamment Noël, 31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier) pour deux catégories de raisons : d'une part, la satisfaction des besoins vestimentaires et gastronomiques de fêtes pour les familles<sup>220</sup> et, d'autre part, l'achat des fournitures complémentaires et tenues scolaires pour les enfants. Le groupe des nantis, au nombre de 32 (13,50%%) se trouvent dans la catégorie des chefs d'exploitations qui ont réalisé des revenus bruts annuels variant de 2 900 000 à 10 920 000 FG en 2009.

---

<sup>219</sup> En raison de la longueur des tableaux de calcul relatifs aux revenus, se reporter aux annexes (tableaux complémentaires 10-13, pp.430-431).

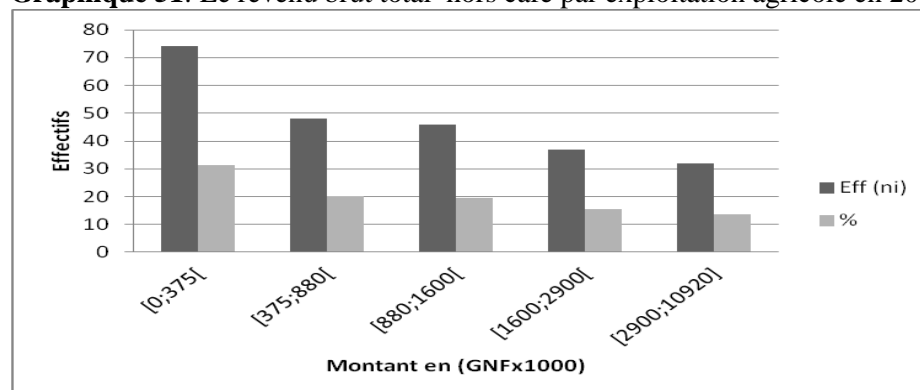
<sup>220</sup> Les enfants sont souvent privilégiés dans les achats de vêtement de fêtes.

**Tableau 40:** Le revenu brut total hors café par exploitation agricole en 2009

Revenu brut (GNF×1000)	xi	Eff (ni)	%	ni cum+	% cum ni	ni cum-	% cum ni-
[0;375[	187,5	74	31,2	74	31,22	237	100,00
[375;880[	627,5	48	20,3	122	51,48	163	68,78
[880;1600[	1240	46	19,4	168	70,89	115	48,52
[1600;2900[	15300	37	15,6	205	86,50	69	29,11
[2900;10920]	6910	32	13,5	237	100,00	32	13,50
Total		237	100				

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 51:** Le revenu brut total hors café par exploitation agricole en 2009



Source: LAMAH D., 2010

Le revenu net agricole hors café a été estimé en faisant la différence entre le revenu brut hors café et la principale charge de production agricole (cf. tableau 41, p.321). Bien que les paysans travaillent sans calculer systématiquement les coûts de production, nous avons fait ce calcul en ne tenant essentiellement compte que du coût de la main d'œuvre. Les coûts liés au foncier n'ont pas été pris en compte dans ces estimations dans la mesure où les personnes enquêtées n'avaient pas pratiqué directement de location annuelle de terre. Cela n'explique pas pour autant l'absence de contrainte foncière chez l'ensemble des paysans interrogés. En plus, dans certains cas, les contraintes foncières sont souvent plus pressantes pour les jeunes foyers et l'ensemble des actifs qui aspirent à leur autonomie sociale et économique. Les coûts relatifs aux outils de production n'ont pas été non plus intégrés au calcul des charges de production car pour l'année d'enquête sur les exploitations agricoles, la plupart de ces outils productifs n'étaient pas renouvelés. On estime cependant que ces outils (la machette, la houe, la daba le couteau) peuvent être amortis entre un et deux ans, selon l'intensité d'utilisation. Ce qui signifie que le coût de ces outils de travail se renouvelle en moyenne chaque deux ans.

Le principal constat qui saute aux yeux à l'observation du tableau 41 (p.320), est l'importance des revenus négatifs résultant des charges relatives à la prise en charge de la main d'œuvre. Il s'agit ici du revenu annuel agricole net réalisé en 2009 par chacune des exploitations dont les responsables ont été interrogés en 2010. Cet exercice a pour objectif

d'estimer et d'apprécier, d'une part, le niveau de consistance de la capacité d'investissement agricole paysan, et d'autre part, la capacité de réaliser des résultats escomptés dans les zones qui ont été ciblées.

En effet, 50% des enquêtés ont réalisé un revenu net agricole (hors café) inférieur à 403 000 FG contre une moyenne 753 700 FG. Parmi ces chefs d'exploitations en extrême difficulté, 18% ont enregistré une perte variant de -5 565 000 FG à -800 000 FG. Aussi, le niveau de dispersion de cette série est-il très important avec un écart-type de 2 906 626 FG (cf. tableau complémentaire 12, p.429). Comme dans le cas du revenu brut, la situation socioéconomique de cette catégorie est également plus défavorable parmi les chefs de ménages agricoles rencontrés.

Le groupe des favoris n'est pas non plus homogène. Au nombre de 40 individus (16,88%), ils ont un revenu qui varie de 1 960 000 FG à 10 104 000 FG. Mais ce montant maximum est détenu par un seul individu. Entre ces deux groupes se trouve une catégorie d'enquêtés dont le revenu net agricole total est de 1 348 500 FG environ.

**Tableau 41:** Le revenu net total familial hors café en 2009

Revenu net (GNFx1000)	xi	Eff (ni)	%	ni cum+	% cum ni	ni cum-	% cum ni-
[-5565;-800[	-3233	42	18	42	17,72	237	100,00
[-800;-42[	-421	42	18	84	35,44	195	82,28
[-42;710[	334	60	25	144	60,76	153	64,56
[710;1960[	1335	53	22	197	83,12	93	39,24
[1960;10104]	6032	40	17	237	100,00	40	16,88
Total		237	100				

Source: LAMAH D., 2010

La faiblesse de ces revenus pour la majorité des enquêtés ou le fait qu'ils soient négatifs, s'explique en partie par le but reproductif du groupe social (TCHAYANOV, 1925-1990 ; HAUBERT, 1999). Les paysans n'ont en effet pas l'habitude de faire des bilans écrits pour évaluer les bénéfices ou les pertes sur leurs activités productives.

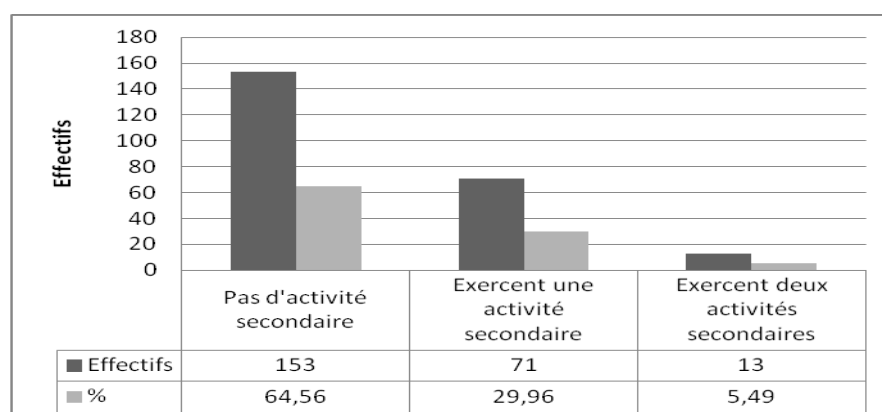
En considérant les revenus générés par la vente du café, le revenu net agricole s'améliore avec une moyenne de 2 338 023 FG en 2009. Mais cette série aussi très dispersée, l'écart-type (5 369 257 FG) représentant un peu plus du double de la moyenne. Cela signifie qu'on trouve aussi bien des exploitations à très faibles revenus agricoles nets (voire négatifs) que d'autres ayant des revenus intermédiaires ou très élevés. En effet, 50% des enquêtés ont eu un revenu total net inférieur à 840 360 FG. Certains éléments de cette catégorie ont plutôt

enregistré des pertes. C'est le cas du 1<sup>er</sup> quartile de la série (25% des enquêtés) de cette série dont la perte de revenu net total était supérieure à 192 000 FG (Q1 = -192 320 FG). Le groupe à revenu intermédiaire est celui dont la proportion correspond à l'écart interquartile (Q3-Q1). La valeur de leur revenu net est légèrement inférieure à celle de la moyenne (2 232 500 FG environ). Les exploitations les plus aisées ont réalisé des revenus supérieurs ou égaux à la moyenne. Cette situation est surtout significative pour une dizaine d'entre eux, les plus grandes valeurs étant contrôlées par deux individus qui ont respectivement réalisé un revenu supérieurs ou égal à 10 400 000 FG en 2009.

### 5.3- La pluriactivité comme alternative au faible pouvoir d'achat lié aux seuls revenus agricoles

Les individus rencontrés ont essentiellement pour activité principale l'agriculture. Deux critères ont été privilégiés pour identifier leurs systèmes d'activités : d'une part, le recensement des différentes activités habituellement pratiquées chaque année en fonction du temps d'occupation, d'autre part, la classification de ces activités selon l'importance<sup>221</sup> du revenu qui en résulte. Suivant le premier critère, l'ensemble des 237 chefs d'exploitations agricoles ont été classés en trois catégories (cf. graphique 52, p.321). La première catégorie regroupe 153 personnes (64,56%). Celles-ci vivent exclusivement de l'agriculture. La deuxième catégorie comprend 71 personnes (29,96%). En plus de l'agriculture, les membres de ce groupe exercent une activité secondaire extra-agricole. La dernière catégorie est constituée de ceux qui exercent deux activités secondaires en plus de celle principale ; ils sont 13 chefs d'exploitations (soit 5,49%).

**Graphique 52:** Situation des activités secondaires des chefs d'exploitations agricoles



Source: LAMAH D., 2010

<sup>221</sup> Nous laissons à l'interlocuteur le soin de faire la nomenclature de ses principales sources de revenus dans l'année et de les apprécier, avec notre assistance, en fonction de l'importance de ces revenus partiels

Le second critère a permis de mettre en évidence que le revenu monétaire de l'écrasante majorité des enquêtés est issu de l'agriculture. Ils sont 232 sur 237 (soit 98%). Le dernier groupe identifié selon ce critère est constitué de 5 personnes (soit 2%) du total.

Une activité est dite principale, lorsqu'elle occupe la personne qui l'exerce durant une part importante de l'année et lui assure le revenu nécessaire à la subsistance de sa famille. Le temps d'occupation moyen consacré à l'activité principale de nos enquêtés se situe à près de 10 mois. On peut ainsi estimer que ceux qui vivent exclusivement de l'agriculture travaillent presque durant toute cette période (cf. tableau 42). Ils n'ont souvent que deux ou trois mois de repos dans l'année<sup>222</sup>. Ces paysans s'investissent non seulement dans la riziculture sur coteau, mais ils font également des champs de bas-fonds et des plantations pérennes.

**Tableau 42:** Temps d'occupation (nombre de mois) consacré à l'activité principale de l'enquêté

Nombre de mois	Eff	xi	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% cum ni	nixi cum+	%Cum nixi	Ecart-type
[5;7[	38	6	16,03	228	1 368,0			38	16,0338	228	9,81489	
[7;9[	23	8	9,70	184	1 472,0			61	25,7384	412	17,7357	
[9;10[	14	9,5	5,91	133	1 263,5			75	31,6456	545	23,461	
[10;11[	8	10,5	3,38	84	882,0			83	35,0211	629	27,0771	
[11;12]	154	11	64,98	1 694	18 634,0			237	100	2 323	100	
Total	237		100,00	2 323	23 619,5	9,80	96,07					1,89

Source: LAMAH D., 2010

Dans sa préface à l'ouvrage de CHALEARD (1996), PELISSIER fustige une idée reçue selon laquelle le maintien et la croissance des cultures vivrières en Afrique sont incompatibles avec la réussite de l'agriculture de plantation ; les premières provoqueraient le déclin de la seconde. Il montre bien au contraire, à partir des travaux de CHALEARD sur la Côte d'Ivoire forestière, région voisine de la Guinée Forestière, que la souveraineté des cultures d'exportation n'empêche pas cette région d'être le principal fournisseur de vivres aux marchés urbains. Parmi les principaux facteurs explicatifs à cette capacité du secteur rural ivoirien à répondre à la demande multiforme de la croissance urbaine, on note essentiellement la proximité des marchés sur le territoire national et l'attachement des populations urbaines aux produits de terroirs dans leurs régimes alimentaires. Dans le cas pratique de la Guinée Forestière, nous avons par exemple constaté que les cultures vivrières constituent la principale source des revenus monétaires des chefs de ménage, légèrement avant les cultures pérennes à base du café.

<sup>222</sup> Pour ceux qui sont particulièrement attachés à la riziculture, la période de repos se concentre souvent à la fin de la récolte. Ce moment est alors mis à profit pour préparer les fêtes de fin d'année.

Il ne s'agit pas, pour nous, d'adopter une conception dualiste qui opposerait « cultures vivrières et cultures commerciales » dans la mesure où les premières constituent une partie importante des revenus des populations rurales (selon l'avis des personnes que nous avons interrogées), même si la part vendue des produits vivriers et les revenus qui résultent de cette vente varient d'une année sur l'autre, d'un producteur à un autre. Quant aux cultures commerciales, leur cours n'étant pas souvent maîtrisé par les producteurs, ne constituent pas la plate forme de l'économie paysanne, même si la part de ces cultures n'est pas négligeable dans cette économie des ménages agricoles.

Les travaux de CHALEARD avaient un triple objectif : faire avancer la réflexion sur les dynamiques rurales, fournir à la recherche ivoirienne un ensemble de données pouvant servir de référence pour des études futures, puis, léguer un panel méthodologique de choix raisonnés aux chercheurs sur le champ géographique ivoirien. Ces objectifs s'appuient sur un questionnement complexe centré sur l'analyse des mutations induites par l'explosion de la demande urbaine dans les campagnes ivoiriennes au triple plan des techniques de production, des systèmes agraires et des organisations sociales (CHALEARD, 1996).

L'essor du vivrier marchand en Afrique subsaharienne en général et en Afrique de l'Ouest en particulier date depuis la fin des années 1970 (CHALEARD, 1996). Cette époque correspond à une réalité particulière pour le secteur agricole guinéen qui était alors soumis à un système de «normes » et au commerce d'Etat sous le régime de Sékou TOURE et dont la priorité n'était pas la satisfaction des besoins économiques des populations rurales au sens strict du terme.

L'importance des activités agricoles dans les pays en voie de développement réside en tout premier lieu dans la satisfaction d'un double besoin (TCHAYANOV, 1925-1990, cité par HAUBERT, 1999). Celui-ci peut être résumé dans la nécessité de vivre décemment (donc d'être en bonne santé, de se nourrir, de se vêtir, de se loger, de se déplacer etc.), de s'instruire, d'avoir accès à l'éducation et de prendre part à la vie sociale et communautaire de son milieu de vie.... En milieu rural de la Guinée Forestière, la satisfaction de tels besoins presque naturels nécessitent des moyens matériels et financiers dans des contextes où les populations ont du mal à s'adapter aux conditions d'un libéralisme économique quasiment déréglementé au sens de la régulation des prix. Du coup, l'agriculture reste le principal secteur d'activité pour elles afin d'assurer non seulement l'autoconsommation familiale, mais aussi de se procurer de l'argent nécessaire aux divers besoins financiers.

C'est ce contexte qui justifie essentiellement la concentration de la majorité des populations rurales de cette région sur l'agriculture, notamment les responsables d'exploitations agricoles familiales. L'artisanat spécialisé (maçonnerie, menuiserie, couture, etc.) pour une personne qui réside dans le village est considéré comme une activité secondaire du fait de son caractère occasionnel dans l'année. Il est souvent exercé pendant les périodes mortes des travaux agricoles. Ainsi, dans les quatre zones de nos enquêtes, deux cultures constituent les principales sources de revenu monétaires pour les chefs d'exploitation familiales à savoir le riz et le café. Sur 232 chefs d'exploitations agricoles familiales ayant l'agriculture pour principale source de revenu, 108 (46,55%) et 90 (38,79%) gagnent respectivement le plus de revenu dans la riziculture et la caféiculture (cf. graphiques 53 et 54 pp.326-327). Parmi les membres actifs de familles, autres que les responsables interrogés, le café représente aussi la deuxième source de revenu monétaire (Tableau 43 et Graphique 55, p.327) pour 101 personnes (22,25%) avant le riz (surtout le riz de bas-fond) qui a été déclaré par 70 personnes (15,42%), l'huile de palme améliorée pour 50 individus (11,01%), la cola et le cacao pour 30 individus chacun (6,61%). La banane et le manioc occupent des positions marginales pour beaucoup de ces actifs agricoles.

Comme dans la plupart des régions du pays, le secteur agricole de la Guinée Forestière se caractérise par la pluriactivité. La riziculture de coteau et la caféiculture sont ainsi couramment pratiquées parallèlement. Les pratiques de cultures pures sont en général observées pour le riz inondé (dans les bas-fonds) et plantations encadrées par des projets comme la RC2 (pour le café), la SOGUIPAH (pour le palmier à huile et l'hévéa). Au titre de cette pluriactivité agricole, on peut plutôt parler d'associations et de successions culturales. En prenant par exemple la riziculture sur coteau, les paysans s'associent à cette céréale principale, le mil et le manioc. Ces deux cultures constituent parfois une source de revenu non négligeable pour les producteurs, même si elles sont considérées comme des compléments de nourritures en période de soudure pour des familles à revenu modeste. Dans le cadre de nos enquêtes ces cultures secondaires ont été associées au riz sur 2 exploitations seulement (soit 0,86% des chefs d'exploitations). Cette marginalisation peut être expliquée pour le manioc par le fait qu'il retarde la régénération des qualités productives du sol alors que les cycles de jachère sont de plus en plus courts (3 ans dans certaines zones comme Gouecké). Le mil quant à lui, il est actuellement rare dans les consommations familiales. La culture d'arachide, pratiquée dans les successions culturales représente 1,29% des sources de revenu déclarées

par nos interlocuteurs. Elle participe aussi à la variation alimentaire des populations soit dans la cuisine comme condiment, soit consommée à part entière pendant la saison de récolte. Dans les plantations villageoises de café, le colatier et le bananier sont souvent associés. Cela ne signifie pas qu'on ne puisse pas rencontrer des plantations essentiellement bananières ou de colatérales pures, même si pour ce dernier cas, la préfecture de Yomou est souvent le mieux citée en Guinée forestière (DELARUE, 2007 ; BIDOU et TOURE, 2002).

La banane (que ce soit le plantain ou la banane douce), fournit également de l'argent aux paysans au-delà de son caractère vivrier pour les familles rurales. Sa faible importance dans les sources de revenu monétaire pour les populations rurales s'explique en grande partie par les difficultés de transport, provoquant ainsi leur pourrissement avant d'atteindre les grands marchés de vente.

L'exploitation des palmiers à huile fait également partie de la construction du pouvoir d'achat des ménages agricoles. Elle présente cependant une position marginale dans le cadre de nos enquêtes (du moins pour les chefs de familles rencontrés): 2,59% pour le palmier à huile naturelle et 1,29% pour le palmier amélioré. La palmeraie naturelle, qualifiée aussi de sub-spontanée (MADELAINÉ, 2005) se trouve dans les jachères et les pieds sont habituellement épargnés lors des défrichements pour la préparation des champs de riz pluvial. Leur résistance aux feux contribue également à leur densification dans les jachères. D'après les résultats de nos enquêtes, l'exploitation du palmier sub-spontané ne constitue pas une source de revenu monétaire importante pour les chefs de ménages agricoles rencontrés. Elle l'est cependant le plus souvent pour les jeunes, célibataires ou non, aussi bien des hommes que des femmes. En effet, la force physique dont l'exploitation du palmier et l'extraction de l'huile de palme nécessite ne peut être fournie que par les jeunes actifs, les plus âgés étant fatigués par le poids de leur âge.

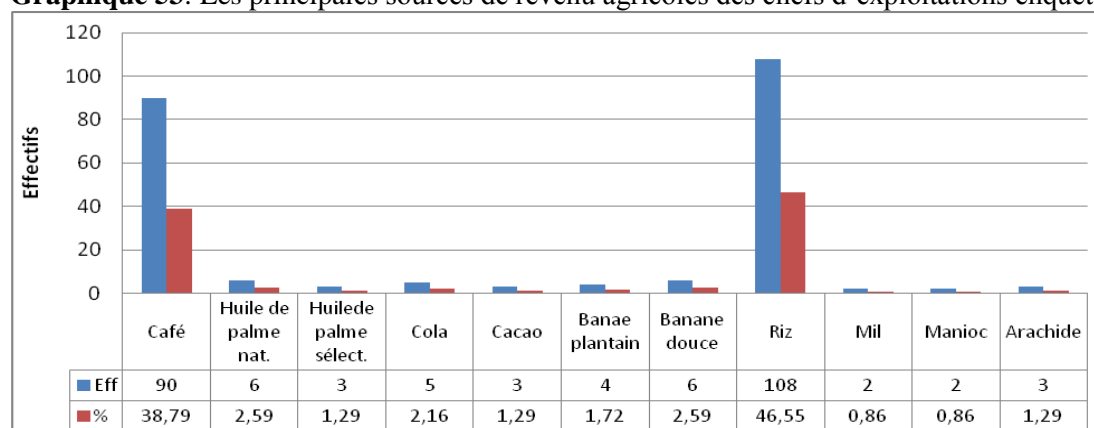
Rappelons que notre questionnaire exploitation était destiné principalement aux chefs d'exploitations. Mais celui-ci comportait une rubrique relative à la possession de cultures pérennes et à la typologie des principales sources de revenu agricoles. En plus des 222 chefs de familles qui pratiquent la caféiculture sur les 237 de notre échantillon nous avons identifié 454 individus dépendants des chefs de familles interrogés et qui possèdent individuellement des cultures pérennes à base du caféier. Cependant le café n'est pas seule source de revenus pour eux. Ainsi, pour les actifs agricoles des ménages rencontrés, l'exploitation du palmier à huile naturel constitue la première source de revenu agricole. Cette activité a été déclarée par 150 individus (33,04%) sur les 454 possédant une plantation pérenne à base du caféier.



C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il fait de plus en plus l'objet de réglementation communautaire depuis les années 2000, en particulier en milieu Kpèlè de la région forestière guinéenne. Même si cette activité comporte beaucoup de risques d'accident surtout pendant la coupe des régimes (SAGNO, 2002) pour les grimpeurs, elle rapporte des revenus considérables tant pour les exploitants directs que pour les commerçants de l'huile qui en est issue (couramment appelée l'huile rouge).

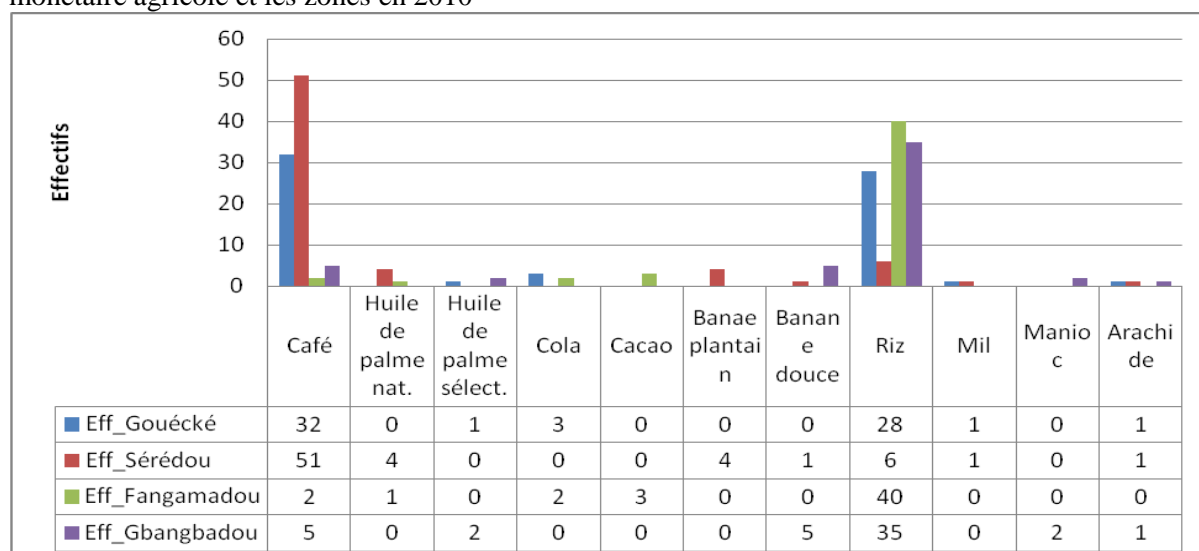
La culture du palmier à huile amélioré est surtout promue et vulgarisée en milieu paysan sous l'influence de la SOGUIPAH depuis son implantation dans la plaine de Nyékoré (préfecture de Yomou) à l'extrême Sud-Est de la région. Le Centre régional de recherche agronomique de Sérédou (CRRA-S/Macenta) s'active également au cours de cette décennie dans la vulgarisation de cette culture auprès des paysans planteurs. L'huile qui en est issue n'est souvent pas bien appréciée cependant en termes de qualité gustative par rapport à l'huile artisanale des palmiers naturels. Mais elle fait partie des principales sources de revenu monétaires pour les rares producteurs privés et les petites et moyennes entreprises qui s'investissent dans la saponification ou qui utilisent en grande quantité des corps gras dont «*l'huile soguipah*» en milieu urbains partout dans le pays.

**Graphique 53:** Les principales sources de revenu agricoles des chefs d'exploitations enquêtés en 2010



Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 54:** Répartition des chefs de ménages agricoles selon les principales sources de revenu monétaire agricole et les zones en 2010



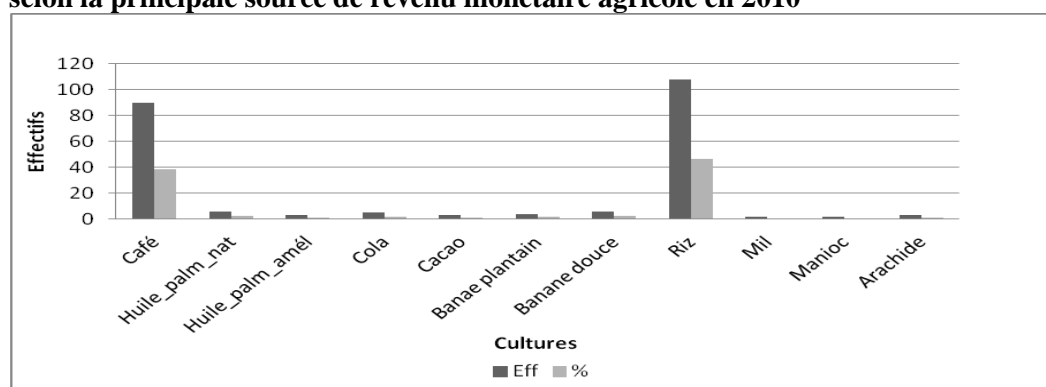
Source: LAMAH D., 2010

**Tableau 43:** Répartition des actifs agricoles des ménages rencontrés en Guinée Forestière selon la principale source de revenu monétaire agricole en 2010

Source de revenu agricole	Eff	%
Café	101	22,25
Huile de palme naturelle	150	33,04
Huile de palme améliorée	50	11,01
Cola	30	6,61
Cacao	30	6,61
Banane plantain	7	1,54
Banane douce	6	1,32
Riz	70	15,42
Manioc	10	2,20
TOTAL	454	100,00

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 55 :** Répartition des actifs agricoles des ménages rencontrés en Guinée Forestière selon la principale source de revenu monétaire agricole en 2010



Source: LAMAH D., 2010

Rappelons tout d'abord que sur 237 chefs de ménages agricoles rencontrés, 85 (35,86%) exercent au moins une activité secondaire. Celle-ci est d'autant plus nécessaire qu'elle participe considérablement à l'allègement des charges sociales et financières de ceux qui les pratiquent. Parmi ce groupe, 71 (30,08%) personnes ont une seule activité secondaire et 13 (5,51%) qui en ont deux. Sur neuf activités secondaires répertoriées, l'artisanat spécialisé (notamment la maçonnerie, la menuiserie, la couture) reste le plus pratiqué; il occupe 35,71% (30 personnes) des enquêtés, suivi de la vente des produits agricoles (20%), de la chasse et la pêche (14,12%). Dans l'analyse du système d'activité, l'agriculture apparaît comme une activité secondaire pour 10 chefs d'exploitations rencontrés (cf. tableau 44 et graphique 56, p.329). Parmi les activités rarement pratiquées on relève l'assistance sanitaire des accoucheuses villageoises (1,18%). L'élevage (9,41%), les fonctionnaires du secteur public ou privé (4,76%) font aussi partie des activités secondaires non négligeables. La conduite de véhicule quant à elles occupe 2,38% de ce groupe de chefs d'exploitations agricoles.

Dans le cas de nos enquêtes, ce statut de fonctionnaire n'est pas onéreux pour certains, car l'activité exercée par les personnes concernées ne constitue pas pour elles une source importante de revenu. Mais elle leur confère un statut social respectable dans leur société. Ces individus sont souvent des enseignants communautaires ou du secteur de la santé et ont en général été choisis par leurs communautés pour avoir une formation afin de répondre à un problème précis de ces dernières. Si certains d'entre eux travaillent dans leurs propres villages avec un salaire payé par l'Etat ou une structure privée, ou encore à la charge du budget de la collectivité décentralisée, l'activité agricole sera considérée plutôt comme une activité secondaire. Le cas échéant, elle a pour objectif essentiel soit d'assurer l'autosuffisance alimentaire de leurs familles, de mobiliser des fonds complémentaires à l'entretien de leurs éventuelles plantations pérennes.

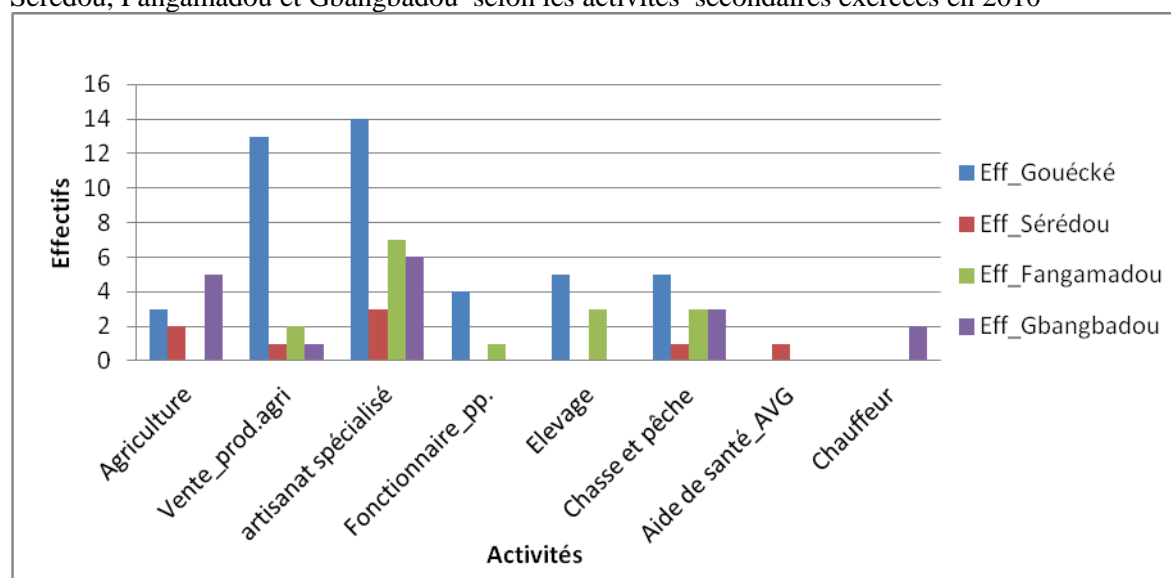
Les raisons de cette pluriactivité paysanne, relativement diversifiées, peuvent être appréhendées dans la maîtrise de trois préoccupations majeures des chefs de ménages : la sécurité alimentaire, la diversification des sources de revenu, et la satisfaction des besoins sociaux.

**Tableau 44:** Les activités secondaires exercées par zone en 2010

Activités secondaires	Eff_ Gouecké	%_	Eff Sérédou	%	Eff Fdou	%	Eff Gbdou	%	Eff Total	%
Agriculture	3	30,00	2	20,00	0	0,00	5	50,00	10	100,00
Vente_prod.agri	13	76,47	1	5,88	2	11,76	1	5,88	17	100,00
artisanat spécialisé	14	46,67	3	10,00	7	23,33	6	20,00	30	100,00
Fonctionnaire_pp.	4	80,00	0	0,00	1	20,00	0	0,00	5	100,00
Elevage	5	62,50	0	0,00	3	37,50	0	0,00	8	100,00
Chasse et pêche	5	41,67	1	8,33	3	25,00	3	25,00	12	100,00
Aide de santé_AVG	0	0,00	1	100,00	0	0,00	0	0,00	1	100,00
Chauffeur	0	0,00	0	0,00	0	0,00	2	100,00	2	100,00
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>51,76</b>	<b>8</b>	<b>9,41</b>	<b>16</b>	<b>18,82</b>	<b>17</b>	<b>20,00</b>	<b>85</b>	<b>100,00</b>

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 56:** Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon les activités secondaires exercées en 2010



Source: LAMAH D., 2010

### Conclusion du chapitre V

Du point de vue spatial, deux principaux systèmes de production se partagent les exploitations agricoles familiales. D'une part, les cultures vivrières à base du riz pluvial sur coteau et la riziculture inondée (de bas-fonds et des plaines), et, d'autre part, les cultures pérennes à base du caféier sur coteau. Ces dernières occupent de plus en plus d'espace par rapport aux systèmes de cultures vivrières à base du riz pluvial. Cependant, le café n'est pas la principale source de revenu pour la plupart des actifs agricoles.

Depuis sa vulgarisation dans les années 1930-1940, la caféiculture n'a pas bénéficié d'un véritable environnement politico-économique à son épanouissement monétaire, notamment en faveur des petits producteurs. Certes, il y a parfois eu des périodes de regains d'intérêt pour

cette culture comme l'avènement du projet RC2. Cependant, actuellement, les caféiculteurs semblent encore demeurés dans l'attente des jours meilleurs pour la réalisation des rendements et revenus satisfaisants.

Ainsi, contrairement à l'avis des enquêtés, le choix de la caféiculture répond moins à une préoccupation lucrative qu'à celle de la sécurisation foncière. Le café a permis l'accroissement du contrôle foncier individuel au sein des exploitations agricoles familiales partout où cette culture est répandue. En dépit des diverses initiatives entreprises pour relancer la caféiculture sous la 2<sup>e</sup> République, notamment le projet RC2, la majorité des paysans n'arrivent pas à s'épanouir à partir des revenus issus de leurs productions caféières. Les intermédiaires et les exportateurs apparaissent comme les plus grands bénéficiaires de la filière.

L'absence d'un système de contrôle des prix et le manque d'accompagnement généralisé des paysans depuis la fin du projet RC2 ont rendu vulnérables les producteurs. La faillite de la fédération Nationale des Planteurs de Café de Guinée (FNPCG) contribue aussi à cette triste situation. Deux stratégies sont mises en œuvre par certains paysans afin de surmonter les difficultés liées à leur faible pouvoir d'achat ; il s'agit de la pratique de la polyculture pérenne et de la pluriactivité rurale.

## CHAPITRE VI : LE CAFE COMME SIGNE D'APPROPRIATION FONCIERE

### Introduction du chapitre VI

L'espace rural de la Guinée Forestière représente aujourd'hui une ressource insuffisamment disponible pour une population qui croît vite (en moyenne 4,3% par an). Cet espace se présente essentiellement sous trois formes à savoir l'espace habité (le village), les coteaux (les versants) et les espaces inondables (représentés par les bas-fonds et les plaines). Ces deux derniers espaces sont destinés aux activités productives. Deux principaux systèmes de production se trouvent en concurrence sur les espaces de coteau alors que les bas-fonds en font moins l'objet. Ces deux principaux systèmes de production sont ceux fondés sur les cultures pérennes à base du café et ceux des cultures vivrières à base du riz pluvial. Depuis la fin des années 1980, on constate que les agro-forêts à base du caféier progressent de plus en plus sur les terres de coteau en même temps que les palmiers à huile naturels dans la région, à l'exception des zones de transition agro-écologique entre les zones moins pluvieuses et celles à pluviométrie importante. Ce dernier chapitre s'articule successivement autour de six points.

Les deux premiers points de ce chapitre portent sur l'extension des cultures pérennes à base du caféier par rapport à celle des cultures vivrières à base du riz au sein des exploitations agricoles familiales ainsi que sur les conséquences foncières en termes de diminution des réserves en terres agricoles. Cette raréfaction foncière qui s'explique par le démembrement continu des anciennes exploitations lignagères conduit à une concurrence effrénée sur les jachères qui sont encore des ressources communes pour les actifs agricoles masculins au sein des unités familiales de production. La troisième rubrique de ce chapitre consacre la jachère comme un enjeu foncier important avant d'aborder les conflits fonciers et leurs modes de gestion. Enfin le dernier aspect est relatif à la fragilité des mécanismes coutumiers de régulation foncière dans un contexte de pluralisme juridique. Cette fragilité qui s'exprime par la récurrence de certains conflits fonciers, fait que les cultures pérennes jouent un rôle palliatif en termes non seulement de prévention, mais aussi de limitation de ces conflits pour aboutir à une sécurisation foncière durable.

Nous proposons à la fin de ce chapitre, un essai de typologie des exploitations agricoles dont les responsables ont été interrogés dans le cadre de nos enquêtes de terrain, notamment à travers le questionnaire « exploitation agricole ». Cette typologie présente le récapitulatif des

principales caractéristiques pour chaque type d'exploitation.

## **6.1- Extension des cultures pérennes à base de café dans les exploitations familiales**

Nous avons déjà souligné que l'histoire de la caféiculture en Guinée est liée à celle coloniale de ce pays. A la suite d'une large diffusion, et avec l'encadrement des paysans en termes de conseils, de fourniture d'engrais et de produits phytosanitaires, l'expansion de la caféiculture s'est particulièrement accélérée au lendemain de la seconde guerre mondiale, profitant ainsi de l'essor du prix des matières premières. La période 1946/1955 marque la diffusion des plantations individuelles dans la région. Ainsi, en 1958, tous les paysans, notamment les chefs de ménages ruraux auraient une parcelle de 0,5 à 1 ha de plantation individuelle de café, essentiellement sur des parcelles les plus proches des villages non exploitées en cultures vivrières (ROSSI 1993).

Cette culture a été vite appropriée par les paysans et s'était bien insérée dans les systèmes de production sans difficulté majeure pour l'organisation et l'exécution des travaux champêtres, alors particulièrement dominés par la riziculture de coteaux. Ce succès ne s'explique pas seulement par le choix des parcelles certes stratégiquement orienté par le conseil des agents d'encadrement agricole pour la caféiculture. Il est avant tout lié à la division sexuelle du travail. Cet aspect de l'organisation socio-économique des peuples de cette région, constitue de nos jours, du moins dans cette communauté, un facteur de mutation des rapports sociaux de production.

Selon les résultats de nos enquêtes, la caféiculture est pratiquée sur 222 exploitations (soit 93,67%), contre 15 (6,33%) qui n'ont pas de caféière. La superficie moyenne de ces plantations par exploitation, évaluée à 2,99 ha, est largement supérieure à celle des champs vivriers sur les coteaux (1,79 ha). La superficie moyenne des champs vivriers par exploitation représente 53,84% de celle des plantations pérennes à base du café. Plusieurs paramètres justifient cette importance spatiale des cultures pérennes à base du café. En effet, seuls 25% de ces exploitations comportant des caféières en ont moins de 1,73 ha ; ce qui est déjà proche de la moyenne des superficies cultivées en cultures vivrières à base du riz. La médiane (50%) des exploitations qui pratiquent la caféiculture en ont moins de 2,56 ha par unité familiale contre 1,5 ha pour les cultures vivrières à base du riz pluvial. Cette série est toutefois assez dispersée avec un écart type de 1,83 ha ; 21,17% des enquêtés ayant une superficie inférieure à 1,5 ha par exploitation contre 5,41% qui en ont de 6 à 10 ha. (cf. tableaux 45 et graphique 57,

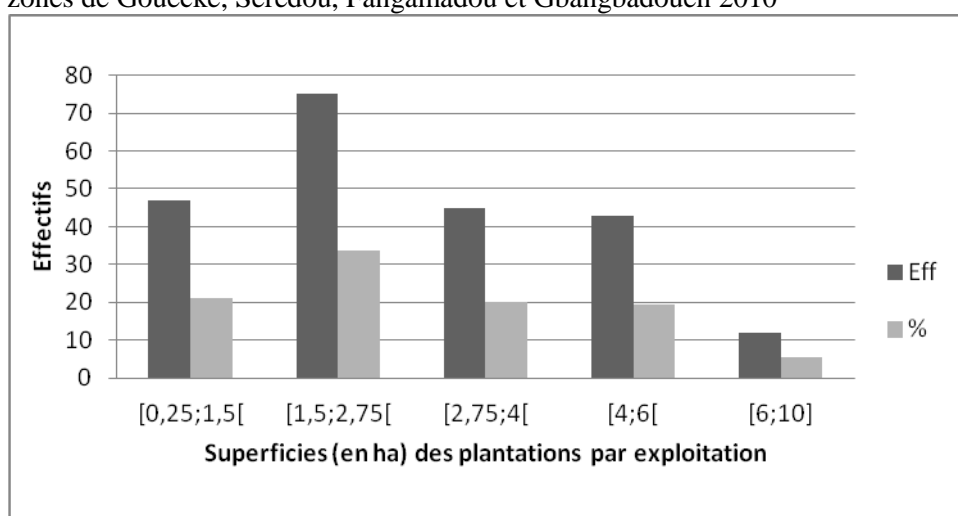
p.333).

**Tableau 45:** Superficie totale de plantations pérennes à base du caféier par chef exploitation

Sup (ha)	Eff (ni)	xi	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% cum ni	nixicum+	%cumnixi	Ecart-type
[0,25;1,5[	47	0,88	21,17	41,36	36,40			47	21,17	41,36	6,23	
[1,5;2,75[	75	2,13	33,78	159,75	340,27			122	54,95	201,11	30,28	
[2,75;4[	45	3,38	20,27	152,1	514,10			167	75,23	353,21	53,18	
[4;6[	43	5	19,37	215	1075,00			210	94,59	568,21	85,55	
[6;10]	12	8	5,41	96	768,00			222	100,00	664,21	100,00	
Total	222		100,00	664,21	2733,76	2,99	8,95					1,83

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 57:** superficie totale des plantations pérennes à base du café par exploitation dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadouen 2010



Source: LAMAH D., 2010

La plupart de ces plantations ont été créées entre 1985 et 2003 (53,16% des chefs d'exploitations rencontrés). Bien qu'il existe des plantations de l'époque coloniale, Cette période d'installation des nombreuses caféières est celle au cours de laquelle les projets de relance de la caféiculture, les bailleurs de fonds et les structures techniques de l'Etat se sont sérieusement investis dans la vulgarisation de cette filière. Sur le tableau 46 et le graphique 58 (pp.333 et 334), cet engouement est lisible.

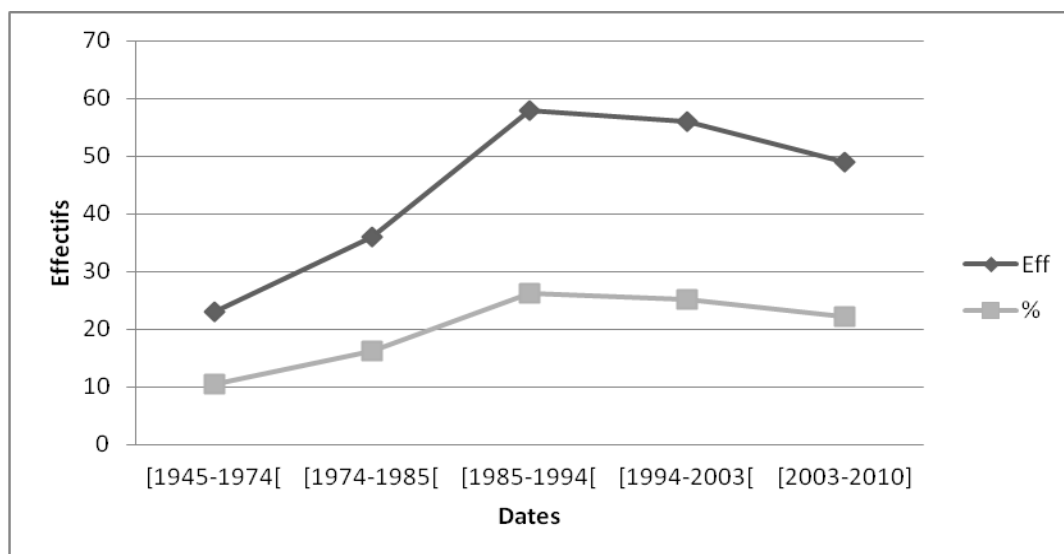
**Tableau 46:** Date du début de la caféicultures selon les planteurs chefs de ménages en 2010

Année	Eff	%
1945-1974	23	10,36
1974-1985	36	16,22
1985-1994	59	26,58
1994-2003	59	26,58
2003-2010	45	20,27
Total	222	100,00

Source: LAMAH D., 2010



**Graphique 58:** Répartition des chefs d'exploitation enquêtés en 2010 dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon la date du début de la caféiculture



Source: LAMAHD., 2010

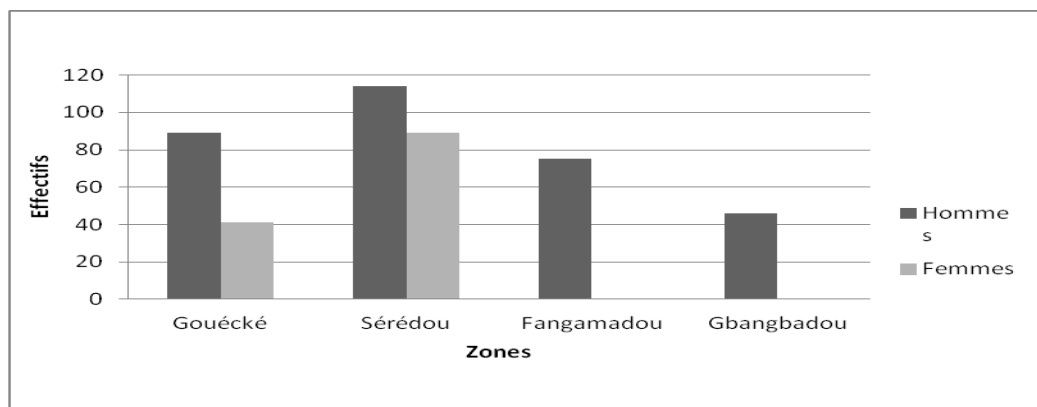
La tendance à la baisse de nouvelles réalisations de cultures pérennes à base du caféier par les chefs d'exploitation est compensée par la création individuelle des plantations par des jeunes garçons tant des familles monogames que de celles polygames.

Au-delà des plantations appartenant exclusivement aux chefs d'exploitations agricoles rencontrés, bien des membres de ces ménages sont également propriétaires de plantations pérennes à base du caféier. Cela n'est pas seulement le fait des hommes, mais également des femmes. Il existe en effet sur les exploitations agricoles dont nous avons rencontré les responsables, 454 personnes possédant à leur propre compte au moins une plantation pérenne à base du caféier (cf. tableau 47 et graphique 59 pp.335). Même si la dominance masculine reste bien observée à ce niveau, la proportion féminine n'est pas négligeable : les femmes propriétaires de plantations de caféiers représentent ainsi un effectif de 130 personnes (soit 28,63%) contre 324 hommes (71,37%). Si la tradition masculine semble être encore bien conservée en milieu Kissi (c'est-à-dire les zones de Fangamadou et de Gbangbadou) par rapport à cette culture, ce n'est plus le cas dans les zones de Gouecké et de Sérédou (où les ethnies majoritaires sont respectivement les Kpèlè (ou Guerzé) et les Toma. On constate en effet qu'aucune femme n'est propriétaire de caféière à Fangamadou ni à Gbangbadou.

**Tableau 47:** Répartition des membres de ménages agricoles propriétaires d'au moins une plantation pérenne à base du caféier par zones en 2010

Propriétaires	Gouecké	Sérédou	Fangamadou	Gbangbadou	Total	% du total
Hommes	89	114	75	46	324	71,37
Femmes	41	89	0	0	130	28,63
Total	130	203	75	46	454	100,00

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 59:** Répartition des propriétaires de plantations pérennes à base du caféier dans les ménages agricoles observés selon le genre et la localité en 2010

Source: LAMAH D., 2010

L'âge minimum des propriétaires de plantations autres que les chefs d'exploitations rencontrés est de 12 ans et le maximum de 90 ans. Posséder une plantation de caféier apparaît donc comme une réalité qui intéresse à la fois les jeunes et les générations du troisième âge. La présence de plus en plus des jeunes parmi les propriétaires de plantations de caféiers peut s'expliquer notamment par deux raisons à savoir le désir d'autonomisation financière et la mise en place d'un processus de constitution d'un capital foncier individuel pour eux. C'est surtout par l'aide des mamans et des frères utérins que les plus jeunes installent leurs premières plantations. Mais la conquête foncière des jeunes vise de plus en plus les jachères. Le tableau 48 (p.336) montre la diversité des classes d'âges de ces personnes disposant d'au moins une plantation de caféiers de façon autonome.

Les classes d'âges ne sont ordonnées de façon croissante. Cette variable dépend plutôt des superficies de plantations. Or, ces superficies n'étant pas groupées en classes, certains individus de cette distribution sont enregistrés seuls.

Nous remarquons par ailleurs dans les tableaux 48 et 49 (pp.336 et 337) que la plus petite superficie de ces plantations appartenant aux autres membres des ménages agricoles (0,5 ha) est supérieure à celle appartenant aux chefs d'exploitations agricoles (0,25 ha) dans le tableau 45, p.333). La classe modale [2;3[ha et l'effectif total selon le genre (cf. tableau 49,

p.337) traduit aussi, comme il a été constaté au niveau des chefs d'exploitations, la prédominance masculine en termes de possession et de contrôle des plantations pérennes à base du caféier. Les effectifs correspondants à cette classe sont respectivement 92 hommes et 44 femmes (soit un total de 136 personnes). Si sur l'effectif des chefs d'exploitations, la caféiculture apparaît comme une affaire des hommes, celui des autres membres d'exploitations propriétaires de plantations de caféiers révèle la face féminine de cette culture. Nous pensons à ce sujet que cet intérêt pour les femmes est une main cachée de celles-ci pour soutenir l'ambition d'autonomisation soit de leurs enfants mineurs (dans le cas d'une famille polygame par exemple), soit pour leur propre autodétermination après leur refus du lévirat. Pour cette dernière option, il faut que la femme ait des enfants mineurs dont elle pense garantir l'héritage foncier, ou des enfants majeurs mais absents (qui se trouvent par exemple en aventure) et au nom desquels elle justifie sa propriété sur la plantation.

**Tableau 48 : Superficie (ha) des plantations pérennes à base du caféier et l'âge de leurs propriétaires (membres des ménages agricoles) dont les responsables ont été enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010**

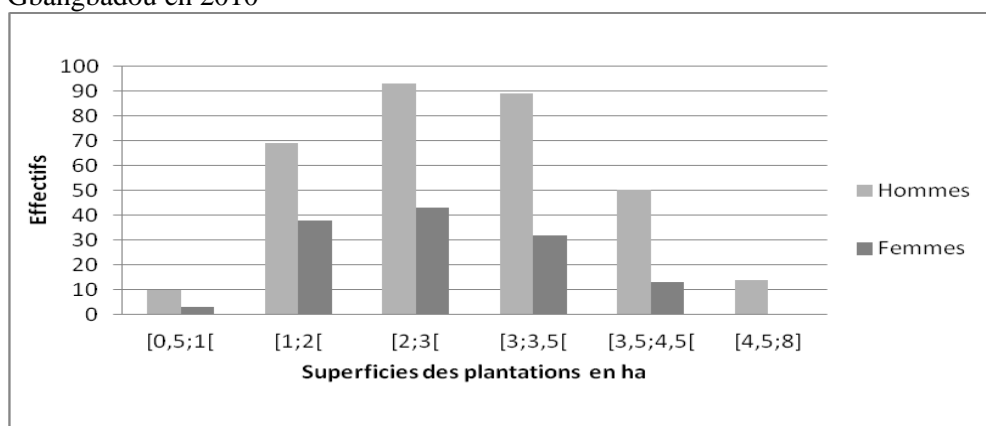
Sup (ha)	N'Zérékoré			Macenta			Gueckédou			Kissidougou			TOTAUX			Tranche_âge
	Gouecké			Sérédou			Fangamd			Gbangbad						
	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	H	F	Total_G	
0,5	7	4	3	0	0	0	1	1	0	4	4	0	9	3	12	[64;70]
0,75	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	32
1	41	25	16	25	6	19	22	22	0	12	12	0	65	35	100	[16;90]
1,5	5	2	3	1	1	0	0	0	0	1	1	0	4	3	7	[14;47]
2	41	27	14	47	19	28	24	24	0	12	12	0	82	42	124	[12;86]
2,5	9	7	2	1	1	0	0	0	0	2	2	0	10	2	12	[ 14;56]
3	8	7	1	89	58	31	15	15	0	8	8	0	88	32	120	[15;90 ]
3,25	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1	53
3,5	0	0	0	13	8	5	1	1	0	0	0	0	9	5	14	[ 20;50]
4	11	9	2	27	21	6	8	8	0	3	3	0	41	8	49	[16;72 ]
4,5	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	45
5	3	3	0	0	0	0	3	3	0	3	3	0	9	0	9	[34;64 ]
8	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	40
Total	130	89	41	203	114	89	75	75	0	46	46	0	324	130	454	

Source: LAMAH D., 2010

**Tableau 49:** Répartition des membres des ménages agricoles possédant des plantations pérennes à base du caféier selon la superficie et le sexe en 2010

Sup (ha)	Eff_total	% Total	Hommes	% Hommes	Femmes	% Femmes
[0,5;1[	13	2,86	10	3,09	3	2,31
[1;2[	107	23,57	69	21,30	38	29,23
[2;3[	136	29,96	92	28,40	44	33,85
[3;3,5[	121	26,65	89	27,47	32	24,62
[3,5;4,5[	63	13,88	50	15,43	13	10,00
[4,5;8]	14	3,08	14	4,32	0	0,00
Total	454	100	324	100	130	100

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 60:** Répartition des membres des ménages agricoles possédant des plantations pérennes à base du café selon la superficie et le genre dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010

Source: LAMAH D., 2010

Dans les familles polygames, les plus jeunes sont souvent poussés par leurs mères pour réclamer des portions de terre pour la caféiculture. Les travaux d'entretien des caféières peuvent se trouver à l'épreuve de l'insuffisance de la main d'œuvre et des moyens financiers. Lorsque dans une même famille, chaque actif (y compris les garçons scolarisé ou non) dispose une ou des plantations pérennes, on assiste parfois à un étouffement de la famille pour les travaux d'entretien s'il n'y a pas de moyen financier pour se procurer de la main d'œuvre extérieure. En général, les plus gros efforts reposent sur les jeunes qui doivent organiser des groupes d'entraide pour le désherbage à la machette. Deux modalités de désherbage sont souvent possibles selon la disponibilité de la main d'œuvre familiale ou les moyens financiers permettant de se procurer d'une main d'œuvre salariale.

Dans le cas d'une insuffisance ou du manque de la main d'œuvre, on envisage un seul passage par an. Les travaux commencent par les plus jeunes plantations non productives à partir du mois de juillet; il apparaît alors absurde de nettoyer au même moment toutes les plantations. Le désherbage des caféières productives commence en octobre pour éviter la perte des cerises lors de la récolte. L'égavage ou le recépage se font généralement en cette

période. Sauf en cas d'une attaque<sup>223</sup> sévère par des maladies, l'utilisation des produits phytosanitaires ne constitue pas une habitude des paysans dans leurs itinéraires techniques. Cela ne signifie pas qu'ils n'en ont pas besoins pourtant, car ils connaissent l'intérêt de l'usage de ces produits.

Lorsque les contraintes liées à la mobilisation de la main d'œuvre sont moindres, les plantations productives peuvent être désherbées en deux passages. Le premier passage s'effectue en juillet-août et le second en octobre-novembre, l'objectif étant de pouvoir ramasser les cerises qui tomberaient au cours de la récolte. C'est également pendant ces périodes d'entretien où les pieds morts sont remplacés.

L'extension "continue" et le non remplacement systématique des anciennes plantations pérennes à base du caféier expliquent aujourd'hui en grande partie l'amenuisement des terres de coteaux pour la riziculture pluviale, au moment où l'accroissement de la démographie familiale et rurale prend de l'ampleur. L'une des techniques que les paysans utilisent pour répondre justement à l'insuffisance des terres cultivables pour le riz sur coteau (ce qui n'est pas garant de la durabilité du système de gestion foncière) est de faire un champ de riz sur la plantation par défriche-brûlis. Cette pratique vise essentiellement à faire le recépage systématique des anciennes plantations devenues improductives par le fait de leur vieillissement. Cette méthode rajeunit complètement ces plantations et les expose entièrement au rayonnement solaire (cf. photo 16, p.338).

**Photo 16:** Un exemple de recépage systématique des vieilles plantations caféières à travers la riziculture pluviale en 2010 et 2011 dans la zone de Gouecké.



Source: LAMAH D., 2010

---

<sup>223</sup> - La plupart de ces attaques ne sont même pas souvent suivies par des traitements particuliers. Seuls les planteurs qui ont une économie équilibrée peuvent penser à l'intervention d'un spécialiste pour le traitement des plantes qui se limite à l'usage des gaz contre des insectes foreurs des caféiers.

## 6.2- La jachère<sup>224</sup> comme un enjeu foncier majeur

La pratique du système de jachère et de rotation culturale sur les coteaux nécessite depuis toujours une disponibilité suffisante des terres de réserve agricoles. Dans les zones que nous avons visitées, le besoin en terres de réserve peut effectivement se poser en termes de ressources productives. La jachère constitue, de ce point de vue, une condition essentielle des systèmes de production vivrière à base du riz pluvial. L'unique récolte annuelle qui résulte de chaque campagne n'est d'autant plus intéressante que le cycle de jachère est long (facteur d'une meilleure restauration des qualités du sol) et que la superficie cultivée est importante. Les activités nécessitées par ce système de culture s'étalent sur une année avec des périodes vacantes que les paysans consacrent à d'autres activités génératrices de revenus. Mais la jachère qui fait elle-même l'objet de concurrence croissante actuellement au sein des unités familiales, a un contenu qui dépasse bien les contours techniques de la conduite des systèmes de culture vivrière. Elle revêt pour cela un enjeu bien fort actuellement.

Un petit éclairage nous semble nécessaire sur cette notion. En effet, selon la conception locale, une jachère désigne habituellement un espace agraire qui, après exploitation (récolte), est laissé en repos pendant une ou plusieurs années pour permettre la reconstitution des qualités du sol. Trois dimensions se dégagent dans cette définition, à savoir l'espace ou la parcelle, la mise en repos de la parcelle et la durée de ce repos. En tenant compte seulement de ces trois dimensions de la jachère, on constate que le contenu de ce terme renvoie à deux éléments essentiels. La jachère est d'abord l'une des pratiques agraires en termes d'itinéraire techniques. L'espace en jachère apparaît lui-même comme l'une des principales ressources dont la disponibilité conditionne le fonctionnement du système de production. Ce qui est une donnée technique du fonctionnement de ce système, séparée de tout autre enjeu. Or, en milieu rural africain et plus particulièrement celui de la Guinée Forestière, cet espace (qui est en jachère) n'est jamais totalement en repos. Il apparaît surtout comme un espace porteur de beaucoup d'autres intérêts qui font de lui une ressource de plus en plus insuffisante et convoitée. Elle est convoitée principalement pour son appropriation foncière individuelle ainsi que pour le contrôle des produits de cueillette qui constituent des sources de revenu important pour les villageois et même pour des acteurs extérieurs. Les jachères d'une exploitation familiale étant une ressource de copropriété pour les membres d'une même unité de

---

<sup>224</sup> Nous avons déjà souligné plus haut que les domaines ou parcelles en jachère représentent les terres de réserve (ou les réserves foncières) dans le contexte actuel, car il n'existe plus de nouvelles de colonisation agricole dans la plupart des finages villageois.

production, la concurrence pour son appropriation individuelle est seulement possible entre les membres reconnus de cette unité. En effet, «*La mise en jachère selon le système de culture itinérante [n'est] pas considérée comme un abandon d'exploitation. Le droit ne s'éteint pas lors de la mise en jachère. La remise en culture ne peut alors être faite que par le précédent utilisateur*» (CHARLERY de la MASSELIERE, 1979, p.206, note infra page n°1).

Que ces parcelles de réserve foncière (essentiellement des jachères) soient au même endroit ou non, leur surface est d'un apport capital pour l'équilibre et la durabilité des modes de mise en valeur du milieu. Toutefois, on assiste de plus en plus à une raréfaction des terres de réserves (les jachères) dans certaines zones comme Gouecké. Pour estimer la superficie de ces réserves foncières nous nous sommes appuyés, lors des enquêtes, sur les expériences passées des paysans avec les projets de développement agricoles, grâce à des parcelles pilotes de 1ha. Le paysannat de la Guinée Forestière a en effet des expériences non négligeables, bien que cela ne soit pas suffisant, sur l'estimation des surfaces de parcelles agricoles avec l'appui de nombreux projets de développement agricole depuis les années 1980. D'après les données recueillies auprès de nos enquêtés, la superficie moyenne des réserves foncières est estimée à 1,84 ha par exploitation pour les chefs de familles qui en disposaient lors des entretiens (197 exploitations), et de 1,61 ha pour l'ensemble des 237 enquêtés. L'écart-type de cette distribution étant relativement faible (0,47 ha) montre globalement que les 197 exploitations ont en général insuffisamment de réserve foncière puisque la valeur de la moyenne arithmétique (1,84 ha) représente près de 4 fois celle de l'écart-type (tableau 50, p.340).

**Tableau 50:** Superficie des parcelles de réserve foncière<sup>225</sup> agricoles par exploitation

Sup (ha)	Eff. (ni)	xi	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	Ecart-type
[1;2]	131	1,5	66,50	196,5	294,75			
[2;3]	66	2,5	33,50	165	412,5			
Total	197		100,00	361,5	707,25	1,84	3,37	0,47

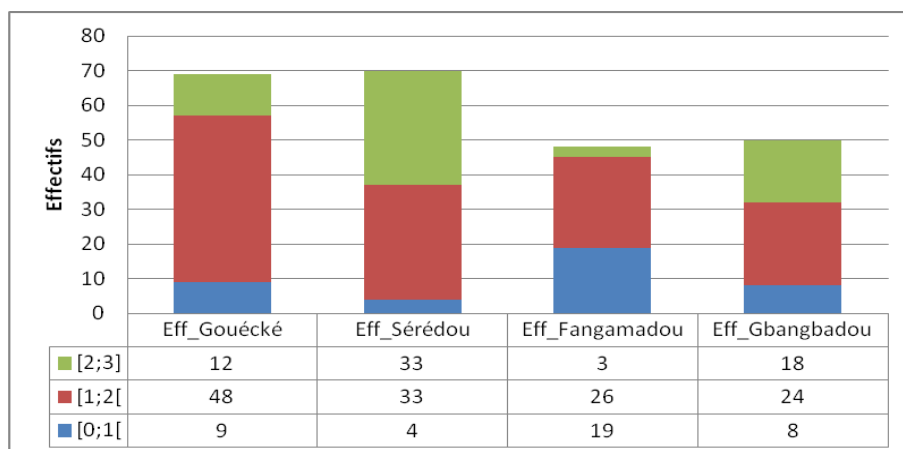
Source: LAMAH D., 2010

Sur l'ensemble de notre échantillon, 40 exploitations (17%) ne disposent pas de réserves foncières contre 197 (83%) qui en possèdent Le graphique n°61 (p.341). Cependant, c'est à

<sup>225</sup> Ces calculs ont été faits sur la base des données recueillies au cours de notre premier passage d'enquête auprès des chefs d'exploitations. Ils ne comportent donc pas les données qui ont été enregistrées pendant les visites avec le GPS sur certains domaines de cultures dont les responsables n'avaient pas été identifiés lors du premier passage. C'est pour quoi on trouve certaines exploitations cartographiées qui disposent plus de réserves foncière (parcelles en jachère). C'est par exemple le cas de ZLL à Ouléla, BL à Takoleta (zone de Gouecké) et MG à Baloma (Zone de Sérédou).

Gouecké et Fangamadou où le besoin en réserves semblent plus sensibles.

**Graphique 61:** Superficie des terres de réserve agricoles appartenant aux chefs d'exploitations enquêtés selon les zones



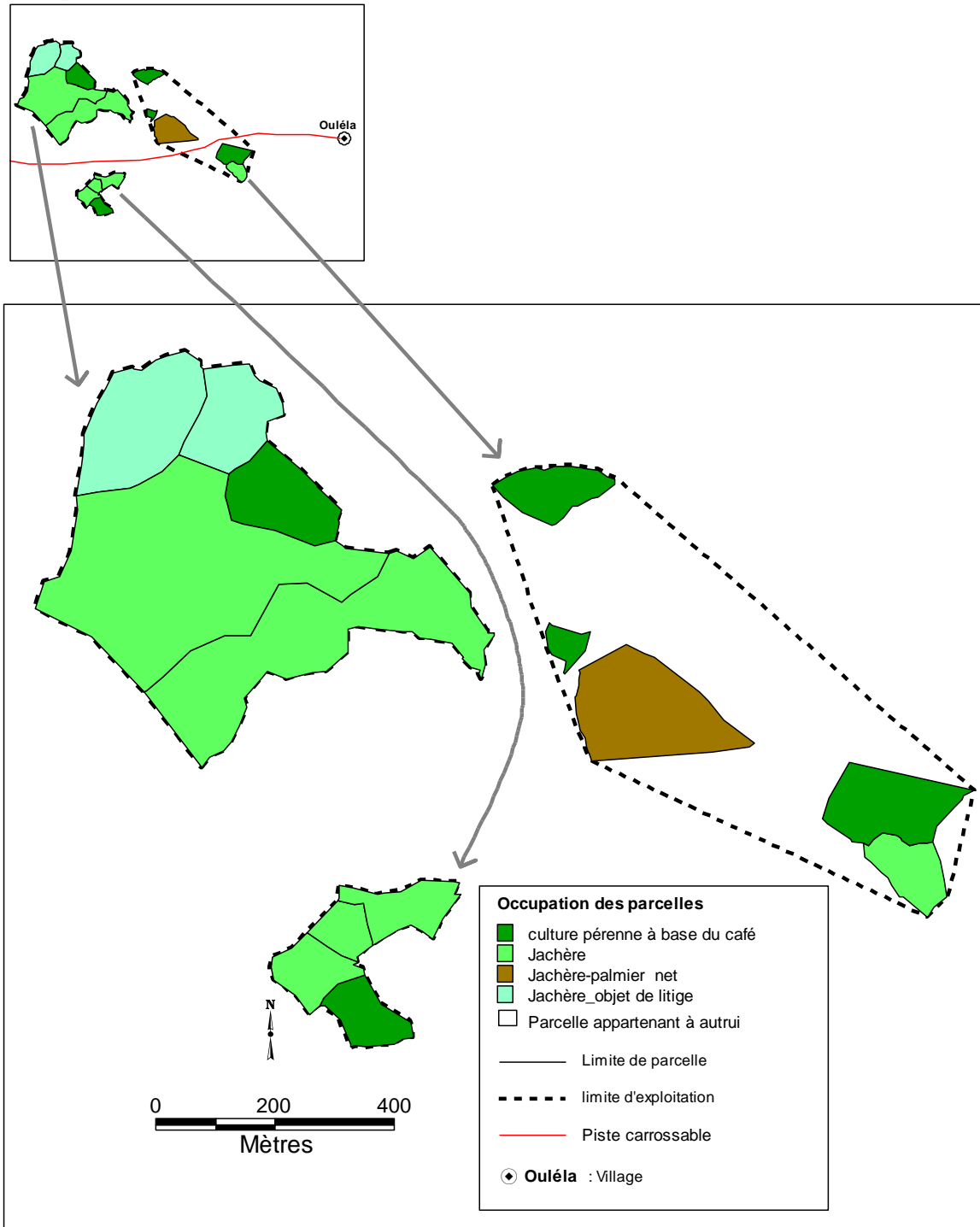
Source: LAMAH D., 2010

Les exemples 1 à 4 de la carte n° 26 (pp.342-345) illustrent une diversité de situations non seulement sur la disponibilité des parcelles en jachère, mais également sur les modes d'occupation de l'ensemble des parcelles visitées selon les exploitations.



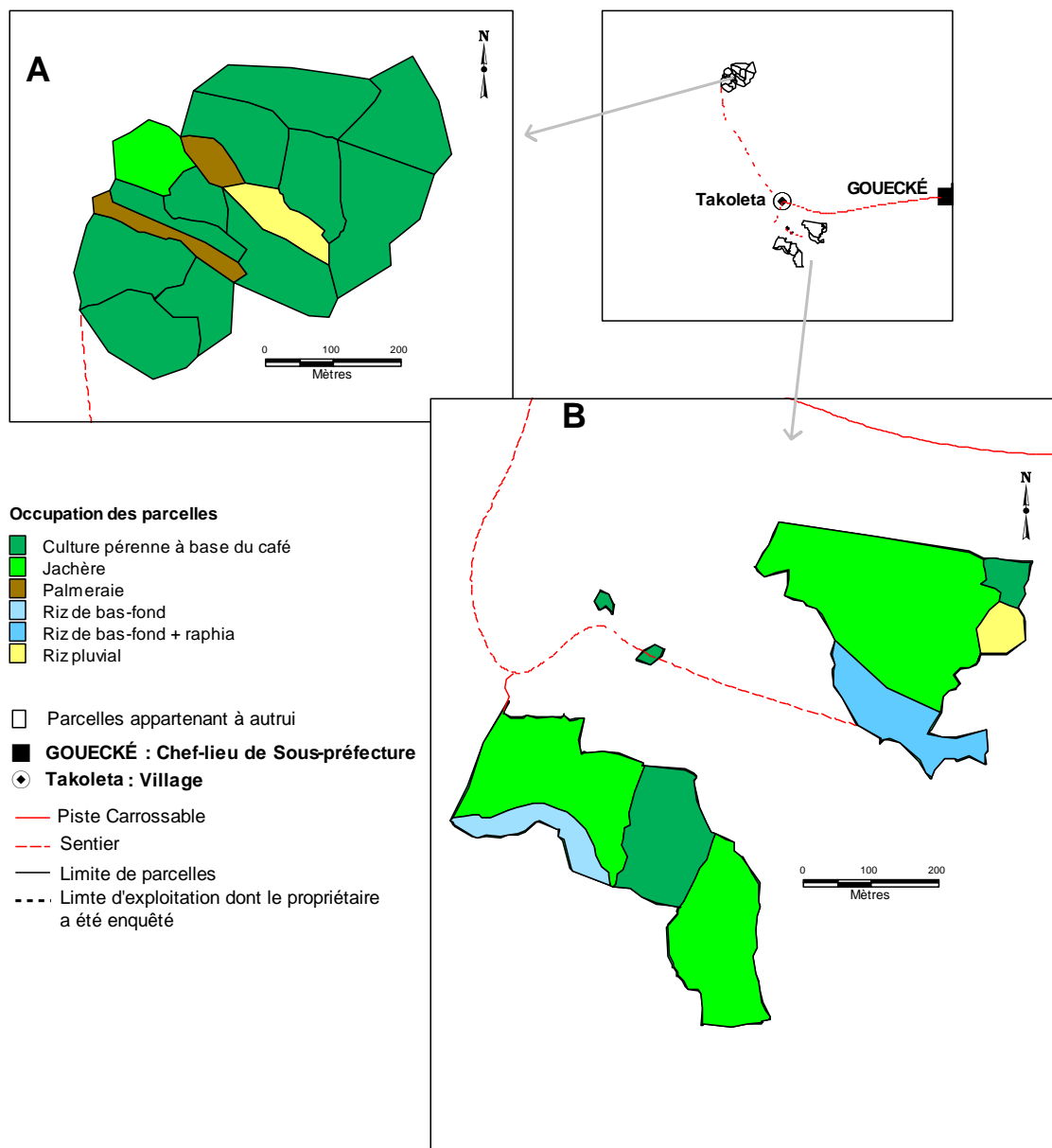
**Carte 26:** La caféiculture comme moyen d'autosuffisance économique et stratégie d'appropriation individuelle des parcelles en jachère (exemples 1 à 4)

**Exemple 1 à Ouléla (Gouecké) en 2011**



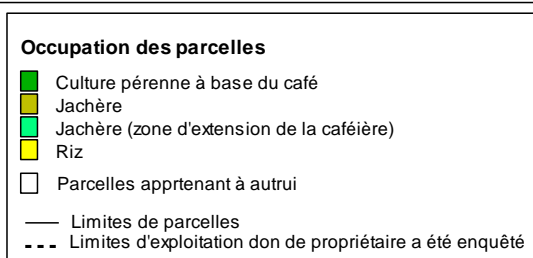
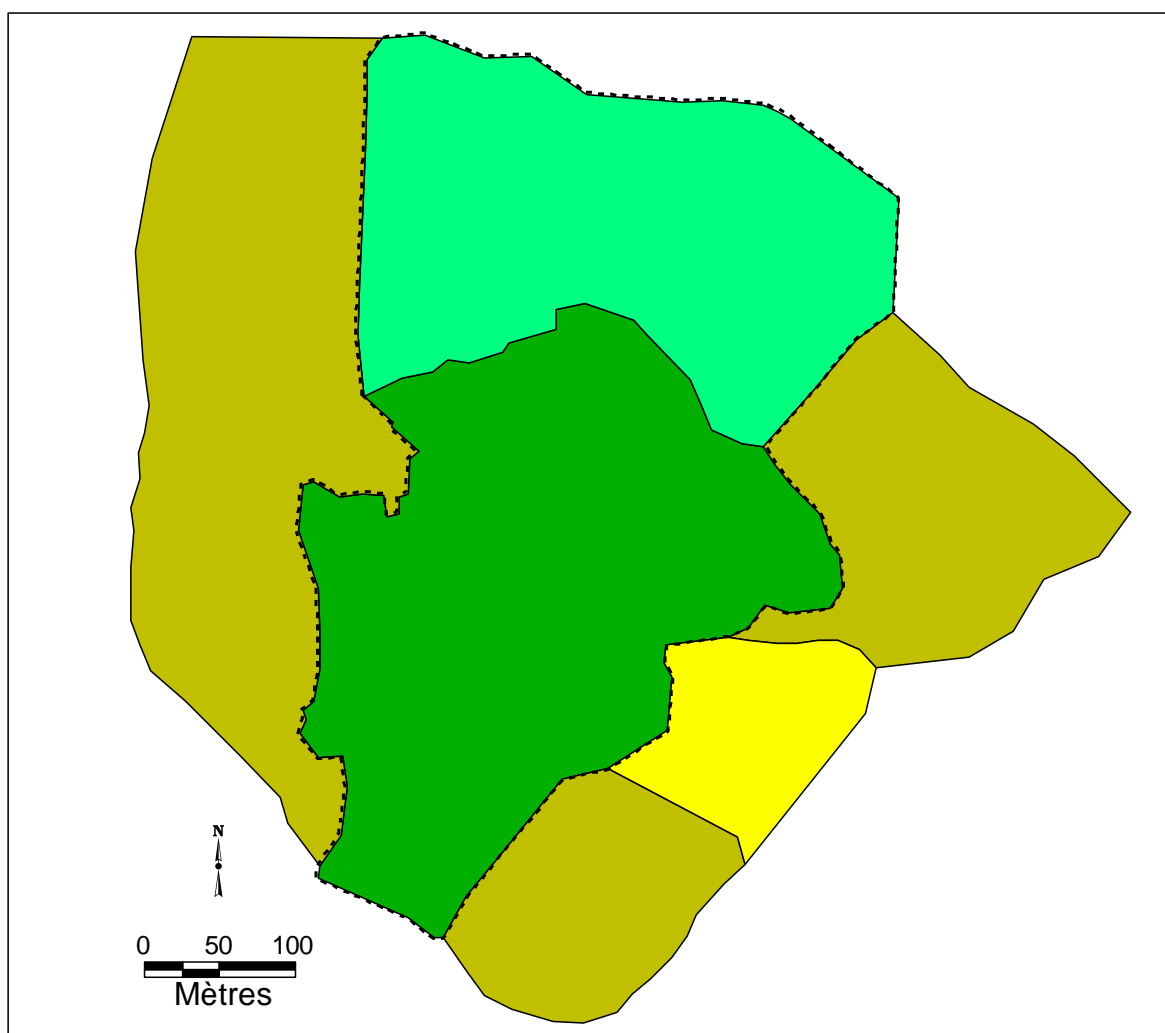
Source : Travaux de terrain, LAMAH D., juillet septembre 2011

**Exemple 2 à Takoleta (Gouecké)**



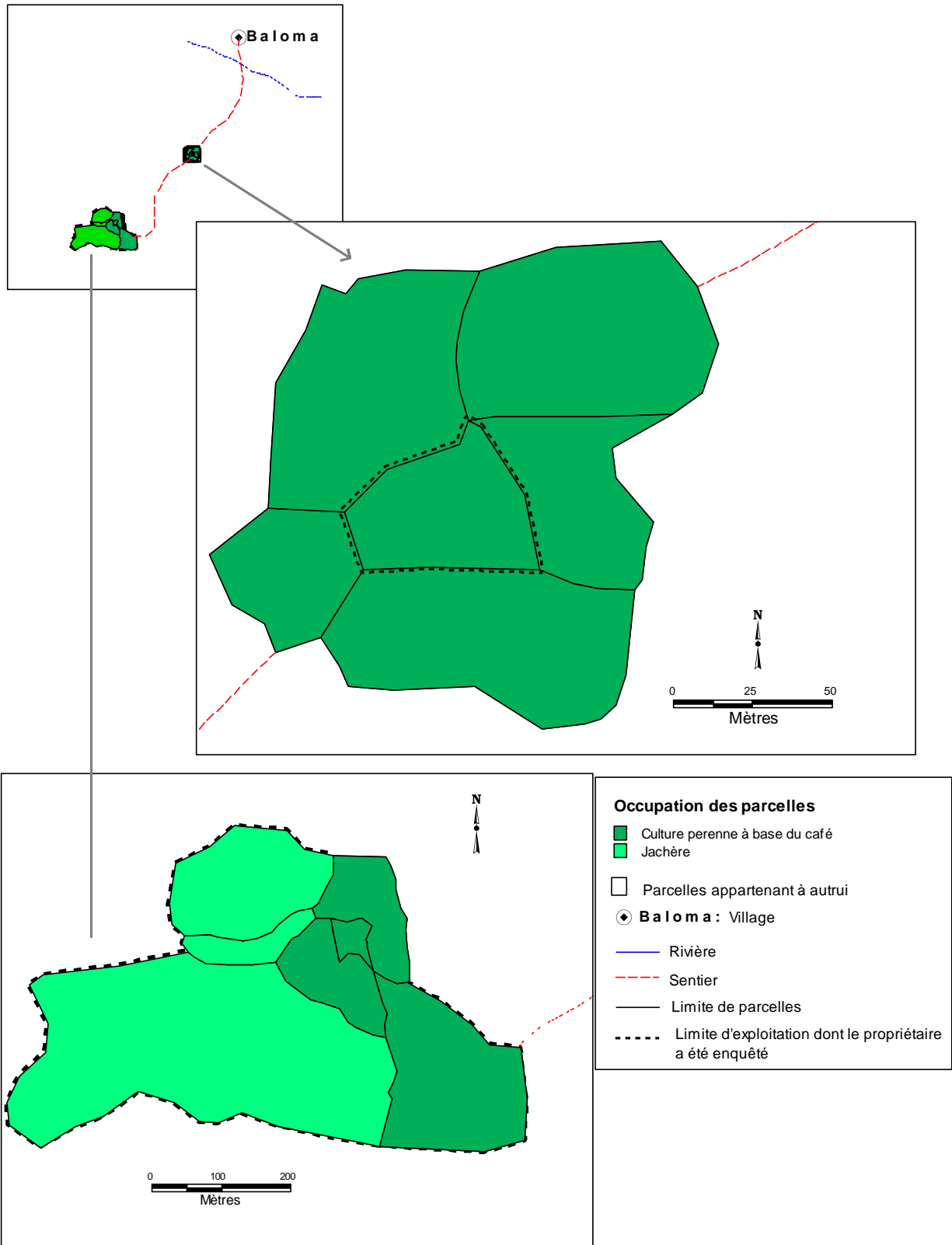
Source : Travaux de terrain, LAMAH D., juillet septembre 2011

**Exemple 3 à Koïma (Sérédougou)**



Source : Travaux de terrain, LAMAH D., juillet septembre 2011

Exemple 4 à Baloma (Sérédou)

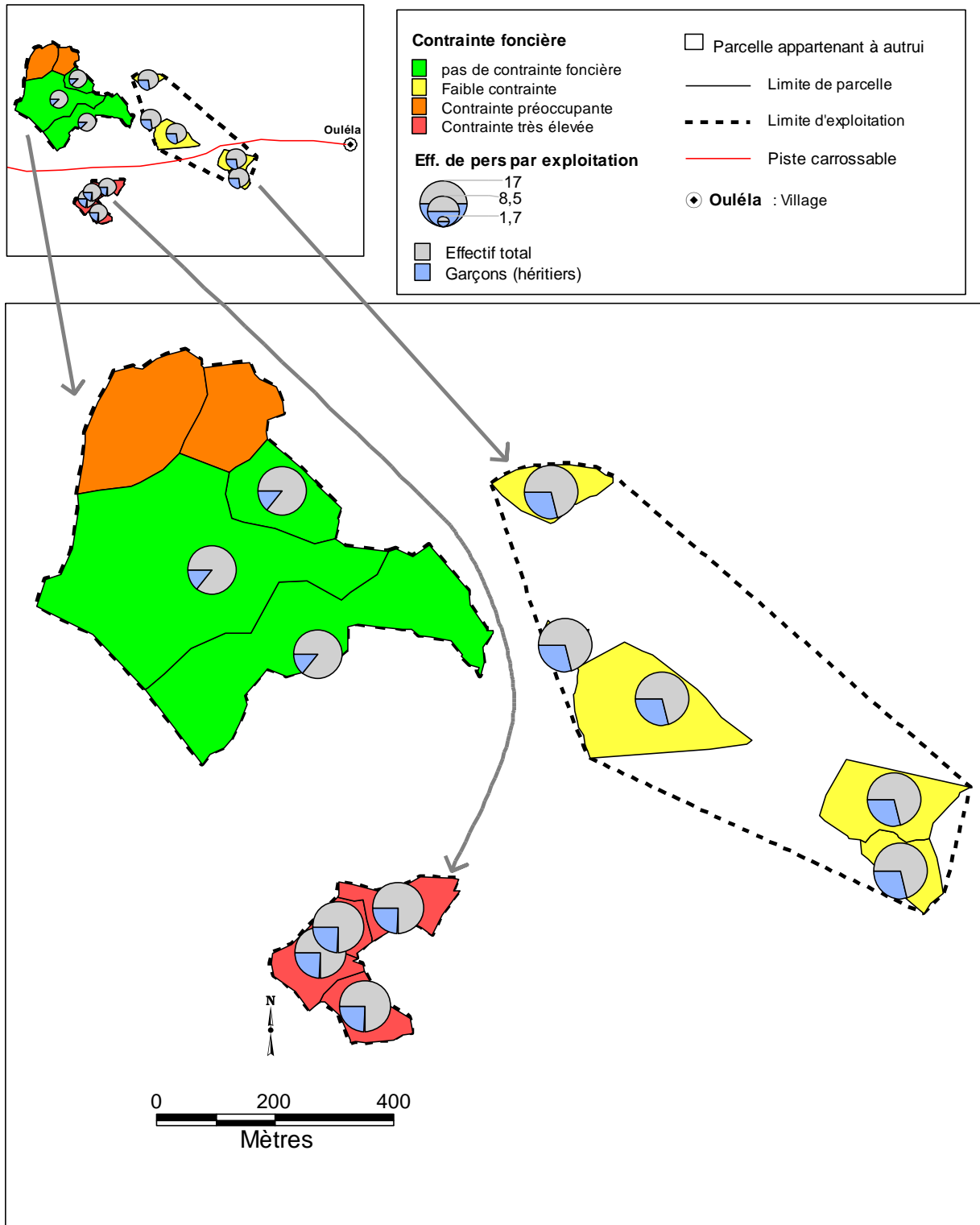


Source : Travaux de terrain, LAMAH D., juillet septembre 2011

**NB.** Nous tenons à préciser que sur ces parcelles de Baloma, les échelles de représentation sont différentes en raison de forte différence des tailles de ces parcelles. Nos tentatives d'uniformisation d'échelles sur ces parcelles posaient donc des difficultés de lisibilité des informations cartographiées.

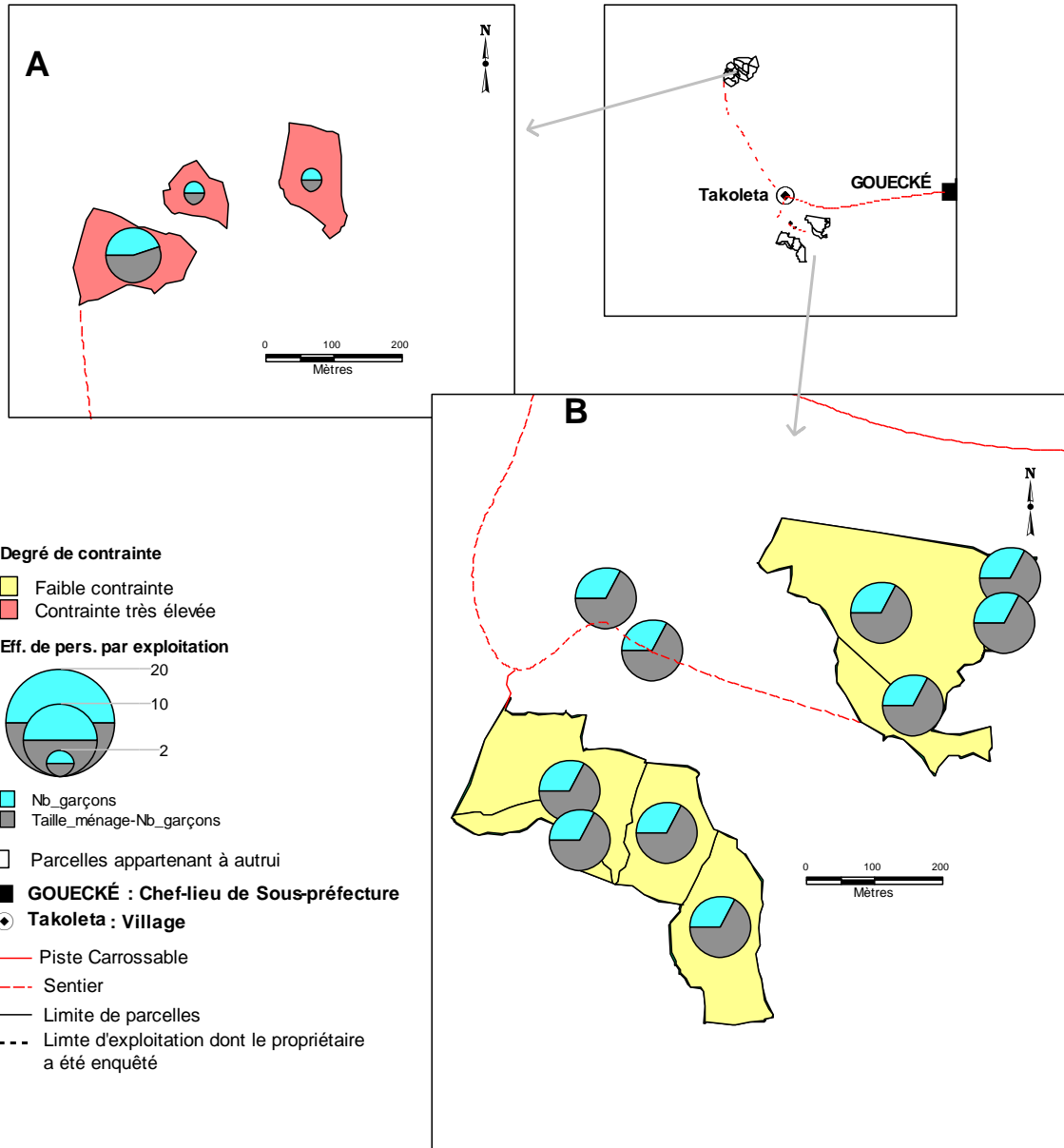
La jachère revêt un nouvel enjeu, celui à l'appropriation foncière individuelle. Elle représente aussi, semble-t-il, un enjeu par rapport ressources du sous-sol. Bien qu'il soit rarement évoqué dans les discours avec les paysans, ce dernier enjeu semble être surtout suscité par l'arrivée récente des sociétés d'exploitation des ressources minières et forestières dans la région. Rappelons que les mutations engendrées par l'effritement des liens économiques au sein des communautés lignagères, ont des répercussions plus ou moins directes sur les relations socio-foncières en zones rurales de l'Afrique Sub-saharienne. Ce phénomène est dû, semble-t-il, à la monétarisation de l'agriculture, des échanges et même de la « solidarité ». En effet, le caractère indivisible de la terre agricole, autrefois destinée essentiellement à soutenir la reproduction du groupe social à partir de son exploitation n'est plus aujourd'hui le seul centre de préoccupation des ruraux quelle que soit la région. Ainsi, il faut gagner de l'argent pour mieux soutenir non seulement la reproduction cette fois avec un recentrage sur la famille nucléaire et non celle élargie. L'attachement au lignage ou à la famille élargie reste plus symbolique pour beaucoup. Dans ce contexte où la terre devient une ressource capitalisable mais insuffisante pour tous, la course pour son appropriation s'enlise. Selon les coutumes, la terre d'un lignage appartient à tous ses membres à partir du premier ancêtre. Ce bloc foncier a été progressivement réparti entre les différentes générations de familles. Au moment où il est insuffisant et où des tensions et conflits se multiplient à son sujet, la législation foncière du pays devient caduque avec des difficultés de son application en zones rurale. Elle ne traite pas en effet des éventuels contentieux liés à la base de l'essence coutumière en matière de gestion foncière : la question de copropriété (*supra*). On peut certes comprendre qu'un code a vocation de garder un caractère de principe en restant plus général, et que des textes d'application précisent les modalités de son application suivant les contextes et les dispositions. Mais du fait que les autorités ne l'aient pas pu appliquer en milieu rural montre qu'il est soit en décalage avec les réalités des zones rurales, notamment avec les règles coutumières de gestion foncière, soit qu'il s'agit d'un manque de volonté politique de la part des autorités de l'Etat d'engager un réel processus de sa vulgarisation au sein des populations rurales. C'est dans ce climat de mutation où chacun se lance à la conquête des parcelles en jachère dans les différents domaines lignagers et familiaux. Sur la carte 27 (p.347) (l'exploitation qui se trouve à gauche), un exemple de contestation illustre la complexité du système d'héritage foncier au sein des familles élargies ou des familles polygames. En plus de cette carte, la diversité de situations relatives aux modes de gestion des jachères en particulier, et de l'ensemble des parcelles héritées est illustrée par les cartes 28 et 29 (pp.348 et 349).

**Carte 27:** Nombre de personnes par ménage et contrainte foncière sur les exploitations visitées à Ouléla par en 2011



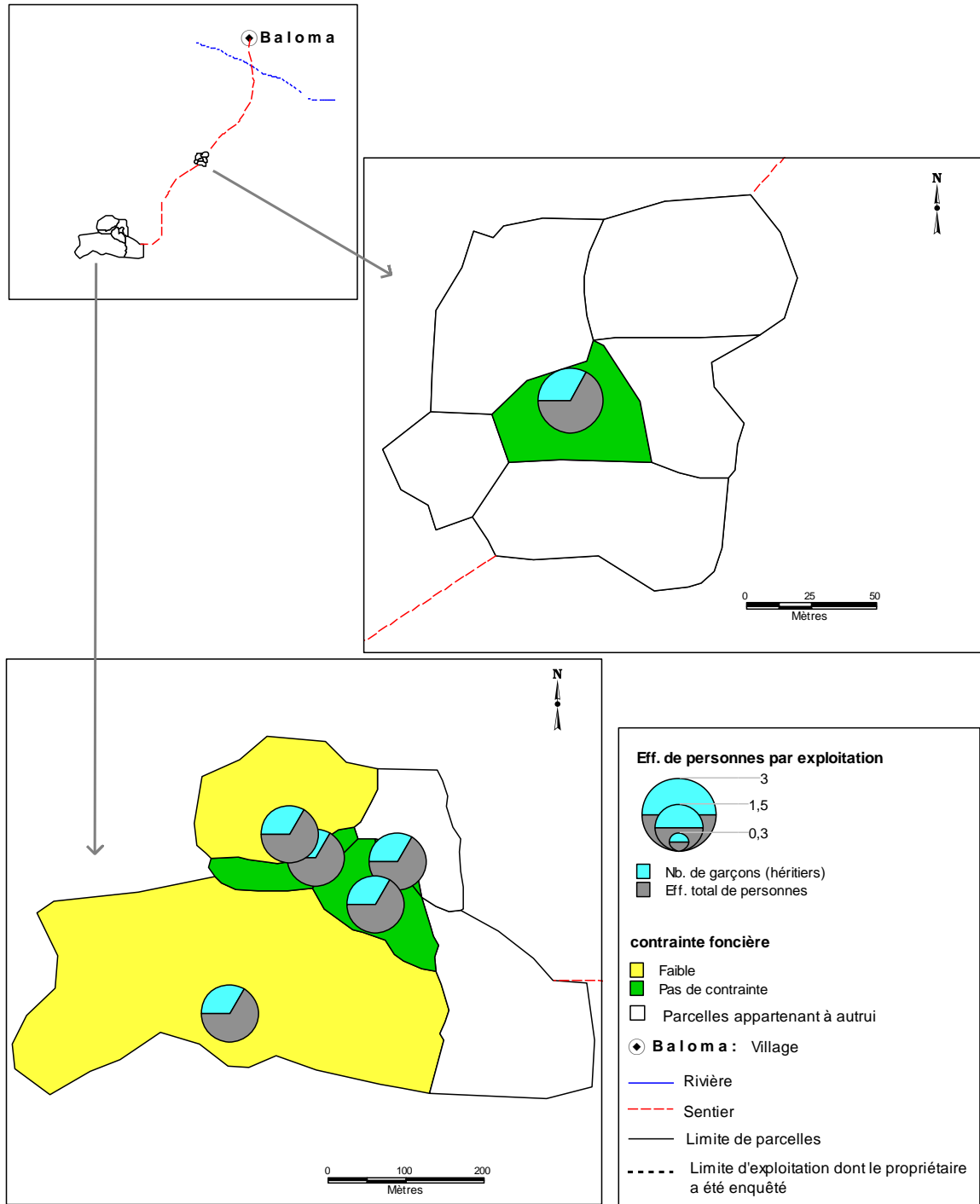
Source : Travaux de terrain, LAMAH D., août-septembre 2011

**Carte 28** : Nombre de personnes par ménage et contrainte foncière sur les exploitations visitées à Takoleta en 2011



Source :Travaux de terrain, LAMAH D., août-septembre 2011

**Carte 29** : Nombre de personnes par ménage et contrainte foncière sur les exploitations visitées à Baloma (Sérédou) en 2011



**Source** :Travaux de terrain, LAMAH D., août-septembre 2011

**NB.** Nous tenons à préciser que sur ces parcelles de Baloma, les échelles de représentation sont différentes en raison de forte différence des tailles de ces parcelles. Nos tentatives d'uniformisation d'échelles sur ces parcelles posaient donc des difficultés de lisibilité des informations cartographiées.

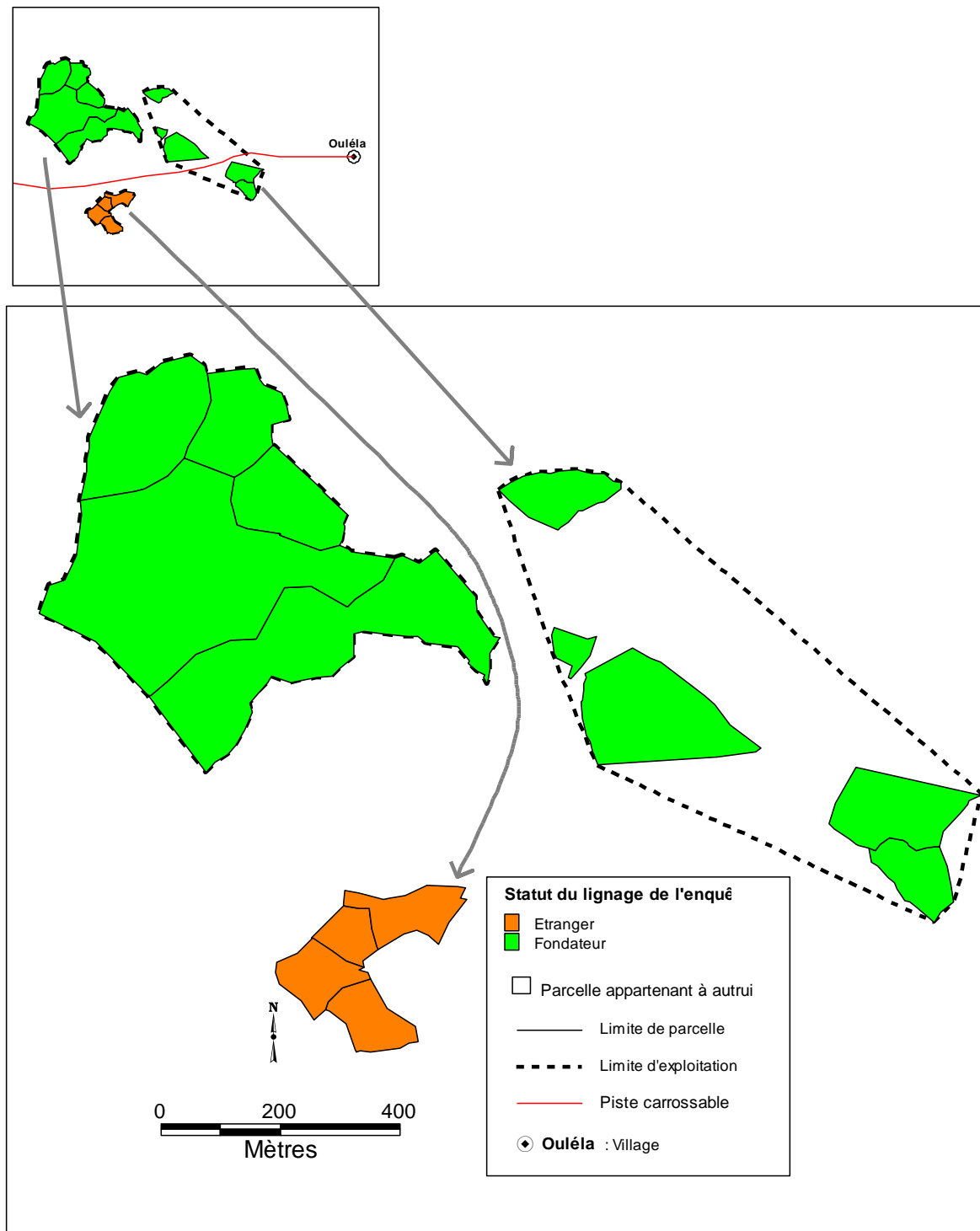


Cette conquête se fait de plusieurs manières selon les contextes ; mais elle est généralement paisible si l'espace concerné ne fait pas l'objet de contentieux. Le cas échéant, l'appropriation est déterminée par la force de travail de celui qui le met en valeur. C'est ce processus qui permet de constituer le droit de hache (*supra*). Il peut aussi être approprié par donation, héritage ou achat (ce qui est encore rare dans les zones enclavées et éloignées des grands axes routiers et des agglomérations urbaines). Au sein d'un même espace familial, dans la plupart des localités, notamment en milieu Kpèlè, c'est l'accroissement de l'exploitation du palmier à huile sub-spontané (MADELAINÉ, 2005) qui fait des jachères l'encrage de leur conquête parfois même par les conflits fonciers. Ce produit de cueillette qui, on peut l'estimer bien, constitue un véritable pilier d'autonomisation et d'autosuffisance économique pour les jeunes villageois, accélère depuis près d'une décennie l'appropriation des terres familiales par la plantation des caféiers. Cette course pour le contrôle et l'appropriation des terres en jachère devient aussi plus sensible lorsque le nombre des ayants droit est élevé, ou quand la réserve foncière est considérable. La carte 30 (p.351) en est une illustration sur Ouléla dans la zone de Gouecké.

La carte n° 27 (p.347) présente les domaines de trois chefs de ménages à Ouléla (dans la CR de Gouecké) dont l'un se trouve parmi les plus grands propriétaires terriens (ZLL), le deuxième parmi les plus en difficulté foncière (HSH) et le dernier dans une position intermédiaire (JPL).

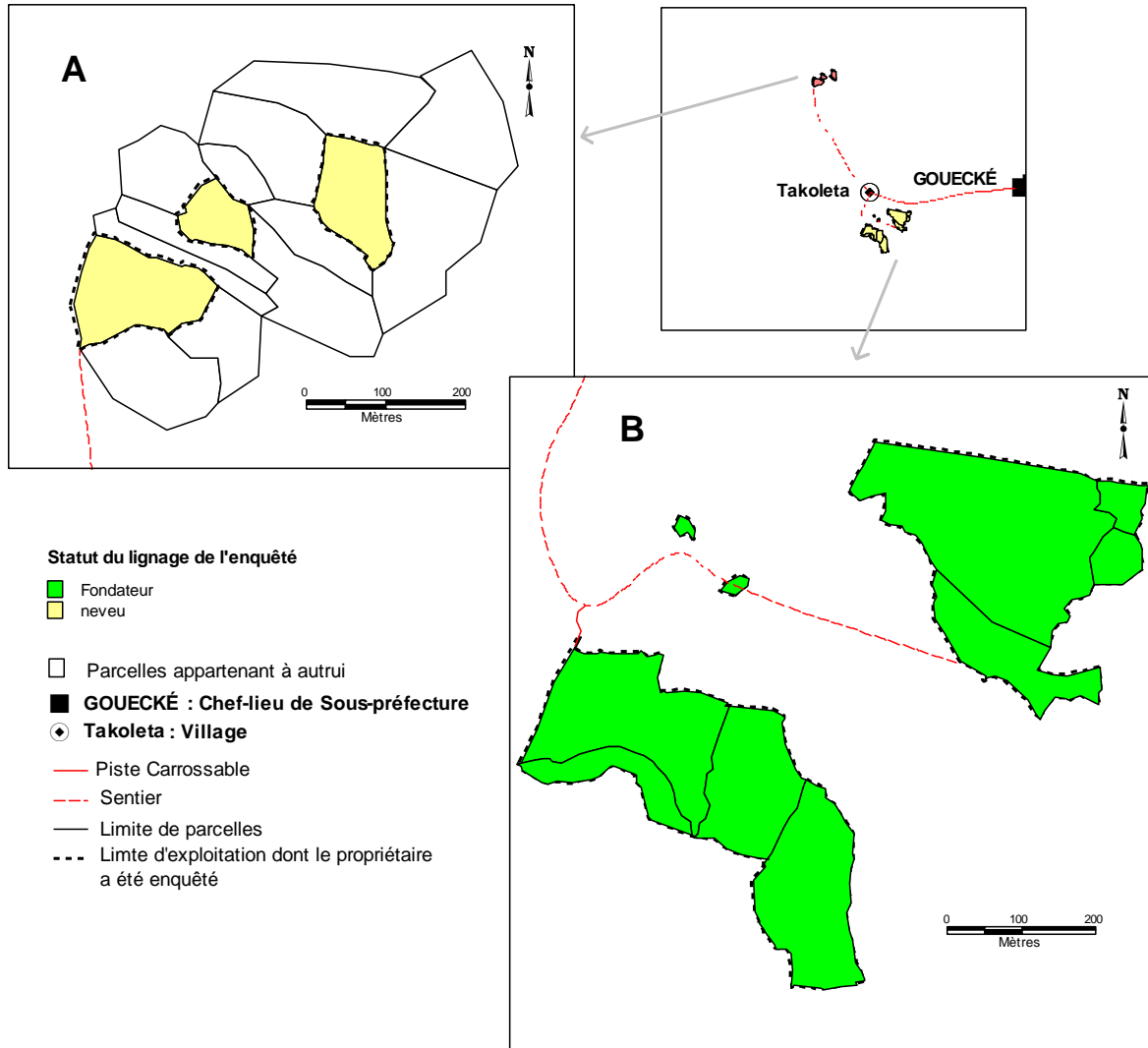
En vue de faciliter la compréhension du système foncier, et surtout la gestion des jachères, nous avons utilisé des arbres généalogiques de certains enquêtés dont les domaines ont été visités et cartographiés. Les arbres généalogiques simplifiés (AGS) qui sont présentés sur la situation résidentielle (cf. schémas 24-26, pp.353-358) mettent ainsi en relief trois ou quatre situations essentielles des individus qui ont été identifiés le long de chaque arbre : la présence ou l'absence au village d'enquête (en termes de résidence) pour ceux qui sont vivants, l'inapplicabilité de la variable résidence à la situation des défunts, et le cas de ceux sur qui nous n'avons pas eu d'informations précises parmi les vivants. A la situation de ces derniers nous avons associé la variable « Ne sais pas » (NSP). Leur compréhension peut également être associée aux exemples de cartes sur le statut du lignage (cf. cartes 30 et 31, pp.351 et 352).

Carte 30 : Statut du lignage de l'enquêté à Ouléla (CR de Gouecké) en 2011



Source : LAMAH D., août-septembre 2011

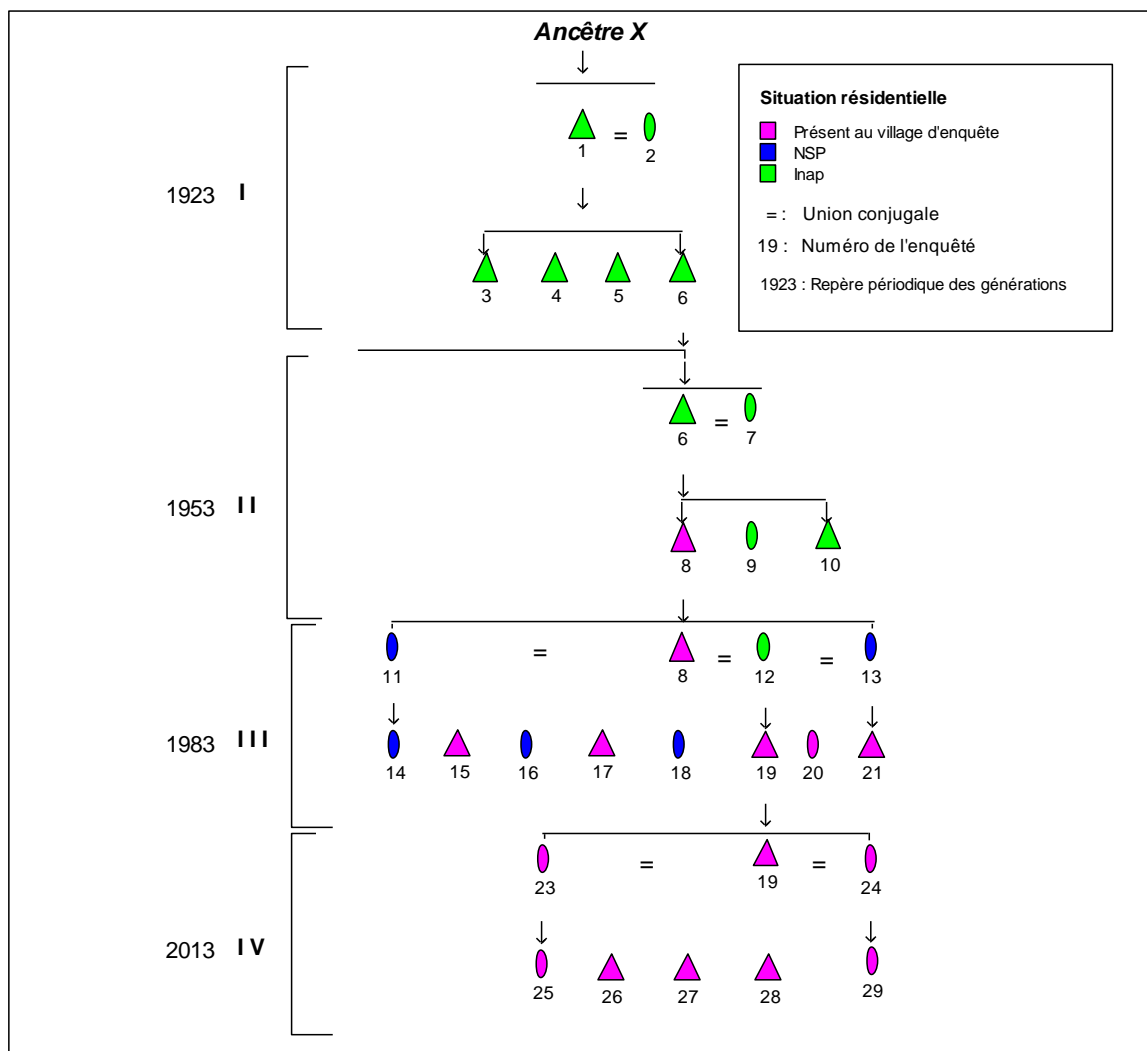
**Carte 31 : Statut du lignage de l'enquêté à Takoleta (Gouecké)**



**Source :** LAMAH D., août-septembre 2011

Sur l'AGS de ZLL qui est représenté sur l'arbre le chiffre 19 (schéma 24, p.353), la situation résidentielle montre que tous ses enfants, étant encore tous mineurs, sont présents dans le village ainsi que ses conjointes. Il a perdu sa mère depuis l'année dernière mais son père vit au village de même que certains de ses demi-frères et demi-sœurs (i.e. les enfants de ses marâtres). Aucun souci ne se pose apparemment par rapport à ses droits fonciers sur les anciennes jachères de sa mère dont il est héritier selon la coutume, les droits fonciers de ses frères non utérins n'étant reconnus que sur les anciennes jachères de leurs mamans respectives. Cependant, une éventuelle récurrence des réclamations foncières de ses cousins parallèles n'est pas exclue en raison de la proximité des parcelles que les deux frères exploitaient avant le départ du plus jeune pour son aventure vers la Côte d'Ivoire. Ce sont les fils du jeune frère au père biologique de l'enquêté. Ces deux frères sont représentés sur l'arbre respectivement par les chiffres 8 pour l'aîné et 10 pour le cadet.

Schéma 24 : Situation résidentielle des individus dans l'arbre généalogique : Exemple de ZLL



Source : LAMAH D., février 2013.

Mais celui-ci est un héritier qui, rappelons-le, est déjà chef de ménage. Il doit également faire face à un litige foncier qui l'oppose à ses cousins parallèles qui réclament leur part d'héritage sur le domaine agricole du grand frère de leur papa, c'est-à-dire le père biologique de notre enquêté. Agé de 38 ans, le 19 (notre enquêté sur le schéma 24) est marié (monogame) et père de 5 enfants dont 3 garçons. La taille démographique de son ménage est de 12 personnes parmi lesquelles sa belle-mère, son père biologique et d'autres protégés. Il est enseignant des écoles élémentaires et pratique l'agriculture comme activité secondaire.

Le conflit foncier qui le concerne relève d'une situation de copropriété entre leurs pères qui étaient, nous l'avons déjà souligné, des frères utérins. Le jeune frère de son père était parti très tôt en aventure vers la Côte d'Ivoire. Il s'y était marié et avait eu des garçons et des filles. Il ne revenait pas souvent au village de mourir. Son absence totale sur les domaines agricole de leurs parents laissait certainement les éléments de la famille élargie qu'il n'avait d'intérêt à y

retourner pour le reste de sa vie. Deux de ses fils ont été obligés de revenir dans le village d'origine après son décès pour demander à leur oncle paternel (le 8) qui est le père biologique de 19, leur part d'héritage foncier.

A l'absence de son jeune frère, le père de 19 avait quasiment approprié tout le domaine familial ainsi que d'autres qu'il avait acquis par droit de hache. Etant polygame de 3 femmes, il a donc été un gros travailleur pour approprier des domaines aussi importants<sup>226</sup>. Il avait donc partagé ces domaines en trois blocs fonciers entre ces trois épouses, chacune devant évoluer avec ses enfants sur le sien, avec bien sûr l'aide de l'époux<sup>227</sup>. Nous n'avions donc visité que le bloc foncier sur lequel évoluait la maman de 19 et ses enfants.

Pendant les vacances scolaires 2011, certains des cousins de 19, fils du jeune frère au papa de ce dernier, étaient revenus au village demander leur part d'héritage foncier auprès de leur oncle après le décès de leur père, et ce, à travers une plainte auprès de la commission mixte de la CR chargée des conflits fonciers. Cela n'avait pas posé de problème majeur<sup>228</sup> dans un premier temps, semble-t-il. En compagnie des membres de cette commission, de ceux du bureau de secteur et des représentants des sages du village, ainsi que le fils héritier de l'épouse dont la jachère devait être diminuée, une première limite fut fixée. Cette première visite de terrain devait être suivie d'une assise au cours de laquelle les limites fixées devraient être entérinées par la commission de la CR, les autorités du village et les membres de la famille. Mais avant le jour de cette assise, les plaignants ont rejeté ces limites et demandé à la commission de la CR, un élargissement du domaine qui doit leur revenir. Ce qui entraîne une seconde visite de terrain, de nouvelles limites et de nouveaux coûts. Sur la carte n°27 (p.347), ce domaine litigieux de deux parcelles est indiqué sur l'exploitation qui est à la gauche. Ce litige n'était pas encore tranché lors de notre passage. Il couvre une surface de 5,33ha sur 25,34ha (soit 1/5 du bloc foncier de l'exploitation).

---

<sup>226</sup> C'est certainement aussi en raison de cette grande capacité de travail agricole qu'il s'était fait aimer par ces femmes ; car les femmes gagnent aussi beaucoup d'honneur dans la capacité productive de leurs maris dans ces localités.

<sup>227</sup> Il serait très intéressant de d'élargir cette analyse sur l'ensemble de ces blocs fonciers afin de mieux comprendre les diverses implications des problématiques foncières dans cette localité de Gouecké, ainsi que les stratégies personnelles ou de groupes qui se développent dans le contexte de polygamie. Nous n'avions pu visiter que le bloc foncier de la mère de LL., les fils des deux autres coépouses n'ayant pas été disponibles lors de notre séjours d'enquête.

<sup>228</sup> La seule difficulté que ce genre de situation peut souvent posée, c'est la charge financière que les protagonistes doivent supporter. Ils doivent assurer le manger de toute l'équipe qui doit examiner et juger la situation entre les parties, et ce, durant tout le temps que cela prendra. Ils doivent également payer les frais de déplacement des différentes commissions, celles de la CRD et du village. Le montant total de ces dépenses peut atteindre 1000 000 ou 1 500 000 FG par partie.

Ce domaine hérité par 19 est certainement grand (20,01 ha), surtout qu'il est l'unique garçon de sa mère et n'a qu'une sœur. Cependant quelle que soit l'importance spatiale de son héritage foncier, il faut qu'il en ait la maîtrise en le mettant en valeur. Une bonne partie de ce domaine est en jachère. Il en a besoin pour non seulement nourrir sa famille, mais préserver aussi l'héritage de ses enfants. Ses demi-frères peuvent en avoir besoin tant que l'espace continue de rester à l'état de jachère et donc susceptible de circuler entre les membres de la famille. Selon la carte n°30 (p.351), l'individu n°19 du schéma 24 (p.353) appartient au lignage fondateur du village, donc faisant partie des premiers occupants du finage.

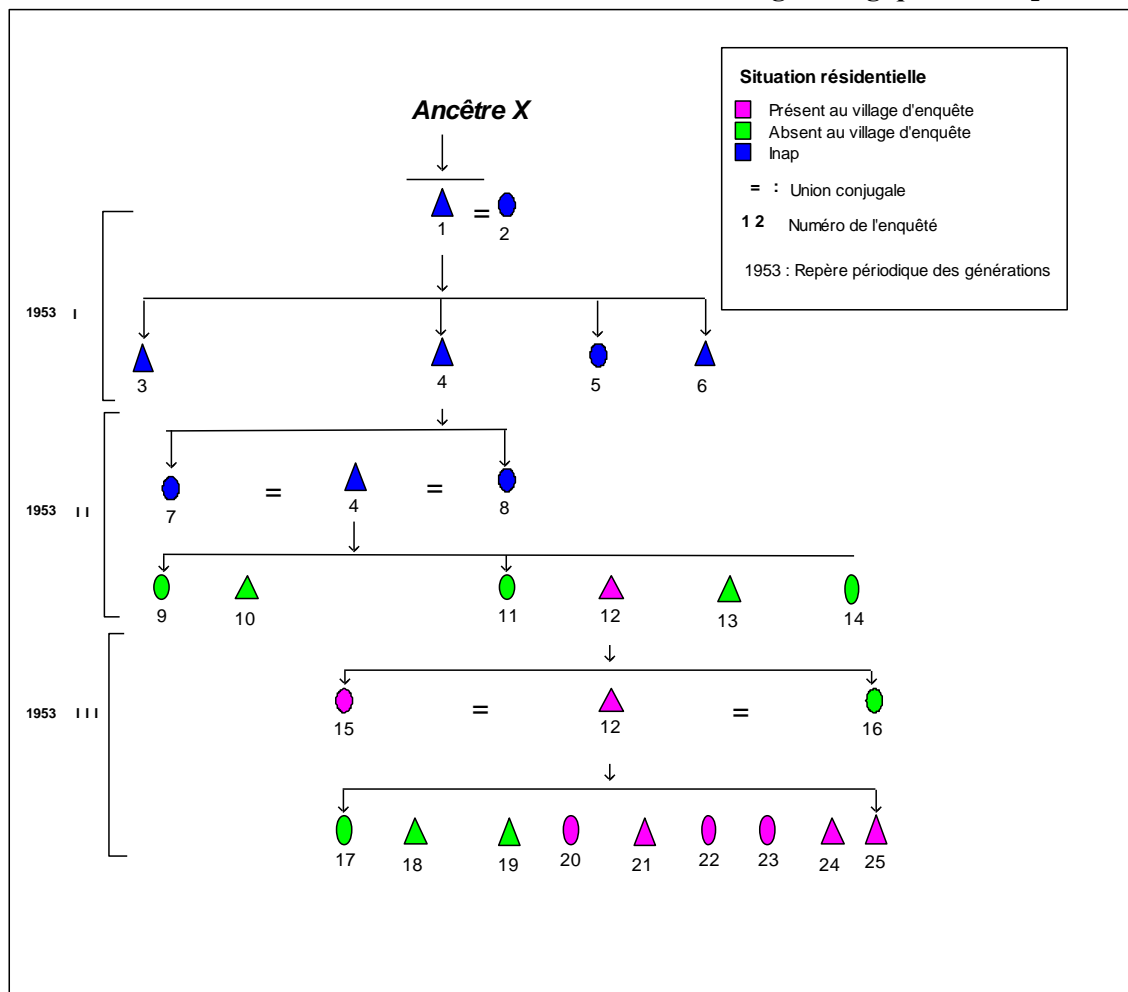
Selon notre enquêté, dans une telle situation où la présence sur le domaine ne peut pas être permanente, il faut marquer cette présence par une plantation de café qui peut être progressivement étendue. Il pense rajouter le domaine privé de son père à son domaine s'il perd la partie litigieuse au profit de ses cousins, le papa n'étant plus capable d'effectuer des travaux physiques nécessitant de gros efforts.

Sur la carte 27<sup>229</sup> et le schéma 25 (pp. 347 et 356), HSH est un autre chef de ménage que nous avons enquêté. Il est représenté par le chiffre 12 sur l'AGS pourtant le code HSH en titre dudit schéma. Celui-ci est le prototype des personnes dont les contraintes foncières sont les plus élevées. En effet, il fait partie des lignages installés dans le village où il réside actuellement. Il est originaire d'un autre village voisin de là où il s'est établi.

---

<sup>229</sup> Cf. le bloc foncier qui se trouve en bas de cette carte.

**Schéma 25 : Situation résidentielle des individus dans l'arbre généalogique : Exemple de HSH**



Source : LAMAH D., février 2013.

C'est son père (4) qui a été reçu par le mari de sa tante (5). Il est originaire d'un village voisin. Ainsi, sur ce schéma 25, seuls ses plus petits enfants (au nombre de 6 dont 3 garçons) et son épouse résident dans le village d'enquête. Trois de ses enfants (dont une fille) sont actuellement en dehors du village pour des études. Le statut de lignage installé (qui est improprement celui d'étranger<sup>230</sup>, explique la contrainte foncière de la famille de HSH dans le village où il réside présentement. Dans son villa d'origine, les populations ont également une situation foncière difficile, en raison de l'étroitesse du finage villageois par rapport aux autres villages voisins<sup>231</sup>. L'encadré n°4 (p.357) apporte plus de précision à la situation foncière de HSH. Pour preuve, un conflit foncier historique oppose ce village (N'Womey) à l'un de ses voisins. Plusieurs tentatives de résolution de ce conflit, impliquant parfois les instances

<sup>230</sup> Cette appellation est notamment impropre quand il s'agit d'un autochtone et de la même ethnie.

<sup>231</sup> Nous n'entrerons pas dans l'historique du conflit foncier de ce village qui est aussi très complexe et qui alourdirait la compréhension de la situation foncière actuelle de HSH et de sa famille à Ouléla.

judiciaires de la région administrative de N'Zérékoré, ont déjà eu lieu. Mais une récurrence était encore en cours en mars 2013.

**Encadré 4 : La contrainte foncière liée au statut d' «étranger »**

Je suis HSH, né en 1950, marié d'une femme et père de 9 enfants dont 5 garçons. Quatre de mes enfants sont scolarisés, le plus avancé passant cette année pour la 3<sup>e</sup> année à l'Institut des Mines et Géologie de Boké (Basse Guinée). Planteur de profession, je suis issu d'une famille polygame (mon père avait deux femmes). Nous sommes 4 enfants de même mère dont 2 filles et 6 de même père. Parmi les deux enfants de notre marâtre il y a un garçon. Cette dernière était la première épouse de mon père ; elle était de Hélö (un village voisin de Ouléla) et ma mère (8) venait de Takoléta (un autre village voisin). L'installation de mon père dans le village Ouléla est consécutive à l'union de celui-ci avec ma mère parce qu'il n'avait pas suffisamment de terre dans notre village d'origine. Nous sommes originaire de N'Womey, chef-lieu d'une CR voisine à celle de Gouecké. Mon père (4) avait été reçu à Ouléla par le mari de ma tante ; donc par nos oncles en quelque sorte. Dans ce village, nous sommes considérés comme des étrangers. C'est une partie du domaine familial de ces oncles qui a été donné à nos parents et que nous avons hérité d'eux.

En raison de l'absence de mes deux autres frères, je me sens seul propriétaire des parcelles agricoles de que nos parents nous ont laissées et je pense les transmettre de fait à mes enfants biologiques, tant que mes frères ne reviennent pas en trouver un : *«Je suis seul propriétaire de ce domaine parce que mes frères ne sont pas là. S'ils reviennent trouver des terrains non mis en valeur en plantation, ils pourront s'en approprier en y installant des cultures pérennes. Lorsque je plante du caféier ou toute autre plante pérenne, seuls mes fils hériteront ces espaces cultivés. Le domaine en jachère qui reste sera progressivement planté en café à la fin des cultures de riz pluvial ».*

En 1985-1986 j'ai été confronté à un conflit foncier avec ma voisine de domaine suite à une tentative d'expropriation d'une parcelle que la maman de cette dernière avait cultivée en riz pluvial alors que j'étais en aventure en Côte d'Ivoire pour deux ans (1976-1978). En effet, lorsque j'étais revenu en 1978, tout le domaine concerné était cultivé en riz ; il ne m'avait donc pas été facile de le récupérer car j'en avais d'ailleurs perdu une parcelle. Actuellement, je loue chaque année des parcelles de cultures (de coteau ou de bas-fonds pour la nourriture de ma famille durant la période de jachère des trois petites parcelles en jachère.

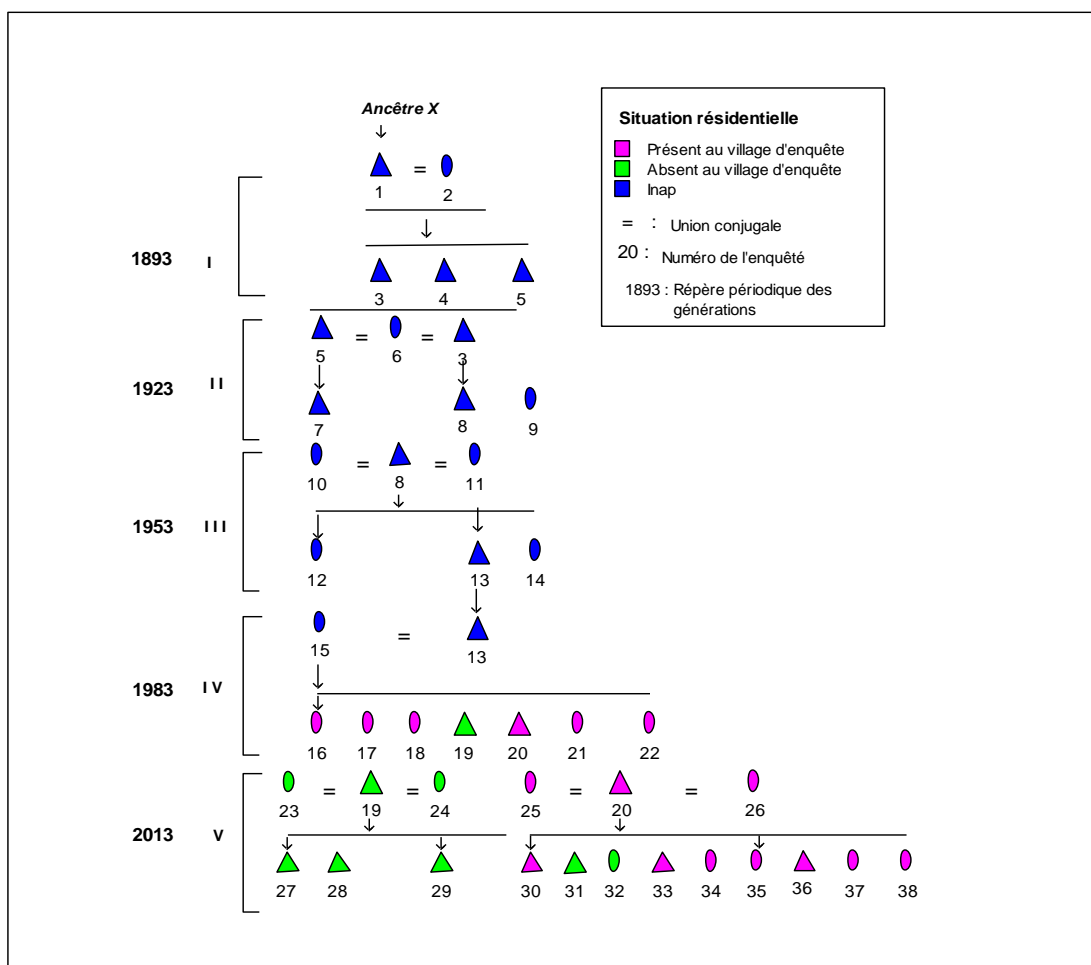
Sur la carte n° 28 B<sup>232</sup> et le schéma 26 (pp.348 et 358), BL apparaît comme un grand propriétaire terrien agricole, même s'il n'atteint pas le niveau ZLL de Ouléla (qui a 20,01 ha). L'ensemble du domaine foncier de BL couvre en effet 16,76 ha. Les terres de l'exploitation comprennent deux blocs séparés situés respectivement à *Nyalënyébha* (sur la colline des épines) et à *Toâ ta*. Les parcelles de coteau font 14,43 ha (soit 86,10% du total) contre 2,33 ha (13,90%) pour les bas-fonds. Le coteau est essentiellement destiné à la polyculture vivrière à base du riz pluvial dans la mesure où une grande partie de ce domaine

<sup>232</sup> Cette carte est relative au niveau de contrainte foncière.



se trouvait en jachère en 2011. Celle-ci fait 11,52 ha, correspondant à 68,74% de l'ensemble du domaine familial que nous avons visité. Les cultures pérennes à base du café occupent par contre une faible part du coteau car elles ne font que 2,5 ha, soit 14,98% du domaine familial et 17,33% des parcelles de coteau. Une part importante de ces plantations a été héritée et couvre 2,04 ha. Ce faible niveau de concurrence entre les cultures pérennes et celles vivrières traduit une certaine intensité de l'harmonie interne de l'unité familiale. Cela se justifie par le fait que BL et son frère (Fd) sont non seulement de même mère, mais elle traduit aussi une certaine absence de concurrence entre ces deux frères sur le domaine familial, puis que Fd est enseignant et résident loin du village. Nous en avons déjà parlé dans l'analyse de l'AGS n° 18 relatif au lien de parenté de BL. Sur l'AGS suivant, la situation résidentielle des individus corrobore cette réalité. BL réside en effet avec ses deux épouses, ses certains de ses enfants mineurs. Leurs sœurs utérines son presque toutes mariées et font pratiquement moins de demandes foncières.

**Schéma 26 : Situation résidentielle des individus dans l'arbre généalogique : Exemple de BL**



Source : LAMAHA D., février 2013.

En dépit de l'importance spatiale de ce domaine, celui-ci semble être insuffisant par les cultures annuelles successives de riz pluvial car la durée de la jachère ne le permet pas. C'est pour cela que BL exprime dans une courte histoire de vie (cf. encadré 5, p.359), quelques contraintes foncières qu'il rencontre.

**Encadré 5 : Histoire de vie de BL en relation avec sa situation foncière**

Je suis BL, fils de feu MHL, marié de 2 femmes et père de 9 enfants dont 5 filles. Agé de 43 ans, je suis issu d'une famille monogame qui a eu 7 enfants dont 5 filles. Aucun de mes parents biologiques n'est en vie depuis 1980 pour le père et 2009 pour la mère PHM. Fd, mon frère aîné étant enseignant en service à Coyah (Basse-Guinée), je reste l'unique garçon résident à la maison familiale du village. C'est donc moi qui exploite le domaine familial avec certaines de nos sœurs. Mais celles-ci ne reçoivent que de façon circonstancielle, des parcelles de riziculture pluviale suivant leurs besoins fonciers qui doivent être régulés avec les miens car je vis essentiellement de l'exploitation agricole depuis que j'ai abandonné les études en 9<sup>e</sup> A en 1987. Dynamique et influent sur l'échiquier de la politique locale, J'ai été cumulativement secrétaire chargé de l'économie du bureau de district de mon village Takoléta et vice-président de la CR de Gouecké.

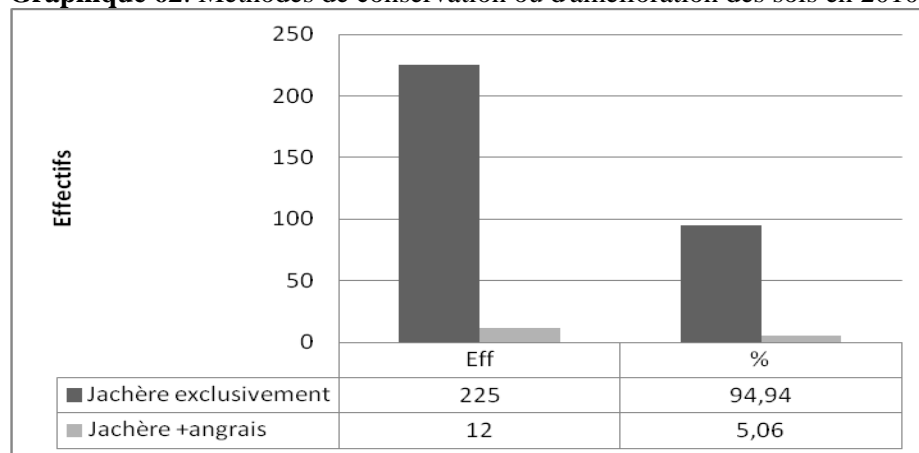
Tous les domaines de culture que je détiens ont été entièrement hérités des grands-parents<sup>1</sup>. Il y en a deux grands blocs non loin du village, l'un se trouvant à *Nyalënyébha* (la colline des épines) et l'autre, à *Toa tâ* (hameau de *Toa*), près de l'Ecole Primaire du village. Ce second bloc foncier avait fait l'objet d'une menace d'expropriation sur une portion par la communauté villageoise en 2005. Celle-ci avait en effet demandé d'y construire le lycée actuel de du chef-lieu de la CR de Gouecké. Ayant refusé cette demande, j'avais commencé à y faire une petite polyculture pérenne de café et de palmier à huilé de 0,44 ha. L'extension de cette plantation doit se poursuivre progressivement sur ce bloc afin de mieux y garantir ma sécurité foncière ainsi que celle de mes fils et, éventuellement de ceux de mon grand frère (Fd). Une seule parcelle de champ annuel de riz pluvial était apte à être cultivée à la campagne agricole de 2011 en dehors de celle qui a été exploitée par moi-même à titre personnel. En raison de l'insuffisance de cette parcelle en jachère pour mes deux épouses, j'avais préféré louer des parcelles ailleurs pour les champs de ces dernières au titre de cette campagne.

En dehors de toute velléité d'expropriation, de tension foncière et d'une insuffisance sensible des terres, la durée du cycle de jachère reste conditionnée par le niveau de fertilité du sol et la densité démographique. Plus le potentiel de fertilité est important plus la régénération de la végétation est rapide et le cycle de jachère est court. Mais ce cycle peut être aussi long quand le niveau de contrainte foncière est faible ou nul. Dans les zones concernées par nos enquêtes, 77,64% des individus interrogés estiment que le niveau de fertilité des terres de leurs exploitations est satisfaisant. A côté de ceux-ci, deux autres groupes ne sont pas satisfaits de la fertilité de leurs terres. Elle est moins satisfaisante pour

17 chefs d'exploitations (7,17%) alors que les 36 autres (15,19%) pensent que leurs terres sont médiocres.

En dépit de cette diversité d'appréciation, la quasi-totalité des paysans rencontrés adoptent le système de jachère pour la conservation ou l'amélioration des sols de leurs terres. Environ 94,94% des chefs d'exploitation ont déclaré cette pratique contre 4,06% seulement qui utilisent par fois des engrais chimiques (cf. Graphique 62, p.360). On peut estimer que tous les agriculteurs de la région s'intéressent à l'exploitation rizicole des bas-fonds (sauf en cas de non accessibilité pour location ou pour emprunt).

**Graphique 62:** Méthodes de conservation ou d'amélioration des sols en 2010



Source: LAMAH D., 2010.

La satisfaction exprimée de la fertilité des sols par la majorité des enquêtés est relativement suffisante par rapport au mode de mise en valeur du milieu agricole. Ce mode est caractérisé par un système de labour non profond qui ne modifie pratiquement rien dans la structure interne du sol (DELARUE, 2007). La durée moyenne de la jachère est de 6 ans (tableau 51 et graphique 63, p.362). Ce temps paraît très important en raison notamment du poids du milieu kissi (pour les zones de Gbangbadou et de fangamadou) dans l'échantillon : 98 chefs de ménages sur 237. Ce milieu représente 41,35% des enquêtés. C'est là où les bas-fonds sont souvent les plus étendus par rapport aux deux autres zones (Gouecké et Sérédou). Les peuples Kissi sont aussi reconnus historiquement pour leur habileté dans la riziculture de bas-fond. Le paysan Kissi excelle en riziculture de bas-fond. C'est dans ce sens que PAULME (1970) les appelle « *les gens du riz* ». Le cycle de jachère sur les coteaux est souvent plus long chez eux du fait de cette tradition de culture inondée. Les conflits fonciers y sont plus sensibles et très tendus lors qu'elles portent sur les bas-fonds par rapport aux coteaux (IFFONO, 1993). C'est ce qui explique en particulier la longue durée du cycle de jachère en pays Kissi. Le paysan Kissi excelle en riziculture de bas-fond. Ils sont ainsi appelés « *les gens du riz* » (PAULME,

1970). S. K. DEMBADOUNO (l'une des personnes ressources rencontrées à Gueckédou) évoquait à ce propos : « *Le bas-fond apparaît en milieu Kissi comme une banque où vous avez domicilié un compte. On peut vous prêter deux à trois parcelles de coteau à cultiver gratuitement jusqu'à dix ans ou plus ; mais ce n'est pas facile pour le bas-fond, même pour un an. Les conflits à son sujet ne finissent jamais. Ils peuvent d'ailleurs entraîner des pertes en vie humaine. Il faut donc beaucoup se méfier d'avoir un problème de bas-fond avec quelqu'un chez nous .....* ».

Dans les zones où les bas-fonds sont nombreux ou de grandes superficies, la durée de jachère sur les versants est souvent plus longue ; cette période d'attente étant assurée par une exploitation intensive (même de façon traditionnelle) des zones inondées. La plupart des cycles de jachère qui y ont été enregistrés sont supérieurs à 6 ans, et d'autres représentent le double ou plus de cette valeur moyenne : 14,35% ont 7 à 8 ans, et 17,72% attendent jusqu'à 9 ans et plus.

La moyenne de 6 ans cache ainsi une forte disparité avec un écart-type de 3 ans. Cela fait qu'à côté des exploitations à très courte durée de la jachère, on en trouve d'autres qui pratiquent des jachères de durée plus longue. Ainsi, la durée de jachère de 119 chefs de ménages agricoles (45,99%) est inférieure à 6 ans dont 99 (41,77%) reviennent sur leurs parcelles dès 4 ans et 10 (4,22%) à chaque 2 ans environ.

La tendance à la baisse de la durée des jachères est donc incontestable, même si une relative stabilité est observable dans certaines localités, comme nous l'avons souligné plus haut. La relative stabilité globale des temps de jachère s'explique aussi par l'émergence et la diffusion de nouveaux modes d'accès à la terre, en particulier la location annuelle des terres<sup>233</sup>. Le demandeur verse en général la contrepartie en argent espèce avant l'exploitation. La stabilité de la durée de jachère peut par ailleurs s'expliquer par la descente massive des paysans dans les bas-fonds, notamment à partir des années 1980, et ce, dans toutes les zones. Ce processus a été accéléré grâce à l'appui de plusieurs projets, programmes et institutions de développement rural. L'objectif principal commun de ces appuis était d'accroître l'exploitation rizicole intensive de ces bas-fonds.

---

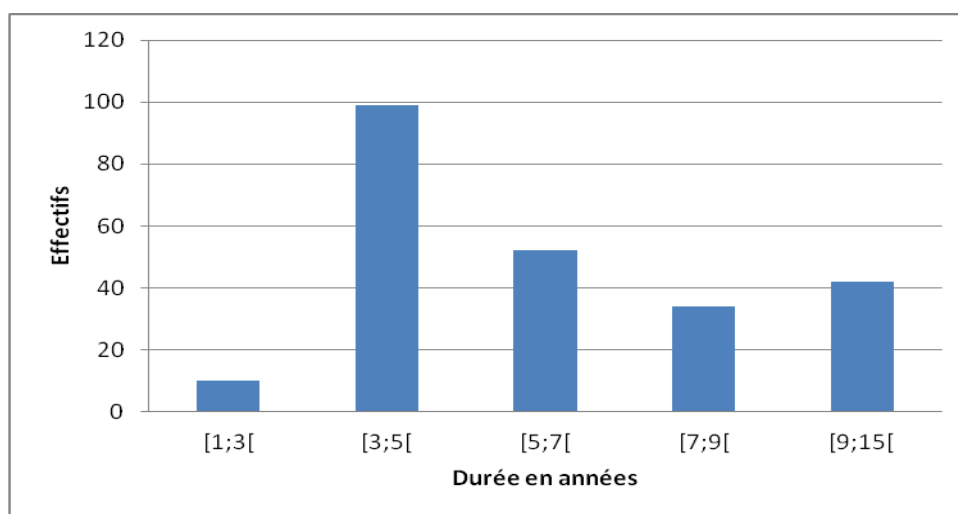
<sup>233</sup>- Nous avons déjà noté plus haut que cette pratique de faire valoir indirect n'est pas directement perceptible sur les chefs d'exploitations que nous avons interrogés. Par contre leurs dépendants actifs qui sont le plus souvent exposés à l'insécurité foncière restent largement intéressés par la location annuelle des terres.

**Tableau 51 : Durée de la jachère en 2010**

Durée (ans)	Eff	xi	%	nixi	nixi2	m	m2	ni cum+	% cum ni	nixicum+	%cumnixi	Ecart-type
[1;3[	10	2	4,22	20	40			10	4,22	20	1,33	
[3;5[	99	4	41,77	396	1 584			109	45,99	416	27,66	
[5;7[	52	6	21,94	312	1 872			161	67,93	728	48,40	
[7;9[	34	8	14,35	272	2 176			195	82,28	1 000	66,49	
[9;15[	42	12	17,72	504	6 048			237	100,00	1 504	100,00	
Total	237		100,00	1 504	11 720	6,35	40,27					3,02

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 63 : Durée de la jachère en 2010**



Source: LAMAH D., 2010

Parmi ces structures d'appui on peut citer :

- le Projet de Relance de la Caféculture (RC2), le Projet de Développement de la Riziculture de la Guinée Forestière (PDRIZ/GF), et le Projet de Développement des Petites exploitations en Guinée Forestière (PDPEF) ;
- l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), le Fonds International pour le Développement agricole (FIDA) ;
- la Société Guinéenne de Palmier à huile et d'Hévéa (SOGUIPAH), le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV), le Plan International Guinée, le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR), la Croix Rouge Internationale (CRI), et de nombreuses autres associations et ONG nationales ou étrangères.

Il faut toutefois noter que cette intensification l'a été par le travail pour la plupart, leur approvisionnement en intrants agricoles ayant été très souvent limité.

La pratique de jachère dans un système de culture extensif sur coteaux, notamment la

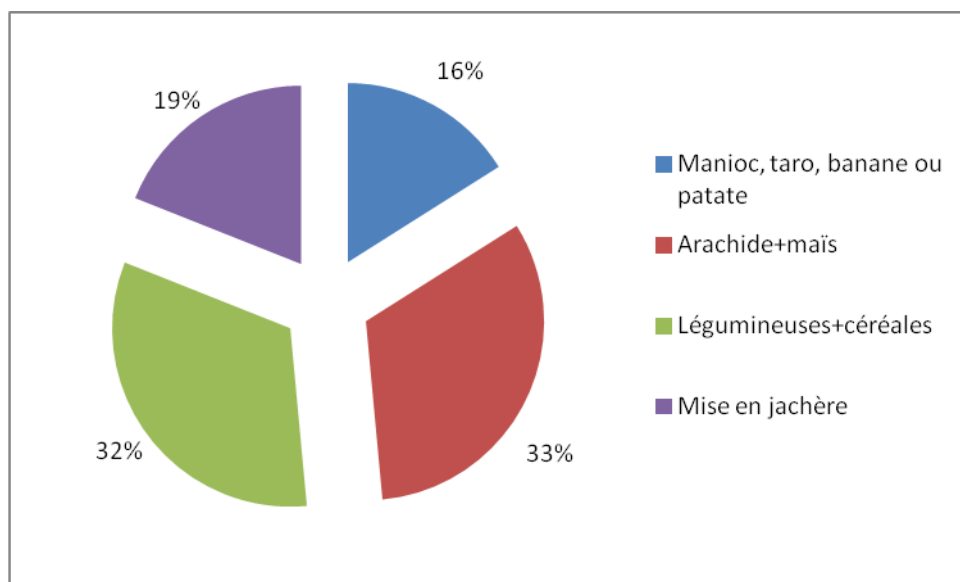
durée de cette jachère) conditionne la durée de culture. Si autrefois la riziculture pluviale était possible pendant 3 années successives sur la même parcelle, cette pratique est quasiment inexistante de nos jours. En 2009, lors de notre master,, nous avons par exemple constaté dans certaines localité de la préfecture de N'Zérékoré, que la durée moyenne de cultures des systèmes de production à base du riz pluvial est passée de 3 ans avant 1958 à 2 ans aujourd'hui, avec une certaine stabilité de cette durée (à 2 ans) de 1958 à nos jours. On estime que cette stabilisation du temps de culture pendant la première République s'explique par deux hypothèses essentielles. La première est que les paysans se trouvaient dans la nécessité pour de mettre régulièrement en valeur de nouvelles parcelles pour non seulement produire plus de riz et de s'acquitter correctement du paiement de la norme. La seconde hypothèse est relative à une prise de conscience du fait que les terres agricoles n'étant pas disponibles à l'infini, les familles ou lignages devaient marquer leurs propriétés foncières sur les parcelles par leur présence régulière. A partir de la deuxième République, cette stabilité relative se justifie par l'accroissement de la descente des paysans dans les bas-fonds en vue de leur mise en valeur rizicole et piscicole.

La deuxième année de culture est quasiment incertaine en riz pluvial, les éléments nutritifs de l'horizon humifère du sol étant épuisés ou presque pour le riz qui a du mal à supporter la concurrence des mauvaises herbes dans ces conditions. Ceux qui le font se trouvent très souvent parmi les sans terre (leurs nombres de parcelles étant réduits) ou qui ont un accès très limité au foncier (DELARUE, 2007). L'itinéraire technique est facile car le travail à faire ne nécessite guère d'effort physique pour la préparation du sol avant le semis. Il consiste à un simple défrichage des chaumes de riz, des premières plantes héliophiles souvent dominées par le *chromoleana odorata*, puis à un brûlis.

Les cultures concernées par cette campagne sont exclusivement gérées par les femmes, sauf dans les cas où il s'agit d'une culture pure destinée à la vente (manioc, maïs, niébé...). C'est principalement une affaire des femmes. L'homme n'y contribue pas, ni ne s'implique dans la gestion de la récolte, y compris la vente. Sur le graphique n°64 (p.364), trois groupes de cultures sont couramment conduits à la 2<sup>e</sup> année sur les parcelles de coteau : les tubercules (manioc, taro et/ou patate) qui ont été déclarés par 16% de nos enquêtés, l'arachide en association avec le maïs par 33%, quelques céréales en association avec une diversité de légumineuses pour 32% des enquêtés. Enfin pour 19% des chefs d'exploitation rencontrés, les parcelles de coteau doivent être laissées en jachère dès la récolte de la première année pour permettre une rapide restauration des qualités du sol. Au cours de cette

période de jachère, ceux qui n'ont pas de réserve foncière doivent produire soit à partir de la location annuelle des terres, soit des emprunts (s'ils ont des relations sociales qui le leur permettent).

**Graphique 64:** Le système de culture vivrière à la 2<sup>e</sup> campagne sur les parcelles de coteau dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010



Source: LAMAH D., 2010

Cette succession culturale rend bien compte du fait que les paysans connaissent par expérience leur milieu écologique de production agricole. Les cultures qu'ils choisissent sont en effet celles qui sont censées tirer du sol le maximum nécessaire de nutriments avant la mise en jachère de la parcelle. Dans cet ordre d'idées, les tubercules (le manioc notamment), les cultures pluriannuelles (comme les bananiers) ainsi que la plupart des céréales et légumineuses qui sont cultivées, sont en général des plantes qui possèdent des systèmes racinaires pouvant aller à des niveaux variables dans le sol. Si le riz fait partie des céréales cultivées, il est généralement d'une autre variété que celle cultivée à la première année. Il existe ainsi des variétés locales de riz qui sont parfaitement adaptées aux conditions de sols pauvres comme ceux de la deuxième année de culture. Les noms de ces variétés locales varient d'une zone à une autre, même parfois au sein d'une même aire agro-écologique et culturelle. Même lorsque le rendement en riz est faible, la récolte des cultures associées compense cette faiblesse de résultat. Dans la plupart des cas, la totalité de la parcelle qui avait été cultivée au cours de la première année n'est pas entièrement mise en valeur en cultures secondaires par la même personne. Soit on la répartit entre des proches pour cette campagne, soit on ne cultive qu'une partie.

Le manioc est la culture qui a le plus facile itinéraire technique. Les boutures sont

rapidement plantées en creusant des trous à la machette, à la daba ou à la houe. Il n'exige pas de désherbage et la récolte a lieu à partir d'un an, selon les besoins alimentaires ou monétaire des ménages et ce, de façon progressive. Pour les femmes qui prévoient une économie agricole à base du manioc pour leur compte, elles le sèment au même moment que le riz à la première année, puis qu'il faudra attendre près d'un an après la récolte du riz. C'est une source de revenu particulièrement intéressante pour les zones faciles d'accès et proche des principales villes comme N'Zérékoré, Macenta, Gueckédou, Kissidougou... et même les chefs-lieux de CR. Il est particulièrement apprécié lors qu'il est préparé en attiécké<sup>234</sup>. Il peut aussi être consommé cru, préparé en ragout, en purée ou encore en to à partir de la farine issue de son assèchement. La principale contrainte liée à sa commercialisation est le problème de transport, son circuit de vente en grande quantité étant lié à la disponibilité et à la proximité des femmes vendeuses d'attiécké. Le manioc est par ailleurs utilisé de façon accrue dans l'alimentation des porcs. Les agriculteurs qui ont une possibilité de'accès régulier au bas-fond consacrent ainsi une parcelle de versant au moins constamment à la culture du manioc pour la vente.

Le manioc, le taro et la patate ne sont pas associés avec les bananiers sur la même parcelle en forte densité dans la mesure où ces tubercules ont des systèmes opposés de présentation des produits à récolter avec celui du bananier. Leur exploitation nuit au développement de ce dernier. Par exemple la récolte des tubercules du manioc détruit le système racinaire du bananier alors que la période de formation et de maturation des régimes de bananiers ne doit pas être perturbée au risque de mourir ou de perdre la qualité des fruits.

Le taro, la banane (plantain ou douce) et la patate sont prisés que le manioc sur les marchés locaux (quotidiens ou hebdomadaires) et ceux des zones urbaines (préfectures et sous-préfectures). A la différence, les trois premiers produits font surtout l'objet de transaction plus importante sur les marchés de Conakry, malgré l'état de dégradation drastique de la Nationale reliant Conakry à la région depuis la fin des années 1990. Toutefois, à l'exception de la culture bananière<sup>235</sup>, la conduite de la culture du taro et de la

---

<sup>234</sup>- L'attiécké est un aliment à base du manioc très connu et apprécié en Afrique de l'Ouest. Le plat ressemble à celui du couscous. Il est râpé et fermenté au frais avant d'être cuit à la vapeur d'eau. Avec du poisson et de la banane grillés à de l'huile de palme naturelle (couramment appelée « huile rouge »). Ce plat est introduit en Guinée Forestière à partir de la Côte d'Ivoire voisine à partir de la fin des années "1980". Sa consomme a pris de l'ampleur avec le séjour des réfugiés ivoiriens et le retour des migrant à la faveur des guerres civiles des années 2000.

<sup>235</sup>- L'installation et la conduite d'une bananeraie est cependant de la même ampleur qu'une plantation quelconque. Elle nécessite une contribution importante des hommes (le père et les enfants garçons) tout le long de chaque cycle végétatif : la plantation, le désherbage à la machette, la récolte, le transport (souvent au moyen



patate n'est pas si aisée comme pour le manioc en matière de désherbage à la main pour les femmes. Ils exigent plus de travaux d'entretien comme l'arachide. Ce sont en effet des plantes basses (taro et arachide) ou rampantes (patate). Une fois trop envahies par la friche, des insectes et rongeurs peuvent rapidement les détruire (en particulier la patate et l'arachide). Le désherbage est difficile parce que l'envahissement du champ par les mauvaises herbes est plus intense et que tous les travaux s'effectuent à la main. C'est pour ces raisons que pour la culture d'arachide, la surface cultivée à la première année est souvent morcelée en de petites parcelles (de 0,05 à 0,5 ha) entre des femmes de la famille ou prêtées gratuitement à des amies de l'épouse (DELARUE, 2007).

### **6.3- les conflits fonciers comme un indicateur de la vulnérabilité des systèmes de production agricole**

Les études concernant à la fois les problèmes fonciers, l'environnement et les pratiques agraires en Guinée Forestière soulignent que les conflits qui opposent les membres d'une même famille sont relativement rares sans exclure leur caractère tendu au début de chaque saison de culture. Ces études insistent par contre sur l'ampleur des conflits sortant du cadre familial ou lignager et qui se caractérisent par une grande diversité d'organes de gestions, ainsi que des violences physiques qui y sont liées (OGM, 2006). Qu'ils soient de type intrafamilial, lignager, interfamilial, inter-villageois ou qu'ils opposent autochtones et allochtones, les conflits fonciers font particulièrement partie aujourd'hui des préoccupations majeures des populations rurales de la région forestière guinéenne. Rappelons qu'une insécurité foncière peut se manifester sous plusieurs formes : le manque ou l'insuffisance des terres, les litiges ou conflits sur les terres à propos des limites de champs, de jachères ou de domaines en cours de conquête, la contestation des droits d'usage, voire de propriété des terres cultivables ou de leur transmission. Ainsi, sur 237 chefs d'exploitations agricoles enquêtés 130 (soit 55%) connaissent des conflits fonciers.

Une diversité de conflits fonciers caractérise la vie des sociétés rurales rencontrées. Ce phénomène n'est certes pas le propre de cette région en Afrique Sub-saharienne (LAVIGNE DELVILLE (dir), 2002)<sup>236</sup>. Mais il semble faire partie des principaux risques de

---

de brouettes, charrettes ou à travers une location de véhicule si la quantité est importante et qu'il y a un risque de pourrissement des doigts.

<sup>236</sup>- Dans la littérature ruraliste s'intéressant aux problèmes de développement agricole et alimentaire, ou plus globalement à la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays du sud, l'attention des auteurs a toujours été marquée par l'émergence ou la récurrence des conflits fonciers. Bien que les conflits ne traduisent pas toujours une régression des sociétés, ils peuvent être considérés comme des facteurs de

vulnérabilité des exploitations agricoles dont les contraintes foncières sont importantes (PACV OGM, AFD, 2006).

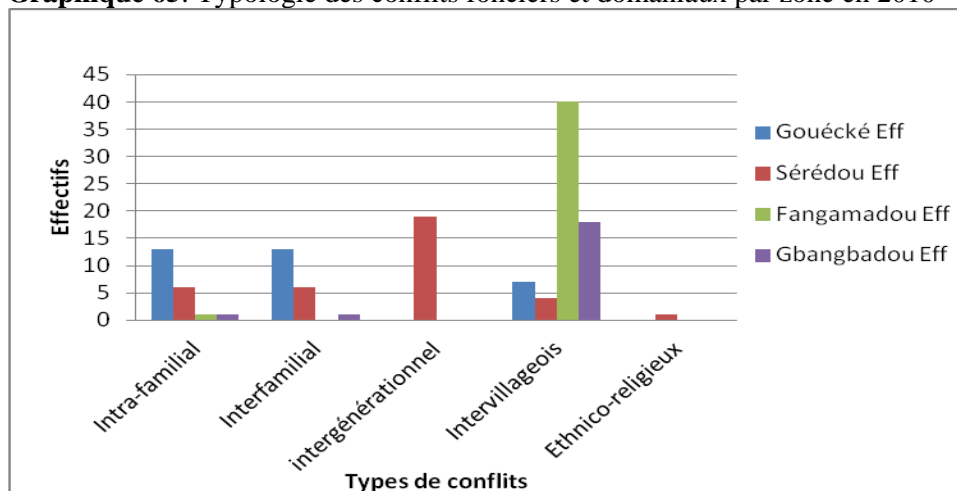
Les 130 cas de conflits fonciers déclarés ont été classés en cinq (5) types: intrafamilial, interfamilial, intergénérationnel, inter-villageois et ethnico-religieux (cf. tableau 52 et graphique 65, p.367). Pour l'ensemble des quatre zones, chacun de ces cinq types de conflits a été constaté à des fréquences variables entre ces zones.

**Tableau 52:** Typologie des conflits fonciers et domaniaux par zone en 2010

Type conflit	Total par type		Gouecké		Sérédou		Fangamadou		Gbangbadou	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Intra-familial	21	16,15	13	61,90	6	28,57	1	4,76	1	4,76
Interfamilial	20	15,38	13	65,00	6	30,00	0	0,00	1	5,00
intergénérationnel	19	14,62	0	0,00	19	100,00	0	0,00	0	0,00
Inter-villageois	69	53,08	7	10,14	4	5,80	40	57,97	18	26,09
Ethnico-religieux	1	0,77	0	0,00	1	100,00	0	0,00	0	0,00
Tota	130	100,00	33	25,38	36	27,69	41	31,54	20	15,38

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 65:** Typologie des conflits fonciers et domaniaux par zone en 2010



Source: LAMAH D., 2010

Les conflits inter-villageois sont les plus fréquents. Ils ont été évalués à 53% (soit 69 cas) des 130 conflits recensés. Le plus grand nombre est relevé à Fangamadou où ils déstabilisent 40 ménages contre 18 à Gbangbadou, 7 à Gouecké et 4 à Sérédou. *Les conflits inter-villageois*, comme l'indique le qualificatif, opposent souvent deux villages. Mais ils ont

vulnérabilité des couches sociales ayant un accès très limité à la terre et classées de ce fait, parmi les groupes les plus pauvres. En même temps, ils constituent pour les populations un facteur d'évolution des règles de gestions des ressources productives et entraînent des stratégies individuelles ou collectives de ces ressources d'une part, et d'autre part, des mobiles d'innovation. En Guinée, la région forestière que des experts nationaux classent comme le grenier du pays en raison des conditions naturelles favorables de développement agricoles, révèle ces dernières années des risques de conflits pour la terre qui rendent très vulnérables de nombreux individus et familles.

parfois un double caractère : le caractère interfamilial et celui inter-villageois. Ils commencent généralement entre des membres de deux familles dont les exploitations agricoles se trouvent dans la zone de limite des finages de leurs villages voisins respectifs. Ils mobilisent au départ deux groupes stratégiques correspondant aux membres de leurs familles dans leurs villages de résidence. Dans leur phase complexe, ils mobilisent les deux villages à travers leurs hautes instances administratives et coutumières ; ils acquièrent alors un caractère territorial.

Dans une étude récente sur les conflits locaux en Guinée Forestière (PACV, OGM, AFD, 2006), ce type de conflits foncier a été classé parmi les plus complexes. En effet, les périmètres des finages villageois peuvent faire l'objet d'interdiction de la part des autorités villageoises (bureau de district ou de secteur, conseil des sages) en cas de conflit avec un ou des éléments d'un autre village voisin jusqu'à la fin de sa gestion. Dans de telles situations, les deux parties sont en général sûres d'avoir raison et les communautés villageoises prennent souvent partie pour leurs résidents. Ce type de conflit foncier va parfois au-delà de l'objet foncier pour souvent s'étendre aux rivalités ethnico-religieuses. C'est par exemple le cas entre Toma et Toma-manian, Kpèlè et Konianké, Manon et Konianké. Le cas concernant les communautés villageoises de Koïma et d'Avhilissou dans la zone de Sérédou en 1999 en est un exemple illustratif.

Ce conflit a eu lieu en 1999<sup>237</sup>, vers le début de la saison pluvieuse (probablement en mai-juin) entre deux communautés ethnico-villageoise dans la Commune Rurale (CR) de Sérédou. Les protagonistes étaient d'un côté, la communauté Toma du village de Koïma, et de l'autre, celle Manian/Konianké du village d'Avhilissou. Opposant initialement deux familles riveraines de la limite des deux terroirs villageois, il avait finalement mis en affront des groupes stratégiques complexes représentés par les deux communautés villageoises respectives toutes de la Commune Rurale de Sérédou, préfecture de Macenta. Il avait duré pendant 6 mois en état latent, 2 semaines de crispation et 2 jours d'affrontement violent. Il avait fait 6 morts et de nombreux blessés graves. L'origine du conflit portait sur l'occupation illégale et abusive du terroir villageois de Koïma par des Manian historiquement établis à Avhilissou en milieu Toma. Selon nos personnes ressources qui ont demandé strictement de

---

<sup>237</sup> Pour les détails sur ce conflit, se reporter à l'annexe (encadré 6).

rester dans l'anonymat<sup>238</sup>, le lieu du conflit se situe à environ 15 Km d'Avhilissou (village d'immigrants Konianké/manian établis) et 5 Km de Koïma (village d'autochtone Toma).

La résolution d'un tel conflit est souvent difficile au niveau des seules instances villageoises. C'est pourquoi les organes de gestion des conflits fonciers au niveau de la Sous-préfecture et, en cas d'échec, la Préfecture (pour être tranché au tribunal). Le constat général est que bien des conflits de ce type gérés, même au tribunal, connaissent plusieurs récurrences. C'est ce qui explique surtout le long cycle des conflits fonciers que nous avons appelés des conflits récurrents.

Les conflits intrafamiliaux occupent la deuxième place avec un effectif de 21 (soit 16,15%) du total. *Un conflit est dit intrafamilial*, lorsqu'il oppose des membres d'une même famille. Les protagonistes peuvent être des co-épouses, des frères, frères et sœurs, père et fils/fille, oncles et neveux (c'est-à-dire des enfants des filles et ceux des garçons du même père ...). Ces conflits sont plus fréquents dans les zones de Gouecké et de Sérédou. Elles connaissent respectivement 13 et 6 cas de conflits intra-familiaux sur un total de 21 (soit respectivement 61,90% et 28,57%). Fangamadou et Gbangbadou ont chacun 1 seul cas (soit 4,76%). Nous avons déjà souligné que la complexité des conflits fonciers intra-familiaux est en grande partie liée au type de famille, notamment dans les familles polygames. Les analyses faites dans le rapport de l'OGM corroborent bien le souci, d'une part, des jeunes hommes de consolider leurs objectifs d'autonomisation, et d'autre part, celui de leurs mamans pour la protection des héritages fonciers de ces deniers. Le contexte de ces conflits est restitué ici par ce rapport :

*«... Ils s'articulent d'ailleurs avec des rivalités ordinaires au sein d'un ménage polygame. Telle épouse qui a donné à son mari beaucoup d'enfants se plaindra de n'avoir qu'un champ de la même taille que celui de sa coépouses dont la progéniture est moins nombreuse. Telle autre aura des difficultés avec le ou les jeunes frères de son mari : ceux-ci, non mariés, n'ont pas encore de terres en propre et attendent chaque année que leur grand frère leur confie un champ. Ces situations sont d'autant plus tendues que la terre est devenue rare. Les femmes l'expriment d'ailleurs plus nettement que les hommes : elles ont plus d'enfants qui atteignent l'âge adulte que leurs mères [lorsque ces dernières avaient le même âge à leur temps] ; elles surveillent les héritages et voient qu'il y aura peu de terre à*

---

<sup>238</sup> Pour respecter cet anonymat, nous désignerons par A le protagoniste du village d'Avilissou et par K, celui de Koïma. Les communautés villageoises représentant les groupes stratégiques respectifs seront désignées aussi par CVA (communauté villageoise d'Avilissou) et CVK (communauté villageoise de Koïma).

*distribuer. Cette situation est d'autant plus sensible que la densité de populations est importante dans certains villages de Guinée Forestière»* (PACV, OGM, AFD, 2006, p.30).

Dans la même catégorie de conflits, il faut rappeler particulièrement ce qui relève de la protection du patrimoine foncier des veuves pour le compte de leurs enfants mineurs. Quel que soit le village, la coutume admet en général la pratique du lévirat entre la veuve et l'un des frères du défunt. Ainsi, si on ne reconnaît pas aux femmes le droit de propriété terrienne, une veuve qui a une descendance mineure peut conserver le patrimoine foncier familial en vue de le transmettre. Comme nous l'avons souligné dans les systèmes d'héritages fonciers, des conflits peuvent émerger si le nouveau mari confond son patrimoine avec celui laissé par son défunt frère et qui doit être hérité par les fils de ce dernier. C'est en prévision de telles expériences que l'exemple de la femme rencontrée dans le village Nonah<sup>239</sup> (CR de Gouecké) est intéressant comme mesure de prudence.

Le troisième type le plus fréquent est le conflit interfamilial. *Cette catégorie de conflits* oppose des membres de deux familles au moins dans la même communauté villageoise et qui ont généralement des parcelles contiguës. Il a été déclaré par 20 chefs de ménages agricoles (15,38%). Sa répartition par zones montre qu'il est prédominant à Gouecké où il fait la préoccupation de 13 chefs de ménages agricoles (65%), suivi de Sérédou qui en présente 6 (30%) et de Gbangbadou pour 1 conflit (5%).

*Les conflits intergénérationnels* sont, par définition, des conflits qui opposent des individus ou groupes d'individus appartenant à des générations différentes et qui ont des intérêts aussi opposés. Les conflits fonciers intergénérationnels sont généralement issus du rejet (ou de la remise en cause) des accords ayant conféré des droits de propriété ou d'usage entre un propriétaire terrien (généralement du groupe des premiers occupants) et un bénéficiaire (considéré comme installé par le titulaire du droit du premier occupant). Les cas de conflits fonciers de ce type se présentent souvent sous deux formes. Ils peuvent éclater entre des individus ou familles de la même génération, leurs parents ou arrière-parents entre qui les accords ont été conclus étant tous décédés. Dans ce cas, ils ne sont pas des conflits intergénérationnels, mais de rejet des accords de transfert des droits fonciers. Ils peuvent aussi éclater entre le bénéficiaire originel ou l'un de ses descendants (au vivant de ce dernier) et la progéniture du donataire originel (ou une partie de celle-ci) de la génération actuelle. Cette seconde forme du conflit a effectivement un caractère intergénérationnel dans

---

<sup>239</sup> Cf. le point relatif au lien entre le type de famille et le système d'héritage du présent document.

la mesure où le bénéficiaire originel de la donation foncière n'est pas de la même génération que les descendants du donataire originel qui veulent remettre en cause cette donation qui est pourtant censée être définitive. Ce quatrième type de conflit foncier préoccupe 19 exploitations agricoles dont nous avons rencontré les responsables (14,62%). La totalité de ces conflits intergénérationnels se concentre dans la zone de Sérédou. Bien que très curieux, cette concentration peut cependant être expliquée par le fait que Sérédou fait depuis des années, l'objet de diverses interventions tant des projets législatifs que de réglementation de l'exploitation des ressources naturelles traditionnellement à la portée des populations locales. En effet, Sérédou a été ciblé pour le projet « Opération pilote du plan foncier rural (OPPFR de 1991) ». Ce projet avait non seulement échoué à la deuxième année de son lancement, mais il aura également créé des mutations considérables dans les régimes fonciers coutumiers des localités touchées, sans une suite garantie à la sécurisation de leurs droits fonciers. Il a ainsi été à la base de la multiplication des conflits fonciers de plus en plus complexes dans ces localités. L'initiative n'était mauvaise en soi ; mais elle devrait continuer quel que soit le coût financier et matériel de sa réalisation complète jusqu'à la mise en évidence de la garantie des droits fonciers des populations dont les droits eurent ainsi été enregistrés. Aussi, la multiplication des enquêtes relatives à la terre, des projets touchant la cartographie des ressources foncières constituent-ils des facteurs déterminants d'une prise de conscience collective de la finitude des terres autrefois pensées indéfiniment abondantes. La course à la terre pour son contrôle individuel, même si elle ne privilégie pas la voie du titre de propriété foncière dans les villages, s'inscrit dans une logique de prudence, de stratégie de contrôle de la principale ressource de production pour l'avenir.

*Les conflits fonciers à caractère ethnico-religieux* enfin, très complexes, opposent des groupes sociaux de religions différentes. Ce type de conflit éclate souvent sur des questions d'ordre foncier mais les hostilités se manifestent sur des fondements d'appartenance ethnique et religieuse. Selon nos enquêtes, c'est le type de conflit foncier le plus rare actuellement dans les localités couvertes. Mais c'est également le plus sensible dans la région. Derrière la valeur économique de la terre, on voit surtout des considérations identitaires et territoriales lorsque par exemple, le conflit recouvre les caractères inter-villageois et ethnico-religieux. Le seul cas qui a été identifié dans le village de Koïma (Sérédou) nous semble éloquent (encadré 6, p.373).

Les conflits fonciers passagers n'attirent pas souvent l'attention d'un observateur qui cherche à comprendre le niveau de vulnérabilité que ces derniers impliquent pour les

systèmes de production ou plus globalement les exploitations agricoles qui en sont l'objet, bien qu'ils soient bien souvent récurrents selon les contextes et les localités. Ce type de conflits fonciers que nous pouvons qualifier d'éphémères (ou mineurs), est en effet moins nombreux dans les zones que nous avons parcourues lors des enquêtes. Ils sont cependant révélateurs de divers enjeux relatifs aux modes de gestion du foncier. De durée allant de 1 à 9 mois, ils sont seulement 5 conflits (4%) contre 125 (soit 96%) de l'ensemble (cf. tableau 53 et graphique 66, p.375). Parmi ces petits conflits, 2 se localisent à Gbangbadou et 3 à Gouecké. Ils mettent en évidence aussi des mutations rurales et agro-foncières parfois insondables.

En plus de la nature et des caractéristiques des protagonistes ainsi que des groupes stratégiques que mobilisent ces antagonismes, la complexité des conflits fonciers peut être appréhendée à travers leur cycle de vie. Plus celui-ci est long, plus ils deviennent complexes et mobilisent de nombreux groupes stratégiques. Ils connaissent parfois une escalade d'organes de gestion allant du comité ad hoc (conseils de familles, de lignage ou de quartier) aux autorités administratives ou juridiques (de la CR ou la préfecture) en passant par les conseils des sages et les bureaux de secteurs ou de districts.

**Encadré 6 : Exemple de Conflit domanial ayant embrasé deux communautés ethnico-villageoises dans la CR de Sérédou**

Ce conflit a eu lieu en 1999, vers le début de la saison pluvieuse (probablement en mai-juin) entre deux communautés ethnico-villageoise dans la Commune Rurale (CR) de Sérédou. Les protagonistes étaient d'un côté, la communauté Toma du village de Koïma, et de l'autre, celle Manian /Konianké du village d'Avhilissou. Opposant initialement deux familles riveraines de la limite des deux terroirs villageois, il avait finalement mis en affront des groupes stratégiques complexes représentés par les deux communautés villageoises respectives toutes de la Commune Rurale de Sérédou, préfecture de Macenta. Il avait duré pendant 6 mois en état latent, 2 semaines de crispation et 2 jours d'affrontement violent. Il avait fait 6 morts et de nombreux blessés graves. L'origine du conflit portait sur l'occupation illégale et abusive du terroir villageois de Koïma par des Manian historiquement établis à Avhilissou en milieu Toma. Selon nos personnes ressources qui ont demandé strictement de rester à anonymat, le lieu du conflit se situe à environ 15 Km d'Avhilissou (village d'immigrants Konianké/Manian établis) et 5 Km de Koïma (village d'autochtone Toma).

***Déroulement du conflit***

Tout avait commencé par la coupe des jeunes plants de café appartenant à K par des contractuels agricoles venant d'Avhilissou sous l'ordre d'A. Constatant cette destruction de sa plantation le lendemain, K alla défricher en réplique une partie du champ de riz appartenant à A. C'est ainsi qu'A alla demander sa vengeance (certainement avec incitation à la violence) auprès de la CVA. A leur arrivée sur le lieu, les membres de la CVA, armés de machettes et de fusils, K, et son épouse prirent la fuite pour aussi informer les autorités et la communauté villageoise de Koïma de leur agression par la CVA. Aussitôt informé de cela, le chef de district de Koïma prit le chemin pour se rendre sur ce lieu litigieux, avec des hommes aussi armés derrière lui. Mais ils n'y avaient vu personne. L'objectif de ce déplacement d'urgence était double : non seulement constater la destruction des plants de café, mais aussi se défendre éventuellement en cas récurrence de l'agression par la CVA. Trois jours après, K y était revenu avec un groupe de travail qui nettoyait le reste de plantation (pensant que cela mettrait fin au conflit). C'est alors qu'ils furent surpris par plusieurs personnes de la CVA encore armés comme précédemment qui commencèrent à tirer sur eux dès leur arrivée sur le site. Ces derniers prirent encore la fuite pour aller informer leur communauté villageoise de la récurrence de cette agression, y compris l'autorité locale. Celle-ci revint constater de nouveau les faits, prête pour tout affrontement éventuel. Arrivée là, les gens de la CVA avaient aussi ouvert le feu les premier sur la CVK : l'affront était intense pendant deux jours, faisant 6 morts et de nombreux blessés graves.

***Gestion de la crise***

Pour l'instauration et le maintien de l'ordre public et un climat de sécurité pour tous, un PA militaire fut établi dans chacun de ces deux villages durant deux semaines. Près cette période de sécurité fragile, les autorités du gouvernorat de N'Zérékoré, celles de la préfecture de Macenta et de la Sous-préfecture de Sérédou s'étaient rendues à Iriyé (un village voisin se situant entre les deux communautés protagoniste pour la résolution du conflit. Cette délégation s'était fait le devoir de constater les faits à travers une visite du site litigieux en compagnie des autorités locales et plusieurs membres de leurs communautés résidentes. Cette délégation comptait établir une carte de délimitation de ces deux terroirs.



Il fut ressorti unanimement de ce constat que la CVA avait depuis longtemps abusé de l'occupation illégale des lieux, voire du terroir de Koïma. Pour s'en mettre à l'évidence, la mission s'était basée sur la carte historique existante dans les archives préfectorales sur la zone. Cette carte avait en effet montré que le terroir actuel d'Avhilissou, qui était réclamé par les Manian de ce village se trouve sur celui de Koïma.

Pour avoir reconnu leur tort, la CVA avaient demandé pardon à travers la notabilité d'Avhilissou à la CVK en présentant les traditionnelles 10 noix de cola. A cette occasion, les notables CVA firent comprendre aux autorités régionales administratives présentes que ce qui s'était passé l'avait été indépendamment de leur volonté. Ils avaient surtout souligné que leurs ancêtres s'étaient établis à Avhilissou grâce à l'hospitalité des Toma de Koïma, et prirent l'engagement que de tels préjudices ne se produiraient plus jamais. Par ce geste coutumier, la décision des autorités administratives de formaliser la limite territoriale de ces deux communautés villageoises sur une carte n'eût plus lieu. Selon l'historique de la fondation des deux villages, la CVA n'aurait plus pratiquement d'espace, étant essentiellement des anciens immigrés établis dans la localité appartenant à Koïma. Au cours des débats, tous les auditionnés Konianké ou Manian déclaraient en effet être originaires de Beyla.

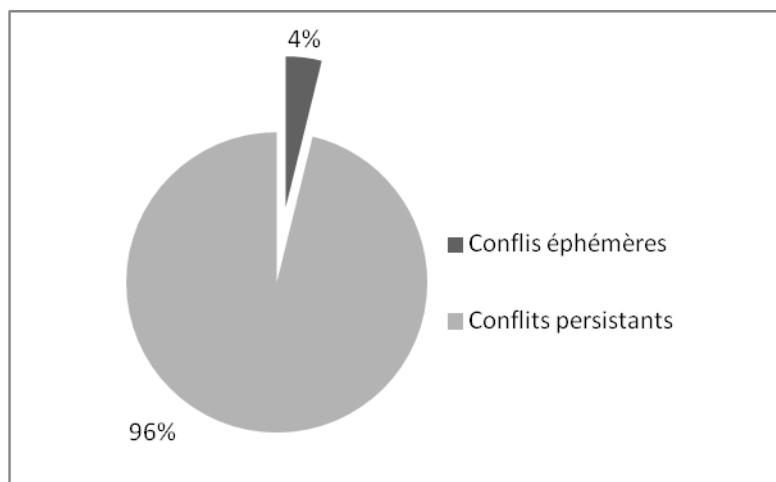
Selon les personnes ressources que nous avons interviewées, ce conflit foncier et domanial avait un caractère ethnico-religieux car l'un des meneurs très actif, MS avait proféré qu'aucun musulman ne fréquente plus le marché de Koïma (village Toma) par tout musulman de la contrée. Heureusement, cela ne fut respecté. La CVA, étant devenue une communauté nombreuse (mais pas plus que les autochtones Toma) avaient tenté de mettre fin aux principes de tutorat qui avaient historiquement permis leur établissement dans la zone et un climat de bonne cohabitation. Cette tentative visait à imposer par la force l'obtention d'un territoire autonome et vaste pour Avhilissou (alors que le nom-même de ce village est de la langue Toma. Le mot Avhilissou traduit du Toma signifie littéralement « dans le marigot Avili ». Ce village était, au moment de la colonisation, une pépinière d'hévéa. Les premiers Manian ou konianké qui travaillaient là comme manœuvres ou gardiens avaient fini par s'y établir. Ils ont été rejoints par d'autres vagues d'immigrants contractuels agricoles qui s'y sont également établis. C'est ainsi que l'on trouve actuellement cette forte communauté en plusieurs générations de migrants, essentiellement originaire de Beyla sur cet espace.

Après les débats, un pacte de non occupation illégale (de l'ensemble du terroir de Koïma) et de non agression fut ainsi conclu entre les communautés villageoises concernées en présence des autorités du gouvernement, de celles préfectorales, sous-préfectorales et locales présentes. Quatre moutons dont un de Koïma furent immolés pour cette cérémonie de réconciliation. A l'issue de ce pacte, les autorités administratives et les communautés concernées, avaient unanimement retenu que les populations d'Avhilissou résident sur les terres de Koïma. De même, il avait été décidé que pour tout besoin d'occupation et d'exploitation de ces terres appartenant à la CVK par les populations d'Avhilissou, les intéressés devront préalablement obtenir l'autorisation de Koïma selon les principes traditionnels du tutorat qui existent entre ces deux communautés.

**Tableau 53:** Typologie des conflits fonciers selon la persistance en 210

Types de conflits	Total	%
Conflits éphémères	5	4
Conflits récurrents	125	96
Total	130	100

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 66:** Typologie des conflits fonciers selon leur degré de persistance dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010

Source: LAMAH D., 2010

Contrairement aux conflits éphémères, les conflits récurrents prennent généralement plusieurs années avant d'être résolus. La durée de vie moyenne des ces conflits a été évaluée à 6 ans. Mais cette moyenne cache beaucoup de disparités avec un écart type de 5 ans. Cela montre bien qu'il y a autant de conflits de courtes durées que d'autres qui durent plus longtemps. Ainsi, la classe modale de cette série de 125 conflits fonciers (cf. tableau 54, p.376 ; graphiques 67 et 68, p.377) se situe à l'intervalle [1;4[, et regroupe 71 cas (soit 57%). Ils suscitent chez les protagonistes dans leur manifestation, comme les conflits éphémères, l'esprit de vigilance et de stratégie dans la gestion des espaces qui en sont l'objet ; cet esprit de vigilance s'inscrit le plus souvent dans la perspective d'exclusion définitive sur les espaces en question par une occupation permanente à travers deux systèmes de culture : les systèmes de cultures vivrière et les systèmes de cultures pérennes (généralement à base du café). Le choix du café pour cet objectif se justifie pour deux raisons. La première est que la conduite de la caféiculture est moins contraignante et moins coûteuse d'une part, par rapport aux conditions écologiques de ces zones de prédilection en Guinée, et d'autre part, pour les populations pauvres qui n'ont pas la possibilité de supporter des coûts d'investissement élevés en agriculture d'exportation. La seconde raison tient au fait que la non disponibilité permanente et suffisante de la main d'œuvre pour la mise en valeur régulière des parcelles

litigieuses fait accroître souvent les risques de contestation ou de transgression des limites par les protagonistes les plus dynamiques. Or, le besoin de sécurisation des droits fonciers devient de plus en plus important pour tous. La mise en valeur d'un espace litigieux sur coteau par la riziculture comporte aussi des risques de transgression des limites qui circonscrivent ces espaces sensibles. Elle ne stabilise pas de façon durable en effet la propriété individuelle de l'espace considéré.

Les plus récurrents conflits sont ceux dont la durée est supérieure à 10 ans. Ils sont au nombre de 22 et représentent environ 18%. Leur cycle de vie varie de 10 à 30 ans. Dans ce groupe 2 seulement (2%) ont une durée de 20 à 30 ans et deux sous-groupes de 10 conflits (8%) ont un âge variant respectivement de 10 à 14 ans et de 15 à 19 ans. Ces conflits sont extrêmement complexes en général. Leurs manifestations influencent largement les protagonistes des conflits éphémères et ceux dont la durée varie de 1 à 3 ans.

La facilité de résolution d'un conflit foncier dépend en général de sa nature. Un conflit de limite se résout par exemple rapidement qu'un autre comme une contestation de droit sur l'ensemble d'une parcelle ou d'un domaine. Ce dernier type de conflit (c'est-à-dire la contestation des droits de propriété) met par exemple en jeu l'avenir de toute une famille et ce, pour de bon. Il est fait partie des plus récurrents conflits, qu'il soit de nature intrafamiliale, interfamiliale, intergénérationnelle, inter-villageoise ou ethnico-religieuse.

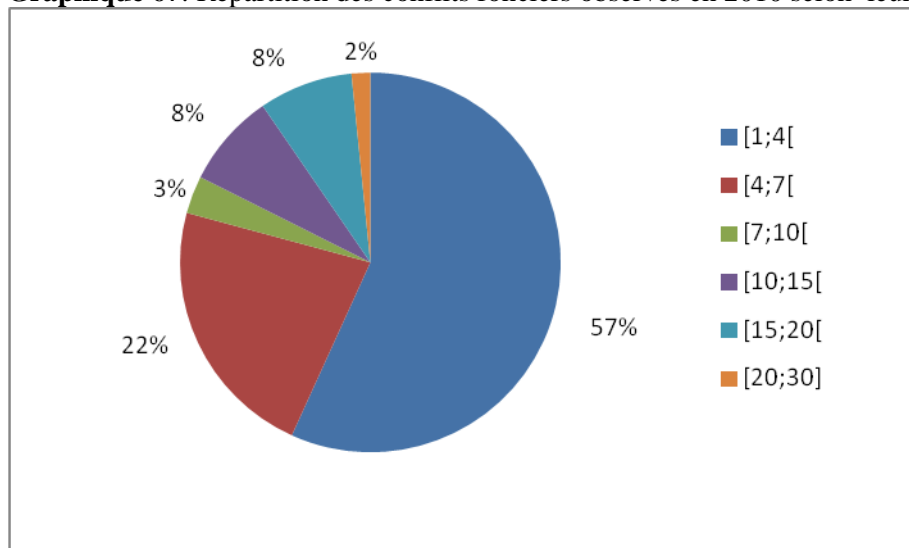
Entre ces deux extrémités de la série, se classe une troisième sous-catégorie dont la durée de vie se situe autour de la moyenne générale qui est de 6 ans environ. Au nombre de 32 conflits (26%), ils se subdivisent en deux groupes. L'âge du premier groupe varie de 4 à 6 ans et celui du second, de 7 à 9 ans. Leurs effectifs sont respectivement de 28 (22%) et de 4 (3%).

**Tableau 54:** L'âge des conflits fonciers récurrents en nombre d'années en 2010

Age des conflits en années	Eff (ni)	xi	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	$\bar{x}$	$\bar{x}^2$	ni cum+	% Cum ni+	nixi cum+	%cum Nixi+	Ecart-type
[1;4[	71	2,5	56,80	177,5	443,75			71	56,8	177,5	24,81	
[4;7[	28	5,5	22,40	154	847,00			99	79,2	331,5	46,33	
[7;10[	4	8,5	3,20	34	289,00			103	82,4	365,5	51,08	
[10;15[	10	12,5	8,00	125	1 562,50			113	90,4	490,5	68,55	
[15;20[	10	17,5	8,00	175	3 062,50			123	98,4	665,5	93,01	
[20;30]	2	25	1,60	50	1 250,00			125	100	715,5	100,00	
Total	125		100,00	715,5	7 454,75	5,72	32,76					5,18

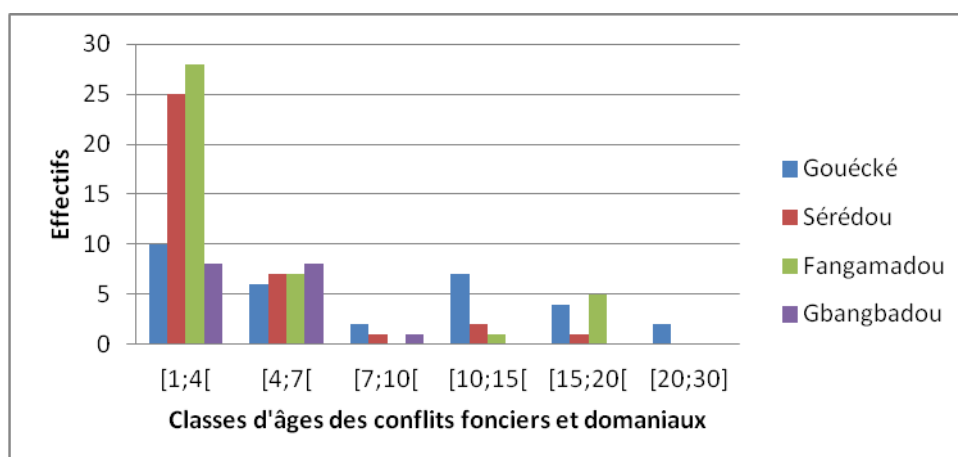
Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 67:** Répartition des conflits fonciers observés en 2010 selon leur âge



Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 68:** Répartition des conflits fonciers observés en 2010 selon leur âge et la zone



Source: LAMAH D., 2010

Sur ce graphique, on constate qu'à Gouecké, toutes les catégories de conflits répertoriés en termes d'âge existent quoi qu'à des degrés divers. Ensuite viennent Sérédou et Fangamadou. L'importance et la diversité des nombre et durée de conflits pour ces trois zones laissent bien entrevoir des signes d'une pression considérable sur les ressources foncières.

Les dynamiques locales de tous ces conflits fonciers et domaniaux apparaissent comme des catalyseurs de l'évolution des mécanismes d'appropriation des espaces agraires. Elles marquent bien, en interaction avec les facteurs politico-démographique et économique, les paysages agraires actuels de la région.

## 6.4- Fragilité des mécanismes coutumiers de régulation foncière dans un contexte de pluralisme juridique

Les sociétés rurales évoluent et disposent des mécanismes efficaces d'adaptation à chaque contexte de leur environnement<sup>240</sup>. De cet environnement et de cette capacité d'adaptation dépendent en grande partie la survie, la reproduction de ces sociétés ainsi que leur évolution (BOSERUP, 1970). Elles sont ainsi capables de réagir et de trouver des réponses à tout changement de ce contexte et de cet environnement dans lesquels elles vivent. On retrouve effectivement chez ces communautés rurales, cette capacité d'évolution dans la gestion des conflits fonciers<sup>241</sup>. Ces conflits sont liés à la gestion des ressources naturelles dont les populations dépendent de l'exploitation aussi bien pour le quotidien que pour l'avenir dans un contexte réglementaire marqué lui-même par l'ineffectivité sur le terrain. Le code foncier et domanial reste encore méconnu par la majorité des populations rurales dans le pays. Rappelons que ce code est pourtant en vigueur depuis 1992. C'est dans ce cadre que MADELAINE (2005) souligne par exemple la réglementation en des périodes très précises, de l'exploitation de certaines ressources comme le palmier à huile sub-spontané par des communautés villageoises elles-mêmes. sur la base du consensus.

Soulignons par ailleurs que cette capacité endogène de régulation des mécanismes de gestion des ressources productives est perceptible au niveau des arrangements/gestion des conflits fonciers. Ainsi, à propos des conflits liés à l'accès, l'exploitation et/ou l'appropriation des terres cultivables, il apparaît que sur les 130 cas recensés, 108 (83%) ont été résolus contre 22 (17%) seulement en cours (cf. tableau 55; graphiques 69 et 70 ; p.379). Fangamaadou enregistre le plus grand nombre des conflits résolus avec 41 cas (38%), suivi par Sérédou où on observe 30 conflits résolus (28%), Gouecké avec 28 cas (26%) et Gbangbadou qui totalise 9 cas (8%).

---

<sup>240</sup>- Selon les situations, les régions et les sociétés, cet environnement peut être institutionnel, institutionnel, politique, social, économique, démographique.....

<sup>241</sup>- Notre objectif ici n'est pas de traiter des conflits fonciers et domaniaux dans tous leurs mécanismes de manifestation et de résolution. Cela nécessiterait d'ailleurs un travail d'observation et d'analyse plus fastidieux sur les organes de gestion y afférents, les processus de résolution ainsi que les effets directs et indirects, immédiats et lointains de ces conflits. Aussi, devrions-nous partir de la genèse de chaque conflit identifié, l'observer dans sa constitution et son évolution. Au niveau des organes de gestion, il aurait fallu comprendre et analyser leur composition, leurs mécanismes de fonctionnement, sans négliger la procédure de prise des décisions finales et de sanction pour chaque cas. Nous cherchons plutôt à mettre un lien entre l'existence et l'importance de ces conflits et le développement d'une diversité de stratégies d'appropriation à tendance individualiste des terres en tant que principales ressources de production agricole. Ces conflits fonciers apparaissent comme un risque de vulnérabilité des systèmes de production et des exploitations agricoles, entraînant ainsi des mutations complexes dans le fonctionnement de ces exploitations familiales. En plus de leur typologie, leur âge ou durée de vie etc., nous essayerons de jeter un regard sur les instances de leur gestion en termes de typologie.

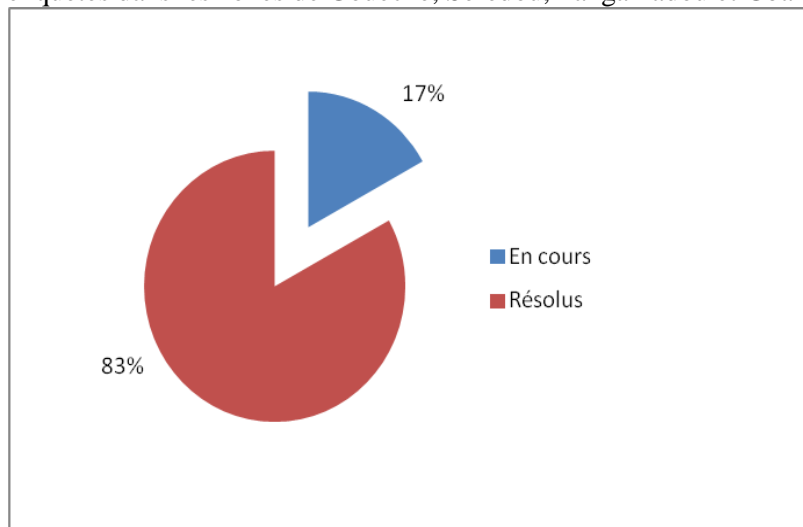
Si les 22 conflits en cours (17%) parmi ceux qui ont été identifiés représentent un effectif extrêmement réduit, il ne demeure pas moins que ces derniers se répartissent aussi inégalement entre les quatre zones : 11 à Gbangbadou (50%), 6 à Sérédou (27%) et 5 à Gouecké (23%).

**Tableau 55:** État actuel des conflits fonciers observés en 2010 par zones

Etat actuel	Ensemble		Gouecké		Sérédou		Fangamadou		Gbangbadou		Total
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	
En cours	22	16,92	5	22,73	6	27,27	0	0	11	50,00	100,00
Résolus	108	83,08	28	25,93	30	27,78	41	37,96	9	8,33	100,00
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>100,00</b>	<b>33</b>	<b>25,38</b>	<b>36</b>	<b>27,69</b>	<b>41</b>	<b>31,54</b>	<b>20</b>	<b>15,38</b>	<b>100,00</b>

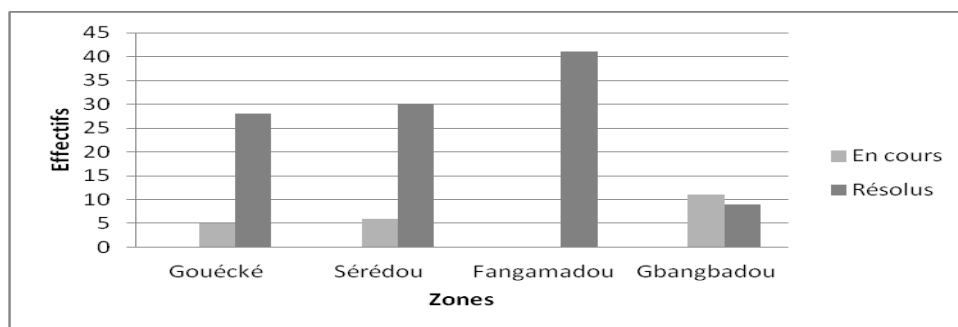
Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 69:** État actuel des conflits fonciers identifiés au niveau des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010



Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 70:** État des conflits fonciers recensés au niveau des chefs d'exploitations agricoles dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et gbangbadou en 2010



Source: LAMAH D., 2010

Jusqu'à nos jours, il apparaît qu'en Guinée, selon le rapport de l'Etude sur *les dynamiques locales des conflits et leurs modes de gestion en Guinée Maritime et Guinée Forestière* (PACV, OGM, AFD, 2006), la prégnance des organes locaux dans la gestion des conflits

fonciers reste encore une évidence. Nous avons fait le même constat en 2008 dans le cadre de nos enquêtes pour le mémoire de master, ainsi que les travaux de terrain du projet de vulgarisation du code foncier et domanial de l'ONG Association Mains Solidaires (AMAS). Ces organes locaux fonctionnent sur la base des coutumes. Cette réalité a été observée dans l'ensemble de nos quatre zones d'enquête. Quatre types d'organes hiérarchisés ont été identifiés du niveau villageois (qui regroupe les comités ad hoc de la famille au lignage) à celui préfectoral (cf. tableau 56 et graphique 71, p.381). A l'échelle locale, deux types d'organes coexistent à savoir le conseil de famille et les organes villageois (où on rencontre les conseils de quartiers, les bureaux de secteur ou de district et les conseils des sages). Le premier type représente 13,08% des organes sollicités pour la résolution des conflits déclarés. Ce type d'organes sont des comités ad'hoc et ne sont compétents que pour les conflits intrafamiliaux ainsi que pour certains autres de type interfamilial. Leur objectif est essentiellement de renforcer les liens sociaux entre l'ensemble des membres de la famille ou des familles dont certains sont litiges pour différentes ressources (la terre agricole, les palmiers à huiles naturels etc.). Lorsque les résolutions d'un comité ad 'hoc ne sont pas acceptées par l'une des parties en litige, celle-ci peut porter plainte contre le protagoniste adverse devant le conseil de quartier qui est en général une référence clanique, A défaut d'un accord à ce niveau familial ou clanique les autorités du village peuvent être saisies du problème. Deux instances de gestion complémentaires se trouvent là : d'une part, le bureau de district (si le village est un district) ou de secteur (si le village est un secteur), et d'autre part, le conseil des sages du village. C'est organes représentent, 36,15% de ceux qui ont été saisies pour la gestion des conflits fonciers recensés. Alors que le bureau de secteur ou de district sont des instances administratives locales (ils sont élu par et au sein de la population sous la supervision des représentants de la commune rurale et de la sous-préfecture), les membres du conseil des sages sont désignés au sein de la notabilité selon la coutume. Quand un problème déborde la capacité du conseil de quartier, il est porté au niveau du bureau de secteur ou de district, Au-delà du village, la CR a été saisie pour 18,46% de ces conflits. Dans les pratiques, l'examen du problème par chaque instance qui est saisie après une autre prend toujours en compte les conclusions formulées par instances antérieures. Les cas de conflits ayant été portés au niveau des autorités de la préfecture représentent 32,31% du total. Dans les chefs-lieux de préfectures, ce sont les juges de paix qui siègent sur ces litiges alors qu'en chef-lieu de région c'est le tribunal de première instance qui est compétent pour leur règlement. L'importance des autorités préfectorales et/ou régionales interroge justement notre curiosité, dans la mesure où, l'intervention des instances judiciaires n'arrive souvent

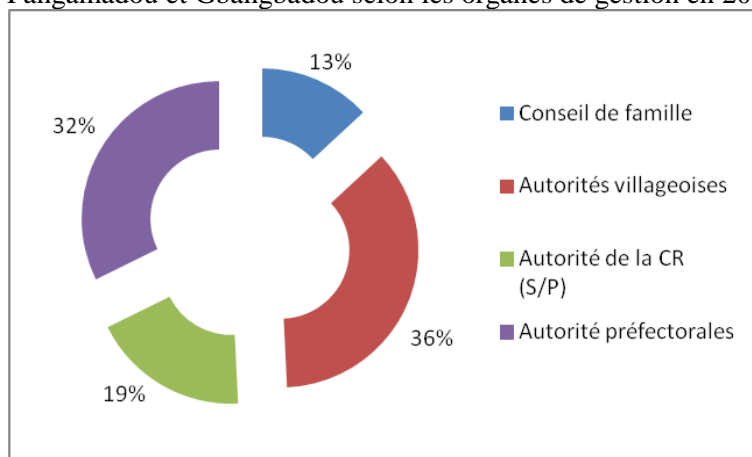
pas à mettre fin à la récurrence de ces conflits en milieu rural. Les procès en la matière se terminent généralement par le recours aux conseils des sages des localités concernées. C'est ce qui explique d'ailleurs la prédominance des conflits récurrents.

**Tableau 56:** Typologie des organes de gestion des conflits fonciers en 2010

Organes de gestion	Eff	%
Conseil de famille	17	13,08
Autorités villageoises	47	36,15
Autorité de la CR (S/P)	24	18,46
Autorité préfectorales	42	32,31
Total	130	100,00

Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 71:** Répartition des conflits fonciers et domaniaux dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon les organes de gestion en 2010



Source: LAMAH D., 2010

Les conflits fonciers et domaniaux entraînent des coûts socio-économiques considérables à la charge des populations, lorsque le règlement se fait en dehors de la famille. En effet, les plaintes formulées devant les organes de gestion sont toujours accompagnées de frais de jugement dont le minimum moyen est de 50.000 FG par personne (AMAS<sup>242</sup>, 2008). A ce montant s'ajoutent d'autres coûts en nature comme le coq ou le bouc selon l'ampleur du conflit), le vin blanc, le riz, l'huile rouge etc. La valeur totale de ces coûts varie d'une localité à une autre et selon l'ampleur du conflit. Cette valeur peut atteindre environ 200.000 FG. Ce montant est considéré comme une compensation de l'effort des membres du bureau. Le plus souvent, celui qui perd le procès est mis en demeure de rembourser les dépenses effectuées par le gagnant. De plus, les conflits fonciers et domaniaux éclatent généralement au début des campagnes agricoles. Par conséquent, le règlement qui s'étend sur des

<sup>242</sup> Associations Mains Solidaires (AMAS), 2008, Rapport analytique du projet de vulgarisation du code foncier et domaniaux en milieu rural de la préfecture de N'Zérékoré, sous le financement du PNUD à travers le Programme d'Appui à la Gouvernance Démocratique et au Renforcement des Capacités / Ministère de Décentralisation et du Développement Local.



intervalles de temps plus ou moins longs entraîne des retards dans les travaux et perturbe le calendrier des activités agricoles. Cela a des répercussions néfastes sur le rendement des cultures. Enfin, sur le plan social, la cohésion familiale ou celle du village est gravement affectée. Tous ces coûts contribuent, dans une large mesure, à l'aggravation de la situation de pauvreté en milieu rural.

Une rapide observation des données relatives aux différentes stratégies qu'adoptent les paysans pour prévenir, éviter et/ou limiter les risques de conflits fonciers, permet d'affirmer, sans risque de se tromper, que la création ou l'extension des plantations pérennes reste la stratégie la plus utilisée (cf. tableau 57 et graphique 72, p.384). Sur les 130 chefs d'exploitations ayant déclaré avoir des cas de conflits liés à la terre cultivable, 107 (soit 82%) utilisent cette option.

En dehors de cette option, 6% des enquêtés (soit 8 individus) choisissent la recherche des terres de culture en dehors de leur village d'origines. Ils optent ainsi pour une migration saisonnière ou durable en vue de la location des terres. Depuis quelques années par exemple, bien des jeunes de la zone de Gouecké et des contrées environnantes s'orientent vers la préfecture de Lola. Il semble que dans plusieurs terroirs villageois de cette préfecture, existe encore des réserves foncières cultivables intéressantes en raison de leurs faibles densités démographiques par rapport à la zone de Gouecké. 5% des enquêtés ayant connu des cas de conflits fonciers optent pour la double stratégie de recourir à l'obtention d'un titre de propriété foncière et de créer des plantations. Parmi eux, 4% choisissent uniquement d'obtenir le titre foncier alors que la diversification du faire valoir indirect des droits fonciers intéresse seulement 1 personne ainsi que la stratégie de plantation et de migration (à la fois 1%). La pratique de faire valoir indirect assure la sécurisation des droits fonciers à la fois pour les propriétaires terriens que pour les non propriétaires. Elle permet pour les premiers de garantir ces droits par le fait qu'ils ont la capacité de contrôler leurs parcelles à travers les contrats qu'ils concluent chaque année. Toute négociation foncière est en effet une opportunité de vérifier l'intégrité des parcelles concernées. La possibilité de diversifier les demandeurs fonciers est également une excellente garantie de ces droits, étant donné la diversité des témoins de la propriété de la personne qui accorde le droit d'exploitation. Aussi, la pratique de faire valoir indirect permet aux non propriétaires terriens d'avoir accès partout où c'est possible, à la terre agricole, à défaut de la disponibilité au sein de l'exploitation familiale.

L'adoption massive de la « stratégie plantation » nous amène justement à nous interroger sur la question d'objectif économique des systèmes de production dont les responsables

s'orientent ainsi vers la multiplication des plantations pérennes à base du café sous l'effet des contraintes foncières. Les paysans qui privilégient ce choix ont-ils un objectif réel de spéculation lucrative ?

Nous pensons qu'ils sont quotidiennement dans le besoin économique pour la subsistance ; mais leur capacité à mieux renforcer la performance tant agronomique qu'économique de leurs systèmes de production reste faible. Les moyens d'équipements restent en effet modestes pour l'entretien correct des plantations ainsi créées, le souci de sécuriser les droits fonciers étant plus élevé. Dans un tel contexte, l'objectif essentiellement économique en termes d'accumulation de profit s'inscrit dans le long terme. Il peut d'ailleurs arriver que cette perspective économique à long terme ne soit pas une priorité intégrée dans le planning des activités des paysans les plus pauvres, leur préoccupation se limitant à la subsistance et à la reproduction de la famille. Ils sont justement les plus nombreux en milieu rural. Ils se contentent souvent du peu qu'ils gagnent à chaque récolte, pourvu que l'héritage foncier de leurs progénitures soit préservé.

Le faible recours aux deux stratégies les moins utilisées sur le graphique 72, p.384), à savoir le « faire valoir indirect des terres (FVI) » et le binôme « plantation pérenne et migration », semblent justifier le statut de contrôleur principal de la plupart des chefs d'exploitation. Ils ont en effet une assise garantie et ne paraissent pas souvent contraints par l'extrême insécurité foncière par rapport aux autres membres de l'unité familiale. Par contre leurs dépendants actifs n'ayant pas suffisamment accès à la terre, sont les plus nombreux à opter pour ces deux choix aussi bien au sein de leurs terroirs d'origine que ceux d'autres localités voisines ou lointaines. Ils associent à ces deux options la recherche de revenus extérieurs à travers l'exploitation du palmier à huile sub-spontané et/ou la commercialisation de l'huile qui en résulte (l'huile rouge). La généralisation des contrats d'ouvriers agricoles s'inscrit dans ce contexte<sup>243</sup>.

La mobilité (migration) agricole représente toutefois la stratégie marginale pour la plupart des chefs d'exploitations enquêtés; elle concerne moins les chefs d'exploitations que leur dépendants (soit 6% de ceux-ci, correspondant à 8 enquêtés). Il s'agit bien de la migration temporaire qui a lieu seulement lorsque certains membres du lignage ou de la famille ne s'entendent pas à cause du contrôle de la terre, ce temps permettant de faire baisser la tension. C'est Si les opportunités d'accès à la terre agricole par le biais de la location

---

<sup>243</sup>- BIDOU J.E. et TOURE J. G., 2002, op. cit., §40.

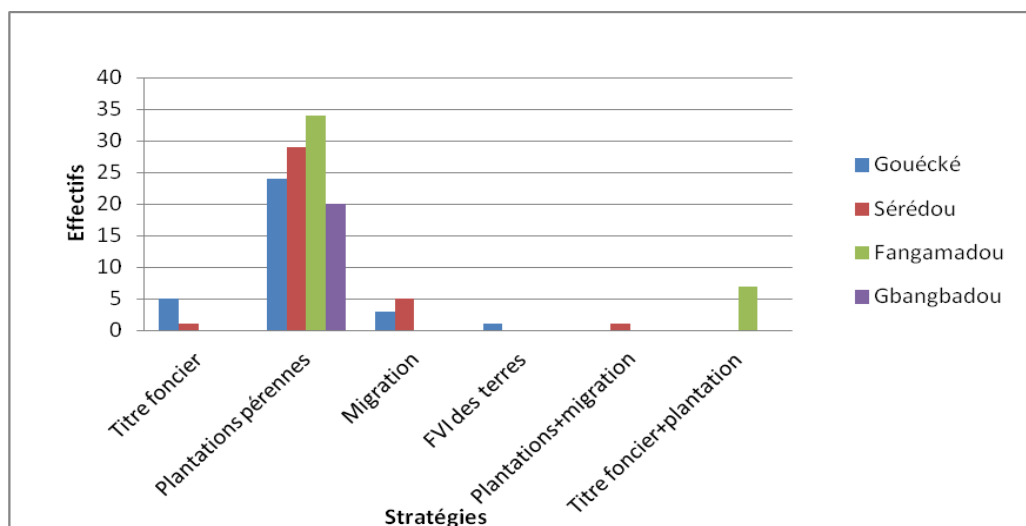
annuelle ou de l'achat définitif de domaines suffisants se présentent aux émigrants dans leurs zones d'accueil, ils reviennent seulement dans leurs villages d'origines pour des questions sociales. A l'échelle des zones d'enquête selon la taille de notre échantillon, seule la stratégie des plantations pérennes prédomine. Les cartes 32 à 34 (pp.385-387) sur les principales stratégies de sécurisation foncière illustrent des cas pratiques rencontrés dans certaines localités. Une comparaison entre ces zones ne nous semble pas nécessaire en raison de leur marginalité.

**Tableau 57:** Les stratégies paysannes pour éviter et limiter les risques de conflits fonciers sur les espaces agraires en Guinée Forestière en 2010

Stratégies	Total		Gouecké		Sérédou		Fangamadou		Gbangbadou		Total
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	%
Titre foncier	6	4,62	5	83,33	1	16,67	0	0,00	0	0,00	100,00
Plantations pérennes	107	82,31	24	22,43	29	27,10	34	31,78	20	18,69	100,00
Migration	8	6,15	3	37,50	5	62,50	0	0,00	0	0,00	100,00
FVI des terres	1	0,77	1	100,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	100,00
Plantations+migration	1	0,77	0	0,00	1	100,00	0	0,00	0	0,00	100,00
Titre foncier+plantation	7	5,38	0	0,00	0	0,00	7	100,00	0	0,00	100,00
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>100,00</b>	<b>33</b>	<b>25,38</b>	<b>36</b>	<b>27,69</b>	<b>41</b>	<b>31,54</b>	<b>20</b>	<b>15,38</b>	<b>100,00</b>

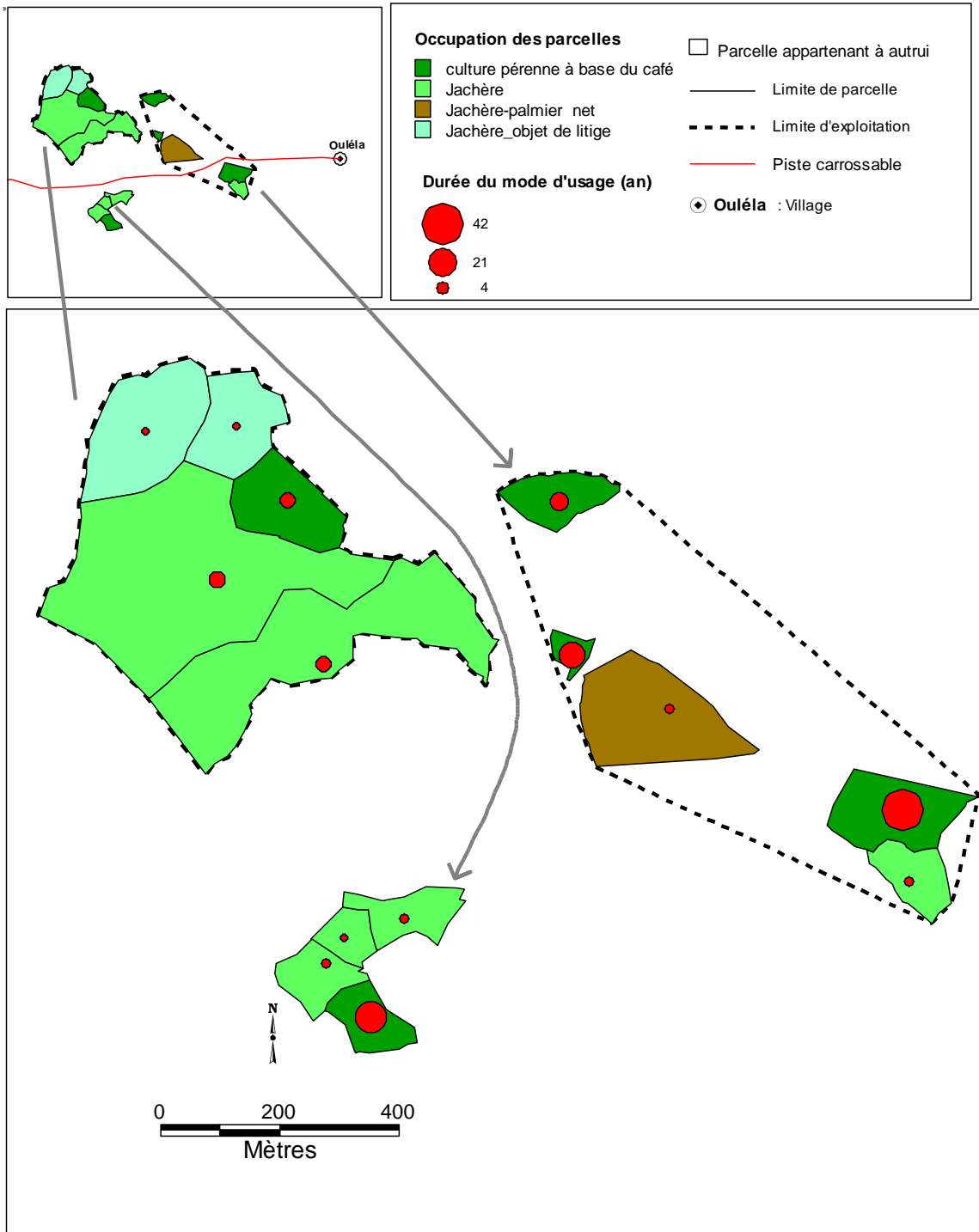
Source: LAMAH D., 2010

**Graphique 72:** Les stratégies paysannes actuellement adoptées selon les zones pour éviter et limiter les risques de conflits fonciers sur les espaces agraires en 2010



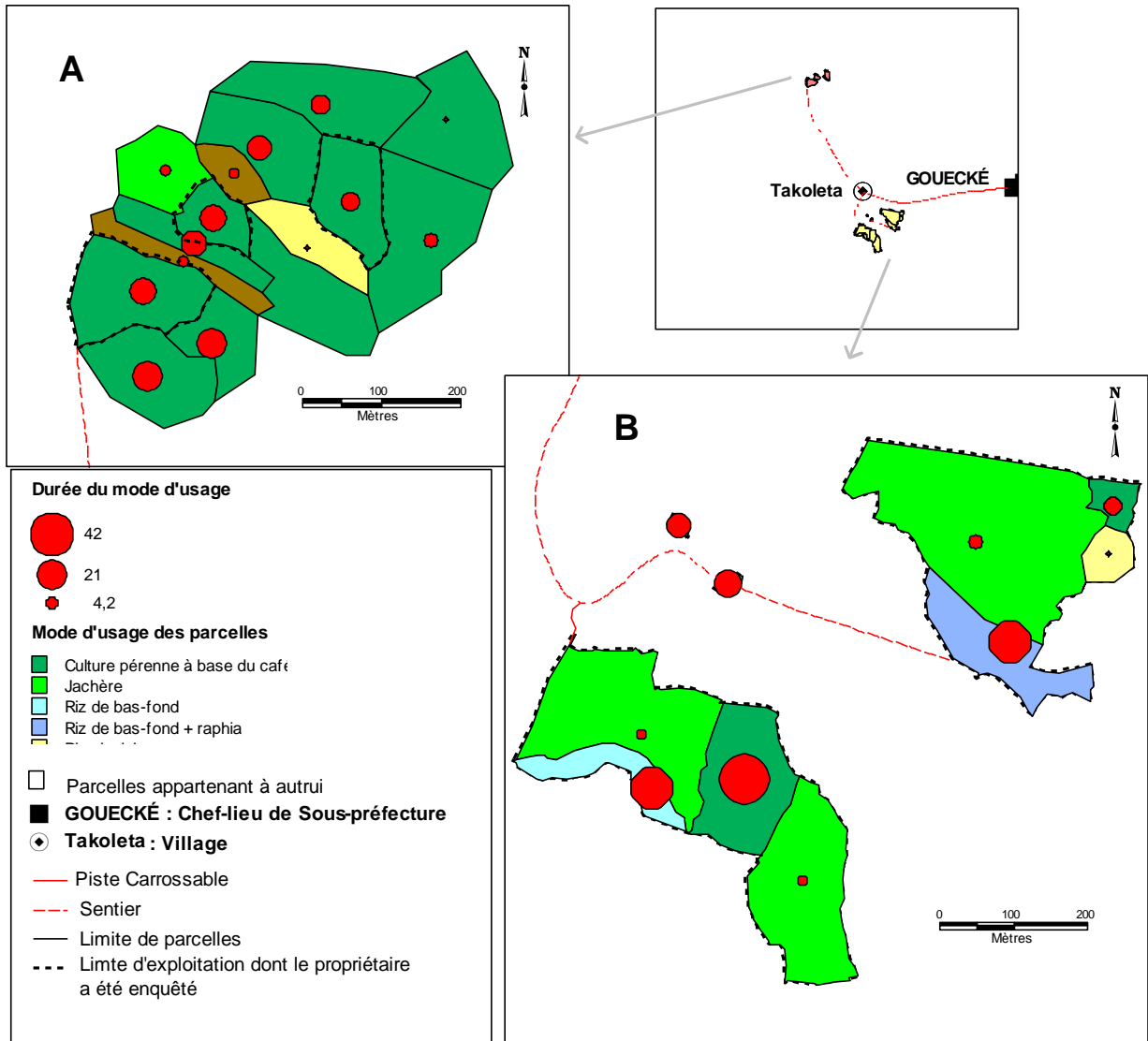
Source: LAMAH D., 2010

**Carte 32 : Principale stratégie de sécurisation foncière pratiquée les enquêtés dont nous avons visité les exploitations à Ouléla (Gouecké) en 2011**



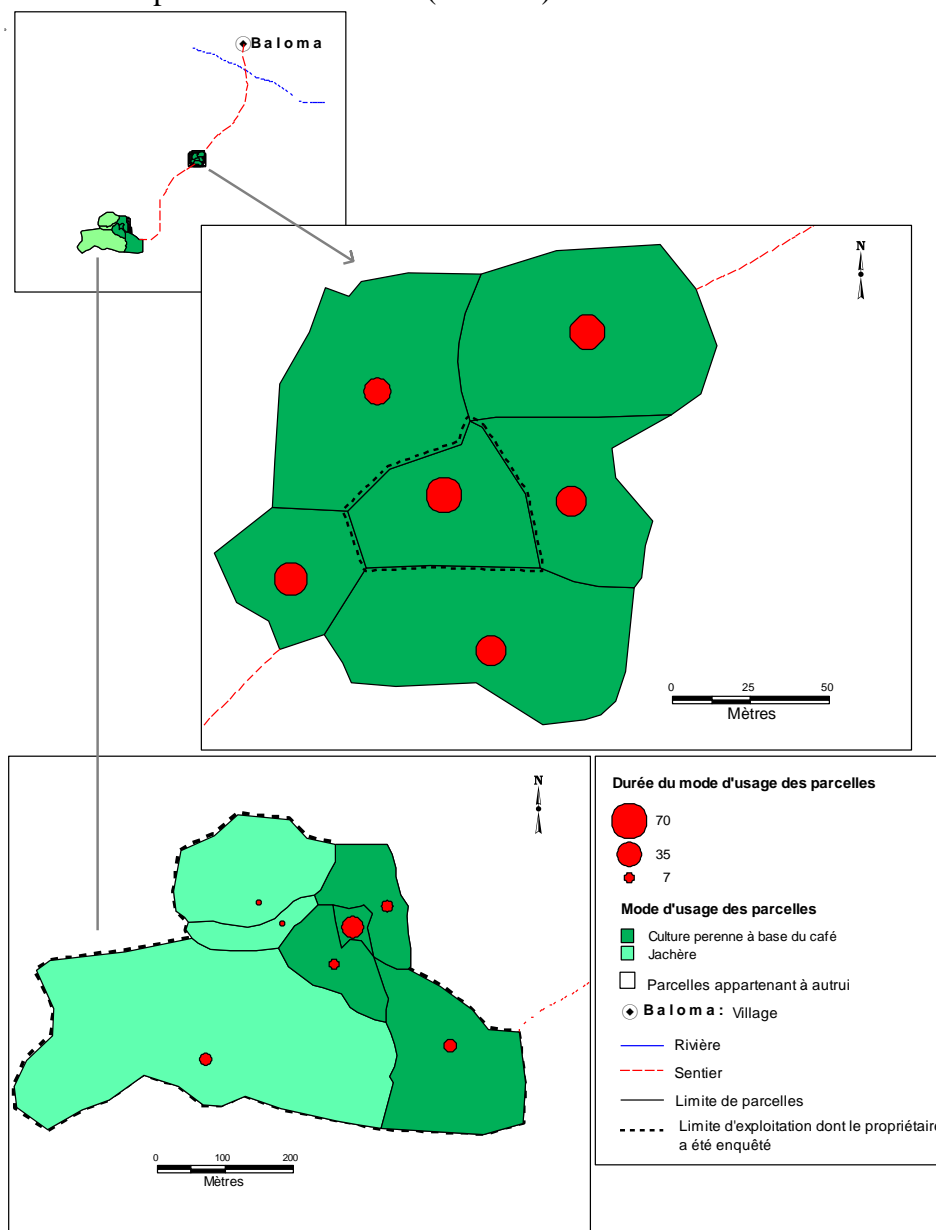
Source : Travaux de terrain, LAMH D., août-septembre 2011

**Carte 33 : Principale stratégie de sécurisation foncière pratiquée les enquêtés dont nous avons visité les exploitations à Takoleta (Gouecké) en 2011**



Source : Travaux de terrain, LAMH D., août-septembre 2011

**Carte 34** : Principale stratégie de sécurisation foncière pratiquée les enquêtés dont nous avons visité les exploitations à Baloma (Sérédou) en 2011



Source : Travaux de terrain, LAMH D., août-septembre 2011

**NB.** Nous tenons à préciser que sur ces parcelles de Baloma, les échelles de représentation sont différentes en raison de forte différence des tailles de ces parcelles. Nos tentatives d'uniformisation des échelles sur ces parcelles posaient donc des difficultés de lisibilité des informations cartographiées.

### *Un essai de typologie des exploitations agricoles*

Les données enregistrées sur le terrain montrent une extrême dispersion des différentes variables que nous avons analysées pour caractériser les exploitations agricoles dont les responsables ont été enquêtés. Il est donc illusoire de vouloir élaborer une typologie

exhaustive de ces exploitations agricoles. En vue de rendre efficace la réalisation de cet exercice, nous avons défini quatre critères pour regrouper ces 237 exploitations en trois types : A, B et C (cf. schéma 27, pp.389-390). Ces critères sont : la vulnérabilité, l'accès aux ressources productives (terre et main d'œuvre agricoles), le système d'activités, la capacité de valorisation de la production. Les trois types d'exploitations agricoles que nous avons établis présentent un récapitulatif de caractéristiques pour chacun. D'une manière générale, la quasi-totalité de ces exploitations pratique des systèmes de production qui combinent les cultures pérennes à base du café et celles vivrières à base du riz. Cependant, elles diffèrent profondément au vu de ces quatre critères retenus.

Le type A regroupe des exploitations plus vulnérables en termes de capacité de mobilisation des ressources productives, des moyens matériels et financiers pour une conduite efficace des itinéraires techniques des cultures ainsi que pour une bonne valorisation des produits. La taille des exploitations (unité sociale et spatiale de production) est très faible. Les productions restent en général modestes, les ventes de produits précoces et sous la pression des besoins sociaux. Les chefs d'exploitation de ce type contractent beaucoup de dettes auprès de ceux de type B et C. En cas de conflits fonciers les coûts socioéconomiques que cela entraîne constituent des facteurs d'aggravation de leur situation de pauvreté.

Le type B est la catégorie des exploitations agricoles de situation intermédiaire entre A et C. La dynamique de ces exploitations se traduit par leur sollicitude de la part des éléments du type A. Il se forme au sein de ce type des groupes de type coopératif qui entreprennent à l'échelle locale des activités génératrices de revenu. Ils participent aux initiatives de mise en place des caisses locales d'assistance financière au bénéfice des communautés villageoises en général, et de leurs membres en particulier. Ces caisses leur permettent de mieux maintenir leurs demandeurs dans une situation de dépendance à travers des pratiques usurières à conditions contraignantes, notamment lorsque les enjeux touchent le foncier ou les cultures pérennes (systèmes d'hypothèque). Ils coopèrent parfois avec des individus du type C.

Le type C est la catégorie des exploitations aisées. Les responsables de ces exploitations appartiennent souvent à des réseaux sociaux qui dépassent le cadre du village. Ils ont une grande influence financière, matérielle et politique sur les communautés locales. Les activités extra-agricoles (notamment le commerce des produits agricoles et non agricoles) ont une place importante dans leurs systèmes d'activités.

Schéma 27 : Trois principaux types d'exploitations agricoles qui pratiquent diversement la caféiculture dans leurs systèmes de production

Type A	Type B
<p><b>➤ Taille de l'exploitation agricole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une taille de population très faible par rapport à la moyenne observée (4 personnes contre 8).</li> <li>• Ces exploitations sont souvent confrontées à une difficulté liée à la mobilisation de la main d'œuvre car il n'y a que 2 actifs environ dans la famille.</li> <li>• Ces chefs d'exploitation ont entre 1 et 2 enfants (et parfois sans), la moyenne étant 6 pour toutes les exploitations. 1 enfant sur 2 est scolarisé.</li> <li>• De très faibles superficies des champs vivriers (&lt; 1,5 ha) par exploitation et représentent environ 50% de notre échantillon.</li> <li>• La majorité de cette catégorie ne dispose pas de bas-fond (près de 43% de l'échantillon, soit 101 exploitations). Elles sont concentrées dans les zones de Sérédou (60) de Gouecké (33).</li> <li>• Superficie de cultures pérennes à base du café &lt; 2,75 ha par exploitation sur le domaine familial, et parfois sans plantation.</li> <li>• Les autres actifs de la famille disposent également des plantations de café pour des raisons économiques et/ou de sécurisation foncière.</li> <li>• Pas de réserve foncière ou en disposent très peu.</li> </ul> <p><b>➤ Contraintes foncière et de mobilisation de la main d'œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrainte foncière très élevée.</li> <li>• Des vulnérabilités liées aux conflits fonciers.</li> <li>▪ Pratique courante de location annuelle des terres de culture avec des difficultés financières.</li> <li>▪ Principal type de main d'œuvre : groupe d'entraide agricole.</li> </ul> <p><b>➤ Productions caféières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production annuelle de café coque inférieure à 48 kg en 2009 contre une moyenne de 316 kg en 2007, 341 kg en 2008 et 372 kg en 2009 de café coque par enquête.</li> </ul> <p><b>➤ Revenus agricoles, stratégie de sécurisation foncière et système d'activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une prédominance de faibles revenus caféiers (moins de 406000FG pour 50% des caféiculteurs chefs de ménages). Parmi eux, 51 personnes ont réalisé un revenu caféier inférieur à 157000FG.</li> <li>▪ Besoins d'assistance en : engrais et produits phytosanitaires, matériel végétal sélectionnés, tenues et outils de travail.</li> <li>▪ Revenu agricole brut hors café inférieur à 843 000 FG (pour 50% de l'échantillon) contre une moyenne de 3 747 911 FG en 2009. Parmi eux, certains ont un revenu agricole brut inférieur à 375 000 FG ou nul. Cette catégorie gère souvent des risques d'insécurité alimentaire et financière. Ces risques d'insécurité les amènent à vendre précocement une partie de la récolte etc.</li> <li>▪ Revenu net agricole hors café inférieur à 403 184 FG voire négatif pour certaines exploitations familiales, contre une moyenne de 753 705 FG pour la série.</li> <li>▪ Revenu total net inférieur à 840 360 FG en 2009, certains éléments enregistrant plutôt des pertes.</li> <li>▪ Vivent de l'endettement auprès des chefs de ménages de type B et/ou C.</li> <li>▪ Principal stratégie de sécurisation foncière : cultures pérennes à base du café et faire valoir indirect des terres.</li> <li>▪ La pluriactivité agricole est privilégiée</li> <li>▪ Ne peuvent supporter le coût d'investissement des cultures de palmier à huile ni d'hévéa.</li> </ul>	<p><b>➤ Taille de l'exploitation agricole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une taille de population légèrement supérieurs à la moyenne observée (9 personnes contre 8).</li> <li>• 5 actifs en moyenne sont disponibles par exploitation dans cette catégorie.</li> <li>• Le nombre d'enfants moyen est de 5, dont 3 vont à l'école.</li> <li>• Superficies des champs vivriers sur coteau &lt; 2,5 ha par exploitation.</li> <li>• Disposent des bas-fonds de faibles superficies (&lt; 2 ha par exploitation).</li> <li>• Superficie des cultures pérennes à base du café variant de 2,75 ha à près de 4 ha par exploitation sur le domaine familial.</li> <li>• Les autres actifs de la famille disposent également des plantations de café pour des raisons économiques et/ou de sécurisation foncière.</li> <li>• Superficie de réserve foncière inférieure à 2 ha.</li> </ul> <p><b>➤ Contraintes foncière et de mobilisation de la main d'œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faible contrainte foncière.</li> <li>▪ Pratique ponctuelle de la location annuelle des terres de culture avec une large possibilité de choix et de négociation des parcelles à louer.</li> <li>▪ Principaux types de main d'œuvre : groupe d'entraide et contrat agricole.</li> <li>• Des possibles cas de conflits fonciers.</li> </ul> <p><b>➤ Productions caféières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une production de café coque inférieure ou égale à 290 kg en 2007; 364 kg en 2008 et 373 kg en 2009 contre une moyenne de 316 kg en 2007, 341 kg en 2008 et 372 kg en 2009 de café coque par enquête.</li> </ul> <p><b>➤ Revenus agricoles, stratégie de sécurisation foncière et système d'activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revenu caféiers intermédiaire (entre 406 000FG et 725 000FG).</li> <li>▪ Besoins d'assistance en : matériel végétal sélectionné, tenues et outils de travail.</li> <li>▪ Revenu agricole brut hors café au tour de 1 642 000 FG (correspondant à l'écart interquartile de la distribution).</li> <li>▪ Revenu net agricole total hors café qui se situe à environ 1 348 590 FG correspondant à la valeur de l'écart interquartile (près du double de la moyenne).</li> <li>▪ Revenu net total : environ 2 232 500 FG (légèrement inférieure à la moyenne (2 338 023 FG) en 2009.</li> <li>▪ Les systèmes de production subissent le coût socioéconomique des conflits fonciers moins que A et plus que C.</li> <li>▪ Principal stratégie de sécurisation foncière : cultures pérennes à base du café et faire valoir indirect des terres.</li> <li>▪ A la pluriactivité agricole on associe par fois un métier saisonnier (artisanat spécialisé)</li> <li>▪ Evoluent peu vers la culture de palmier à huile et d'hévéa.</li> </ul>



### Type C

#### ► Taille de l'exploitation agricole

- Ce type d'exploitations est marqué par une taille hyper importante de populations sur l'exploitation, variant de 14 à 27 individus ou plus.
- Le nombre d'actifs varie de 8 à 14 par exploitation.
- L'effectif d'enfants scolarisés varie de 5 à 17 par exploitation.
- Superficie totale des champs vivriers sur coteau comprise entre 2,5 ha et 8 ha par exploitation.
- Disposent des bas-fonds de superficies variant de 2 à 8 ha par exploitation.
- Superficie des cultures pérennes à base du café supérieure à 4 ha par exploitation sur le domaine familial (atteignant parfois 10 ha pour quelques rares exploitations).
- Les autres actifs de la famille disposent également des plantations de café pour des raisons économiques et/ou de sécurisation foncière.
- Superficie de réserve foncière variant de 2 à 3 ha ou plus

#### ► Contraintes foncière et de mobilisation de la main d'œuvre

- Presque pas de contrainte foncière mais non plus pas d'absence de concurrence pour le contrôle des parcelles en jachère (cf. cartes 27 chez ZLL, 28 B et 29).
- Des possibles cas de conflits fonciers.
- Principal type de main d'œuvre : contrat agricole.

#### ► Productions caféières

- Production annuelle supérieure à la moyenne et pouvant atteindre 3 T pour certains, contre une moyenne de 316 kg en 2007, 341 kg en 2008 et 372 kg en 2009 de café coque par enquêté

#### ► Revenus agricoles, stratégie de sécurisation foncière et système d'activités

- Revenu caféier supérieur ou égal à 1 070 000 FG.
- Besoins d'assistance en : matériel végétal sélectionnés, tenues et outils de travail.
- Revenu agricole brut hors café supérieur ou égale à 2 900 000 FG en 2009.
- Revenu variant de 1 960 000 FG à 10 104 000 FG. Mais ce montant maximum est détenu par un seul individu.
- Revenu net total supérieur à 2 338 023 FG en 2009.
- Reçoivent beaucoup de demandes de dettes de la part des responsables d'exploitations à faible ou moyenne capacité d'autosuffisance alimentaire et financière. Ils profitent de ces demandes de dettes pour imposer des taux d'intérêts élevés (entre 20 et 50% du capital par mois). Ils reçoivent aussi couramment des hypothèques (en sol de culture nu ou en plantation) contre de l'argent.
- Les coûts socioéconomiques des conflits fonciers ne leur pèsent pas et cela ne représente guère de facteur limitant à leurs systèmes de production.
- Toute nouvelle acquisition foncière définitive est matérialisée par un écrit avant la mise en valeur.
- Un système d'activités associe agriculture et commerce de produits agricole et/ou non agricole (riz, café, cola, boissons alcoolisées et non alcoolisées, autres produits agricoles et non agricoles).
- Forte implication dans le commerce des produits agricoles locaux (vivriers et produits d'exportation).
- Une forte tendance vers d'autres cultures pérennes (palmier à huile et hévéa) tout en maintenant les caféières existantes.

Sc

## **Conclusion du chapitre VI**

La dynamique actuelle de l'occupation des terres au sein des exploitations agricoles familiales présente un enjeu à la fois spatial et foncier. L'extension ou la multiplication des plantations pérennes à base du caféier dans un contexte de saturation foncière en cours dans la région s'accompagne d'une recrudescence des conflits fonciers souvent très complexes. Dans ce contexte, la jachère qui constitue la réserve de terres agricoles représente un espace à divers enjeux entre les actifs de l'unité familiale. D'un côté, elle sert d'espace de conquête pour la réalisation de nouvelles plantations pérennes à base du caféier (si elle ne fait pas l'objet d'un partage). De l'autre côté, la jachère représente un espace d'exploitation des produits de cueillette à valeur monétaire importante comme le palmier à huile sub-spontané.

La diversité de ces conflits et leur complexité nécessitent l'implication des organes locaux de régulation selon le type et l'ampleur du conflit. Ces organes sont reconnus efficaces devant les cas de conflits éphémères. Ils sont cependant inefficaces face aux conflits persistants et récurrents qui sortent parfois du cadre local pour être gérés par les instances judiciaires préfectorales ou régionales. Le pluralisme juridique apparaît aussi comme un facteur limitant de l'efficacité des organes locaux de régulation foncière. La coexistence du code foncier moderne et des valeurs coutumières constitue ainsi un facteur de vulnérabilité des systèmes de production du fait notamment des coûts sociaux et financiers souvent imposés par la gestion des conflits à la charge des paysans. C'est pour cela que bien de paysans utilisent les cultures pérennes comme moyens de sécurisation foncières en termes de prévention et de limitation des conflits fonciers, y compris ceux intrafamiliaux.

Il se crée ainsi un processus de différenciation à dimensions variables qui participe à la construction/reproduction des rapports sociaux de production au sein des unités familiales de production et entre celles-ci. Parmi les principaux facteurs de ce processus on note entre autres : l'accès aux ressources productives, le niveau d'autosuffisance (alimentaire, financière, etc.), la capacité de mobilisation de la main d'œuvre, les rendements et revenus agricoles, les ambitions et dynamismes individuels ... Ce processus apparaît comme une condition essentielle d'évolution des paysages agraires des zones de caféiculture et des modes coutumiers de gestion foncière dans la région.

***Conclusion de la troisième partie: Il n'y a pas de choix absurde, mais que des différenciations dans les logiques d'acteurs***

Le café est l'une des cultures de rente qui a été le plus vulgarisée en Guinée Forestière et continue aujourd'hui à marquer les paysages agraires de cette région. Introduit depuis l'époque coloniale, le café n'y était pas la seule culture exogène. Il y avait aussi de l'hévéa et certainement d'autres aussi. Mais il a supplanté toutes les autres cultures commerciales en termes d'occupation de l'espace par le fait que son itinéraire technique est relativement simple pour des paysans dont les moyens de production sont souvent limités. Le robusta semble en particulier être une variété plus résistante aux maladies par rapport à l'arabica. Il est donc plus largement diffusé certainement pour cette raison, mais aussi parce qu'il a été vulgarisé à travers des projets d'envergure importante comme la RC2. Ce projet avait notamment permis une certaine amélioration de la capacité productive de cette variété à travers la mise en place de cinq clones au Centre Régional de Recherche Agronomique de Sérédou (Macenta). Mais la majorité des paysans caféiculteurs ont encore massivement recours au matériel tout venant souvent peu productif. En plus de la facilité relative de son itinéraire technique, la valeur financière de cette culture est certes une raison non négligeable de sa profonde insertion spatiale dans les structures de production agricole. Cette insertion se justifie en plus par le caractère stratégique du caféier dans les processus de sécurisation foncière pour les jeunes qui cherchent à s'autonomiser aussi bien socialement qu'économiquement. Par ailleurs, la caféiculture ne demeure pas moins un facteur de mutation foncière des unités de production. En effet, chaque actifs de la famille veut en avoir une ou des plantations pour soi, même parmi les jeunes d'au moins 15 ans.

En dépit de la modestie des rendements et/ou revenus qui en résulte, la caféiculture reste profondément intégré à la fois dans les paysages agraires et dans l'économie paysanne de la Guinée Forestière. Elle apparaît actuellement comme une culture à double enjeu pour les jeunes au sein de ces unités de production: économique et de sécurisation foncière. Il s'agit donc des choix qui correspondent à des logiques qui ont du sens pour ceux qui les pensent et s'en servent. C'est en cela que COCHET (2011, p.130) soulignent ceci: « *Les agriculteurs, où qu'ils se trouvent dans le monde, ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font* » et qu'en conséquence, *il faut s'efforcer de chercher ses raisons...* ». Dans le cas de cette recherche, l'une des vertus stratégiques reconnues au caféier par bien des paysans que nous avons rencontrés, c'est son efficacité dans les stratégies de prévention et de limitation des conflits fonciers au tour des jachères. C'est donc une culture qui a bien de la valeur économique et qui

permet d'assurer la sécurisation foncière dans un contexte où le pluralisme juridique sur le foncier a tendance à rendre les systèmes de production agricole plus vulnérables.

## CONCLUSION GENERALE

L'objectif principal de la réflexion conduite jusqu'ici gravitait autour de la compréhension, l'analyse et l'explication des logiques paysannes qui sous-tendent l'importance spatiale de la caféiculture dans les structures de production agricole en Guinée Forestière. Le café représente-t-il une spéculation lucrative ou de sécurisation foncière, ou encore son importance spatiale au sein des exploitations familiales correspond-elle à d'autres logiques ? Cet objectif-questionnement suppose toute l'importance et la nécessité de marquer un arrêt pour clarifier les dimensions de notre problématique.

En effet, au cours de nos recherches exploratoires, nous avons été tenté à plusieurs reprises de formuler une hypothèse tranchée du genre « oui » ou « non ». En fait, l'hypothèse, bien qu'elle soit une réponse provisoire à une question de recherche, elle reste essentiellement l'interprétation de la réalité et non la réalité elle-même. Autrement dit, l'hypothèse n'est pas le constat fait d'une réalité. Notre première formulation de l'hypothèse centrale consistait donc à dire que *le rythme actuel de l'extension des plantations de caféiers s'inscrit dans une logique lucrative ou de sécurisation foncière*. Or, la plupart des premières réponses de nos interlocuteurs<sup>244</sup> en cette phase de la recherche exploratoire, allait rapidement dans le sens d'une logique lucrative. Ce qui est quand-même en contradiction avec les résultats productifs de nombreux caféiculteurs qui sont notamment des petits planteurs et qui sont obligés de vivre dans un environnement de marché qui leur est défavorable en Guinée. Cela ne signifie pas qu'on ignore ou nie l'importance économique du café pour son planteur, bien que le café ne constitue pas la seule source de revenus pour les paysans. En raison de sa nature commerciale, le café garantit une crédibilité socioéconomique à son producteur au sein de la communauté locale dans un contexte de pauvreté monétaire persistante et crée des différenciations statutaires entre les individus.

Le café a un rôle sous-jacent très important qui constitue une pesanteur considérable de la logique de son choix par les petits planteurs de caféiers : la relative facilité de son itinéraire technique permet d'assurer une sécurisation foncière renforcée dans un contexte, d'une part, de l'amenuisement des terres cultivables, et d'autre part, de la prolifération des conflits fonciers locaux. Dans les familles (polygames ou monogames), la lutte entre les héritiers du

---

<sup>244</sup> Plusieurs catégories de personnes ont été rencontrées à ce sujet. Parmi elles il y avait des paysans (cultivateurs), des cadres de l'administration, des commerçants et collecteurs intervenant dans les filières agricoles (café, cacao, cola, huile de palme etc.), des spécialistes des cultures pérennes, des chercheurs.

foncier familial pour l'appropriation et/ou le contrôle individuel des parcelles passent de plus en plus par l'installation des cultures pérennes en général et celles à base du caféier en particulier. Les stratégies d'autonomisation des jeunes ruraux s'inscrivent dans cette dynamique. La complexité d'une telle problématique autour de l'insertion de la caféiculture dans les structures de production nécessite un choix conceptuel et théorique judicieux

Pour cela, l'approche systémique nous a paru plus pertinente dans un premier temps pour une meilleure compréhension du fonctionnement interne des unités familiales de production agricole. Elle est aussi pertinente en raison de la diversité des contextes socioéconomiques et culturels dans lesquels évoluent ces unités familiales et spatiales de production. Elle permet d'identifier plusieurs dimensions d'un objet de recherche et de cerner celui-ci dans sa complexité. En recourant aux travaux d'agroéconomistes, de géographes, de socio-anthropologues, de juristes etc., cette approche nous a permis d'apporter une contribution certes non exhaustive, mais importante à la compréhension des dynamiques observables de la caféiculture en Guinée Forestière. Elle a permis en particulier de saisir la complexité des problèmes fonciers ainsi que leurs implications dans l'extension de la caféiculture à l'échelle des exploitations familiales.

Nous avons ainsi privilégié le concept de système de production agricole en raison de son caractère intégrateur pour cet exercice. Son utilisation a nécessité en effet d'intégrer les dimensions de l'objet de recherche qui est « la caféiculture ». Cet objet de recherche a plusieurs dimensions qui sont d'ordre spatial, socioéconomique, foncier, agronomique, voire environnemental.

Les principaux résultats de cette recherche peuvent être déclinés en quatre axes essentiels: la dynamique spatiale de la caféiculture, l'impact de la caféiculture sur le revenu global du ménage, les enjeux territoriaux et socio-fonciers de la caféiculture. Ce dernier axe tient surtout à déterminer et à apprécier les principales logiques paysannes qui président à l'importance spatiale du café dans les systèmes de production.

La dynamique spatiale de la caféiculture est observable dans le temps. Les estimations de ROSSI (1993) mettent en évidence la timidité de la progression spatiale de cette culture en 1958. La superficie moyenne en caféier serait de 0,5 ha par chef de ménage, essentiellement sur des parcelles les plus proches des villages. Après une période de délaissement, voire d'abandon par la plupart des paysans, du fait des effets démotivants du commerce d'Etat sur le café. Selon certains témoins, la valeur du café était souvent payée en fournitures diverses aux paysans (tissus, outils de production agricole tels les machettes..., et autres biens de

première nécessité. Mais le principal facteur de cette démotivation massive était, selon les mêmes sources, la non perception de la valeur des produits agricoles par les paysans car elle était détournée par des agents de l'Etat. Selon les résultats de nos enquêtes, la superficie moyenne des plantations pérenne à base du café, évaluée dans les zones d'enquête, est de 2,99 ha par exploitation contre 1,79 ha pour les champs vivriers à base du riz pluvial. Ainsi, par exploitation familiale, la superficie moyenne totale des champs vivriers représente environ 53,83% de celle des cultures pérennes à base du café. Ces plantations sont individuelles et n'appartiennent pas seulement aux chefs de familles ni aux seuls hommes, bien que le caractère masculin soit encore dominant.

L'impact de la caféiculture sur le revenu global du ménage est le deuxième axe des résultats de nos recherches. En effet, le caractère hybride actuel des exploitations familiales est comparable à ce que CASTEX (1977) appelle des «*formes de production artisanales* » dans lesquelles les producteurs sont étroitement liés aux moyens de production. Dans le contexte actuel, ces exploitations sont fortement dépendantes de la monétarisation généralisée des échanges. Mais les revenus annuels sont le plus souvent faibles. Nos enquêtes ont par exemple montré que le revenu total moyen était de 2 338 000 GNF en 2009 dont la part du café s'élève à 1 070 962 GNF, avec 40,08% des chefs d'exploitations ayant enregistré pour la même année, des revenus négatifs. Le revenu moyen du café représente en effet environ 45,81% du revenu net total. Ce qui est apparemment très élevé. Cependant, 50% des paysans caféiculteurs rencontrés (soit un effectif de 111) ont eu un revenu caféier inférieur à 406.000 FG. Parmi ceux-ci, le revenu caféier de 51 personnes (22,97%) est inférieur à 157.000 FG. Ce qui représente seulement un peu plus de la moitié du revenu caféier moyen obtenu à partir de l'indice des prix de café pour l'année 2009. Le cumul décroissant des effectifs montre cependant que 30% (66 individus) ont réalisé un revenu supérieur à 1.990.000 FG, avec un maximum de 10.000.000 FG détenu par seulement 10% (22) de ces derniers. Ces faibles revenus s'expliquent aussi par la faiblesse des rendements moyens en café marchand par ha. Ils ont été estimés à 51,02kg/ha en 2007 ; 55,2kg/ha en 2008 et 60kg/ha en 2009. Cela s'expliquent par deux facteurs qui sont: la présence de jeunes plantations improductives en proportion non négligeable (33 cas correspondant à 14,86% des 222 exploitations observées) et des plantations trop vieilles en général moins productifs.

Depuis sa vulgarisation dans les années 1930-1940, la caféiculture n'a pas bénéficié d'un véritable environnement politico-économique national à son épanouissement monétaire, surtout en faveur des producteurs. Certes, il y a parfois eu des périodes de regains d'intérêts

pour cette culture comme l'avènement du projet RC2. Cependant, actuellement, les caféiculteurs semblent encore demeurés dans l'attente des jours meilleurs pour la réalisation des rendements et revenus satisfaisants.

Ainsi, le choix de la caféiculture répond moins à une préoccupation lucrative qu'à celle de la sécurisation foncière. La caféiculture a permis l'accroissement du contrôle foncier individuel au sein des exploitations agricoles familiales partout où elle est répandue dans la région. En dépit des diverses initiatives entreprises pour relancer la caféiculture sous la 2<sup>e</sup> République, notamment le projet RC2, les paysans n'arrivent pas à s'épanouir à partir des revenus issus de leurs productions caféières. Les intermédiaires et les exportateurs apparaissent comme les plus grands bénéficiaires de la filière. Si la relance de la filière café à travers ce projet avait bénéficié de beaucoup d'engouement de la part des paysans, la capitalisation de ses acquis depuis la fin du projet (en 2000) peine à se pérenniser. En effet, depuis 1993<sup>245</sup>, la création de la Fédération Nationale des Planteurs de Café de Guinée (FNPCG) pour une meilleure organisation de la filière café et du cacao de Guinée s'inscrivait dans cette perspective. Mais la perte en 1998 d'un stock important de café d'une valeur de 113 millions de FG avec l'un de ses partenaires nationaux explique en grande partie la paralysie financière de la FNPCG. Ce montant correspond à environ 12 555,56 Euros en 2013. Cette situation coïncide actuellement avec la faible mobilisation des ressources internes et un dynamisme quasi-nul de cette structure.

L'absence d'un système de contrôle des prix et l'insuffisance des services, voire le manque d'accompagnement des paysans dans plusieurs localités de la région depuis la fin du projet RC2, ont rendu les producteurs vulnérables. Ce qui abouti actuellement à un bouleversement des systèmes de production par le café. En effet, la caféiculture occupe plus de l'espace sur les coteaux mais elle ne constitue pas la principale source de revenu pour tous les actifs agricoles au sein des familles, notamment pour les jeunes. Pour ces derniers, l'exploitation des palmiers à huile naturels et/ou le recours à des activités extra-agricoles représentent l'essentiel des sources de revenus. Ce sont des activités à rendement immédiat, indispensables pour les jeunes qui veulent prendre leur autonomie vis-à-vis de la cellule familiale mère (MEILLASSOUX, 2005). Pour l'instant, si le rôle économique du café reste incontestable

---

<sup>245</sup> L'essentiel des données présentées ici sur la FNPCG est issu de nos prises de notes à l'occasion de l'organisation de son Assemblée Générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à Macenta (Guinée Forestière). L'ordre du jour de celle-ci portait principalement sur le compte rendu de la gestion du financement de l'Union Européenne à travers le Projet d'Appui à la Confédération Nationale des Organisation Paysannes de Guinée (PACNOP-G).



dans les dynamiques de production agricole, son rôle foncier apparaît plus évident pour les jeunes, dans la mesure où il existe aujourd'hui d'autres cultures pérennes plus porteuses que le café comme l'hévéa, le palmier à huile amélioré etc.

Deux stratégies sont mises en œuvre par certains paysans afin de surmonter les difficultés liées à leur faible pouvoir d'achat ; il s'agit d'une part, de la pratique de la polyculture pérenne à base du caféier et la combinaison de plusieurs systèmes de cultures dans le même calendrier agricole au cours de la même année, et d'autre part, de la pluriactivité rurale. Mais la complexité d'une telle combinaison nécessite de la part du paysan, une capacité matérielle, financière et organisationnelle conséquente pour une bonne réussite de la campagne agricole.

Le troisième axe des résultats auxquels ont abouti nos recherches porte sur les enjeux territoriaux et socio-fonciers de la caféiculture.. Ainsi, la maîtrise territoriale garde un lien étroit avec celle foncière dans le fonctionnement et l'évolution des finages.

Rappelons ici que les territoires ruraux de la Guinée Forestière, notamment les finages villageois, comme presque partout en Afrique Sub-saharienne rurale, n'ont pas de cartographie formelle. La connaissance de leurs limites dépend essentiellement de la mémoire collective des populations autochtones dont la civilisation se caractérise par l'oralité. Ces limites sont parfois modifiables à l'occasion des conflits fonciers inter-villageois touchant les finages des villages protagonistes. Ces modifications de limites territoriales peuvent aussi intervenir lorsque les nouvelles générations n'ont pas une bonne maîtrise des limites de leurs finages par rapport à ceux des villages voisins.

Après l'installation des différents clans suite à la fondation d'un village, une dynamique interne d'appropriation lignagère commence au sein de ces territoires claniques. C'est le passage à la maîtrise foncière dont l'évolution est certes lente mais complexe. Si le territoire se réfère à la maîtrise collective de l'espace à l'échelle des clans, l'appropriation foncière se réalise à l'échelle lignagère et familiale. En termes d'appropriation, le droit de hache sur les terres vacantes a laissé la place à l'héritage et à la donation/prêt sous l'effet conjugué de la croissance démographique et de la monétarisation des échanges. La donation et le prêt sans condition cèdent de plus en plus leur place à la location et à la vente, bien que ce dernier type de faire valoir indirect des droits foncier soit encore marginal en milieu essentiellement rural.

En même temps, un processus de recomposition s'opère à la fois sur l'espace habité et le finage. Cette recomposition spatiale se manifeste par la dispersion des cellules lignagères à travers des constructions d'habitations au fur et à mesure que les jeunes prennent leur

autonomie sociale et économique. Elle se poursuit sur les domaines agricoles lignagers, et donc sur le terroir villageois, par la modification du schéma traditionnel de mise en valeur de celui-ci. Il s'agit d'un mode de mise en valeur qui se caractérise par l'amincissement de l'enveloppe agro-forestière péri-villageoise suite à l'agrandissement des villages, mais également par l'intensification des concurrences sur la troisième auréole. La concurrence pour la valorisation économique de l'espace se traduit par la multiplication des plantations de cultures pérennes. Elle se manifeste aussi à travers l'exploitation des palmiers à huiles spontanés (MADELAINÉ, 2005), notamment par la tendance individualiste à contrôler et à exploiter ces palmiers à huile naturels pendant les périodes d'extraction intensive d'huile.

Le quatrième axe de nos résultats est relatif aux mutations socioéconomiques des sociétés rurales, avec des répercussions remarquables à la fois sur les unités sociales de production et les exploitations agricoles. Ainsi, sous l'effet de la monétarisation, de la croissance démographique, et suivant le schéma traditionnel de transmission des droits d'héritage foncier, on assiste à un processus successif de démembrement des anciennes exploitations agricole des lignages. Ce processus de démembrement qui s'accélère par le phénomène de mariage précoce ainsi que par la forte tendance à l'autonomisation des jeunes s'accompagnent de l'effritement des liens sociaux et économiques qui se mutualisent de plus en plus. La mutualisation des liens socioéconomiques transparaît plus clairement dans la mobilisation de la force de travail. Selon les résultats de nos travaux de terrain, la main d'œuvre qui provenait autrefois de la famille est de plus en plus fournie par les groupes d'entraide (52%) et les contrats agricoles (37%).

L'évolution du contexte politico-démographique apparaît comme un facteur majeur des mutations que connaissent actuellement les unités sociales et spatiales de production agricole ainsi que leurs systèmes de production. En effet, sur le plan politique, le principe selon lequel « la terre appartient à celui qui l'exploite » dans le contexte de la nationalisation des sols à travers le décret du 20 octobre 1959 (CANALE, 1971), a été le principal facteur de l'affaiblissement des règles coutumières dans la gestion du foncier rural. L'instauration des normes a eu pour conséquence une augmentation de la pression sur les ressources foncières en raison des obligations liées à ces normes. Cette pression foncière ne s'expliquait donc pas logiquement par une forte croissance démographique en zone rurale. C'était le début du raccourcissement des cycles de jachères et de la durée des cultures vivrières à basse du riz pluvial. Les cultures pérennes à base du caféier ont été, quant à elles, délaissées. Sous la 2<sup>e</sup> République, la libéralisation de l'économie et la suppression du système de normes s'étaient

accompagnées de l'accélération de la pression foncière et de la relance de la caféiculture. L'introduction et/ou la relance d'autres cultures pérennes tels que l'hévéa et le palmier à huile amélioré, ont accentué la concurrence dans l'occupation des espaces de coteau entre cultures vivrières et celles pérennes.

Sur le plan démographique, on constate une baisse considérable des densités rurales consécutives à la fuite massive des actifs agricoles parmi les populations locales, ainsi que la pauvreté qui s'était généralisée. Ces facteurs avaient entraîné, comme nous l'avons précédemment noté, le délaissement ou l'abandon, dans certains cas, de la caféiculture sous la 1<sup>ère</sup> République. Au cours de la 2<sup>e</sup> République, le retour massif des anciens émigrés en provenance des pays voisins à partir de 1985 aura un double impact sur le foncier ainsi que sur les systèmes de cultures. Au plan foncier, on note principalement l'accentuation de la pression sur les terres cultivables et la prolifération des conflits fonciers. Ces conflits ont à leur tour provoqué une modification des rapports aux cultures, en particulier celles pérennes à base du caféier. Dans ce contexte, la réalisation de nouvelles plantations ne se justifiait plus simplement par des raisons monétaires, mais de plus en plus par le besoins de sécurisation des droits fonciers à titre individuel. Cette marginalisation de l'objectif monétaire de la caféiculture est renforcée par la faiblesse des rendements et revenus générés par la majorité des plantations de caféiers pour les petits producteurs.

La multiplication des plantations pérennes à base du caféier dans un contexte de saturation foncière en cours dans la région s'accompagne d'une recrudescence des conflits fonciers très complexes.-Dans ce contexte, la jachère représente un espace à divers enjeux entre les actifs de l'unité familiale. D'un côté, elle sert d'espace de conquête pour la réalisation de nouvelles plantations pérennes à base du caféier (si elle ne fait pas l'objet d'un partage). De l'autre côté, la jachère représente un espace d'exploitation des produits de cueillette à valeur monétaire importante comme le palmier à huile sub-spontané.

La diversité de ces conflits et leur complexité nécessitent l'implication des organes locaux de régulation selon le type et l'ampleur du conflit. Ces organes sont efficaces devant le cas de conflits éphémères. Ils sont cependant inefficaces face aux conflits persistants et récurrents qui sortent parfois du cadre local pour être gérés par les instances judiciaires préfectorales ou régionales. Le pluralisme juridique apparaît aussi comme un facteur limitant de l'efficacité des organes locaux de régulation foncière.

Ces résultats sont certes importants. Cependant, il a été impossible d'aboutir à une analyse exhaustive de notre objet de recherche dont la complexité n'est plus à démontrer. La première

limite de ces résultats est que nos analyses n'ont pas été faites à l'échelle des villages d'enquête afin de comprendre les dynamiques entre ces derniers par rapport à notre objet de recherche. Nos échelles de comparaisons se sont limitées essentiellement aux exploitations et aux quatre communes Rurales (Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou). L'analyse démographique s'est limitée essentiellement au niveau de la région naturelle. C'est la nécessité du réalisme qui nous a contraint à ces choix. Celle-ci se justifiait par la forte disparité entre les échantillons (nombre de villages et de chefs de familles) dans chaque zone. Par contre, à l'échelle des zones, c'est-à-dire les communes rurales qui ont été ciblées, les échantillons sont relativement comparables, et par conséquent, les résultats des enquêtes le sont également à ce niveau.

Ensuite, il a été souvent difficile de nous distancier de notre objet de recherche en étant originaire de la région ou de certaine localité. Le risque à ce niveau réside dans le fait qu'on a parfois tendance à négliger certaines choses, parce qu'étant habituelles vécues, alors qu'elles sont essentielles comme éléments d'analyse. Inversement d'autres réalités pourraient être mises en avant alors qu'elles sont moins importantes par rapport à l'objet de recherche.

Enfin, les biais des langues locales par rapport à la formulation des questions ou items devant être appliqués lors des enquêtes de terrain, conçus dans une langue étrangère constitue un autre aspect non moindre de nos difficultés dans la réalisation de ce travail. Les biais relatifs aux difficultés de traduction de la langue étrangère en langues de terroirs au cours des entretiens et la transcription des interviews en dans la langue de la formation ont aussi pesé de tout leur poids dans l'analyse des discours. Pour certaines zones dont la langue ne nous est pas familière, il a été indispensable de recourir à un interprète. Notre difficulté majeure à ce niveau était celle de vérifier à chaque fois la fiabilité des informations enregistrées et/ou notées. Ces étapes de vérification nécessitaient du temps alors qu'il nous en manquait suffisamment.

Nous pensons en définitive, qu'une suite doit être donnée à cette thèse pour approfondir dans les recherches futures, les aspects que le manque de temps ne nous a pas permis de traiter plus en détails, ainsi que ceux qui ne sont pas abordés dans ce travail.

## BILBIOGRAPHIE

### A- REFERENCES EXTERIEURES

#### ▀ Ouvrages généraux

BADOUIN R., 1985, *Le développement agricole en Afrique tropicale*, Paris, Editions Cujas, 320p.

BART F., CHARLERY de la MASSELIERE B. et CALAS B. (dirs), 1998, *Caféiculture d'Afrique orientale : Territoires, enjeux et politiques*, Editions Karthala (Paris) et IFRA (Naérobi-Kenya), 310p.

BEUCHER S. et REGHEZZA M., 2005, *La géographie : pourquoi ? Comment ? Objets et démarches de la géographie d'aujourd'hui*, Paris, HATIER, 287p.

BOSERUP E., 1970, *Evolution agraire et pression démographique*, FLAMARION, 114p

CANALE J.S. 1971, *La République de Guinée », Editions sociales, Paris (10<sup>e</sup>), 426p.*

CASTEX P., 1977, *Voie chilienne au socialisme et luttes paysannes*, Paris, François Maspero, 300p.

CHALEARD J-L., 1996, *Temps de villes temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 661p.

CHAUVEAU J-P. et al, 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest* (Résultats du projet de recherche CLAINMS), Russell Press, Nottingham, Royaume-Uni, 97p

COCHET H., 2011, *L'agriculture comparée*, Editions Quae, NSS-Dialogues, 159p.

COLLEYN J. P., 1982. *Eléments d'ethnologie sociale et culturelle* Bruxelles 192p.

CUMUCHIAN H., MAROIS C., 2001, *Initiation à la recherche en géographie. Aménagement, développement territorial, environnement*, Les Presses Universitaires de Montréal (Canada), ECONOMICA (Paris), 425p.

DE MONTESQUIEU M., 1792, *De l'Esprit des lois* (Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de plusieurs pièces qui n'avaient pas paru jusqu'à présent), Tome I, A LYON, Chez BRUYSET, FRERES, p.12.

DUFUMIER M., 2007, *Agricultures africaines et marché mondial*, Fondation Gabriel Péri, 86p.

DUMOLARD, DUBUS et CHARLEUX, 2003-2008, *Les statistiques en géographie*, Paris, Belin, Lassay-les-Châteaux, 239p.

DUPUY F., 2008, (sous la direction de FERREOL Gilles), *Anthropologie économique*, Collection Cursus. Sociologie, 2<sup>e</sup> édition, Arman COLIN, Paris, 110p.

FAUROUX E., 2002, *Comprendre une société rurale : une méthode d'enquête anthropologique appliquée à l'Ouest Malgache*, IRD, Editions du Gret, 152p.

HATUNGIMANA A., 2005, *Le café au Burundi au XXe siècle : paysans, argent, pouvoir*, Paris, Karthala, 512p

HAUBERT M. (Dir.), 1999, *L'avenir des paysans : les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud*, I.E.D.E.S., Collection Tiers-Monde, PUF, 187p.

HESSELING G., DJIRE M. et OMEN B. M., (eds), 2005, *Le droit en Afrique. Expériences locales et droit étatique au Mali*. Leiden/Paris, ASC/Karthala, 294 p. (B).

LAVIGNE DELVILLE P. (Dir.), 1998, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimités et légalité*, Paris, Karthala et Coopération française, 744p.

MAZOYER M. et ROUDART L., 2002, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Editions du Seuil, 705p.

MAZOYER M., 1987, *Dynamique des Systèmes Agraires, Rapport de synthèse présenté au Comité des systèmes agraires*, Ministère de la Recherche et de la Technologie, Paris, xp ?.

MEILLASSOUX C., 2005, *Femmes, greniers & capitaux*, Paris, L'Harmattan, 251p

PELLETIER J. (sous la direction de), 1991, *Les grands types de structures agraires dans le monde*, MASSON, 5<sup>e</sup> Edition, mise à jour par R. LEBEAU, 180p.

REY P. -P., 1971, *Colonialisme, Néo-colonialisme et transition au capitalisme*, Maspéro, Paris, 526p.

REY P. -P., 1975, *L'Esclavage lignager chez les Tsangui, les Punu et les Kuni du Congo Brazzaville, L'Esclavage en Afrique précoloniale* (MEILLASSOUX, ed.), Paris, Mspero, 1975, pp.509-520.

ROSSI G., 1998, *Sociétés rurales et environnement : gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*. Synthèse de congrès Bordeaux, 9 au 13 novembre 1996, 407p.

SIBIRI J.Z, BUTARE I., NDIKUMANA J., ADOMEFA K. (éds.), *Intégration Agriculture-Elevage : Alternative pour une gestion durable des ressources naturelles et une amélioration de l'économie familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Ouagadougou : INERA, Naérobi : ILRI, Dakar, CORAF/WECARD., 378p.

VANIER M. (Sous la direction de), 2009, *Territoires, Territorialité, Territorialisation : controverses et perspectives*, Actes des Entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin, Territoires, Territorialité, Territorialisation... et après ?, Collection Espace et Territoires, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 228p.

## ▀ Chapitres d'ouvrages

ANTHEAUME B., *Le café au Togo. Chronique d'une émergence de la modernité rurale (1920-1960)*, Etudes rurales, 2007/2 n° 180, p. 155-170.

ARLAUD S. et PERIGORD M., 1997, *Dynamiques des agricultures et des campagnes dans le monde*, Editions Ophrys, pp. 6-7.

BADOUIN R., 1987, *L'analyse économique du système productif en agriculture*. In, Cahiers des sciences humaines, vol. 23 – n° 3-4, pp.357-375.

BONNEFOND P., COUTY P., GERMAIN N., 1988, *Cahiers des Sciences. Humaines*, n° 24 (1), pp.137-144.

BOUQUET E. et COLIN J.-P., 2003, *Dynamiques contractuelles, aléa moral et processus d'apprentissage* (La Soledad, Tlascalala). In COLIN J.-P. (Ed.), *Figures du métayage. Etude comparée de contrats agraires au Mexique*, Paris, IRD, pp.195-237.

BRASSERIE V. et HUBERT M.G., 2008, *La sécurisation foncière : un des défis majeurs pour le nouveau siècle*, Grain de sel, N° 41-42, pp.13-14.

BROSSIER J., 1987, *Système et système de production – Notes sur ces concepts*. In Cahiers des sciences humaines, vol. 23 – n° 3-4, pp.377-390.

CAPILLON A. et CANEIL J., 1987, *Du champ cultivé aux unités de production : un itinéraire obligé pour l'agronome*. In Cahiers des sciences humaines, vol. 23 – n° 3-4, pp.409- 420.

CHARLERY de la MASSELIERE B.. et GRADJEAN P. (Dirs.), 2007, *Cafés et caféiers : singularité et universalité d'une production mondialisée*, Etudes rurales, 180, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, pp.17-34.

COCHET H. et DEVIENNE S., 2006, *Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale*, Cahiers Agricultures, Vol. 15, N° 6, pp.578-583.

COLIN J.-P., 2004a. *Le marché du faire-valoir indirect dans un contexte africain. Eléments d'analyse*, Economie rurale, 282, pp19-39.

COULIBALY N'G. et JOLDERMA R., 2006, *Réglementation de l'utilisation des terres dans la zone de Siwaa à Koutiala au Mali*. In SIBIRI J.Z, BUTARE I., NDIKUMANA J., ADOMEFA K. (éds.), *Intégration Agriculture-Elevage : Alternative pour une gestion durable des ressources naturelles et une amélioration de l'économie familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Ouagadougou : INERA, Naérobi : ILRI, Dakar, CORAF/WECARD., pp91-101.

DE BARBIEUX B., 2007, *Territoire-Territorialité-Territorialisation : aujourd'hui encore et bien moins demain* ; in VANIER M. (Sous la direction de), 2009, *Territoires, Territorialité, Territorialisation : controverses et perspectives*, Actes des Entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin, *Territoires, Territorialité, Territorialisation... et après ?*, Collection Espace et Territoires, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp19-30.

GUILLERMOU Y., 2007, *Gestion de la force de travail, place de la femme et reproduction sociale*, In GAFSI M., DUGUE P., SAMIN j.Y., BROSSIER J. (Coords.), Editions QUAE, Versailles, pp.105-112.

HARNECKER M., 1971, *Los conceptos fundamentales del materialismo historico (Les concepts fondamentaux du matérialisme historique)*, nouvelle édition corrigée et augmentée, Siglo XXI, editores, Santiago, Chili. In CATEX P., 1977, p.34.

JOUBE P., 2006, *La dimension spatiale des systèmes de culture : comparaison entre agriculture tempérée et agriculture tropicale*, Cahiers Agricultures vol. 15, n° 3, pp.255-260.

JOUBE P., 2007, *Le jeu croisé des dynamiques agraires et foncières en Afrique Subsaharienne*. Cahiers Agricultures Vol. 16, n°5, pp. 379-385.

JOUBE, 1987. *La recherche développement : une démarche pour mettre les chercheurs sur les systèmes de production au service du développement rural*. Cahiers de la Recherche Développement n°16, pp 8-13.

KAFFO C., 2013, *Evolution des structures productives et gestion des ressources sur les montagnes tropicales de l'Ouest-Cameroun : enjeux et jeux des acteurs*. In CHARLERY de la MASSELIERE B., THIBAUD B., DUVAT V. (Dir.), *Dynamiques Rurales dans les pays du Sud : l'enjeu territorial*, Presse Universitaire du Mirail, Collection Ruralités Nord-Sud, pp.35-49.

KOBO P., 1985, *L'Urbanisation et les droits coutumiers*, ORSTOM, Fonds Documentaire, N° 17.806 ex, Cote B., pp.28-30.

LEONARD E., 2005, in *Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire*, IRD-Karthala, pp. 49-50.

MANDRAS H., 1967, *La fin des paysans. Innovation et changement dans l'agriculture française*. Paris, CEDEIS, pp. 41-42.

OZOUF-MARIGNIER M-V, 2009, *Le territoire, la géographie et les sciences sociales : aperçus historiques et épistémologiques*, in VANIER M. (Sous la direction de), *Territoires, Territorialité, Territorialisation : controverses et perspectives*, Actes des Entretiens de la Cité des Territoires, Grenoble, 7 et 8 juin, Territoires, Territorialité, Territorialisation... et après ?, Collection Espace et Territoires, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp31-36.

PINARD F., 2007, *Sur les chemins des caféiers*. In CHARLERY de la MASSELIERE B. et GRANDJEAN P. (Dir.), *Cafés et caféiers : singularité et universalité d'une production mondialisée*, Etudes rurales, 180, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, pp.17-34.

ROCHEGUDE A., 2001, *Foncier et décentralisation : Réconcilier la légalité et la légitimité des pouvoirs domaniaux et fonciers*, Bulletin de liaison du LAJP, n°26, sept. 2001, pp.13-32

SEBILLOTTE M., 1993, *Système de culture*. Encyclopédia Universalis pp. 558-961

TULET J. – C., 2007, *La conquête du monde tropical par la caféiculture*. In Etudes rurales, n°180, pp.49.

TULET J.- C., 2007, *La conquête du monde tropical par la caféiculture*. In Etudes rurales, n°180, pp.49-68.

UWIZEYIMANA L, 2007/2, *Rôle politique de la caféiculture au rwanda*, Etudes rurales, n°



UWIZEYIMANA L. et NOIRT M., 1998, *La caféiculture paysanne en sursis en pays Kikutu (Kenya) : l'exemple des petits producteurs de Kiria, district de Muranga*. In *Caféiculture d'Afrique orientale : Territoires, enjeux et politiques*. In BART F., CHARLERY de la MASSELIERE B. et CALAS B. (Dirs.), *Caféiculture d'Afrique orientale : Territoires, enjeux et politiques*, Editions Karthala (Paris) et IFRA (Naérobi-Kenya), pp167-185.

### ▀ Thèses – Mémoires – Rapports – et autres documents

DE LA MASSELIERE B., 1979, *Les dynamiques socio-politiques et économiques dans la transformation des paysages agraires du Kayor central et septentrional (Sénégal)*, - Thèse de doctorat -, Ecole des hautes Etudes en Sciences Sociales, Centre Nationale de la Recherche Scientifique, 314p.

GUYER J., 1981, *Household and Community in African Studies*, African Studies Review, vol 24 (2-3), pp.87-134.

MEIFFREN M., 1961, *Contribution aux recherches sur la trachéomyxose du caféier en Côte d'Ivoire*, Revue c Café, Cacao, Thé, Vol. V, No 1, pp.28-37.

PELISSIER P., 1966, *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance* (Thèse française), Imprimerie Fabrègue Saint-Yrieux (Haute Vienne), 939p.

The World Bank, March 8, 2011, *Commodity Markets Review*, DECPG, 7p.

### ▀ Articles publiés à part, communications scientifiques et sites internet

CHARLERY de la MASSELIERE B. Cafés et caféiers. Matières, itinéraires et imaginaires de la mondialisation, *Études rurales*, Cafés et caféiers. Voir aussi le lien suivant: <http://etudesrurales.revues.org/document5922.html> , visité le 16/06/2012.

CHARLERY de la MASSELIERE B., 2001, *Petits planteurs et construction territoriale en Afrique noire : quels enjeux pour les cultures pérennes ?*, Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 8, Numéro 6, 587-92, Dossier : L'avenir des cultures pérennes, <http://www.jle.com/fr/print/e-docs/00/03/35/12/article.phtml> , visité le 25/06/2012.

COCHET H., 2006, *Etat des savoirs sur les mondes ruraux africains* , Atelier sur Etudes africaines / état des lieux et des savoirs en France, 1<sup>re</sup> Rencontre du Réseau des études africaines en France, tenue à Paris les 29, 30 novembre et 1er décembre, 10p.

COCHET H., DEVIENNE S. et DUFUMIER M., 2007, *L'agriculture comparée, une discipline de synthèse ?*, Économie rurale, N° 297-298, Le paysage, 15p.

COLIN J-P., 2004, *Droits fonciers et dimension intra-familiale de la gestion foncière : note méthodologique pour une ethnographie économique de l'accès à la terre en Afrique*, Document de travail de l'Unité de Recherche, IRD REFO, 28p.

<file:///D:/coursexcel/index.html> ; [file:///D:/PRESENT/com\\_web.html](file:///D:/PRESENT/com_web.html) , visité le 13/03/2012.

<http://dalat2011.files.wordpress.com/2011/03/cafe1.jpg> , visité le 16/06/2012.

[http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers4/010017921.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers4/010017921.pdf) , visité le 16/06/2012.

<http://monet.stat.uqam.ca/alalouf/> , visité le 21/03/ 2013.

<http://www.achat-machine-cafe.fr/arabica-robusta.php> , visité le 16/06/2012.

<http://www.achat-machine-cafe.fr/arabica-robusta.php> , visité le 16/06/2012.

<http://www.afriqueavenir.org/2010/02/24/le-cafe-africain-nouvel-or-noir-du-continent/> , visité le 16/06/2012.

<http://www.afriqueavenir.org/2010/02/24/le-cafe-africain-nouvel-or-noir-du-continent/> , visité le 16/06/2012.

[http://www.cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=489](http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=489) , visité le 16/06/2012.

[http://www.cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=489](http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=489) , visité le 16/06/2012.

<http://www.redev.info/foncier/Doc/8Colin.pdf>

<http://www.srp-guinee.org/pauvrete.htm> , visité le 13/03/2012.

<http://www.stat-guinee.org/> , visité le 13/03/2012.

<http://www.toutsurlecafe.fr/economie/p11.htm> , visité le 20/06/2012.

International Coffee Organisation, visité le 16/06/2012.

International Coffee Organisation; [www.afriqueavenir.org/cartes/production-annuelle-de-cafe-en-afrique/](http://www.afriqueavenir.org/cartes/production-annuelle-de-cafe-en-afrique/) , visité le 16/06/2012.

JOUVE P., 2003, *Système de culture et organisation spatiale des territoires. Comparaison entre agriculture tempérée et agriculture tropicale*, CNEARC, Actes du colloque international UMR Sagert, 25-27 février 2003, Montpellier (France), 9p.

JOUVE, 1992, *Le diagnostic en milieu rural : de la région à la parcelle : Approche systémique des modes d'exploitation agricole du milieu*, Montpellier, CNEARC, 37p

LAVIGNE DELVILLE P., 2002, *Les pratiques populaires de recours à l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale Eclairages sur les dynamiques d'innovation institutionnelle*, IRD REFO (Régulations foncières, politiques publiques, logiques des acteurs)-GRET, Document de travail de l'Unité de Recherche 095, N°7, 22p.

OUEDRAOGO H.M.G., 2002, *Commentaire critique du code foncier guinéen*, Conakry, 11p.

PAEGELOW M. et VIDAL F. (Dirs), 2003, *La Géographie d'aujourd'hui. Méthodes et techniques : Outils de représentation de l'information géographique* CD ROM.

[www.afriqueavenir.org/cartes/production-annuelle-de-cafe-en-afrique/](http://www.afriqueavenir.org/cartes/production-annuelle-de-cafe-en-afrique/) , visité le 16/06/2012.

## B- REFERENCES SUR LA GUINEE

### ▀ Ouvrages généraux

GERMAIN J., 1984, *Guinée, peuples de la forêt*. Académie des Sciences d'Outre-Mer, Paris, 380 p.

LOUA H. Z. Sj. 2008, *Le Christ en Guinée Forestière: Evangélisation et actes des premiers chrétiens Kpèlè*, les Editions du CERAP., 206p.

LOUA Z.H. Sj, 2006, *Mgr Raphaël TEA : L'histoire d'une vie et d'une Eglise en Guinée Forestière*, Editions du CERAP, Abidjan, 160p.

PAULME D., 1970, *Les gens du riz. Les Kissi de Haute uinée*, Paris, Plon, 324p.

QUIVY R. et CAMPENHOUDT L., 2009, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, DUNOD, 3<sup>e</sup> édition, 256p.

### ▀ Chapitres d'ouvrages

BIDOU J.E. et TOURE. J.G. 2002, *Problèmes fonciers et Environnement en Guinée Forestière*, Cahiers d'Outre mer, Tome LV, pp. 119-137.

BLACK R., 1999 - *Les réfugiés dégradent-ils l'environnement, Exemples au Sénégal et en Guinée*. In : *Déplacés et réfugiés, la mobilité sous contraintes*, Paris, IRD, pp. 383-408.

CAMARA A. A. et al., 2010, *Systèmes de culture, habitudes alimentaires et durabilité des agrosystèmes forestiers en Afrique (Guinée, Cameroun) : une approche géoagronomique*, Montpellier (France), ISDA, pp1-12.

CAMARA A. et al., 2009, *De la forêt naturelle aux agro-forêts en Guinée Forestière*, Cahiers Agricultures, vol. 18, n° 5, pp.425-432.

IFFONO A.G., 1993, *Notion de propriété et conflits domaniaux en Guinée Forestière : cas du pays Kissi*, in *Foncier en Guinée*, Mondes en développement, N° 81, Tome 21, ISMEA Paris, CECOEDUC, Bruxelles, pp. 63-69

KOLOMOU N. – M., 2010, *Evolution du système foncier rural dans la préfecture de N'Zérékoré. Analyse d'enquête : cas de la CRD de Bounouma*. In IGUE J. O., FODOUOP K., N'GUESSAN J. A. (Dir), *Logiques paysannes et espaces agraires en Afrique*. Collection Maîtrise de l'espace et développement, pp.105-118.

LAMAH D., 2010, *Recompositions familiales et sociales en milieu Kpèlè de la Guinée Forestière*. In KONATE F-O., NGOTTA N'G. et NDEMBOU S., *Population et mobilités géographiques en Afrique*, Collection Maîtrise de l'espace et développement, Paris, Karthala, pp.71-84.

SERHAN N., 2010, *L'intégration socio-économique et politique des Libanais en Côte d'Ivoire*. In KONATE F-O., NGOTTA N'G. et NDEMBOU S., *Population et mobilités géographiques en Afrique*, Collection Maîtrise de l'espace et développement, Paris, Karthala, pp.181-201.

### ■ Thèses – Mémoires – Rapports – et autres documents

Association Mains Solidaires (AMAS), 2008, *Vulgarisation du Code Foncier et Domanial en milieu rural de la Préfecture de N'Zérékoré* (sur le financement du PNUD en Guinée, à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance Démocratique et au Renforcement des Capacités). 43P.

BAILER H. M., 1992, *Evaluation du programme de relance caféière du projet Derik dans la préfecture de Kissidougou en République de Guinée*, (Mémoire de Master spécialisé « Conférence des Grandes Ecoles ») CIHEAM LAMM- CNEARC- ENGREF- ENSAM- Université Montpellier- Université Paul Valéry, 152p.

BANGOURA A., 1994 *place du café dans les systèmes de production et avantage de se mettre en groupement en Guinée Forestière* Projet RC2 antenne de N'zérékoré (Mémoire de Master en Agronomie Tropicale), Montpellier 99p.

BOSC P.-M., DEYGOUT P. et al., 2001, *Projet d'appui au développement agricole en Guinée Forestière*. CIRAD/IRAM. CIRAD-TERA n°38/01, 504p.

BRPD/PCSNU-GF, 2009, *Bulletin statistique de la Région Administrative de N'Zérékoré*, 53p.

CAMARA A. A. 2007, *Dynamiques rurales et systèmes ruraux en Guinée Forestière : Vers la conception d'un Observatoire pour le développement* (Thèse de Géographie), Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, 172p.

CANET M., 2007, *Gestion des agro-forêts à base de caféiers : analyse des pratiques et des innovations en Guinée Forestière* (Mémoire d'Ingénieur en Agronomie Tropicale), IRC-SupAgro-ESAT II-DIAT, Montpellier, 140p.

CIRAD/IRAG, 1999, *Etude des stratégies des producteurs de café en Guinée Forestière*, rapport principal sur *Caféculture et pluri-activité agricole des dynamiques contraires ou complémentaires*, 63p.

COMMEAT P-G. et DESROUSSEAU V., 2002, *Etude de l'insertion des réfugiés dans les systèmes agraires de Guinée Forestière et impact sur l'évolution agraire et l'environnement*. (Mémoire de fin d'étude d'Ingénieur Agronome de l'ENSAT et d'Agronomie Tropicale du CNEARC), 94p.

CORTIN A. 1994, *Opération Pilote de Plan Foncier Rural (OPFR) : le plan foncier rural dans le système foncier guinéen*, Conakry, 75p.

DELARUE J., 2007, *Mise au point d'une méthode d'évaluation systémique d'impact des projets de développement agricole sur le revenu des producteurs le 14 JUIN 2007. Etude de cas en région kpèlè (République de Guinée) – Thèse de Doctorat-*, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (Agro Paris Tech), 509p.

DNS, BNR, 1996, *Répartition des ménages ordinaires et de la population résidente par subdivision administratives* : Résultat définitifs du RGPH de décembre, Conakry, juillet 1999. 16p.

DNS/BNR, 2000, *Migrations en Guinée*, Financement FNUAP-Gouvernement, Conakry, p.17.

DNS/BNR/FNUAP, 2000, *Migrations en Guinée*, Conakry, 47p.

GNEKOYA L. et al, novembre 2006, *valorisation d'initiatives paysannes de commercialisation et analyse de circuits de commercialisation de produits agricoles par des producteurs de Guinée : cas de la coopérative agricole de commercialisation de café et l'approvisionnement WoKo de Macenta*, 16p.

Guinée (Anonyme), 1992, Code foncier et domaniale suivant la Loi n°L/99/013/AN du 30 mars, 29p.

Guinée (Anonyme), 2001, Décret présidentiel D/2001/087/PRG/SGG portant adoption de la politique foncière en milieu rural, signé le 17 mai, 11 p.

Guinée (Anonyme), 2002, *Projet de développement des petits exploitants en Guinée Forestière* (Enquête socio-économique en Guinée Forestière), 73p.

HABA M., 2010, *Dynamiques et évaluation des performances agronomiques et socio-économique des plantations de palmier à huile en Guinée Forestière* (Rapport synthèse : mémoire de Master en Agronomie Tropicale. Option : Agronomie et Innovation en milieu Rural), IRC-SUPAGRO (EX CNEARC), CIRAD, IRAG, Institut des Régions chaudes, Montpellier, 34p.

IMBERNON J., 2003, *Image Ikonos et étude environnementale : le camp de réfugiés du HCR en Guinée Forestière*, Programme espaces et ressources, Bois et forêts des tropiques (France), n° 275 (1), Cirad-tera, TA 60/F, pp.20-28

IRAG, SIG/CRA Sérédou, 1991, *Rapport de recherche sur la notice explicative sur le zonage agro-écologique de la Guinée Forestière*, pp.1-3.

JANOT C., 2010, *L'Agriculture en Guinée Forestière*, CIRAD, IRAG, notes de lecture, 24p.

LAMA J., 2004, *Analyse de l'impact de la crise ivoirienne sur l'économie guinéenne*, CEPEC, Conakry, 29p.

LAMA J., 2006, *Evaluation de l'impact de la crise ivoirienne sur le commerce bilatéral et la croissance de l'économie guinéenne*, Cellule d'Etude de Politique Economique (CEPEC), Réseau de Recherche en Politique Economique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (ROCAPE), 60p.

MADELAINE C., 2005, *Analyse du fonctionnement et de la dynamique de la palmerais sub-spontanée en Guinée Forestière : cas du village de Nienh* (Mémoire d'ingénieur agronome), ENGREF, Montpellier, 68p.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (République de Guinée), CIRAD, IRAM, 2000, *Projet d'appui au développement agricole en Guinée Forestière : Rapport intermédiaire de fin première phase (document de travail)*, pp.42-43.

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des eaux et forêts, service national des statistiques agricoles, 2004, *Recensement National de l'agriculture (Campagne Agricole 2000-2001): principaux résultats*, Conakry, 98 p.

Ministère de l'Agriculture, et de l'Elevage, 1997, *Lettre de Politique de Développement Agricole N° 2 (LPDA 2)*, Conakry, 303 p

Ministère de l'Economie et des Finances, *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en Guinée (2011-2012)*, Conakry, 2011, 120p.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 2002, *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté/DSRP I*, Conakry, 161p.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 2007, *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté/DSRP II (2007-2010)*, Conakry, 141p.

Ministère du Plan (République de Guinée), 2011, *Plan quinquennal de développement socio-économique (2011-2015). Contenu sectoriel : fascicule 1, secteur économique*, Conakry, 294p.

Ministère du Plan et de la statistique, 1994, *Un profil de la pauvreté en Guinée*, Conakry, pp.10-11.

Ministère du Plan, 2011, *Plan quinquennal de développement socio-économique 2011-2015, Fascicule 1. Contenu global*, Conakry, 202p.

Ministère du Plan, Direction Nationale de la Statistique, 2004, *Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté en Guinée -EIBEP- (2002/2003)*, Conakry, 316p.

Ministère du Plan/Institut National de la Statistique (MP/INS), 2012, *Pauvreté et inégalité en Guinée 1994-2012 : Analyse à partir des enquêtes auprès des ménages (version finale)*, Conakry, 43p.

MOUEN BEDIMO J.A, 1999, *Caractérisation des exploitations agricoles en Guinée Forestière* (Mémoire d'Agronomie Tropicale), CNEARC de Montpellier ESAT I/IRAG/CIRAD, 90p.

Observatoire de l'Université de Conakry, Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population (février 2006), *Etude situationnelle de la famille en Guinée*, Conakry, 141p.

ORSTOM, Fonds documentaire, N° 17.806 ed, juillet 1985, p.28.

PACV/OGM/AFD/BM, 2006, *Les dynamiques locales des conflits et leurs modes de gestion en Guinée Maritime et en Guinée Forestière*, Rapport provisoire, Conakry, 143p.

PERES BLANCS, 1919-1920, *Rapports annuels de Gouecké*, p.517 ; in LOUA Z. H., Sj, 2008, *Le Christ en Guinée Forestière: Evangélisation et actes des premiers chrétiens Kpellè* », les Editions du CERHP, pp.87 et 90.

Programme de gestion des ressources naturelles (Anonyme) – composante plan foncier rural, rapport de mission J M R E C H, 1996

République de Guinée (Direction Nationale du Ministère de du Plan), 2011, *Modèle de Simulation de l'économie Guinéenne (MSEGUI)* – fichier Excel, base de données -.

REY P., 2007, *L Sage et l'Etat. Pouvoir, Territoire et Développement en Guinée Maritime* (Thèse en Doctorat de Géographie), Université de Bordeaux III, 290p.

ROSSI G., 1993, *Evolution Politique, démographie et dynamique de l'environnement en Guinée forestière*. In Cahiers d'Outre Mer, vol 46,n°183, pp.253-272.

SANDOUNO M. et OUENDENO F. M., *L'impact socioculturel des réfugiés Libériens et Sierra-Léonais dans la préfecture de Gueckédou* (mémoire inédit), p.28.

Service agricole, Programme de coopération (République de Guinée), FAO-Banque Mondiale, 1980, *Etude du sous secteur des cultures pérennes*, revue sectorielle, rapport provisoire, annexe 2, p.1

Service National des Statistiques Agricoles (République de Guinée), 2004, *Recensement national de l'agriculture. Campagne agricole 2000-2001*. (Rapport Général), Conakry, Volume II (Annexes), 263 p.

Service National des Statistiques Agricoles (République de Guinée), 2004, *Recensement national de l'agriculture. Campagne agricole 2000-2001*. (Rapport Général), Volume I, Conakry : Principaux résultats, 98 p.

SOUARE D., 1996, *Etude de la dynamique et des stratégies paysannes autour des rizicultures de coteaux et de bas-fonds en Guinée Forestière* (Mémoire de Master en Agronomie Tropicale), CNEARC, CIRAD-CA, Montpellier, 98p.

WAGLER C., 2007, *Comparaison de méthodes de description de la structure végétale de parcelles agro-forestières à base de café, et l'évaluation des performances de ces parcelles* (Rapport de stage de Césure du 10 janvier au 10 juillet 2007), AgroPariTecchn, CIRAD, UMR système, Montpellier, 57p. + annexes.

WEY J. et al., 2002, *De l'étude de systèmes de production à base de riz pluvial à la conception de système d'agriculture durable en Guinée Forestière. Mise en œuvre d'une recherche participative*. Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle-Programme d'Appui à la Recherche Scientifique, IRAG (CRA-S)/CIRAD (Montpellier),149p.

ZOUMANIGUI K. et KONOMOU M. F. 2000, *Affinage du zonage agro-écologique de la Guinée Forestière*, Programme de recherche système, Rapport CRA-S/ IRAG, 85p.

ZOUMANIGUI K., 2003, *Bases de données géo-référencées sur l'utilisation des terres* (Rapport réalisé au compte du Ministère de l'agriculture et de l'élevage à travers l'IRAG et la FAO), 38p.

BOMPY F., 2008, *Evaluation participative des performances agronomiques et analyse du rendement caféier des agroforêts à café en Guinée Forestière* (Rapport de stage), Cursus Ingénieur de Montpellier, Sup'Agro UMR System, IRAG/CIRAD, 71p.

### ▀ Articles publiés à part, communications scientifiques et sites internet

AFD, Division Evaluation et capitalisation *Aménagement des bas-fonds en Guinée Forestière*, série note de synthèse n 02, septembre 2007. Voir aussi le lien suivant : <http://www.gret.org/publication/analyse-des-facteurs-de-reussite-de-lamenagement-de-bas-fonds-en-guinee-forestiere-cas-du-bas-fond-de-soumanso-appuye-par-le-projet-acorh/> , visité le 16 juin 2013.

BEAVOGUI F., 2008, *Atelier international sur les Agro-forêts d'Afrique de l'Ouest et du centre* (Discours d'ouverture), Sérédou, 11 novembre, 2p.

BIDOU J.E. et TOURE J. G., Janvier-Février, 2002, *Problèmes fonciers et environnement en Guinée Forestière*, *Les Cahiers d'Outre -Mer* [En ligne], 217 |, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 05 mai 2013. URL : <http://com.revues.org/1066> ; DOI : 10.4000/com.1066

CORREIA M., DIABATE M., BEAVOGUI P., GUILAVOGUI K., LAMANDA N., DE FORESTA H., 2008, *Analyse comparative de la structure et de la composition entre agroforêt à café et forêt naturelle en Guinée Forestière (Guinée, Afrique de l'Ouest)*, IRD - UMR AMAP (Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes) – Montpellier-France), (CIRAD) - UMR SYSTEM (Montpellier – France), IRAG - CRA Sérédou (Conakry – Guinée), 16p.

DIALLO M. S., 2003, *Sécuriser les transactions foncières : une expérience en moyenne Guinée*, Communication à l'atelier, *Comment sécuriser les droits fonciers en milieu rural*, Forum Praïa+9, CILSS, Bamako, 17-21 novembre, pp.2-6

LAMANDA N, CAMARA A, DIABATE M, KOLIE D, KALMS J-M, MALEZIEUX E, DE FORESTA H, CHEYLAN J-P, 2007, *Spatio-temporal extension of agroforestry systems in "Guinée Forestière" (Guinea, West Africa). Poster presented to the "Second International Symposium on Multi-strata Agroforestry Systems with Perennial Crops"*, CATIE, Turrialba, Costa-Rica, 17-21 September.

[www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/.../Notes.../02-Notes-synthèse.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/.../Notes.../02-Notes-synthèse.pdf) , visité le 11 mai 2013.



TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE .....	1
Résumé.....	2
Abstract .....	3
Dédicace.....	4
REMERCIEMENTS .....	5
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	8
0. INTRODUCTION GENERALE.....	11
0.1- La caféiculture, un sujet qui passionne les ruralistes .....	11
0.2- La Guinée, un pays côtier aux potentialités agricoles importantes, mais économiquement peu valorisées .....	17
0.3- Notre projet et nos motivations .....	34
PREMIERE PARTIE : LES SYSTEMES DE PRODUCTION COMME ELEMENTS STRUCTURANTS DE L'ESPACE RURAL .....	46
Introduction de la première partie .....	47
CHAPITRE I : SYSTEMES ET RAPPORTS DE PRODUCTION .....	49
Introduction du chapitre I.....	49
1.1- Le concept de système de production agricole, un outil opératoire dont la construction dépend de l'observateur .....	50
1.2- De l'approche agronomique à celle socioéconomique du système de production agricole. ....	56
1.3- Système de culture et rapports sociaux de production comme supports technique et social du système de production agricole .....	70
1.4- Au-delà des objectifs socioéconomiques de production, une diversité de stratégies dans les pratiques agro-foncières.....	88
1.5- Démarche méthodologique .....	96
Conclusion du chapitre I .....	109
CHAPITRE II : DE LA MAITRISE TERRITORIALE A L'APPROPRIATION FONCIERE .....	111
Introduction du chapitre II.....	111

2.1- l’habitat et le finage, une structure traditionnelle en recomposition .....	113
2.2- La gouvernance clanique et lignagère comme référence socio-territoriale et de gestion foncière en mutation .....	127
2.3- Des formes traditionnelles d’accès au foncier à la prééminence des transactions monétarisées.....	137
2.4- Statut matrimonial et type de famille, facteurs déterminants de la transmission foncière et de l’autonomisation des jeunes.....	153
Conclusion du chapitre II .....	170
Conclusion de la première partie : Systèmes et rapports de production, outils de compréhension des dynamiques internes du tissu rural .....	171
DEUXIEME PARTIE : MUTATIONS DES SYSTEMES DE PRODUCTION .....	173
Introduction de la deuxième partie .....	174
CHAPITRE III : DES UNITES FAMILIALES DE PRODUCTION AGRICOLE EN RECOMPOSITION .....	176
Introduction du chapitre III .....	176
3.1- Une évolution lente et diversifiée des unités familiales de production agricoles .....	178
3.2- Une main d’œuvre familiale qui s’appuie sur les groupes d’entraides et les contrats .....	186
3.3- L’affaiblissement du système de mariage traditionnel et l’état des liens sociaux au sein des unités familiales.....	201
Conclusion du chapitre III.....	213
CHAPITRE IV : CONSEQUENCES DES MODIFICATIONS DE L’ENVIRONNEMENT POLITICO-DEMOGRAPHIQUE SUR L’EVOLUTION DE L CAFEICULTURE ET DES SYSTEMES FONCIERS LOCAUX .....	214
Introduction du chapitre IV .....	214
4.1- Migrations et caféiculture entre régulation étatique et libéralisme économique .....	216
4.2- Contrôle social et contrôle des ressources foncières .....	238
4.3- Relance de la caféiculture et amplification des enjeux foncier dans un contexte de libéralisme économique à partir de 1985.....	244
4.4- La législation foncière de 1992 vulnérabilité ou consolidation des systèmes de production agricole ? .....	265
Conclusion du chapitre IV.....	271
Conclusion de la deuxième partie: Des unités de production qui s’adaptent diversement	

aux contextes de mutations socioéconomiques et démographiques .....	272
TROISIEME PARTIE : CAFEICULTURE ET SECURISATION FONCIERE ? .....	275
Introduction de la troisième partie .....	276
CHAPITRE V : LA CAFEICULTURE DANS LES REVENUS DES FAMILLES .....	278
Introduction du chapitre V .....	278
5.1- La caféiculture au centre d'une polyculture complexe .....	279
5.2- Une faiblesse généralisée du pouvoir d'achat .....	293
5.3- La pluriactivité comme alternative au faible pouvoir d'achat lié aux seuls revenus agricoles.....	321
Conclusion du chapitre V .....	329
CHAPITRE VI : LE CAFE COMME SIGNE D'APPROPRIATION FONCIERE.....	331
Introduction du chapitre VI.....	331
6.1- Extension des cultures pérennes à base de café dans les exploitations familiales .....	332
6.2- La jachère comme un enjeu foncier majeur .....	339
6.3- les conflits fonciers comme un indicateur de la vulnérabilité des systèmes de production agricole .....	366
6.4- Fragilité des mécanismes coutumiers de régulation foncière dans un contexte de pluralisme juridique.....	378
Conclusion du chapitre VI.....	391
Conclusion de la troisième partie: Il n'y a pas de choix absurde, mais que des différenciations dans les logiques d'acteurs .....	392
CONCLUSION GENERALE .....	394
BILBIOGRAPHIE .....	402
TABLE DES MATIERES .....	414
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	418
Liste des tableaux.....	418
Liste des graphiques.....	419
Liste des schémas.....	422
Listes des cartes .....	423

## Table des matières

Liste des photos.....	424
Liste des encadrés .....	425
Liste des tableaux complémentaires .....	425
Liste des fiches d'informations.....	426
Fiche de codification des données .....	426
ANNEXES .....	427
Tableaux complémentaires.....	427

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### *Liste des tableaux*

Tableau 1 : Vergers pérennes de Guinée Forestière.....	32
Tableau 2: L'ethnie des enquêtés.....	103
Tableau 3: Présentation de la base de l'échantillon.....	107
Tableau 4: Résumé de la répartition des enquêtés par zones.....	108
Tableau 5: Éloignement moyen des plantations de caféiers dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou par rapport au village en 2010.....	126
Tableau 6: Le statut du clan d'appartenance des enquêtés.....	131
Tableau 7: Modes d'acquisition des terres agricoles de l'exploitation familiale en 2010.....	151
Tableau 8: Date d'installation du ménage sur l'exploitation agricole.....	179
Tableau 9: Statut matrimonial de l'enquêté.....	180
Tableau 10: Nombre d'épouses vivant sur l'exploitation.....	182
Tableau 11 : L'âge des chefs de ménages enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010.....	183
Tableau 12: Niveau d'instruction des enquêtés.....	185
Tableau 13: Nombre de personnes par unité familiale dont les responsables ont été enquêtés en 2010 dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou.....	186
Tableau 14: Nombre d'actifs par ménage agricole.....	187
Tableau 15: Nombre d'enfants par ménage.....	188
Tableau 16: Nombre d'enfants scolarisés du ménage.....	190
Tableau 17: Types de main d'œuvre utilisée par les chefs d'exploitations agricoles par zone en 2010.....	191
Tableau 18: Répartition des chefs d'exploitations agricoles selon le coût total de la main d'œuvre utilisée en 2009.....	193
Tableau 19 : Quelques caractéristiques démographiques de la région administrative de N'Zérékoré par préfecture (RGPH 1996) selon la base de projection démographique de 2009.....	229
Tableau 20: Évolution des effectifs de réfugiés dans les camps de la Guinée Forestières de 2002 à 2007.....	234
Tableau 21: Principaux produits exportés vers la Côte d'Ivoire (classés par ordre d'importance dans chaque catégorie).....	251
Tableau 22: Évolution du poids net (en Kg) et de la valeur à l'exportation de quelques produits agricoles de 2001 à 2011 à partir des ports de Conakry et de Kamsar (en GNF).....	254
Tableau 23: Evolution du taux moyen d'inflation du Franc Guinéen par glissement annuel de 2001 à 2011 selon la BCRG, janvier, 2012.....	259
Tableau 24: Évolution du cours moyen du Franc Guinéen par rapport au Dollar US et à l'EURO de 2000 à 2011.....	260
Tableau 25: Les raisons du choix de la caféiculture en 2010.....	281
Tableau 26: Date du début de la caféicultures selon les planteurs (chefs de ménages).....	282
Tableau 27: Perspective d'avenir de la caféiculture en termes de superficie.....	284
Tableau 28: Superficie totale des champs de riz pluvial par exploitation en 2010.....	286
Tableau 29: Nombre de champs vivriers sur coteau par exploitation.....	286
Tableau 30: Disponibilité ou non de bas-fond rizicole en 2010.....	290
Tableau 31: Superficie totale (en ha) des bas-fonds cultivés par exploitation en 2010 (données comportant les 101 exploitations sans bas-fonds).....	291

Tableau 32: Superficie totale (en ha) des bas-fonds cultivés par exploitation en 2010 (données ne comportant pas les 101 exploitations sans bas-fonds).....	291
Tableau 33: Superficie totale des bas-fonds cultivés par exploitation (en ha) et par zone en 2010.....	292
Tableau 34: Évolution de la production totale du café coque dans les exploitations familiales de 2007 à 2009 .....	294
Tableau 35: Revenu issu de la vente du café en 2009 selon la déclaration des caféiculteurs (en milliers de Francs Guinéens .....	301
Tableau 36: Causes de la baisse ou des variations de la production du café selon les paysans producteurs .....	313
Tableau 37: Année de la baisse de production constatée par les paysans.....	315
Tableau 38: Proportion de la baisse de production de 2009 par rapport à la production de l'année précédente .....	316
Tableau 39: Assistance souhaitée par les paysans producteurs de café .....	317
Tableau 40: Le revenu brut total hors café par exploitation agricole en 2009.....	319
Tableau 41: Le revenu net total familial hors café en 2009 .....	320
Tableau 42: Temps d'occupation (nombre de mois) consacré à l'activité principale de l'enquêté.....	322
Tableau 43: Répartition des actifs agricoles des ménages rencontrés en Guinée Forestière selon la principale source de revenu monétaire agricole en 2010.....	327
Tableau 44: Les activités secondaires exercées par zone en 2010 .....	329
Tableau 45: Superficie totale de plantations pérennes à base du caféier par chef exploitation .....	333
Tableau 46: Date du début de la caféicultures selon les planteurs chefs de ménages en 2010 .....	333
Tableau 47: Répartition des membres de ménages agricoles propriétaires d'au moins une plantation pérenne à base du caféier par zones en 2010 .....	335
Tableau 48 : Superficie (ha) des plantations pérennes à base du caféier et l'âge de leurs propriétaires (membres des ménages agricoles) dont les responsables ont été enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010.....	336
Tableau 49: Répartition des membres des ménages agricoles possédant des plantations pérennes à base du caféier selon la superficie et le sexe en 2010 .....	337
Tableau 50: Superficie des parcelles de réserve foncière agricoles par exploitation.....	340
Tableau 51 : Durée de la jachère en 2010 .....	362
Tableau 52: Typologie des conflits fonciers et domaniaux par zone en 2010 .....	367
Tableau 53: Typologie des conflits fonciers selon la persistance en 210 .....	375
Tableau 54: L'âge des conflits fonciers récurrents en nombre d'années en 2010.....	376
Tableau 55: État actuel des conflits fonciers observés en 2010 par zones.....	379
Tableau 56: Typologie des organes de gestion des conflits fonciers en 2010 .....	381
Tableau 57: Les stratégies paysannes pour éviter et limiter les risques de conflits fonciers sur les espaces agraires en Guinée Forestière en 2010 .....	384

### **Liste des graphiques**

Graphique 1: Évolution des moyennes pluviométrique et thermique de la Guinée Forestière de 1981 à 2011 .....	27
Graphique 2: Évolution des températures moyennes de la Guinée Forestière de 1981 à 2008.....	27
Graphique 3: Evolution de la pluviométrie moyenne selon les stations météorologiques de la Guinée Forestière de 1981 à 2010.....	28
Graphique 4: Distance des plus importantes plantations de caféiers par rapport au village enregistrées dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou.....	126

Graphique 5: Distance moyenne des plus importantes plantations de caféiers enregistrées à Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou par zone en 2010 .....	127
Graphique 6: Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le statut du clan d'appartenance de l'enquêté en 2010 .....	131
Graphique 7: Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le statut du clan d'appartenance de l'enquêté et la zonne en 2010 .....	132
Graphique 8: Répartition des chefs de ménages agricole enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le mode d'acquisition de leurs terres en 2010.	151
Graphique 9: Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010 selon la date d'installation sur l'exploitation agricole .....	179
Graphique 10: Statut matrimonial des chefs de ménages agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010.....	180
Graphique 11: Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le nombre d'épouses en 2010.....	182
Graphique 12: Répartition des chefs de ménages agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon l'âge en 2010 .....	183
Graphique 13: Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Fangamadou selon le niveau d'instruction en 2010.....	185
Graphique 14: Répartition des exploitations agricoles selon la taille démographiques des familles dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010 .....	186
Graphique 15: Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le nombre d'actifs en 2010.....	187
Graphique 16: Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon le nombre d'enfants en 2010.....	188
Graphique 17 : Le nombre d'enfants scolarisés par exploitation en 2010 dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou.....	190
Graphique 18: Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés en 2010 selon le type de main d'œuvre couramment utilisée dans la production agricole .....	190
Graphique 19: Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés en 2010 selon le type de main d'œuvre couramment utilisée par zone .....	191
Graphique 20: Répartition des chefs d'exploitations agricoles selon le coût total de la main d'œuvre utilisée en 209 .....	193
Graphique 21: Calendrier agricole selon les principales cultures .....	197
Graphique 22 : Évolution des effectifs de réfugiés dans certaines localités de la Guinée Forestière de 2002 à 2007 .....	235
Graphique 23 : Évolution de l'impôt (norme) par tête exprimé en sacs de riz entre 1940 et 1990.....	243
Graphique 24: Schéma du circuit commercial du café de la Guinée Forestière sur le marché national et étranger .....	253
Graphique 25: Evolution du poids net à l'exportation de quelques produits agricoles de 2001 à 2011 à partir des ports de Conkry et de Kamsar ( en Kg).....	255
Graphique 26: Le nombre d'enregistrements des exportations du café guinéen à partir des ports de Conakry et de Kamsar au cours de 2001 à 2011 selon les pays de destination.....	257
Graphique 27: Répartition des pays destinataires du café exportés de la Guinée à partir des ports de Conakry et de Kamsar au cours de la décennie 2001-2011 selon le poids net(en Kg) .....	257

Graphique 28: Evolution de la valeur à l'exportation de quelques produits agricoles de 2001 à 2011 à partir des ports de Conkry et de Kamsar ( en GNF) selon la DGD/DIS, janvier 2012 .....	258
Graphique 29: Evolution du taux moyen d'inflation du Franc Guinéen par glissement annuel de 2001 à 2011 selon la BCRG, janvier, 2012 .....	260
Graphique 30: Évolution du cours moyen du Franc Guinéen par rapport au Dollar US et à l'EURO de 2000 à 2011 .....	261
Graphique 31: Evolution de la valeur à l'exportation de quelques produits agricoles de 2001 à 2011 à partir des ports de Conkry et de Kamsar en Euro) .....	262
Graphique 32 : Évolution du prix par Kg de quelques produits agricoles à l'exportation de 2001 à 2011 à partir des ports de Conakry et de Kamsar (en GNF) .....	263
Graphique 33: Évolution du prix du café sur le Marché international de mars 2006 à mars 2011 .....	264
Graphique 34 : Évolution du prix du cacao sur le marché international de février 2006 à février 2011 .....	264
Graphique 35: Les raisons du choix de la caféiculture en 2010.....	281
Graphique 36: Répartition des chefs d'exploitation enquêtés en 2010 dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon la date du début de la caféiculture ..	282
Graphique 37: Perception sur l'avenir de la caféiculture en termes de superficie.....	284
Graphique 38: La superficie totale des champs vivriers sur coteau par exploitation dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010 .....	286
Graphique 39: Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon la disponibilité ou non de bas-fonds en 2010 .....	290
Graphique 40: Les chefs d'exploitations agricoles sans bas-fonds enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010.....	290
Graphique 41: Répartition des 136 exploitations agricoles selon la superficie totale (en ha) des bas-fonds rizicoles en 2010 .....	292
Graphique 42: Superficie totale des bas-fonds cultivés par exploitation (en ha) et par zone en 2010.....	292
Graphique 43: Évolution de la production totale du café coque dans les exploitations familiales de 2007 à 2009.....	294
Graphique 44: Évolutions du prix (GNF/Kg) du café au producteur en Guinée de 1989 à 2011 .....	296
Graphique 45: Evolution de la production du café (en milliers de tonnes) de 1989 à 2011 en Guinée .....	296
Graphique 46: Revenu issu de la vente du café en 2009 selon la déclaration des caféiculteurs (en milliers de Francs Guinéens .....	301
Graphique 47: Nuage de points sur le revenu issu de la vente du café en 2009 selon la déclaration des caféiculteurs .....	301
Graphique 48: Causes de la baisse ou des variations de la production du café selon les paysans producteur.....	313
Graphique 49: Année de la baisse de production constatée par les paysans.....	316
Graphique 50: Assistance souhaitée par les paysans producteurs de café .....	317
Graphique 51: Le revenu brut total hors café par exploitation agricole en 2009.....	319
Graphique 52: Situation des activités secondaires des chefs d'exploitations agricoles .....	321
Graphique 53: Les principales sources de revenu agricoles des chefs d'exploitations enquêtés en 2010 .....	326
Graphique 54: Répartition des chefs de ménages agricoles selon les principales sources de revenu monétaire agricole et les zones en 2010 .....	327



Graphique 55 : Répartition des actifs agricoles des ménages rencontrés en Guinée Forestière selon la principale source de revenu monétaire agricole en 2010.....	327
Graphique 56: Répartition des chefs d'exploitations agricoles enquêtés dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon les activités secondaires exercées en 2010.....	329
Graphique 57: superficie totale des plantations pérennes à base du café par exploitation dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010 .....	333
Graphique 58: Répartition des chefs d'exploitation enquêtés en 2010 dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon la date du début de la caféiculture ..	334
Graphique 59: Répartition des propriétaires de plantations pérennes à base du caféier dans les ménages agricoles observés selon le genre et la localité en 2010 .....	335
Graphique 60: Répartition des membres des ménages agricoles possédant des plantations pérennes à base du café selon la superficie et le genre dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010 .....	337
Graphique 61: Superficie des terres de réserve agricoles appartenant aux chefs d'exploitations enquêtés selon les zones.....	341
Graphique 62: Méthodes de conservation ou d'amélioration des sols en 2010.....	360
Graphique 63 : Durée de la jachère en 2010 .....	362
Graphique 64: Le système de culture vivrière à la 2 <sup>e</sup> campagne sur les parcelles de coteau dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010 .....	364
Graphique 65: Typologie des conflits fonciers et domaniaux par zone en 2010 .....	367
Graphique 66: Typologie des conflits fonciers selon leur degré de persistance dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou en 2010 .....	375
Graphique 67: Répartition des conflits fonciers observés en 2010 selon leur âge.....	377
Graphique 68: Répartition des conflits fonciers observés en 2010 selon leur âge et la zone	377
Graphique 69: État actuel des conflits fonciers identifiés au niveau des chefs d'exploitations agricoles .....	379
Graphique 70: État des conflits fonciers recensés au niveau des chefs d'exploitations agricoles dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et gbangbadou en 2010 .....	379
Graphique 71: Répartition des conflits fonciers et domaniaux dans les zones de Gouecké, Sérédou, Fangamadou et Gbangbadou selon les organes de gestion en 2010 .....	381
Graphique 72: Les stratégies paysannes actuellement adoptées selon les zones pour éviter et limiter les risques de conflits fonciers sur les espaces agraires en 2010.....	384

### **Liste des schémas**

Schéma 1: Un outil en trois dimensions privilégiées .....	70
Schéma 2: Schéma originel des rapports de production de Patrick Castex .....	83
Schéma 3: Spécificités des modes et formes de production selon Patrik CASTEX .....	85
Schéma 4: Adaptation du schéma des rapports de production de CASTEX P. sur notre terrain de recherche.....	85
Schéma 5: Mécanisme de mutation des rapports de production et ses conséquences .....	89
Schéma 6: Mutation des rapports de production et ses conséquences .....	91
Schéma 7: Rapports de production et rationalité des acteurs locaux pour le contrôle et l'appropriation des principales ressources productives.....	92
Schéma 8: Schéma simplifié de la relation entre le fonctionnement des rapports de production et l'évolution des systèmes de production agricoles .....	93
Schéma 9 : Boma-Nord, un exemple d'habitat groupé de la Guinée Forestière en recomposition .....	120
Schéma 10: Évolution de l'organisation auréolaire des finages villageois de la Guinée forestière.....	123

Schéma 11: Types de relations sociales et accès à la terre.....	153
Schéma 12 : Structure de l’arbre généalogique selon le sexe des individus et processus de démembrement des exploitations agricoles : Exemple HSH .....	156
Schéma 13 : Structure de l’arbre généalogique selon le sexe des individus et processus de démembrement des exploitations agricoles : Exemple de ZLL .....	157
Schéma 14 : Structure du lignage selon le sexe et processus de démembrement des exploitations agricoles : Exemple de BL.....	158
Schéma 15 : Rang de naissance dans l’arbre généalogique : Exemple de HSH .....	161
Schéma 16 : Rang de naissance dans l’arbre généalogique : Exemple de ZLL.....	162
Schéma 17 : Rang de naissance dans l’arbre généalogique : Exemple de BL.....	162
Schéma 18 : Lien parental dans l’arbre généalogique et système d’héritage foncier : Exemple de BL .....	164
Schéma 19 : Lien parental dans l’arbre généalogique et système d’héritage foncier : Exemple de HSH .....	165
Schéma 20 : Lien parental dans l’arbre généalogique et système d’héritage foncier : Exemple de ZLL.....	165
Schéma 21: Techniques de transformation et d’amélioration du café selon le DESROUSSEAUX F. (CIRAD) .....	299
Schéma 22: Typologie et positionnement des acteurs commerciaux du café guinéen .....	304
Schéma 23: Dispositif de fixation du prix du café entre 2007 et 2011 en Guinée.....	306
Schéma 24 : Situation résidentielle des individus dans l’arbre généalogique : Exemple de ZLL .....	353
Schéma 25 : Situation résidentielle des individus dans l’arbre généalogique : Exemple de HSH.....	356
Schéma 26 : Situation résidentielle des individus dans l’arbre généalogique : Exemple de BL .....	358
Schéma 27 : Trois principaux types d’exploitations agricoles qui pratiquent diversement la caféiculture dans leurs systèmes de production .....	389

### **Listes des cartes**

Carte 1: Production, commercialisation et consommation du café dans le monde.....	12
Carte 2: Production annuelle de café en Afrique selon le pays en 2009 .....	14
Carte 3: La République de Guinée en Afrique de l’Ouest .....	18
Carte 4: Les régions naturelles de la Guinée.....	19
Carte 5: Les régions de prédilection de la caféiculture en Guinée selon le relief .....	24
Carte 6: Réseau hydrographique et isohyètes de la Guinée Forestière .....	26
Carte 7 : Géologie de la Guinée Forestière .....	28
Carte 8 : Un relief favorable à la culture du café robusta .....	29
Carte 9: Sols de la Guinée Forestière .....	30
Carte 10 : Une diversité ethnique en Guinée Forestière.....	97
Carte 11: Le zonage agro-écologique de la Guinée Forestière .....	98
Carte 12: Zones de production du café en Guinée Forestière selon les Sous-préfectures .....	99
Carte 13: Localisation des zones d’enquête en Guinée Forestière.....	102
Carte 14 : Exemple de territoires ethnico-claniques ayant inspiré l’organisation administrative des cantons du cercle de N’zérékoré .....	115
Carte 15 : Occupation des terres du village Nienf en 1979 et 2003 .....	124
Carte 16 : Source du droit d’héritage foncier détenu sur les parcelles visitées à Takoleta (CR de Gouecké) en 2011 .....	141
Carte 17 : Source du droit d’héritage foncier détenu sur les parcelles visitées à Ouléla (CR de Gouecké) en 2011.....	142

Carte 18: Taux d'accroissement annuel moyen de la population de la Guinée Forestière entre 1983 et 1996 (%) par sous-préfecture .....	225
Carte 19: Evolution de la population (en % et effectifs d'habitants) par sous-préfecture en Guinée Forestière entre 1983 et 1996 .....	227
Carte 20: Evolution de la population (en % et effectifs d'habitants correspondant) de la Guinée Forestière par sous-préfecture entre 1996 et 2011 .....	227
Carte 21: Densité et effectif de la population de la Guinée Forestière par sous-préfecture en 1983 .....	230
Carte 22: Densité et effectif de la population de la Guinée Forestière par sous-préfecture en 1996 .....	231
Carte 23: Densité et effectif de la population estimés de la Guinée Forestière par sous-préfecture en 2011 .....	231
Carte 24: Les sites d'accueil des réfugiés en Guinée Forestière entre le début des rebellions armées et le lancement du programme de rapatriement volontaire dans les pays d'origine ..	236
Carte 25: Évolution de la population des camps de réfugiés en Guinée Forestière de 2002 à 2007 .....	237
Carte 26: La caféiculture comme moyen d'autosuffisance économique et stratégie d'appropriation individuelle des parcelles en jachère (exemples 1 à 4) .....	342
Carte 27: Nombre de personnes par ménage et contrainte foncière sur les exploitations visitées à Ouléla par en 2011 .....	347
Carte 28 : Nombre de personnes par ménage et contrainte foncière sur les exploitations visitées à Takoleta en 2011 .....	348
Carte 29 : Nombre de personnes par ménage et contrainte foncière sur les exploitations visitées à Baloma (Sérédou) en 2011 .....	349
Carte 30 : Statut du lignage de l'enquêté à Ouléla (CR de Gouecké) en 2011 .....	351
Carte 31 : Statut du lignage de l'enquêté à Takoleta (Gouecké) .....	352
Carte 32 : Principale stratégie de sécurisation foncière pratiquée les enquêtés dont nous avons visité les exploitations à Ouléla (Gouecké) en 2011 .....	385
Carte 33 : Principale stratégie de sécurisation foncière pratiquée les enquêtés dont nous avons visité les exploitations à Takoleta (Gouecké) en 2011 .....	386
Carte 34 : Principale stratégie de sécurisation foncière pratiquée les enquêtés dont nous avons visité les exploitations à Baloma (Sérédou) en 2011 .....	387

### **Liste des photos**

Photo 1 : Un village enclavé qui grandit pourtant par la construction des maisons en tôles en 2011 .....	118
Photo 2: Un champ rizicole de coteau nouvellement labouré dans la zone de Fangamadou. ....	199
Photo 3: Des femmes et jeunes filles en journée de désherbage en milieu Kissi .....	199
Photo 4: le guinzé sur le tabouret royal en milieu Toma .....	207
Photo 5: L'installation d'une nouvelle plantation de café dans les layons en 2010 dans la zone de Gouecké .....	246
Photo 6 : Des paysans dans leurs champs de polycultures vivrières et pérennes entremêlées avec des parcelles de jachères sur coteau en 2011 (zones de Gouecké et Sérédou) .....	280
Photo 7: Exemple de défoncement d'un bas-fond rizicole non aménagé en milieu Kissi de la Guinée Forestière en 2010 .....	288
Photo 8 : Exemple d'exploitation traditionnel des bas-fonds en milieu Kpèlè de la Guinée Forestière en 2007 .....	289
Photo 9 : Confection de filets circulaires à fond conique et récolte du café dans la zone de Gouecké .....	309

Photo 10 : Les étapes de la première phase de la voie mixte du traitement post-récolte pratiquée du café .....	310
Photo 11: Les étapes de la seconde phase de la voie mixte du traitement post-récolte du café .....	310
Photo 12 : Les étapes de la première phase du traitement post-récolte du café selon la voie sèche .....	311
Photo 13 : Les étapes de la seconde phase du traitement post-récolte du café selon la voie sèche .....	311
Photo 14: Exemple de caféiers coupés pour raison d'attaque par des insectes foreurs. ....	312
Photo 15: Perte ou "maturation anticipée" de cerises due aux maladies.....	314
Photo 16: Un exemple de recépage systématique des vieilles plantations caféières à travers la riziculture pluviale en 2010 et 2011 dans la zone de Gouecké. ....	338

### **Liste des encadrés**

Encadré 1 : Une interprétation de la forme de production artisanale selon CASTEX P. (1977, pp.68-75) .....	84
Encadré 2: Exemple de vulnérabilité foncière des jeunes liée à la mort précoce du père biologique.....	167
Encadré 3 .....	298
Encadré 4 : La contrainte foncière liée au statut d' «étranger ».....	357
Encadré 5 : Histoire de vie de BL en relation avec sa situation foncière.....	359
Encadré 6 : Exemple de Conflit domanial ayant embrasé deux communautés ethnico-villageoises dans la CR de Sérédou.....	373
Encadré 7 : Pourquoi la forte tendance à l'autonomisation précoce ? .....	433

### **Liste des tableaux complémentaires**

Tableau complémentaire 1 : Effectifs des membres des ménages agricoles enquêtés selon le sexe.....	427
Tableau complémentaire 2: Nombre de parcelles de réserves foncières.....	427
Tableau complémentaire 3 : Superficie (en ha) des parcelles de réserve foncières par ménage et par zone .....	427
Tableau complémentaire 4 : Répartition des chefs d'exploitations agricoles selon le coût total de la main d'œuvre utilisée en 2009 .....	427
Tableau complémentaire 5 : Production du café (en Kg) par chef d'exploitation agricole en 2007 .....	427
Tableau complémentaire 6 : Production du café (en Kg) par chef d'exploitation agricole en 2008.....	428
Tableau complémentaire 7 : Production du café (en Kg) par chef d'exploitation agricole en 2009.....	428
Tableau complémentaire 8: Résumé de quelques paramètres statistiques sur la production caféière de 2007 à 2009.....	428
Tableau complémentaire 9 : Revenu issu de la vente du café en 2009 selon la déclaration des caféiculteurs .....	429
Tableau complémentaire 10 : Revenu brut total selon les quatre principales cultures sauf le café en 2009 .....	429
Tableau complémentaire 11 : Revenu net total hors café .....	429
Tableau complémentaire 12: Revenu net agricole total_2009 .....	429
Tableau complémentaire 13: Évolution de quelques statistiques sur le café de la Guinée entre 1989 et 2011 .....	430

Tableau complémentaire 14 : Températures maximales et minimales de la Guinée Forestière selon les stations météorologiques de 1981 à 2009.....	431
Tableau complémentaire 15 : Total pluviométrique moyen de la Guinée Forestière de 1981 à 2011 selon les stations.....	432

***Liste des fiches d'informations***

Fiche d'informations 1: FICHES DE COLLECTE D'INFORMATIONS AU NIVEAU VILLAGE.....	434
Fiche d'informations 2 : QUESTIONNAIRE EXPLOITATION .....	436
Fiche d'informations 3 : Guide d'entretien sur le foncier.....	453
Fiche d'informations 4 : Guide d'entretien destiné à quelques membres des ménages agricoles caféiculteurs .....	456

***Fiche de codification des données***

Fiche de codification 1 : CODIFICATION DES DONNES PRIMAIRES COLLECTEES SUR LE TERRAIN .....	458
---	-----

## ANNEXES

## Tableaux complémentaires

**Tableau complémentaire 1 : Effectifs des membres des ménages agricoles enquêtés selon le sexe**

Sexe	Eff	%
Masculin	701	103
Féminin	682	100
Total	1383	203

**Tableau complémentaire 2: Nombre de parcelles de réserves foncières**

Nb. parcelles	Eff. (ni)	xi	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% cum ni	nixicum+	%cumnixi	Ecart-type
[0;1[	40	0,5	16,9	20	10			40	16,88	20	5,24	
[1;2[	131	1,5	55,3	196,5	294,8			171	72,15	216,5	56,75	
[2;3]	66	2,5	27,9	165	412,5			237	100,00	381,5	100	
Total	237		100	381,5	717,3	1,61	2,59					0,66

**Tableau complémentaire 3 : Superficie (en ha) des parcelles de réserve foncières par ménage et par zone**

Sup (ha)	Eff. (ni)	xi	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% cum ni	nixicum+	%cumnixi	Ecart-type
[1;2[	131	1,5	66,50	196,5	294,75			131	66,50	196,5	54,36	
[2;3]	66	2,5	33,50	165	412,5			197	100,00	361,5	100,00	
Total	197		100,00	361,5	707,25	1,84	3,37					0,47

**Tableau complémentaire 4 : Répartition des chefs d'exploitations agricoles selon le coût total de la main d'œuvre utilisée en 2009**

Montant (GNF×1000)	Xi	Eff (ni)	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% cum ni	nixicum+	%cumnixi	Ecart-type
[0;1190[	595	187	78,90	111 265	66 202 675			187	78,90	111 265	48,57	
[1190;2380[	1 785	37	15,61	66 045	117 890 325			224	94,51	177 310	77,40	
[2380;3570[	2 975	7	2,95	20 825	61 954 375			231	97,47	198 135	86,49	
[3570;4760[	4 165	2	0,84	8 330	34 694 450			233	98,31	206 465	90,13	
[4760;5950[	5 355	3	1,27	16 065	86 028 075			236	99,58	222 530	97,14	
[5950;7140]	6 545	1	0,42	6 545	42 837 025			237	100,00	229 075	100,00	
Total	21 420	237	100,00	229 075	409 606 925	967	935 089					1313,146

**Tableau complémentaire 5 : Production du café (en Kg) par chef d'exploitation agricole en 2007**

Production (en kg)	xi	ni	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% cum ni	Nixi cum+	%cum nixi	Ecart-type
[0;25[	12,5	37	16,67	462,50	5 781,25			37	16,67	462,50	0,66	
[25;45[	35	17	7,66	595,00	20 825,00			54	24,32	1 057,50	1,51	
[45;90[	67,5	48	21,62	3 240,00	218 700,00			102	45,95	4 297,50	6,12	
[90;200[	145	46	20,72	6 670,00	967 150,00			148	66,67	10 967,50	15,63	
[200;480[	340	38	17,12	12 920,00	4 392 800,00			186	83,78	23 887,50	34,03	
[480;840[	660	22	9,91	14 520,00	9 583 200,00			208	93,69	38 407,50	54,72	
[840;3700]	2270	14	6,31	31 780,00	72 140 600,00			222	100,00	70 187,50	100,00	
Total		222	100,00	70 187,50	87 329 056,25	316,16	99 957,09					541,68

**Tableau complémentaire 6 : Production du café (en Kg) par chef d'exploitation agricole en 2008**

Production en kg)	xi	ni	%	nixi	nixi2	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% cum ni+	Nixi cum+	%cum nixi	Ecart-type
[0;25[	12,5	33	14,86	412,50	5 156,25			33	14,86	412,50	0,54	
[25;45[	35	22	9,91	770,00	26 950,00			55	24,77	1 182,50	1,56	
[45;90[	67,5	52	23,42	3 510,00	236 925,00			107	48,20	4 692,50	6,19	
[90;200[	145	27	12,16	3 915,00	567 675,00			134	60,36	8 607,50	11,36	
[200;480[	340	47	21,17	15 980,00	5 433 200,00			181	81,53	24 587,50	32,44	
[480;840[	660	26	11,71	17 160,00	11 325 600,00			207	93,24	41 747,50	55,08	
[840;3700]	2270	15	6,76	34 050,00	77 293 500,00			222	100,00	75 797,50	100,00	
Total		222	100,00	75 797,50	94 889 006,25	341,43	116 574,57					557,54

**Tableau complémentaire 7 : Production du café (en Kg) par chef d'exploitation agricole en 2009**

Production en kg)	xi	ni	%	nixi	nixi2	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% cum ni	Nixi cum+	%cum nixi	Ecart-type
[0;25[	12,5	34	15,32	425	5 312,50			34	15,32	425	0,52	
[25;45[	35	24	10,81	840	29 400,00			58	26,13	1 265	1,53	
[45;90[	67,5	38	17,12	2 565	173 137,50			96	43,24	3 830	4,64	
[90;200[	145	42	18,92	6 090	883 050,00			138	62,16	9 920	12,02	
[200;480[	340	37	16,67	12 580	4 277 200,00			175	78,83	22 500	27,27	
[480;840[	660	29	13,06	19 140	12 632 400,00			204	91,89	41 640	50,47	
[840;3700]	2270	18	8,11	40 860	92 752 200,00			222	100,00	82 500	100,00	
Total		222	100,00	82 500	110 752 700,00	371,62	138 102,63					600,65

**Tableau complémentaire 8 : Résumé de quelques paramètres statistiques sur la production caféière de 2007 à 2009**

Paramètres	Années		
	2007	2008	2009
Q1	46,35	25,05	42,9
Q2	111,45	106,28	129,27
Q3	336,08	3389,28	415,6
Q3-Q1	289,73	364,23	372,7
Moyenne	316,16	341,43	371,62
Ecart-type	541,68	557,54	600,65

**Tableau complémentaire 9 : Revenu issu de la vente du café en 2009 selon la déclaration des caféiculteurs**

Montant (GNF×1000)	xi	Eff	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% cum ni	nixicum+	%cum nixi	Ecart-type
[0;157[	78,5	51	22,97	4 003,5	314 274,75			51	22,973	4 003,5	1,68389	
[157;375[	266	55	24,77	14 630,0	3 891 580,00			106	47,7477	18 633,5	7,83732	
[375;725[	550	50	22,52	27 500,0	15 125 000,00			156	70,2703	46 133,5	19,4039	
[725;1990[	1357,5	44	19,82	59 730,0	81 083 475,00			200	90,0901	105 863,5	44,5266	
[1990;10000[	5995	22	9,91	131 890,0	790 680 550,00			222	100	237 753,5	100	2 002,192
Total		222	100,00	237 753,5	891 094 879,75	1 070,962	1 146 958,988					

**Tableau complémentaire 10 : Revenu brut total selon les quatre principales cultures sauf le café en 2009**

Revenu brut (GNF× 1000)	xi	Eff (ni)	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% cum ni	nixicum+	%cumnixi	Ecart-type
[0;375[	187,5	74	31,22	13 875	2 601 562,5			74	31,2236	13 875	1,56205	
[375;880[	627,5	48	20,25	30 120	18 900 300,0			122	51,4768	43 995	4,95297	
[880;1600[	1240	46	19,41	57 040	70 729 600,0			168	70,8861	101 035	11,3745	
[1600;2900[	15300	37	15,61	566 100	8 661 330 000,0			205	86,4979	667 135	75,1062	
[2900;10920[	6910	32	13,50	221 120	1 527 939 200,0			237	100	888 255	100	6581,989
Total		237	100,00	888 255	10 281 500 662,5	3 747,911	14 046 839,81					43 322 589,97

**Tableau complémentaire 11 : Revenu net total hors café**

Revenu net (GNF×1000)	xi	Eff (ni)	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% cum ni	nixicum+	%cum nixi	Ecart-type
[-5565;-800[	-3232,5	42	17,72	-135 765	438 860 363			42	18	-135 765	-39	
[-800;-42[	-421	42	17,72	-17 682	7 444 122			84	35	-153 447	-44	
[-42;710[	334	60	25,32	20 040	6 693 360			144	61	-133 407	-38	
[710;1960[	1335	53	22,36	70 755	94 457 925			197	83	107 873	31	
[1960;10104[	6032	40	16,88	241 280	1 455 400 960			237	100	349 153	100	2 906,626
Total		237	100,00	178 628	2 002 856 730	753,705	568070,6864					8 448 475,354

**Tableau complémentaire 12: Revenu net agricole total\_2009**

Revenu (GNF×1000)	Xi	Eff (ni)	%	nixi	nixi <sup>2</sup>	m	m <sup>2</sup>	ni cum+	% cum ni	Nixi cum+	%cum nixi	Ecart-type
[-5315;-470[	-2892,5	43	18,14	-124 377,5	359 761 918,8			43	18,14	-124 377,5	-22,45	
[-470;420[	-25	52	21,94	-1 300,0	32 500,0			95	40,08	-125 678	-22,68	
[420;1350[	885	52	21,94	46 020,0	40 727 700,0			147	62,03	-79 658	-14,38	
[1350;2940[	2145	43	18,14	92 235,0	197 844 075,0			190	80,17	12 578	2,27	
[2940;20104[	11522	47	19,83	541 534,0	6 239 554 748,0			237	100,00	554 112	100,00	
Total		237	100,00	554 111,5	6 837 920 941,8	2 338,023	5 466 352,515					5 369,257



**Tableau complémentaire 13: Évolution de quelques statistiques sur le café de la Guinée entre 1989 et 2011**

Années	Rendement (tonnes /ha) (non disponible)	Production (milliers de tonnes)	Variation (%)	Prix au producteur (GNF/kg) – prix constant 2003	Variation (%)	Valeur (milliards GNF courant)	Valeur (milliards GNF – prix constant 2003)	Part de la production exportée	Exportations en volume (milliers tonnes)
[1989;1990[	-	-	-	-	-	0,0	0,0	-	8,0
[1990;1991[	-	29	-	-	-	0,0	73,0	-	11,2
[1991;1992[	-	9,9	-65,9%	-	-	0,0	24,9	-	12,7
[1992;1993[	-	23,3	135,8%	-	-	0,0	58,7	-	17,5
[1993;1994[	-	-	-100,0%	-	-	0,0	0,0	-	20,6
[1994;1995[	-	23,2	-	2300,0	-	53,4	58,5	123,5%	28,7
[1995;1996[	-	24,6	5,8%	2400,0	4,3%	59,0	61,9	80,7%	19,8
[1996;1997[	-	24,5	-0,2%	1800,0	-25,0%	44,2	61,7	33,9%	8,3
[1997;1998[	-	25,0	1,9%	1800,0	0,0%	45,0	62,9	76,1%	19,0
[1998;1999[	-	26,5	5,8%	2000,0	11,1%	52,9	66,6	87,0%	23,0
[1999;2000[	-	28,5	7,8%	2100,0	5,0%	59,9	71,8	71,0%	20,2
[2000;2001[	-	21,8	-23,5%	2100,0	0,0%	45,8	54,9	90,0%	19,6
[2001;2002[	-	23,5	7,8%	2200,0	4,8%	51,8	59,2	73,0%	17,2
[2002;2003[	-	17,0	-27,7%	2288,0	4,0%	38,9	42,8	35,1%	6,0
[2003;2004[	-	17,0	0,0%	2516,8	10,0%	42,8	42,8	189,2%	32,2
[2004;2005[	-	18,8	10,4%	2730,7	8,5%	51,3	47,2	65,5%	12,3
[2005;2006[	-	20,8	10,7%	3072,1	12,5%	63,8	52,3	52,9%	11,0
[2006;2007[	-	23,2	11,8%	3379,3	10,0%	78,5	58,5	100,0%	23,2
[2007;2008[	-	26,6	14,3%	3480,7	3,0%	92,4	66,8	85,0%	22,6
[2008;2009[	-	27,4	3,0%	3654,7	5,0%	100,0	68,8	85,0%	23,2
[2009;2010[	-	2,7	-90,0%	3289,2	-10,0%	9,0	6,9	85,0%	2,3
[2010;2011[	-	2,7	0,0%	3 289,2	0,0%	9,0	6,9	85,0%	2,3
[2011]	-	2,7	0,0%	3 289,2	0,0%	9,0	6,9	85,0%	2,3

Source : Direction Nationale du Plan (DNP), Service d'Appui aux Statistiques Agricoles (SASA), 2011.

**Tableau complémentaire 14 : Températures maximales et minimales de la Guinée Forestière selon les stations météorologiques de 1981 à 2009.**

Années	N'Zérékoré		Macenta		Kissidougou		Région	
	Maximales	Minimales	Maximales	Minimales	Maximales	Minimales	Max régional	Mini régional
1981/1982	30,0	19,3	30,1	18,8	30,8	18,5	26,7	22,4
1982/1983	29,5	19,3	29,9	17,7	30,0	19,2	26,4	22,1
1983/1984	30,1	19,3	29,8	18,0	30,8	18,5	26,6	22,2
1984/1985	30,1	18,9	30,4	17,5	30,9	17,8	26,7	21,8
1985/1986	29,7	19,1	29,9	17,6	30,7	18,2	26,5	21,8
1986/1987	29,7	18,8	29,6	19,2	31,0	17,5	26,4	22,1
1987/1988	30,5	20,2	31,2	19,2	31,7	18,8	27,7	22,8
1988/1989	30,0	19,5	30,2	18,3	31,2	18,2	27,0	22,2
1989/1990	30,1	19,5	30,6	17,6	30,8	16,4	27,0	21,4
1990/1991	30,1	19,8	30,3	16,2	31,0	17,5	27,0	21,3
1991/1992	29,9	19,9	30,0	18,1	30,9	18,9	26,9	22,3
1992/1993	30,1	19,8	30,4	17,3	30,8	18,7	27,0	22,0
1993/1994	30,4	19,9	30,5	17,9	31,0	18,5	27,1	22,3
1994/1995	30,3	19,7	30,6	17,3	30,8	18,4	27,1	22,0
1995/1996	30,6	19,6	31,1	18,2	31,0	17,9	27,2	22,3
1996/1997	30,3	20,4	30,1	18,5	31,0	19,0	27,2	22,6
1997/1998	30,5	20,3	30,5	18,4	31,3	18,2	27,4	22,4
1998/1999	30,8	20,6	30,7	18,9	31,8	19,2	27,7	23,0
1999/2000	30,3	20,1	30,4	18,2	31,3	18,8	27,2	22,4
2000/2001	29,9	20,2	30,3	18,6	31,3	18,8	27,3	22,4
2001/2002	30,3	20,3	30,0	18,0	31,0	21,3	27,1	23,2
2002/2003	30,4	20,3	30,3	17,8	31,5	21,1	27,3	23,1
2003/2004	30,3	20,7	30,1	17,8	31,4	21,0	27,4	23,0
2004/2005	30,1	20,8	30,4	17,8	31,0	20,4	27,4	22,7
2005/2006	30,1	20,9	30,2	20,0	31,2	20,1	27,4	23,4
2006/2007	30,4	20,8	30,4	19,2	31,2	19,4	27,4	23,0
2007/2008	30,3	20,6	32,8	19,6	31,6	18,7	28,3	22,8
2008/2009	30,4	20,2	30,9	18,4	31,3	18,1	27,5	22,3
<b>Moyenne</b>	<b>30,2</b>	<b>20,0</b>	<b>30,4</b>	<b>18,2</b>	<b>31,1</b>	<b>18,8</b>	27,2	22,4

Source : Direction Nationale de la Météorologie, Conakry, Décembre 2011

**Tableau complémentaire 15** : Total pluviométrique moyen de la Guinée Forestière de 1981 à 2011 selon les stations

Année	N°Zérékoré	Macenta	Kissidougou	GF
1981/1982	1891,7	2670,4	2133,6	2231,9
1982/1983	1622,2	2654,4	1848,7	2041,8
1983/1984	1626,2	2571,3	1724,5	1974,0
1984/1985	1754,8	2322,9	1760,9	1946,2
1985/1986	1776,2	2953,3	1930,9	2220,1
1986/1987	1553,4	2436,4	1975,2	1988,3
1987/1988	1862,7	2080,7	1983,8	1975,7
1988/1989	1910,4	2823,0	1564,4	2099,3
1989/1990	1943,9	2493,9	2205,0	2214,3
1990/1991	1699,4	2226,5	1595,9	1840,6
1991/1992	1780,1	2159,0	1783,4	1907,5
1992/1993	1768,4	2728,7	1692,1	2063,1
1993/1994	1712,2	2953,3	1955,5	2207,0
1994/1995	2199,4	2663,7	2230,1	2364,4
1995/1996	1873,3	2000,1	1847,2	1906,9
1996/1997	1917,5	2707,3	2327,5	2317,4
1997/1998	2104,3	2663,0	1777,3	2181,5
1998/1999	2118,7	2919,7	2112,8	2383,7
1999/2000	1680,1	2706,9	2042,5	2143,2
2000/2001	1878,9	2133,8	2146,2	2053,0
2001/2002	1623,5	2610,5	2276,6	2170,2
2002/2003	2001,6	2824,3	2030,4	2285,4
2003/2004	2092,5	2576,7	1887,1	2185,4
2004/2005	1880,7	2268,4	2089,6	2079,6
2005/2006	1896,5	3103,2	2151,3	2383,7
2006/2007	1511,0	2370,2	2383,1	2088,1
2007/2008	1978,2	2399,0	1814,7	2064,0
2008/2009	1635,1	2565,7	2107,7	2102,8
2009/2010	1583,1	2577,8	1764,7	1975,2
2010/2011	2126,3	2474,0	1970,4	2190,2
<b>Moyenne</b>	1833,4	2554,6	1970,4	2119,5

Source : Direction Nationale de la Météorologie, Conakry, Décembre 2011

### Encadré 7 : Pourquoi la forte tendance à l'autonomisation précoce ?

Le phénomène d'autonomisation précoce actuelle des jeunes apparaît, selon les acteurs concernés, comme une conséquence directe des inégalités qui caractérisent le mode de répartition des résultats de productions agricoles entre les membres actifs de l'unité de production au détriment des jeunes. A cela on peut ajouter le manque d'attention chez les parents vis-à-vis de leurs enfants à l'âge de puberté. A cet âge, les besoins des jeunes (filles et garçons) se diversifient et augmentent généralement. On peut distinguer trois à quatre catégories de besoins qui se posent à ces jeunes: les besoins d'habillement, de liberté de loisir et de logement (pour les cas d'intimité comme la satisfaction des désirs sexuels etc.) et les besoins de moyens de déplacements pour les garçons en particulier. Mais ces besoins n'attirent pas souvent l'attention des parents. Cela provoque au niveau des jeunes une certaine accumulation des sentiments d'abandon par leurs parents et de frustration. Pour s'en libérer, les garçons demandent des portions de terres à mettre en valeur à leurs propres comptes en vue de subvenir à ces besoins, puis, de garantir leur éventuelle autonomisation qui s'achèvera par la fondation d'un foyer conjugal dont ils seront responsables.

Cette autonomisation devient totale lorsque les jeunes foyers se détachent des familles des jeunes hommes en se dotant d'un logement séparé de celui de leurs parents. Certes le transfert du domicile ne se fait pas automatiquement après la construction de ce logement; mais le processus s'accélère généralement sous la pression de la jeune mariée qui souhaite valoriser aussi pleinement son statut de femme de foyer.

L'exemple de M'bemba et de son père dans le village de Kambadou est illustratif de l'opposition entre pères et fils à l'âge du mariage: *«Lorsque M'bemba s'était marié à sa propre initiative sans l'accord de son père il y a trois à quatre ans, ce dernier l'avait chassé systématiquement de sa plantation à base du caféier. Mais très tôt, sous le poids de l'âge et des difficultés liées à l'entretien et à la récolte de la plantation, le père a sollicité le retour de son fils sur l'exploitation»* (Groupe de jeunes interviewés à Kambadou en Juillet 2011).

Dans les localités où l'insuffisance des terres et l'accès limité de la couche juvénile masculine au foncier agricole sont sensibles, la stratégie d'accumulation foncière à travers les plantations pérennes chez les jeunes est fréquente. L'exemple du chef secteur de Kambadou (Moussa Cherif) et de son fils N'fally Cherif illustre aussi éloquemment cette réalité. Voici les déclarations de N'fally à ce propos : *«j'ai 35 ans et je n'ai jamais fait de conflit foncier avec mon père. Je suis toute fois convaincu qu'il y en aura bientôt. En effet, suite à ma demande de parcelle agricole que je lui avais adressée, il y a quelques années, il m'avait indiqué une portion qui est insuffisante (environ 2ha seulement). Pour compléter à ma convenance cette parcelle, je suis entrain actuellement de récupérer clandestinement à travers la plantation de jeunes caféiers le domaine que le papa a réservé pour les champs rizicoles familiaux de coteau. Je sais que ça n'ira pas bien entre lui et moi le jour où il en rendra compte. Mais je reste convaincu qu'il n'arrachera pas mes pieds de café même s'il se plaindra contre moi devant les autorités locales ; et j'aurai obtenu mon capital foncier nécessaire à la subsistance de petite famille. Lorsque ma sécurité foncière sera définitivement établie sur ce domaine, je la mettrai en valeur par un système de culture de mon choix. Cela entraine évidemment des conflits fonciers entre certains des frères et moi ; mais actuellement, ceux qui sont plus dynamique dans le travail accumulent plus de domaines»*.

Une autre catégorie d'option, bien que rare, apparaît pour certains jeunes dans le processus de leur autonomisation. Cette option consiste à se fiancer dans le but d'apporter une assistance à leurs mamans qui en ont besoin à travers leurs fiancées soit parce qu'elles sont fatiguées par l'âge, soit parce qu'elles ont passé la plus grande partie de leur vie de foyer dans les travaux ménager sans avoir une fille. Dans ce contexte où l'harmonie caractérise les rapports de production au sein de l'unité familiale, l'autonomisation des jeunes garçons passe par le consensus avec les parents. Ces jeunes apprennent généralement un métier ou étudient pendant que leurs fiancées se trouvent avec leurs mères au village.

## **Fiche d'informations 1: FICHES DE COLLECTE D'INFORMATIONS AU NIVEAU VILLAGE**

Nom du village

Echelon administratif (secteur ou hameau, district, CR ou Sous-Préfecture)

CR ou Sous-Préfecture et préfecture d'appartenance

Date de fondation (année ou siècle si date précise inconnue)

Nom du fondateur et ethnie fondateur

Les ethnies formant la population actuelle et leur ordre d'arrivée dans le village

Statu social des différentes ethnies et leurs rôles respectifs dans la vie socio-économique du village

Population totale et date du dernier recensement

Nombre de ménages

Situation géographique par rapport aux échelons administratifs de référence (District, CR/Sous-Préfecture et préfecture d'appartenance), principales voies routières (pistes carrossables, routes nationales, internationales)

### **Principales ressources naturelles du village**

Terres cultivables

Forêts

Cours d'eau

Autres à préciser

### **Principales activités pratiquées par les populations du village par ordre d'importance<sup>246</sup>:**

Agriculture : citer les cultures pratiquées par ordre d'importance)

- Riziculture de coteaux (si associée, citer les cultures secondaires associée au riz)
- Riziculture de bas-fond (si associée, citer les cultures secondaires associée au riz)
- Cultures de plantation (café, cola, cacao, banane, palmier à huile, palmier à raphia, hévéa, ...)
- Calendrier agricole du village (ce calendrier doit concerner toutes les principales cultures pratiquées dans l'année)
- Viticulture
- Autres cultures à préciser
- 

### **Commerce**

- principaux produits agricoles commercialisés par ordre d'importance par les habitants du village
- périodes (mois et circonstances) de vente des plus grandes quantités par produit agricole

### **Artisanat**

---

<sup>246</sup>- L'ordre d'importance est relatif, selon le cas, à la quantité ou à la place.

- menuiserie
- maçonnerie
- teinture
- couture
- coiffure et tresses
- 

**Elevage**

- élevage de bovins
- élevage de caprins
- élevage de volailles
- pisciculture

**Alimentation de base et secondaire de la population (à citer par ordre d'importance)**

- riz, manioc, banane
- périodes de consommation des principaux produits agricoles entrant dans l'alimentation des populations (sous forme d'un graphique de calendrier agricole)

**Infrastructures sociales de base (description, dates et organisme de réalisation)**

Nombre d'écoles, de salles de classe

Nombre de forage, puits améliorés

Centre et/ou poste de santé

Marché (hebdomadaire ou quotidien)

Routes ou pistes

Terrain de sports

Existence des projets socio-économiques dans le village

Historique de ces projets de développement

Principales difficultés que connaît le village

**Fiche d'informations 2 : QUESTIONNAIRE EXPLOITATION**

**I- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENQUETE**

1) N° Ménage / \_\_\_\_\_/

2) Nom et prénoms de l'enquêté (e):  
.....

3) Sexe : Masculin  Féminin

4) Age: / \_\_\_\_\_/

5) Ethnie : .....

6) Statut du lignage d'appartenance : Fondateur du village , neveu , chef du village , chef de terre , étrange , autre (à préciser)  : .....

7) Religion : Religion traditionnelle , Christianisme , Islam , autre (à préciser).....

8) Situation matrimoniale : Marié , Célibataire , Veuf , Divorcé ,

9) Etes-vous polygame ? Oui , Non

10) Si oui, combien de femmes vivent sur l'exploitation ? 2  ; 3  ; 4  ; 5 ou plus

11) Combien avez-vous d'enfant (s) ? / \_\_\_\_\_/

12) Combien sont scolarisé (s) ? / \_\_\_\_\_/

13) Au total, combien de personnes vivent sur l'exploitation ? / \_\_\_\_\_/

14) Quel est votre niveau d'instruction ? Aucun (1)  Primaire (2)  Secondaire (3)  Universitaire (4)  professionnel

15) Activités professionnelles principales et secondaires du chef de famille :

Ordre d'importance	Activité (*)	Nombre de mois occupés par an	Remarques
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			

(\*) Agriculture, Vente/commercialisation de produits agricoles, Artisanat spécialisé (maçonnerie,

menuiserie, etc.), Fonctionnaire (secteur public ou privé), autres (à préciser)

16) Avez-vous une raison particulière de pratiquer une activité à l'extérieur de l'exploitation agricole?

Oui , (laquelle) :.....  
.....  
.....

Non

17) Cette activité vous mène-t-elle à vous déplacer ? Oui , Non

18) Si oui, où ?..... pour combien de temps dans l'année?:

.....  
.....  
.....  
.....



Annexes

II. SITUATION DES MEMBRES DE L'EXPLOITATION ET ACTIVITES

*Les membres de l'exploitation sont ceux qui exploite au moins un champ de riz (coteau ou bas-fond) en commun plus leurs dépendants qui consomment le produit de ce champ*

N°.O	Nom et Prénoms	Sexe	Age (ans)	Statut résidentiel	Lien de parenté	Activité principale	Activité secondaire	Situation matrimoniale	Age de mariage	Nombre d'enfants	Niveau d'instruction	Cultive le café pour lui-même (Superficie en ha)	Cultive le café pour la famille (Superficie en ha)	Cultive une autre plantation pérenne (préciser le)		
														type de plantation	Superficie en ha	Propriétaire (numéro d'ordre, liste)
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																
17																
18																
18																
19																
20																

- **Sexe** : Masculin (M) ; Féminin (F)
- **Lien de parenté** : Chef de ménage (1) ; Epouse (2) ; Fils/Fille (3) ; Frère/Sœur (4) ; Père/Mère (5) ; Neveu/Nièce (6) ; Cousin/Cousine (7) ; Belle famille (8) ; Ami/voisin (9) ; Autres (à préciser) (10)
- **Statut résidentiel** : Résident permanent (1) ; Résident saisonnier (6 mois de présence par expl.) (2) ; Non résident (3)
- **Situation matrimoniale** : Célibataire (1) ; Marié une femme (2) ; Marié deux femmes (3) ; Marié trois femmes (4) ; Marié quatre femmes (5) ; Marié cinq femmes et plus (6) ; Divorcé (7) ; Veuf/veuve (8)
- **Niveau d'instruction** : Aucun (1) Primaire (2) Secondaire (3) Universitaire (4) Professionnel (5)
- **Cultive une café pour lui-même ou pour la famille\*** : oui pour lui-même (1)+ superficie, oui pour la famille (2)+superficie, non (3)
- **Cultive une autre plantation pérenne pour lui-même (préciser le type de plantation)\*** : palmier à huile, cola, cacao, hévéa, Banane .

### III- L'EXPLOITATION (SITUATION AGRICOLE ET FONCIERE DANS LE MENAGE)

#### 1) Inventaire des champs de coteau par ordre d'importance pour la campagne 2009-2010

N°.par celle	Statut*	Superficie (ha)	Culture dominante	Cultures* associées	Durée de la jachère (ans) défrichée	Durée de culture (ans)	localisation		
							Distance <sup>247</sup> village	Relief	types de sol
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
Total									

\***Statut** : individuel, familial, autre (à préciser)

- Cultures vivrières associées sur coteau : feuilles et autres légumes (gombo, haricot, piments, tomate, épinard, .....), céréales secondaires (maïs, mil, sésame, .....), tubercules (manioc, taro, .....)
- **NB.** La notation des superficies doit se faire comme suit: 0,25 ha ; 0,50ha, 0,75ha ; 1 ha ; 1,25ha ; etc.

<sup>247</sup> - La distance au village peut être estimée en mètre / kilomètre ou en minute / heure

## 2) Inventaire des champs de bas-fond par ordre d'importance en 2010

N° par celle	Statut*	Superficie (ha)	Culture dominante	Cultures associées ou secondaires	Aménagement		Date 1 <sup>re</sup> mise de valeur	Durée jachère	Durée de culture	localisation		
					oui (date)	non				Distance (*) village en km	Relief	types de sol
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
<b>Total</b>												

\*Statut : individuel, familial, autre (à préciser)

## 3) Inventaire des plantations en 2010

N° par celle	Statut*	Superficie (ha)	plante dominante*	plantes* associées	Bois d'œuvre ou d'ombrage	Age de la plantation	localisation			Nom du propriétaire
							Distance <sup>248</sup> village en km	Relief	types de sol	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
<b>Total</b>										

\*Statut : individuel, familial, autre (à préciser)

<sup>248</sup> - La distance au village peut être estimée en mètre / kilomètre ou en minute / heure

\***Plante dominante** : café, palmier à huile sélectionné, palmier à huile naturel, cola, cacao, banane (toutes variétés confondues), hévéa, autres (à préciser).....

#### 4) Successions culturelles sur les champs de coteau et de bas-fonds

Périodes	Successions culturelles sur les champs de coteau			Succession culturelles sur les bas-fonds		
	1 <sup>re</sup> année de culture	2 <sup>e</sup> année de culture	3 <sup>e</sup> année de culture	1 <sup>re</sup> année de culture	2 <sup>e</sup> année de culture	3 <sup>e</sup> année de culture
1984-2010						
1958-1984						
Avant 1958						

#### 5) Réserve foncière du ménage

N° par celle	Nature*	Nom quartier foncier <sup>249</sup>	Signification Nom du quartier	Mode d'acquisition*	Date	Circonstance principale d'acquisition	Durée friche/ espèce végétales dominante	Localisation		
								Distance village	Relief	type de sol
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
Total										

\***Nature** : coteau (1) ; bas-fond (2) ; Forêt/jachère (3) ; Autre à préciser (4)

\* **Mode d'acquisition** : Héritage (1) ; Don (2) ; Location (3) ; Achat (4) ; Autre à préciser (5)

\***Circonstance principale d'acquisition** : .....

<sup>249</sup>- **Nom quartier foncier** correspond à l'appellation courante (ou vernaculaire) des lieux dits (précisez signification), correspondant au découpage des grands domaines fonciers du village suivant les caractéristiques physiques, les modes de valorisation.

**6) Prêt ou location des terres effectués par les membres de l'exploitation en 2010**

N° champ	Nature*	Statut foncier*	Cultures pratiquées	Durée de campagne	Coût (si en espèce)	Condition d'exploitation*
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
Total						

\*Nature : coteau (1) ; bas-fond (2) ; Forêt (3) ; Autre à préciser (4)

Statut foncier\* : individuel (1), familial (2), lignager (3), communautaire (4), autre (à préciser) (5) :.....

Condition d'exploitation\* : location annuelle (1), interdiction de planter des plantes pérennes (2), versement des frais avant exploitation (3), location au pourcentage (4),

autres (à préciser) (5):.....

**7) Typologies des conflits fonciers selon leur nature, la durée, les protagonistes, l'ampleur, et l'organe de gestion**

N°O	Types de conflits	Age ou durée	Types de protagonistes	Ampleur ou échelle	Organe de gestion	Etat actuel du conflit
1	Intra-familiale,					
2	interfamiliale					
3	intergénérationnel					
4	inter villageois					
5	Interethnique (ou ethnoreligieuse)					
6	entre autochtones et allochtones					

8) Quelles sont les stratégies qu'utilisent les membres de votre ménage pour assurer leur appropriation foncière et limiter les risques de conflits ?

Demander aux autorités compétentes un titre de propriété foncière

Multiplication et extension des cultures pérennes (classez-les de 1 à 6)<sup>250</sup>: Café , cola , palmier à huile , banane , hévéa , autres

Migrations temporaires ou durables

Le marché de faire valoir indirect (FVI) de la terre en cultures annuelles

9) Depuis quelle année êtes-vous sur l'exploitation ? / \_\_\_\_\_ /

10) Comment avez-vous obtenu vos terres ? Héritage , Achat , Don , Autre (préciser)

:.....  
.....

11) Quel est votre statut foncier sur les terres cultivées en plantation?: Propriétaire , Locataire , Usufruitier

\_\_\_\_\_

<sup>250</sup>-Cette liste n'est qu'indicative

Autre  Préciser: .....

12) Avez-vous augmenté la surface de votre exploitation ? Oui , Non

13) Si oui, de combien d'hectare (s) ? / \_\_\_\_\_ /

14)

Pourquoi ?.....

.....

.....

.....

.....

15) En quelle(s) année(s) ?/ \_\_\_\_\_ /

16) Quel type de terre avez-vous acquis ? : Terre(s) à défricher/ Jachère , Terre(s) déjà cultivée(s) ,

Autre

(Préciser) :.....

...

17) Possédez-vous plusieurs champs ? Oui , Non .

Pourquoi ?.....

.....

.....

18) Dans l'avenir envisagez-vous d'acquérir de nouvelles terres ? oui. , Non

pourquoi ?.....

.....

.....

19) Si oui, en quelle quantité (ha)? / \_\_\_\_\_ /

20) Quel type de terre est-ce que ce sera ? Coteau , Bas-fond à hydromorphie permanente , Bas-fond à hydromorphie temporaire

21) Quel est le niveau de fertilité de vos terres ? : satisfaisante , médiocre , mauvaise

22) Quelle(s) méthode(s) employez-vous pour la conserver ou la rendre meilleure ? : Jachère , utilisation d'engrais  autre. Préciser

.....

23) Si vous pratiquez la jachère : - Pour quelle(s) raison(s) ?.....

- Pendant combien de temps ?.....

- Sur quelle(s) terre(s) ? sur les terres de coteau , dans les bas-fonds

Autres  (à préciser).....

24) Si vous utilisez des engrais : - Pour quelle(s) raison(s) ?.....

Quel(s) est (sont)-il(s) ? (Fumure , engrais chimique , autres  (préciser).....

.....

Sur quelle(s) terre(s) ? sur les terres de coteau , dans les bas-fonds

Autres  (à préciser).....

25) Classez par ordre d'importance du point de vue du revenu et de la consommation 4 cultures présentes dans votre exploitation, pour chaque cas :

N°O	Cultures par revenu	Revenu (FG)	% dans le revenu total par an
1			
2			
3			
4			

N°O	Cultures par consommation	Consommation par an (kg ; litre)	% dans la consommation totale par an
1			
2			
3			
4			

Cultures : café, palmier à huile naturel, palmier à huile sélectionné, cola, cacao, banane plantin, Banane douce, hévéa, riz, mil, manioc, taro, patate douce, (liste à compléter)

#### IV- LE CAFE

1) Depuis quand cultivez-vous le café ? (année) : / \_\_\_\_\_ /

2) Pourquoi avez-vous choisi le café ?.....  
 .....  
 .....

3) Quelle était la superficie plantée en café au début de votre installation ? \_\_\_\_\_ ha

4) Combien de pieds de café cela représentait ? : / \_\_\_\_\_ /

5) Quelles étaient les terres que vous accordiez au café, au début de votre installation ? les terres de coteau , les bas-fonds , Autres  (à préciser).....

6) Utilisez-vous des engrais pour le café ? Oui , Non

7) Si oui quels étaient-ils ?.....

8) Actuellement, comment voyez-vous l'avenir du café dans votre exploitation ? Il augmentera de superficie , la superficie n'augmentera pas , la superficie diminuerait éventuellement , Autres (préciser) .....

9) Et de façon générale ?

10) Combien possédez-vous aujourd'hui de pieds de café ? / \_\_\_\_\_ /

11) Production de café : Combien de Kilo(s) de café avez-vous produitS en :2010 ?.....kg

2009 ?.....kg

2008 ?.....kg

2007 ?.....kg

12) Quelle somme avez-vous obtenue en 2009 ?.....GNF

13) Cela vous paraît-il récompenser correctement vos efforts ? : Oui , Non

14) A partir de quel prix seriez-vous prêt à augmenter la superficie de café ?.....GNF

15) Quel prix vous fera abandonner la culture du café ? .....GNF

16) Si le prix reste tel quel, qu'envisagez-vous pour le café dans votre exploitation ?

Le remplacer ,

le maintenir mais en l'associant avec d'autre (s) culture(s) .

Lesquelles ?.....

.....

le maintenir mais sans association

réduire quand même la surface plantée .

augmenter le nombre de pieds .

autre. Préciser :.....

17) Pourquoi ce choix ?.....

.....

.....

18) A-t'il tendance à être remplacé ? Oui  Non

pourquoi ?.....

.....

.....

19) Quelle(s) est (sont) la (les) cultures (par ordre d'importance en superficie dans l'exploitation) qui le remplace (nt) ?

• Culture N° 1 :

• Culture N° 2 :

• Culture N° 3 :

• Culture N° 4 :

20) Que reprochez-vous au café ?

a) rien .

b) le revenu est insuffisant, le prix payé est trop bas .

c) le café ne donne pas bien ici, mauvaises terres pour le café .

d) la culture du café est trop compliquée



e) ce n'est pas une culture intéressante .

Pourquoi ?.....  
.....  
.....

f) autre. Préciser :.....  
.....  
.....

21) Avant votre installation y avait-il déjà des caféiers sur vos terres ? Oui , Non

22) Si oui, avez-vous remplacé certains pieds ? Oui , Non  Combien ? / \_\_\_\_\_ /

23) Depuis votre installation avez-vous remplacé des pieds de café ? Oui , Non

24) Si oui, combien ? / \_\_\_\_\_ /

25) pourquoi ?.....  
.....  
.....

26) Depuis votre installation avez-vous remarqué une maladie touchant le café ? Oui , Non

27) Si oui, lesquelles ?.....  
.....

28) Avez-vous observé des baisses de rendement pour le café ? Oui , Non

29) Si oui, en quelle année et de quelle proportion par rapport à celui que vous gagnez actuellement ? :  
en particulier ? 1/2 , 1/3, 1/4, 4/4 ; en / \_\_\_\_\_ /

30) Selon vous, quelle(s) en est (sont) la (les)  
raison(s) ?.....  
.....  
.....

31) Selon vous, que faudrait-il faire pour revenir à une production caféière  
importante ?.....  
.....

32) De quelle assistance auriez-vous personnellement besoin pour améliorer la culture du  
café ?.....  
.....  
.....

Que représente le café pour vous et pour votre  
famille ?.....  
.....  
.....

**V- LES AUTRES CULTURES**

1) Pour quelles raisons pratiquez-vous ces autres cultures sur l'exploitation ?.....  
 .....  
 .....

2) Pouvez-vous donner des quantités de production annuelle moyenne (en kg) pour chaque culture ?

N°O	Cultures	Production annuelle en sac de 120 kg	Production annuelle en bidon de 20 L	Perception sur l'évolution*
1	palmier à huile naturel			
2	palmier à huile sélectionné			
3	Cola			
4	cacao			
5	banane plantain			
6	Banane douce			
7	hévéa			
8	riz			
9	mil			
10	manioc			
11	taro			
12	patate douce			

\*Perception sur l'évolution : identique, extension ou diminution en termes de superficie.

3) Envisagez-vous d'introduire de nouvelles cultures ? Oui , Non

4) Si oui, lesquelles et pour quoi?.....  
 .....  
 .....

5) Quelles terres consacrez-vous à ces cultures actuellement ? Terres de réserve familiales , terres achetées , terres louées , terres reçues en don , terres reçues en héritage , autres (à préciser)  :.  
 .....  
 .....

6) Pratiquez-vous la complantation ? Oui , Non

7) Si oui, quelles sont les cultures concernées ?  
 .....  
 .....

Pourquoi une telle pratique ?.....  
 .....  
 .....

8) Utilisez-vous des engrais pour ces cultures ? Oui , Non

9) Si oui, combien dépensez-vous en engrais par an pour chaque culture concernée ?

N°O	Culture	Coût d'engrais (en GNF)
-----	---------	-------------------------

Annexes

1		
2		
3		
4		
Total		

Si non, pourquoi ?.....  
 .....  
 .....

10) Quel est le temps de travail pour vos quatre principales cultures ?

N°O	Culture	Temps de travail	Période	Temps de travail souhaité	Période
1					
2					
3					
4					
Total					

11) Quelles sont les cultures les plus rentables du point de vue temps de travail, prix de vente ?

N°O	Culture	Temps de travail	Qtité vendue	Prix de vente
1				
2				
3				
4				
Total				

**12) Quels sont les types de main d'œuvre que vous utilisez couramment pour la riziculture pluviale?**

Nature des travaux	Manuel				
	Type de main d'oeuvre	NbJ. De W	HJ	PU (GNF)	Dépenses (GNF)
Défrichage					
Abattage-Nettoyage					
Incinération					
Ecobuage					
Semis-labour					
Clôture					
Désherbage					
Surveillance					
Récolte					
Battage-Vannage					
Transport et stockage	-		-	-	
<b>total</b>					

*NB. Type de main d'oeuvre utilisée :*

- *familial (Fam)*
- *Groupe d'entraide (G E)*
- *salarial (contrat) (S/C)*

**13) Quels sont les types de main d'œuvre que vous utilisez couramment pour la riziculture de bas-fond?**

Nature des travaux	Manuel				
	Type de main d'oeuvre	Nb J de W	HJ	PU (GNF)	Dépenses (GNF)
Défrichage					
Pépinière					
Incinération/Nettoyage					
Défoncement					
Repiquage					
Clôture					
Désherbage					
Surveillance					
Récolte					
Battage-Vannage					
Transport et stockage	-		-	-	
<b>TOTAL</b>					

*NB. Type de main d'oeuvre utilisée :*

- *familial (Fam)*
- *Groupe d'entraide (G E)*
- *salarial (contrat) (S/C)*

**14) Liste des équipements agricoles utilisés (à compléter)**

N°	Equipements	Nombre	Durée de vie (ans)	Coût à l'acquisition (FG/unité)	Coût total (FG)	Utilisateur (H/F)
1	Machette/Coupe-coupe					
2	Hache					
3	Houe					
4	Daba					
5	Couteau/ faucille					
6	Bicyclette					
7	Moto					
8	Véhicule					
9	Pioche					
10	Pulvérisateur					
11	Pressoir à huile					
12	Décortiqueuse					
13	Aire de séchage des produits					
14	Magasin de stockage de produits agricoles					
15	Filets					
16	Nasse					
17	Etang à poissons					
18	Hangar de fumage de poissons					
19	Magasin de stockage de poissons					
20	Scie					
21	Tronçonneuse					
22	Fusil de chasse					
23	Brouette					
24	Charrette attelée					
25						
26						
27						
28						
29						
30						

**VI- LA VENTE DES PRODUITS**

1) Gestion des produits vivriers selon les différentes cultures

N°O	Cultures vivrières	Qtité produite (kg)	Qtité autoco nsom mée	%	Qtité restante		
					vente	stockage	Autres (préciser )
1							
2							
3							
4							

2) Si les surplus sont vendus, où sont-ils vendus ? Dans le voisinage , Sur le marché hebdomadaire , (donner le nom du marché) : .....

Autre (préciser) : .....

3) Qui effectue la vente ?.....

4) Sont-ils achetés par des grossistes ? Ou  non

5) Si oui, où sont-ils par la suite revendus ?.....

6) L'existence d'un marché urbain relativement important vous a-t-il influencé à faire du vivrier susceptible d'être revendu ? Oui  non

7) Si oui, pourquoi ?.....

.....

8) Avec l'argent tiré de la vente des produits vivriers que faites-vous ?

- achat de nourriture
- achat de vêtements
- achat ménagers (équipements pour la maison)  (les citer) : .....

.....

- achats productifs (en vue d'améliorer les productions : matériel , engrais , intrants )
- scolarisation des enfants
- remboursement de prête (s)
- achats matériaux le construction
- autre. Préciser  : .....

.....

9) Avec l'argent tiré de la vente du café que faites-vous ?

achat de nourriture

achat de vêtements

achats ménagers   
(citer).....

achats productifs . Quels sont-ils ?.....  
.....  
.....

scolarisation des enfants

remboursement de prêt (s)

autre. Préciser :.....  
.....  
.....

10) Les activités extérieures à l'exploitation, vous rapportent-elles ? Oui  non

11) Si oui, est-ce un revenu fixe par mois Oui  non  De combien est-il ? / \_\_\_\_\_ FG/

Que faites-vous avec cet argent ?

- achat de nourriture
- achat de vêtements
- achats ménagers . Quels sont-ils ? .....
- .....
- achats productifs . Quels sont-ils ? .....
- .....
- scolarisation des enfants
- remboursement de prêt (s)
- Prise en charge sanitaire de la famille
- autre. Préciser :

**Date**.....

**Enquêteur**.....

## **Fiche d'informations 3 : Guide d'entretien sur le foncier**

### **3.1- Procédures d'accès à la terre et son appropriation**

Que représente pour vous la terre (l'espace) ? Quels sont les différents statuts que peut avoir la terre et pour quelle circonstance ?

Comment accède-t-on à la terre, comment on se l'approprie dans votre coutume ? (Identifier et décrire les types de droits fonciers reconnus dans la coutume : droit de propriété, droit d'usage ou d'usufruit, droit d'héritage et les modes d'accès à ces droits : droit de hache, donation, prêt/emprunt,....).

Comment fonctionne le système d'héritage foncier ? (Comprendre si les filles et les garçons ont traditionnellement les mêmes droits d'héritage foncier et dans quelles conditions les compromis sont consentis).

Comment fonctionne ce système dans le cas d'une famille monogame ou polygame ? (Comprendre le mode de gestion des terres selon ces deux formes de famille à travers le mode de gestion de répartition et de transmission des terres).

Décrire et analyser les transactions foncières selon les principes coutumiers et les pratiques observées (prêt, donation, location, vente,...). Qui sont les acteurs principaux et les types de transactions qu'on pratique ? Font-elles objet ou non d'écrit et quels en sont les avantages et les inconvénients ?

### **3.2- Evolution du système foncier**

Qu'est-ce qui a changé dans les pratiques foncières chez vous (accès, appropriation, transmission,...) ?

Comment s'est-il opéré ce changement à votre niveau et pourquoi ?

Quels sont les facteurs et les dates charnières déterminants de ces changements ?

Depuis quand vivez-vous ce changement ?

Cela entraîne-t-il des problèmes dans la gestion foncière de votre famille ? Dites-nous, s'il vous plaît, quelques exemples concernant :

- votre famille,
- deux familles de votre connaissance,
- deux villages de votre connaissance.



Identifier les contraintes sociales et les conflits fonciers (du village, de la famille)

Dans quelles circonstances ces problèmes deviennent particulièrement difficiles ?

Vous sentez-vous en insécurité foncière face à ces problèmes que vous venez d'exposer ?

Quels sont selon vous, les facteurs qui expliquent ces changements ainsi que les problèmes qui en découlent ?

### **3.3- Les stratégies d'adaptation et de sécurisation foncières**

Quels sont selon vous, les principales stratégies courantes utilisées actuellement chez vous pour s'approprier la terre et éviter des tensions ou conflits liés à la terre (sécurisation par le titre foncier, les contrats fonciers, les plantation pérennes, etc.) ?

Comment faites-vous pour assurer votre sécurité foncière ?

Les plantations pérennes jouent-elles un rôle important pour la sécurisation de vos droits fonciers ?

Quelles sont les cultures pérennes souvent utilisées dans ce sens par les populations de chez vous ?

Pouvez-vous nous parler de votre expérience personnelle dans ce sens ?

Quelle est la particularité des plantations de café dans ce sens ?

Les plantations de café sont de plus en plus nombreuses et parfois éloignées du village. Cela est-il parce que le café rapporte plus d'argent aux planteurs ou parce qu'elle semble plus efficace dans la réduction des conflits fonciers ? Comment ?

En dehors de la caféiculture, dites nous s'il y a d'autres stratégies de sécurisation foncières fréquemment utilisées par les populations.

### **3.4- Mécanismes de gestion des conflits fonciers**

*Pour un jugement/arrangement, on aura besoin d'aborder avec les organes de gestion (et éventuellement avec les tiers pertinents), les aspects suivants dans les procédures de résolution :*

- 1) Exposé contradictoire et public par les protagonistes de leurs versions du fait ;

- 2) Visite sur le terrain et écoute des versions de témoins ;
- 3) Confrontation des différentes versions en vue de l'établissement de la vérité ;
- 4) Le déroulement de la prise de décision :
  - Comment ?
  - Par qui ?
  - A l'amiable ?
  - Quelle (s) sanction (s)
- 5) Votre perception de la procédure de jugement/arrangement du conflit?
- 6) Récurrence des problèmes ?
- 7) Tenue d'un PV en guise de référence ?
- 8) Perception de la résolution par la population ?

## **Fiche d'informations 4 : Guide d'entretien destiné à quelques membres des ménages agricoles caféiculteurs**

### **4.1- Position sociale de l'enquêté et son accès aux ressources foncières à travers**

- Le lien de parenté avec le chef de ménage ;
- La position sociale dans l'accès et l'appropriation des terres de la famille : très favorable, peu favorable, défavorable (insister sur le pourquoi de cette situation) ;
- Les stratégies qu'il développe pour améliorer cette situation si elle défavorable ;
- sa perception de la gestion que font les chefs, des ressources foncières (le mode de répartition/affectation est-il correct ? quels en sont les principaux critères ? Sont-ils égaux, inégaux ? comment le sont-ils et pourquoi ?
- décrire la répartition des activités de production au sein de l'unité familiale et le mode de gestion des résultats de la production en nature et/ou en espèce (qui sont les favoris et les malheureux dans ce mode de gestion ?)
- sa perception sur sa propre situation au sein de la famille (aimé ou mal aimé, favorisé ou défavorisé dans l'accès aux ressources de la famille dont les terres de culture...), de sa famille au sein du lignage, de son lignage dans la communauté villageoise.
- Les marges de manœuvre qu'exploite l'intéressé pour améliorer sa situation sociale et économique ?

### **4.2- Les bases et les mécanismes traditionnels du système de mariage**

- Le choix du conjoint (par qui, comment et pourquoi) ;
- Le rôle des aînés, parents et grands parents dans le processus d'alliance (mariage)
- Modes et mécanismes de compensation matrimoniale ;
- Temps entre les fiançailles et la date de la dot ;
- Coût et éléments symboliques de la dot ;
- Avantages et limites de ce type de fonctionnement socio-économique des communautés en termes social, économique et de ressource foncière pour les chefs de famille, les aînés, les cadets les jeunes les filles et les garçons, les neveux

### **4.3- Conditions et mécanismes d'autonomisation des jeunes**

- Comment les jeunes acquièrent-ils leur autonomie dans votre société selon la coutume vis-à-vis des parents ?
- Quels sont les principaux facteurs qui entrent en jeu dans ce processus d'autonomisation des jeunes ?
- (accès à la terre, le travail pour les aînés, charges sociales, mariage)
- A quel âge accède-t-on souvent à cette autonomie de par le passé ?
- Les conditions de prise d'autonomie sont-elles valables pour les garçons et les filles ? Si non quelles en sont les particularités entre les deux catégories ?
- Qu'est-ce qui a changé aujourd'hui dans les normes de prise d'autonomie par rapport au passé ?
- Quelle est la place de la terre agricole dans le contexte d'autonomisation des garçons ?
- Le caféiculture joue-t-elle un rôle particulier dans la consolidation de votre autonomie ?
- Comment se manifeste pour vous l'efficacité du caféier dans la construction de votre autonomie en termes d'accumulation foncière de création des revenus ?

### **4.4- Bases et mécanismes actuels du système de mariage**

- Si ces bases traditionnelles ont connu des changements, décrivez-les. Quels en sont les causes/facteurs principaux et leurs conséquences pour les personnes de statut social vulnérable ?

- Vous sentez-vous faire partie de ces personnes défavorisées ? pourquoi et comment (donner des exemples concrets vous concernant.
- Les marges de manœuvre qu'exploite l'intéressé pour s'autonomiser efficacement sur les plans économique, matériel et foncier vis-à-vis mécanismes de domination ou de contrôle des chefs de famille, des aînés....?

**4.5- Place des plantations pérennes dans les rapports et systèmes de production**

- Comment est-il devenu propriétaire de plantation de café et qu'est-ce qui explique son attachement à cette culture (si c'est le cas) par rapport à d'autre culture comme le palmier à huile sélectionné, l'hévéa, kolatier,.....

Par ordre de priorité, classez les raisons qui vous motivent à faire la caféiculture (Expliquez ces raisons avec détails):

- o les raisons économiques
- o foncières
- o socioculturelles,
- o Patrimoniales
- Parlez nous de quelques détails à propos des enjeux liés à l'extension/multiplication des plantations

**NB.** Visite de domaines en vue de faire un schéma de l'organisation spatiale des systèmes de culture au sein de l'exploitation et d'analyser les enjeux des modes d'occupation et de gestion intergénérationnels des terres.

**Date.....2011**

**Enquêteur :.....**

### Fiche de codification 1 : CODIFICATION DES DONNES PRIMAIRES COLLECTEES SUR LE TERRAIN

RUBRIQUES	N°_QUESTI ON	PAGE	IDEES	CODES/VARI ABLES	Val eur s Co des
IDENTIFICATION	3	1	Sexe de l'enquêté: - Masculin - Féminin	M F	1 2
	2	1	Lignage d'appartenance : - Loua - Lamah - Haba - Dramou ou Delamou - Gbamou ou Sagno - Kolié ou Koulémou - Koïvogui - Grovogui - Sropogui - Béavogui - Onivogui - Dopavogui - Goépogui - Bilivogui - Povogui - Théro - Soumaoro - Douno - Kpakpavogui - Tolno - Kamano - Tenguiano - Ouendéno - Millimono - Koundouno - Tèdouno - Iffono - Chérif - Léo - Ouamouno - Fansinadouno - Kambadouno - Mara - Mansaré - TOURE - Tounkara - Traoré - Doumbouya	Loua Lamah Haba Dramou ou Delamou Gbamou ou Sagno Kolié ou Koulémou Koïvogui Grovogui Sropogui Béavogui Onivogui Dopavogui Goépogui Bilivogui Povogui Théro Soumaoro Douno Kpakpavogui Tolno Kamano Tenguiano Ouendéno Millimono Koundouno Tèdouno Iffono Chérif Léo Ouamouno Fansinadouno Kambadouno Mara Mansaré TOURE Tounkara Traoré Doumbouya	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38
	4	1	L'âge de l'enquêté	Age	
	5	1	L'ethnie de l'enquêté :	Ethnie	

## Annexes

			Kissi Lélé Kouranko Malinké Peuhl Soussou Toma Toma-manian Kpèlè Manon Konianké Autre	Kissi Lélé Kouranko Malinké Peuhl Soussou Toma Toma-manian Kpèlè Manon Konianké Autre	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
	6	1	Statut du lignage d'appartenance de l'enquêté : - Fondateur du village - Neveu - Chef du village - Chef de terre - Etranger - Autre (prêtre tradi, guériss. Tradi)	Statut_lignage  Fondateur Neveu Chefvillage Chef terre Etranger Autre	1 2 3 4 5 6
	7	1	La religion de l'enquêté : - Religion traditionnelle - Christianisme - Islam - Autre	Religion Religiontrad Chrétien Musulman Autre	1 2 3 4
	8	1	Situation matrimoniale de l'enquêté : - Marié - Célibataire - Veuf - Divorcé	Situat_matri Marié Célibataire Veuf Divorcé	1 2 3 4
	9	1	Statut des enquêtés mariés : Polygame Monogame	Statenqmariés Polygame Monogame	1 2
	10	1	Nombre d'épouses - Chef menage femme - Chef menage homme	Nb_conjoints Cheffem Chefhom (nombre) :	0 ....
	11	1	Nombre d'enfants de l'enquêté	Nb_enfts	...
	12	1	Nombre d'enfants scolarisés de l'enquêté	Enftsscol	...
	13	1	Taille démographique de l'exploitation :	Taildemoexpl	...
			Nombre d'actifs dan le méhage	Actifmenag	...
	14	1	Niveau d'instruction de	Niv_étude	

## Annexes

			l'enquêté: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun</li> <li>- Primaire</li> <li>- Secondaire</li> <li>- Universitaire</li> <li>- Professionnel</li> <li>- Ecole coranique</li> </ul>	Aucun Primaire Secondaire Universitaire Professionnel Ecole coranique	0 1 2 3 4 5
	15	1	Activités principale et secondaires de l'enquêté : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture</li> <li>- Vente ou commercialisation de produits agricoles</li> <li>- Artisanat spécialisé (maçonnerie, menuiserie, mécanique, cordonnerie, soudure, électricité, etc)</li> <li>- Fonctionnaire du secteur public ou privé</li> <li>- Elevage</li> <li>- Chasse et pêche</li> <li>- Elève, Etudiants</li> <li>- aide de santé, AVG</li> <li>- Chauffeur</li> <li>- Engéniste</li> </ul>	Agriculture Ventprodagr  Artispécialisé  Fonctionpupr  Elevage Chasse et pêche Elève, Etudiants Chauffeur Engeniste	1 2  3  4  5 6 7 8 9
Activités principale et secondaires	16	1	Raison de pratiquer une autre activité hors de l'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le revenu monétaire</li> <li>- Diversification des sources de revenu monétaire (en vue d'éviter les endettements)</li> <li>- Pour assurer la sécurité alimentaire de la famille</li> <li>- Pour assurer la sécurité alimentaire et financière de la famille</li> <li>- Diversification</li> </ul>	Rpaahex  Augrevmoné Divsourcerev  Sécuriali  Securialifinanc e  Divalisrevmon e  Hospita  Avenirenfts Soulageffalifa m  Ambitpolitq	  1 2  3  4 5 6 7 8  9 10

Annexes

			<p>alimentaire et de sources de revenu monétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour concrétiser mon hospitalité à l'égard des étrangers et des voisins</li> <li>- Pour préparer l'avenir des enfants</li> <li>- Pour soulager mes efforts alimentaire pour ma famille (l'activité principale étant extra-agricole)</li> <li>- Ambition politique</li> <li>- Nécessité de service socio-communautaire (Accoucheuse villageoise, aide de santé, autorité locale)</li> <li>- Insuffisance des terres de culture</li> <li>- Pour l'entretien des plantations</li> <li>- Source essentiel de revenu (il s'agit des activités extra-agricoles qui rapportent bien de l'argent mais qui sont exercées occasionnellement : artisanat spécialisé)</li> <li>- Autre : Activité en phase de démarrage et inproductive</li> </ul>	<p>Nessecitservso</p> <p>Insuftercult Entretplanta Sourceesrev</p> <p>Actidémmainpro d</p>	<p>11 12 13</p> <p>14</p>
Activités principale et secondaires	16	1	Pas de raison de pratiquer une autre activité hors de l'exploitation	Par	0
Activités principale et secondaires	17	1	<p>Déplacement hors de l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui</li> <li>- Non</li> </ul>	<p>Dhex</p> <p>O</p> <p>N</p>	<p>1</p> <p>2</p>



## Annexes

Activités principale et secondaires	18	1	Zone d'activité hors exploitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le village de résidence</li> <li>- Dans un village voisin</li> <li>- Chef-lieu de la CR d'appartenance</li> <li>- Localité d'une autre CR</li> <li>- Chef-lieu préfecture d'origine</li> <li>- Autre ville de la Guinée Forestière</li> <li>- Ville de la Haute Guinée</li> <li>- Ville de la Moyenne Guinée</li> <li>- Ville de la Basse Guinée</li> <li>- Conakry</li> </ul>	Zahex Dans le village de résidence..... . Dans un village voisin..... ..... Chef-lieu de la CR d'appartenanc e Localité d'une autre CR..... Chef-lieu préfecture d'origine Autre ville de la Guinée Forestière. Ville de la Haute Guinée..... ... Ville de la Moyenne Guinée..... Ville de la Basse Guinée..... ... Conakry..... ..... ...	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Activités principale et secondaires	18	1	Durée de l'activité hors de l'exploitation : - Nombre de mois dans l'année	Dact_Nbmois	...
Situation des membres de l'exploitation et activités	II	2	Statut résidentiel : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résident permanent</li> <li>- Résident saisonnier (6 mois de présence par exemple)</li> <li>- Non résident</li> </ul>	statut R Pemanet Saisonnier Nonresidt	1 2 3
Situation des membres de l'exploitation et activités	II	2	Lien de parenté par rapport au chef de ménage (famille) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef</li> <li>- Epouse</li> <li>- Co-épouse</li> <li>- Fils/fille</li> </ul>	Chef Epouse Co-épouse Fils/fille Neveu	1 2 3 4 5

## Annexes

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Neveu</li> <li>- Nièce</li> <li>- Oncle</li> <li>- Cousin/cousin</li> <li>- Belle-mère</li> <li>- Belle-sœur</li> <li>- Beau-père</li> <li>- Gendre</li> <li>- Frère/soeur</li> <li>- Belle-fille</li> <li>- Père/mère</li> <li>- Tante</li> <li>- Petits enfants</li> <li>- Marâtre</li> <li>- Autre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nièce</li> <li>Oncle</li> <li>Cousin/cousin</li> <li>Belle-mère</li> <li>Belle-sœur</li> <li>Beau-père</li> <li>Gendre</li> <li>Frère/soeur</li> <li>Belle-fille</li> <li>Père/mère</li> <li>Tante</li> <li>Petits enfants</li> <li>Marâtre</li> <li>Autre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6</li> <li>7</li> <li>8</li> <li>9</li> <li>10</li> <li>11</li> <li>12</li> <li>13</li> <li>14</li> <li>15</li> <li>16</li> <li>17</li> <li>18</li> <li>19</li> </ul>
Situation des membres de l'exploitation et activités	II	2	Activité principale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture</li> <li>- Vente ou commercialisation de produits agricoles</li> <li>- Artisanat spécialisé (maçonnerie, menuiserie, mécanique, cordonnerie, soudure, électricité, etc)</li> <li>- Fonctionnaire du secteur public ou privé</li> <li>- Autre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acté pale</li> <li>Agriculture</li> <li>Ventprodagr</li> <li>Artispécialisé</li> <li>Fonctionpupr</li> <li>Autre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> <li>4</li> <li>5</li> </ul>
Situation des membres de l'exploitation et activités	II	2	Activité secondaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture</li> <li>- Vente ou commercialisation de produits agricoles</li> <li>- Artisanat spécialisé (maçonnerie, menuiserie, mécanique, cordonnerie, soudure, électricité, etc)</li> <li>- Fonctionnaire du secteur public ou privé</li> <li>- Autre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acté second</li> <li>Agriculture</li> <li>Ventprodagr</li> <li>Artispécialisé</li> <li>Fonctionpupr</li> <li>Autre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> <li>4</li> <li>5</li> </ul>
Situation des membres de l'exploitation et activités	II	2	Stuation matrimoniale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marié</li> <li>- Célibataire</li> <li>- Veuf</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Situat_matri</li> <li>Marié</li> <li>Célibataire</li> <li>Veuf</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> </ul>

## Annexes

			- Divorcé	Divorcé	4
Situation des membres de l'exploitation et activités	II	2	Age de mariage	age_M	...
Situation des membres de l'exploitation et activités	II	2	Superficie de la caféière individuelle (ha)	Sup_caf_ind	...
Situation des membres de l'exploitation et activités	II	2	Superficie de la caféière familiale (ha)	Sup_caf_fam	...
SITUATION AGRICOLE ET FONCIERE DU MENAGE : Champs de coteau 2009_2010	1	3	Superficie du champ n°1	Sup_champ1	...
SITUATION AGRICOLE ET FONCIERE DU MENAGE : Champs de coteau 2009_2010	1	3	Superficie du champ n°2	Sup_champ2	...
SITUATION AGRICOLE ET FONCIERE DU MENAGE : Champs de coteau 2009_2010	1	3	Superficie du champ n°3	Sup_champ3	...
	1	3	Statut des champs ou plantation : - Individuel - Familial - Villageois - Groupement	Statcham/plant Ind  Fam Villag Groupt	1  2 3 4
SITUATION AGRICOLE ET FONCIERE DU MENAGE : Champs de coteau 2009_2010	1	3	Superficie du champ n°4	Sup_champ4	...
SITUATION AGRICOLE ET FONCIERE DU MENAGE : Champs de coteau 2009_2010	1	3	<b>Culture dominante :</b> - Riz - Mil - Manioc - Taro Patate douce	Culture dom Riz Mil Manioc Taro Patatedouce	8 9 10 11 12
SITUATION AGRICOLE ET FONCIERE DU MENAGE : Champs de coteau	1	3	<b>Culture associées :</b> - Pas de culture associée - Maïs - manioc	Cult_asso Pas de culture associée maïs manioc	0 1 2 3

## Annexes

2009_2010			<ul style="list-style-type: none"> <li>- mil</li> <li>- gombo</li> <li>- sésame</li> <li>- piments</li> <li>- oignon</li> <li>- tomate</li> <li>- épinard</li> <li>- Haricot</li> <li>- Melon</li> <li>- Patate</li> <li>- Ccc ?</li> <li>- Arachide</li> <li>- Taro et patate</li> <li>- Légumineuses et quelques céréales associées ou non au riz (gombo, piment, concombre, tomate, melon, sésame, maïs, mil, sorgho, fonio ...)</li> <li>- Mise en jachère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mil</li> <li>gombo</li> <li>sésame</li> <li>piments</li> <li>oignon</li> <li>tomate</li> <li>épinard</li> <li>Haricot</li> <li>Melon</li> <li>Patate</li> <li>Ccc ?</li> <li>Arachide</li> <li>Taro et patate</li> <li>Légumineuses et céréales</li> <li>Jachère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4</li> <li>5</li> <li>6</li> <li>7</li> <li>8</li> <li>9</li> <li>10</li> <li>11</li> <li>12</li> <li>13</li> <li>14</li> <li>15</li> <li>16</li> <li>17</li> </ul>
SITUATION AGRICOLE ET FONCIERE DU MENAGE : Champs de coteau 2009_2010	1	3	Durée de la jachère en années	Durjach (Nb. années)	...
SITUATION AGRICOLE ET FONCIERE DU MENAGE : Champs de coteau 2009_2010	1	3	Durée de culture en année	durcult (Nb anéen)	...
	1	3	Distance par rapport au village	distvil	...
	1	3	Type de sol : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sol forestier</li> <li>- Sol feralitique</li> <li>- Sol sableux</li> <li>- Sol gravillonnaire</li> <li>- Sol brun</li> <li>- Sol hydromorphe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>typ_sol</li> <li>Sol forestier</li> <li>Sol feralitique</li> <li>Sol sableux</li> <li>Sol gravillonnaire</li> <li>Sol brun</li> <li>Sol hydromorphe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> <li>4</li> <li>5</li> <li>6</li> </ul>
	2	3	Superficie des champs de bas-fond en 2010	Sup_chp_bf1	...
	2	3	Relief : <ul style="list-style-type: none"> <li>- montagne</li> <li>- colline</li> <li>- plaine</li> <li>- vallée (bas-fond)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relief</li> <li>montagne</li> <li>colline</li> <li>plaine</li> <li>vallée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> <li>4</li> </ul>

## Annexes

	2	3	Bas-fond aménagé ? Date d'aménagement	Date amgt	...
	2	3	Bas-fond non aménagé ? - Non	N	0
	2	3	Date de première mise en valeur	Date_1 <sup>re</sup> mv	...
	3	4	Plante dominante : - Café - Palmier à huile naturel - Palmier à huile sélectionné - Cola - Cacao - Banane plantain - Banane douce - Hévéa - Avocat - Raphia - Orange - Ananas - Palmier sélectionné et banane plantain	plante dom Café Palmhuilnat Palmhselect Cola Cacao Bananplant Banandouce Hévéa Avocat Raphia Orange Ananas Palmhselect+b ananplant	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
	3	4	Plantes associées - Café - Palmier à huile naturel - Palmier à huile sélectionné - Cola - Cacao - Banane plantain - Banane douce - Hévéa - Pas de plante associée - Orange - Avocat	Plante asso Café Palmhuilnat Palmhselect Cola Cacao Bananplant Banandouce Hévéa Pas de plante associée Orange Avocat	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
	3	4	L'âge de la plantation	âge plantat°	...
Reserve foncière	3	4	Circonstance principale d'acquisition de la terre : - Décès du père de famille - Première fondation foyer conjugal - Propre demande	Circpal_acquisit° Décès_père Mariage Demande	1 2 3
Conflits fonciers	7	6	Typologie des conflits fonciers (types de) : - Conflit intra-familial - Conflit inter-familial	Types intra-familial inter-familial intergénérationnel intervillageois	1 2 3 4 5

Annexes

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflit intergénérationnel</li> <li>- Conflit intervillageois</li> <li>- Conflit interethnique (ou ethnico-religieux)</li> <li>- Conflit entre autochtone et allochtone)</li> </ul>	ethnico-religieux autochtone et allochtone	6
Conflits fonciers	8	6	Age ou durée des conflits fonciers	Age_conflits	...
Conflits fonciers	8	6	Types de protagonistes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de conflits ni protagoniste</li> <li>- Père et fils</li> <li>- Villages voisins</li> <li>- Co-épouses</li> <li>- Frères et sœurs</li> <li>- Deux familles</li> <li>- Frères</li> </ul>	Pas de conflits Père et fils Villages voisins Co-épouses Frères et sœurs Deux familles Frères	0 1 2 3 4 5 6
Conflits fonciers	8	6	Echelle du conflit (étendue de l'espace où se produit et se résout le conflit) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de conflit (pas échelle)</li> <li>- Dans le village</li> <li>- Chef-lieu de la CR</li> <li>- Préfecture</li> <li>- Région</li> </ul>	Ech_conflit  Pas échelle Local CR Préfecture Région	0 1 2 3 4
Conflits fonciers	8	6	Organes de gestion du conflit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'organe de gestion (pas conflits)</li> <li>- Conseil de famille</li> <li>- Autorités villageoises (organe mixte de gestion composé du conseil des sages, bureau de secteur ou district)</li> <li>- Autorités de la CR/SP</li> <li>- Autorités préfectorales</li> <li>- Autorités régionales</li> </ul>	org_gestion Pas d'organe de gestion Conseil_fam Autoritvil  Autorit CR Autoritpref Autoritregion	0 1 2  3 4 5

Annexes

Conflits fonciers	8	6	Etat actuel du conflit : - En cours - Fini	Etat actuel du conflit En cours Fin	1 2
Conflits fonciers	8	6	Stratégies pour éviter et limiter les risques de conflits fonciers : - Cultiver régulièrement les parcelles en riz ou autres cultures vivrières - Demander aux autorités compétentes un titre de propriété foncière - Multiplication et extension des cultures pérennes (café, cola, palmier à huile sélectionné, hévéa, autre culture) - Migration temporaire ou durable - Marché de faire valoir indirect de la terre en cultures annuelles - Stratégie mixte meculp+migtem dur - Stratégie mixte Tpfoncière+meculp	Serlcf  Rizic_autrcult vivri Tpfoncière  Meculp :  Migtemdur FVI  Meculp+migtemdur Tpfoncière+meculp	0 1 2  3 4 5 6
EXPLOITATION AGRICOLE	9	7	Date d'installation sur l'exploitation	Instalexp	...
	10	7	Mode d'acquisition des terres de l'exploitation agricole du ménage : - Héritage - Achat - Don - Droit de hache	Moacquiterres  Héritage Achat Don Droit de hache	1 2 3 4
	11	7	Statut foncier de l'exploitant sur les terres  - Propriétaire - Locataire	Statfonexpl  Propriétaire Locataire Usifruitier	1 2 3

## Annexes

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usfruitier</li> <li>- Autre</li> </ul>	Autre (contrat au % de la parcelle, ...)	4
	12	7	Augmentation de la surface de l'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui</li> <li>- Non</li> </ul>	Augsurexp O N	1 2
	15	7	Année d'augmentation de la surface de l'exploitation	Anaugexp	...
	16	7	Type de terre acquise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terre à défricher</li> <li>- Jachère</li> <li>- Terre déjà cultivée</li> <li>- Autre</li> </ul>	Typteracq Terre à défricher Jachère Terre déjà cultivée Autre	1 2 3 4
	17	7	Disposition de plusieurs champs ou non : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui</li> <li>- Non</li> </ul>	Oui Non	1 2
	17	7	Raison de disposer plusieurs champs ou non <ul style="list-style-type: none"> <li>•Plusieurs champs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- famille nombreuse</li> <li>- revenu issu des plantations est faible</li> <li>- source de revenu monétaire importante</li> <li>- grand héritage foncier</li> <li>- Soutien de la famille</li> <li>- Locations annuelles des terres</li> <li>- Grand propriétaire foncier et riche</li> </ul> </li> <li>•Pas plusieurs champs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- domaine insuffisant</li> <li>- enfants autonomes</li> <li>- poids de la vieillesse</li> <li>- Convoitise des belles sœurs sur les terres héritées de mon mari</li> </ul> </li> </ul>	Raison_1  Famnomb revplanfaib revmoimpt grdhérfonc soutfam locanterre grdprofonrich  dominsuf enfauto vieillesse convbels  malade prioplanta priopticommt er  étranger nevil Célibataire Manque de moyen	1 2 3 4 5 6 7  1 2 3 4  5 6 7  8 9 10 11



Annexes

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Malade</li> <li>- Priorité aux plantations</li> <li>- Priorité aux petits commerces par manque de terre pour ma belle famille</li> <li>- Etranger</li> <li>- Lignage neveu du village</li> <li>- Célibataire</li> <li>- Manque de moyen</li> </ul>		
			Acquisition de nouvelles terres à l'avenir	nouvterav	...
	18	7	<p>Raison d'acquisition ou non de nouvelles terres à l'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de nouvelles terres <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la taille de famille (présentement ou à l'avenir)</li> <li>- Faible revenu agricole actuel</li> <li>- Soutien de la famille</li> <li>- Augmentation du revenu agricole</li> <li>- Soutien scolaire des enfants (pour leur avenir)</li> <li>- Pour l'honneur et le prestige social</li> <li>- La terre est la principale ressource productive agricole</li> </ul> </li> <li>• Non acquisition de nouvelles terres <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de terre de réserve</li> <li>- enfants autonomes</li> <li>- poids de la vieillesse</li> <li>- non nécessaire, grand héritage</li> </ul> </li> </ul>	Raison_2	
				augtailfam	1
				fairevaact	2
				soutfam	3
				augrevagr	4
				soutscol	5
				honepres	5
				terprodtive	6
				mqeterese	1
				enfauto	2
				vieillesse	3
				non nécessaire	4

## Annexes

			foncier		
	20	7	Nature de la terre à acquérir à l'avenir : - Coteau - Plaine - Bas-fond	Natterre Coteau Plaine Bas-fond	1 2 3
	21	7	Niveau de fertilité des terres de l'exploitation : - Satisfaisante - Médiocre - Mauvaise	Nivfertterre Satisfaisante Médiocre Mauvaise	1 2 3
	22/23	7	Méthode de conservation ou d'amélioration : - Pratique de la jachère - Apport d'engrais chimique	Methconamé Pjachère Apengrais	1 2
	23 (suite)	7	Nature de la terre concernée par la méthode de conservation ou d'amélioration de la fertilité : - Coteau - Bas-fond - Autre	Terconcerné  Coteau Bas-fond Autre	  1 2 3
CAFEICULTURE	1	8	Date du début de la culture du café	datdebucafé	...
	2	8	Raison du choix de la culture du café : - Source de revenu - Le caféier a une diversité de fonctions (source de revenu monétaire, appropriation foncière) - La caféiculture est un héritage culturel qui nous a été légué par nos ancêtres - Plante de sécurisation foncière Plante de prestige et promotion sociaux	Raichoixcaf Sourcerev Revaprofondie  Cafheritculture 1 Sécurisafoncière Prestigesocial	1 2  3 4 5
	3	8	Superficie plantée en café lors de l'installation	sup_début	...
	4	8	Nombre de pieds de café plantés au début	Nbpiedeut	...
	6	8	Utilisation des engrais pour le café : - Oui	Udengcaf Oui Non	1 2

## Annexes

			- Non		
	7	8	Type d'engrais utilisé pour le café : - Engrais chimique - Fumure - Autre	Typ_engrais Engrais chimique Fumure Autre	1 2 3
	8	8	Perception sur l'avenir de la caféiculture en termes d'espace : - Il augmentera de superficie - Il n'augmentera pas de superficie - Il diminuerait éventuellement	Percafesp  Supaug Identique Dimeventuel	1 2 3
	10	8	Nombre total actuel des pieds de café	Nbtotcaf	...
	11	8	Production de café	Production de café	...
	12	8	Revenu issu du café en 2009	Revcaf_09	...
	13	8	Revenu satisfaisant : - Oui - Non	Revsatis ? O N	1 2
	14	8	Prix motivant pour l'augmentation de la superficie du café	Prix_augsupcaf	...
	15	8	Prix démotivant pour l'augmentation de la superficie du café	Prixdémotiv	...
	16	8	Perception sur la caféiculture par rapport au prix actuel : - le remplacer - le maintenir en l'associant avec d'autres cultures - le maintenir sans association (en culture pure) - Réduire quand même la surface plantée - Augmenter le nombre de pieds	Percafprix_act  Remplacer Maintasso  Maintpur  Réduire Augnbpieds	1 2 3 4 5
	17	9	Raison de ce choix (perception quest°16) : - Prix du café satisfaisant - Garantir ma sécurité financière - Augmentation	Raison_3 Prixsatisfaisant Sécuritéfinancière Augpouvachat Rendcafaible Augprodvitépa	1 2 3 4 5 6

## Annexes

			du pouvoir d'achat - Faible rendement du café - Pour augmenter la productivité de la parcelle - Espoir d'augmentation éventuelle du prix du café - Itinéraire facile de la caféiculture - Pas besoin d'autre culture - Diversification des sources de revenu monétaire - Prix trop bas - Manque de moyen financier pour l'entretien des plantations de café - Le café est pour moi un élément culturel - Soutien de la famille	rcel Espaugevprica f Itinéfacilcaf Pabesoautre cult Diversifsource rev Prixtropbas Mqemoentreti encaf Caractculturel Soutfam	7 8 9 10 11 12 13
	18	9	Raison du remplacement des pieds de café sur l'exploitation : - Vieillesse - Maladie (suite aux attaques de chenilles, les feuilles jaunissent et les pieds meurent) - Vieillesse et maladies	Raison_4 Vieillesse Maladie Vieillesse et maladie	1 2 3
	19	9	Cultures de remplacement : - Palmier à huile naturel - Palmier à huile sélectionné - Cola - Cacao - Banane plantain - Banane douce - Hévéa..... .....	Cultures de remplacement Palmhuilnat Palmhselect Cola Cacao Bananplant Banandouce Hévéa Riz Mil Manioc	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

## Annexes

			<p>.....</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Riz</li> <li>- Mil</li> <li>- Manioc</li> <li>- Taro</li> <li>- Patate douce</li> <li>- Pas de culture de remplacement</li> </ul>	<p>Taro Patate douce Pas de culture de remplacement</p>	<p>12 13</p>
	20	9	<p>Reproches au café :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rien</li> <li>- Prix trop bas</li> <li>- Rendement faible</li> <li>- La culture du café est trop compliquée</li> <li>- Ce n'est pas une culture intéressante</li> <li>- Autre (à préciser)</li> </ul>	<p>Reprochecaf Rien Prixtropbas Rendfaible Cafécultcompl iké Noninterest -----</p>	<p>1 2 3 4 5 6</p>
	21	9	<p>Des caféiers avant l'installation sur l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui</li> <li>- Non</li> </ul>	<p>Cafavinstalexp l O N</p>	<p>1 2</p>
	23	9	<p>Nombre de pieds de café depuis votre installation</p>	Nbcafinstal	...
	23 (suite)	9	<p>Nombre de pieds de café remplacés depuis l'installation de l'enquêteur sur l'exploitation</p>	cafremdpusin stal	...
	25	9	<p>Raison du remplacement des caféiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vieillesse</li> <li>- maladie (suite aux attaques de chenilles, les feuilles jaunissent et les pieds meurent)</li> </ul>	<p>Raison_5 Vieillesse Maladie</p>	<p>1 2</p>
	26-27	9	<p>Maladies du café constatées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attaques d'insectes</li> <li>- Autres maladies</li> </ul>	<p>Maladiecaf Attaqinsects Autmal</p>	<p>1 2</p>
	28	9	<p>Baisse de rendement du café :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui</li> <li>- Non</li> </ul>	<p>Baisserend O N</p>	<p>1 2</p>

## Annexes

	29	9	Proportion de la baisse de rendement par rapport à celui que l'enquêté gagne actuellement	Proportion 1/2 = 50 % = 50; 1/3 = 33,33 % = 33 2/3 = 0,66 = 66 %; 1/4 = 25 % = 25; 3/4 = 75 % = 75; 4/4 = 100 % = 100	1 2 3 4 5 6
	30	9	<b>Raison de la baisse de la production de café:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de la pluviométrie</li> <li>- Maladie</li> <li>- Baisse de la pluviométrie et effets de maladies</li> <li>- Raison inconnue (Ne sait pas)</li> <li>- Vieillesse des caféiers</li> <li>- Perturbation climatique (Effet nocif des averses ou de la secheresse sur les caféiers à la période de fleuraison)</li> <li>- Mauvais entretien de la plantation</li> <li>- Effet de maladies et manque d'entretien de la plantation</li> <li>- Période de recépage</li> <li>- Mauvaise conditions pédologiques (terre non convenable pour la culture du café)</li> <li>- Manque d'utilisation d'engrais</li> <li>- Jeune plantation (non encore productive)</li> </ul>	<b>Raisonbaisse</b> Baissepluie Maladie Malapluie  Ne sait pas Vieillescaf Pertubclimat  Mauventrecaf Entremalacaf  Recépage Mauconpédo  Manqengrais jeuneplanta	1 2 3  4 5 6  7 8  9 10  11 12

Annexes

	31	9	<p>Proposition de remède :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre de pieds de café en les resserrant</li> <li>- Entretien régulier; désherber deux à trois fois la plantation par an (y compris l'égourmandage)</li> <li>- Apporter de l'engrais et désherber deux fois par an</li> <li>- Pulvérisation de la plantation contre les insectes destructeurs (usage des insecticides)</li> </ul>	<p>Proremède Augpiedcaf 1</p> <p>Troidesherbage 2</p> <p>Engdeuxdéshe 3</p> <p>rb 4</p> <p>Pulvériser</p>	
	32	9	<p>Assistance souhaitée pour améliorer la production du café :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance financière</li> <li>- Apport d'engrais produits phytosanitaires</li> <li>- matériel végétal amélioré</li> <li>- Moyens de déplacement (vélo, moto)</li> <li>- Tenue et outils de travail (botte, machette, lime, manteau imperméable, ...)</li> <li>- Engrais et assistance financière</li> <li>- Produits phytosanitaires et outils de travail</li> </ul>	<p>Assistsouhait</p> <p>Assistfinance 1</p> <p>Engrais 2</p> <p>Produiphyto 3</p> <p>Varietamelio 4</p> <p>Moyendépla 5</p> <p>Tenoutitrav 6</p> <p>Engrafinance 7</p> <p>Prophytoutrav 8</p>	
	32 (suite)	9	<p>Représentation faite du café par l'enquête et sa famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Source de revenu</li> <li>- Le caféier a une diversité de</li> </ul>	<p>Représentacaf</p> <p>Sourcerev 1</p> <p>Revaprofondiè 2</p> <p>re</p>	

Annexes

			<p>fonctions (source de revenu monétaire, appropriation foncière)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La caféiculture est un héritage culturel qui nous a été légué par nos ancêtres</li> <li>- Plante de sécurisation foncière</li> <li>- Plante de prestige et promotion sociaux</li> </ul>	<p>Cafheritculture 1 Sécurisafoncière Prestigesocial</p>	<p>3 4 5</p>
LES AUTRES CULTURE	1	10	<p>Raison de pratiquer d'autre culture que le café :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification des sources de revenu monétaire (en vue d'éviter les endettements)</li> <li>- Complément de production vivrière et de sources de revenu monétaire</li> <li>- Autonomie relative par rapport aux effets du marché international</li> <li>- Pour assurer la sécurité alimentaire de la famille</li> <li>- Pour assurer la sécurité alimentaire et financière de la famille</li> </ul>	<p>Raison_6 Divsourcerev Compvivsourcerev Sanseffetexteri Sécuriali Securialifinance</p>	<p>1 2 3 4 5</p>
	2	10	<p>Production annuelle moyenne des autres cultures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Palmier à huile naturel</li> <li>- Palmier à huile sélectionné</li> <li>- Cola</li> <li>- Cacao</li> </ul>	<p>Prodan Palmhuilnat Palmhselect Cola Cacao Bananplant Banandouce Hévéa</p>	<p>... ... ... ... ... ... ...</p>



## Annexes

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banane plantain</li> <li>- Banane douce</li> <li>- Hévéa</li> <li>- Riz</li> <li>- Mil</li> <li>- Manioc</li> <li>- Taro</li> <li>- Patate douce</li> </ul>	Riz Mil Manioc Taro Patatedouce	... ... ... ... ...
	2(suite)	10	Perception sur l'évolution en termes de superficie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identique</li> <li>- Extension</li> <li>- Diminution</li> </ul>	Perevosuperf  Identique Extension Diminution	  1 2 3
	3-4	10	Nouvelles cultures éventuelles à introduire dans l'exploitation ( <b>à utiliser pour les 4 principales sources de revenu monétaire agricole</b> ): <ul style="list-style-type: none"> <li>- Palmier à huile naturel</li> <li>- Palmier à huile sélectionné</li> <li>- Cola</li> <li>- Cacao</li> <li>- Banane plantain</li> <li>- Banane douce</li> <li>- Hévéa</li> <li>- Riz</li> <li>- Mil</li> <li>- Manioc</li> <li>- Taro</li> <li>- Patate douce</li> <li>- Ccc ?</li> <li>- Arachide</li> </ul>	Noucultevent  Palmhuilnat Palmhselect Cola Cacao Bananplant Banandouce Hévéa Riz Mil Manioc Taro Patatedouce Ccc ? Arachide	  1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14
	5	10	Statut des terres devant porter les nouvelles cultures éventuelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terres de réserve familiales</li> <li>- Terres achetées</li> <li>- terres louées</li> <li>- terres reçues en don</li> <li>- terres reçues en héritage</li> <li>- autres (à préciser)</li> </ul>	Statternoucult  Terrervfam Terresachetes Terreslouées Terreçudon Terreçuhérit Autre	  1 2 3 4 5 6
	5	10	Cultures concernées par la complantation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- café</li> <li>- Palmier à huile sélectionné</li> </ul>	Cultconcercomplant café Palmier sélect Cola	0 2 3 4

## Annexes

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cola</li> <li>- Cacao</li> <li>- Banane plantain</li> <li>- Banane douce</li> <li>- Hévéa</li> </ul>	Cacao Banane plantain Banane douce Hévéa	5 6 7
	6-7	10	Raisons de la complantation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification des sources de revenu monétaire</li> <li>- Insuffisance des terres pour faire des plantations pures</li> </ul>	Raison_7 Divsourcerev  Insufteplantap ur	1 2
	8	10	Utilisation des engrais pour les cultures en complantation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui</li> <li>- Non</li> </ul>	Engrcultcompl ant  Oui Non	1 2
	9	10	Coût total annuel d'engrais pour les cultures complantées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Café</li> <li>- Cola</li> <li>- Palmier à huile sélectionné</li> <li>- Banane plantain</li> <li>- Banane douce</li> <li>- Cacao</li> <li>- Autre</li> </ul>	Coûengrannue 1  Cult_1 (0) Cult_2 (3) Cult_3 (2) Cult_4 (5) Cult_5 (6) Cult_6 (4) Autre (7)	... ... ... ... ... ...
	9 (suite)	10	Raisons de la non utilisation des engrais pour les cultures complantées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des moyens financiers</li> <li>- Ignorance des paysans sur les types et qualités des engrais à utiliser</li> <li>- Ignorance des paysans sur les circuits de distribution des engrais</li> </ul>	Raison_8  Insufmoyfinan ce Ignorengr  Ignorcircuiten gr	1 2 3
	10	10	Nombre de mois de travail (Temps de travail pour les quatre principales cultures) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de travail (nombre de</li> </ul>	Tps_W_4_ ppales cult  Nb_mois_W Période :	... ... 1

Annexes

		mois)	Fev-nov	2
		- Période	Juil-dec	3
			Fev-oct	4
		- Période	Jan-dec	5
			Jan-oct	6
			Jan-sept	7
			Mars-août	8
			Jan-juin	9
			Fev-dec	10
			Jan-nov	11
			Juil-dec	12
			Mars-nov	13
			Juil-sept	14
			Avril-dec	15
			Mars-dec	18
			Mars-sept	19
			Fev-sept	20
			Mai-oct	21
		- Période souhaité	Avril-sept	22
			Avril-nov	23
			Mai-août	24
			Juin-sept	25
			Juin-dec	26
			Fev-juin	27
			Mars-juin	28
			Mars-mai	29
			Juin-août	30
			Avril-oct	31
			Mars-juillet	32
			Mars-oct	33
			Fev-août	34
			Juillet-août	35
			Avril-juillet	36
			Fev-mai	37
			Mars-janv	38
			Juin-	39
			nov.....	40
			.....	41
			Mai-dec	42
			Juin-janv	43
			Juin-fev	44
			Fev-juillet	45
			Juin-oct	46
			Juin-dec	47
			Dec-fev	48
			Sept-dec	49
			Janv-fev	50
			Sept-nov	51
			Nov-janv	52
			Nov-dec	53
			Dec-janv	54
			Août-dec	55
			Août-nov	56
			Octobre	57
			Mai-juillet	58

Annexes

				Avril-juin Sept-oct Oct-nov Mai-nov Août-sept Oct-dec Août-oct Mai-juin Mai-sept Juin-juillet Mars-fev Juin-mai Avril-mars Juin-janv Juillet-oct Juillet-aût Avril-mai Avril-juin Nov-janv Nov-fev Décembre Juillet-juin Juillet-avril Janv-juin Fev-janv Mai-sept Janv-mai  Tps_W_souhai t Peri_souhait : Fev- nov..... ..... Juil-dec Fev-oct Jan-dec Jan-oct Jan-sept Mars-aût Jan-juin Fev-dec Jan-nov Juil-dec	59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83  1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
	11	11	Les cultures les plus rentables du point de vue temps de travail et prix de vente des produits :  - café - Palmier à huile	Les cultures les plus rentables du point de vue temps de travail et prix de vente des produits	0 1 2 3

## Annexes

			<ul style="list-style-type: none"> <li>sélectionné</li> <li>- Cola</li> <li>- Cacao</li> <li>- Banane plantain</li> <li>- Banane douce</li> <li>- Hévéa</li> <li>- Riz</li> <li>- Mil</li> <li>- Manioc</li> <li>- Taro</li> <li>Patate douce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>café(0)</li> <li>Palmier</li> <li>sélect(2)</li> <li>Cola (3)</li> <li>Cacao (4)</li> <li>Banane</li> <li>plantain (5)</li> <li>Banane douce</li> <li>(6)</li> <li>Hévéa (7)</li> <li>Riz (8)</li> <li>Mil (9)</li> <li>Manioc (10)</li> <li>Taro (11)</li> <li>Patatedouce</li> <li>(12)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4</li> <li>5</li> <li>6</li> <li>7</li> <li>8</li> <li>9</li> <li>10</li> <li>11</li> <li></li> <li></li> <li></li> <li></li> <li></li> <li></li> <li></li> <li></li> <li></li> <li></li> </ul>
	12	11	<p>Coût des différents types de mains d'œuvre selon les activités de riziculture pluviale (GNF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Défrichage</li> <li>- Abattage-nettoyage</li> <li>- Incinération</li> <li>- Ecobuage</li> <li>- Semis-labour</li> <li>- Clôture</li> <li>- Désherbage</li> <li>- Surveillace</li> <li>- Récolte</li> <li>- Battage-vannage</li> <li>- Transport et stockage</li> </ul>	<p>Coût des différents types de mains d'œuvre selon les activités de riziculture pluviale (GNF)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Défrichage</li> <li>Abatnettoy</li> <li>Incinération</li> <li>Ecobuage</li> <li>Semislabour</li> <li>Clôture</li> <li>Désherbage</li> <li>Surveillace</li> <li>Récolte</li> <li>Batvannage</li> <li>Transstock</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>....</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> </ul>
	12	11	<p>Type de main d'œuvre riziculture pluviale:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Main d'oeuvre familiale</li> <li>- Groupe d'entraide</li> <li>- Salariat/contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fam</li> <li>GE</li> <li>S/C</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> </ul>
	13	11	<p>Coût des différents types de mains d'œuvre selon les activités de riziculture de bas-fond:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Défrichage</li> <li>- Pépinière</li> <li>- Incinération/nettoyage</li> </ul>	<p>Coût des différents types de mains d'œuvre selon les activités de riziculture pluviale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Défrichage</li> <li>Pépinière</li> <li>Incinettoy</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>....</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> </ul>

Annexes

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Defoncement</li> <li>- Repiquage</li> <li>- Clôture</li> <li>- Désherbage</li> <li>- Surveillace</li> <li>- Récolte</li> <li>- Battage-vannage</li> <li>- Transport et stockage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Defoncement</li> <li>Repiquage</li> <li>Clôture</li> <li>Désherbage</li> <li>Surveillace</li> <li>Récolte</li> <li>Batvannage</li> <li>Transstock</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> <li>...</li> </ul>
			<p>Type de main d'œuvre riziculture de bas-fond:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jours de travail</li> <li>- Homme jour</li> <li>- Prix unitaire</li> <li>- Prix total</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Typmoeuv</li> <li>NbJ W</li> <li>HJ</li> <li>P U (GNF)</li> <li>P T (GNF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> <li>4</li> </ul>
	14	12	<p>Equipements de l'exploitation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Machette/coupe-coupe</li> <li>- Hache</li> <li>- Houe</li> <li>- Daba</li> <li>- Couteau/faucille</li> <li>- Bicyclette</li> <li>- Moto</li> <li>- Véhicule</li> <li>- Pioche</li> <li>- Pulvérisateur</li> <li>- Pressoir à huile</li> <li>- Décortiqueuse</li> <li>- Aire de séchage des produits agricoles</li> <li>- Magasin de stockage de produits agricoles</li> <li>- Filet</li> <li>- Nasse</li> <li>- Etang à poisson</li> <li>- Hangar de fumage de poisson</li> <li>- Magasin de stockage de poisson</li> <li>- Scie</li> <li>- Tronçonneuse</li> <li>- Fusil de chasse</li> <li>- Brouette</li> <li>- Charrette attelée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipements de l'exploitation agricole</li> <li>Machette</li> <li>Hache</li> <li>Houe</li> <li>Daba</li> <li>Coutfaucil</li> <li>Vélo</li> <li>Moto</li> <li>Véhicule</li> <li>Pioche</li> <li>Pulvérisat</li> <li>Presshuile</li> <li>Décortiqueuse</li> <li>èrséchprodagr</li> <li>Magstoprodagr</li> <li>Filet</li> <li>Nasse</li> <li>Etangpoisson</li> <li>Hangfumpoiss</li> <li>Magstocpoiss</li> <li>Scie</li> <li>Tronçonneuse</li> <li>Fusilchasse</li> <li>Brouette</li> <li>Charreteattele</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1</li> <li>2</li> <li>3</li> <li>4</li> <li>5</li> <li>6</li> <li>7</li> <li>8</li> <li>9</li> <li>10</li> <li>11</li> <li>12</li> <li>13</li> <li>14</li> <li>15</li> <li>16</li> <li>17</li> <li>18</li> <li>19</li> <li>20</li> <li>21</li> <li>22</li> <li>23</li> <li>24</li> </ul>

Annexes

			<p>Equipements de l'exploitation agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre</li> <li>- Durée de vie (ans)</li> <li>- Coût d'acquisition unitaire (GNF)</li> <li>- Coût total d'acquisition (GNF)</li> <li>- Sexe des utilisateurs</li> </ul>	<p>Equipements de l'exploitation agricole</p> <p>Nb</p> <p>Durvie (ans).....</p> <p>.....</p> <p>Coûtacqunit (GNF).....</p> <p>Coûttotal (GNF).....</p> <p>.....</p> <p>Sexeutilisat</p> <p>-</p> <p>M.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>-</p> <p>F.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>...</p> <p>...</p> <p>...</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Gestion des produits vivriers (autoconsommation et vente)	1	12	<p>Gestion des produits vivriers selon les quatre principales cultures vivrières pratiquées par les membres du ménage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Banane plantain</li> <li>- Banane douce</li> <li>- Riz</li> <li>- Mil</li> <li>- Manioc</li> <li>- Taro</li> <li>- Patate douce</li> <li>- Arachide</li> </ul> <p>Pour chaque culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité produite (sac de 120kg ou bidon de 20L pour l'huile rouge naturelle)</li> <li>- Quantité autoconsommée</li> <li>- Pourcentage de la quantité autoconsommée</li> <li>- Quantité vendue (sac de 120kg ou bidon de 20L)</li> </ul>	<p>Gestion des produits vivriers selon les quatre principales cultures vivrières pratiquées par les membres du ménage</p> <p>Banane plantain (5).....</p> <p>Banane douce (6).....</p> <p>.....</p> <p>Riz (8).....</p> <p>.....</p> <p>Mil (9).....</p> <p>.....</p> <p>Manioc (10)</p> <p>Taro (11)</p> <p>Patate douce (12)</p> <p>Arachide</p> <p>Quantiteprodte</p>	<p>5</p> <p>6</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>11</p> <p>12</p> <p>14</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

## Annexes

			pour l'huile rouge naturelle) - Quantité en magasin	Qtiteautocons % autocons  Qtitevend  Qtitemag	
	2	12	Marché de vente du surplus de production agricole vivriers : - Village de production - Dans le voisinage - Marché hebdomadaire - Nom du marché : ✓ Village de production ✓ Village voisin ✓ Marché de la S/P	Marchventsurp agr  Village de production Voisinage Marchhebd Nommarché - Villag e de produc tion - Villag e voisin - Gbang badou - Fanga madou - Sérédo u - Gouec ké - Autres	1 2 3  1  2 3 4 5 6 7
	3	12	Lien de parenté de la personne chargée pour la vente avec le chef de ménage : - Le chef - L'épouse - La coépouse - Fils/fille - Neveu - Nièce - Oncle - Cousin/cousine - Belle mère - Belle sœur - Beau père - Gendre - Frère/sœur - Belle fille - Père/mère - Tanta - Petits enfants - Autres protégés	Lienpavendeur  chef Epouse Coépouse Fils/fille Neveu Nièce Oncle Cousin/cousin e Bellemère Bellesœur Beau père Gendre Frère/sœur Belle fille Père/mère Tanta Petits enfants Autres protégés	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18
	4	12	Statut commercial de l'acheteur du surplus des	Statcomachet	



## Annexes

			produits agricoles des ménages : - Grossiste - Semi-grossiste - Détaillant	Grossiste Semigrossiste Détaillant	1 2 3
	5	12	Lieu de revente du surplus de produits agricoles des ménages : - Le marché de Gouecké - Le marché de N'Zérékoré - Le marché de Sénko - Le marché de Boola - Le marché de Macenta - Le marché de Gueckédou - Le marché de Kissidougou - Le marché de Libéria - Le marché de Sierra Leone - Le marché de Gambie - Le marché de Macenta - Le marché de MaliBamako - Le marché de Gueckédou - Le marché de Conakry - Le marché de Kissiqougou - Le Libéria - La Sierra Leone - La Gambie - Le Sénégal - Le Mali - La Côte d'Ivoire - Conakry - Autre marché (préciser le nom)	Lieurevent Gouecké N'Zérékoré Sénko Boola Macenta Gueckédou Kissidougou Libéria Sierra Leone Gambie Sénégal MaliBamako Côte d'Ivoire Conakry Autre marché	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
	6-7	12	Raison de la motivation pour le vivrier marchand par rapport à l'existence d'un marché urbain relativement important : - Prix de vente intéressant (arrivée de nombreux acheteurs, concurrence des prix, ...) - Proximité du marché (frais de transport réduit, Moins de perte de temps, ...)	Raison_9 Prixventinteres t Marcheproche	1 2
	8	13	Utilisation du revenu issu de la vente des surplus de produits agricoles vivriers :	Utilisation du revenu issu de la vente des surplus de produits agricoles	1

Annexes

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de nourritures</li> <li>- Achat de vêtements</li> <li>- Achat de ménagers (meubles de la maison comme chaises, fauteuils, tables, lits, armoires, moustiquaires, ustensiles de cuisine,...)</li> <li>- Achat productifs (outils de travail, engrais, tenue de travail, ...)</li> <li>- Scolarisation des enfants</li> <li>- Prise en charge sanitaire</li> <li>- Remboursement de prêts</li> <li>- Achat des matériaux de construction</li> <li>- Autres –préciser)</li> </ul>	<p>vivriers :</p> <p>Achnourrit</p> <p>Achvet</p> <p>Achmenag</p> <p>Achproduct</p> <p>Scolenfts</p> <p>Santé</p> <p>Rembpret</p> <p>Achmateconst</p> <p>Autres</p>	<p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p>
	9	13	<p>Utilisation du revenu issu de la vente du café :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de nourritures</li> <li>- Achat de vêtements</li> <li>- Achat de ménagers (meubles de la maison comme chaises, fauteuils, tables, lits, armoires, moustiquaires, ustensiles de cuisine,...)</li> <li>- Achat productifs (outils de travail, engrais, tenue de travail, ...)</li> <li>- Scolarisation des enfants</li> <li>- Prise en charge sanitaire</li> <li>- Remboursement de prêts</li> </ul>	<p>Achnourrit</p> <p>Achvet</p> <p>Achmenag</p> <p>Achproduct</p> <p>Scolenfts</p> <p>Santé</p> <p>Rembpret</p> <p>Achmateconst</p> <p>Autres</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p>

Annexes

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat des matériaux de construction</li> <li>- Autres (préciser)</li> </ul>		
	10-11	13	<p>Stabilité des revenus issus des activités extérieures à l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation du revenu issu des activités extérieures à l'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de nourritures</li> <li>- Achat de vêtements</li> <li>- Achat de ménagers (meubles de la maison comme chaises, fauteuils, tables, lits, armoires, moustiquaires, ustensiles de cuisine,...)</li> <li>- Achat productifs (outils de travail, engrais, tenue de travail, ...)</li> <li>- Scolarisation des enfants</li> <li>- Prise en charge sanitaire</li> <li>- Remboursement de prêts</li> <li>- Achat des matériaux de construction</li> <li>- Autres (préciser)</li> </ul> </li> </ul>	<p>Stabrevextexpl</p> <p>Achnourrit</p> <p>Achvet</p> <p>Achmenag</p> <p>Achproduct</p> <p>Scolenfts</p> <p>Santé</p> <p>Rembpret</p> <p>Achmateconst</p> <p>Autres</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p>